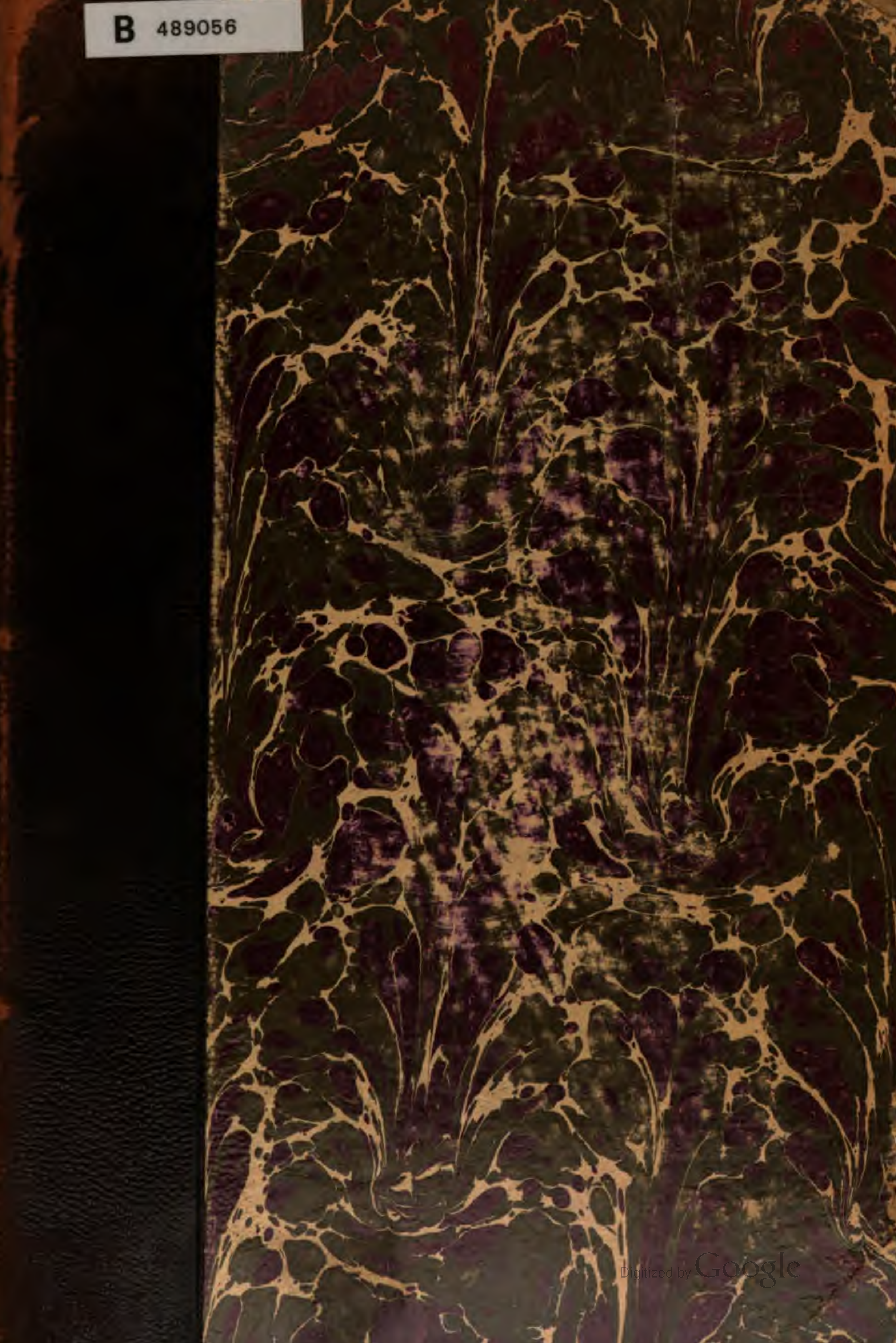
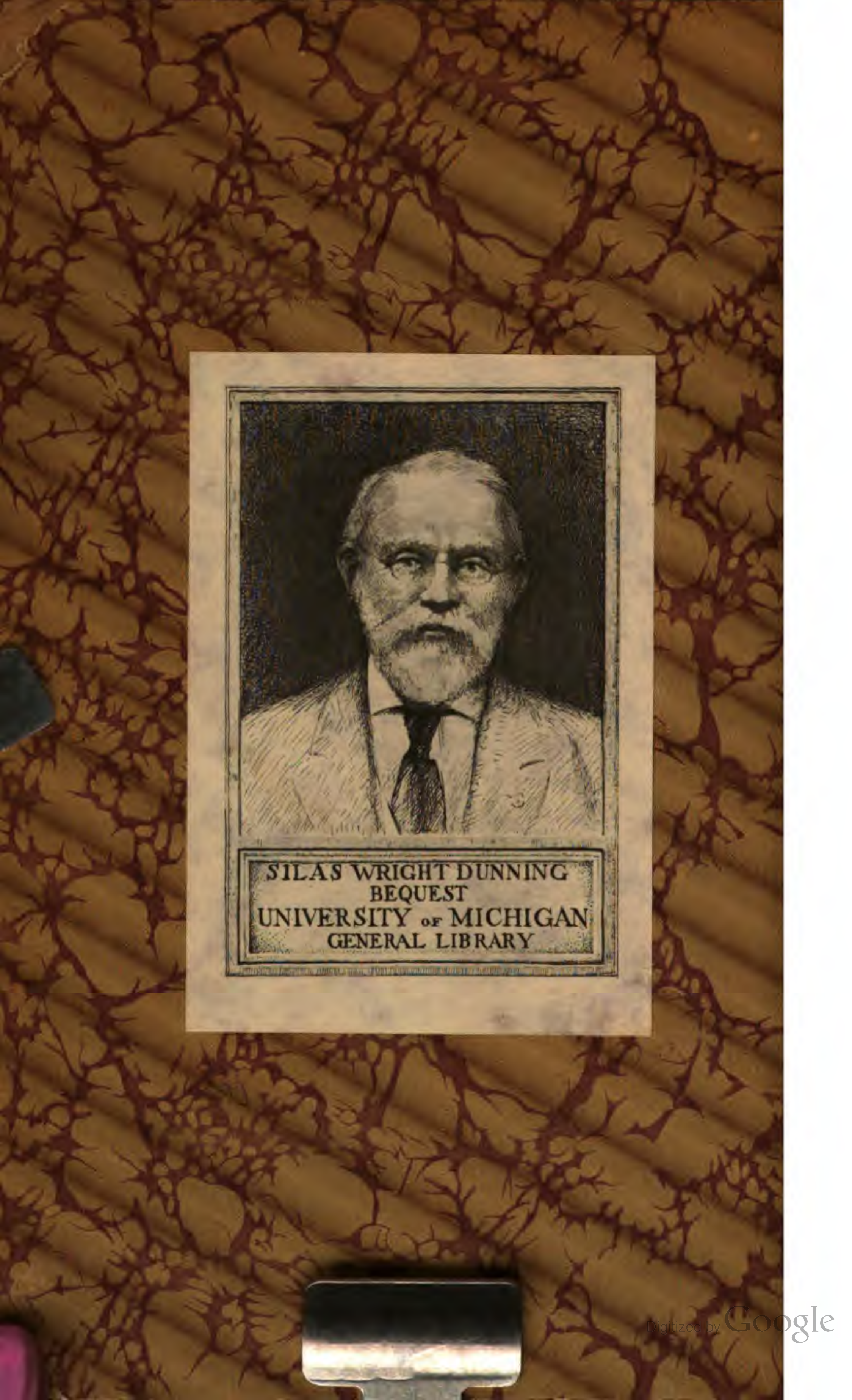
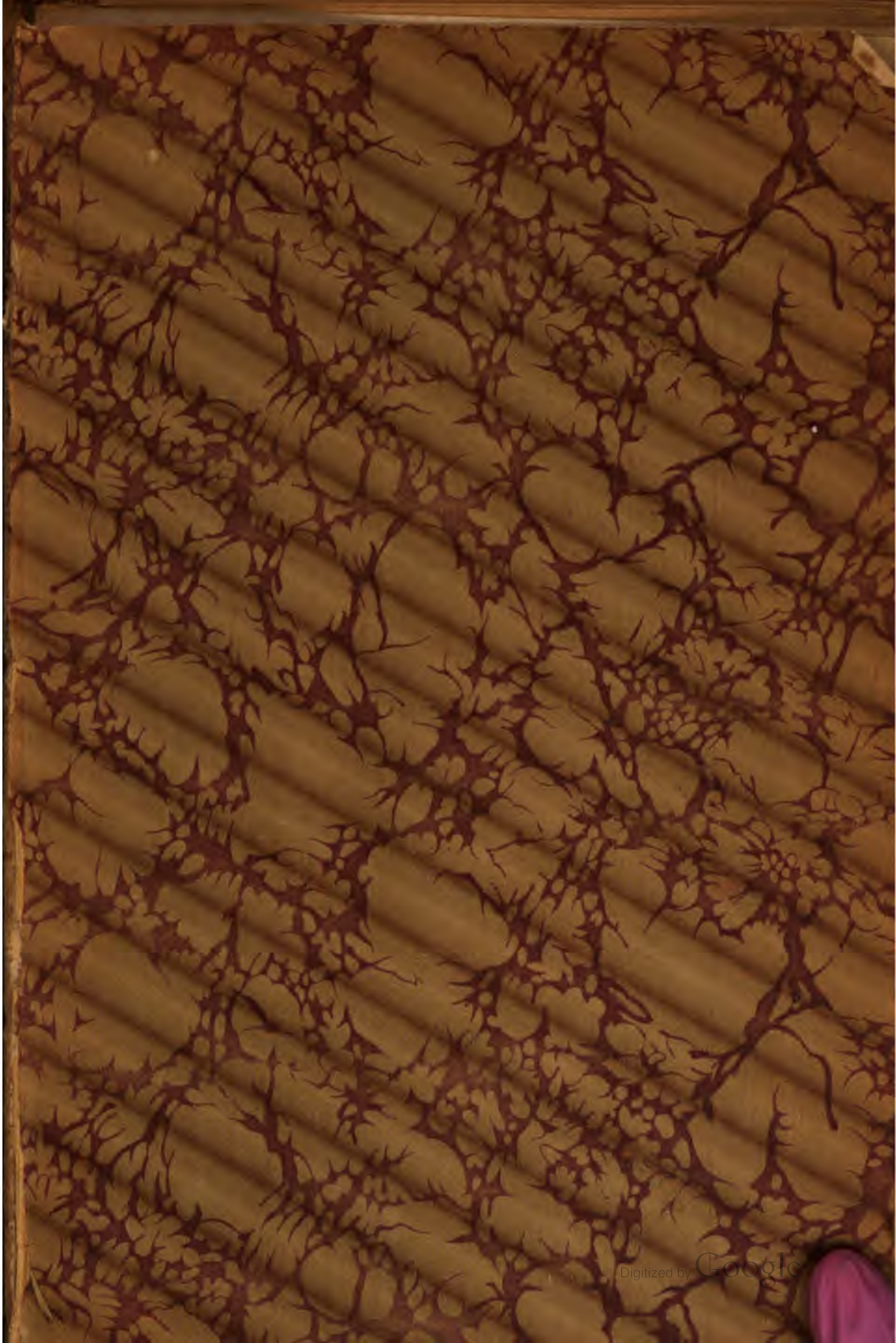



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



HISTOIRE
DE LA LATINITÉ
DE
CONSTANTINOPLE

PAR

M. A. BELIN

CONSUL-GÉNÉRAL PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE A CONSTANTINOPLE,
MEMBRE HONORAIRE DU « SYLLOGOS HELLINICOS » DE CONSTANTINOPLE,
MEMBRE CORRESPONDANT
« DELLA SOCIETA LIGURE DI STORIA PATRIA », ETC.

DEUXIÈME ÉDITION

PRÉPARÉE ET CONSIDÉRABLEMENT ACCRUE PAR L'AUTEUR

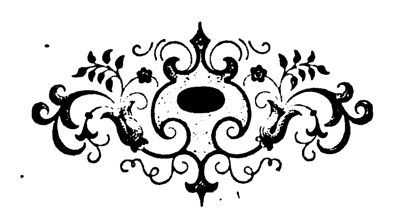
REVUE, AUGMENTÉE ET CONTINUÉE JUSQU'A NOTRE TEMPS

PAR

Le R. P. ARSÈNE de Chatel

EX-PROVINCIAL DES CAPUCINS DE PARIS, EX-PRÉFET APOSTOLIQUE
DE LA MISSION DE CONSTANTINOPLE

AVEC DEUX PLANS ET DES GRAVURES



PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS
Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82
1894

INTRODUCTION

A LA NOUVELLE ÉDITION

En 1872 M. Belin, secrétaire-interpréte et consul-général près l'ambassade de France à Constantinople, publiait dans le « Contemporain » une série d'études, intitulées « Histoire de l'Église latine à Constantinople. » Ces articles furent fort remarqués alors, car on ne possédait aucun travail d'ensemble sur la matière; aussi engagea-t-on l'auteur à en faire un tirage à part. C'est ce qu'il fit, en y ajoutant de nombreuses notes complémentaires. Cette brochure fut enlevée en peu de temps, si bien que plusieurs années avant la mort de l'auteur il était impossible d'en trouver un seul exemplaire.

C'est que M. Belin n'était point le premier venu et qu'il était fort bien préparé pour faire un travail sérieux. M. Belin François-Alphonse naquit à Paris le 31 juillet 1817. Il appartenait à une ancienne et honorable famille du Vexin français[1], dont la fortune fut emportée par la tourmente révolutionnaire, et dont les membres quittérent pour la plupart le pays natal. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des langues orientales, sous la direction de S.-J. Marcel, et suivit, au collège de France et à l'École spéciale des langues orientales vivantes, les cours

[1] Belin est un vieux mot français qu'on trouve à diverses époques sous les formes : Belinus, Blin, Balin, Belin, Bellin, Beylin, Bélines etc. Villehardouin parle d'un sieur de Bélines qui prit la croix en 1200; un sieur Jacques Belin vendait sa maison à Jacques Cœur ; un sieur Belin, maire de Beaune sous Henry IV conserva cette ville à la France par son courage. — Un sieur Paolo di Belin, vénitien, habitait Galata en 1643. Un sieur François Belin était chancelier de l'ambassade de France à Constantinople ; de 1713 à 1717, il remplit trois fois les fonctions de chargé d'affaires de Sa Majesté. Nous trouvons fort souvent sa signature dans nos archives du Levant.

d'arabe, de persan, d'hébreu et de turc, de Sylvestre de Sacy, Raynaud, E. Quatremère et Joubert.

Nommé en 1838 répétiteur à l'école des Jeunes-de-Langues, il remplit ces fonction jusqu'en 1843, époque à laquelle il fut nommé Drogman-Chancelier du nouveau consulat de France à Ezeroum (Arménie). Appelé l'année suivante, en la même qualité, à Salonique, il y fut pendant quelques mois chargé de la gestion de ce poste consulaire. Il passa ensuite au Caire (7 septembre 1847) et géra aussi ce consulat en 1847. Il devint enfin secrétaire-interprète intérimaire près l'ambassade de France à Constantinople. C'est là surtout qu'il continua à utiliser, au service de la France et de l'Église, les rares qualités dont la Providence l'avait doué.

Il fut envoyé à Jérusalem à l'époque de la discussion relative au Lieux Saints et y resta jusqu'en 1853. Il rentra alors en France, pour y contracter mariage avec Mlle Virginie Delaporte, fille de l'ancien consul de ce nom. Peu après il fut détaché, par le ministre des affaires étrangères, en mission spéciale auprès du maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef de l'armée française d'Orient et conserva ce poste de confiance jusqu'en janvier 1855. Dans l'intervalle, en mai 1854, il avait été nommé secrétaire-interprète titulaire. Il obtint en 1862 le brevet de secrétaire-interprète de l'Empereur et fut enfin nommé consul-général en 1868. C'est donc à Constantinople et dans ces très honorables fonctions qu'il passa les plus belles années de son utile existence.

C'est là que nous l'avons connu : homme de devoir avant tout, appliqué, malgré sa santé débile, aux travaux incessants que lui imposait sa charge et les soins que demandait l'éducation de ses enfants. Dans l'intervalle il trouvait le moyen de s'occuper des bonnes œuvres, si nombreuses à Constantinople. Membre actif des conférences de Saint Vincent de Paul, il faisait souvent, à la fin de l'année, des rapports très remarqués sur les travaux de cette institution. Mais son œuvre de prédilection fut à proprement parler la fondation, l'organisation, le développement et l'entretien du cimetière catholique de Féri-Keuï. Délégué par

l'ambassade de France pour s'occuper de la création de ce cimetière en 1859, il fut, en 1862, nommé secrétaire de la commission qui l'administre et c'est en cette qualité qu'il a fait chaque année un rapport, non seulement intéressant au point de vue des faits, mais encore tout rempli d'érudition et de science et écrit avec cette pureté de style, cette élégance sobre et cette concision antique qui le caractérisaient. Il ne cessa ses fonctions laborieuses qu'en 1875, sa santé ne lui permettant plus de les remplir.

Il semble qu'avec toutes ces occupations il devait lui rester peu de temps pour les travaux littéraires, et cependant, quand nous parcourons la liste de toutes ses publications, nous en trouvons un si grand nombre qu'elles pourraient remplir la vie la mieux occupée et la plus longue. Presque toutes sont relatives aux questions orientales. Nous n'en citerons qu'un petit nombre; beaucoup ont paru dans le Journal asiatique : *Notice sur les Chrestomathies orientales*, 1842. — *Fétoua relatif à la condition des Zimmis Zéumuts*, 1852. — Ce travail fait très bien connaître la situation civile et politique des sujets non musulmans de la Porte. — *Mémoire sur l'usage et la constitution des biens de main-morte, en pays musulman*, 1853. — *Lettre sur un document relatif à Mahomet;* dans ce travail M. Belin établit l'authenticité d'une lettre adressée par Mahomet à Macaucas vice-roi d'Égypte pour l'empereur Héraclius. Cette publication produisit une profonde impression dans tous les pays musulmans. — *Études sur la propriété foncière en pays musulman et spécialement en Turquie*, 1862 (248 pages). — *Essai sur l'histoire économique de la Turquie*, 1865. — *Du régime des fiefs militaires dans l'Islamisme et principalement en Turquie*, 1870. — *Des capitulations et des traités de la France, en Orient*, 1869, indispensable à tous ceux qui veulent connaître l'histoire des rapports extérieurs de la Turquie. — Et enfin le travail dont nous donnons au public la 2e édition : *Histoire de l'Église latine de Constantinople*, etc., etc.

Tous ces travaux avaient attiré sur M. Belin l'attention du public lettré et lui avaient obtenu de flatteuses et innombrables distinctions. — Officier de la Légion d'honneur, décoré d'un

grand nombre d'Ordres étrangers, membre de beaucoup de Sociétés savantes, il était consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent des questions orientales et leur donnait un concours que son incontestable compétence rendait infiniment précieux.

Il avait, avons-nous dit, publié son *Histoire de l'Église Latine* en 1872 ; mais il ne s'était pas pour cela désintéressé de son travail : il lui avait même conservé une affection spéciale. Il ne se dissimulait pas qu'il s'y trouvait de nombreuses et importantes lacunes. Il continua donc de fouiller les archives, d'écrire à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Levant, réunit tous les livres qui paraissaient sur ces sujets : il amassa ainsi une quantité considérable de documents et s'en servit pour préparer une douxième édition beaucoup plus considérable et plus complète que la première. Lorsqu'il mourut, le 16 avril 1877, dans la soixantième année de son âge seulement, son œuvre était presque achevée, et n'eût été le désir de la perfectionner encore, il l'eût imprimée depuis longtemps.

Sa veuve et ses enfants conservèrent, avec un soin religieux, non seulement sa mémoire et l'honorabilité de son nom, mais encore ses manuscrits et ses notes et spécialement cette Histoire de la Latinité de Constantinople. Pourquoi ne fut-elle pas publiée plus tôt ? C'est que la manière de travailler de M. Belin réclamait de l'éditeur de son œuvre un travail assez considérable. Respectueux de l'exactitude jusqu'au scrupule, ami des plus petits détails, avide des indications les plus diverses, il réunissait quantité de citations, en surchargeait ses pages, de telle sorte qu'il était difficile de s'y reconnaître sans une étude assidue. De plus les trois chapitres entre lesquels il avait partagé son travail primitif et qui convenaient à peine à une brochure de 150 pages, ne pouvaient suffire à encadrer la masse des documents qu'il avait réunis ; enfin embarrassé pour ranger certaines parties de son histoire, il avait classé les églises simplement selon l'ordre alphabétique, sans aucun égard à leur antiquité ni à leur importance. Il fallait donc de ce chef un grand travail pour mettre dans cette histoire un ordre capable de satisfaire le lecteur.

En outre la Latinité de Constantinople a été mieux connue depuis 20 ans et les progrès qu'elle a faits depuis cette époque ont été considérables : il fallait donc compléter certains chapitres et continuer cette histoire jusqu'à nos jours. C'a été le travail de l'éditeur.

Il avait connu M. Belin en 1876 et avait conservé de lui un excellent souvenir : il avait apprécié le travail publié en 1872 et regrettait vivement que la seconde édition qu'on lui avait annoncée ne fut pas publiée. Aussi quand la pensée de se charger de préparer et de mener à bien ce travail lui fut suggérée, il y consentit volontiers. Ce n'était pas du reste pour lui une chose nouvelle et inconnue, car il était familiarisé avec l'histoire ecclésiastique de la Constantinople moderne et ses recherches dans les archives des couvents de l'Orient l'y avaient préparé. Il se mit donc résolument à l'œuvre et c'est le fruit de son labeur qu'il offre aujourd'hui au public.

Son œuvre consiste d'abord en une révision complète du texte et des notes qu'il fallait mettre en ordre, une division rationelle du livre en parties et de chaque partie en chapitres homogènes et bien ordonnés. Chemin faisant il s'est permis d'ajouter au texte de M. Belin certaines pages qui lui ont paru nécessaires pour le compléter : ainsi la liste des empereurs et des patriarches latins, ainsi le récit des efforts tentés à diverses reprises pour amener l'union entre les deux Églises etc.

Dans la deuxième partie les changements paraissent plus nombreux et plus importants, cependant, c'est toujours l'œuvre de M. Belin qui reste. Le premier chapitre lui appartient tout entier, le 2e a été complété et on y a ajouté la liste des ambassadeurs de France à Constantinople ; ils ont eu trop d'influence sur l'histoire de la Latinité pour qu'on puisse les négliger. Il eût été même utile d'ajouter quelques détails sur le rôle qu'ils ont joué, mais cela nous eût entraîné trop loin. Les chapitres qui concernent les Églises et les Ordres religieux à Constantinople sont aussi de M. Belin, seulement l'éditeur les a rangés suivant leur ordre historique et les a complétés par les documents trouvés dans les archives que les chefs des diverses Communautés ont

gracieusement mises à sa disposition. Mais il a fallu ajouter encore davantage au chapitre qui contient la série des chefs de la hiérarchie latine et essayer de faire connaître le role très effacé qu'ils ont rempli.

Dans la troisième partie l'éditeur a une plus grande part il a complété et continué l'œuvre de M. Belin et l'a menée jusqu'au commencement de 1893. Il a donné un soin tout spécial à la statistique des œuvres catholiques et du clergé latin. Enfin dans un chapitre final il a essayé de résumer toute cette histoire et de faire connaître l'état actuel de la Latinité Constantinopolitaine.

Nous nous sommes demandé s'il fallait marquer par une dictinction typographique, ou par d'autres indications, ce qui appartenait à l'auteur et la part modeste de l'éditeur; mais nous nous sommes déterminé à ne faire qu'un seul texte. L'auteur et l'éditeur n'ont eu qu'un seul but, faire connaître la vérité et apporter leur part à ce grand travail historique duquel doit sortir une plus grande gloire de Dieu et une connaissance plus approfondie de l'Église catholique et de son influence bienfaisante dans le Levant. Ce sera en même temps une contribution à l'histoire de la France, dont le rôle a été si important dans ces contrées.

Comme il était juste l'éditeur a soumis son travail à ses supérieurs : c'est avec leur bénédiction et leur approbation qu'il le fait paraître.

Constantinople le 15 janvier 1893.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

AVANT LA PREMIÈRE ÉDITION

L'étude que nous publions aujourd'hui a été entreprise sur les conseils de Mgr Brunoni, alors vicaire apostolique de Constantinople, présentement patriarche latin d'Antioche. Sans d'aussi vénérables encouragements, nous n'aurions pu consentir, nous l'avouons, à nous charger d'une tâche que, malgré nos efforts, nous savions d'avance ne pouvoir remplir à notre complète satisfaction. Aussi, n'avons-nous pas la prétention d'écrire une histoire proprement dite de l'Église latine de Constantinople; nous nous sommes borné au simple classement des matériaux qu'il nous a été donné de recueillir, durant de longue années, sur un sujet d'autant plus intéressant pour nous qu'il se rattache, dans plus d'une occasion, à l'histoire même de la France. D'après le plan que nous avons adopté, cette étude offrira, nous l'espérons, une monographie présentant l'ensemble des trois principales phases de l'Église latine de Constantinople, savoir : à Byzance, sous les empereurs grecs, avant comme après l'empire franc, et sous les sultans; — à Galata, depuis la restauration byzantine et sous la domination ottomane ; — enfin à Péra, depuis que, les relations avec l'Europe étant devenues plus nombreuses et plus fréquentes, les colonies européennes, trop resserrées dans Galata, ont été contraintes d'émigrer sur les hauteurs du Péra actuel.

Ne nous dissimulant point les imperfections de notre œuvre, nous sollicitons en sa faveur l'indulgence du lecteur; mais si les défauts nous appartiennent, nous nous faisons un devoir de prier toutes les personnes qui ont bien voulu nous assister de leurs

lumières ou de la communication de documents en leur possession, d'agréer ici le tribut de notre profonde gratitude. Dans une cité comme celle-ci, si fréquemment ravagée par *le feu*, ce destructeur impitoyable de tout, le concours qu'on nous a prêté avec tant d'obligeance a été pour nous d'une valeur inappréciable : grâce à lui, nous avons pu tracer une ébauche de l'histoire de l'Église latine de Constantinople ; et, qu'il nous soit permis de le dire, ajouter, sous certains rapports, une nouvelle page à l'histoire même de notre propre pays, cette patrie traditionnelle du *soldat de Dieu; Gesta Dei per Francos*[1] *!*

Aussi, malgré les cruelles épreuves qui viennent de la frapper si douloureusement, la France, sous cette noble devise : « Dieu et patrie, » se montrera, n'en doutons pas, aussi grande dans le malheur qu'elle fut glorieuse dans la prospérité ; et elle saura puiser dans sa foi, comme dans les enseignements du passé, une courageuse fermeté pour supporter le présent, en même temps qu'une confiance énergique pour affronter l'avenir !

In te, Domine! speravi; non confundar in æternum!

Cette étude, nous l'avons dit, sera partagée en trois parties, subdivisées elles-mêmes en chapitres suivant l'ordre chronologique.

PARTIE I[e] — La Latinité à Constantinople (Stamboul.)
PARTIE II[e] — La Latinité de Galata-Péra (État ancien.)
PARTIE III[e] — La Latinité de Péra-Galata (État actuel.)

[1] « Tourne-toi (ô France !) vers le Christ, trop oublié naguère ;
« Ce Dieu des chevaliers.....
« Qui t'employa mille ans à ses *Gestes de guerre*...
(*Ode à la France*, par M. de Laprade, de l'Académie française ; *la France*, du 10 janvier 1871).

HISTOIRE
DE LA LATINITÉ
DE
CONSTANTINOPLE

PREMIÈRE PARTIE

LA LATINITÉ DE CONSTANTINOPLE, DANS LA VILLE PROPREMENT DITE, JUSQUE ET APRÈS LA CONQUÊTE OTTOMANE.

La ville de Constantinople comprend, sur la rive européenne, deux parties bien distinctes. Sur la rive droite de la Corne d'Or, dans l'enceinte des vieilles murailles byzantines, se presse la ville ancienne, habitée surtout par les musulmans et les raïas, grecs et arméniens : sur la rive gauche, des rivages de Galata, jusqu'aux hauteurs de Péra, s'étage la ville européenne, où résident les représentants des Puissances étrangères, autour desquels se groupent leurs nationaux et les autres chrétiens. Le catholicisme latin a commencé sur la rive droite, surtout autour des murailles de la ville, et dans les environs du port. C'est là que nous le verrons d'abord, pendant la durée du Bas-Empire et jusqu'à la conquête ottomane. Nous y distinguerons quatre périodes, qui seront traitées dans autant de chapitres.

CHAPITRE PREMIER.

LATINITÉ DE CONSTANTINOPLE PENDANT LE BAS-EMPIRE.

L'histoire de l'Église latine de Constantinople est, à proprement parler, celle de la Latinité elle-même, dans cette partie du monde ; elle a suivi les phases diverses de l'importance, de la restriction ou du développement des colonies latines dans cette capitale de l'Orient. Déjà, dès le IX[e] siècle, on relève de la lettre 251 écrite par le pape Jean VIII (intronisé le 14 décembre 872, mort le 11 décembre 882) à Basile le Macédonien, qui régna de 867 à 886, l'existence à Constantinople, entre 867 et 882, d'une église latine sous le vocable de S. Sergius, contemporainement au patriarcat de Photius. Banduri[1] reproduit, comme suit, les termes de la lettre pontificale : « Immensas post Deum Serenitati vestræ gratias agimus, primo... secundo autem quod monasterium S. Sergii[2] intra vestram regiam urbem constitutum, quod sancta Romana Ecclesia jure proprio

[1] *Imperium orientale*, Venise, 1729, p. 503.

[2] L'église des SS. Sergius, et Bacchus bâtie par Justinien, convertie en mosquée sous le nom actuel de *Kutchuk aïa Sofia*, et dite, jadis, *couvent d'Ormizdas*, sise non loin de l'hippodrome, près la porte Tchatladi-capou n'aurait pas été, selon M. le docteur Paspati, donnée entièrement aux Latins ; ceux-ci auraient eu, seulement, la faculté d'y célébrer leur culte, en venant à Constantinople. Malgré ce dire, on ne peut s'empêcher de constater que les termes de la bulle pontificale sont formels. Cette église était située du côté de la Propontide, et plus à l'est que Vlanga et *Coum-Capou*.

quondam retinuit, divina inspiratione repleti pro honore Principis apostolorum, nostro præsulati reddidistis. »

Dès 991, les empereurs Basile et Constantin accordèrent, par chrysobulle, des franchises commerciales, dans la capitale, aux Vénitiens, tout en leur interdisant d'enlever le commerce aux Amalfitains, Juifs, Lombards et autres, qui s'y livraient déjà [1].

En 994, les Vénitiens établis à Constantinople y formaient une *commune*. Depping [2], auquel cette citation est empruntée, ne parle pas de leurs établissements religieux; mais il est probable, en s'appuyant, par analogie, sur ce qui s'est passé depuis, que les intérêts religieux ont dû être sauvegardés, aussi bien que ceux de la politique et du commerce. En effet, on a vu plus tard que chaque nationalité, en obtenant des empereurs des *localités distinctes* pour leurs intérêts temporels, acquirent en même temps la faculté d'avoir des églises ou mieux des *chapelles,* ainsi que des lieux de sépulture et autres, pour le culte ou l'exercice de la charité. Malheureusement, les passions politiques ou religieuses, le feu, et, surtout, cette indifférence affectée de part et d'autre pour les dissidents et leurs établissements religieux, n'ont laissé que peu ou point de traces sur les localités occupées par les Latins dans la ville de Constantinople, et rendent ainsi plus que difficile toute recherche tendant à en déterminer l'emplacement. Toutefois, grâce au savoir et à l'amitié éclairée de M. le Docteur Paspati [3], il nous sera permis de reconstituer à peu près et avec une certaine exactitude, le tracé des anciens emplacements occupés par les colonies Latines, dans Mégalopolis, (la Grande Ville, Constantinople).

« L'ancienne muraille de Constantinople, du côté du port, dit M. Paspati, partait, à l'extrémité E. du port, de la pointe la plus orientale de la Corne d'or, ou du Séraï, pour s'élever, ensuite, vers Sainte-Sophie, en passant entre cette église et Sainte-Irène, qu'elle laissait en dehors; dans son parcours, de

[1] *Fontes rerum austriacarum... diplomata et acta,* douzième volume de la collection, premier des documents de la république de Venise, par les docteurs Tafel et Thomas. Vienne, 1856, I, 38.

[2] *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe.*

[3] Cf. Acta du Syllogos littéraire de Thrace.

l'est à l'ouest, le long du port, on trouvait, successivement, trois portes principales :

1° Celle dite *Néorion,* Orea, et par les Turcs, *Bâghtché-Capou,* « porte des jardins du Séraï ; »

2° Celle dite *porta Peramatis* « porte du passage » (de Galata à Byzance), nommée plus tard *Bâlyq-Bâzar* « du marché au poisson, de la poissonnerie » de la juiverie, sise à l'ouest du pont actuel de Carakeuï, conduisant de Galata à Constantinople, en face de la mosquée Ieni-Djâmi. Cette porte faisait face au *Mycyr-Tchârchy* « le marché des épices ; »

3° Enfin, la porte dite *Droungarion,* ensuite *porta Caraviôn* « des navires, » et *Zindân capou,* « la porte de la prison ; » dénomination prise de la tour voisine, servant de prison pour dettes. Cette porte conduisait à *Iemich-iskèlé,* « l'échelle des fruits. »

« Chacune des colonies franques, qui en avait obtenu la concession des empereurs, posséda sur le parcours compris entre ces trois portes, un établissement central[1] sis dans l'enceinte de la ville, *intra muros,* avec une échelle ou débarcadère, placée plus ou moins en prolongation de ces établissements, sur le rivage, pour les opérations commerciales.

« A gauche de la *porta Peramatis,* du côté de l'est, se trouvait un emplacement occupé par les Juifs caraïtes, et englobé, depuis, dans l'enclos de la mosquée *Ieni-djâmi*[2]. Les Caraïtes possédaient, dans cet endroit, des maisons et une synagogue ; il résulterait, d'autres recherches récentes, que ces maisons auraient été prises des juifs, par les Turcs, qui leur auraient donné, en échange, d'autres habitations à Khâs Keuï, et leur auraient accordé, en outre, l'exemption du *kharâdj* pour quarante individus de leur communauté ; quant à la syna-

[1] Emporion, emporium, embolum, embalo, dit aussi Funda, fondicus, fonticus, fundacus ; en vieux français Fonde, fundique, fontigué ; en Italien Fondaco, fonduco, fontico ; en Espagnol Alfondega, alfontiga ; en Arabe Fondouq : Marché, foire publique, lieu où se tient le marché, halle, galerie couverte avec des arcades latérales pour les boutiques, bazar, khan, etc.

[2] Cette mosquée fut construite, pour la première fois, en 993=1585, par l'ex-grand vizir Ouzdemir-Osman Pacha, qui se prétendait descendre des khalifes abbassides. Elle fut ensuite réédifiée, pour ainsi dire complétement, en 1050=1640, par Keucem Mâh-Peïker Soultan, mère de Mourad IV et d'Ibrahim, et femme de Sultan Ahmed Ier (Cf. *Hadiqat uldjevâmi, I, 215*).

gogue, comme elle ne pouvait être aliénée, on aurait accordé aux Caraïtes, à titre de location du terrain, une redevance annuelle qui leur serait payée encore actuellement (1872), par l'administration de la mosquée[1].

« A la partie contiguë au terrain caraïte, du côté de l'est, se trouvait le *monastère grec* de *Saint-Antoine,* ayant une échelle ou débarcadère en dépendant, sur le rivage. »

Selon Ducange[2], les Amalfitains[3], qui furent l'une des premières colonies latines établies dans le Levant, possédaient à Constantinople une église dite « Deiparæ seu Mariæ Amalphitarum, de Latina[4]. »

[1] Cette information ne concorde pas avec le témoignage de Benjamin de Tudèle, qui s'exprime ainsi dans la relation de son voyage (1159-1173) : « Il n'y a point de Juifs dans la Ville ; on les a transportés au delà d'un bras de mer.... On compte à CP. 2,000 juifs Rabbinistes, et outre cela, 500 Caraïtes, de l'autre côté..... Il n'est permis à aucun juif de monter à cheval.(Consultez notre *Fetoua sur la condition des Zimmis.)* Les grecs haïssent tous les juifs sans distinction des bons et des méchants... quand ils les rencontrent dans les rues ils les battent, les traitent cruellement, et les tiennent dans une dure servitude ; le lieu où ils habitent s'appelle Péra. » (*Voyageurs du Moyen Age,* Ed. Charton, p. 171.)

[2] *Constantinopolis Christiana,* lib. II, I.

[3] A la partie N-E du Mont Athos sur une colline sise près de la mer, et appelée de nos jours, « Morfonou » (altération du terme Amalfitains), on voit les ruines d'un ancien couvent des Amalfitains : c'est la plus belle situation de toute la Montagne. Le Père Athanase de Trébisonde, sous l'Empereur Zimmiscès,(970) aurait bâti ce couvent, et constitué sa Régle. La renommée de ce religieux s'étant répandue en Italie, quelques personnes pieuses d'Amalfi seraient venues se placer sous la direction du Père, qui les admit dans son couvent qui, de ses nouveaux habitants, fut dit « Monastère des Amalfitains. » La langue latine était usitée dans ce couvent, et, dans la rédaction des Actes y relatifs, on y trouve encore deux copies des Chrysobules délivrés « au Monastère des Amalfitains » par Alexis Comnène et par son fils. Ces Chrysobules mentionnent quelques villages et localités de la plaine de Serrés, sur lesquels ce monastère exerçait un droit souverain. Il paraîtrait aussi que le couvent Amalfitain, de CP était une propriété dépendant de celui de l'Athos. (Renseignements dus à l'obligeance de M. Aristoclidis, envoyé en mission au Mont Athos, par le Patriarcat Œcuménique 1874.)

[4] Le P. Hélyot, dans son *Dictionnaire des ordres religieux,* II, 821, rapporte « qu'environ vers l'an 1048, des marchands d'Amalfi, trafiquant à Jérusalem, obtinrent du prince musulman qui y régnait alors, une église où l'on put célébrer l'office divin selon le rit de l'Église romaine; cette église était située au quartier des chrétiens, devant le temple de la Résurrection... elle fut appelée *Sainte-Marie de la Latine,* pour la distinguer des autres églises où l'on ne suivait pas le rit latin. » Voy. aussi p. 740, 741 : elle dépendait des Bénédictins du Mont Cassin.

D'après les privilèges rapportés par Miklotich et Muller[1] ils habitaient la rue dite Néro-dromal.

A gauche de l'échelle du monastère de *Saint-Antoine,* toujours du côté de l'est, se trouvait l'échelle des « Amalfitains, » les plus anciens colons francs de Constantinople.

Mais l'autonomie de cette colonie disparut bientôt, par les dispositions inscrites dans le privilège accordé aux Vénitiens. Sous Basile et son frère les services rendus par la marine de la république à l'empereur, contre les Normands de Robert Guiscard, obtinrent à la première (1081-90), d'après Anne Comnène, de nouvelles faveurs : le doge reçut d'Alexis Ier le titre de *protosevastos,* et le patriarche vénitien celui d'*hipertimon;* l'empereur attribua à ce dernier des honoraires, aux églises de Venise des subventions considérables annuelles[2], rendit les Amalfitains de Constantinople *tributaires* dans l'avenir *de l'église* bâtie, à Venise, en l'honneur de l'apôtre-évangéliste *Saint Marc,* donna aux Vénitiens toutes les boutiques (*officinas*) et les échelles, au nombre de trois, comprises dans l'espace s'étendant entre la vieille échelle juive et Bigla[3]; l'une de ces échelles était dite *schala major*[4]. L'empereur donna aussi à

« L'abbaye de la Latine, dédiée à N. D., en la Ville de Hiérusalem, près de l'église du Saint Sépulcre, de religieux de l'Ordre de saint Benoit, dépendait immédiatement du Patriarche de Hiérusalem. L'abbé portait mitre, croce et anneau, et devait de service de guerre 50 sergeants. Ce monastère fut bâti par ceux de Melfi, en Italie, et fut ainsi nommé, à cause qu'il fut donné à des moines Latins... L'abbaye fut transférée à Acre, après la prise de Hiérusalem par Saladin. » (*Familles d'Outre-Mer*, par Ducange, publiées par Guillaume Rey. Paris 1869, p. 824.) Cet ancien monastère a été concédé à la Prusse en 1869; c'est dans une de ses salles que le ministre prussien fait le service religieux. (Missions Catholiques du 30 Janvier 1874.) (Il faut noter cependant que selon le Prof. Heyd : les couvents de St-Sauveur et de Sainte Marie de *Latina* auraient appartenu aux Pisans. *Le colonie commerciali degli Italiani in oriente nel medio Evo.* Venezia e Torino 1866, I. 7.)

[1] *Acta et diplomata græca, médii ævi sacra et profana... Vindobonæ* 1865. t. III. p. 7, 18-20 et 22.

[2] Ces présents annuels furent stipulés nécessairement en faveur de chacune des nations qui obtinrent des privilèges impériaux, et, par le fait, constituèrent une sorte d'hommage-lige ou de vasselage.

[3] Dite ailleurs, p. 48. 97, *Vigla et Uigla.*

[4] V. aussi II. 43 *Et maritimas* III *Schalas, quæ in prædicto spatio terminantur.* (*Fontes*, p. 52.)

l'église *Saint-Akindin*[1] le moulin voisin de cette église[2]. *Sainte Marie des Amalfitains,* suivit, sans doute, le sort de la Colonie, et passa aux mains des Vénitiens.

Lors de la séparation de l'Église orientale, consommée en 1054, les lettres d'excommunication du pape Léon IX au patriarche grec Michel Cérulaire, déposées par les légats pontificaux sur l'autel de Ste-Sophie, en présence du patriarche et du peuple assemblé, font mention des « églises latines de Constantinople[3]. »

Quelques années plus tard, et après la célèbre bataille de Hastings (14 octobre 1066), qui donna la couronne d'Angleterre à Guillaume le Bâtard, un noble anglais, s'exilant de son pays, vint se retirer à Constantinople et y bâtit une église sous le vocable de *Saint Nicolas et Saint Augustin de Cantorbéry*[4]; mais cette seconde dénomination, rappelant, d'ailleurs, un souvenir tout national, a fini par disparaître complètement, et l'église ne fut plus connue que sous le nom de St-Nicolas, conservé jusqu'au moment où elle fut enlevée à la latinité.

Sur une tour des murailles de Constantinople, sise entre la porte d'Andrinople et celle de Topcapou, M. le docteur Paspati, a relevé, il y a quelques années, des inscriptions funéraires de *Fœderati* « gardes-du-corps des empereurs »; ces Varanges se seraient-ils groupés autour de cette église qu'ils auraient considérée comme leur *église nationale*[5] ? M. le docteur Dethier a envoyé, de son côté, au musée de Stuttgard, il y a une douzaine d'années, une pierre tombale de *Varange,* trouvée par lui dans le même endroit.

[1] V. ci-après.

[2] Ne serait-ce pas là l'origine des fours, concédés à chaque colonie franque en Turquie, jusqu'à ces derniers temps ?

[3] *Baronii critica,* IV, 195; cf. aussi *Imperium orientale* 1711, II, 676.

[4] *CPlis christiana,* IV, 90; II. 53. St. Augustin fut l'apôtre du royaume anglo-saxon et le premier archevêque de Cantorbéry. (Cf. Montalembert, *les Moines d'Occident,* IV, 358 et suiv.)

[5] L'ambassade d'Angleterre a fait récemment, assure-t-on, des démarches pour obtenir la translation de ces pierres au cimetière militaire anglais de Scutari; malheureusement, ces démarches n'ont pas abouti : ces précieux monuments ont été employés comme matériaux dans la construction de l'orphelinat dit *Selimie.* Cela est d'autant plus regrettable que l'incendie du 5 juin 1870 a détruit les fac-simile des inscriptions existant tant chez M. Paspati que dans la *Société littéraire hellenique* de Péra.

Dans son Dictionnaire de la basse latinité, Ducange explique ainsi ce mot : « Milices barbares (étrangères), que les Romains prenaient à leur solde. » « Les Varanges, dit M. Paspati, avaient une église particulière *Panaïa Varanghiotiça* « N.-D. des Varanges, » sise à la façade ouest de Ste-Sophie, et presque contiguë à cette basilique. » Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, sans y attacher, d'ailleurs, autrement d'importance, le rapport phonétique existant entre les termes *varanges, frenk, frangos,* « franc, » et *Vlanga,* nom actuel d'un quartier de Constantinople, dont on ignore l'origine étymologique[1].

Mis en possession des établissements et de l'échelle des Amalfitains, les Vénitiens reçurent, en même temps, la concession de toutes les boutiques et tavernes comprises, selon les termes du privilège rapporté par Miltitz, entre l'ancienne échelle juive dont il a été parlé *(Bâlyq bazar),* et l'endroit dit *Bigla.* Cette localité, dit M. Paspati, n'est pas, jusqu'à présent, bien déterminée; plusieurs localités, d'après les historiens grecs, auraient été dites *vigla,* « vigie[2]. »

« Tout l'espace compris entre *Bâlyq bazar* et *Zindân capou,* continue le Dr Paspati, était dit *Perama,* du nom rapporté plus haut, de la première de ces deux portes, occupée par les Vénitiens. »

Dans l'opinion de feu Henri Glavany, le premier établissement des Vénitiens aurait été de l'autre côté de Constantinople, sur la Propontide, à Koum-Capou, à l'est du quartier de Vlanga, vers l'extrémité est de la langue de terre sur laquelle s'étend la capitale; cette localité se trouvait ainsi à l'ouest de l'église latine de St-Sergius, mentionnée plus haut. Nicola Barbaro, dans son journal du siège de Constantinople, parle d'un combat naval survenu entre quatre navires chrétiens et ceux des Turcs, les premiers ayant jeté l'ancre contre la ville de Constantinople, « pas loin de Vlanga-Bostan, » selon le Dr Mordtman[3]. D'après le même savant, « le palais du bailly vénitien, orné de la bandière de Saint-Marc, tout près de l'église vénitienne de *Sainte-*

[1] V. sur les Varegi-angli, Goti et Russi, Baldelli-Boni, *Storia delle relazioni vicendevoli dell' Europa e dell'Asia,* Firenze, 1827. I, 360.

[2] V. ci-après sur ce terme le chrysobulle de Manuel Comnène, 1148.

[3] Dethier, *Critoboulos, Mon. hung. hist.* XXII, 2e partie, p. 75.

Marie, » se trouvait « au forum Constantini, où il y a la colonne de porphyre brûlée, sans escalier[1]. »

On doit remarquer que, vis-à-vis la colonne brûlée, se trouvent encore les ruines d'un klan dit par Busbecq (Epistola III), *caravassara,* en démolition de nos jours, pour élever sur cet emplacement, dit *èltchi-khân,* « le khan des ambassadeurs, » le tombeau de Fuad pacha. C'est là que résidèrent, sous les sultans ottomans, les envoyés de Moldavie, de Valachie, de Raguse, de Transylvanie, et même l'envoyé de l'empereur d'Allemagne, comme roi de Hongrie ; et c'est aussi là que Busbecq, représentant de ce dernier prince, fut, pour ainsi dire, interné. « A son retour d'Amasia, en 1559, dit Hammer[2], sultan Suleïman fit renfermer Busbecq, dans le *khan des ambassadeurs,* à la colonne brûlée. »

Les Vénitiens, descendant sur l'autre côté du versant de la colline, vers le port, vinrent-ils, plus tard, s'établir sur la partie riveraine indiquée par M. Paspati ? Nous verrons plus bas, d'après Ducange[3], que « les Vénitiens auraient demandé à l'empereur Henri, l'image *hodighitrias,* et qu'après l'avoir enlevée de Sainte-Sophie, où elle avait été transportée, ils l'auraient déposée dans l'église du *Pantocrator*[4], dont le monastère, selon Hammer[5], était devenu, à la conquête franco-vénitienne, le quartier général des Latins. »

Enfin, on lit dans Canale[6]... « Innanzi di recarsi in Galata (les Génois), con popolar furore, uguagliavano al suolo il monastero (ou mieux : les dépendances) del *Pantocrator* (où Gennadius, le premier patriarche grec, sous les Ottomans, avait été confiné, après le concile de Florence), « ov'erano la chiesa, la

[1] Dr Dethier, *loc. laud.* p. 75. *Kékaoméni stili* ou *Tchamberli tâch* (V. *Descript. de CP.* par le patriarche Constantius, Comple, 1846, p. 68, rº, et la notice spéciale du Dr Dethier sur ce monument, *Mon. hung. hist.* vol. XXIII, vº partie, p. 1123 et suiv.

[2] *Hist. de l'Emp. ottoman,* VI, 117.

[3] *Hist. de l'Emp. de Constantinople,* Édit. 1826, p. 94.

[4] Aujourd'hui *Kélicè djâmi* (Hammer), ou *Zeïrek djâmi* (*Constantiniade,* p. 93), sise en haut de la voie aboutissant vers le port, à Oun-Capân. (Cf. ci-après, LATINITÉ DE CP. SOUS LES SULTANS : *Sainte Marie.*

[5] *Loc. laud.,* III, 429.

[6] *Nuova storia,* II, 153.

loggia, il palazzo dei Veneziani [1]; cosi lavaranno l'onta di San Giovanni d'Acra e la torra colà distrutta da maggior rovina venia vindicata; delle pietre trasportate in Genova da Ansaldo Doria, edificavasi la chiesa di San Giorgio [2]. »

En 1090, le doge, après en avoir reçu la donation de l'empereur « per jam dictas imperiales cartulas, » fit don, à son tour, au monastère de Saint-Georges, d'un *Capylion* [3] avec ses attenances et dépendances, en pierre ou en bois, tant de l'intérieur que du dehors [4].

Par un acte du mois de juillet, même année, le doge Vitalis Faletro, « imperialis protosevastos, » donna, à perpétuité, au même monastère de Saint-Georges, dans la personne de l'abbé et de ses successeurs, les terrains *couverts* et *non couverts* [5], maisons et boutiques concédées par Alexis Ier, sises sous (*infra*) la ville de Constantinople; le tout compris dans le terrain s'étendant de Vigla à la porte Peràma, jusqu'à la Juiverie (usque ad Judecam), à l'exception, toutefois, de la donation déjà faite par lui au monastère St-Nicolas, et de la *scala major*, dont il se réservait l'usage [6].

« Scilicet damus jam prefato monasterio S. Gèorgii ipsum « *capyllio* situm juxta latus de suprascrito sacro Vigla, sicut

[1] Le traité de 1261, conclu entre Michel Paléologue et les Génois, avant la restauration byzantine, et cité plus bas, porte, dans le texte reproduit par Canale (II, 387) : « E si l'omnipotente Signore li concedera (a l'empereur) che ricuperi ed occupi la stessa citta de Costantinopoli, i Genovesi vi avranno palazzo, abitazioni, possessioni ed intrati colla chiesa di *Santa-Maria*, adesso tenuta dai Veneziani, colle logge circostanti, il cimitero e l'area del castello dei Veneziani medesimi... »

[2] Cf. ci-après Saint-Georges, et nos *Traités et Capitulations de la France en Orient*, p. 44 ; de la sorte, les Génois satisfirent à un double sentiment : celui de la vengeance et celui de la rivalité, quant à la domination dans les mers d'Orient. Dans leurs querelles intestines, que le Pape Alexandre IV essaya vainement d'apaiser, les Pisans et les Marseillais vinrent en aide aux Vénitiens, qui rasèrent la tour d'Acre, appartenant aux Génois, (Sauli, I, p. 55.)

[3] Taverne ou plutôt auberge comportant un espace assez considérable, où l'on recevait des centaines de personnes.

[4] *Fontes*, p. 43.

[5] Cette classification d'une certaine catégorie de propriétés a passé dans la technologie ottomane, sous les termes *mouçaqqafat* et *moustaghillat;* le premier indiquant les terrains « à toiture » sur lesquels on a élevé des constructions, le second les terrains sans contructions, rendant un produit agricole.

[6] *Id.* p. 57.

« tenet uno ejus capite in ipso *nostro deambulo* [1] atque cum
« tota sua longitudine et latitudine, cum capitibus et lateribus
« suis, necnon cum totis suis edificiis, petrinis et ligneis, sive
« cum totis ejus habentis et pertinentis ab intus et foris, secun-
« dum quod nobis advenit a prememorati Alexii imperatoris;

« Etiam damus *ergasterium* (boutique) unum situm juxta latus de prenominato *capyllio,* sicut respicit ejus frons in jam dicto *nostro deambulo ;*

« Secundum *ergasterium,* similiter damus, secundum quod est positum juxta proprietatem que tunc fuit domini Berardi, ex alio latere firmante in proprietate, que *nunc est Sancti Nicolai ;*

« ...Verumtamen statutum est inter nos et vos prenominatum Karinum abbatem, ut ipsa schala, que dicitur *schala major,* quem *ad nostrum usum* retinuimus, semper habeat accensem et dessensem sine vestra et successorum contradictione [2]. »

L'église *Saint Acyndyn* [3], dont il a été parlé plus haut, avait été donnée, antérieurement, par chrysobulle, aux doges vénitiens; par acte signé en septembre 1107, le doge Ordelafus Faletro, les évêques, les juges et le peuple vénitien en firent cession, dans les termes ci-après, au patriarcat de Grade, avec tous ses biens et dépendances, en meubles et immeubles, en échange, il paraîtrait, d'une subvention annuelle qu'un doge précédent s'était engagé de fournir à ce patriarcat [4] :

« Idcirco nos prenominatus Ordelafus, D. G. Veneciarum dux, cum nostris episcopis et judicibus et populo Venetiæ, cum successoribus et heredibus ab hodie in antea damus et conce-

[1] *Embolo.*

[2] *Fontes*. p. 55.

[3] Saint Akindynos, martyr du quatrième siècle, souffrit à Nicomédie, sous Dioclétien, dans la même persécution où mourut St Georges. Leurs reliques furent partagées entre les différentes églises de Constantinople, le crâne de St Akindynos fut placé dans l'église des Sts Anargyres, (Côme et Damien). A la prise de Constantinople par les croisés, cette précieuse relique fut apportée en France, par un seigneur de Franche-Comté, et donnée par lui au Monastère de Rosières, où elle resta jusqu'à la Révolution. Elle a été retrouvée, portant encore la plaque d'argent avec son image et son nom. Elle a été reconnue par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 30 Octobre 1891. (N. E.)

[4] Par la suite, comme on le verra ci-après, dans un acte du 8 Mai 1205, un chapitre fut institué dans cette église.

dimus vobis quidem, domino Johanni Gradonico, venerabili Gradensi patriarchæ et vestris successoribus in perpetuum, videlicet *ecclesiam beati Archidani* cum omni suo territorio et benefitio, positam in regali urbe Constantinopoli, quæ est *antiquitus* de jure et possessione nostri palatii secundum imperialis *crisovoli* confirmationem.

« Hanc namque prenominatam et designatam ecclesiam cum toto suo thesauro et palliis et libris et cum omnibus suis habentiis et pertinentiis ab intus et foris quas nunc habet et in antea aliquo modo habitura est, cum suis ergasteriis universis et cum suo mankipio et furno (*moulin et four*), et cum omnibus stateris et rubis et ponderibus et cum cunctis metris tam oleum quam ad vinum [1] et cum *omnibus tabernis* quæ in prædicta urbe sub nostra potestate esse videntur... *salva* tamen *illa honorificentia* quam quondam nostri communes legati *in eadem ecclesia* et tavernis habuerunt[2]. »

Les privilèges accordés d'abord aux Amalfitains, puis aux Vénitiens, et surtout les difficultés avec lesquelles l'empire était aux prises de plus en plus, le portèrent à *acheter* encore d'autres alliés-défenseurs[3]; en 1112, Alexis Comnène (1081-1118.) accorda aux Pisans un privilège semblable à ceux octroyés à leurs devanciers ; il comportait « Echelle, magasin spécial, ou mieux *marché*, pour leurs marchandises, place d'honneur à Ste Sophie, et tribune réservée à l'hippodrome, dans les cérémonies et fêtes publiques. » Fanucci[4] rapporte comme suit la version italienne de ce privilège : « Saranno dati alla Chiesa Pisana, nominata *Santa Maria,* ogni anno 400 monete d'oro iperperi, e due paramenti ; al dilettissimo arcivescovo di Pisa, monete simili 60 ogni anno ed un paramento ; a Lamberto giudice, a Carletto ed ad Antonio 100 monete simili ; e dopo la morte di loro si daranno alla chiesa suddetta...... Vi sara assegnata *una scala,* a cui debbano approdare le vostre navi e discaricarvisi ; vi sara dato un luogo *addattato e conveniente* con abitazioni, acciochè

[1] Droit de mesurage, de pesage ; le *qyntardjy* de nos jours.

[2] Sous réserve des honneurs et droits dus aux représentants vénitiens, dans cette église et sur ces tavernes. (*Fontes*, p. 67.)

[3] V. Nos *Traités et Capitulations de la France en Orient.* (Passim.)

[4] *Storia di tre celebri popoli dell'Italia, Veneziani, Genovesi e Pisani.* Lib. I•, Pisa 1817, p. 168.

possiate riporvi le vostre mercanzie ed abitarvi. Similmente nella grande chiesa di Santa Sofia di CPli vi sara assegnato un posto onorifico e distinto, dal santissimo nostro patriarca. Nel-l'ippodromo, ossia circo di CPli, vi sara dato luogo distinto in cui dobbiate sedere, voi Pisani, nei giorni degli spectacoli [1] I croce signati che anderanno a Gerusalemne coi vostri uomini e coi vostri legni, per cagione di militare contro i pagani, non avranno, o in andare, o in ritornare, impedimento verruno [2]...»

« Le terrain concédé aux Pisans, dit M. Paspati, était sis à l'est de celui des Amalfitano-Vénitiens, comprenant dans son enclos la porte *Bâghtché-Capou*. En dehors du mur d'enceinte, et en face de ce terrain, il y avait aussi des magasins, appartenant au monastère dit *Apo-Loghotheton ;* et devant eux, sur le rivage, se trouvait l'échelle pisane. »

En résumé, et pour faire saisir d'un coup d'œil l'emplacement des divers établissements ci-dessus décrits, l'enclos actuel de Ieni-Djâmi comprendrait, de Bâlyq-bâzâr à Baghtchè-Capou, les anciennes localités occupées par les Caraïtes, le monastère de *Saint-Antoine,* l'établissement amalfitain, passé plus tard aux Vénitiens, et enfin une partie de celui des Pisans.

« La porte de *Bâghtchè-Capou,* ajoute M. Paspati, inaliénable, et appartenant au monastère *Apo-Loghotheton,* était surmontée d'une grosse tour, en défendant l'entrée ; vis-à-vis, sur le rivage, il y avait une échelle ou débarcadère, désignée, depuis longtemps, sous le nom de *Dipli-Scala* « Échelle double, » dont la jouissance fut donnée aux Pisans.

« De l'autre côté de *Bâghtchè-Capou,* à l'est, se trouvait le monastère *Apo-Loghotheton* », cité plus bas, sous le nom d'église du *Saint-Sauveur,* accordée en 1205, par le cardinal-légat

[1] A cette époque, la place réservée, dans Ste Sophie, aux représentants étrangers devait être plutôt politique que religieuse ; c'est probablement l'origine des tribunes réservées, dans les églises latines aux ambassadeurs des puissances protectrices. Il en était probablement de même pour les tribunes de l'hippodrome. On peut consulter sur le cirque de CP. et les quatre factions, distinguées en deux groupes (bleue ou venète et blanche, « prasna », vert (hellène et rouge,) un intéressant article du Dr. Dethier (*Turquie* du 6 mars 1874.) avec la description d'un bronze contorniate, représentant le triomphe d'un vainqueur à ces jeux.

[2] La version latine du Chrysobulle de 1112, concédé aux Pisans est rapportée in extenso dans les *Recherches sur la Principauté française de Morée,* par *Buchon* Paris 1845, I, 8. II, 4.

et Nivelon, évêque de Soissons, aux Pisans, ou mieux, au prieur de leur église. « Ce monastère, dit M. Paspati, n'était séparé que par la grande rue, du terrain pisan, sis à droite de Bâghtchè-Capou; il avait aussi une échelle, qui, suivant sa propre condition, passa, avec lui, aux Pisans, lesquels possédaient ainsi deux échelles, la *Dipli-Scala* et celle d'*Apo-Loghotheton.* »

En 1110, les Vénitiens avaient aussi, dans Constantinople, un monastère du nom de « St Georges de Pantépopti [1] » dirigé par un Prieur, puis en 1220, par un Abbé [2].

En 1112, la république envoya le patriarche de Constantinople (de Grade?) en qualité d'ambassadeur auprès d'Alexis I[er], à l'effet de solliciter l'alliance de ce prince pour reprendre la Dalmatie sur les Hongrois [3]. L'ambassadeur était accompagné d'une escorte de quatorze galères.

Un chrysobulle donné par Manuel Comnène, en mars 1148, fournit, comme suit, la description du quartier de Constantinople, occupé par les Vénitiens, à cette époque :

« Incipit ab ipsa Vigla [4] et procedit versus orientem. Tenet *embolum* et *que* versus septentrionem et meridiem sunt cum solariis habitacula, et procedit usque ad fornicem conjunctum muro *hospitalis Sancti Marciani,* comprehendens et loca in quibus stant octo numulariorum tabule. Ascendit paululum ver-

[1] L'église de Pantépopti, très remarquable par la position élevée qu'elle occupe, et qui lui valut probablement son nom, fut bâtie par Anne, mère d'Alexis Comnène ; elle a été transformée en Imaré (établissement d'assistance publique) par Méhemmed le conquérant ; puis en mosquée sous le nom d'Eski Imaret. Elle est sise non loin des murailles ; on l'aperçoit en passant entre Oun-Capou et Djoubaly-capou. (*Constantiniade*, 107.)

[2] Le Prieur était hiérarchiquement inférieur à l'abbé qui, dans le royaume de Jérusalem, portait le plus souvent « mitre, croce et anneau. » Toutefois le prieur du St Sépulcre « qui était l'église patriarchale de Hiérusalem », avait non seulement la prérogative d'élire le Patriarche, « avec les chanoines de la même église, qui étaient chanoines réguliers de St Augustin, mais encore avait droit de porter mitre et anneau, mais non pas la Croce. » (Rey *Familles d'outre-mer de Du Cange*, Paris 1869, p, 839) (N. E.) Dans certains Ordres religieux, comme chez les Bénédictins il y a des Prieurs et des Abbés, en d'autres, comme chez les Chartreux, il n'y a que des Prieurs. Les Chanoines Réguliers n'avaient généralement pas d'abbés.

[3] *Fontes*. p, 75.

[4] D'après M. le Dr. Dethier, Vigla ou Bigla désignait un poste militaire (vigie) confié aux gardes gothiques. (V. la Turquie des 11 déc. 1872, et 2 janvier 1873.)

sus meridiem ab ipsa Vigla. Tenet ad modicum et aliud *embolum,* et pervenit usque ad primum fornicem ejusdem emboli, comprehendens triclinarium altum domicilium Mili. Versus orientem ejusdem emboli secundum duas partes humilem domunculum cum acclini tecto ejusdem monasterii, et que in equali hujus est, modicam curiam, que dicitur Aristini, et habet longitudinem brachiorum octo cum dimidio et latitudinem septem cum tercia. Preterea, que sunt versus orientem habitacula diaconi Precursoris, debentibus obturari januis huiusmodi habitaculorum, que educunt in manifestam curiam. Versus aquilonem *tria ergasteria cerulariorum,* Ycanati[1] duas stationes, in quibus et loca tabularum duarum numulariorum ejusdem monasterii Mili. Incipit rursum ab ipso fornice predicti hospitalis; tenet publicam viam, que versus occasum est ejusdem hospitalis, et progreditur usque ad portam que est juxta parvum *templum Precursoris.* Exinde rursus dimittens premonstratam portam, quasi versus orientem transit per murum civitatis, et pervenit usque ad semitam, que dividit jura monasterii Akimitero. Exinde ascendit modicum versus meridiem tenens eamdem publicam semitam, habentem in latitudine brachia tria, et ut dictum est, dividentem mansiones monasterii Akimitero, et perveniens usque ad finem domicilii ecclesie *Perivlepti,* ita ut a muro civitatis per equalitatem ejusmodi semite usque ad finem sint brachia viginti sex. Flectitur versus orientem, tenens murum *ecclesiæ Sancti Nicholai,* relinquens a dextris quidem *monasterium Sancti Nicholai,* a sinistris pistoricum ergasterium *Sancti Marciani* quod est junctum mansionibus *Sancti Nicholai.* Supergreditur rursus aliam tertiam semitam, et pervenit usque ad aque cursum, que a Vigla descendit, relinquens a dextris alia habitacula *Sancti Nicholai,* a sinistris domicilium Sancti Marciani et pensionales domos monasterii Parakymomeni. Iterum progreditur versus meridiem,

[1] Les *Icomati* étaient les valets des Greco-Goths, qui ensuite devinrent eux-mêmes une milice (*Bibliotheca Graeca Medii Ævi,* par *Fathos, Vienne* 1813, p, 37.) Et ailleurs « les *Icanati* étaient des soldats préposés à la garde du Palais (*Constantin Porphyrogénète, III.*) » Dans la localité occupée par les Vénitiens, dit M. Paspati, auquel nous devons la communication de ce qui précède il y avait deux postes d'*Icanati.* « Icanati duas stationes in quibus panes venduntur. (Tafel I, 192.) » Selon le même M. Paspati, la porte *Icanatissa* devait se trouver là où est aujourd'hui *Iéni-Djami.*

comprehendens vacuum locum ejusdem .monasterii Parakymomeni, qui versus orientem jacet domorum Sancti Nicholai, et procedit et regreditur usque ad Viglam, unde et incipit, dimittens quidem a dextris *domos monasterii Sancti Marci,* a sinistris vero aque cursum.

« Ejusmodi determinationis spatio comprehenduntur ea, que sunt versus orientem aque cursus descendentis a Vigla versus portam Canavuci (?).

« Habitacula et vacuus magnus locus, qui usque ad publicam viam versus occidentem progreditur Sancti Marciani a muro civitatis et usque ad embolum, per presens chrysobulum verbum datum. Et ea que sunt versus occidentem aque cursus a muro civitatis, qui in equali semite est, dividentis jura monasterii Akimiton, et usque ad domos *Sancti Nicholai* et *Sancti Marci,* cum parvo loco monasterii Parakymomeni. Et simpliciter omnia, que inhabitantur, et que non inhabitantur, habitacula et vacua loca, in predicto spatio comprehensa. Adhuc cum his comprehenditur et que est in litore, *scala Sancti Marciani,* que a chrysobasilio possidetur [1], cum universa ejus comprehensione et continentia, et que in ea sunt, domibus et ergasteriis.

« His sic ab imperio nostro donatis per presens chrysobulum verbum altitudinis nostre, exceptis proximantibus his donatis, portis videlicet, muris et cortinis murorum civitatis, habebunt Venetici hec, devotionem et fidem, quam imperio nostro debent, servantes, secundum quod et per ea, que prius adepti sunt, chrysobula hanc servare tenentur, cujuscumque juris sint, sive ecclesiastici juris, sive rei publice, sive private, sive sancte domus, vel monastice, nulla actione locum exercendi habente contra eos gratia horum [2]... »

Au mois d'octobre de la même année 1148, Manuel Comnène renouvela le chrysobule donné par Alexis, en confirmant les donations faites par ce prince à l'*église de Saint-Marc,* à Venise, savoir : tout le terrain compris entre l'échelle de Vigla, les boutiques tenues par les Vénitiens et les Grecs, à l'échelle de Perama « id est transitus » avec les trois échelles comprises dans

[1] Voyez ci-dessus, à l'an 990.

[2] *Fontes,* p. 111.

cet espace, comme aussi la donation du moulin à l'église Saint-Akyndan[1].

Dans un acte hypothécaire de décembre 1150, dressé en faveur du religieux, supérieur de Saint-Marc[2], celui-ci signe cet acte comme suit : « Ego Henricus Vallaressus, presbyter et notarius, plebanus[3] *Sti Akindi, complevi et roboravi,* » ce qui indiquerait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que cette église était dite indifféremment Saint-Akindan ou Saint-Marc. Comme on le remarquera ci-après, *cette église était voisine du palais ducal,* lors de l'occupation franco-vénitienne. Dans un acte daté de mai 1229[4], on lit que l'une des portes de la ville était dite « porte de Saint-Marc ; » « sed loca autem ipsa hec sunt :... pecia vero una de terra vacua, posita *infra* murum civitatis. Ex uno capite versus orientem firmat in *porta civitatis* que dicitur *S. Marci* per quam discurrit via publica..... ex alio capite versus occidentem firmat in *porta* qua exitur ad Drongarium que dicitur *Ebraiky*... per quam portam via discurrit publicam. »

Au reste, la nouvelle juridiction sous laquelle *Saint-Akyndan* avait été placé ne tarda pas à amener des difficultés entre le supérieur de cette église, « Dominicus prior Sancti Marci in Constantinopoli, Venetorum jurisdictionis monasterii Sancti Georgii de Veneciis, » et Stephanus, vicaire du patriarche de Grade ; et, en présence du prieur de l'église *Saint-Nicolas des Vénitiens,* du prieur *Ecclesiæ Stæ Mariæ de Embulo,* du prêtre Zacharias et de Bonifacio Fulmolo, « judices Venetorum, » à ce témoins, le supérieur précité requit Sergius, prêtre capitulaire, notaire apostolique, de dresser, le 12 décembre 1199, en l'église même de Saint Akyndan, un acte par lequel, aux fins de se garantir contre tout dommage ultérieur, il plaçait ladite église, lui même et son clergé, les charges, bénéfices, et, en un mot, tous droits relevant de sa juridiction, sous la protection

[1] *Fontes,* p. 75.

[2] « Une église de S. Marc appartenait, à Alexandrie, depuis longtemps aux Vénitiens. » (M. Giacomo, *Procès-verbaux sur la réforme judiciaire en Égypte,* 1870, p, 136.)

[3] Prêtre, notaire et curé.

[4] *Fontes,* II, 270.

du pape Innocent III, et protestait solennellement contre le vicaire patriarcal [1].

En 1157, le pape Adrien IV, dans ses lettres à Henri, patriarche de Grade [2], formait une sorte de diocèse des *églises latines de Constantinople* et des autres villes de l'empire, qu'il plaçait sous l'autorité de ce prélat; et il donnait à celui-ci « faculté d'ordonner et de sacrer des évêques, tant dans la capitale que partout où besoin serait. » Ces lettres, tout en ne faisant mention que des églises « fréquentées par la multitude des Vénitiens, » semblent indiquer, néanmoins, que la latinité entière de ce pays relevait de l'autorité ecclésiastique du patriarche de Grade, ou des évêques sacrés par lui [3].

Dès 1142, l'empereur Jean Comnène, auquel les Génois avaient su se rendre utiles, comme précédemment les Vénitiens, fit, avec les ambassadeurs génois, en Cilicie, un traité remplaçant par un droit régulier, les taxes arbitraires imposées jusqu'alors à leurs marchandises [4]. Un peu plus tard, en 1155, les embarras de la fin de son règne, suscités par le passage de l'armée des croisés, l'invasion de Roger, roi de Sicile, et ses démêlés avec le Sultan Seldjouqyde d'Iconium, engagèrent l'empereur Manuel à chercher un nouvel appui en Occident, ou du moins à y diminuer le nombre de ses adversaires ; dans ce but, il se décida à envoyer à Gênes un ambassadeur, Démétrius Macropolit, chargé de proposer aux consuls de la république les mêmes avantages qu'aux Pisans, c'est-à-dire subside annuel, durant quatorze ans, réduction des taxes douanières, permission de vivre en *communauté* dans la Capitale [5] ; jouissance des mêmes faveurs et privilèges que les Pisans ; marché, échelles, présents annuels pour l'archevêque, les consuls et la cathédrale,

[1] *Fontes*, p. 280.

[2] Grado, résidence du patriarche *delle Venezie*, jusqu'en 1451, époque où cette dignité fut portée au siége de Venise. Le patriarche de Grade joua un rôle important en 685, dans l'assemblée des évêques, du clergé, des nobles et du peuple, qui nomma le premier duc de Venise (Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, par S. Martin, XII, 41.)

[3] *Baronii critica*, IV, 586 ; *CPlis christiana*, III, 3.

[4] Miltitz, *Manuel des consuls* II, 80.

[5] Jusqu'à cette époque, ils avaient été obligés de fixer leurs habitations hors de l'enceinte de CP., sur une plage ouverte et assez distante des portes. Miltitz II, 8.

« et dabit vobis Dominus meus sanctissimus imperator in Constantinopoli embolum et scalas, cum commercio et omnia in eis pertinentibus, sicut Pisani habent.... [1] » En échange, l'empereur demandait aux Génois de refuser leur concours à ses ennemis, et de défendre le territoire de l'empire comme leur propre pays. Cet acte fut accepté par les parties, réunies dans l'église de St. Laurent, le 12 octobre 1156; mais quoique consenti de part et d'autre, l'exécution de ce traité, dans certaines clauses, rencontrait l'opposition des étrangers et celle des Grecs eux-mêmes, qui voyaient avec un vif déplaisir l'établissement des Génois dans l'intérieur de la ville [2]. Quoiqu'il en soit, et selon Miltitz, reproduisant le rapport de Girol. Serra, les Génois, en 1160, y étant autorisés, s'empressèrent d'acheter le couvent abandonné de Calamos, (dit ci-après Calamanos,) qu'ils abattirent; et sur cet emplacement, ils construisirent un palais consulaire, une église, des loges, des bains et des citernes [3].

Cependant, en même temps qu'ils négociaient avec Manuel, les Génois ne voulaient pas rompre avec l'empereur Frédéric Barberousse; mais ce dernier irrité du traité qu'ils venaient de conclure, et pour mieux assurer ses projets, se chargea d'exciter les jalousies que la nouvelle installation des Génois à CP. avait suscitées. De son côté Manuel, irrité de l'alliance de Gênes avec l'Allemagne, y donna aussi la main : les Pisans, qui, dans CP., étaient au nombre d'un millier d'hommes, insultèrent les 300 Génois résidants en cette ville; des insultes on en vint aux armes (1162); les premiers, plus nombreux, envahirent le fondouq (Embolo, bazar) génois, et le pillèrent, après avoir massacré Octave Ruffo, l'un des Génois les plus notables [4].

Gênes n'était pas la seule cité qui eut fait alliance avec Frédéric; Pise avait agi de la même façon; aussi pour punir les Pisans, et de leur nouvelle alliance, et de la sédition provoquée

[1] Sauli, *Della colonia degli Genovesi, in Galata.* 1831, I, 19; II, 181; et aussi Buchon, *Recherches sur la principauté française de Morée,* II, 9.

[2] Miltitz, *Loc. cit.* II, 81.

[3] Miltitz id. Id. sur les mots *Fondouq* et *Loge* voir nos *Capitulations de la France en Orient,* 26 et 41. Voir aussi plus loin Part. II St Georges.

[4] Fanucci, *loc. laud.* p. 26; Vincens. *Hist. de la Républ. de Gênes,* Paris 1842, I, 167; Miltitz, II, 62, 123. Il semblerait d'après les citations de M. Le Chev. De Simoni, rapportées par Sauli, que cet *Embolo* portait le nom de *Santa Croce.*

par eux dans CP., Manuel chassa-t-il ces derniers de la ville, leur enlevant leurs fondouqs, leurs marchandises, et les expulsant même de la Grèce et de toute la Romanie. Puis il ouvrit avec eux des négociations pour les détacher de leur alliance avec l'Allemagne. Pressée entre les sollicitations des deux empereurs, Pise, pensant que Manuel ne saurait spolier leur église de *Santa Maria,* fit don à celle-ci des marchés, débarcadères et autres établissements que la république possédait à CP. ; puis elle lui envoya des ambassadeurs dont la mission n'aboutit pas, ceux-ci ayant pour instructions de ne pas renoncer à l'alliance de leur puissant voisin, l'empereur Frédéric.

Gênes, comme ses devancières, non contente de son établissement à Calamanos, vint aussi prendre sa place sur les rives de la Corne d'or; ce fait s'accomplit dans les circonstances suivantes : des dissentiments s'étaient produits entre Manuel et les Vénitiens, le premier voulant arrêter le développement de leur influence politique et commerciale en Orient, les seconds, voyant chaque jour de nouveaux émules, sinon des rivaux, exploiter avec eux les avantages dont ils avaient joui seuls jusqu'alors. Manuel fit faire successivement, auprès de Guillaume de Sicile et du Doge (1170) des démarches, qui d'un côté comme de l'autre restèrent infructueuses ; il se plaignit à Venise de l'insubordination des sujets de la République, et celle-ci, de son côté mit à la mer une escadre dont le Doge lui-même prit le commandement. Sur les représentations du gouvernement de Négrepont, le doge consentit à arrêter sa marche et dépêcha à Manuel l'évêque d'Aquilée et quelques autres personnages, parmi lesquels se trouvait Henri Dandolo, pour traiter de la paix ; puis il se retira à Chio, dont il s'empara. L'empereur qui voulait gagner du temps, retint le doge dans l'inaction, et envoya des négociateurs à Gênes et à Pise, pour engager la première de ces républiques à opérer dans le Levant, et proposer à la seconde le renouvellement des anciens traités. Celle-ci avait déjà expédié des envoyés à CP. ; et tandis que Manuel traînait en longueur les négociations avec les Vénitiens, il renouvela (1172) avec ses « affectionnés » Pisans, dès leur arrivée, leurs anciens privilèges, leur restituant, « *seulement dans une autre partie de la ville,* la loge, l'échelle et l'église dont ils avaient été éloignés pour certains motifs. » Reconnaissant qu'il avait été trompé, le

doge de Venise, dont la flotte se trouvait de beaucoup réduite, reprit la route de Venise; quant à ses ambassadeurs, l'un d'eux, Henri Dandolo, ayant été aveuglé avec un poinçon d'argent, ils quittèrent la capitale sans prendre congé de l'empereur, se promettant bien de tirer vengeance de l'acte de cruauté dont Dandolo avait été victime[1].

La sédition de 1162, survenue dans CP. entre les Pisans et les Génois, amena, nons l'avons vu, l'expulsion des premiers; les seconds, peu nombreux périrent dans le massacre ou émigrèrent. Gênes réclama du gouvernement grec, par l'intermédiaire d'envoyés successifs, le remboursement des pertes éprouvées par ses nationaux et sollicita de nouveaux privilèges, lui assurant des garanties contre le retour de semblables excès; elle y parvint en Octobre 1169 : son envoyé, Amico di Murta, qui avait rempli diverses missions dans ce but, à CP., obtint un chrysobulle par lequel, (à cette date, établie par M. le Chev. de Simoni, dans une remarquable dissertation, au *Giornale Ligustico*, 1874.) en échange du secours que la république s'engageait de fournir à l'empereur contre les Sarrasins et autres payens, celui-ci promettait « dare civitati Janue embolum et scalam, ultrà CPlim, in loco qui dicitur Orcu, in loco bono et placabili etc. » La localité indiquée dans ce document est dite à la fois Orcu et Oréa par Sauli[2]. M. de Simoni émet l'opinion que le chrysobulle de 1169 ne reçut pas son exécution, et que la concession faite aux Génois ne leur fut finalement consignée qu'en avril suivant, et cela non pas à l'extérieur de la ville, mais dans l'intérieur par la restitution du Coparion (l'endroit où l'on confectionne les rames); en effet, deux traductions du premier chrysobulle portent l'une *ultrà*, l'autre *trans* Constantinopolim, tandis que dans le Chrysobulle de mai 1170, relatif à cette concession on lit « constitit imperium meum ut demutaretur eis hujusmodi embolus et scala, et daretur illis « *in* magna civitate » (traduction du terme grec Mégalopolis), et plus bas « sancitur per presentis auree bulle sigillum ut ipsi possideant hujusmodi embolum et scalam *in* magna civitate, sicut illis tradita

[1] Fanucci, *loc. laud.* 60.

[2] Le texte grec original dont M. Paspati a bien voulu nous donner communication porte « entos » intra ou mieux intus, ce qui reproduit exactement le phone grec.

sunt vice illorum que data fuerant illis in transmare partibus.» Il résulte de l'opinion du savant auteur du mémoire précité (M. De Simoni), que la localité dite Orcu ou Orca[1], hors de CP., de l'autre côté de la mer, en face de la ville, fut accepté par l'envoyé génois, conformément d'ailleurs à ses instructions « embolum et scalas studeas habere in CP.... et si non posses... in Pera studeas habere » à défaut de la concession dans Constantinople même ; puis enfin que dans l'intervalle du mois d'octobre à avril, le négociateur parvient à obtenir la restitution du Coparion, l'ancien embolum génois dans CP. « in positione locorum onorii[2] videlicet coparion » à l'est.

Cette sorte d'invasion latine, quoique toute commerciale, mais non cependant toujours pacifique, ne tarda pas à soulever les passions locales : déjà, le passage des bandes plus ou moins disciplinées de la première croisade, sous Alexis I. Comnène, avait laissé de pénibles souvenirs dans l'esprit des populations : « les désordres commis par elles sur les terres de l'empire avaient fait considérer les Francs comme des ennemis non moins dangereux que les Turcs Seldjouqydes » ; et, si l'on en croit les historiens latins, « Alexis n'aurait rien négligé pour consommer, en Asie, la perte des croisés[3]. » De part et d'autre, on manqua aux engagements contractés, et la mésintelligence éclata entre les Latins et les Grecs. Pourtant, certains empereurs, comme Manuel, s'inspirant, il est vrai, des intérêts politiques, surent comprimer ces sentiments ; mais le peuple, étranger à cet ordre d'idées, « tint les Latins en aversion » ; et la mort de Manuel l'affranchissant de la contrainte que lui imposait la protection donnée par ce prince aux étrangers, il se livra sans

[1] M. Dethier pense que l'on doit lire Oréa, le Baghtché Capou de nos jours, à gauche duquel se trouve le néorion « remise, ancrage des embarcations des Sultans » Cf Dethier, *Critoboulos, Vie de Mahomet II*, dans les *Mon. hung. Hist.* III, 182, 217. V. aussi le continuateur de Pierre Gylles, p. 387 aurea vel pulchra porta. Maçoudi (maçoudj eddahab,) édition de M. Barbier de Meynard, Paris 1863, p. 319, cite dans sa description de CP. « la porte dorée, bab eddahab »

[2] Ce terme paraît être la reproduction de Néorion « arsenal maritime » d'où la porte voisine a reçu son nom corrompu en celui d'orea « la belle », le Baghtché Capou actuel. Le Neorion était un port où se trouvent encore les bateaux (Caïq) de parade des sultans. *Constantiniade*, par le patriarche Constantius, CP. 1846, p. 17.

[3] Miltitz. *loc. laud.*, II, 1, 83 ; *Art de vérifier les dates.*

réserve à sa haine et la poussa jusqu'à la frénésie. « L'ambassadeur génois, porteur de la ratification du traité conclu par la république avec le prince défunt, fut mal accueilli d'Alexis II Comnène, son successeur ; et, selon certains rapports, il aurait été lui-même victime du mouvement populaire de 1182, dans lequel les prêtres Latins furent expulsés de leurs églises, les malades chassés des hôpitaux, et les habitants paisibles de leurs foyers. Tout le *quartier latin* fut mis à feu et à sang, sans distinction d'âge, de sexe, de condition. Selon Guillaume de Tyr, « les Latins massacrés dans ce soulèvement furent au nombre de *six mille,* leurs maisons furent saccagées et brûlées ; ceux d'entre eux qui échappèrent au carnage se réfugièrent sur leurs navires, et à leur tour livrèrent les îles et les terres de la Propontide, au pillage. »

A la suite de ces horribles événements, dit Canale (II, 362), on chanta « pietosamente, il Te Deum, poichè il capo di un Cardinale Romano legato pontificio, vedesi separato del suo busto e trascinato a coda di cavallo per le strade della città, fra i barbari scherzi di un inferocita ciurmaglia. »

Saladin (*Papiers d'État,*) de son côté écrit au Khalife de Bagdad, Nacir-ledin-Illah, aux rives de l'Euphrate, sous la date de Djémazi-ul-ewel, 588-1182, « Moi le serviteur des deux sanctuaires, (La Mecque et Médine,) j'ai reçu d'Égypte une lettre m'annonçant la capture d'un navire de guerre franc, chargé de fuyards sortis de CP. à la suite d'une sédition qui a éclaté dans cette ville, entre les grecs et les francs. Le nombre des fuyards s'est élevé à 50.000 ; ils se sont jetés sur des navires, dont celui-ci faisait partie ; parmi eux se trouvaient des personnages considérables, et des gens de marque ; qui sont tombés entre nos mains avec leurs trésors : les *Guerriers de la Foi,* une fois de plus, ont été de la sorte, l'objet des faveurs de la bonté divine ; les nôtres en ont tué le plus grand nombre et fait quatre cents prisonniers. [1] »

Après ces événements, et pendant tout le règne d'Andronic, Vénitiens, Pisans et Génois se tinrent éloignés de CP. ; mais quand son successeur Isaac l'Ange, parvint au trône, on songea à renouveler les anciennes relations et diverses tentatives furent

[1] Manuscrit arabe de ma collection.

faites dans ce sens par les uns et par les autres. Finalement Guglielmo Tornelio et Guido Spinola furent envoyés de Gênes à CP. avec mission d'obtenir le renouvellement des anciens privilèges ; et en avril 6700, 10e indiction (1192), l'empereur rendit à la république l'ancien *embolum* de Coparia, avec son échelle, de plus une seconde échelle et divers bâtiments, voisins de ce bazar ; puis enfin le palais d'une ancienne famille impériale, de Calamanos ou Calanitis, autrefois d'une grande magnificence, et renfermant deux églises[1].

Dans la même année 1192, les Pisans à leur tour, sollicitèrent le renouvellement des privilèges à eux accordés par Alexis et Manuel à la Communauté de Pise dans la Grande Ville de CP., c'est-à-dire « *l'embolum*, les deux grandes églises, de l'apôtre St. Pierre et de St. Nicolas bâties antérieurement dans l'enceinte de leur quartier, l'échelle maritime dans la localité dite Ycanati, et de plus, l'envoi à Pise des dons et subsides habituels.[2] » Le chrysobulle adhérant à ces demandes, et signé « Isacco, in Christo signore, imperator fidele, e rettore dei Romani, Angiolo » et juré « per corporal sacramento » est scellé du sceau des deux églises des Pisans de CP. c'est-à-dire du chef des apôtres, St. Pierre et St. Paul et de St. Nicolas.[3]

Selon M. le Dr. Dethier, l'église des Pisans se trouvait, sous Comnène, au Nord de Ste-Sophie. Le même savant a trouvé récemment dans les décombres d'une galerie en démolition, conduisant autrefois de Ste-Sophie à Ste-Irène, une brique commémorative portant cette marque

† ΠΕΤΡΟΥ
ΜΑΡΤ. Η.

Monogramme de Martyrios, abbé de St. Pierre, qui a signé au Concile tenu sous le patriarche Menas, qui occupa le trône

[1] M. Paspati me rapporte que dans l'oraison funèbre d'Alexis, prononcée par Eustache, archevêque de Salonique, ce prélat disait que les faveurs accordées par ce prince aux Latins, en vue d'obtenir le concours de l'Europe pour résister aux invasions de l'Orient, avaient eu pour résultat de porter l'accroissement des Latins dans la Capitale, jusqu'au nombre de 60.000!

[2] Simoni (Chev. de) *loc. laud.* 162.

[3] Fanucci, p. 148. Le texte grec de ce privilège est rapporté en entier dans les *Acta et diplomata græca*, de Miklowich et Muller. Vienne 1865, p. 8. Et par Buchon *Recherches sur la principauté française de Morée*, (Appendice.)

patriarcal de 536 à 552. Cette galerie qui aurait été édifiée en 536, pour le Concile présidé à CP. par le Pape Agapit, et dans lequel le patriarche Anthyme fut déposé, servait de lieu de passage aux Pères du Concile pour se rendre de la métropole à Ste-Irène; elle aurait été construite aux frais des différentes églises de la capitale : le supérieur de chacune des églises, ayant contribué à la construction de cette galerie, avait apposé sa marque sur quelques-unes des briques fournies par ses soins.

On a trouvé également dans la même galerie une autre brique au nom d'un abbé du monastère d'Hormisdas, des SS. Sergius et Bacchus, cité plus haut[1].

Le chrysobulle de 1192, dans son contexte, mentionne aussi en ces termes « la grande église érigée par les Pisans, sous le vocable du Saint Apôtre Pierre. » Dans la description des terrains nouvellement concédés aux Pisans, il parle d'une ruelle, sise au nord de cette église, séparant la concession actuelle, des terrains détruits du monastère de S. Antoine; diverses bâtisses du même monastère (*Kyr Antoniou*) parallèles à la ruelle sise au nord de St-Pierre, et arrivant jusqu'au *Néro-dromos,* (Canal) des Amalfitains, puis aux murailles de CP., et à la porte Icanatissa[2], dans les dites murailles. On lit aussi plus loin dans le même diplôme : « il y a là une échelle sise, *ab antiquo,* dans la partie extérieure de la porte *Néorion*, vis-à-vis le monastère *apo-logotheton,* et dite *dipli;* cette échelle est fermée, parallèlement à la voie publique, par des barrières (*parmaqlyq*) afin d'empêcher en ces endroits la construction des maisons, on y voit seulement une échoppe de changeur de monnaies. Depuis cette échelle jusqu'à celle du monastère de *Kyr Antonios* à l'ouest, on en trouve trois autres, qui ont, vers la muraille de la ville, des terrains et des bâtisses en dépendant. Des deux échelles pisanes, l'une, à l'ouest de la porte Néorion, possède un terrain tenant lieu de dépôt, et sur lequel les Pisans élèveront des baraques du genre de celles qui y étaient; sur les deux autres, il y a des baraques neuves. Cette échelle, sise à l'ouest de la *Diplicala,* est d'une longueur de 83 coudées; l'autre a

[1] V. La Turquie du 15 déc. 1873.

[2] M. Paspati pense que la porte Icanatissa devait se trouver là où existe aujourd'hui Iéni Djami.

7 pics 1/2 et se trouve éloignée de l'échelle du monastère de S. Antoine de 23 coudées; de celui-ci à la mer, il y en a 20. Sur ces trois échelles[1] il y a trois boutiques de changeurs; au delà de ces trois échelles se trouve celle du monastère de S. Antoine, qui avec les bâtiments en dépendant, et proches de la mer, n'a pas été concédée aux Pisans, et doit rester en la possession de ce monastère. En dehors de l'échelle de S. Antoine, non comprise dans la concession accordée aux Pisans, Je leur concède celle donnée précédemment par moi à l'hôpital des 40 martyrs, nouvellement créé, elle a 20 coudées de longueur, et avoisine, à l'ouest, la porte Ycanatissa; la longueur des bâtiments sis vers la muraille, y compris celle de la porte Ycanatissa, est de 19 coudées; la porte devra rester libre de toute construction, et les Pisans ne devront l'exhausser d'aucune bâtisse elle devra rester dans l'état où elle se trouve présentement[2]. »

« A côté des échelles ainsi concédées aux Latins, » et qui rappellent, sous certains rapports, ce qui existe aujourd'hui, sur la rive opposée, pour les opérations commerciales de la compagnie française des Messageries maritimes, « échelles sur lesquelles, dit M. Paspati, les agents du fisc venaient prélever certains droits régaliens, sans nuire à ceux de l'administration de la colonie, et, pour son compte, se trouvaient encore d'autres échelles, affectées à l'usage des indigènes. »

Alexis III monta sur le trône en 1195, après avoir enlevé la couronne à son frère Isaac l'Ange. Trois ans après son avènement une nouvelle rupture éclata entre les Génois et l'empire, à l'occasion d'actes de piraterie, commis par le génois Gafforio, d'entente et au nom de ses compatriotes; tant est-il que l'empereur, selon le rapport de Canale[3], en représailles de ces hostilités « feudi, possessioni, mercanzie, danari toglieva; il *palazzo consolare* di *Calamos* accordava ad alloggio militare per le bande Alemanne, le quali ne facevano guasto ed obbrobrio. »

[1] Il paraît ressortir de ce passage que l'échelle des Amalfitains avait été donnée également aux Pisans.

[2] Je dois cette traduction de l'original grec à l'obligeante amitié de M. Paspati. La version latine est d'ailleurs rapportée par Buchon, dans ses *Recherches sur la principauté française de Morée*, II, 72.

[3] *Nuova Historia della republica di Genova*; Firenze, 1860 p. 365, II.

Toutefois, Alexis oublia bientôt ses rancunes contre la république, et en 1199, il lui envoya un ambassadeur à l'effet de renouveler les traités anciens. On ne saurait dire si la république y répondit immédiatement; mais elle remit à Ottobono della Croce, envoyé en ambassade auprès de l'empereur[1] des instructions, datées du 15 juin 1201, où l'on trouve ce qui suit:[2] « Art. 2. Sia ricuperato il palazzo di *Calamos,* con chiesa, bagno, cisterne d'acqua corrente e *corte consolare,* nell'antico modo, e restoro del palazzo a spese imperiale, per cui venga restituito a quella forma e bontà che aveva quando fu concesso ai Genovesi, e venne poi guastato e distrutto dagli Alemanni, che l'imperatore vi pose ad alloggio.

« 3° Si riacquisti il possesso dell'*embolo* e di *ambi* gli scali che i Genovesi soleano avere con tutte le pertinenze, l'area e lo spazio ov'erano riposte le case loro; similmente altre due case con molini situati verso *l'embolo dei Pisani,* e altre due *verso* il tempio santa Sofia, come fu concesso ai predetti legati Guglielmo Tonello e Guido Spinola.

4° Si procacci il monastero al disotto l'embolo genovese coll'area e le case circostanti fino agli scali che sono al mare, e ciò affinchè l'embolo cogli scali sieno congiunti, e fatto un solo possesso.

« 5° Se il monastero colle case non potessero ottenersi, almeno si abbia la *chiesa,* la quale è posta tra l'embolo ed il palazzo di *Calamos;* in tal modo saranno uniti l'embolo, il palazzo e gli scali situati fra i Genovesi e i Pisani... »

La concession génoise, comprenant une étendue de terrain égale environ à l'ensemble de celle des Amalfitains et des Pisans réunis, se trouvait à l'est du monastère *Apo-Loghotheton,* et remontait, selon le témoignage rapporté ci-dessus des instructions données à Ottobono di Croce, « usque ad Sanctam Sophiam, » comme il a été dit plus haut. « Cette concession, ajoute M. Paspati, comprenait dans sa circonscription, le palais d'une ancienne famille impériale du nom de Cala-

[1] D'après les *Acta Græca.*

[2] Cette négociation aurait été couronnée de succès, par le renouvellement des anciens privilèges et la restitution de l'embolo et du Palais Calamano (ou Chalama, suivant les textes) augmentés de certains établissements et d'une échelle. Cf. De Simoni *loc. laud.* p. 166-168.

mano[1] ou Botoniatis[2], ainsi qu'une église grecque qui aurait été cédée aux Génois; aux deux extrémités de ce terrain, se trouvaient aussi deux échelles, dont la jouissance fut également donnée aux Génois.

Canale répartit en trois époques principales les concessions attribuées aux Génois dans CP.

La première, celles faites par Manuel (1169), relativement peu considérables;

La seconde, celles accordées par Isaac (1192), beaucoup plus importantes, et s'étendant sur un plus grand espace;

La troisième enfin, les concessions encore plus nombreuses, d'Alexis (1202) à Ottobono, parmi lesquelles des *églises*, dont on lit la description suivante : « Una chiesa con tribuna sostenuta da quattro colonne, una di esse bianca, sopravi tavole marmoree ed archi, ed angeli, e figure dorate; nella chiesa, altre colonne con zone di bronzo; in mezzo un tempietto di legno dorato, con altare sostenuto da quattro altre colonne con due porte; sopra quella che guardava ad occidente una scultura rappresentante l'imagine di Gesu Christo; il pavimento era di marmo verde incrostato a diversi colori...

« Un altra chiesa in rovina con colonne, *curia consolare*, bagni di acqua tepida e letti di bagnanti. »

En terminant la savante dissertation, citée plus haut, et à laquelle nous avons fait d'importants et utiles emprunts, M. de Simoni[3] résume ainsi ce qui a trait aux échelles génoises dans CP. pour cette période « le diplôme de 1170 concéda aux Génois la première échelle, sise à l'est, au delà d'une des tours défendant la muraille de la ville, à la porte dite Bono; par celui de 1192, on y adjoignit une autre échelle, à l'est de la première; et finalement par celui de 1202, une troisième échelle, sise à l'ouest de la plus ancienne; toutes les trois ayant appartenu au monastère de Manuel, ou de S. Pantaléon. Sur le parcours de ces échelles, le long des murs, se trouvaient des habitations arrivant jusqu'à la muraille; et, çà et là, des échelles ou débarcadères de moindre

[1] Deux princes du nom de Caloman régnèrent sur les Bulgares, le premier en 1242, le second en 1258. (*Art de vérifier les dates*, p. 385.)

[2] Nicéphore Botoniate fut déclaré empereur en Orient et fit en cette qualité, son entrée à CP. le 25 mars 1078. (*Art de vérifier les dates.*)

[3] *Loc. laud.* p. 175-176.

importance, construites en bois. Dans le chrysobulle de 1202, l'empereur ne voulut pas accorder aux Génois le monastère de Manuel, demandé par eux, il ne leur accorda qu'une seule des deux échelles séparant leurs anciennes échelles de celles des Pisans [1]. »

Les haines excitées de part et d'autre par le soulèvement de 1182 s'étant apaisées, Gênes envoya, en 1201, un nouvel ambassadeur auprès d'Alexis III Comnène, à l'effet de négocier le renouvellement des anciens pactes, et d'obtenir « des maisons *près le fondac* des Pisans, comme aussi *dans le voisinage de Sainte-Sophie;* mais la marche des croisés franco-vénitiens, avec le projet avoué de détrôner ce prince, entrava les négociations et excita une telle indignation dans le peuple, que l'empereur, en vue de préserver les jours de l'envoyé génois, l'engagea à retourner secrètement dans son pays [2]. En effet, le fils d'Isaac l'Ange, devenu plus tard empereur sous le nom d'Alexis IV, voulant parvenir à la délivrance de son père, Isaac l'Ange, détrôné par son oncle Alexis III, s'était rendu en Allemagne, puis en Italie et à Venise, pour solliciter des secours [3]; et il avait signé avec la sérénissime république un traité stipulant que l'empereur son père, une fois rétabli sur le trône, s'emploierait à l'établissement de l'obédience envers le souverain pontife, ainsi qu'à la substitution du rit latin au rit grec [4]. On sait, par un livre de publication encore récente [5], comment la conduite de ce prince, qualifié « d'horrible fléau de sa patrie, » fut appréciée par ses coréligionnaires. Toutefois, tiré de sa prison, Isaac l'Ange fut replacé sur le trône avec son fils par les croisés; mais ce dernier se fit tellement détester de ses sujets par ses procédés, ou plutôt par le fait même de ses engagements envers les Latins, et dont ceux-ci réclamaient l'exécution [6], qu'un cer-

[1] Voir le plan ci-contre de CP. indiquant les points occupés par les différentes colonies occidentales.

[2] Miltitz, II, I, 84.

[3] Selon le rapport de *Fanucci*, I, 12, les Pisans mécontents d'Alexis III, à cause des obstacles qu'ils avaient rencontrés, dans le renouvellement de leurs privilèges, auraient facilité l'évasion du jeune Alexis.

[4] Sauli, *loc. laud.* I, 31.

[5] *Description de CP. ancienne et moderne*, par le patriarche Constantius, p. 81.

[6] Après la restauration d'Isaac l'Ange sur le trône, par les Croisés : « mostra Joffroi de Villehardoin, li mareschaux de Champaigne, la parole, et

tain Murzufle se fit proclamer empereur, et fit mettre à mort le malheureux protégé des Latins. Croyant voir, dans cet acte, la violation des promesses qui leur avaient été faites, les Latins, entraînés d'ailleurs par les Vénitiens, dont ils servaient ainsi la politique intéressée et les rivalités, firent le siège de Constantinople.

dit à l'empereur Kyrsac (*Kyrios Isaac*) : Voici les convenances faites avec votre fils : tot el premier chief, mettre tot l'empire de Romanie à l'obédience de Rome, dont il est pieçà partie. » (*Chronique*, éd. Buchon 1828. p. 74.). On lit dans Villehardouin (Ed. de Paris 1857, p. 74) : « toutes les rues par où passèrent les ambassadeurs des croisés étaient garnies, jusqu'au palais des Blaquernes, d'Englois et de Danois, à totes les haches. »

CHAPITRE II.

EMPIRE LATIN DE CONSTANTINOPLE.

Nous avons assisté jusqu'ici aux efforts des Occidentaux, Amalfitains, Vénitiens, Génois et Pisans, pour s'établir à CP. et nous avons constaté les concessions faites par les empereurs grecs, à leurs instances et à leur richesse. L'animosité à peine déguisée de ces derniers, leurs tergiversations continuelles, leur mauvaise foi évidente, secondées par la haine à la fois religieuse et nationale des Grecs contre les Latins, avaient amené des faits déplorables, comme la catastrophe de 1182, mais avaient animé semblablement les Latins contre les Grecs... L'orage éclata à l'occasion de la quatrième croisade.

Isaac l'Ange avait été détrôné, mis en prison et aveuglé par son frère Alexis III : son fils qui règna depuis sous le nom d'Alexis IV, tenta tous les moyens pour délivrer son père, le rétablir sur le trône, ou, du moins y monter lui-même. Il envoya donc une ambassade aux croisés qui venaient de s'emparer de Zara, 29 Nov. 1202. Il leur faisait les plus belles promesses et s'engageait, à peine au pouvoir, à les accompagner avec une armée nombreuse et à leur fournir d'abondants subsides. Les croisés se laissèrent tromper, et le lendemain de Pâques, 7 avril, 1203, ils se mettaient en route pour Constantinople [1].

[1] Les Vénitiens étaient d'accord avec Sultan, Melik-el-Adhel, qui leur accorda, en reconnaissance de ce qu'ils avaient détourné la croisade de l'Égypte, des privilèges et franchises considérables. (*Mas-Latrie, traités de paix et de commerce*, supplément, p. 170.)

Cependant le grand Pape Innocent III était formellement opposé à cette expédition. Entre autres manifestations de sa volonté, il écrivait aux évêques de Troyes et de Soissons, qui se trouvaient à l'armée, une épître (VI, 231-232,) dans laquelle, après avoir rappelé la peine dont l'avait affecté la prise de Zara, et leur avoir redit les conditions sévères et formelles qu'il avait mises à leur absolution, et la promesse que les croisés avaient faite et renouvelée solennellement d'obéir désormais aux injonctions pontificales, il poursuivait en ces termes : « Nous leur avions spécialement interdit d'occuper ou de piller, sous aucun prétexte, les terres des Grecs. Qu'elles ne soient pas entièrement soumises au siège apostolique, que des préjugés séculaires les séparent encore de nous, que l'empereur de Constantinople ait usurpé le pouvoir en déposant son frère, en lui faisant souffrir les plus cruels traitements, ce n'était pas aux libérateurs du Saint-Sépulcre, disions-nous, qu'il appartenait de juger ou de punir ces crimes. Ils ont arboré l'étendard du salut dans un autre but, pour aller à la conquête de la Terre-Sainte. Par les téméraires engagements qu'ils ont contractés, ils encourent de nouveau l'anathème ; car beaucoup de nos sages conseillers estiment avec nous qu'ils ne sont pas exempts de parjure, agissant contre leurs serments antérieurs. Sans doute nous voudrions que, par leur influence morale et leurs nobles sentiments, l'Église grecque se réunît à l'Église Romaine, de manière à ne former qu'un seul troupeau sous un même pasteur ; notre sollicitude paternelle doit néanmoins, avant tout, maintenir ses enfants dans la voie droite, ou les y ramener, pour que leur exemple y rappelle ensuite les frères séparés. Agissez vous-mêmes en ce sens, je vous en conjure, et je vous l'ordonne, de peur que vous ne soyez enveloppés dans la condamnation à laquelle vous les exposeriez par votre condescendance. » (Patrol. lat: T. CCXV, col 261-263.)

Malgré tout cela les croisés persistèrent, et la flotte arriva, le 23 juin 1203, en vue de CP.. Les chefs tinrent conseil le soir, dans une église de Saint-Étienne, sur la côte d'Asie ; le lendemain, jour de saint Jean-Baptiste la flotte vint se déployer devant la ville, si près des murailles que plusieurs vaisseaux furent atteints par les traits et les pierres qu'on lançait du haut des remparts. Ne pouvant forcer la chaîne qui fermait l'entrée

du port, elle alla mouiller à Chrysopolis, (Scutari) où elle fut rejointe par l'armée de terre.

Nous ne pouvons pas raconter ici, par le détail, toutes les péripéties du siège, ni dire comment Isaac l'Ange fut tiré de prison par les croisés, et remis sur le trône pour y régner, de concert avec son fils Alexis IV, ni comment ce dernier fut détrôné et mis à mort par un usurpateur, appelé Mursufle, ni comment les croisés se rendirent maîtres de la ville, le 13 avril 1204, ni enfin comment ils furent amenés à constituer un empereur Latin, le comte de Flandre, Baudouin. Tous ces faits trouveront leur place dans les extraits que nous empruntons, pour la plupart, aux écrivains contemporains et que nous reproduisons dans leur naïf langage.

On trouve dans Buchon[1] sur ces événements le rapport suivant : « Quand ils virent (les Grecs) que li crestiens approchoient de CP., si firent une caine lever qui étoit près du port, pour chou que les nés n'entraissent dedans le port. Or vous dirai combien chele caine était longue : plus de trois traitiés d'arc ; et si étoit aussi grosse comme le bras d'un homme. Li uns des corons de chele caine estoit à une des tours de CP., li autres estoit à une vile que on apele Pere : là manoient li Juis de CP..

« Au chief de chele rue avait une tour, là où li uns des kiés de chele caine estoit, qui de CP. venoit[2]. Chele tour estoit moult bien garnie pour ce qu'ils savoient bien qu'ils prendroient de chele part terre. Et en tel manière l'avoient garnie pour la caine garder. Or vous dirai coment chele tours avoit nom : elle avoit nom « *le tours de Galatas* ». Là fit Sainct Pauls une partie de ses épistres[3]. Or errérent tant, li pelerin franchais, qu'ils

[1] *Loc. laud.* I, p. 416. *Croisade de CP., Ms de la Bibliot. Nat* ; 7188, *Appendice aux Recherches hist. sur la Princip, fran. de Morée.* I, 4, 6.

[2] Fanucci dit *loc. laud.* I, p. 189 ; une forte chaine fermait le port, « *dal castello di Galata fino à l'acropoli.* »

[3] L'auteur de cette chronique a confondu ici probablement St. Paul avec S. André ; le patriarche Constantius, comme d'autre part, le *Scripturæ Sacræ cursus completus*, (*Migne, Paris* 1840), *l'Histoire universelle de l'Eglise catholique de Rohrbacher* (*Paris*, 1842) etc., ne font aucune mention de la venue à CP. de l'Apôtre des Gentils ; le second de ces ouvrages dit seulement (p. 375) « qu'après avoir embrassé les fidèles de la Troade, S. Paul traversa l'Hellespont, pour se rendre en Macédoine. Ses différentes épîtres

vinrent près de CP. mais ne pooient entrer dedans le port; ains arrivèrent d'autre part, dessus la Juerie, près d'un lieu qu'on apele *le Rouge Abeye*. La arrivèrent li franchois et prirent terre. Quant che vint le lendemain, que no gent furent arrivé d'autre part de CP., si allèrent assalir à le tour de Galatas, si ni ot mie grant assaut; et si li prirent[1]. Et boutèrent le fu en le vile aus Juis, et si desconfirent lis Grifons de CP. venus pour le tour rescorre. Et moult y en ot de noiés quant on depescha le caine, qui sus étoient montés pour fuier en CP. en garison; car tantot come li crestiens orent de prise chele tour, ils dépéchèrent le caine pour les nés entrer dedans le vile et ils orent délivré le port, si firent les nés entrer dans le port. Et alait tout outre, ousque au chief, devant un castel qui est au delà de CP. devers terre, qui a nom Blaquerne, qui estoit un des manoirs l'empereur, et là estoit-il le plus. »

Le même auteur ajoute que les croisés élurent Murzufle, pour *bailly* (Régent) de l'empire[2] « celui-ci les engagea, pour que meslée ne surgit entre eux d'aller se hebergier en Pere, à le tour de Galatas où les Juis manoient devant qu'ils fussent ars; et je vous envoiroie de la viande asses, et querroie et pourcheroie que vous ories les convenenches teles come on les vous deveroit. Franchois et Vénitiens après en avoir conféré allèrent s'établir à la tour de Galatas. »

ont été écrites à Corinthe, Éphèse, Philippes de Macédoine, Rome et Nicopolis. » Le patriarche Constantius rapporte (p. 163 « qu'un peu au-dessus de Top-Hana, (où l'apôtre paraît avoir débarqué) S. André prêcha, à Fondouglou, la parole de vérité aux Byzantins, bâtit une église, et sacra Stachys, premier Évêque de Byzance. »

[1] On lit dans Villehardouin (*Ed. de Wailly*, p. 55-56) « 159, le conseil de nos barons fut qu'ils se logeraient sur le port, devant la tour de Galatas, où tenait la chaîne qui venait de CP., et sachez que par cette chaîne devait entrer qui voulait entrer au port de CP., et nos barons virent que s'ils ne prenaient cette tour et rompaient cette chaîne, ils étaient morts et mal lotis... 160,et le lendemain, quand vint l'heure de tierce,ceux de la tour de Galathas firent une attaque avec ceux qui, de CP., venaient aider en barques... 162... ainsi fut pris le château de Galathas, et le port fut gagné par force. »

[2] Voir sur cette dignité nos *Traités et Capitulations de la France en Orient*, p. 36 et passim. Baïlos ou Baïlos fut le terme employé plus tard pour désigner,en Turquie les ambassadeurs et consuls étrangers.Étymologiquement Bailli ou Bahulo « porte-fardeau » équivalent du mot arabe Ouézir, Vézir, qui a la même signification. Cf. sur ce mot. Villehardouin éd. de Paris 1857, p. 75.

On lit dans les *Fontes* (XII, 309) sur ces événements, cette lettre de Hugues, Comte de S. Pol, datée de 1203 » Inde perreximus ad quandam turrim fortissimam, quæ *Galatha* nuncupatur, in qua firmabatur catena ferrea, grossa nimis, que posita super ligna transversa, mare transnatabat, attingebat usque ad muros civitatis : catena illa portum servabat..... In turri siquidem sepe dicta, erant *serjanti* anglici, pisani, livorniani, dachi. Ad eam protegendam qui exibant turrim et introibant, sicut et quando volebant, ad sagittandum nostros. »

Plus loin dans une chronique française inédite (p. 347.) « Après eurent conseil, se ils se logeroient devant la tour de Galathas, et ils s'y logèrent. Jusqu'à CP. avait une chaine moult grosse qui tenoit les nefs, que elles ne pooient entrer au port, sans le congié de ceux de la tour..... Ainsi fu pris le *chastel de Galathas* et le port gaignié. »

Déjà, au rapport de Villehardouin [1], « et pendant qu'Alexis était en campagne avec son armée, il survint un insigne malheur et un grand désastre à Constantinople, un immense incendie allumé par une querelle entre les Grecs et les Latins [2], qui y estoient estagier, dont *moult* y en avoit... et quant li baron de l'ost qui, de l'aultre part du port, estoient hébergié, virent ceste aventure, si en furent moult dolent et moult irié, et moult en eurent grant pitié. Car ils virent ces *hautes yglises* et ces riches palais fondre..... et dura li feus dui jors et dui nuit, que ainc ne post estre estains par nul home..... et tenoit bien li frons del feu, si come il aloit ardant, demi-lieu de terre..... et tout li Latin qui estoient hébergié en CP...., n'i osèrent puis demorer..... ains prirent leurs femes et leurs enfans, et de leur avoir ce qu'ils purent traire del feu ne échaper, et entrèrent en barges et en vaissiaus, et passèrent le port par devers nos pèlerins ; et ne furent mie si poi que ils ne fussent encore *quinze mil* que petit que grant [3]. »

Fanucci [4] rapporte les mêmes faits, mais cet auteur semble

[1] Ed. Paulin Paris, p. 65.

[2] Cf. sur les séditions survenues, après la restauration d'Alexis, entre Grecs et Latins, *Devastatio CPtana*. p. 87, qui en donne les dates.

[3] On croirait lire dans ce passage de Villehardouin, le récit du lamentable incendie de Péra, du 5 juin 1870.

[4] *Loc. laud.* p. 204.

les attribuer à la première arrivée des Franco-Vénitiens devant la capitale : son récit contenant certains renseignements qui rentrent dans l'objet même de notre étude, nous le consignerons ici : « Les Grecs avaient préparé seize grands brûlots, chargés de combustibles et de *fuoco greco,* s'embrasant dans l'eau, un vent fort soufflait et menaçait la flotte étrangère d'une ruine complète ; elle en fut préservée par l'intrépidité et la direction énergique du vieux doge : un navire pisan, ancré dans le port prit feu : l'armée française et la flotte vénitienne se mirent en mouvement ; alors les marchands pisans qui concouraient à la défense de la ville, se virent, dans le tumulte qui se produisit, attaqués par les Grecs. Dans leur haine contre l'étranger ceux-ci ne connaissant plus ni devoir, ni reconnaissance, ni mesure, commencèrent par donner le sac aux maisons et aux mosquées sarrasines ; puis le tumulte se propagea entre Grecs et Pisans. Du combat à l'arme blanche on en vint à prendre les torches et à mettre le feu aux habitations ; l'église de *St. Sauveur* des Pisans, sise *nelle colonne,* près de leur quartier, et dont Benenali était prieur, lequel put à peine se dérober aux flammes, fut incendiée. Cette ville devenue la proie du feu dans l'étendue d'une lieue, offrait l'aspect de la désolation. »

Il paraît, d'après tous les historiens du temps, que les Pisans, établis dans CP., loin de prendre part aux opérations du siège, avec les croisés, se trouvaient au contraire, du moins dans le principe, dans les rangs de leurs adversaires ; mais ils abandonnèrent bientôt la cause des Grecs, et passèrent sous les drapeaux des croisés. Ronciani, (rapporté par Buchon, I, p. 15 et II, p. 23.) à ce sujet s'exprime ainsi : « avendo i francesi ed i Veneziani tentato più volte d'impatronirsi di CPli, che fra l'altre, rompendo il muro della parte verso il mare che si chiamava « *la scalà dell' imperatore,* » vi entrarono dentro, ma che furono gagliardamente battuti e ribattuti dai Pisani.... ma che dopo riconciliati i Pisani ed i Veneziani, combattessero in favor loro, il che fu cagione di conseguir la vittoria e la presa della città. »

Finalement, « *Le confanon de Saint-Marc* fut veu en une des tours et si ne sceut-on qui li porta ; quant les Grecs le virent, il se desconfirent et guerpirent les murs... Entre ces choses bouta, ne say qui, le feu en la cité ; mais en la fin fu si grans

qu'il ne peut estre estains, ains dura VIII jours ou bien pres, parmi le travers de la ville;... tous les Latins de quelque terre qu'ils fussent, ne osèrent oncques puis demourer en la cité; mais entrerent ens barges et ens nefs a tout ce que ils peurent avoir du leur et s'en allerent en l'ost des pelerins[1]... Après la Pasque fut cryé que tous apportassent le gaaing, si come il avoit été devisé.... Quant le gaaing fu apporté *en trois* églises, les Venissiens en eurent la moitié, si come leurs convenances portoient[2]. »

« Si fut Constantinople prise *(rapporte l'auteur de la Croisade de CP., précité)* et vous dirai que li Franchois et li Vénissiens fisent anchois qu'ils assaussissent le chité. Ils établirent que dedans les moustiers on ne prendroit nule rien, et que tous les avoir que on prendroit en le chité, on les meteroit tous ensanble, et partiroit-on à droit ; car li Vénissiens avoient moitié partout ; car issi fut-il en convent, quand on leva l'estorre à Corbya, que de toutes les aquestes, fores en le terre de Jhérusalem, en quelconque terre que che fust, dovoient-ils avoir le moitié. Après che, quant ils orent establi, si fist-on escomenier à quatre Vesques qui là estoient, li vesques de Soissons et li vesques de Troies, et uns vesques d'Alemaigne, qui nule cose destourneroient, et che qu'ils trouveroient n'aporteroient, laù on avoit alvarni. Après esquemenia-on chiex qui dedans moustiers prendroient nule cose, ne prestre ne moine desroberoient de cose qu'il eussent sur aus, ne sur femes meteroient main. Ensi fut establi et commandé, et li esquemeniemens fais. Devant che que li Franchois et li Vénissiens entraissent en CP. ne presissent, estoient-ils pleins de la grace du St. Esprit, et avoient grant carité en aus ; et se cent Grifons veissent dix Franchois, si s'enfuissent-ils. Quant li Franchois prissent CP. ils avoient l'escu Dame Dieu embrachié devant aus ; et tantost come furent ils ens, ils le getèrent jus. Ils coururent premièrement à Ste Église, et brisèrent les Abeyes et reubèrent. Là

[1] Cf. Ci-dessus le récit de cet incendie. Le comte Riant (*loc. laud.* p. 107) parle d'un épouvantable incendie et de l'horrible sac de CP., incendie allumé par Boniface de Monferrat et les Allemands qui l'entouraient, ainsi que du pillage de Ste Sophie accompli par les clercs eux-mêmes, qui se livrèrent, ajoute-t-il, ouvertement à ce que Gunther, par un singulier euphémisme, qualifie de saint brigandage. (p. 108.)

[2] Il y eut deux incendies le premier allumé dans la querelle entre les Grecs et les Pisans, le second à la prise même de la ville.

fu le convoitise si grant entr'aus, que, quamques il devoient porter au mout, il portoient au vol. Là fu si grant le haine entr'aus que li chevaliers disoient que les povres gens avoient tout et les povres gens disoient que li chevaliers et li prestres avoient tout ravi, dont il fu bien sentant à la départie. Et chil qui plus en emblèrent, che furent li Vénissiens, qui par nuit le portoient à lor nés. Dont il avint, quant ils orent prise CP. que li Dus de Venisse, qui estoit en le chité, vaut faire marquié de l'avoir assauter as Franchois, que il feroit l'avoir de la chité amasser as ses homes, et mettre d'une part, et les meubles, et si donroit on à cascun chevalier quatre cens marcs, et à cascun prestre, et à cascun serjant à queval deus cens marcs, et à cascun home à pié cent marcs. Ainsi l'eust-il fait et creanté, mais li Franchois ne le vaurrent mie octoier; ains on embla on tant, et destourna, devant che on partesist as Vénissiens, que de le partie as Franchois, n'ot li chevaliers que vingt marcs, et li prestres et serjant à queval que dis marcs, et li serjant à pié Cinq marcs[1]. »

En dehors de ces valeurs ils se partagèrent les richesses des églises. On peut consulter la très considérable liste de reliquaires et objets précieux pour le culte qui furent enlevés de la capitale et envoyés en Europe par les Croisés. (*Dépouilles religieuses enlevées à CP. au XIII*e *siècle par les Latins*, Cte Riant, Paris 1875. p. 177-211.)

« Quant ils orent parti l'avoir, si partirent le chité par mi; si que li Vénissiens en orent la moitié, et li Franchois l'autre moitiè. Et si escai le partie des Franchois par devers le terre. et le partie as Vénissiens par devers les mers. Quant ils orent prise le chité, si prisent conseil entr'aus qu'ils y feroient empereur et patriarche. Et si atira que se on fesoit empereur de decha les monts, chil de delà les monts feroient patriarche ; et que li Vénissiens donroient le quarte part de leur chité à l'empereur, et li Franchois le quarte part, par devers Banque de lion (Bucoléon) Quant ainsi orent atourné, si eslut on le comte Baudoin de Flandres à estre empereur, et porta couronne[2]. »

[1] Buchon, *loc. laud.* p. 486 *Appendice, Croisade de CP.*, Ms. de la Biblioth. Nat. 7188.

[2] Buchon, *Loc. laud.*

Pour prévenir toute querelle et toute division, les Croisés firent un traité solennel, dont voici les principales clauses : « Si Dieu permet que la ville tombe en notre pouvoir, tous continueront de rendre obéissance à leurs chefs respectifs, aux princes de l'armée. Les dépouilles faites seront intégralement réunies, pour être distribuées ensuite, selon le rang de chacun et son mérite, par une commission nommée à cet effet; les vivres seront partagés suivant le nombre des bouches. Tous les droits que les Vénitiens possédaient à CP. et dans l'empire leur resteront intégralement acquis. Chacune des parties contractantes nommera six délégués chargés d'élire, à la pluralité des suffrages, en tout honneur, sous l'unique inspiration de leur conscience, celui qu'ils jugeront le plus digne d'être empereur. Le quart de l'empire relèvera directement de l'élu, constituera son bien et son apanage, avec les palais de Bucoléon et de Blaquernes ; les trois autres quarts seront partagés par portions égales entre les Vénitiens et les Français. Le patriarche sera tiré de la nation à laquelle n'appartiendra pas l'empereur, et l'église de Ste Sophie lui sera remise comme siège de son patriarcat. Une commission composée de 24 membres, 12 de chaque partie, choisis parmi les plus vertueux et les plus sages, assignera les fiefs, les possessions et les dignités, en déterminant les rapports de subordination et les charges incombant à tout feudataire. Les fiefs seront transmissibles par voie d'hérédité, sans préjudice pour l'organisation de l'empire et l'autorité de l'empereur ; en montant sur le trône, celui-ci jurera de son côté l'inviolabilité du partage, la stabilité des donations. » Innocent III. *Ep. VII, 205 ; Patrol. Curs. compl.* CCXV. Là se trouve le texte même de la convention. *Hist. de l'Eglise.* Darras t. 28, p. 187-188.

Cette convention déplut beaucoup au Pape Innocent III, car elle violait évidemment les droits de l'Église. Il réclama donc contre quelques-unes de ses prescriptions et finit par faire prévaloir sa volonté, c'est-à-dire le droit et la justice.

Si le Pape Innocent III se décide enfin à féliciter Baudoin de son triomphe, et à consacrer son règne, c'est qu'il y voit la réalisation du grand vœu de l'Église romaine, la réunion des deux Églises sous un seul chef, le moyen de rappeler cette Église autrefois si fertile en doctrines pures et ensuite obscurcie par l'erreur et de la ramener, avec la grâce de Dieu, aux prin-

cipes fondamentaux de la parole divine [1]. Le ton des lettres du Pape et leur contenu, ajoute Hurter, justifient pleinement Innocent d'avoir voulu profiter de la conquête de CP. pour augmenter la puissance du St. Siège. Le lecteur impartial pourra, en les parcourant, pénétrer au fond de son cœur, et reconnaître sous quel point de vue il envisageait ces événements [2].

Le choix du comité des *douze* électeurs, six français et six vénitiens, s'étant porté sur Baudoin [3], celui-ci ceignit la couronne impériale, dans Sainte-Sophie, le 16 mai 1204 [4]. Parmi les électeurs français, figurait « Nevelon, évêque de Soissons. »

Puis, suivant la convention, le clergé catholique conduisit les chanoines vénitiens à Ste-Sophie, où, à l'unanimité, ils élurent Thomas Morosini, patriarche de Constantinople ; enfin l'empereur [5] et le doge envoyèrent à Rome des délégués chargés d'obtenir, pour cette élection, la confirmation pontificale [6]. Par ce fait, l'ancienne juridiction spirituelle du patriarche *delle Venezie* se trouva recevoir ainsi une nouvelle et solennelle consécration.

Informé du résultat de ces événements, Innocent III, par sa lettre du 7 décembre 1204, adressée « episcopis et abbatibus in exercitu christiano apud Constantinopolim constitutis, » recommanda « d'établir des prêtres latins, dans *les églises abandonnées par les grecs,* afin de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, de conserver les biens ecclésiastiques, de se maintenir dans l'obéissance du Siège apostolique, de célébrer les offices pour les paroissiens et de leur administrer les sacrements.

Puis, instruit de la forme qui avait présidé à l'élection du patriarche, le Souverain Pontife, par une autre lettre du 21 janvier 1205, adressée aux mêmes évêques, abbés et autres clercs, déclara que les prêtres, se disant chanoines de Sainte-Sophie, et qui s'étaient, de la sorte, attribué le droit d'élire le patriarche,

[1] L. XVI ep. 105.

[2] L. VIII.

[3] Buchon *Loc. laud.*

[4] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XVI, 87. D'après le Comte Riant, *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Monferrat,* Paris, 1875, l'élection de l'empereur eut lieu le 9 mai.

[5] « Bauduin fut couronné au moustier Sainte-Souffye. » (*Id.* 357.)

[6] Conf. *Devastatio constantinopolitana*, édit. par Hopf, p. 92, et aussi *la Prise de CP.* de Robert de Clary, p. 73, éditée par le même ; communications dues à l'obligeance de M. le docteur Dethier.

n'ayant été institués *ad hoc* ni par le Saint-Siége ni par ses légats, Sa Sainteté, le sacré-collège consulté, avait cru devoir blâmer cette élection en consistoire public; mais que, vu les circonstances et dans la plénitude de son autorité pontificale, le pape nommait et confirmait l'élection du patriarche de l'Église constantinopolitaine [1].

Le patriarcat latin dura autant que l'empire, et compta dix titulaires *résidents,* dont le dernier, Pantaléon Giustiniani, noble Vénitien, quitta Constantinople en 1261, après la restauration grecque, pour venir à Rome, où il mourut, en 1286. Les papes ont continué de nommer des patriarches latins au siége de Constantinople; mais ceux-ci, ont, depuis, résidé à Rome. Toutefois, et bien que la dignité patriarcale fût exclusivement réservée aux Vénitiens, les Français ne furent pas écartés des grands offices ecclésiastiques: ainsi, en 1215, un Français, Legiers, était *deens* (decan, chanoine-doyen) de Sainte-Sophie et chancelier de l'empire; un autre, Gautier, était « *deens* de l'église de N.-D. Panecrante « Immaculée [2]. »

La conquête latine réalisa, pour le moment du moins, les promesses du prince Alexis : plusieurs églises, et des plus importantes, furent attribuées aux Latins; mais, quoi qu'il en fût, le nombre de ces églises dut être encore bien restreint, comparativement au chiffre total des édifices religieux de la capitale. Ducange rapporte [3] d'après Théodelus : « an MC, qu'il y avait dans la ville 1,200 églises et 360 couvents. » Villehardouin dit, de son côté : « Des sanctuaires ne convient mie à parler, que autant en avoit-il à ice jor en la ville, come il remanant dou monde. »

Robert de Clary dit, d'autre part : « XCII... que mes hons conterres peust nombrer mie toutes les abeies de la chite; tant i en avoit-il, que de moines que de nonains, entre les autres moustiers de la ville hors, et si nombroit-on qu'il avoit bien largement en la chite $\overset{\text{M}}{\text{XXX}}$ [4] prestres, que moines que autres... »

[1] La série des patriarches grecs a continué sans interruption, malgré la domination franque; le premier de ceux-ci, pour cette période, Michel V avait transféré son siége à Nicée.

[2] *CPlis christiana*, IV, 56, 63.

[3] *Loc. laud.* III, 8.

[4] 30,000? A ceux que cette multiplicité de clercs et de moines surprendrait, il faudrait rappeler qu'à Ste Sophie seulement étaient attachés 525 clercs. *(Travaux relatifs à l'histoire Byzantine.)*

Parmi les églises attribuées aux Latins, se trouvaient :

« Le mostier de Ste Sophie, où fu enterrez le doge Henri Dandolo, à grant honor[1] ; puis, Marie de Champagne, femme de l'empereur Baudoin[2] :

« Le mostier des Apôtres, où fu enterrez Eudes de Champagne[3] ;

« Le mostier de Mgr S. Georges de la Mange, où fu enterrez à moult grant honor Hugues de S. Paul[4] ;

« L'yglise de Mgr sain Johan de l'hospital, de Jerusalem, où fu enterrez Mahius de Monmorenci[5]. »

On peut citer aussi :

L'église de S. Acyndyn, affectée spécialement aux Vénitiens, et relevant du patriarche de Grade[6] S. Acyndyn « à l'abri de tout danger, » était, à une certaine époque, le patron de l'église des Vénitiens à Constantinople ; on en célébrait la fête le 20 avril[7].

Le monastère du *Pantocrator* « Tout-puissant, » où les Latins, dit Hammer[8] auraient établi leur quartier-général, et de-

[1] Ducange, *Hist. de l'emp de CP.*, p. 340.

[2] *Id.* 334.

[3] *Id.* p. 108. « Le moustier des VII apôtres ; si igisoient en chu moustier VII cors d'apostres...... » (Robert de Clary, *loc. laud.* p. 68). Cf. Pierre Gylles et son continuateur. (*de Topographia.* p. 264 et 400) Ce temple aurait été construit, avec une grande magnificence, par Constantin le Grand qui y aurait été inhumé, s'étant réservé une place auprès des apôtres. Plusieurs empereurs grecs y furent enterrés après lui. — A la conquête turque elle fut transformée en palais patriarcal pendant deux ans : puis Gennadius ayant demandé, en 1455, au Sultan, la permission de transférer sa résidence à Psammatia, peu de temps après cette translation cette église fut abattue, et Sultan Mehemmed II, fit élever sur son emplacement la mosquée qui porte son nom. *Constantiniade.* p. 94.

[4] *Id.* p. 138; sis à la partie N. de la ville, baignée par la mer. (V. le plan de Belmontet, dressé en 1422, dans l'*Imperium orientale.*)

[5] Villehardouin *Chronique,* éd. Buchon, Paris, 1826, p. 33.

[6] *CPlis Christ.* III, 81.

[7] *Dict. des Saints,* ou *Martyrologe universel,* par de S. Allais ; cf. aussi le *Martyrologium romanum...* Malines 1859, au 20 avril et 23 août.

[8] *Hist. de l'emp. ottom.* III, 429. Cf. docteur Dethier, III, 19. Selon ce savant, cette église aurait été, du temps des Latins, « quasi ecclesia cathedralis eorum. » Située sur la 4e colline, l'église *du Pantocrator* fut fondée par l'impératrice Irène, femme de Calo-Jean Comnène, qui monta sur le trône en 1118, elle fut achevée par son fils, Manuel Comnène, lequel se fit représenter dans l'intérieur, offrant à Jésus le plan de son église. Ce prince fut

venu aujourd'hui *Kélicé ou Zeïrck Djami*. La *CPlis christiana* dit seulement que ce monastère fut pillé par les Latins, à la prise de la ville.

L'église Saint-Pierre des Pisans, dont il a été parlé plus haut, et mentionnée dans une lettre du cardinal Jean de Sainte-Praxède, datée de l'an 1221, pontificat d'Honorius III, adressée « au *Prieur* de l'église Saint-Pierre des Pisans à CP.[1] » Cette église est-elle la même que celle citée plus haut, et, plus bas (1439), dans le privilège de Jean Paléologue, transmettant aux Florentins « la sainte église du Bienheureux Pierre *(ton ïeron naon tou macaritou Petrou)*[2]?

Une église de St. Sauveur *apo logotheton,* voisine du quartier des Pisans, fut concédée à ceux-ci par le cardinal Légat, Pietro Capuano, et l'évêque de Soissons, Nivelon, après la prise de la ville, selon le diplôme émané de ces prélats en 1205, et adressé « *Priori Ecclesiæ Pisanorum CP.*[3] »

La conduite des Pisans pendant le siège, et surtout la part qui leur revenait dans le succès final, leur obtint non seulement la confirmation de certains privilèges, mais les fit même augmenter sous certains rapports. Baudouin les assimila aux Vénitiens; et, si la première dignité ecclésiastique, celle de Patriarche, fut donnée aux Vénitiens, celle de *Prieur,* la seconde, fut laissée aux Pisans. De plus Baudoin leur concéda le droit de choisir *leur Consul,* lequel prononçait dans leurs différents sans l'intervention des officiers impériaux. (Sans doute quant aux Pisans seulement.)[4]

enterré à l'entrée de cette église ; et d'après sa volonté, on avait placé sur sa tombe la plaque de marbre rouge sur laquelle on avait lavé et parfumé le corps du Christ, après l'avoir détaché de la croix... A la prise de CP. par les Latins, ceux-ci, à cause de la vaste étendue et de la position de ce monastère dans la partie dominante de la ville, en firent le quartier général de l'armée conquérante. Anselme, évêque d'Avelsberg rapporte (Ducange, *CP. Christiana*. IV, p. 54.) que lorsqu'il se trouvait à CP. en qualité d'*apocrisiaire* de Lothaire-le-Grand, auprès de Calo-Iani, il y avait dans ce monastère sept cents moines, de la règle de S. Antoine. Pierre Gylles, p. 283, donne la description de cette église au XVI[e] siècle.

[1] *CPlis Christiana*, IV, 89.

[2] *Acta græca*, III, 7, 20, 201. Cf. aussi Miltitz, I, II, 429, et ci-après S. MICHEL, note.

[3] *CPlis Christ.* IV, 55.

[4] Buchon. *loc. laud.* I, 2, 16.

Ronciani[1] s'exprime ainsi, sur ce sujet : « Ai Pisani furono rese tutte le loro dignità, cosi spirituali come temporali, come chiaramente se vede per una lettera scritta dai vescovi che si trovarono in questa impresa, (celle de 1205, des évêques de Soissons, de Troyes et de Bethléem, où il est dit que l'église du *St. Sauveur* est conférée à Benenato, prieur des Pisans ; elle fut confirmée par le Légat apostolique, qui donna de plus aux Pisans deux autres églises qu'ils avaient autrefois : *S. Pierre* et *S. Nicolas.*)

« Quella dignità, *di Priorato,* continue Ronciani, era la prima dopo quella del patriarcato, imperrochè aveva autorità il *Priore* di usare le vesti e le insigne ponteficali, di benedire i corporali, consecrare i calici, cresimare i fanciulli, dare gli ordini minori, le quali cose furono concesse da Alessandro IV, pontefice romano, a Pietro, *priore* dei Pisani in questo luogo, il quale avendo, nella persecusione di Andronico imperatore, perduto il privilegio di tante dignità a lui concesse, Benenato suo successore, fece l'anno 1199 e l'anno 1201, a perpetua memoria, esaminare molti testimonii, alla presenza di Giovanni di Giovanni, ed Alberto, capellani d'Innocenzo III, summo pontefice, e suoi legati in CPli, siccome si vede per un contratto rogato da Ranieri Gisberti, notario apostolico, che si trovava presente, che fa piena fede del privilegio concesso a detto priore, della sua perdita, e dell'altre cose da me narrate di soprà. Il qual contratto fu fatto due volte, la prima nella seconda Indizione, l'anno 1199, agli 11 di Febrajo, e l'altra l'anno 1201, nella quarta Indizione, ai 19 di luglio. »

Ces privilèges leur furent renouvelés par l'impératrice Marie « Baiula imperii CPli » aux ides de février 1214. (Ainsi se nommait la Regente, ou lieutenante de l'empire.)

Notre-Dame des Blaquernes[2], l'église du palais impérial, citée par Chateaubriand dans le *Génie du christianisme,* fut aussi attribuée aux Latins. Innocent III, dans sa correspondance, parle des *decani Blachernarum.* La fête de la Purification était la fête patronale de cette église ; les empereurs s'y ren-

[1] Buchon, II. 26.

[2] Dans le *Livre de la Conquête de CP.,* édité par Buchon, II, 459, il est fait mention d'une « Abbaye dite N. D. de la Blaquerne. » V. dans *Pierre Gylles,* p. 294 et 418 la description de cette église au XVIe siècle.

daient, accompagnés du corps des Varanges composé de Bretons, de Germains et d'Esclavons ; après le service divin ces gardes du corps attendaient l'empereur, la hache haute à la porte du palais [1].

Au témoignage de Villehardouin, une procession solennelle eut lieu « à N.-D. de Blaquerne, le jour de la fête de N.-D. de Chandeleur (2 février 1206), à laquelle assistait Henri, régent de l'empire. » Cette solennité était la fête patronale de l'église[2].

Les croisades avaient fait éclore plusieurs Ordres, hospitaliers et militaires, qui reçurent aussi leur part dans le partage des églises de CP. Parmi les hospices latins, il y a lieu de remarquer le xenodochium de Saint-Jean, donné par Manuel Comnène (1143-1180) aux hospitaliers de Jérusalem, et dont le supérieur portait ce titre : « frater Hierosolim. hospitalis et prior B. Joannis CP. » C'est, probablement, dans la chapelle de cet hospice que fut inhumé Mathieu de Montmorency[3].

Les Hospitaliers reçurent aussi de Baudouin l'hospice de Saint-Samson, sis entre Sainte-Sophie et Sainte-Irène ;[4] cet

[1] Le cérémonial usité dans cette occurrence, (Cf. *Constantiniade*, p. 61.) rappelle tout à fait celui qui est observé par les Sultans se rendant aux *Bairams*, ou à la fête du Mevloud, à la prière à sainte Sophie, entourés de hallebardiers (les *taberdarié* d'Égypte, sous les Sultans Mamlouks) *Baltadji* ou *puiks*, coiffés de leur casque à panache, dérobant, en quelque sorte, au peuple la vue du souverain.

[2] La belle église de la Vierge des *Blachernes*, commencée par Pulchérie, et achevée par Léon-le-grand, fut brûlée fortuitement sous Jean Paléologue. Lors de la conquête ottomane les débris du monastère furent employés dans la reconstruction de l'église. Il ne reste plus aujourd'hui de l'ancien couvent que quelques portiques à demi écroulés et une arcade qui se trouve près de la fontaine sainte, jaillissant à cet endroit, et qui jadis était une baignoire sacrée des empereurs. Dans la petite avant-cour, où se trouve l'arcade à demi-écroulée, était jadis le baptistère sacré, orné de plusieurs images en argent, et surtout celle de la Vierge Marie, sur l'urne du baptistère. Dans la voûte inférieure, où l'on voit maintenant la sainte fontaine, (AIAEMA) se trouvait autrefois une statue en marbre de la Vierge, faite de telle façon que l'eau coulait de ses mains dans le baptistère extérieur. Les empereurs, après les cérémonies et les prières d'usages, et revêtus du *Lentium* d'or, se plongeaient trois fois dans le baptistère sacré. (*Constantiniade*, p. 112.) L'église actuelle, sise à Balat, rue Aiazma, a été rendue au culte par Sultan Mahmoud II. Elle est petite ; l'aiazma restaurée, paraît être l'objet principal du temple.

[3] *CPlis Christ.* IV, 114 : *Hist. de l'empire de CP. Paris*, 1857, 302.

[4] Dite aussi Ste Hérin. — Ducange (Buchon). p. 41.

ordre militaire fut exclu des stipulations du traité gréco-génois de 1261 [1].

Le « célèbre monastère » de Ste Marie *de Virgiottis*[2] fut attribué aux Bénédictins ; ce n'était pas toutefois le premier établissement de l'Ordre existant sur le territoire de l'empire ; Baronius[3] sous la date 1119, nous donne le texte de deux lettres de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, l'une adressée au patriarche œcuménique, l'autre à l'empereur Jean-Calo, (*Calo-Iani, Comnène*), pour solliciter la restitution d'une localité dite *Civitot,*[4] près CP., dépendant de l'église et du monastère de la Charité-sur-Loire anciennement concédée à l'Ordre de Cluny : « Rogarem post illa, quod et nunc ergo, ut Cluniacensi ecclesiæ et monasterio de Charitate locum qui Civitot dicitur, juxta CPlim positum, restitui juberetis. Dedit illum Cluniaco, et monasterio de Charitate, etiam apud nostros magni nominis et gloriæ, Imperator Alexius, pater ejus : cui sicut in regno, sic multo magis in justitia et pietate, illum decet succedere. » « Alexis Comnène I, avait donné au monastère de la Charité-sur-Loire une localité dite *Civitot,* près de CP., localité qui avait été usurpée dans la suite et dont l'abbé de Cluny réclamait la restitution. »[5] Aussi en prenant part à la croisade qui devait se rendre en Terre Sainte, les abbés de Cîteaux n'oublièrent pas ce que l'Ordre devait à ses bienfaiteurs, et ceux d'entre eux qui faisaient partie de l'armée Franco-Vénitiennne ne manquèrent pas de s'opposer aux projets formés contre leur indépendance.

« Deux abbés de Cîteaux avaient pris part à la cérémonie de la prise de la croix, par le marquis de Montferrat, en lui atta-

[1] *Id. id.* éd. de 1826, p. 41. Selon le rapport du P. Helyot (*loc. laud.* II, 827), l'Ordre de Saint-Samson de CP. et de Corinthe, qui était aussi hospitalier, fut réuni à celui de Saint-Jean de Jérusalem, sous la grande maîtrise de Villaret.

[2] Nous n'avons pu, jusqu'à présent, recueillir aucune indication sur la position de ce monastère de *Panaïa Virgiotica,* qui signifiait d'après M. Paspati « *Psichari* » la vierge à la verge, aux broussailles, à l'épi.

[3] *Ann. Eccl. ad ann. 1119.* Cf. sur Civitat, *Chronique* de Villehardouin, passim.

[4] Kivotos, l'ancienne Khios, aujourd'hui *Guemlek,* l'une des Échelles-sud de la mer de Marmara.

[5] Indication due à l'obligeance de M. Bruel, des Archives nationales, de Paris.

chant la croix sur les épaules ; ce même personnage se rendit à l'abbaye de Cîteaux, avant son départ pour la croisade [1] ; l'abbé de Vaux de Sernay, de l'ordre de Cîteaux, s'opposa à l'attaque de Zara, par les Croisés, et leur en fit défense, de la part du pape Innocent III [2]. Le même abbé s'opposa aussi à la marche de l'armée franco-vénitienne contre Constantinople, ainsi qu'à l'accueil fait aux démarches du prince Alexis [3]. Villehardouin cite, de son côté, comme un grand malheur pour l'armée, la mort de l'abbé de Los, de l'ordre de Cîteaux, « qui était un saint homme et qui avait toujours travaillé au bien commun de l'armée [4]. »

Comme nous l'avons dit, le monastère de Ste Marie de Virgiottis fut attribué, après la prise de CP. par les Croisés, aux Bénédictins : il était distant de deux bornes milliaires de la ville (*Duobus lapidibus CPli dissitum*), et occupé par des moines grecs. Voici la version du diplôme latin de cette donation, rapporté par Gattula [5].

« Benoît, par la Miséricorde divine, cardinal prêtre du titre de Ste Susanne, légat apostolique, à notre vénérable frère en J.-C. Roffride, cardinal prêtre du titre des SS. Pierre et Marcellin, abbé du Mont-Cassin, ainsi qu'à son Couvent, salut en N.-S... Le devoir de notre dignité épiscopale étant de choisir quiconque convient au service du troupeau confié à nos soins, il nous incombe à nous revêtu de la charge de Légat dans l'empire de Romanie, de veiller avec la plus grande vigilance, à l'accomplissement de nos devoirs. Or comme il a plu à la divine Providence, dans ses impénétrables décrets, de remettre cet em-

[1] *Hist. de l'empire de Constantinople*, par Ducange, 1657, p. 17.

[2] *Id.* id. 31. On lit dans le livre du comte Riant : *Innocent III etc.* Le Pape ne confirma le traité de 1201, avec Venise (rapporté à Troyes, à l'assemblé des Croisés) qu'à son corps défendant et après un refus formel des Génois et des Pisans, et en y insérant cette clause, que l'exécution du traité ne pourrait donner lieu à aucune attaque des Princes chrétiens et serait soumis à la continuelle surveillance du légat pontifical.

[3] *Id.* 44.

[4] *Id.* 82. En outre des abbés de Vaux et de Los, la *Devastatio constantinopolitana* dit : « et alii quinque abbates Cisterciensis ordinis... Crucem acceperunt. »

[5] *Historia Abbatiæ Cassinensis*, p. 491. Original existant aux archives du Mont-Cassin.

pire aux mains des Latins, et comme de nombreux religieux sont venus dans ces contrées pour y faire le bien, nous avons jugé opportun d'attribuer une large part des bonnes œuvres à accomplir, à l'Ordre de S. Benoît[1], le premier instituteur de la vie monastique, et le Père des Moines, afin que le nom de ce saint religieux qui a illustré l'univers par ses vertus, fût aussi proclamé dans les contrées de l'Orient. »

« A ces causes, Vénérables Frères en J.-C. considérant l'étendue de votre dévotion envers l'Église Romaine, que vous vénérez spécialement comme votre mère, et en vue d'augmenter encore plus, par votre entremise, la vénération pour l'Église Romaine dans l'empire de Romanie, »

« Nous vous concédons, et par vous, à votre monastère du Mont-Cassin, en vertu de l'autorité à nous déléguée dans l'empire de Romanie, le monastère de Ste-Marie de Virgioti, sis hors la ville de CP. à deux milles de distance. (*Extra civitatem CPtanam, infra duo milliaria situm*) avec toutes ses dépendances, raisons et propriétés ; à la condition toutefois, que vous *n'en expulserez pas les moines grecs* qui y demeurent. »

« Que personne dans l'avenir ne vienne donc vous troubler dans la possession de cette église qui vous est ainsi concédée, en vertu de notre autorité, par ce présent acte ; et si quelqu'un osait violer cet acte, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et celle de ses saints Apôtres Pierre et Paul. »

« Donné à CP., le 6 mars, de l'an du Seigneur 1206. »

Cet acte de donation fut confirmé sommairement, comme suit, par Honorius III :

« Honorius Episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis... abbati et conventui Cassinensi, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum, et vota que a rationis tramite non discordant,

[1] S. Benoît fonda sa règle au mont Cassin en 540. Châteaubriand, *Génie du christianisme*, III, 179. V. sur la biographie de S. Benoît, les Bénédictins et les abbayes de Clairvaux et de Cîteaux ; *Dict. des ordres religieux* du P. Hélyot, éd. Migne, I, 418; Miltitz, II, partie 2, liv. 3, p. 464 ; et surtout les *Moines d'Occident*, II, 2-72. Dans le récit de la vie du « Docteur angélique, du patriarche des moines d'Occident, de ce grand soldat de Dieu, » selon les expressions de M. de Montalembert, on retrouve plus d'une affinité à établir entre cette époque et le temps présent !

affectu prosequente complere. Ea propter, dilecti in Christo filii, vestris justis petitionibus grato concurrentes assensu, ecclesiam Sancte Marie de Virgiotis a bone memorie Benedicto, portuensi episcopo, tunc tituli Sancte Susanne presbytero cardinali, apostolice sedis legato, pia vobis consideratione collatum, sicut eam juste ac pacifice possidetis ; vobis et per vos monasterio vestro auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis et protectionis infringere, vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem Omnipotentis et Beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Laterani, III nonas maji, pontificatus nostri anno primo. (*Adest sigillum plumbeum*[1]. »

Une autre bulle du même pontife, au même abbé, mais datée : « *Anagnie, XIII Kalendas Junii, pontificatus nostri anno primo,* » c'est-à-dire postérieure d'un mois à la précédente, est conçue dans les mêmes termes que l'acte de donation du Cardinal Légat, Benoît, quant au donataire, à la situation topographique de l'église, objet de la donation, et à la condition de résidence des moines grecs y demeurant[2].

Que se passa-t-il au bout de quelques années entre les supérieurs de l'église nouvellement concédée aux Bénédictins? Y eut-il quelqu'acte d'insubordination de la part des premiers envers l'abbé du mont Cassin? on serait porté à le supposer d'après la Bulle (*sub plumbo*), donnée à Latran par le même Pape Honorius III, *le 15 décembre, l'an VII de notre pontificat,* et adressée à l'abbé et au couvent de l'église de Ste Marie de Virgiotis, les exhortant à recevoir avec honneur et considération les religieux qui leur seraient envoyés du Mont-Cassin, dont ils relèvent et à se soumettre humblement et dévotement à leurs ordres[3].

Le mois précédent, le même Souverain Pontife, par une bulle (*sub plumbo*), confirmait et commentait, en faveur du Mont-Cassin, la donation de l'église de Ste Marie de Virgiotis :

[1] Archives du Mont-Cassin Caps. 2, N° 27.
[2] Gattula, *Hist. abb. Cassin.* ; caps. 2, N° 37.
[3] Gattula, id. Caps. II, N° 40.

Dans ce document Honorius, après avoir rappelé comment ledit monastère avait été donné au Mont Cassin, par son Légat, ajoute : « Procuratori vestro de nostro assignarit mandato, et *ipsum in possessionem ejusdem induxerit corporalem*. Nos vestris precibus inclinati, monasterium istud, sicut illud juste, canonice et pacifice possidetis, vobis et per vos monasterio Casinensi auctoritate apostolica *confirmamus, liberum et exemptum*, et presentis scripti patronicio *communimus*. Nulli ergo etc. Datum Laterani II kalend. Nov. pont. Nostri Anno VII [1]. »

Les religieux Bénédictins conservèrent-ils cette possession après la restauration grecque ? Nous ne saurions le dire ; nous savons seulement, d'après le rapport suivant, emprunté à Ducange [2] qu'en 1334, il y avait encore, dans CP. même des religieuses de l'Ordre de S. Benoît. « Anno MCCCXXXIV, monasterium monialium ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Petreio [3] de Constantinopoli, ordinis cisterciensium regulæ S. Benedicti. »

Les *Fontes rerum austriarcarum* fournissent en outre la mention d'un assez grand nombre d'églises qui paraissent avoir été desservies par les Latins, pendant la durée de l'empire franco-vénitien. En voici la liste par ordre alphabétique, avec indication du volume et de la page où se trouvent les documents en faisant mention :

1. S. Akyndin (I,113, 125 ; Akindan (I, 280) ; S. Archidan de Constantinople (I,67 ; II,449) ; Achindan (I, 227) ; S. Aquindan (II,449) ; S. Quintan (III, 139,326).
2. Ste Anastasie (II, 76).
3. S. Ange (II, 227).
4. S. Apollinaire (I, 547).
5. S. Cancian (I, 550 ; ou Cassian II, année 1255).
6. Église du château (I, 547).
7. Ste Croix (I, 550).
8. S. Jean-Baptiste (I, 55).
9. S. Jean Chrysostôme (I, 547).
10. S. Jean des Cornes (II, 4) [4].
11. S. Jérémie (I, 547), S. Yérémie (II, 34).
12. S. Georges-Majeur I, 280 ; II, 4,270).
13. Ste Herine,[5] en dehors des murs (II, 4).
14. Ste Luce (I,547) ; Ste Lucie, (I,547).
15. S. Marc (I, 109, 125,547 ; II,

[1] Archiv. du Mont Cassin, caps. II, N° 25.
[2] *Constantinopolis christiana*, IV, 63.
[3] Au quartier Petri, à Constantinople (V. *Imperium orientale*, II, 650.) actuellement celui où se trouve le Patriarcat grec.
[4] Allusion, suivant M. Paspati, à un certain baume conservé en cette église, dans une sorte de corne d'abondance.
[5] Ste Irène ; voir Part. II ; une autre église de ce même nom.

270, 422) ; S. Marc de Constantinople (I, 280).

16. Ste Marguerite (I, 547, 550).

17. Ste Marie (III, 65, 139, 326) ; Ou Ste Marie de Embulo (I, 280) ; id. de Embolo (II, 422).

18. Ste Marie de Blakerne (II, 111).

19. Ste Marie de Carpiano (II, 4).

20. S. Marcien (I, 109).

21. S. Martin (I, 55, 547). S. Martin-Mineur, Clugiensis (I, 125, 550).

22. S. Moyse (II, 270).

23. S. Nicolas (I, 55, 550) ; S. Nicholas (I, 109, 547) ; S. Nicolas-des-Vénitiens ? (I, 280).

24. S. Pantaléon (I, 547).

25. Monastère de Pantepopti (II, 422).[1]

26. Id. du Pantocrator (II, 45).

27. S. Paul (II, 150); S. Paul de Constantinople (II, 76).

28. S. Samuel (I, 550).

29. S. Siméon (I, 547).

30. Ste Sophie (I, 447. 547) ; l'église de Constantinople (II, 550).

31. S. Sylvestre (I, 547, 550).

32. S. Vite (I, 550).

Ces églises, non compris Notre-Dame des Blaquernes, sont au nombre de trente et une[2]; elles paraissent avoir été desservies par les Vénitiens relevant soit du patriarcat local, soit de celui de Grade, lequel comptait cinq paroisses, en outre des autres églises relevant de sa juridiction. On verra plus bas[3], par le document du 2 mars 1209, que l'empereur Baudoin avait retenu, de son côté, trente églises, sur lesquelles il avait droit de nomination; et il semblerait également, d'après la lettre d'Innocent III[4], qu'il serait besoin de connaître aussi le nombre « des églises pisanes et autres ne relevant pas de la juridiction du patriarcat local[5], » pour établir, approximativement, le total des églises desservies par les latins, à Constantinople, pendant la durée de l'empire franco-vénitien.

Après son élection au trône patriarcal, Morosini essaya de placer sous son obéissance l'épiscopat de l'île de Chypre, comme cela existait sous les Grecs ; « cet épiscopat se composait d'un archevêque et de trois évêques latins. Le Pape fit responce que cela ne se pouvait pas faire, l'épiscopat de cette

[1] Aujourd'hui *Eski-imaret djami*. (*Hadiqat-ul-djévâmy*.) Ce livre, sans entrer malheureusement dans aucun détail historique, donne le nom de 34 églises chrétiennes qui auraient été changées en mosquées à CP.

[2] D'après les recherches de M. le Dr. Paspati, ce chiffre se serait élevé à 51.

[3] *Fontes*, II, 111.

[4] *Loc. laud.*, p. 73.

[5] On verra, d'après un passage de Pachymères, relatif au couvent latin repris par Andronic, que les Pisans, à cette époque, étaient placés, à CP. sous la juridiction spirituelle d'un exarque. De nos jours ce nom est donné encore aux chefs spirituels des Bulgares, séparés du patriarche œcuménique.

île ayant été placé sous la juridiction du patriarche de Hiérusalem [1], avant que les Français se fussent rendus maîtres de l'empire d'Orient [2]. »

Un peu plus tard, le 29 mai 1205, Innocent III, s'adressant au doge Henri, condamne sévèrement le partage, fait entre les Vénitiens et les Français, des biens ecclésiastiques, sauf la part réservée pour l'entretien honorable du clergé. Sa Sainteté ajoute que la spoliation du trésor et des biens des églises constitue une faute grave ; que le pape ne doit et ne peut approuver un acte aussi contraire au serment fait par les parties ; que cela serait déroger à l'honneur du Saint-Siège. Le pape adressa le même blâme à Baudoin.

Le 30 mars même année, Innocent III écrit au patriarche Thomas Morosini, lui confirmant, à lui et à ses successeurs, la possession des biens actuels et futurs de son église ; il ratifie les privilèges et immunités de cette église, ainsi que ses coutumes raisonnables et anciennes ; il confère le *pallium* [3] au patriarche, l'autorisant à s'en vêtir, dans les églises de sa juridiction, aux messes des fêtes et solennités indiquées dans cette même lettre ; il lui accorde faculté de le conférer, à son tour, aux archevêques de sa juridiction ; de faire porter devant lui l'étendard du Seigneur, c'est-à-dire la Croix, partout où il se trouvera, excepté à Rome et là où se trouverait le pontife romain ; comme aussi « in processionibus, usum nacci [4]. »

Par lettre de même date, le pape concédait également au patriarche la faculté de conférer les ordres et les dignités ecclésiastiques à tel qu'il en jugerait digne.

[1] Encore aujourd'hui un vicaire du patriarche latin de Jérusalem est administrateur spirituel de l'île, pour le rite latin.

[2] *Familles d'outre-mer*, p. 844.

[3] Voir sur l'origine et le sens symbolique de cet insigne archiépiscopal, *Le culte catholique*, par l'abbé Durand, Paris, 1868, p. 180.

[4] *Id.* p. 539. D'après le *Dict. inf. latinit.* de Ducange, *naccus* ou *nacos* paraît être le caparaçon dont on recouvrait entièrement les chevaux, au moyen âge, dans les solennités publiques. Le privilège de faire usage du cheval blanc ainsi caparaçonné était donné, par les papes, à certains dignitaires ecclésiastiques. On lit, dans une lettre d'Alexandre III à l'archevêque de Cologne, « Insigne quoque festivi equi, quod a quibusdam vulgo *naccum* vocatur... confirmamus. » Dans la lettre 34 d'Innocent III à l'archevêque de Pise, *éd. venet.*, on lit aussi : « Denique ut Pisana civitas... amplius honoretur, equo albo cum nacho albo in processionibus utendi tibi licentiam damus. »

Encore sous la même date, Sa Sainteté dit au patriarche : « Dans le serment que, selon la coutume générale, vous aurez à nous prêter, lors de la réception du *pallium*, vous devrez stipuler spécialement que vous ne vendrez pas les biens relevant de la *mense* de votre épiscopat, que vous ne les donnerez ni en don ni en gage, que vous ne les inféoderez ni ne les aliénerez, sans avoir consulté, au préalable, le pontife romain [1].

Également à la même date, Innocent III recommande expressément au patriarche qu'à son décès ou à celui de ses successeurs, on ne propose à Rome que le candidat élu selon les règles canoniques. Consacré d'après les usages ecclésiastiques, celui-ci devra envoyer un délégué à Rome, pour y recevoir, *auprès du corps de S. Pierre,* le *pallium,* insigne de la plénitude de la dignité épiscopale ; et, en le recevant, il prêtera le serment prononcé par le patriarche actuel [2].

La constitution, à Constantinople, du patriarcat latin, à côté de la juridiction antérieure du patriarche de Grade, devant nécessairement amener des conflits entre ces deux autorités ecclésiastiques, Innocent III, en vue de prévenir les difficultés, avait écrit à ce dernier « qu'à la sollicitation de Morosini, il avait accordé à celui-ci la jouissance complète des revenus ecclésiastiques, jusqu'à plus ample information sur l'état de la nouvelle église [3].

Toutefois, et par une déclaration pour ainsi dire contemporaine (elle était datée du 14 mai 1205), Thomas Morosini, patriarche de Constantinople, muni du consentement du chapitre patriarcal, déclarait exemptes de sa juridiction les églises de la capitale relevant du patriarcat de Grade, ou de tous autres prélats Vénitiens. Cet acte est signé : « Nicolas Tinto, presb. et pleb. Sancti Nicolai, canon. S. Sophiæ CP. ecclesiæ, Nicola Thome, presb. ecclesiæ Sancte Margarite, canonicus suprascripte ecclesie, » et de cinq autres chanoines de Sainte-Sophie [4].

L'intéressant recueil auquel nous avons emprunté ce qui précède fournit aussi le texte de l'acte de réception du serment prêté, après leur élection, par les chanoines de Sainte-Sophie,

[1] *Id.* p. 546.
[2] *Id.* p. 551. — [3] *Id.* p. 543. — [4] *Id.* p. 544.

afin d'assurer la possession des canonicats et du patriarcat aux Vénitiens ; en voici, *in extenso,* la version française :

1205. 8 mai.

« Au nom du Dieu éternel ; *amen.*

« En présence de seigneur Raniero, fils de Henri Dandolo, par la grâce du Très-Haut, doge de Venise, Dalmatie et Croatie, régent ; des sages membres du Conseil, savoir : comte Petro Ziani, Henri Navigaioso, Petro Barboni, Laurentio Quirino, Giovanni Tomaso, Philippo, curé de Sainte-Luce ; maîtres Frederico et Philippo, chanoines de Saint-Marc ;

« Les clercs ci-après nommés, savoir :
Adam, prêtre de Saint-Sylvestre,
Jean Belon, prêtre de Saint-Martin,
Oton et Marino, prêtres de Saint-Jérémie,
Pierre Sterminus, prêtre de Saint-Apollinaire,
Jacob Mariano, diacre de l'église du château,
Mathias Magliano, prêtre de Saint-Siméon, prophète,
Léonard Balluo, prêtre et curé de Saint-Jean-Chrysostôme,
Nicola Tinto, prêtre et curé de S. Nichola,
Nicolas Thomas, prêtre de Sainte-Marguerite,
Pierre Salinbeen, prêtre de Saint-Pantaléon,
Jean Marao, prêtre de Sainte-Lucie,
Pierre Ruibalo, clerc de Saint-Marc [1],

« Ont prêté, sur les saints évangiles, le serment d'accomplir fidèlement ce qui est inscrit dans les capitulaires, savoir :

« Moi N., élu chanoine de l'église Sainte-Sophie, je fais serment de n'élire et de ne recevoir, en ce qui me concerne, dans ladite église de Sainte-Sophie, comme archidiacre, archiprêtre, prévôt, (*prepositus*), decan, trésorier ou tout autre dignitaire de ladite église, et comme *patriarche de Constantinople,* qu'un candidat, *Vénitien de nation,* ou ayant servi pendant dix années dans une église vénitienne. Je jure de faire prêter, après son élection, un serment semblable à quiconque sera élu et reçu, de mon temps ; et je ne permettrai jamais que ce principe soit enfreint ou violé.

[1] Toutes ces églises sont indiquées dans la liste, rapportée ci-dessus, des églises desservies par les Latins.

« Le présent serment sera inscrit dans les actes publics, et transmis, sans altération, aux mains du procureur de Saint-Marc.

Fait dans l'église de Saint-Marc, *près le palais ducal* [1].

Moi, Jacques Mariano, diacre et chanoine de Sainte-Sophye, m. m. ss.

Moi, Pierre Ruibalo, sous-diacre et chanoine de Sainte-Sophye, m. m. ss.

Moi, Jean Belon, prêtre et chanoine de Sainte-Sophye, m. m. ss.

Moi, Mathias Magliano, prêtre et chanoine de Sainte-Sophye, m. m. ss.

Moi, Otto, prêtre et chanoine de Sainte-Sophye, m. m. ss.

Moi, Adam, prêtre et chanoine de l'église constantinopolitaine de Sainte-Sophie, m. m. ss.

Moi, Pierre Sterminus, prêtre et chanoine de Sainte-Sophye, m. m. ss.

Moi, Jean Marao, prêtre et chanoine, id.

Moi, Nicola Tinto, prêtre et curé de Saint-Nicola, chanoine de l'église de Sainte-Sophye de Constantinople, m. m. ss.

Moi, Nichola Thomas, prêtre et chanoine de l'église de Sainte-Sophye de Constantinople, id.

Moi, Marinus Vitalis, prêtre et chanoine, id.

Moi, Philippe de Lupriolo, curé de l'église de Sainte-Luce, tt. ss. (testis subscripsi).

Moi, Philippe Russo, sous-diacre de l'église de Saint-Marc, tt. ss.

Moi, maître Frédéric, chanoine de Saint-Marc, tt. ss.

Léonard, curé, et Pierre, requérants ;

Moi, Jean Kardiaga, prêtre et notaire, de ce requis, j'ai écrit, parachevé et donné force légale à ce que dessus, selon ce que j'ai vu et entendu.

« Pour copie conforme : Vivianus, écrivain, notaire et juge [2]. »

[1] Il est curieux de remarquer que ce serment était prêté *dans Saint-Marc* et non point dans Sainte-Sophie. Un autre acte du même genre, sous la date du 14 mai même année, fut rédigé « in camera cambellaria ducalis aule venetiane. »

[2] *Fontes*, II, p. 545.

Mais, ces dispositions exclusives ne furent pas agréées du pape : Innocent III recommanda au patriarche de ne pas maintenir ce serment, en faveur uniquement des Vénitiens[1] et, tout en ne s'opposant pas, formellement, à ce que le patriarche fût vénitien, sous réserve, toutefois, des droits du Siège apostolique, le pape insista énergiquement pour que cette condition ne fît pas l'objet d'un acte écrit, de telle sorte que le canonicat et le patriarcat ne devînssent pas ainsi une sorte de patrimoine héréditaire, possédé seulement par certains individus, mais soient accessibles à quiconque observe la justice et se rend agréable à Dieu. Un ordre pontifical, du 25 août 1206, enjoint même au patriarche et à son chapitre de recevoir, *comme chanoine,* la personne recommandée dans cet ordre.

L'établissement du patriarcat latin à Constantinople avait créé dans cette ville, nous l'avons dit, une situation nouvelle, notamment en ce qui touchait l'ancienne juridiction du patriarche de Grade ; celui-ci déjà en avait ressenti les effets ; aussi, pour corroborer l'existence de cet ancien patriarcat, le doge prescrivit-il à son podestat, à Constantinople, de faire dresser l'acte suivant, destiné à confirmer et à renouveler les donations faites, antérieurement, au patriarcat de Grade.

1206 février[2].

« Au nom de Dieu, etc.

« Voulant augmenter de plus en plus l'importance et la considération du patriarcat de Grade,

« Nous, Marius Geno, podestat des Vénitiens à Constantinople, et d'ordre de seigneur Pietro Ziano, par la grâce du Dieu très glorieux, duc des Vénétie, Dalmatie et Croatie, seigneur du quart et demi de l'empire romain, assisté de nos juges et sages conseillers, nous vous donnons à perpétuité, ainsi qu'à vos successeurs, à vous Benedicto Faletro, par la grâce divine, patriarche de la sainte église de Grade, primat de Dalmatie :

« Toutes *nos échelles,* autrefois dites de notre *commune*

[1] On a vu plus haut en effet, qu'en 1215, un Français remplissait la charge de décan (*doyen*) de Ste Sophie.

[2] *Loc. laud.*, II, p.

des Vénitiens, et nos *terres vagues,* sises hors des murs de la ville de Constantinople, avec tout le rivage ; les petites échelles et leurs revenus, à partir de l'angle oriental de la tour du couvent de Saint-Georges le Majeur,... jusqu'à une distance de treize pieds au delà de la tour de Sainte-Marie, à l'ouest ; le tout comprenant une étendue de quarante-deux pieds et demi, en longueur ; auxquelles échelles les Vénitiens ont pouvoir d'aborder, avec leurs navires, de les y ancrer, de les y charger et débarquer, en un mot, d'y faire leurs opérations, de laisser là leurs barques et d'y habiter, selon leurs convenances [1]. »

« Au milieu de ces propriétés se trouve l'église de S. Akindin [2], avec ses dépendances. « Nous vous concédons, en outre, les propriétés, terrains et maisons sis près de l'église de St. Jean *de Cornibus,* comme auprès du portique de cette église auquel aboutit, d'un côté, la voie publique percée entre ces propriétés et « Simionem », l'une des extrémités aboutit à une rue allant des propriétés de Ste Hérine à ladite voie, l'autre au quartier des Lombards (in Lombardis). »

« Nous vous concédons encore la propriété des terrains sis, avec deux arcades, (cum duabus voltis), auprès de la cour, (curtem), de Ste Hérine, hors des murs, jusqu'à ladite église de Ste Hérine, vers les propriétés, qui jadis, furent aux Allemands... »

« Nous vous donnons également toutes nos propriétés, *couvertes et non couvertes,* nos terres et maisons, sises sous (*infra*) le mur de Constantinople, appartenant à la *commune des Vénitiens,* aboutissant, d'un côté, à l'ancienne muraille de Sevastocrator, et de l'autre au mur de la ville ; se terminant, d'un bout et en ligne droite, à la rue allant, de la *porte Ebrayky,* au mur du Sevastocrator, « in cuva *Stæ Mariæ de Carpiani,* » puis, traversant le mur et allant à la mer ; le tout, aussi bien la partie *hors* du mur de la ville que celle dite *sous le mur* de la cité, a

[1] Dans un acte d'octobre 1296 (*Fontes.* II, 43), Benedicto de Salmaza se serait engagé à payer un loyer de... pour un terrain de 30 pieds de long sur 12 de large, « sis à Constantinople, en dehors des murs, à la *Schala major,* sur la rive de *Perama,* et qui relève du patriarcat de Grade. »

[2] Le curé (*plebanus*) de Saint-Akindin, avant d'entrer en fonctions, prêtait serment de fidélité au patriarche de Grade ; un acte de ce genre, dressé au palais patriarcal, le 4 août 1250, est rapporte dans les *Fontes,* tome II, p. 449.

été déterminé par nous et Jufredus, maréchal de l'empire, de ce mandé par l'empereur. »

A la suite de ces donations se trouve inscrite la liste nominative des propriétés du patriarcat de Grade, à Constantinople, rangées sous les sept titres suivants :

« 1° Iste sunt case *extra, juxta* murum civitatis Constantinopoli....

2° Aput Drongarium...

3° Iste sunt case de ripa secus mare...

4° *Infra* civitatem apud S. Akindanum...

5° Ante S. Akindanum...

6° Apud S. Johannem de Cornibus....

7° Scala de Drongario.... »

Le pape, on l'a vu, s'était réservé de donner des instructions au patriarche latin de Constantinople, après plus ample information sur l'état de son Église ; la lettre du 2 août règle les points suivants :

« Les possesseurs des églises et biens ecclésiastiques relèveront de la juridiction patriarcale de Constantinople, à l'exception de celles de ces églises qui, avant la prise de la *ville royale,* auraient été distraites régulièrement de la juridiction patriarcale. »

Le Pape ne trouve pas juste, non plus, de faire aucun tort, soit par jugement soit par contumace, à ceux dont ces églises relèvent ; « la prudence conseille aussi, dit le Souverain Pontife, de ne pas exciter contre l'empire, les Pisans, Vénitiens ou tous autres ayant, dans CP., de ces sortes d'églises ; » il engage le patriarche à user de conciliation, jusqu'à ce que l'empire soit solidement établi ; alors, si le patriarche juge équitable de poursuivre la revendication de ses droits, le Pape lui fera rendre justice.

« Dans les églises habitées seulement par des grecs, le patriarche devra placer des évêques grecs, si l'on en peut trouver de fidèles et dévoués au Siège apostolique, et consentant à être sacrés par le patriarche ; dans les églises mixtes, habitées par des grecs et des latins, le patriarche devra donner la préférence aux desservants latins sur les grecs. »

« Quant à la question de laisser les grecs officier dans leur rite ou de les pousser à adopter le rite latin, le patriarche devra

les maintenir aussi longtemps que possible, dans leur rite, jusqu'à ce que, après mûre réflexion, le Saint-Siège en ait décidé autrement ».

« En ce qui touche les monastères grecs à convertir en canonicats séculiers, le patriarche n'en devra rien faire tant que ces monastères seront occupés par des réguliers, grecs ou latins ; il ne devra y placer de clercs séculiers qu'au défaut de réguliers[1]. »

Comme il l'avait annoncé, le pape envoya un légat à Constantinople ; l'intervention de ce haut dignitaire ecclésiastique se produisit dans la convention intervenue le 5 août 1206, entre ce prélat et le patriarche latin, d'une part, l'empereur Henri, les barons, l'armée et le peuple, d'autre part, au sujet des annexions et conquêtes pouvant être faites dans l'avenir.

« L'empereur, du conseil et consentement des princes, barons, de l'armée et du peuple, fait don *aux églises,* sises en dehors des murs de Constantinople, de la quinzième partie des terres, habitations, forêts, champs, vignes, salines et autres propriétés, de quelque nature qu'elles puissent être, sauf, bien entendu, ce qu'elles possèdent déjà, près des murs de Constantinople « *a porta Aurea usque ad portam Blachernam, infra murum ipsius et mare.* »

« Sur la douane à percevoir, *sous* et *hors* des murs de Constantinople, *au nom de la ville,* il leur accordait franchise du quinzième. »

« Les clercs, toutes les églises, les propriétés en dépendant, les individus y demeurant, les religieux grecs ou latins, les séculiers, habitant avec eux le cloître des églises, ceux qui s'y réfugieront, seront *affranchis de toute juridiction laïque,* selon la coutume de France ; faisant réserve, toutefois, de l'autorité de l'Église romaine, de celles du patriarche et de l'empereur[2]. »

Comme complément à cette lettre, et sur l'exposé qui lui en avait été fait par le patriarche, que certains évêques, tout en faisant acte de soumission au patriarcat et ayant prêté serment d'obéissance et de fidélité au Siège apostolique, refusaient

[1] *Fontes,* II, p. 19.
[2] *Fontes,* II, p. 31.

d'être sacrés, selon l'usage latin, Innocent III répond que, « si les évêques déjà sacrés, refusent de recevoir une nouvelle onction, le patriarche devra, sur ce point, fermer les yeux; mais que ceux qui devraient être sacrés ultérieurement, ne pourront l'être que d'après l'usage latin, parce que, dit le pape, nous ne pouvous sacrer, même les grecs, que selon nos propres coutumes[1]. »

Malgré la prépondérance dont ils jouissaient sur Ste Sophie, l'église patriarcale; les Vénitiens se rendirent pourtant coupables de la violation de cette église. Le patriarche fit au Pape le récit détaillé de cet événement dont voici les circonstances : le podestat fit enlever violemment l'*icone* sur laquelle, *dicitur,* S. Luc avait, de sa propre main, reproduit les traits de la sainte Vierge; placée autrefois, avec certaines reliques, dans *la chapelle* du grand palais[2], l'empereur Henri aurait fait don de cette image à Sainte-Sophie. Les Vénitiens, ne voyant pas la réalisation des promesses qui leur avaient été faites avant le couronnement de Henri, voulurent alors en assurer eux-mêmes l'exécution[3]; le podestat envoya à Sainte-Sophie des agents qui brisèrent l'une des grandes portes de l'église; et ils se disposaient à en faire autant de celle du sanctuaire où l'*image* était déposée, lorsque le patriarche, informé de se qui se passait, accourut sur les lieux ; voyant l'imminence du sacrilège, il menaça les envahisseurs de l'excommunication; n'ayant pu les arrêter, le prélat, « candelis accensis, » frappa publiquement et solennellement d'excommunication le podestat, son conseil et les exécuteurs de leurs ordres. Les foudres ecclésiastiques n'arrêtèrent pourtant pas les violateurs du sanctuaire; ils en brisèrent les portes, s'emparèrent de l'image, et la portèrent dans l'*église du Pantocrator*[4]. Le patriarche s'étant ensuite rendu

[1] *Fontes*, II, p. 68.

[2] Cf. plus haut, serment des chanoines, 8 mai 1205.

[3] Voyez ci-dessus, chap. I.

[4] M. le Dr. Dethier, dans une note insérée au *Levant-Herald* du 24 avril 1876, dit : « Lorsque les croisés Latins assiégèrent et prirent CP., l'empereur fit faire une sortie contre eux, avec l'image de la madone « Odighitria » conduisant à la victoire. » La sortie fut malheureuse, l'image tomba au pouvoir des Croisés, et fut envoyée en Italie. Sa reproduction est donnée par d'Azincourrt, dans son *Histoire de l'art par les monuments*, pl. 27. Le comte Riant, (des *Dépouilles religieuses* etc. p. 36), dit : « la cé-

auprès du légat pontifical, celui-ci confirma l'excommunication et l'interdit lancés contre *toutes les églises* du quartier habité par les sacrilèges. — Dans sa lettre du 15 janvier 1207, au patriarche, le pape confirma les censures prononcées dans cette circonstance [1].

Ces scènes de désordre, qui présentaient des symptômes qu'on ne saurait méconnaître, ne furent sans doute pas les seules de ce genre, car le pape enjoignait, le 7 mars 1208 [2], aux membres du clergé de toutes les églises de Constantinople, non distraites de la juridiction patriarcale, « d'obéir aux ordres du patriarche, de le reconnaître comme le père, l'évêque de leurs âmes, et de lui rendre les honneurs et l'obéissance canoniques; il recommandait, en même temps, à l'empereur, de prêter aide et assistance à ce prélat, afin que les grecs, clercs et séculiers, rendent hommage à la très sainte Église romaine, à son vénérable frère le patriarche de Constantinople, et le reconnaissent pour leur père et leur pasteur. »

Les marques d'insubordination se manifestaient, d'ailleurs, sur plus d'un point : malgré la défense pontificale relative au serment d'exclusivité, prêté par les chanoines de Sainte-Sophie, après leur élection, cette formalité, comme le prouvent les actes de novembre 1207 et d'avril 1208, ne continuait pas moins d'être accomplie [3].

D'autre part, le patriarche se plaignait, de son côté, au pape, en mars même année, du refus des Pisans, Lombards, Amalfitains,

lèbre anscoine tomba entre les mains d'Henri d'Anjou, à l'embuscade de la Philée, elle fut attribuée à l'abbaye de Citeaux. Puis il ajoute en note : « l'identification exacte de cette image (décrite par Clari, Albéric et Coggeshale) avec l'une des trois ou quatre Icones miraculeuses de la Vierge, conservées à CP., est presque impossible. Cette ancoisne ne parait pas d'ailleurs être venue en Europe. » Cf. Riant *Dépouilles religieuses enlevées à CP. au XIII[e] siècle par les Latins*, p. 53.)

[1] *Fontes*, 72.

[2] Il semblerait résulter de ce passage, qu'il y avait encore à Constantinople d'autres juridictions ecclésiastiques que celle du patriarche de Grade, ne relevant pas de l'autorité patriarcale du lieu. « Vicarius patriarchæ Gradensis burgenses venetos habitatores civitatis ejusdem, sive maneant in quinque parrocchiis ejusdem patriarchæ Gradensis, sive se transferant ad parrochias sibi subjectas seu ad parrochias Pisanorum nec non etiam ad parrochias illorum, qui Constantinopolitano non sunt subditi patriarchæ, ecclesiastica districtione compellit... » (*Fontes*, II, 73.)

[3] *Id.* II, p. 75.

Danois, Anglais et autres, résidant à Constantinople, d'acquitter, dans leurs paroisses, les taxes respectives [1]; et, ce n'est pas non plus sans motif que le pape recommandait, le 8 mars 1208, au patriarche de Grade et aux siens d'éviter tout contact ou relation avec les excommuniés, et de leur refuser les sacrements [2].

Enfin, un différend vint à s'élever aussi entre le patriarche et l'empereur, au sujet de la nomination (*præposituræ*) à *trente églises,* et des meilleures de (*infra*) Constantinople, échues aux Français, que l'empereur Baudoin aurait retenues comme donation personnelle, et dans lesquelles il pourvoyait à la nomination des supérieurs et *décans.* Le patriarche demandait que ces églises fissent retour à sa juridiction, d'autant plus que le légat apostolique se serait adjugé *vingt-trois* de ces églises, sans se prononcer sur les sept autres, pour lesquelles il attendait la décision du Souverain Pontife.

L'empereur, de son côté, demandait au Siège apostolique de lui confirmer le *droit de nomination* sur ces églises, prétendant n'avoir pas, en cela, moins le droit que les princes occidentaux sur les églises de leurs contrées.

En l'état, le pape déféra l'examen du conflit à une commission d'enquête, formée d'un archevêque et d'un évêque, qui auraient ensuite à lui transmettre leur rapport [3].

Une autre commission du même genre, composée de deux évêques et du *décan* de Sainte-Sophie, fut chargée d'examiner un autre conflit survenu entre le patriarche de Constantinople et celui de Grade. Le premier s'était plaint au pape, de ce que, malgré l'autorisation à lui donnée par le Siège apostolique, de prélever certaines taxes sur les Vénitiens, le vicaire du patriarche de Grade voulait contraindre les bourgeois vénitiens résidant dans la circonscription des *cinq paroisses* de son patriarcat, ou de celles en relevant, ou bien domiciliés dans le district des paroisses des Pisans, ou tous autres non soumis au patriarche de Constantinople, d'acquitter ces taxes entre ses mains, ne leur permettant pas de recevoir la bénédiction nuptiale ailleurs que dans les églises de sa juridiction, c'est-à-dire

[1] *Id.* II, p. 68.
[2] *Id.* II, p. 69.
[3] *Fontes*, II, 76.

là où ils ne résidaient point, et cela même, quelquefois, sous peine d'excommunication. Le pape chargea des commissaires de prononcer canoniquement, sauf appel, sur le point en litige.

Revenant ensuite sur les faits déjà frappés de son blâme, Innocent III, sous la date du 23 avril 1208, adressa au patriarche de Constantinople des reproches sévères sur l'oubli de ses promesses ; il condamna de nouveau le principe d'exclusion aux canonicat de Sainte-Sophie, appliqué à tous autres que les Vénitiens ou les prêtres ayant desservi, durant dix années, une église vénitienne ; et il termine en avertissant le patriarche qu'il prescrit à ses commissaires de prononcer sa suspension. Une autre lettre, de même date, enjoint aux chanoines de Sainte-Sophie d'abjurer le serment fait par eux à cet égard, faute de quoi ils seront également suspendus.

A son tour, et revenant sur l'affaire des églises à sa nomination, l'empereur Henri porta plainte au pape de ce que le patriarche, sans prendre son avis, nommait, de son libre arbitre, et sans le consulter, aux églises relevant de son autorité ; et il manifestait le désir d'éviter le scandale de voir les supérieurs et le clergé de ces églises frappés d'excommunication. Il paraît que l'affaire aurait été jugée en faveur des prérogatives de l'empereur, car le pape écrit, le 2 novembre 1209, qu'il a enjoint au patriarche de mettre fin à ces injustes prétentions, et d'éloigner de ces églises les dignitaires nommés par lui [1].

Poursuivant le cours de ses démarches antérieures en vue d'établir l'indépendance de sa juridiction, le patriarche de Grade requit et obtint de Mathieu, patriarche de Constantinople, le 31 janvier 1221, la rédaction d'un acte public par lequel celui-ci déclara et reconnut l'exemption de sa juridiction, tant au spirituel qu'au temporel, comme au temps des grecs pour les églises vénitiennes existant dans l'empire romain ; il s'engageait de plus, pour lui et ses successeurs, et en cas de violation de cette promesse, à payer au patriarcat de Grade une amende de cent marcs d'argent [2].

[1] *Fontes*, p. 111.

[2] *Fontes*, II, 422. Cf. ci-dessus 14 mai 1205. Le pape Alexandre confirma cette exemption le 11 juillet 1256 (*Fontes*, III, 16.)

C'est vers cette époque, en 1219, que nous voyons apparaître pour la première fois en Orient des religieux nouvellement institués, les Frères Mineurs, appelés plus communément Franciscains, du nom de St. François d'Assise, leur fondateur (1182-1224). Les religieux ne manquaient pas à CP. : nous avons vu que les Bénédictins, des diverses branches de l'Ordre, s'y étaient établis dès le commencement. Les Cisterciens, qui avaient eu une si large part dans l'organisation de la croisade, avaient eu aussi une part correspondante dans la distribution des églises ; les religieux de Cluny, ceux du Mont Cassin, avaient aussi leurs monastères, et nous avons même signalé un couvent de religieuses Cisterciennes. Nous avons noté aussi la présence des Ordres hospitaliers ou militaires. Tous ces Ordres entraient fort bien dans le système féodal que la conquête imposait à l'empire d'Orient ; ils ne se trouvaient pas déplacés dans les conseils, à côté des Barons bardés de fer ; ils s'y étaient même si bien unis et inféodés qu'au jour où l'empire fut renversé, non seulement le clergé séculier qui faisait partie du système politique, mais encore les religieux, furent renversés avec lui et disparurent des terres redevenues grecques. Les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs ou Dominicains, au contraire, plus indépendants des circonstances extérieures, parce qu'ils n'avaient pas de bénéfices ou de biens territoriaux, destinés, en vertu même de leurs règles, à se mêler au monde, organisés pour vivre sous toutes les latitudes et s'accommoder à tous les régimes, restèrent à leurs postes, non seulement sous les empereurs grecs, mais aussi sous les Sultans. Ils furent pendant des siècles, presque le seul clergé latin de CP., comme nous le verrons plus tard.

Le premier Frère Mineur que nous voyons cité à propos de CP. est un certain Fr. Lucas d'Apulie qui est nommé provincial de Romanie, ou de Grèce (la dixième des provinces de l'Ordre), au grand chapitre de 1219, dit Chapitre des Nattes. Il ne vint peut-être pas à CP. ou du moins il n'y resta pas bien longtemps, car en 1220, il y était remplacé par F. Benedetto d'Arezzo, un grand et saint religieux, qui organisa cette province et la fit reconnaître par l'empereur Robert de Courthenay. Cette province de Grèce comprenait tout le littoral de la Méditerranée, depuis l'Illyrie, jusqu'à CP., et même l'Asie-Mineure. Elle semble avoir été presque dès le commencement séparée de celle de Syrie ou

de Terre Sainte. Fr. Benedetto resta longtemps en Orient et y travailla beaucoup.

Les Frères Prêcheurs ou Dominicains, vinrent à CP. presque en même temps que les Franciscains; mais il semble que leur mission ne fut complètement organisée que par S. Hyacinthe, qui y arriva vers 1232. Il continua en Romanie, ce qu'il avait fait en un grand nombre d'autres pays qu'il avait évangélisés, recevant des novices et fondant des couvents, partout où il passait.

Dans quels endroits furent installés ces premiers religieux? Les chroniques et les archives sont muettes à cet égard. Toujours est-il qu'ils furent activement employés par les empereurs latins. Ainsi nous voyons qu'on leur confie les missions les plus importantes, soit auprès des princes, soit auprès des évêques et des conciles, dans toutes les tentatives qui furent faites pour l'union de l'Église grecque à l'Église Romaine.

Par telles circonstances que nous ignorons, l'abbé et le couvent de Saint-Georges le Majeur, des Vénitiens, donnèrent en location, par acte du 15 octobre 1244, à l'archevêque d'Héraclée, l'église *Sainte-Marie de Embolo* et le monastère de *Pantepopti,* ainsi que les propriétés en dépendant. L'archevêque promettait de conserver lesdites églises, propriétés et dépendances, dans l'état où il les recevait, et mieux si possible, de les défendre « ad opus ipsius monasterii, » de faire desservir Sainte-Marie par *un prêtre* et des clercs, et, selon l'usage, d'y faire célébrer solennellement la *fête de S. Marc.* Il promettait, en outre, de payer à l'abbé ou à ses successeurs et au couvent, trente yperperis d'or, de juste poids, à Constantinople, en septembre ou en mars, ou bien au départ des convois de navires de commerce, ou comme on disait, aux *passages de chrétienté en Levant*[1].

Cependant l'empire Latin d'Orient n'était pas né viable. Baudoin I, qui avait été élu empereur du consentement commun, ne put jamais néanmoins exercer une autorité sérieuse, même sur la ville de CP. : le doge de Venise se disait *Seigneur du quart et demi* de l'empire; les autres grands Barons s'étaient fait des principautés presque indépendantes, et s'y maintenaient

[1] Villehardouin, éd. Buchon, p. 33 et nos *Capitulations de la France en Orient.* p. 43.

à grand peine : les Vénitiens s'établissaient dans les îles et sur les côtes. Tous relevaient nominalement de l'empereur; mais occupés chacun de leur côté, ils le laissaient seul et affaibli, en face des intrigues des Grecs, et des attaques des Bulgares. On sait comment après des prodiges de valeur, Baudoin alla se faire prendre à Andrinople, et mourut en captivité. Ce prince était remarquable à tous égards ; sa vertu égalait sa bravoure, mais les circonstances étaient plus fortes que lui.

Il eut pour successeur son frère Henri de Flandres (Élu le 30 août 1206, après 16 mois de régence.) Il arrivait au trône au milieu de difficultés inextricables. Ses belles qualités, ses vertus, sa vaillance ne purent néanmoins lui permettre de consolider son empire, en ses 10 ans de règne. Il mourut sans postérité en 1216.

Il y eut de grandes difficultés pour lui donner un successeur; mais enfin l'affaire fut portée devant le Pape Honorius III qui donna droit à Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, qui pouvait revendiquer les droits de sa femme Yolande, sœur de Baudoin et d'Henri. Le Pape le sacra lui-même, mais à St. Laurent, hors des murs de Rome, pour qu'il n'y eut pas d'atteinte portée à la prérogative, reconnue au patriarche de CP., de sacrer les empereurs, (avril 1217). Dans son voyage pour aller prendre possession de son empire, Pierre tomba dans une embuscade dressée par Théodore Comnène, il fut fait prisonnier avec le Légat du Pape, pendant que toute leur suite était massacrée. Il mourut dans sa captivité et fut remplacé par son fils, Robert de Courtenay, en 1218.

Robert n'avait pas les mêmes qualités que ses prédécesseurs. Plus adonné aux plaisirs qu'aux soins de son empire, il se laissa dépouiller d'une partie de ses possessions : le despote d'Épire, après avoir conquis le royaume de Thessalonique, vint s'emparer d'Andrinople (1224) et se proclama empereur. Le Pape Honorius III faisait cependant son possible pour lui procurer des secours : ainsi il écrivait à la reine Blanche de France[1] « Dieu a livré la couronne de Romanie aux mains des Francs. Ils ont fondé là comme une France nouvelle. Mais à présent sous l'empereur Robert, cousin de votre mari, la puissance des

[1] Honor. Epist. VIII, 1542.

Francs a été diminuée, et déchoit de jour en jour. Les progrès de leurs ennemis font craindre, si l'empereur ne reçoit immédiatement des secours, qu'une ruine irréparable ne frappe les Latins, qu'un coup terrible ne soit porté à la prépondérance française. Il serait contraire, non pas seulement aux conseils de la Foi, mais aussi à tous les sentiments d'humanité, que le Roi de France, que tous les Latins d'Orient appellent « leur Roi », laissât périr sous les coups des ennemis de Dieu, et l'empereur et les Francs de CP., quand il lui est facile de secourir cet empire, dont la conquête fut une des gloires les plus pures du règne de son père, et dont la perte serait une honte ineffaçable pour lui-même et pour la mère-patrie. »

Mais la parole du pape ne pouvait pas conjurer les progrès des ennemis, et d'un autre côté les fautes de Robert paralysaient la bonne volonté de ses partisans. Il fut enfin chassé par ses sujets eux-mêmes et alla mourir en Achaïe (1228). Il fut cependant aimé et soutenu jusqu'au bout par le saint Fr. Benedetto d'Arezzo, qu'il avait établi à CP. et qui n'épargna ni voyages ni fatigues pour lui procurer des secours.

Son successeur était un enfant, Baudoin II, son fils. Les Latins de CP. voyant les difficultés dans lesquelles se trouvait l'empire, ne crurent pas pouvoir faire mieux que de mettre à leur tête le vieux Roi de Jérusalem, dépouillé de ses états, Jean de Brienne. Ils le prièrent de monter sur le trône, à la condition qu'il donnerait sa fille en mariage à Baudoin, quand ils seraient d'âge, et qu'à 20 ans, ce dernier serait investi du royaume de Nicée avec ses dépendances. Jean de Brienne était octogénaire, mais la pureté de ses mœurs et sa constitution athlétique semblaient lui promettre encore de nombreuses années de vie et de luttes. Voici le portrait qu'en fait un Chroniqueur contemporain: « Il était grand et fort, de très haute stature, et si habile dans les combats, qu'on aurait dit un autre Charles-Martel. Quand il était au milieu de la mêlée, il frappait si bien à droite et à gauche, de sa masse de fer, que les sarrazins fuyaient devant lui comme s'ils eussent vu le diable ou un lion prêt à les dévorer. En vérité il n'y eut pas en son temps un chevalier plus brave que lui dans tout le monde. On a fait en son honneur une chanson partie en latin, partie en français, que j'ai chantée bien souvent. Cependant quand ses écuyers l'armaient avant le

[illegible] DELINEATIO.

Q[illegible] extitit [illegible] antequam in Turcarum po[illegible] [illegible] venisset.

Auctore Christophoro de Bondelmontibus *Florentino* in O[illegible] MS. quod [illegible] *Archipelagi* inscriptum.



CONSTANTINOPLE

combat, ils le voyaient trembler comme un jonc dans le courant du ruisseau, et comme ils lui demandaient comment, lui si brave en face de l'ennemi, il pouvait trembler ainsi, il répondait : « je n'ai cure de mon corps; mais je crains pour mon âme, qui peut-être n'est pas bien avec Dieu. » « Mais après cela, il allait au combat et ne redoutait aucun ennemi. [1] » Malgré son âge Jean de Brienne continua tant qu'il pût cette vie de combats incessants, souvent heureux, mais au fond l'affaiblissant toujours. Enfin le vieux héros sentit le besoin de repos ; en 1237, il renonçait au monde et prenait l'habit franciscain des mains de son ami le Fr. Benedetto d'Arezzo, provincial de Romanie. Il ne put le porter que peu de temps et mourut saintement. Son corps fut transporté en Italie et ses restes reposent à Assise, auprès du tombeau de S. François, où on lui a élevé un monument digne de lui.

Il laissa à son successeur Baudoin II un trône chancelant et les lambeaux d'un empire, que des ennemis de tout genre se disputaient avec acharnement. Il aurait fallu un autre esprit et un autre bras que les siens pour les maintenir. Malgré les secours que lui fournirent les Papes Grégoire IX, Innocent IV, et Alexandre IV, il ne put se soutenir, et encore bien misérablement, que jusqu'au 25 juillet 1261. Ce jour-là les Grecs entraient par trahison dans CP. : Baudoin s'échappait à grand peine, et s'en allait mourir obscurément en Italie. (1273.) [2]

La conquête de CP. avait amené la réunion de tous les chrétiens d'Orient sous un même pasteur ? Ce grand but des efforts de tous les Papes avait été atteint ; cependant la manière dont s'était effectuée cette soumission ne pouvait contenter tout-à-fait Innocent, ni le rassurer sur l'avenir. Il témoigne donc à tous sa joie du retour de l'Église grecque à l'obéissance du Saint Siège; mais comme il voyait bien que si l'union s'était faite extérieurement, il n'en était pas ainsi en réalité, il envoya pour la procurer un Légat, le Cardinal évêque d'Albano, Pélage, avec des lettres de recommandation très pressantes (1213). Pélage manqua de savoir faire, ou même il se montra dur, orgueilleux et violent. Il fit fermer les églises, et emprisonner les moines

[1] Salimbéné cité par P. Panfilo da Magliano T. I, p. 458.

[2] *Histoire ecclésiastique, passim.*

et les prêtres qui ne voulaient pas se soumettre, et reconnaître la primauté du Pape. Devant ces mesures la désolation fut grande à CP., les principaux de la Nation recoururent à l'empereur et lui écrivirent : « Etant d'une autre nation et ayant un autre pontife, nous nous sommes soumis à votre puissance quant au corps ; mais non pas quant à l'âme et aux choses spirituelles. Nous sommes obligés de combattre pour vous à la guerre, mais il nous est impossible de quitter notre religion. Délivrez-nous des maux qui nous menacent, ou laissez-nous aller en liberté rejoindre nos compatriotes. » L'empereur ne voulut pas se priver de tant de braves gens, et, malgré le Légat, il fit ouvrir les églises des Grecs, et mettre hors des prisons leurs moines et leurs prêtres : il apaisa ainsi pour le moment cette tempête ; ce qui n'empêcha pas un grand nombre d'ecclésiastiques d'aller trouver l'empereur Lascaris et le patriarche, Michel Antorien, réfugiés à Nicée, qui les reçurent bien, et leur donnèrent des monastères et des églises [1].

Une autre tentative fut faite sous le gouvernement de Jean de Brienne. En 1232, cinq Frères Mineurs de la province de Romanie, étant allés en Natolie pour prêcher la Foi, furent arrêtés par les Turcs et retenus en prison pendant quelque temps. Mis en liberté, ils arrivèrent à Nicée où le Patriarche Germain et l'empereur Vatace faisaient alors leur résidence. Les cinq Frères furent reçus humainement par le patriarche, édifié de leur pauvreté et de leur zèle. En reconnaissance ils travaillèrent à les rapprocher de l'Église romaine, et ils réussirent si bien que le patriarche et l'empereur, (pressés d'ailleurs très vivement par Jean de Brienne,) se décidèrent à écrire à Grégoire IX, qu'ils appelaient dans leur lettre « l'excellentissime Pape de l'ancienne Rome, le recteur du Siège apostolique ; » ils se réjouissent de l'espoir que leur ont donné les cinq Frères Mineurs, de remettre enfin l'union entre les cinq grands patriarches. Le Pape répondit à leur lettre et il leur envoya, comme *Apocrisiaires*, quatre religieux, deux Frères Mineurs, Aymon de Faversham, Anglais, (qui devait devenir bientôt général de l'Ordre,) et Raoul de Reims, et deux Frères Prêcheurs, Hugues et Pierre. Leur lettre

[1] Georges Acropolite, N. 17, *Hist. Byzant.* Cité par Rohrbacher t. VII, p. 365.

de créance est datée de Rome, 17 mai, 1233. Les conférences commencèrent, en janvier 1234, et se continuèrent longtemps, à Nicée d'abord, ensuite à Nymphée; mais après de longues discussions où les nonces se montrèrent étonnants par la science et l'habileté avec lesquelles ils répondirent aux arguments astucieux de leurs adversaires. Ils furent enfin obligés de repartir, (mai 1233) sans avoir obtenu un résultat définitif[1].

Innocent IV (en 1247), renouvela ces tentatives et envoya comme Légat en Orient, son pénitencier, le Franciscain F. Laurent; mais comme l'empereur Vatace, et le patriarche Emmanuel Caritopoulo, avaient entendu parler du Général des Frères mineurs, Fr. Jean de Parme, ils envoyèrent au Pape les deux Franciscains grecs F. Thomas et F. Salimbéné, pour le demander en qualité de Légat. Innocent IV se rendit volontiers à leur désir et Fr. Jean de Parme reçut l'ordre de partir pour le Levant. Il resta en Grèce deux ans entiers et s'y fit une grande réputation de science et de sainteté : il aurait amené la réunion complète, si elle n'avait pas été rendue impossible par l'esprit astucieux et orgueilleux des Grecs.[2] Fr. Jean de Parme voulut plus tard reprendre ces négociations, mais il mourut en route. L'Église l'honore comme bienheureux (1289).

Nous verrons encore d'autres tentatives d'union, même après la restauration Byzantine, toujours avec un grand désir de succès et avec une pleine bonne foi de la part des Papes, pendant que le plus souvent les empereurs n'avaient d'autre but que de se procurer des secours en hommes et en argent, dans leurs luttes incessantes contre les Turcs.

A tous ces détails sur l'empire Latin de CP. nous croyons devoir ajouter, pour être aussi complets que possible, la série des Patriarches latins, quelque restreint qu'ait été leur rôle et quelqu'éphémère qu'ait été leur gouvernement. Nous l'empruntons à l'ouvrage de Le Quien, *Oriens Christianus, T. III.*

1° *Thomas Morosini.* D'après l'accord conclu avant la conquête, entre les Français et les Vénitiens, l'empereur étant d'une nation, le patriarche devait être de l'autre. Les croisés avaient

[1] P. Panfilo da Magliano *Storia compend. di S. Francesco e di Francescani* T. I, P. 579 ; Rohrbac. VII, p. 564-575.

[2] P. Panfilo da Magliano. *Loc. laud.* p. 572.

commencé par mettre un chapitre dans l'église de Ste-Sophie, et l'avaient composé des clercs séculiers qui avaient suivi l'armée, pour la plupart Italiens. Lorsque Baudoin eut été proclamé empereur, les chanoines et les barons s'y assemblèrent, et ils élurent patriarche Thomas Morosini. C'était un noble vénitien, d'une vertu réelle, qui était allé, jeune encore, s'enfermer dans un monastère (*Portuense*), et y donnait l'exemple d'une grande régularité. Il n'était encore que sous-diacre, et n'avait pas suivi la croisade.

Innocent III, ayant appris comment l'élection s'était faite, la déclara nulle, comme provenant de prêtres qui n'avaient aucune mission, et de laïques. Cependant peu de temps après, il consentit à la ratifier, à cause du mérite personnel de l'élu. Il le consacra même de ses propres mains, (1206).

Le nouveau patriarche passa par Venise pour aller prendre possession de son siège; mais là il tomba entre les mains des astucieux et habiles conseillers de la *Sérénissime Seigneurie,* et soit faiblesse, soit impéritie, il s'engagea par serment à ne conférer de bénéfices ecclésiastiques qu'à des sujets vénitiens. Le pape Innocent III veillait, il apprit cet accord irrégulier et le cassa (21 juin 1206). Thomas Morosini fut assez mal accueilli par la population, et surtout par la portion française du clergé; mais il ne se laissa pas effrayer, et il lança l'excommunication contre les opposants. Heureusement le Légat du Pape, Benoît, était encore là, il s'interposa et amena la réconciliation entre les membres du clergé latin.

Quant aux indigènes, Georges Acropolite, écrivain du temps, nous apprend qu'une proclamation des conquérants avait permis à tous les habitants de rester à CP., s'ils voulaient accepter la loi des vainqueurs, se soumettre à leur pouvoir et reconnaître la Suprématie du Pape. Ceux qui ne voulaient pas subir ces conditions avaient la liberté de quitter la ville. Beaucoup de Grecs, et des principaux, profitèrent de cette liberté et allèrent se grouper autour de Théodore Lascaris et du patriarche grec réfugiés à Nicée.

L'aspect du patriarche latin n'avait du reste rien qui parlât à leur imagination. Il portait des vêtements si collants qu'on les eût dit cousus sur son corps; et, comme il se rasait complètement, il avait l'air d'un jeune homme efféminé. On l'accepta

néanmoins, et ce fut lui qui sacra empereur Henry de Flandres, élu pour remplacer son frère Baudoin, mort dans sa captivité d'Andrinople. Il fit ensuite avec lui un accord sur les biens ecclésiastiques, les dîmes, la discipline intérieure de l'Église, etc. Après un pontificat fort affairé et peu fécond, Thomas Morosini s'en fut mourir à Thessalonique (Juin 1211).

2° *Gervais, ou Gérard, ou Everard.* Bientôt après la mort de Thomas, le clergé se réunit suivant les formes indiquées par le droit pour lui donner un successeur; mais les chanoines ne purent se mettre d'accord. Les uns voulaient pour patriarche le curé de S. Paul de Venise, les autres l'archevêque d'Héraclée. L'affaire fut donc dévolue au Souverain Pontife, qui évinça les deux concurrents et nomma un prêtre toscan dont le nom s'écrit de trois façons différentes : *Gervasius, Gerartius, Everardus.* Il assista au concile de Latran (1215) et en souscrivit les actes, en qualité de patriarche de CP.

A peine arrivé dans sa ville, il se laissa griser par la dignité dont il était revêtu, et voulut trancher du Pape. Ainsi il envoyait des Légats *à Latere* dans les provinces de la Romanie, avec des lettres de pouvoirs copiées sur les bulles des papes; il empiétait sur la juridiction des évêques et des archevêques, et voulait empêcher tout recours à Rome. On aurait dit que l'esprit des Grecs s'était emparé de sa personne. Honorius III qui avait succédé à Innocent, s'éleva très fermement contre ces prétentions et cassa toutes ces ordonnances (1218). (Cf. Raynal. N° 28, p. 281). On ne sait pas au juste la date de sa mort, ce fut en 1219 ou 1220 : toujours est-il qu'en 1221, il avait pour successeur

3° *Mathieu* ou *Mathias.* Thomassin, (*De veteri et nova eccles. disciplina. Part. I, Lib. I, Cap. 26.*) nous dit : « Après la mort d'Everard, les électeurs n'ayant pu s'entendre pour lui élire un remplaçant, furent obligés de recourir au pape Honorius III, pour lui demander un patriarche. Honorius nomma un vénitien, Mathieu ou Mathias (*episcopus Aquilanus* ou mieux *Equilinus*). Il lui confirma toutes les anciennes prérogatives patriarcales, entre autres celle de couronner l'empereur et de le revêtir des insignes de la dignité suprême; mais il faisait bien remarquer en même temps que l'on ne devait rendre les honneurs royaux à l'empereur, qu'après qu'il aurait reçu la consécration solennelle. »

Nous voyons, le 15 mars 1221, Mathias couronner à Ste-Sophie Robert de Courtenay, qui succédait à son père, mort sans être arrivé à CP.

Ce Mathias donna encore plus de sujets de plaintes au Pape que ses deux prédécesseurs. Une lettre d'Honorius III (*du 17 juin 1222*) lui dit en substance : « Nous regrettons vivement de vous avoir élevé à cette haute dignité. Nous espérions que vous donneriez le bon exemple et que vous seriez comme un flambeau dans la maison de Dieu, et voilà que vous êtes pour beaucoup une occasion de scandale. Vous deviez être le Bon Pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis, et voilà que vous cherchez uniquement à leur extorquer de l'argent. Nous vous croyions pieux et nous apprenons que même vous ne célébrez que rarement la messe; nous vous pensions zélé pour les lois de l'Église, et au lieu de cela vous communiquez avec les excommuniés, et vous leur donnez l'absolution contre toutes les règles. Nous vous avertissons paternellement, revenez à de meilleurs sentiments, et corrigez-vous. » Cette monition si ferme produisit-elle quelque effet? Nous ne le savons pas exactement.

Une des mesures les plus importantes par lesquelles il marqua son passage fut l'ordonnance qui établit que toutes les églises des Vénitiens seraient exemptes de la juridiction patriarcale de CP. et ne relèveraient que du Patriarche de Grade ou de Venise. Elle eut, comme nous le verrons ailleurs, de très sérieuses conséquences. Il mourut en 1226.

4° *Jean d'Abbeville,* (*élu,* non installé). *Simon.* Cette fois encore les électeurs ne purent s'entendre pour choisir un successeur au patriarche défunt, et Honorius III, à qui par suite le choix fut dévolu, nomma Jean d'Abbeville, d'abord doyen du chapitre d'Amiens, puis Archevêque de Besançon. Ce prélat arriva à Rome au temps de la mort de Honorius. Le Pape Grégoire IX, son successeur sur le siège de S. Pierre, retint auprès de lui le patriarche nommé, le créa cardinal évêque de Sabine, et en fit un de ses principaux conseillers. Il lui donna pour remplaçant Simon, archevêque de Tyr. On ne sait ni le nom de famille ni même la patrie de ce prélat. On sait peu de choses de ses actes : on le voit seulement apparaître quelquefois auprès de Jean de Brienne. Il était mort vers 1233.

5° *Nicolas.* Ce patriarche, né à Piacenza, de la famille de

Castro Arquato de Porta, d'abord archevêque de Spolète, et chanoine de Latran, fut nommé en 1234, ou 1235; mais il n'arriva à CP. qu'en 1236. Malgré la vaillance et les grands coups d'épée du vieil empereur, les affaires d'Orient allaient fort mal. Nicolas, qui ne pouvait se battre, aida son prince de tous ses revenus, bien diminués du reste par les conquêtes ou les déprédations des Grecs. Il se vit donc réduit presque à la misère; alors le pape Grégoire IX écrivit aux évêques du Péloponèse de lui venir en aide, et de lui donner les moyens de vivre convenablement, et de soutenir la dignité patriarcale.

En 1243, Innocent IV l'envoya comme Légat en Europe pour y prêcher la croisade. Nous le voyons à Paris en 1244; il assiste au premier Concile de Lyon en 1245, et continue ensuite sa mission. Il mourut à Milan, en 1251, et fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs.

6° *Pantaleo Giustiniani.* Sur la demande des Vénitiens, Innocent IV nomma patriarche Pantaleo Giustiniani, d'une des plus nobles familles de la République, 1253. Comme les affaires d'Orient allaient de mal en pis, sous le gouvernement faible de Baudoin II, Innocent l'envoya lui aussi prêcher la croisade; mais comme les aumônes des fidèles n'étaient pas abondantes, il l'autorisa à hypothéquer les biens de l'église pour garantir un emprunt destiné à couvrir les frais de la guerre. Arrivé à CP. il se trouva si pauvre, que le pape Innocent chargea Fr. Benedetto d'Arezzo, provincial des Franciscains de Grèce, d'engager les prélats et les abbés de Romanie à lui assurer un revenu de 500 marcs d'argent, pour qu'il eût de quoi vivre tranquille et remplir honorablement ses fonctions. Enfin en 1261, quand CP. fut reprise par les Grecs, il fut obligé de partir avec Baudoin II. Certains chroniqueurs disent que leur vaisseau fut pris par les Sarrazins, que le Soudan d'Égypte les garda prisonniers 7 ans, et ne leur rendit la liberté qu'après avoir reçu pour eux, d'Alphonse de Castille, une rançon de 20.000 livres d'argent. Cependant ce récit ne semble pas exact, car le Pape Urbain IV, en 1262, écrit au provincial des Frères Mineurs de France, pour le charger d'aider Baudoin et Giustiniani, occupés en ce moment à promouvoir une croisade nouvelle. Il assista au Concile de Lyon, en 1274, et mourut en 1286.

7° *Pierre I.* Comme il y avait encore des catholiques latins,

et même des principautés latines dans le Levant, on continua quelque temps encore de donner des successeurs à Pantaleo Giustiniani. Le premier fut Pierre I qui résida ordinairement en Crète. Il fit acte de juridiction en excommuniant, par deux fois, Fr. Francus Libératus, et ses compagnons, Frères Mineurs qui ne voulaient pas reconnaître l'autorité de leur Général. Il mourut en 1301[1].

8° *Léonard,* son successeur, fut élu en des circonstances spéciales. Jusqu'à lui les chanoines de Sainte-Sophie, chassés de CP. et réfugiés en Chrétienté, formaient une sorte de corps; mais en 1302, il n'en restait plus qu'un seul : alors Boniface VIII déclara que désormais la nomination du patriarche était réservée au Souverain Pontife.

Le dernier patriarche ayant une juridiction réelle fut le cardinal Bessarion, mort en 1492. On continua jusqu'à nos jours à nommer des patriarches latins de CP., mais alors ce ne sont que de simples dignitaires de la Cour Pontificale, sans aucune autorité. Cependant quand on établit une nouvelle autorité ecclésiastique à CP. on respecta cette fiction et le prélat qui administre le diocèse de CP. n'a que le titre de Vicaire Patriarcal.

Ainsi finit cette institution, éphémère comme l'empire, au sort duquel elle était essentiellement attachée.

Selon Sauli[2] l'ambition des Vénitiens de s'approprier à eux seuls le commerce de l'Orient, les avanies que les Génois éprouvèrent, tant de leur part que de celle de Baudoin II, enfin la décadence de leur commerce, les portèrent, excités d'ailleurs par les Pisans, les Marseillais et les autres colonies méditerranéennes, à guetter l'occasion de prendre sur leurs heureux rivaux une revanche éclatante. La discorde se manifesta d'abord en Syrie, et aboutit à *l'affaire de la tour d'Acre,* dont il a été parlé plus haut. Michel Paléologue, l'un des seigneurs grecs les plus aventureux, et prétendant à la couronne impériale, se rendit en Thrace à la tête d'une armée, occupa les Sous-bourgs de CP.,

[1] Il est sans doute ici question du B. Liberato, dont les Bollandistes donnent la vie au XXIX vol. p. 840. Il se croyait exempté de l'autorité du Général de l'Ordre, par un acte du Pape S. Célestin V. Cet acte fut annulé ensuite par Boniface VIII, et les religieux qui avaient été séparés de l'Ordre y rentrèrent.

[2] Sauli, *Loc. lau l.* I, 45.

et vint mettre le siège devant le *castel de Galata,* dans la pensée de se rendre bientôt maitre du pays s'il pouvait s'emparer de ce point; mais comme les Vénitiens avaient un palais dans l'intérieur des murs de Galata, les efforts de Paléologue furent paralysés et il dut se retirer.

C'est alors que les Génois, qui d'ailleurs étaient restés d'abord étrangers à la croisade Franco-Vénitienne, profitant des circonstances qui s'offraient à eux, résolurent d'envoyer des ambassadeurs auprès de Paléologue, pour tenter de retrouver leurs anciens avantages. En effet « quant Mikhailli Paleologo ot guerroyé longuement par terre et par mer, si s'accorda avec les Genevois (Génois), et leur donna le lieu de Galata (? sic), et les franchit de tous péages, gabelles et usages, par toute Roumanie, mais qu'ils lui aidaissent à conquérir son empire[1]. » Par le traité de Nymphie, conclu le 13 mai 1261, Michel Paléologue s'engageait « d'y donner aux Génois à CP., palais, estal, possessions et terres, et de plus l'*église Ste Marie,* (alors possédée par les Vénitiens[2].) A donc s'accordèrent li Genevois avec l'empereur Quir Mikhailli, et reçurent le lieu de Galata, et habitirent illec[3] et donnèrent 60 galées armées, appareillées à ses gaiges; et commencèrent la guerre contre les Vénitiens pour ce qu'ils maintenaient l'empereur Bauduin[4], et puis que li genevois se furent mis à l'aide de l'empereur Quir Mikhailli, si gardèrent le bras de S. Georges (c'est la mer et l'estroit de CP.) que nul secors ne pooit venir à l'empereur Bauduin de nulle part. »

« Et quant li Grecs qui estoient habités dedans la cité virent que l'empereur Bauduin ne pooit tenir contre li grex, si s'accordèrent avec l'empereur grec, et le firent entrer dedans la cité de CP.; et l'empereur Bauduin vit cette trahison, si réduisit

[1] Buchon, *Recherches Hist.* etc. I, 16.

[2] Miltitz, II, I, 86 Depping, II, 59. L'empereur donnera à la commune génoise « ecclesiam S. *Mariæ* quam modo tenent Venetici cum logiis quæ intra ipsam ecclesiam, et cimiterii ipsius atque solum castri Venetorum quod est in ipsa civitate... » Texte du traité de 1261, rapporté dans l'édit de *l'Histoire de l'empire de CP.* par Buchon, 1826, p. 248 et suiv.

[3] Le fait n'eut pas lieu aussi promptement que ce passage semblerait le faire croire, cela n'eut lieu que plus tard.

[4] Cette alliance des Génois avec Paléologue, contre l'empire latin excita le déplaisir du Pape Urbain IV, qui mit Gênes en interdit. (Vincens. *Hist. de Gênes* I, 139.)

dedans le vieil palais du Lion (Bucoléon), et là se tint longuement.... et quant il vit qu'il ne pooit plus souffrir la guerre, si entra en une nof, au bien trois mil personnes ; et cela tans par mer, qu'il vint au château de Malvesie.... puis ala en France[1] ? »

Selon le rapport de M. Fanucci[2] les Pisans qui se trouvaient à CP. au moment de ces revers, voyant l'impossibilité d'une défense efficace, se retirèrent dans leur quartier, *dans leurs Fondouqs,* dont ils fermèrent les portes, sans prendre parti, ni par les armes, ni autrement, en faveur des belligérants. Le César Alexis Stratégopoulo prit possession de la capitale le 25 juillet 1261, et Michel Paléologue, qui se trouvait en Asie, y fit son entrée le 14 août suivant.

[1] Buchon. *Recherches sur la princip. de Morée* I, 24 à 27.

[2] Fanucci *Loc. laud.* III, 24.

CHAPITRE III.

RESTAURATION BYZANTINE.

En même temps que l'empereur Baudoin II, était parti Giustiniani, patriarche Latin de CP. : ils n'avaient pas plus l'un que l'autre de racines dans le sol de CP. Le clergé des principales églises avait, comme eux, abandonné un pays où il ne comptait presque pas de fidèles. Michel Paléologue avait fait son entrée modestement, il marchait à pied, sans ornements impériaux, à la suite de l'image de la T. Ste Vierge, qu'on disait peinte par St Luc. Il la déposa au monastère de Stude, puis étant monté à cheval, il se rendit à Sainte-Sophie, pour rendre grâces à Dieu, et de là au grand palais où il prit son logement.

Un de ses premiers soins fut de remplir le siège patriarcal, vacant par la mort de Nicéphore : il se détermina à y rappeler Arsène, qu'il en avait fait descendre quelque temps auparavant. Il le conduisit avec de grands honneurs à Sainte-Sophie, et, le prenant par la main, il lui dit : « Voilà votre chaire, seigneur, jouissez-en, maintenant, après en avoir été si longtemps privé. » Il le mit en possession du patriarcat, rétablit en son premier état l'église de Sainte-Sophie, et pourvut à la subsistance des ministres sacrés, et à la décence du culte divin.

Un peu plus tard, désirant rétablir CP. en son antique état, il mit un clergé nombreux, avec des revenus convenables, dans l'église des Apôtres, et un autre dans celle de N.-D. des Blaquernes. De plus, à l'hôpital S. Paul, destiné pour les orphelins,

il établit une école de grammaire, avec des pensions pour les maîtres et pour les enfants. Il allait quelquefois lui-même à cette école, pour en connaître les élèves, et voir les progrès qu'ils faisaient : il leur donnait, pour les exciter au travail, des prix et des congés. C'est ainsi qu'il agit partout où il lui fut possible, cherchant à effacer les traces éphémères du passage des Latins.

Ceux d'entre eux qui étaient restés continuaient à être divisés. Quoique l'appui des Génois eût été plutôt moral qu'effectif, malgré la jonction de l'escadre génoise à celle des Grecs, dans le port de CP., jonction qui selon Fanucci, amena l'amiral vénitien Michieli à conduire la sienne à Venise[1], Michel Paléologue n'observa pas moins avec fidélité ses engagements envers ses alliés : il mit les Génois en possession du palais et de l'église des Vénitiens[2]. A quelle « *Religion* » la desservance de cette église fut-elle donnée par suite de ces événements? Il est évident que ce fut à des clercs nationaux ou bien à l'un des Ordres nouveaux des Frères Prêcheurs ou des Frères Mineurs, dont les membres n'avaient pas abandonné le terrain, où leur zèle trouvait ample matière à s'exercer; mais on ne sait lesquels en furent chargés. Dans tous les cas elle dut sortir de la juridiction du patriarche de Grade, pour passer sous celle de l'archevèque de Gênes.

Encore selon Fanucci[3], les Vénitiens irrités de leur dépossession en faveur de leurs rivaux, se seraient portés eux-mêmes vers le palais, dont ils enlevèrent tous les emblèmes nationaux et le démolirent ; mais d'après Sauli[4], ce furent les Génois qui, par représailles de l'affront d'Acre, et cédant à leurs sentiments de rivalité et de vengeance, démolirent le palais vénitien, au bruit des instruments de musique, et des acclamations de triomphe, envoyèrent les principales pierres de l'édifice à Gênes[5] pour y servir de trophée : elles furent employées ensuite à la construction de l'église de S. Georges[6]. Toutefois cet acte lui-

[1] Fanucci, *loc. laud.* III, 24.

[2] Le Pantocrator, selon M. de Simoni, *Giornale Ligustico 1876*, 283 ; mais peut-être, d'après les termes du traité de Nymphie, Ste Marie de Embolo.

[3] *Loc. laud.* III, 24. — [4] *Id.* II, 62.

[5] Ducange, *Hist. de l'emp. de CP.* par Buchon, p. 360.

[6] Vincens, *Hist. de Genes*, I, 329.

même, qui provoqua le ressentiment dissimulé de l'empereur, comme aussi le nombre toujours croissant des Génois venant s'établir à CP., engagèrent Michel, par mesure préventive de sécurité, à éloigner ces hôtes dangereux. Il leur assigna d'abord pour résidence Héraclée de Thrace[1], puis bientôt après, le rocher de Galata, vis-à-vis CP., dans la région de Péra[2]. Quant aux Vénitiens (ce qui restait de l'ancienne colonie de l'empire latin) et aux Pisans, (dont on a vu plus haut la prudence intéressée,) comme ils étaient en petit nombre, l'empereur leur permit de rester dans la ville, mais séparés les uns des autres[3]. Malgré cela Michel n'obtint pas de cette mesure les résultats espérés ; les nouveaux colons, hors d'état d'ailleurs de résister victorieusement, se déclarèrent bientôt en état de rébellion : mais tout en les ramenant à l'obéissance[4] Michel, voulant établir une sorte d'équilibre, et au besoin se ménager un appui parmi leurs rivaux, conclut, le 30 juin 1268, avec le doge Raniero Geno une trêve, dans laquelle on lit : « De même, l'empereur nous a concédé les églises, les prêtres et le *baptême* (?), selon notre coutume, à Constantinople et autres lieux de son empire ; ces églises, prêtres et *baptême* seront exempts de la juridiction impériale, et cela sans possibilité de révocation, jusqu'à l'expiration de la présente trêve[5]. »

Le 19 mars 1277, le même empereur donna aussi un chrysobulle, portant ce qui suit[6] : « Notre empire leur donne, dans Constantinople, les maisons (*hospicia*), sous les murs de la ville, commençant de la porte Trungarion, venant à *Saint Quintan,* à gauche, et allant « *ad cubam Sanctæ Mariæ,* » vers la rue des Ciriers[7] ; puis, allant jusqu'à la porte de Perama, et

[1] Nicéphore Grigoras L. IV, ch. 5. Pachymères, Bonnæ 1835, I, 168... M. Paspati pense que les Génois auraient été envoyés à Galata par suite de l'agrandissement du palais impérial, dont la muraille d'enceinte aurait été reculée vers le sud ; les motifs de cet éloignement, furent multiples et, sans admettre que cette raison fut absolue, il est possible que l'empereur s'en soit servi comme d'un prétexte pour arriver à ses fins, sans blesser ses anciens alliés.

[2] Sauli *loc. cit.* 64.

[3] Pachymères *L. cit.* Buchon, *Hist. de l'Emp. de CP.* 360.

[4] *CPlis, ch.* I, 60 ; *Constantiniade* 160.

[5] *Fontes*, III, 92. — [6] *Id.* III, p. 139.

[7] Le texte porte *currigiariorum ;* M. Paspati lit *cerulariorum.* En prolongation de la rue *Balyq-Bazar,* on trouve celles des Épongiers, puis des Mar-

de celle-ci à la porte de Trungarion, les maisons en dedans *(deintus)*, de la muraille, savoir : une maison pour l'habitation du *baile*, une autre pour les conseillers, et une autre pour magasins *(pro cannava)*[1] des objets de la commune vénitienne ; notre empire prendra à loyer, pour les marchands vénitiens venant du dehors, vingt-cinq autres maisons, autour des trois susdites ; et elles leur seront données gratuitement, pour habitation.

« Notre empire leur donnera également *deux églises* dans Constantinople, savoir celle de la très sainte Marie, Mère de Dieu[2], et l'église de Saint-Marc[3] ; notre empire leur concède aussi d'avoir des prêtres, le baptême, etc., comme dessus. »

Les auteurs que nous avons pu consulter ne parlent point d'une église spéciale sous ce dernier vocable ; il est permis de supposer que cette dénomination était employée dans le peuple, et par métonymie, pour désigner l'église sur laquelle, aux jours de solennité, flottait le *pavillon de Saint-Marc*[4] c'est-à-dire St. Akindin ; une semblable métonymie s'est reproduite plus tard, à l'égard de *Saint-Paul*, de Galata, désignée dans certains documents, sous le nom de *Saint-Dominique*, par la seule raison qu'elle était desservie par les Pères Dominicains. Il paraîtrait donc résulter du texte précité, que les Vénitiens furent remis en possession de leurs églises de Saint-Marc, et de celle de la Très Sainte Vierge.

Une autre dénomination : *Santa Maria delle Grazie*, qu'on retrouve comme désignant une église latine de Constantinople, paraît devoir s'appliquer encore au même édifice religieux.

briers et des *Moum'ljilar* « Ciriers ; » à l'entrée de celle-ci, il existe une petite mosquée, dite de Hadji-Moustafa, ancien chef des eunuques, qui aurait été brûlée trois ou quatre fois, et dont une partie des dépendances *(vacouf)* aurait été vendue.

[1] *Cannava* ou *Canova* d'où *Cannovaro*, officier de la maison de l'archevêque de Gênes et de certains couvents d'Italie.

[2] Cf. *Acta... Græca*, III, 88 ; p. 11, il est fait mention de l'église *tis peratou Theotocou ecclicia tis Pissis*, dite, dans la table, « ecclesia metropolitana Pisanorum. » On lit aussi dans le même index : « *o aios Marcos*, ecclesia Venetorum CPli. »

[3] Miltitz, II, I, 19, 25, et, ci-après *S. Benoît et S. Pierre*.

[4] Cf. *Chapitre* I, p. 11. Ces deux églises devaient être l'ancienne église Sainte-Marie de Embolo et Saint-Marc, autrement dit Saint-Akindin.

En 1285, le 15 juin, l'empereur Andronic conclut avec le doge Jean Dandolo[1] une trêve de dix années; on lit dans ce document, comme dans la trêve de 1277, la délimitation du quartier vénitien et le passage relatif aux églises, aux prêtres et au baptême. Cet acte fut confirmé le 28 juillet suivant[2].

Tout en ayant opéré la restauration byzantine sur les ruines de l'empire latin, Michel Paléologue, selon la politique d'*équilibre* qu'il s'efforçait de pratiquer, comprenant, comme certains de ses prédécesseurs, que, bientôt peut-être, son pays pourrait avoir besoin de l'Occident, ne voulut pas rompre entièrement avec la Latinité.

Nous avons vu les tentatives réitérées qui avaient été faites pendant la durée de l'empire latin pour amener la réconciliation des deux Églises, de nouvelles, mais aussi infructueuses négociations, furent encore entamées après la restauration byzantine. Ainsi, comme Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, secondé par les autres barons chrétiens du Levant, faisait aux Grecs une guerre avantageuse, Michel Paléologue dépêcha au pape Urbain IV une ambassade composée de Maxime Alufard, moine, Andronic Muzzalon et Michel Abalante, pour le même objet. Urbain répondit (28 juillet 1263) par une lettre très digne et très paternelle, et lui envoya quatre Frères Mineurs, FF. Simon d'Auvergne, Pierre de Moras, Pierre de Crest et Boniface d'Yvrée. Il écrivit en même temps au prince d'Achaïe pour l'en avertir et lui faire cesser les hostilités.

Comme les négociateurs pontificaux ne comprenaient pas assez le grec, l'empereur demanda au Pape de lui envoyer Nicolas, évêque de Cortone, qui parlait bien cette langue. Le Pape y consentit, et sans révoquer la mission des autres, il adjoignit à Nicolas deux autres Frères Mineurs, F. Gérard de Prato et Fr Rainier de Sienne, qui connaissaient déjà le Levant. Les nouveaux venus, d'accord avec les anciens et avec les théologiens nommés par l'empereur, dressèrent une profession de foi que tous souscrivirent. Puis comme les difficultés renaissaient toujours et que les Grecs en appelaient à un concile général, le Pape, alors Clément IV, envoya de nouveaux nonces, (4 mars 1267), pris cette fois parmi les Dominicains ou FF. Prêcheurs. C'est que

[1] *Fontes*, p. 326. — [2] *Id.* p. 345.

cette fois Baudoin II était à Viterbe auprès du Pape, faisant un traité avec Charles d'Anjou, roi de Sicile, et que tout paraissait se préparer pour une grande expédition contre les Grecs. Cette fois encore on tomba d'accord sur les termes de la profession de foi; mais cette fois encore l'union ne fut pas effectuée. Cependant Michel, soit pour faire montre de plus de bonne volonté, soit pour avoir un arbitre plus puissant contre Charles d'Anjou, essaya d'intéresser S. Louis à ces affaires et d'obtenir sa médiation.

Un autre pape, Saint Grégoire X, (en 1272 et 1273), dut encore se prêter à d'autres essais. Il envoya quatre FF. Mineurs FF. Girolamo d'Ascoli, depuis pape sous le nom de Nicolas IV, Bonagrazia da Persiceto, Raymond Béranger, et Bonaventure da Mugello : ces négociateurs devaient surtout préparer la venue des envoyés de l'empereur au Concile général de Lyon. Ils y réussirent et Michel choisit pour le représenter à cette assemblée solennelle l'ancien patriarche Germain, Téophane métropolitain de Nicée, et quelques grands personnages parmi lesquels le plus considérable était le grand logothète, Georges Acropolite, l'historien officiel de cette époque. Ils avaient pour interprètes entre autres un Fr. Mineur, Jean de Balestro, ou de CP., qui jouissait, même parmi les Grecs, d'une grande réputation de science et de sainteté. Ils étaient précédés par deux des nonces qui avaient préparé leur départ, et portaient de riches présents au Pape et aux principaux personnages de sa cour et du concile. Ils furent reçus solennellement par la plupart des membres du concile et l'on commença immédiatement les négociations. Certains chroniqueurs disent que Michel Paléologue luimême vint au concile de Lyon, mais rien, ni dans les actes du concile, ni dans la suite de l'histoire, ne peut donner à ce dire une apparence sérieuse de vérité.

On sait comment, à la suite de conférences dans lesquelles S. Bonaventure, de l'Ordre des Frères Mineurs, cardinal-évêque d'Albano, et président du concile, sous le pape Grégoire X, on tomba d'accord sur tous les articles, tels qu'ils avaient été réglés plusieurs fois à CP.. Enfin à la quatrième session du concile, le 6 juillet 1274, la réunion fut prononcée solennellement : Georges Acropolite abjura le schisme en son nom et au nom de son maître : les prélats grecs vinrent siéger avec les évêques

latins, on chanta, en latin et en grec, le Credo avec l'addition « Filioque » ; le pape Grégoire entonna le *Te Deum* au milieu de la joie universelle. Il semblait bien cette fois que tout était heureusement terminé et que le schisme était fini. Les Pères du concile le crurent ainsi et S. Bonaventure en mourant, quelques jours après, le 14 juillet, en remerciait Dieu.

De fait la décision du concile fut acceptée par l'empereur Michel Paléologue, qui signa et la formule qui lui avait été envoyée et son serment d'obéissance au pape. Trente-sept métropolitains, soit de gré soit de force, signèrent l'acte d'adhésion, et comme le patriarche Joseph refusa d'y souscrire, on le déposa et on le remplaça par Jean Veccus, qui avait eu la plus grande part aux négociations préliminaires. Enfin le 16 janvier 1275, on chanta, en latin et en grec, dans la chapelle du palais le symbole romain, et le diacre nomma solennellement le pape Grégoire au canon de la messe. Veccus et l'empereur travaillèrent avec un zèle et même une vigueur que l'on peut croire sincères, malgré leur exagération, à rendre cette réunion effective et générale ; mais ils rencontrèrent tant de difficultés, ils furent obligés à tant de tergiversations, que Veccus fut destitué, et que Michel mourut, excommunié en même temps par le pape et par les Grecs [1].

Andronic II Paléologue, dit le vieux, son fils et son successeur, était opposé à l'union ; mais l'intérêt l'amena cependant à un semblant d'union. Le jour de Pâques, 19 avril 1283, tous les Grecs et les Latins, entre autres Fr. Jean de Balestro et les autres Frères Mineurs envoyés comme nonces ou apocrisiaires assistèrent à la messe célébrée à Sainte-Sophie par le patriarche Joseph, rétabli sur son siège : puis le lendemain ce fut une fête dans toute la ville, tous les chrétiens de tous les rites se donnaient le baiser de paix et se traitaient de frères. Qu'y avait-il de sérieux au fond de toutes ces diverses alternatives ? Faut-il attribuer toutes ces tergiversations à la mauvaise foi, ou bien à une incurable légèreté ? Toujours est-il que l'historien a grand peine à se reconnaître au milieu de ces changements. Ce qu'il y a de certain c'est qu'à mesure que le temps s'écoule nous

[1] Voir pour toutes ces négociations les historiens ecclésiastiques, spécialement Rohrbacher, « ibi », et *Vita di S. Bonaventura, dottore serafico*, par le P. Ludovico Marcanzoni, Min. Conv. Padova, 1874, p. 260 et suiv.

voyons grandir le fossé qui sépare les deux Églises, et que malgré la bonne volonté des papes les esprits des Grecs ne sont pas disposés à la réunion. Nous nous contenterons donc de noter en passant les autres tentatives que nous trouverons encore sur notre route.

Nous sommes heureux cependant de rencontrer un fait qui nous montre les chrétiens de CP. sans distinction de rite, unis dans une même pensée. Fr. Jean de Balastro, franciscain, que nous avons déjà signalé plusieurs fois, vint à mourir ; les Grecs l'avaient en aussi grande vénération que les Latins, de plus le jour de sa mort il se produisit autour de son corps une telle quantité de miracles, (plus de 300, dit le chroniqueur,) que ses obsèques devinrent un triomphe. Au lieu de la messe des morts, les Grecs chantèrent celle des confesseurs, et au lieu du répons funèbre, l'hymne des fêtes. L'empereur Andronic et les évêques grecs demandèrent au Pape sa canonisation immédiate[1].

Cependant les rois de France conservèrent le collège de CP. que Philippe-Auguste avait établi à Paris, près de la place Maubert, pour y recevoir les jeunes grecs, dans le but, à n'en pas douter, de préparer, ou de cimenter l'union de l'Orient et de l'Occident[2].

Les Latins étaient donc établis comme nous l'avons dit, dans la ville même, les Vénitiens sous la conduite de leur Baile, les Génois sous celle d'un Podestat, les Pisans sous celle d'un Consul, puis d'un Exarque : ils y avaient une certaine autonomie et leurs églises nationales ; mais en dehors de ces églises y en avait-il d'autres à CP. du rite latin ? Nous trouvons la trace de plusieurs, et nous regrettons que les lacunes qui se rencontrent dans les archives des plus anciens couvents ne nous permettent pas de raconter tout au long leur histoire. Elle serait parfois instructive. Ainsi selon le rapport de la *Storia universale delle missioni francescane*[3], les Frères *Mineurs* et *Prêcheurs* qui, de l'agrément de l'empereur, avaient acquis un terrain pour y bâtir un couvent[4], *en commun,*

[1] *Chronica Fratris Nicolai Glasberger*, éd. Quarachi, 1888, p. 88.

[2] *Les Origines de l'Université de Paris*, par l'abbé Ferret, Contemporain, mai 1876, p. 831.

[3] *Loc. laud.* t. III. p. 536.

[4] Pour comprendre comment il y avait à CP. un couvent qui appartenait « en commun » aux Frères Mineurs et aux FF. Prêcheurs, il faut se rappe-

eurent bientôt à souffrir de nouveaux ressentiments : peu après la mort de Michel Paléologue, le patriarche Athanase fit, de son autorité privée, raser le couvent, et attribuer à un usage profane le local où l'on avait déjà *célébré* les saints mystères et *inhumé* les morts. L'empereur, qui, d'ailleurs, voulait lui-même l'éloignement des religieux, leur offrit une indemnité que ceux-ci refusèrent ; mais, finalement, ils furent chassés de cet endroit et durent se réfugier dans l'église de Saint-Pierre. Ceci se passait en 1307.

Georges Pachymères donne de ce fait le récit suivant qui confirme le précédent et y ajoute quelques détails[1]. « Les Frères[2] avaient sollicité et obtenu de l'empereur la permission d'acheter un terrain vague, appartenant au public, dans le voisinage de l'« agora » (marché), afin d'y établir un de leurs monastères. Ils rencontrèrent une vive opposition, provoquée en partie par l'excès de leur zèle religieux. Aussi le Patriarche Athanase, à son second avènement, (1304), s'était-il opposé, pour ce motif, à l'accomplissement des promesses faites, en disant que l'établissement du couvent en cet endroit serait une profa-

ler un fait assez peu connu de leur histoire. On sait que leurs Fondateurs étaient unis par le lien d'une charité fort tendre : on sait aussi que leurs supérieurs, les BBx Jean de Parme et Humbert de Romans s'unirent pour leur recommander ensemble la même charité qui avait uni leurs Pères. Mais les deux Bienheureux avaient l'un et l'autre un grand zèle pour les missions parmi les infidèles, c'est pourquoi ils s'unirent pour promouvoir une institution nouvelle que, sur leur initiative sans doute, le pape Innocent IV venait d'établir. Celle des « Voyageurs pour le Christ, *Pellegrinanti per Christo.* » En ce temps, dit Wadding, « dans le but de travailler efficacement à la conversion des schismatiques, des hérétiques et des infidèles, le S. Pontife, Innocent IV, choisit parmi les Frères, Mineurs et Prêcheurs, des hommes pieux et doctes, destinés à parcourir les contrées étrangères à la Foi, pour y répandre la parole divine. Il en fit une seule société, commune aux deux Ordres, et leur donna des privilèges spéciaux très étendus. Cette société se développa rapidement et produisit beaucoup de bien, comme on peut le conclure de la Bulle de Jean XXII, « Gratias agimus » (1318) et de celle de Grégoire XI, « Quia in nostris desideriis geritur, « (1374). « Il n'est donc pas étonnant qu'à côté des couvents des Dominicains et des Franciscains, dont nous aurons à parler plus tard, la Société des « Pellegrinanti per Christo, » ait eu son couvent spécial, commun aux religieux des deux Ordres. Cf. Panfilo da Magliano t. II, ch. 17, *Storia universale delle missioni francescane.* Histoires générales de l'Église. Archives du couvent de S. Pierre à CP.

[1] Pachymères, *de Michaele et Andronico Paleologis,* Bonnæ, 1835, II, 21.

[2] Les Frères, *Fratres, Frati,* désignation restée de l'empire latin, et s'appliquant aux familles de S. François et S. Dominique.

nation; de leur côté les Frères résistaient en disant qu'une localité où avaient existé un monastère, un autel et des sépultures, et où ils avaient célébré les saints mystères, ne pouvait pas être convertie en habitations publiques. Le patriarche n'en continua pas moins à exciter le peuple; il chercha même à gagner l'empereur, qui finit par lui céder, et consentit à reprendre le terrain, pour le donner à l'amiral de la flotte, en offrant aux Frères une indemnité, que ceux-ci ne voulurent point accepter. Quoi qu'il en soit, et ne pouvant plus résister davantage, ils abandonnèrent le couvent, y laissant les objets sacrés et autres qui s'y trouvaient, croyant qu'on n'en viendrait pas à des mesures de rigueur. Mais poussé par le patriarche, l'empereur employant la violence, ordonna à l'exarque des Pisans, voisin de ce monastère, de se faire accompagner des prêtres desservant l'église S. Pierre des Pisans, et de témoins, de se rendre au couvent des Francs, de reconnaître tout ce qui pouvait en être enlevé, et de transporter scrupuleusement le tout à S. Pierre, par l'entremise des prêtres de cette église. Cet ordre fut exécuté[1]. Ne pouvant se venger des Grecs, les Frères reportèrent toute leur colère sur l'exarque, et s'étant plaint au podestat des Génois, ils lui demandèrent justice. Des embûches furent dressées contre l'exarque, qui tomba gravement blessé. Irrité de cet attentat, l'empereur fit chasser le podestat génois de sa présence, lui défendit de se présenter aux portes de la ville, et demanda réparation à la métropole[2]. »

En 1340, Narbonne, à son tour, obtint d'Andronic III Paléologue, dit le Jeune, (1332-1341) des privilèges identiques à ceux qu'avaient obtenus précédemment les autres cités méditerranéennes[3]; cette commune eut aussi sans doute des établissements religieux dans CP.[4].

Le même Andronic III voyant que sans l'aide de Latins, il ne pourrait résister longtemps à ses ennemis, envoya Barlaam, moine calabrais, en ambassade auprès de Robert, roi de Naples,

[1] Cf. Heyd *Loc. laud.*, p. 370.

[2] M. Paspati a bien voulu me fournir la traduction de ce passage de la version grecque.

[3] Depping, II, 68, 69.

[4] Un privilège, accordé plus tard à la même commune par Jean Paléologue, est rapporté dans les *Acta Græca.*

de Philippe VI de Valois, roi de France, et du Pape, à Avignon, avec mission d'exposer le désir qu'avait l'empereur de voir l'union des deux Églises ; dans ce but il sollicitait la convocation d'un concile auquel prendraient part les patriarches de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi que la plupart des évêques de l'empire. Il fut répondu à cet envoyé, que tant que durerait le schisme, l'Empereur ne pourrait pas compter sur l'assistance des Latins [1].

Jean Cantacuzène, régent pendant la minorité de Jean Paléologue, (1347-1355), envoya aussi des ambassadeurs au pape Clément VI avec la mission de démontrer au Souverain Pontife la nécessité évidente pour toute la chrétienté d'unir ses efforts contre les envahisseurs de l'empire. Le pontife tout en se montrant favorable à ces ouvertures, opposait seulement, comme obstacle à l'exécution, la séparation des deux Églises, que l'empereur se déclarait d'ailleurs très disposé à faire cesser par un chaleureux concours : malheureusement le Pape vint à mourir et la solution qui alors semblait prochaine, se trouva éloignée encore une fois [2].

Jean Cantacuzène abdiqua en janvier 1355, et prit l'habit monastique, après le retour dans la capitale de son ancien pupille, Jean Paléologue I, favorisé en cela par les galères génoises, commandées par Francesco Galatugo. Toutefois celui-ci se voyant bientôt dans l'impossibilité de résister aux progrès constants des Ottomans, dut à son tour solliciter du Pape le concours de la chrétienté, promettant en échange et par un chrysobulle solennel, d'être prêt, ainsi que la majorité de son clergé, à reconnaître la suprématie du Siège Romain, et à réunir les deux Églises. Le Souverain Pontife adhéra aux sollicitations de l'empereur, mais ces efforts, pour le but recherché, restèrent infructueux [3].

Pourtant, et sur l'initiative de Pierre de Lusignan, roi de Chypre, Urbain V avait tenté, à Avignon, de réunir les éléments d'une nouvelle croisade, à laquelle Charles IV, empereur d'Allemagne, Charles V, roi de France, et Waldemar III, roi de

[1] Sauli, *loc. laud.* I, 267.
[2] *Id.* 291.
[3] *Id.* II, 38. Fanucci IV. p. 68.

Danemark, devaient prendre part; mais craignant d'une part que les Latins ne voulussent profiter de l'occasion pour relever leur empire d'Orient, et de l'autre que les Vénitiens n'eussent fait la demande de cession de Ténédos qu'à cette fin, Jean Paléologue entrava l'exécution du projet, puis se repentant presque aussitôt de sa résolution, il se décida [1], en 1360, à se rendre lui-même en Europe solliciter, par l'entremise pontificale, l'appui de la chrétienté [2]. Les sentiments de l'Église orientale étaient d'ailleurs assez partagés, les efforts tentés par les partisans de l'union, comme en sens inverse par ceux des opposants [3], durant la période qui s'écoula entre le concile de Lyon, (1274) et celui de Florence, (1439) l'attestent suffisamment. Jean Paléologue I conclut donc un traité avec le pape Urbain V, dans l'espoir que quelques concessions faites à l'Église Latine lui assureraient la protection de l'Occident. Il se rendit à Rome, reconnut la primauté pontificale, la procession du Saint-Esprit, et admit la consécration du pain azyme.

L'empereur qui, pour soutenir l'éclat de son rang, avait été conduit à faire, malgré ses appréhensions, des emprunts assez considérables aux Vénitiens, et leur avait promis en garantie la cession de Ténédos, ne put tenir ses engagements; aussi fut-il retenu par ses créanciers, à son passage à Venise pour rentrer dans ses états, et il ne dut la fin de sa captivité qu'à la vente que Manuel, son second fils, fit de tous ses bijoux pour lui rendre la liberté.

L'Ordre des Frères Mineurs, établi depuis longtemps à CP. subit, vers la fin du XIIIe siècle, et pendant le XIVe, une crise prolongée qui pouvait lui être fatale, mais qui finit par avoir pour l'Orient des conséquences heureuses. Depuis le temps de sa fondation, deux tendances opposées s'étaient accusées dans l'Ordre : les uns voulaient une observance stricte de la Règle Séraphique, surtout quant à la pauvreté, les autres, désirant certains adoucissements à ses rigueurs, obtenaient des Souverains Pontifes quelques mitigations. Les religieux les moins sévères

[1] Sauli, *loc. laud.* 43.

[2] *Art de vérifier les dates.*

[3] On peut consulter à ce sujet les *Acta græca*, où se trouvent consignées de nombreuses sentences synodales prononcées contre la *latinité*, et de non moins nombreux actes d'abjuration en faveur de la *grécité*.

étaient ordinairement ceux qui habitaient les grandes villes et peuplaient les grands couvents ; les plus observants préféraient les petites villes ou les solitudes. On leur donna différents noms, mais ceux qui finirent par prévaloir avec le temps furent ceux de Conventuels et d'Observants.

De temps à autre quelque Frère zélé se mettait à prêcher la réforme dans l'intérieur de l'Ordre, et cherchait à ramener la Religion à sa primitive ferveur. Le plus souvent ils ne se séparaient pas pour cela de leurs Frères, mais ils vivaient tous ensemble, jusqu'à ce que les Papes finissent par leur accorder certains couvents où ils pouvaient se sanctifier à leur manière. D'autres fois ils se séparaient presque absolument de l'Ordre comme il arriva pour les Célestins. Les principaux chefs de ces derniers, FF. Thomas de Tolentino, Pierre de Macérata et Angelo Clareno, furent envoyés en Arménie, où ils firent de nombreuses conversions. Le roi du pays les pria d'aller à Rome traiter avec le pape S. Célestin V, 1292. Ils réussirent dans leur mission et ils obtinrent en même temps pour eux-mêmes la permission de vivre à part, sous le nom de Frères Célestins, ou d'Ermites du pape Célestin. Après son abdication, se voyant persécutés en Italie, ils se réfugièrent en Achaïe, et travaillèrent énergiquement à la propagation de la Foi. Après diverses péripéties, cette branche alla se fondre dans celle de l'Observance, non sans avoir laissé des traces profondes de son passage dans le Levant.

Au reste la Province de Romanie, après la restauration bysantine, mais à une date que nous ne pouvons préciser, s'était partagée en deux. La Province de Romanie, avec 3 Custodies, Nègrepont, Thèbes et Chiarenza, en tout 13 couvents; et le Vicariat d'Orient avec 3 Custodies, Constantinople, 7 couvents, Trébizonde, 3 couvents et Cauris, 4 couvents[1].

Finalement la Régulière Observance fut reconnue définitivement par le Saint-Siège, en 1427, (en attendant d'être complètement séparée des Conventuels, par Léon X, en 1517) : elle fut établie à CP. à la suite des malheurs éprouvés par l'Ordre dans la guerre intervenue entre le roi de l'île de Chypre et le soudan d'Égypte. Le pape Martin V, pour remédier aux maux de la re-

[1] *Catalogo delle Provincie. e Vicarie dell'Ordine dei Minori, nell'Anno 1400.* P. Panfilo, *loc. laud.* t. II. p. 627.

ligion dans ces contrées, résolut d'envoyer en qualité de visiteur, non seulement à Chypre, mais encore à Chio, à Péra, et à Caffa, (Crimée) Fra Francesco Spinola, d'une noble famille de Gênes[1], religieux profès de l'Ordre des FF. Mineurs, revêtu du titre de « représentant du Ministre Général de l'Ordre dans les Vicariats d'Orient, du Nord et de Russie, » avec pouvoir d'ériger huit nouveaux couvents dans ces contrées.

Le pape Martin V munit Fr. Spinola d'une lettre pour l'évêque de Chio (2 mars 1427), par laquelle il avertit ce prélat de l'envoi du visiteur, avec un bon nombre de religieux de la Régulière Observance, pour travailler à la conversion de ces peuples ; Sa Sainteté l'informe aussi que la piété des fidèles a fait don à l'Ordre de deux localités, l'une dans la ville même de CP., l'autre à Péra[2], c'est à dire « couvent et église, avec jardin, clocher, cloche, cimetière, et tout ce qui peut leur être utile et nécessaire. » Le pape avise aussi l'évêque du pouvoir qu'a Fr. Francesco Spinola « d'ériger 8 nouveaux couvents, sans qu'il ait aucun besoin d'obtenir de l'évêque diocésain ou de tout autre prélat, aucune licence ; d'y établir tel nombre de religieux qu'il jugera convenable, et de nommer ou changer à son gré les gardiens de ces Communautés. »

F. Francesco Spinola parti de Rome, se rendit à Chio pour s'y concerter avec l'évêque (les Frères Mineurs avaient un couvent dans ce diocèse depuis longtemps), de là il passa en Chypre, puis vint à CP., et Péra, et passa ensuite à Caffa[3].

Sans entrer dans de plus amples détails le P. Barbiéri de son côté, dit dans son mémoire à Mgr Coresi : « les Annales de l'Ordre Séraphique disent que le P. Francesco Spinola, noble Génois, de la Régulière Observance, fut le premier envoyé et autorisé par Martin V, en vertu du Bref « Sacræ Religionis » (Mai 1427) à établir cet Ordre à CP[4]. »

[1] Un Spinola est archevêque de Gênes, F. M., en 1289 ; un autre, podestat de la colonie génoise de CP. en 1451.

[2] M. Belin se demande si ce sont deux fondations nouvelles ou les anciens couvents existants l'un à CP. l'autre à Galata, S. François, dont nous parlerons plus loin. Il ne me semble pas douteux que ce furent deux fondations nouvelles, car S. François a toujours appartenu aux Conventuels, qui avaient aussi un autre couvent dans CP. même.

[3] Cf. *Storia delle missioni Francescane*, IV p. 472 et seq.

[4] *Archives du Vicariat patriarcal* de CP.

L'empereur, Jean II, Paléologue, continuant les traditions grecques, se rendit au concile de Florence, (1439) où l'union des deux Églises fut cimentée. Mais à son retour dans ses états, avec l'intention de faire exécuter les conditions consenties, ce prince désespérant d'une part de recevoir l'appui des Latins, et craignant de l'autre que son zèle à seconder les vues pontificales ne lui aliénât ses peuples, et ne lui attirât aussi la colère du Sultan ottoman Murad, et par suite ne lui causât la perte du reste de ses états, ralentit sa marche dans cette voie[1]. En effet peu après son retour, Marc d'Ephèse, le seul des prélats grecs qui eût refusé de souscrire aux conditions du concile[2], renouvela le schisme, auquel d'ailleurs les divisions nées dans le sein même de la famille impériale donnèrent une nouvelle force.

Malgré ces symptômes, le pape Eugène IV envoya à CP. un Commissaire spécial chargé de diriger la construction, « intra muros, » d'un couvent et d'un église de FF. Mineurs, sous le vocable de sant' Antonio degli cypressi[3]. L'emplacement de la nouvelle église fut-il celui de l'ancien couvent du même Ordre rasé du temps du patriarche Athanase? Il n'est pas hors de raison de supposer que les FF. Mineurs, nous l'avons dit, ayant fini probablement par obtenir leur réintégration dans leur ancien couvent, ont pu y rebâtir une habitation provisoire que l'on agrandit alors.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'au moment de la conquête turque les FF. Mineurs avaient à CP. deux grands couvents, au moins. Suivant la tradition le dernier aurait été construit tout près des murs de la ville, du côté du port, non loin des jardins du Séraï. Terminé en 1451, deux ans seulement avant la conquête, ce couvent aurait été détruit pendant le siège, ou peu après : les religieux qui l'habitaient auraient été ou massacrés ou réduits en esclavage[4].

[1] Sauli, *loc. laud.*, p. 132.

[2] *Art de vérifier les dates*, 300.

[3] Le doct. Paspati nous fait remarquer qu'il existe à Psammatia, quartier de CP., une ancienne église byzantine, dite S. George des Cyprès (tis kiparissou).

[4] Wadding, *Annales Minorum* ad annum 1451. *Storia della missioni francescane*, IV, p. 461. M. Belin se demande si le nom de St. Antoine donné à ce couvent ne viendrait pas du couvent grec qui était dans le voisinage? Evidemment il avait été donné en l'honneur du grand Saint Franciscain, Antoine de Padoue. N. E.

Nous ajouterons qu'à l'époque dont il s'agit, Constantinople renfermait de nombreux espaces vagues, inhabités, sur lesquels se trouvaient des plantations d'arbres, de cyprès entre autres, comme l'indique sur un autre point la dénomination de l'église grecque de S. Georges des cyprès, à Psammatia.

Nicolas V, successeur d'Eugène IV, envoya à CP. le Cardinal Isidore, archevêque de Kiew, dit aussi le Cardinal de Russie, afin d'exhorter les Grecs, par ses prédications, à embrasser les croyances et les rites des Latins, et de veiller à soutenir l'empereur dans le succès de cette œuvre. Constantin XII, Paléologue, dit Dragacès, appuya de son côté, le cardinal; mais il perdit ainsi l'affection de la plupart de ses sujets, et bien qu'un simulacre de réunion eût eu lieu dans Sainte-Sophie, le 13 décembre 1452, en vue d'intéresser l'Europe à la *question d'Orient* et, par ce moyen, d'obtenir son appui[1], l'animosité était à son comble : le clergé de la cour, les chapelains et les diacres assistaient, avec l'empereur, au service catholique, célébré par le cardinal Isidore, tandis que les abbés, les archimandrites et les moines s'en éloignaient, et ne quittaient pas le cloître du *Pantocrator,* l'ancien quartier-général des Latins, dans lequel avait été confiné Gennadius, présent et adhérent au concile de Florence, mais rallié depuis au parti de Marc d'Éphèse. De sa retraite, ce prélat lançait ses foudres contre les azymites et dénonçait le décret de réunion *comme un acte impie.* Ses paroles, qu'envenimait encore la haine implacable du grand-amiral Lucas Notaras, l'homme le plus puissant de la cour, contre les catholiques, entraînaient une multitude passionnée. Cependant, et contrairement au propos de ce personnage : « plutôt le turban des Turcs que le chapeau d'un cardinal[2], » le peuple moins fanatique, et, cette fois, plus éclairé sur ses véritables intérêts, déclarait que, s'il fallait opter, il préférait le joug des Latins à celui des musulmans, puisque les premiers croyaient au Christ et à la Vierge Marie. Mais, au lieu de s'entendre, Grecs et

[1] *Journal du siège de CP.* par Nicola Barbaro, publié par H. Cornet, et retraduit par le D. Dethier, *Monum. Hung. Hist.* Vol. XXII, p. 21.

[2] Sauli, *loc. laud.* 144, dans l'une des séditions qui surgirent à cette occasion. Sauli signale celle de Giorgio Scolario qui refusa de reconnaître l'empereur comme légitime défenseur de la patrie, et proposait de préférence le joug des musulmans à l'union avec les Latins.

Latins se fuyaient, la passion l'emporta sur la question de salut public; et, par la chute de Constantinople, l'œuvre de la séparation fut définitivement consommée.

Durant le siège de CP. des conseils nationaux se tenaient dans les églises latines et grecques, pour discuter les moyens à employer; c'est ainsi que des réunions de ce genre furent tenues dans S. Marc, (S. Akindin, l'église nationale des Vénitiens,) Ste Marie, S. Pierre; une grande assemblée présidée par l'empereur, et à laquelle assistait le baile vénitien, fut tenue à Sainte-Sophie.

Nicolas Barbaro fournit les témoignages suivants :

« El conseio di dodexe, ma per essere cosa importantissima, si trovasemo vinti do zentilhomeni, » fut convoqué « in la gieia di Sto Marco di CPli, » le jeudi 14 décembre 1452, « per el nobel homo magnifico Misser Gerolamo Minoto, per il serenissimo ducal, de gno bailo di CP., » à l'effet de statuer sur la demande faite par « lo serenissimo imperador, in la giexia di Santa Sofia, a la presentia di messir bailo, » de retenir à Constantinople divers navires vénitiens, en vue de contribuer à la défense de la capitale contre les Turcs. Le conseil adhéra à cette requête.

Le même conseil des *douze* se réunit encore le 11 avril 1453, « in giexia de Santa Maria di CPli, » et il décida, dans cette séance, l'incendie de la flotte turque qui se trouvait « dentro dal navarchio » de Pera.

Le 10 mai suivant, le « conseio de dodexe » se réunit de nouveau « in la giexia uxada de Santa Maria di CP, » et nomma le capitaine Aluvixe Diédo, commandant en chef des forces maritimes réunies dans le port [1].

Selon Pusculus [2] un conseil de la commune vénitienne aurait

[1] Nicola Barbaro, p. 38.

[2] Il ressort de ces diverses citations que, chez les Latins comme chez les Grecs, les assemblées politiques se tenaient *dans les églises*. La version latine du privilège accordé par Alexis aux Vénitiens, et rapporté d'après Marin, par Miltitz (I, p. 304), emploie plusieurs fois le terme *ecclesia Venetorum*, pour désigner le siège officiel de la juridiction Vénitienne à Constantinople, « *ecclesia* répond au terme *basilique*, c'est-à-dire le lieu où siégeaient les magistrats; l'antiquité n'avait rien de plus auguste. » (Ozanam, *Œuvres complètes*, Paris, 1862, tome I, p. 49. On peut retrouver là l'origine des *assemblées nationales*, ou réunion des notables des colonies françaises du Levant. (Cf. à cet égard Féraud Giraud, *de la Juridict. française dans les échelles du Levant*, II. 68; et sur les devoirs pour en faire partie, *id.* I, 52.)

été tenu, durant le siège de Constantinople, dans l'église de Saint-Pierre *Claviger*. C'est sans doute l'ancienne église des Pisans, transférée ensuite aux Florentins, en 1439, différents conseils ayant pu être réunis par les colonies franques qui contribuaient à la défense de la capitale. La commune vénitienne a pu dans l'une de ces assemblées se joindre à la communauté pisano-florentine, dans son église de St-Pierre, ou même choisir cette localité par suite de quelque circonstance que nous ignorons.

On sait le concours prêté par les Latins à la défense de la capitale comme aussi le sort qui échut au couvent des Observantins, *Sant' Antonio degli cypressi*. Il fut rasé et ses religieux massacrés ou réduits en esclavage. On lit à ce sujet dans la Cronaca di Bologna [1] « alquanti frati dell'osservanza di San Francesco, che furono presi nella detta città di CPli, vennero a Bologna e dissero tali novità » touchant la mort de l'empereur, la vente comme esclaves des moines, prêtres et religieux, parmi lesquels le cardinal Isidore, qui parvint à s'échapper et à gagner Rome, « tutte le chiese furono rubate, violate, vituperate etc. » Le cardinal Isidoro Rutheno, légat pontifical, vendu lui-même comme esclave, se sauva des mains d'un turc, moyennant quelques aspres.

Les deux églises, de Ste-Marie et de St-Nicolas qui furent laissées, après la conquête, à la latinité de Péra-Galata, furent-elles comprises virtuellement dans la capitulation signée par celle-ci avec sultan Mehemmed le Conquérant? Ou bien, restant fermées durant les premiers temps qui suivirent la conquête, ne furent-elles rendues au culte qu'un peu plus tard? Le défaut de renseignements ne permet pas de résoudre ces questions. Nous savons seulement que, malgré la part active prise par Venise à la défense de Constantinople, et le supplice infligé à son représentant, la sérénissime République ouvrit bientôt avec l'empereur ottoman des négociations qui aboutirent au privilège obtenu par elle le 15 avril 1454 [2]. Nicolas Barbaro donne le projet de cet acte; on y lit, article 5 : « procuraretur omnibus modis quod

[1] Muratori, *Scriptores etc.* p. 701, rapporto del superiore dei Francescani, presente all' assedio ed alla presa di Constantinopoli, mandato ed arrivato a Bologna. il 4 Luglio 1453. (Dethier *loc. laud.* p. 935.)

[2] M. Dethier *loc. laud.* p. 221 traduit ainsi « et sa bannière, signe, drapeau, Lobia. »

consul iturus in CPlim habent domum cum lobia plateis et *ecclesiis,* quos habebat *baïulus* noster tempore Græcorum, ut nostri mercatores habeant reductum et *ecclesias pro sepulturis suis*[1]. » Il ne fut fait droit qu'en partie à ces demandes: *Santa Maria di CPli,* devenue propriété de l'État, releva, administrativement, de la communauté de Péra; et si les Frères Prêcheurs s'éloignèrent, momentanément, de cette église, il est à présumer qu'ils en furent remis en possession depuis sa restitution au culte[2].

En présence de ces événements politiques que le vainqueur fit connaitre à tous les monarques orientaux par ses lettres de victoire[3] et qui furent d'une importance si considérable pour l'avenir, l'Europe si souvent sollicitée à venir en aide à la chrétienté d'Orient, resta inerte et insensible; la papauté seule, dans la personne de Calixte III (8 avril 1455 — 6 août 1458), fit une démonstration, qui malgré son impuissante témérité, ne mérite pas moins d'être signalée. Tandis que le conquérant ottoman tournait ses armes contre l'illustre Huniade, le héros de la Hongrie, Calixte III équipa une flotte de quinze galères, dont il donna le commandement supérieur au Patriarche d'Aquilée puis à Jacques Cœur, qui s'était retiré à Rome[4], avec le titre de Capitaine général. Celui-ci prit le commandement de l'escadre et la conduisit à Chio, où il mourut, en 1456.

[1] L'ancien terme de Baile est remplacé dans ce document par celui de Consul. Cf. sur ces deux termes nos *Relations dipl. de Venise avec la Porte ottomane.*

[2] On dit que les Arabes, à une certaine époque, travestirent par mépris, le mot grec *Ecclixia* en celui de *Kèniça,* « *latibulum,* » que leur offrait leur langue, *lieu des balayures.* Freytag a signalé déjà l'analogie de ce dernier mot avec celui de *Kenicha, Synagoga Judaeorum;* et on lit dans l'*Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine,* par Derembourg (I, 34): « *anschè keneset haggadolah* » les hommes de la grande réunion, de la grande synagogue, la réunion des savants, des docteurs, prêtres et laïques.

[3] Voyez les *Papiers d'état de Féridon.*

[4] *Histoire des Echelles du Levant et des colonies,* par Salvador. Paris 1854, p. 102.

CHAPITRE IV.

LATINITÉ DE CONSTANTINOPLE SOUS LES SULTANS.

C'est le 29 mai 1453, que Sultan Mehemmed II entra victorieux à Constantinople. Il pénétra à cheval dans l'église de Ste-Sophie, s'assit sur l'autel et réduisit en esclavage tout ce qui s'y rencontra, prêtres, moines et religieuses, comme les nobles et le peuple. Beaucoup d'églises furent changées en mosquées, mais après quelque temps, il consentit à en laisser quelques-unes aux Grecs. Les Latins n'avaient pas un grand nombre d'églises sur la rive droite de la Corne d'or, elles subirent le sort commun. Nous avons vu que St-Antoine des Frères Mineurs de l'Observance fut détruit; nous ne possédons aucun renseignement sur les autres églises de religieux qui pouvaient s'y trouver, ni sur leur sort. Avec le temps nous ne voyons, dans Constantinople même, que deux églises latines, dont nous allons parler en détail.

Le plus ancien document relatif à ces églises est une lettre que la « Magnifica Comunità » de Péra écrit, le 18 novembre 1583, au R. Vicaire patriarcal de Constantinople. Elle fait une instance formelle pour maintenir le droit qu'elle avait, de toute antiquité, de choisir, sous la réserve de la confirmation de l'ordinaire, les religieux qui devaient desservir les églises de St-Nicolas et Ste-Marie de Constantinople, de Ste-Anne, St-Benoît, St-Jean, St-Sébastien, St-Antoine, et St-Georges de Péra, suivant les Capitulations qui lui avaient été consenties, en 1453, par Sultan Mehemmed II. Cette juridiction ne fut pas contredite par l'évêque

de Tinos, visiteur apostolique. (Archives de la Délégation, Registre N, p. 225. Ces documents semblent empruntés aux archives de St-Antoine.)

Les Archives du Couvent de St-Pierre, à l'année 1606, font remarquer qu'aux grandes solennités, comme St-Pierre, titulaire de l'église, et l'Annonciation qui était comme la fête propre de la Sainte image dite « Hodighitrias, » les Pères Conventuels de St-François de Galata, et les Pères Dominicains de Ste Marie de Constantinople, se réunissaient à ceux de la maison, pour donner plus d'éclat aux cérémonies; on faisait aux étrangers une part sur les offrandes des fidèles à l'occasion de la fête (25 mars et 29 juin 1606).

Ces églises de Constantinople avaient quelques rentes, comme il parait de quelques titres d'obligations, par lesquels le Sr. Antonio Fontana, par le premier, sous la date du 22 février 1618, se déclarait débiteur des deux églises, de St-Nicolas et de Ste-Marie de Constantinople, pour la somme de 17,250 aspres (il fallait 120 aspres pour 1 para, et 40 paras pour une piastre) qu'il avait reçues de ces églises, et il en promettait 1,700 l'an pour leur entretien.

Le second, de la même date, et de 960 aspres, était souscrit par Andrea Fontana, en faveur des mêmes églises, et devait leur être payé à première réquisition. Ces obligations sont constatées par D. Giorgio Perpiniano, évèque de Tinos, Visiteur Apostolique dans le Levant.

Par une troisième obligation Gian-Battista Giubbo devait 6260 aspres, aux mêmes églises, payables 600 aspres l'année.

Ces trois obligations furent payées à la date indiquée, 22 février 1618, devant le Visiteur. Fra Giovanni Turoli, Vicaire général de l'Ordre des FF. Prêcheurs en Levant, reconnait que les Fontana se sont libérés *in integrum*. Outre cette quittance générale, il délivre trois quittances spéciales.

L'argent provenant de ce payement fut employé à acheter pour le compte de ces mêmes églises, indivisement, une maison située dans la rue *Caphé Mahagala,* (Qahvé mahala?) confinant de droite à Andrea Fontana, de gauche à Isaïno Spaiet, de derrière à *Esce* (aicha?) Cadin.

§ I.

Sainte-Marie ou la Madone de Constantinople.

La dévotion à la Vierge a toujours été très répandue à Constantinople ; Ducange fournit la longue liste des temples qui lui furent consacrés dans cette capitale; mais Pietro *della Valle* [1], qui visita cette ville au commencement de 1614, dit dans sa lettre de la même année, datée de cette capitale : « Noi altri latini *dentro* a CP., abbiamo due sole *Chiesuole,* assai piccole, amendue vicine, *in una medesima contrada,* una che si chiama S. Nicola, è l'altra la Madonna che in Italia, e massimamente in Napoli, è di tanta famosa divozione, a guardia della quale vi sta *un solo* frate *domenicano....* » D'après ce témoignage, Santa Maria, malgré l'importance relative qu'elle pût avoir, était donc une *petite église,* desservie par la mission des Frères Prêcheurs; les actes de la « *Comunità de Péra* » établissent, sous les années 1618-1627, que celle-ci était chargée de pourvoir à sa desservance.

En 1634, Redjeb-Pacha, lieutenant du grand-vizir, profitant des mésintelligences survenues entre l'ambassadeur de France et le résident impérial, au sujet du protectorat religieux, aurait fait fermer l'*église de la Vierge* à Constantinople, en annonçant l'intention d'en faire une mosquée. Deux ans après, « la Comunità, » par sa lettre de fin août 1636, informait le cardinal « protettore di Levante, » qu'elle venait de perdre, « il y a quarante jours, » la miraculeuse église de la Madone de Constantinople [2]. Il résulte du *rapport* du P. Giacinto, supérieur des Dominicains, adressé au conseil de la *Propagation de la foi,*

[1] *Viaggii di Pietro della Valle.* Turin, 1843, I, 26.

[2] D. Subiani dans une lettre du 14 octobre 1654, (imprimée par Michele Giustiniani en 1656,) fait le rapport suivant « l'église Ste-Marie in Blachernis, ou Vlacherniotica, probablement du Rosaire, dite encore aujourd'hui par les Turcs » Gul Djàmi, ou mosquée des roses, vocable correspondant à celui du Rosaire, était sise « nella contrada, communemente chiamata Balata ; » elle fut enlevée aux Frères Prêcheurs, il y a environ 25 ans ». Malgré ce dire la date de la « Comunità » étant précise doit être préférée à toute autre



le 27 février 1843, que, jusque-là, cette église aurait conservé la protection vénitienne.

Dans cette église, selon le même document, se trouvait la célèbre image « de la Madone de Constantinople, » conservée, de nos jours, dans l'église St-Pierre de Galata[1]. Diverses opinions relatives à cette image sont consignées dans le *Mémoire* de l'abbé Giustiniani, imprimé à Rome en 1656. Selon une relation du couvent de Saint-Pierre, cette image aurait appartenu au monastère de Caffa, d'où elle aurait été rapportée, lors de l'invasion tartare, par les religieux fugitifs, lesquels la déposèrent alors dans l'église qui, pour ce motif, reçut le titre de *Madonna di Constantinopoli.* Quand leur église fut transformée en mosquée, ces religieux ayant perdu le tableau *della Madonna,* s'adressèrent au Baile vénitien, ancien protecteur de l'église, pour en obtenir la restitution; et, après bien des démarches faites par celui-ci, l'image fut finalement recouvrée, et déposée dans St-Pierre de Galata. Quoique protégée par la France, la Sérénissime République entretenait, cependant, dans cette dernière église, plusieurs religieux chargés de travailler à la propagation du culte de la sainte Vierge. De même que l'ancienne église de Constantinople était dédiée à la *Très sainte Vierge du Rosaire,* ou simplement *Ste Marie du Rosaire,* St-Pierre de Galata, par suite de la translation de l'image, fut dit à son tour *chiesa della B. Vergine del Rosario ;* et, à cette occasion, les papes l'enrichirent de nombreuses indulgences.

Selon une autre version, rapportée par Dom Calmet[2], « cette image serait celle de l'*hodighitrias* (conductrice), peinte par St. Luc, et rapportée de Jérusalem par Eudoxie, femme de Théodose le Jeune, en 450, qui en fit don à Ste Pulchérie, sa belle-sœur[3]. L'image était en grande vénération, non seulement chez les Grecs, mais aussi dans le monde entier : à Rome, on érigea en son honneur une archiconfrérie aux frais de la nation sicilienne. A la conquête franque, cette image, dans laquelle les empereurs avaient mis leur confiance, tomba au pouvoir

[1] Hammer, IX, 233. Cf. aussi Jouannin, *La Turquie,* 234.

[2] Rapport déjà cité du supérieur de Saint-Pierre.

[3] V. ci-après, chap. III.

des Latins[1]. » Les Vénitiens la déposèrent, dans l'*église du Très saint Rosaire,* et la confièrent aux Frères Prêcheurs, « les premiers, dit le rapport précité, qui, sous le nom et l'habit des frères, portèrent à Constantinople una parola ed una preghiera : il vangelo ed il rosario. »

D'après Du Cange[2], l'empereur Henri aurait fait tirer cette image de la sainte chapelle du palais Bucoléon, où elle aurait été portée, après la prise de la ville, pour la transporter à Ste-Sophie ; mais, à la demande des Vénitiens, il l'aurait donnée à ceux-ci[3]; le patriarche s'étant opposé à la translation, les Vénitiens auraient enfoncé les portes du temple et enlevé l'image qu'ils auraient portée dans l'église du *Pantocrator,* d'où Michel Paléologue l'aurait reprise ensuite, pour la restituer « à l'église de l'*Hodège*[4]. »

[1] On lit dans la *Devastatio Constantinopolitana,* p. 91, que Murzufle ayant été blessé dans un combat contre Henri, frère du comte, perdit « omnia imperialia, coronam scilicet et lanceam et quandam ymaginem gloriosæ Virginis, quæ semper solebat reges precedere in bello, tota de auro et lapidibus preciosis. »

Lors du siège de Constantinople, le troisième, par sultan Mourad, les Turcs furent mis en fuite à l'apparition de la SteVierge (Panaïa) qui serait descendue du ciel pour protéger les religieuses, odieusement promises aux séides. D'après Canano, cheikh-Boukari-emir-sultan, assura lui-même que pendant l'assaut, une vierge, revêtue d'une robe violette, et jetant autour d'elle un éclat éblouissant, s'était montrée sur les bastions extérieurs, et que cette apparition mit les assiégeants en fuite. Il ajoute que toute l'armée confirma par serment la déclaration du cheikh, et qu'on n'osa plus douter de la réalité du miracle. (Hammer, II p. 241). Pendant le siège de 1453, les Grecs n'avaient d'espoir qu'en la Très Ste Vierge qui, au dernier siège, les avait si miraculeusement délivrés. Depuis la semaine de Pâques où commença le siège, l'image miraculeuse était exposée dans l'église de l'Hodighitria, située au milieu de l'Acropole, sur l'emplacement occupé autrefois par l'autel de Minerve (id. p. 421.)

[2] *Hist. de l'emp. de Constantinople.* 1826, p. 94.

[3] cxiv. Estoit l'ymage de N. D., dit Robert de Clary, painte en une taule. Si estoit chis ymages si rikes que moult et estoit tous carkies de rikes pierres précieuses : si disoient li Griu que chou estoit li premiers ymages de N. D. qui onques fust fait ne pourtrais. En chel ymages si avoient li Griu si grant fianche que il l'aouroient seur toute rien, et si le portoient cascun de mars a pourchession ; si l'aouroient li Griu et donnoient lui moult grans dons. Ore ne vouloient nient li Venicien souffrir que messire (Henri) fust empereurs, s'il n'eussent chel ymage tant c'om leur donna chel ymage ; puis, si corona on monseigneur H(enri) a empereur. »

[4] Près S. Georges in manganis. Cf. *Imperium orientale,* plan de Constantinople. Hammer, II, 419, 431 ; Critoboulos (*Vie de Mahomet*), éditée et tra-

Certains rapports prétendent trouver, dans la désignation turque d'une mosquée actuelle, dite *Gul-djàmi,* l'emplacement de *Ste-Marie du Rosaire ;* mais ce temple, qui, sous les Grecs, fut l'église de Ste-Théodosie, sise près *Aïa capou* « la porte de la Sainte, » a tiré son nom de celui de Triacontafilo [1], propriétaire du terrain sur lequel, en 1031, l'empereur Romain Argyrus éleva cette église [2], placée sous le vocable *d'Aïa Maria Perivlepti,* « l'admirable Vierge Marie[3], et dite aussi, du nom de l'ancien possesseur, *Rodon amaranton,* « Rose qui ne se fane pas. » A la conquête ottomane, cette église, selon Hammer [4], fut enlevée aux Grecs par sultan Mehemmed, ainsi que sept autres temples chrétiens, et convertie en magasin de dépôt pour l'arsenal; Selim II (1566-1574) en fit une mosquée [5]. D'après ces données, la mosquée actuelle *Gul-djàmi* ne semble donc pas avoir été l'ancienne église latine; l'emplacement doit en être cherché ailleurs. Le P. Giacinto, dans son *Rapport* précité, dit qu'elle se trouvait au quartier de Balat[6] ; et comme, selon Pietro della Valle, elle était dans la même *contrada* que celle de St-Nicolas, sise, d'après Carbognano,

duite par le Dr Dethier, II, 98, rapporte que l'image fut portée processionnellement dans Constantinople pendant le siège des Turcs ; et que, tombant des mains des porteurs, sans que ceux-ci, par suite de sa pesanteur miraculeuse, pussent la relever, elle sembla présager ainsi le malheur réservé à la ville. M. Paspati pense qu'on doit lire *hodighitrias.*

[1] *Constantinopolis christiana,* IV, 64, et le patriarche Constantius. p. 19, 44.

[2] Cette église fut bâtie en 1031, par ce prince qui y fut enterré, ainsi que Nicéphore Botoniate, après lui. Michel Paléologue la fit réparer soigneusement, et tous les ans, à la Chandeleur, comme il se pratiquait antérieurement à Ste Marie des Blachernes, quand il se trouvait à Constantinople il se rendait en grande pompe à cette église. Avant l'incendie de 1782, on y voyait encore l'image de cet empereur avec l'auguste Théodora, ayant entre eux leur fils Constantin. (*Constantiniade,* 116.) M. Paspati ne trouve pas cette appellation exacte « Aia Maria ». Il propose de la remplacer par celle-ci, « Panaiia Perivlepti, » « la vierge admirée de toute part. » Le patriarche Constantius, *loc. laud.* rapporte que cette église passa aux Arméniens, sous le nom de *Soulou monastir,* monastère de l'eau.

[3] « Mater admirabilis. »

[4] *Loc. laud.* III, 429.

[5] *Hadiqat uldjévami,* 186, et Hammer, *loc. laud.* XVIII, 40.

[6] Balat « *palatium* » Aboulféda, *géographie,* édit. Reinaud, p. 213, dit l'habitation du souverain est nommée Balat-el-milik, « le palais du roi. » Balata était la résidence de l'ambassadeur d'Allemagne, Cte de Leslie en 1665. *Annales de St-Benoît.*

cité ci-après, « verso le mura della città, tra il palazzo di Costantino e la porta d'Andernopoli, » c'est donc dans cette région qu'a dû exister l'*église de la Madone ;* enlevée à la latinité en 1634, sous le règne de Murad IV [1], elle a été conservée au culte durant une période de 183 ans après la conquête ottomane.

§ II.

Saint-Nicolas.

Selon toute apparence, cette église fut la même que celle fondée antérieurement sous ce vocable, par l'exilé de Hastings. Le voyageur Pietro della Valle, dans le passage rapporté plus haut, dit que « St-Nicolas et Ste-Marie étaient deux églises *assez petites,* voisines l'une de l'autre, dans le même quartier ; » et Carbognano [2] précise en ces termes la position de la première : « verso le mura della città, tra il palazzo di Costantino e la porta d'Andernopoli, si vede una piccola moschea, con due cupole di vaga e regolar architettura ; ecco fu la chiesa di San-Nicolò, uffiziata dai padri domenicani. »

Mentionnée dans une lettre de 1616 ou 1617, de la « *Comunità di Pera,* » il résulte d'un procès-verbal de 1627 que le supérieur de St-Pierre de Galata réclamait, à cette date, de la « Comunità » l'autorisation de recevoir du procureur de son église (St-Pierre) le remboursement des avances faites par lui et ses religieux pour l'entretien *du desservant* des deux églises de Constantinople, *Ste-Marie* et *St-Nicolas.* On a vu plus haut qu'en 1614, d'après Pietro della Valle, *un seul prêtre* était chargé de la desservance de ces deux églises.

Selon les termes d'une lettre émanée des mêmes sources, et adressée le 8 octobre 1636 « al cardinale protettore di Levante.... l'église de St-Nicolas aurait été perdue, dit ce document,

[1] Ce prince occupa le trône de 1623 à 1640.

[2] *Descrizione topografica di Constantinopoli.* 1794. Cf. également une lettre du supérieur des Dominicains au conseil de la Propagation de la foi, en date du 27 février 1843. Malgré mes recherches, je n'ai pu parvenir à retrouver cet emplacement.

depuis six ou sept ans, » soit : en 1629 ou 1630[1]. Le *rapport* précité du supérieur des dominicains dit même qu'elle aurait été démolie ; la Comunità regrettait en outre la perte, à cette occasion, de *tre casali* (hameaux) catholiques, situés *hors la porte d'Andrinople,* et dont les habitants étaient devenus, les uns musulmans, les autres grecs orthodoxes. La population de ces villages était-elle le fruit de l'évangélisation des desservants de St-Nicolas, ou bien descendait-elle d'une colonie de Varanges, groupée autour de l'église ?

Une attestation délivrée par la *confraternita di Sant'Anna,* le 23 avril 1675, et conservée aux archives de St-Pierre de Galata, déclare que « la chiesa di S. Nicolà ch'era nella città propria di Costantinopoli di rito latino era uffiziata dalli RR. PP. domenicani (quali oggidì si trovano offiziando la chiesa dei SS. apostoli Petro e Paulo in questa città di Pera) quantunque al presente sia moschea di Turchi, presa dagli istessi per forza. »

Selon le *rapport* précité du P. Giacinto, vicaire général et préfet apostolique de la mission, l'église St-Nicolas était sous la protection de la France ; et M. de Brèves, ambassadeur de Henri IV, aurait, par son intervention, empêché qu'elle ne fût changée en mosquée, un peu avant 1600. M. de Brèves, dans la *Relation de ses voyages,* s'exprime à ce sujet comme suit : « Peu de temps avant mon partement de Constantinople, je sauvai aussi une église nommée *Sainct-Nicolas,* desservie par des religieux dominicains, que nous nommons en France *Jacobins.* »

On conserve à St-Pierre de Galata, un crucifix d'argent doré, sur le pied duquel se trouve l'inscription suivante : « HOC † OPUS FECIT FRATER AUGUSTINUS DE COSTEÑA, PRIOR ECCLESIÆ STI NICOLAI CONSTANTINOPOLIENSIS. » Le titre du supérieur de cette église fut donc pour celle-ci, comme pour St-Pierre des Pisans, St-Jean des hospitaliers et autres églises, celui de *prieur,* à une époque non déterminée, d'ailleurs, par le texte de l'inscription.

Le règne de sultan Murad IV mit fin aux derniers vestiges de la Latinité de Constantinople : des deux églises qu'elle avait

[1] Cf. sur les causes présumées de cet événement Part. II ci-après, ch. S. *Benoît.*

Dans un rapport de P. Timoni, St-Nicolas se trouvait près du palais de Constantin, dit par les Turcs *Tekfour saraij.* Ailleurs dans les mêmes mémoires de St. Pierre elle est dite : « S. Nicolas *ad palatium Constantini.* »

conservées dans la ville même, St-Nicolas fut perdu en 1629 ou 1630, c'est-à-dire 176 ou 177 ans après la conquête ottomane; *Ste-Marie,* on l'a vu, subit le même sort sous le règne du même prince, six ans plus tard[1]. Depuis lors, la Latinité n'a plus possédé d'établissement dans Constantinople, sauf à l'époque de la *guerre d'Orient,* durant laquelle les sœurs de Saint-Vincent de Paul établirent une ambulance, puis une école, à Gulkhanè, fermées toutes deux en 1860, à la suite des malheureux événements de Syrie.

L'image de S. Nicolas, patron des jeunes garçons et des navigateurs, se trouvait sur une des pierres historiques de l'enceinte fortifiée de Galata, relevées par M. Delaunay, et dont celui-ci a bien voulu nous donner communication. Cette pierre, qui est de l'an 1349, porte l'image du Saint, surmontée de cette inscription : « S. Nicolaus. » A dextre, on voit l'écusson de Gênes; à sénestre, celui des Génois *vassaux* des Paléologues ; cette pierre aurait été érigée sous le règne de Jean Paléologue. Chacune des tours de l'enceinte de Galata, ayant un nom particulier, celle sur laquelle se trouvait cette pierre était dite, probablement, *la Tour Saint-Nicolas.*

De tout ce qui précède, nous croyons donc pouvoir donner quant à la possession des églises latines à Constantinople le résumé suivant :

En 867-882, les Latins avaient l'église des SSts Sergius et Bacchus, relevant directement de la juridiction du St.-Siège.

Les communes politiques ne semblent pas encore formées.

Les premiers Latins qui ont une église nationale, sont les Amalfitains qui ont l'église de Ste-Marie de Latina.

L'autonomie des Amalfitains ne dure pas longtemps, ils sont remplacés par les Vénitiens qui, outre l'église susdite, reçoivent l'église St-Akindin, qui devient si bien leur propriété qu'on ne la nomme le plus souvent que l'église S.Marc.Cela dure jusqu'à la fin.

Les Anglais y eurent ensuite une église sous le vocabble de S. Nicolas et S. Augustin de Cantorbéry, la dernière appellation s'effaçant n'a plus laissé que S. Nicolas, que nous retrouvons jusqu'à l'an 1636.

[1] On verra plus loin § *St-Benoît* les plaintes formulées par Louis XIII contre la situation faite à cette époque à la religion en Orient.

Les Varanges avaient une église Panaiia Varangiotica, mais il est difficile de l'identifier avec aucune de celles que nous connaissons.

Les Pisans et plus tard les Florentins ont eu une église de la Très Ste Vierge, Ste Marie de Embolo, et surtout leur église nationale S. Pierre, ou S. Pierre Claviger.

Les Génois avaient aussi leur église, dans leur concession il semble que c'était une église de S. Georges.

Quant à l'église de Ste Marie de Constantinople, dont nous avons parlé, à quelle nation a-t-elle appartenu, et quel était son vocable? Il semble qu'elle s'est appelée N. D. delle Grazie et, que plus tard elle a appartenu aux Dominicains et est devenue N.-D. du Rosaire.

A ces églises nationales, il faut ajouter celles que les Ordres religieux, Dominicains et Franciscains, possédaient à Constantinople pendant la restauration byzantine.

L'église des *Frères Voyageurs pour le Christ,* dont nous avons vu le sort, et qui était commune aux deux Ordres : ensuite celles dont nous venons de parler, de N.-D. du Rosaire et de St-Nicolas que les Dominicains avaient la charge de desservir. Ces deux dernières leur furent conservées jusque vers 1636.

Les Franciscains en avaient deux, celle de S.-Antoine qui fut bâtie pour les religieux Observants, comme nous l'avons vu, et une autre dont nous ignorons la situation exacte, et qui fut peu de temps avant la conquête Turque, attribuée aussi aux Observants.

DEUXIÈME PARTIE

LA LATINITÉ DE GALATA-PÉRA.

Dans la première partie de ce travail, nous avons vu l'histoire de la Latinité dans la ville même de Constantinople : nous pourrions dire avec plus de précision, sur cette étroite bande de terre qui s'étend entre les murailles de la ville et la rive droite de la Corne d'or ; car jamais, sauf pendant la conquête latine, elle ne pénétra sérieusement dans l'intérieur même de la cité. Les documents nous manquent pour éclaircir un grand nombre de points, mais nous avons essayé de mettre en relief ceux qu'il a été possible de réunir.

Nous allons maintenant voir la Latinité à l'œuvre sur un terrain qui lui appartient presque absolument, nous voulons dire dans ce faubourg qui s'étage, de l'autre côté de la Corne d'or, sur les collines qui font face à Constantinople et dominent l'entrée du Bosphore. Ses développements furent singulièrement gênés, d'abord par les Grecs, ensuite par les Turcs, sans parler des compétitions qui existèrent toujours entre les diverses nations, toujours rivales, et souvent ennemies, et prêtes à se faire la guerre ou à se trahir réciproquement.

Neuf chapitres nous montreront successivement : la topographie historique de Galata-Péra, la « Magnifica Comunità di Péra, » les églises des Religieux suivant l'ordre chronologique de leur fondation, les églises aujourd'hui disparues, et enfin la hiérarchie ecclésiastique telle que l'ont faite les siècles.

CHAPITRE I.

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE DE GALATA-PÉRA.

Nous avons vu plus haut les motifs qui déterminèrent Michel Paléologue à reléguer la colonie génoise d'abord à Héraclée de Thrace, puis dans la XIII° Région, celle de Péra, sur le rocher de Galata; mais si cette concession fut en quelque sorte nouvelle, il n'en résulte pas cependant d'une manière absolue, que les Latins qui avaient déjà un palais dans Péra, au temps de la domination franque, et qui défendirent cette ville contre Paléologue, n'y eussent rien conservé de leurs anciennes possessions. Pachymères rapporte qu'avant de faire aux Génois cette concession, l'Empereur ordonna de raser au niveau du sol, les fortifications et les ouvrages de défense élevés à Galata, tant vers l'intérieur, du côté du marché, voisin de la mer, qu'en dehors du bourg; puis il prescrivit aux Génois d'habiter dans une série de maisons, étendues en longueur le plus possible[1]. Mais les mesures que l'Empereur avait cru devoir prendre pour assurer sa sécurité, ne tardèrent pas à lui laisser entrevoir des résultats tout différents de celui qu'il avait recherché. En effet la République génoise, par cette concession, parvint à la réalisation de ses visées politiques : sa prépondérance dans les contrées du Levant fut assurée, du moins pour un certain temps, et Galata devint, pour ses possessions d'outre-mer, la succursale de la métropole[2]. Gênes, il est vrai, procéda avec autant d'habi-

[1] Sauli, Tom. I, 163. — [2] *Id.* II, 15.

leté que de prudence, tantôt victorieuse, tantôt vaincue ; mais sachant toujours profiter des circonstances, elle fit de Galata une place forte qui plus d'une fois se déclara en état d'hostilité avec les empereurs, et traita avec eux de puissance à puissance. Nous allons assister au développement progressif de cette cité.

La dénomination de Galata attribuée au rocher s'élevant vis-à-vis de Byzance, a donné lieu à de nombreuses conjectures, sur lesquelles nous nous abstiendrons de nous étendre, la lumière ne s'étant pas encore faite sur ce point : nous nous bornerons à consigner ici les sentiments des auteurs les plus autorisés, laissant à la critique le soin de se prononcer en dernier ressort.

D'après Denys de Byzance, cet emplacement fut dit à certaine époque, Sykai, ou Sykaena, à cause des nombreux figuiers qui s'y trouvaient[1].

Plus tard, à l'époque de Étienne de Byzance, cet endroit prit le nom de Jucundiana, ou Justiniana, parce que Justinien y avait élevé plusieurs édifices. Puis, à une date que nous ne pouvons déterminer, ce dernier nom fit place à celui de Galata. Dans l'opinion des Constantinopolitains, rapporte Pierre Gylles, cette appellation viendrait de ce qu'on tirait ou vendait du lait (gala), à cet endroit[2].

Au reste, une localité de l'Épire porte aussi le nom de Galata. On le trouve appliqué à un village près de Varna, et on pourrait peut-être rattacher à cette nomenclature le nom de Galatz, ville du bas Danube.

D'après Tzetzès, poète et écrivain connu, né à Constantinople en 1120, mort en 1180, cité par Pierre Gylles, les Gaulois, dits Galates par les Grecs, ayant, sous la conduite de Brennus, traversé le Bosphore en cet endroit, lui laissèrent leur nom. Ce point qui était appelé Péra, (en face ou vis-à-vis) ou plutôt Pérama, (le passage), fut nommé finalement, suppose notre auteur, Galata, en souvenir de la grande invasion celtique[3]. Le patriarche Constantius rapporte cette opinion mais ne semble pas lui être favorable.

[1] Pierre Gylles, *de Topografia*, 317 ? 322, 405.

[2] Étienne de Byzance dans son *Dictionnaire d'histoire et de géographie*. Justinien occupa le trône 525-565.

[3] Pierre Gylles, 323.

L'invasion celte, conduite par Brennus, sortit en 278, avant notre ère, des pays du haut Danube, et après être descendue jusqu'à Delphes, d'où elle fut repoussée elle se divisa : une partie rentra dans la Gaule, à l'ouest de Lyon, et une autre colonne s'étant dirigée vers la Thrace, arriva jusqu'aux portes de Byzance ; puis ayant traversé le détroit passa en Asie Mineure. Les trois principales tribus dont elle se composait, les Trocmes, les Tolistoboiens, et les Tectosages, s'établirent dans cette partie de l'Asie Mineure qui forme aujourd'hui la Province d'Angora, et qui d'après eux fut nommée Galatie. Les Gaulois d'Asie Mineure sont désignés exclusivement sous le nom de Galates, Galatai, Keltai, Kelti, chez les écrivains grecs, et Galli nom emprunté aux Romains. St Paul a écrit, d'Éphèse, une de ses épîtres *ad Galatas*.

Léon le grammairien qui écrivait son *Histoire des empereurs d'Orient* vers 1013, mentionne le Fort de Galata. Le Livre de la conquête de la Principauté de Morée[1] dit que « Mikhailli Paleologo donna aux Génevois le lieu de Galata »... adonc les Génevois reçurent le lieu de Galatas et habitèrent illec. »

Les divers auteurs des mémoires sur les croisades, Villehardouin entre autres, écrivent Galathas, Galatas, Galatat etc.

Le chrysobulle de 1303, mentionne la localité « apud Galatam » et le même diplôme, comme celui de l'année suivante, cite le « Castrum Galathæ ; » le privilège de 1352 décrit la donation faite par l'empereur « *communi Janue de Gallata ou Galathe* ».

Enfin le voyageur Ibn Batouta, qui visita Constantinople au XIIe siècle, donne la description de *Ghalatha* etc. D'autre part le Juif Benjamin de Tudèle, qui visita Constantinople à peu près vers le même temps, nous dit : « *il n'y a point de juifs dans la ville de Constantinople ; le lieu où ils habitent s'appelle Péra.* »

Il semble que pendant que le nom de Galata fut conservé par les Byzantins, les colons Génois au contraire le délaissèrent pour celui de Péyra, Peyre, vis-à-vis, en face de Constantinople, vocable qui indique d'une façon générale les collines sises en face de Constantinople, de l'autre côté du port. Sous les Otto-

[1] Buchon édit. Paris 1845, I, 26.

mans, la dénomination de Galata prévalut et s'étendit jusqu'à l'emplacement de l'ancienne caserne des Pupilles des Janissaires, devenue plus tard le Lycée de Galata-Séraï.

Ce n'est qu'aux derniers jours de son existence que la colonie génoise fit reparaître, dans l'inscription murale de 1446, le nom de Galata « *suburbani, Galatai cives* »; mais on le retrouve, et cette fois d'une manière définitive, dans le texte grec de la capitulation accordée par le conquérant ottoman à la colonie génoise « *les archontes catholiques de Galata ont envoyé à la Porte de notre Seigneurie* etc[1]. »

Dans la mélodie élégiaque sur la prise de Constantinople, par un prêtre arménien, on lit: *Dans le bourg de Galata, soumis auxFrancs, les principaux s'étaient enfuis par mer*[2].

Malgré cela, les procès-verbaux de Ste-Anne, débris de la colonie génoise, n'en continuent pas moins l'emploi du terme de Péra. Galata comme désignation de l'ancienne ville, n'apparaît dans les actes que le 11 avril 1657, deux siècles après la conquête, alors que la distinction entre les deux localités, Galata et Péra, commençait à s'introduire dans les mœurs locales, le premier désignant l'ancienne ville, le second la nouvelle. Vers le même temps les archives de St-Pierre, en plusieurs documents, parlent indifféremment de Galata et de Péra, comme de la même localité. Et un auteur du temps nous dit : « Galata communamente chiamata Pera. » Un autre « Galata, sive Péra. »

Quant au nom Turc « Beï-Oglou », si l'on en croit une tradition populaire, il désignerait le quartier musulman, compris entre la rue Asmali-mesdjid et le Tekié; en un mot l'emplacement occupé actuellement par la chancellerie russe, et qui avait été assigné par Sultan Mahmoud I au troisième fils du dernier empereur de Trébizonde, qui aurait embrassé l'islamisme. (Cf. Hammer II, 81). Le Tékié des derviches mèvlèvi fut bâti sous Sélim I, et la mosquée d'Asmali-Mesdjid sous Baiezid II. Un fils naturel du Doge Grilli qui sous sultan Suleiman, fut l'agent de la Porte dans ses rapports avec les puissances, est désigné par Féridoun, dans le « *Journal de la campagne de Sultan Suleiman en*

[1] Hammer, II, 525.
[2] Dethier. p. 241.

Hongrie, » comme suit, « le Bei-Oglou franc, qui habite Galata. »

De tout ce qui précède, il résulte donc que la localité qui nous occupe, fut désignée en même temps, pour ainsi dire, par deux dénominations ; l'une officielle, « Galata, » employée dans les actes publics de l'empire, ou dans ceux qui lui étaient adressés, l'autre populaire et intérieure : « Péra » usitée parmi les étrangers, en vue peut-être de constater leur rupture complète avec le passé et leur indépendance. Il en fut de même après la conquête ottomane, quand la population galatiote se transporta sur l'emplacement de la nouvelle ville, Péra actuel, celle-ci, comme l'ancienne reçut deux dénominations ; l'une officielle « Bei-Oglou » l'autre populaire, « Péra, » adoptée par les étrangers, et dans les documents, écrits en langue étrangère, de la municipalité de cette ville.

Quoiqu'il en soit de ces controverses étymologiques et topographiques, lorsque les Génois furent établis à Galata, les Vénitiens ne purent voir leurs rivaux s'installer sur leurs ruines sans un sentiment de vive jalousie ; aussi ayant résolu d'en tirer vengeance, ils envoyèrent une flotte, commandée par Morosini, au début du règne d'Andronic II, mettre le siège devant Galata, qu'ils réduisirent en cendres. Impuissants dans la résistance, les Génois, avec tout ce qu'ils possédaient, s'étaient réfugiés dans la ville impériale [1]. Puis la paix intervenue entre les belligérants, ayant rendu un peu de calme à la colonie, elle en profita pour réparer les dommages soufferts [2] ; et, pour se garantir contre le retour d'une nouvelle attaque, elle entoura ses habitations d'un fossé, qu'elle étendit même au delà du terrain précédemment occupé [3]. En outre, en vue sans doute de parvenir à la même fin, certaines négociations étant entamées avec l'empereur, elle resta neutre pendant une nouvelle expédition vénitienne qui, sous les ordres de Giustiniani, vint devant la Capitale, et imposa à Andronic de fort dures conditions. Ces négociations avaient pour but d'obtenir de l'empereur l'autori-

[1] Du Cange *Constantinopolis christiana.* I, 60; *atti della Società ligure* etc. II, 355.

[2] Sauli, III, 125.

[3] *Cplis Christ.* ib.

sation de s'étendre dans Galata et de s'y fortifier. Elles aboutirent en partie ; car peu après l'expédition de Giustiniani, c'est-à-dire en mai 1303, les limites du bourg génois furent déterminées d'une manière précise, comme l'indique le chrysobulle dont nous traduisons, en partie, le texte latin [1].

1303. «... D'ordre de notre très puissant et saint empereur, la localité concédée et donnée, à *Galata,* à l'illustre communauté génoise est délimitée comme suit : La ligne frontière commence de la marine, près de l'échelle dite de *l'ancien arsenal,* distante de celle-ci de 27 pas, de 7 palmes l'un, elle monte ensuite vers le nord, laissant à gauche, à 3 pas de distance, les limites de St-Jean, prophète et précurseur ; puis entre dans la vigne de Perdicarios, dont elle prend 4 pas, arrive jusqu'au fossé de cette vigne, ce qui fait, en tout, *depuis la marine jusqu'au dit fossé,* 90 pas, de 7 palmes l'un.

« De là elle va directement, vers l'est, à travers cette vigne, dont elle prend 4 pas, et arrive, en ligne droite, à la vigne du monastère de Lipsios, laissant à gauche, à 24 pas de là, l'église du saint et grand martyr Théodule. Elle passe ensuite à travers cette vigne, à la distance de 54 pas du mur séparant la vigne dite Macropita. Elle passe ensuite par le puits de l'église de *Ste-Irène,* ancien cimetière, (*lieu de sépulture*) des Génois [2] ; puis à travers la vigne du logothète Stratioticos, autrefois Kinami, à la distance de 3 pas ; elle se rapproche encore de ce mur, et va joindre celui d'une autre vigne appartenant au même personnage, laquelle se trouve à l'opposite, en face la porte de l'église du grand et saint martyr, St George, éloignée de là de 28 pas. Enfin cette partie depuis la vigne de Perdicarios, jusqu'au mur de la seconde vigne de logothète Stratioticos, autrefois Kinami, comprend une étendue de 217 pas [3].

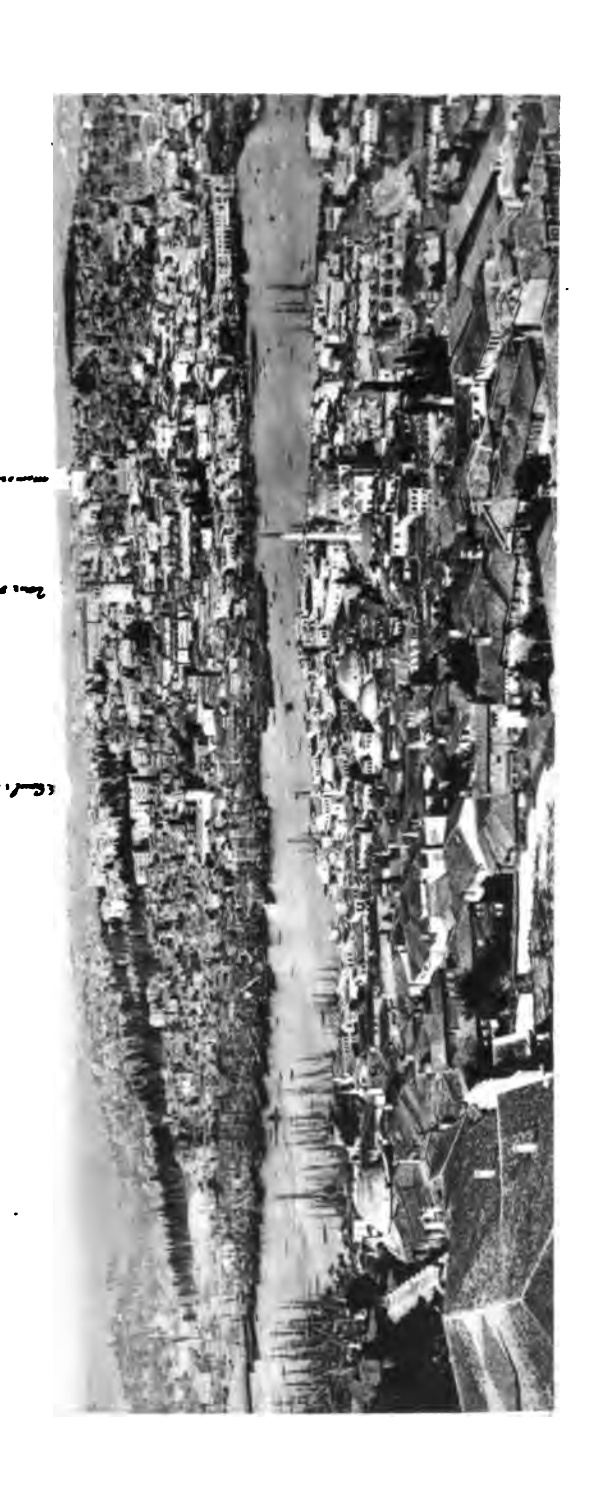
« Là elle descend vers le sud, laissant à gauche, à une distance de 10 pas, l'église des SS. Anargyres.

« Puis elle se tourne un peu vers l'est, laissant cette même église à gauche, pour se diriger à la distance de 14 pas, vers l'hospice du loghothète Stratioticos.

[1] Sauli, *loc. laud.* I, 132. Documents IX.

[2] Voyez ci-après Ste-Irène.

[3] Cette ligne allait probablement jusqu'à la ruelle Hadji-Ali, d'où elle allait rejoindre la porte Woïvoda, à Jùksek Qaldirim.



« Ensuite elle revient vers le sud, laissant à gauche, à la distance de 6 pas, l'église de St-Nicolas ;

« Elle reprend, de nouveau, dans une distance de 30 pas vers l'est, laissant à gauche la même église, dont elle est éloignée de 8 pas ;

« Elle redescend ensuite vers le sud, et va, en droite ligne à la mer, laissant entre elle et le mur *du château de Galata* une distance de 75 pas. Il y a aussi du mur de la vigne du logho-thète Stratioticos, autrefois Kinami, jusqu'à la marine, 75 pas.

« De là elle tourne un peu à l'ouest, vers la marine, pour aboutir au point où elle a commencé ; *cette partie est 339 pas.*

« Telles sont les limites du terrain donné et concédé comme dessus, à Galata, par notre puissant et saint empereur, à l'illustre commune de Gênes.

« Un espace de 60 coudées (*Cubitum*) devra rester libre et sans habitations, sur toute l'étendue de ces confins, de même que le long des hospices, où résident des prêtres desservant les églises précitées; grecs ou autres n'auront point la faculté d'élever d'habitations sur cet espace.

« De même l'espace compris entre la mer et cette limite jusqu'au *château de Galata,* sera libre de toute habitation, dans toute la largeur dudit château, comme aussi dans l'espace précité, de 60 coudées. Ainsi l'a prescrit et ordonné notre puissant et saint empereur. Fait le 1er mai 6811 [1] (1303). »

A la suite de cet édit, les Galatiotes élargirent leur fossé, dans lequel ils pouvaient détourner l'eau de la mer ; ils posèrent des balistes, avec lesquelles ils pouvaient lancer des pierres au loin, et firent de leurs habitations autant de petites poternes, d'où ils pouvaient combattre en sûreté. La ville était dès lors constituée [2].

Ceci acquis et poursuivant toujours leur but, c'est-à-dire l'*agrandissement de leur cité,* et l'autorisation de s'y *fortifier,* les Génois obtinrent, l'année suivante 1304, du même empereur, Andronic le vieux, un nouveau chrysobulle, confirmatif du précédent, et consacrant l'existence du *fossé d'enceinte.* Cet acte autorise en outre les Génois, à batir des maisons et

[1] Voir le plan ci-contre de Galata.

[2] *Constantinopolis Christiana* III, 3.

autres édifices offrant solidité et sécurité, et à construire aussi des bains, des marchés, comme aussi des *églises,* desservies selon le rite latin; il spécifie de plus le maintien, sous la juridiction du patriarche, *des trois églises grecques du même lieu,* qui seront desservies par des prêtres grecs, y célébrant l'office selon leur rite.

Voici la version française du document de 1304 [1] :

1304. « ... 1° Les Génois auront dans Galata, la localité qu'ils ont désiré être fixée et déterminée, dans une *forme quadrangulaire,* et qui est entourée par le fossé creusé tout autour.

« Nous voulons et ordonnons que, tout autour de cette localité, il soit mesuré un espace de terrain de 60 coudées, qui restera entièrement libre de toute habitation quelconque, comme aussi autour du *mur du château de Galata,* dans toute sa longueur, jusqu'aux confins des Génois ; de même il y aura un espace entièrement libre d'habitations, entre le fossé et la mer, et il ne sera permis à personne d'y élever aucune habitation quelconque. Les Génois auront faculté et pouvoir de faire à leur gré, des maisons, constructions et autres édifices solides, offrant toute sécurité, à l'exception d'un mur de forteresse, (d'enceinte), que nous ne voulons pas permettre audit lieu.

« Item, les Génois jouiront en toute liberté et sans nul empêchement, de ce qu'ils ont et auront audit lieu... *Loge,* bains, *leurs propres églises,* un prêtre ou des prêtres génois ou latins...

« Item, comme il y a, dans ce lieu, *trois églises grecques,* sur lesquelles S.S. le patriarche grec a toute juridiction, les prêtres grecs devront avoir ces églises, y chanter et célébrer selon qu'il sera ordonné par M. S. le Très saint patriarche général.[2]... »

[1] Cf. Sauli, I, 132, II, 211.

[2] Quelles étaient ces églises? Il n'existe pas actuellement d'église grecque dans l'ancien Galata de 1303 et 1304, et l'on ne saurait, je pense, les chercher parmi les anciennes églises latines. Pour St-François, on trouvera ci-après une inscription de 1304, pour St-Paul une autre de 1328, quant à St-Georges cette église servait de sépulture aux Génois avant 1303. Les églises grecques de Galata, au nombre de trois d'abord, puis de quatre ensuite, n'existaient que dans l'enceinte de Marufo Balthasar ; ces églises sont St-Spiridion, cédée aux Chiotes, qui en ont la pleine et entière administration, dite aujourd'hui St-Jean ; St-Nicolas ; l'église du Christ, et enfin l'église de *la Vierge de Caffa.* Les trois premières seraient celles dont il est question ici, la

Cette nouvelle concession ne répondait pourtant pas encore à l'ambition des Galatiotes ; toutefois s'appuyant sur le chrysobulle impérial ils étendirent les limites de leur ville, la munirent de somptueux et solides édifices, l'*entourèrent d'un fossé,* et contrairement aux stipulations expresses du chrysobulle, ils *élevèrent des murailles* et se fortifièrent d'une façon sérieuse [1] ; puis le premier magistrat qui, selon l'usage du temps, était dit *Abbate del popolo,* se présenta devant l'empereur et lui notifia que lui-même était dans la nécessité de faire alliance avec les Catalans, fortifiés eux-mêmes dans Gallipoli [2].

D'autre part la République, sous Andronic III, le Jeune, avait enlevé à l'empire les îles de Chio et de Mételin ; aussi, enflée de ce succès, la colonie galatiote, qui d'ailleurs s'était beaucoup augmentée par suite de l'extension de son commerce, fit creuser à une plus grande profondeur le fossé entourant la ville, et, sous prétexte d'habitations particulières, elle fit élever peu à peu de grosses tours, pouvant servir à la défense ; enfin par ses intelligences à la cour, (*imperii procuratoribus largitione corruptis*), le gouvernement colonial obtint la pleine faculté d'obtenir les *Vignes* des alentours, en dehors des limites fixées par le traité, comme aussi de bâtir sur les hauteurs voisines (*in vicino colle*), de splendides habitations qu'on eut soin de fortifier pour le cas d'hostilité avec Byzance.

Mais l'empereur ayant à cœur de se venger de l'affaire de Mételin, (qui avait été occupé par la flotte génoise) et d'assurer la sécurité de sa capitale contre ses ambitieux voisins, avant de partir pour l'Archipel, parcourut les hauteurs de Galata, détruisit les édifices, (*Casamenti*), récemment construits, enleva les approvisionnements de guerre qui s'y trouvaient accumulés, et

quatrième paraissant, d'après sa dénomination même, devoir être postérieure à la conquête musulmane. Certains supposent toutefois qu'il en fut de Galata comme de Constantinople où les églises latines étaient autrefois grecques : les incriptions que nous venons de citer ne permettent pas d'adopter cette conjecture ; le patriarche grec Constantius doute même que St-Benoît fut dans le principe une église orthodoxe. Quoi qu'il en soit, il me paraît plus naturel de penser que les Génois, devenus plus indépendants, reléguèrent les trois églises grecques là où elles sont aujourd'hui, en leur conservant leur ancien vocable. M. Paspati me dit que jusqu'en 1804, il n'y avait pas d'église grecque dans Péra, et que celle de *la Vierge de Caffa*, à Galata, était la paroisse orthodoxe de Péra.

[1] Sauli, I, 159. — [2] *Id.* 205.

sans vouloir entreprendre le siège de la ville même, il en fit le blocus rigoureux, de telle façon qu'au bout de six jours, le peuple contraignit ses magistrats de solliciter la paix. L'empereur la leur accorda, à la condition de se maintenir dorénavant dans la limite des traités[1].

A la mort d'Andronic III, arrivée le 15 juin 1341, les Galatiotes se sentant assez forts pour intervenir entre les compétiteurs à l'empire, et pour peser aussi peut-être, par l'effet de leur décision, sur le rétablissement de l'ordre, résolurent, avant de se prononcer, de procéder à une enquête ; ils chargèrent de cette mission deux religieux, dont l'un, le Père « Enrico, (*Sabaudus*), supérieur du couvent des Observantins de Galata » avait en outre des liens de parenté avec l'impératrice Anne, veuve d'Andronic III. S'étant rendus au camp, ces religieux découvrirent les manœuvres artificieuses d'Apocampe, l'adversaire du Régent Cantacuzène, et ils instruisirent l'impératrice du résultat de leur mission. Apocampe voyant son crédit en déclin, s'abandonna à de tels excès que bon nombre de Constantinopolitains durent quitter la capitale et chercher un refuge dans Galata[2]. A la suite de ces événements Cantacuzène fut revêtu de la dignité impériale ; mais ce prince ayant voulu reconstituer la marine grecque pour lutter avec quelque avantage contre ses ennemis, vit bientôt ses efforts neutralisés par les Génois, jaloux de conserver leur supériorité navale. Ils lui créèrent d'incessantes difficultés et sollicitèrent de nouveau l'autorisation d'occuper les collines de Galata. Pénétrant leurs desseins, Cantacuzène ne manquait pas de leur opposer des refus, mais pendant ce temps les Galatiotes ne cessaient pas d'amasser les matériaux destinés à commencer les travaux, dès que l'autorisation attendue leur serait accordée. Aussi l'empereur, après une expédition en Thrace contre les Turcs, ayant dû différer son retour dans sa capitale, les Galatiotes crurent l'occasion favorable : ils armèrent leurs navires, et interdirent tout trafic entre Constantinople et le dehors. De leur côté les Grecs murèrent les portes de leur ville, et à leur tour rompirent toute communication avec Galata. Cette ville habituée à vivre de ses relations avec la capitale, se hâta d'envoyer des députés à l'impératrice pour solliciter son pardon, tout en lui de-

[1] Sauli, I. 252. — [2] *Id.* ib. 275.

mandant de s'abstenir de réparer et de reconstituer sa flotte. L'impératrice en ayant référé à l'empereur, celui-ci ordonna de donner l'assaut à Galata. Instruits de cette résolution, les Galatiotes se préparèrent à la résistance. Tout d'abord ils mirent le feu à des galères impériales et à quelques autres navires ancrés dans le port, et empêchèrent tout navire chargé d'y entrer. En même temps la population de tout âge, de tout sexe et de toute condition, employée aux travaux des fortifications, creusait les fossés, murait les bastions et travaillait partout avec la plus grande activité. L'impératrice de son côté soutenait et encourageait les efforts des siens. Son fils Manuel rendait aux Galatiotes tout le mal qu'ils faisaient à la capitale, et incendiait leurs maisons et les constructions élevées en dehors de l'enceinte du bourg. Enclins à ne pas faire grand compte des Grecs, les Galatiotes ne s'inquiétèrent pas grandement, tout d'abord, de ces hostilités; mais la ténacité et la persévérance de leurs adversaires finirent par les engager à faire des propositions de paix ; et ils trouvèrent l'empereur disposé à les accueillir, à la condition toutefois que leurs tours seraient rasées, ainsi que les fortifications élevées par eux en dehors des limites tracées par ses prédécesseurs. Rentré dans sa capitale pour y suivre ces négociations, Cantacuzène se trouva en présence des plaintes de son peuple, et surtout du patriarche Isidore, qui le poussèrent à tirer vengeance des Galatiotes. Quels que fussent ses efforts pour calmer cette irritation, et faire tenir un langage plus conforme à la raison et aux vrais intérêts de l'empire, il fut obligé de céder à l'opinion publique et de se préparer au combat[1].

Une galère de Rhodes, envoyée en mission par le Grand Maître, chercha à interposer ses bons offices ; l'empereur ne voulut ou ne put consentir à entendre aucune proposition, avant la démolition des ouvrages de défense élevés par les Galatiotes, tant dans leur ville que au delà des terrains à eux régulièrement concédés. Ne pouvant consentir à ces conditions, les Galatiotes se préparèrent à combattre, après avoir mis sur la galère rhodienne leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors. L'armée grecque occupait les hauteurs pour fondre ensuite sur Galata

[1] Sauli, *ib.*, 203.

dès que l'attaque par mer aurait commencé ; mais l'inhabileté et surtout l'indiscipline des marins de la flotte grecque l'obligèrent à se retirer. Sur ces entrefaites le bruit s'étant répandu de l'arrivée aux îles des Princes d'un gros navire génois, deux trirèmes impériales furent envoyées à sa rencontre; le navire génois se défendit si vaillamment qu'il s'empara des trirèmes et les ramena prisonnières à Galata. La flotte impériale se décida pourtant à prendre la mer et offrir le combat, mais elle fut dispersée par un vent violent qui fit évanouir toute espérance de succès. Une panique s'empara des équipages et gagna les troupes postées sur les hauteurs, aussi bien que la population accourue sur les murs de Constantinople. Il eût été facile aux Galatiotes, au milieu d'un tel désarroi, d'entrer dans la capitale; ils se bornèrent à solliciter la paix[1].

Cette modeste attitude leur fut peut-être commandée d'ailleurs par des instructions que des messagers spéciaux apportaient de Gênes aux magistrats de la colonie. La métropole blâmait hautement la conduite antérieure des colons; elle leur enjoignait d'abandonner le terrain usurpé, de réparer le tort fait par eux aux habitants de la capitale, et de s'engager par serment à ne plus renouveler dans l'avenir de pareils faits. Ces envoyés se rendirent ensuite auprès de Cantacuzène, lui déclarèrent être prêts à remettre aux mains de son fils les fortifications nouvellement élevées, et lui comptèrent une somme importante, à répartir, comme indemnité, entre ceux de ses sujets qui pouvaient y avoir droit. L'empereur répondit qu'il avait entrepris cette lutte plutôt en vue de conserver les droits mêmes de la métropole que pour la minime parcelle du terrain injustement

[1] Ibn Batouta qui, dans la longue série de ses voyages, accomplis entre 1325 et 1354, visita Constantinople, fait de Galata la description suivante : «Galata située sur la rive occidentale de la rivière, *la Corne d'Or*, est affectée particulièrement à la résidence des chrétiens francs, génois, vénitiens, romains et français. L'empereur de Constantinople est leur suzerain, il leur donne un chef appelé *Comes*, (comte), qui paie un tribut à l'empereur ; toutefois ils se mettent souvent en état de rébellion contre l'empereur qui les châtie, et l'accord ne se rétablit que par l'intervention pontificale. Ils font tout le commerce, leur port est vaste et contient plus de cent gros navires, quant aux petits on ne saurait les compter; les marchés (souqs) sont beaux, mais sales, une petite rivière dégoûtante les traverse: leurs églises sont aussi fort sales et n'offrent rien de beau. » Ed. Defrémery, Paris 1854, II, I, 32.

usurpée, et qu'il était disposé à l'accorder de bonne grâce aux envoyés de la République [1].

A cette même époque une flotte vénitienne, sous les ordres de Marino Ruggieri, ravagea toutes les colonies génoises d'Orient, et vint aussi devant Galata qu'elle surprit. Depuis leurs succès les Galatiotes négligeaient de fermer, la nuit, les portes de la ville : les envahisseurs entrèrent donc sans coup férir ; mais au lieu d'en occuper les points principaux, ils se livrèrent au pillage, et de la sorte, ayant laissé aux habitants le temps de se reconnaître, ces derniers finirent par se défendre et même chasser les Vénitiens. Ceux-ci recherchèrent alors l'alliance de l'empereur, mais Cantacuzène redoutant les uns aussi bien que les autres, laissa traîner les choses en longueur, se bornant à offrir aux Vénitiens le renouvellement de leurs privilèges abrogés [2].

Gênes agissait vis-à-vis de l'empire, avec plus de sagesse que sa colonie galatiote. Celle-ci croyant que l'alliance avec Venise n'avait manqué que par l'effet du peu d'avantages des propositions de ses rivaux, recommença les hostilités contre Constantinople et au moyen de ses balistes, lança une énorme pierre dans la ville même. L'empereur fit des plaintes dont le podestat ne tint aucun compte. Le lendemain il y faisait lancer une autre pierre. Devant de telles insolences, Cantacuzène regretta de n'avoir pas accepté les propositions vénitiennes, et déclara aux Galatiotes que tout étant dès lors rompu entre eux, il leur donnait huit jours pour enlever leurs marchandises de Constantinople et régler leurs comptes. Au même temps, la flotte vénitienne étant rentrée dans les eaux de Constantinople, Cantacuzène se mit en rapport avec son chef, et conclut le traité d'alliance recherché par la République : il prit ensuite ses dispositions pour assiéger Galata du côté de terre. Ses troupes mirent encore le feu aux habitations galatiotes bâties hors des murailles [3], et formant de la même façon que de l'autre côté, (à Constantinople) un quartier dit *de la Marine* [4]. Puis faisant sortir en même temps sa flotte de la Dersana des sept échelles, il la divisa en deux escadres, l'une destinée à

[1] Sauli, *ib.*, 313. Vincens *Hist. de la Rép. de Gênes*, I, 484 et seq.

[2] Sauli, 330. — [3] *Id.* 337.

[4] C'est là qu'on voyait encore, avant la démolition des murailles, la douane, l'intendance militaire, et les boutiques des marchands dont le commerce avait spécialement rapport à la marine.

opérer devant Galata, l'autre chargée de ruiner les établissements génois de la Mer Noire. L'empereur et l'amiral vénitien revinrent pour attaquer Galata que les troupes impériales devaient battre par terre. Gênes ayant envoyé un secours de 60 galères, l'amiral vénitien se porta à sa rencontre et fut battu ; l'amiral génois voulant profiter de ce succès, fit aussitôt voile pour Galata ; mais un vent contraire l'obligea à relâcher dans le port d'Héraclée de Thrace, afin d'éviter un désastre[1].

A la nouvelle de l'arrivée de l'escadre génoise, l'empereur s'était mis en état de défense, et de leur côté, les confédérés vénitiens et catalans, ayant pu s'avancer par suite d'un vent favorable, ils se portèrent sur Galata. La rencontre eut lieu de nuit; mais le vent ayant changé, le désordre se mit parmi les alliés qui éprouvèrent de graves dommages. Les galères catalanes capturées furent envoyées à Gênes[2].

Malgré cela et en présence des ennemis contre lesquels il avait à faire face, l'amiral génois, Paganino Doria, rechercha l'alliance de Sultan Orkhan, qui se disposa à faire passer des troupes en Europe. De son côté Cantacuzène pressait l'amiral vénitien d'agir; mais au bout de quelques jours celui-ci mit à la voile et quitta Constantinople pour n'y plus revenir. Dès lors, se trouvant privé du secours sur lequel il avait compté, l'empereur se décida à traiter avec les Galatiotes, et à accéder à leurs demandes. Le traité fut conclu le 16 mai 1352. Il renouvelait les anciennes capitulations, tout en laissant valables celles conclues entre l'amiral Paganino et Sultan Orkhan[3]. Voici les principales dispositions de cet acte :

1352. « ...... Pour nous, confirmant les conventions anciennes et nouvelles, existant entre l'empire et la commune de Gênes, avec la réserve toutefois, que la paix et les actes passés entre le seigneur amiral et l'émir Orkhan-Beï seront maintenues, nonobstant les dites conventions. *Item,* notre empire fait gracieusement don, par ce pacte, à la commune génoise de Galata, du terrain avec fossé, se dirigeant jusqu'au *château de la Ste Croix,* (*Castellum Sanctæ Crucis.*)[4]. Ni latins ni grecs

[1] Sauli, 360. — [2] *Id.* 368.

[3] Sauli, 359. Cf. *Constantiniade.* p. 160.

[4] C'est probablement aux environs de ce château qu'on pourrait rechercher l'*embolo di Santa Croce,* dont parle M. De Simoni, *Giornale ligustico,*

ne pourront bâtir maison ou autre édifice nouveau, jusqu'à la distance de 100 coudées, à partir dudit fossé. Ainsi cet espace de 100 coudées existera à partir du commencement de Galata, jusqu'au *château de la Ste Croix,* et, *de ce château, jusqu'à la Tour de Traverios...*

« Dressé par Thomas Aelan, notaire de la commune génoise de Constantinople, au saint palais de Blaquernes, en présence des témoins, grecs et génois, l'an 6860 de la création du monde, selon l'ère des Romains (*Roméon*) : mais 1352, selon l'ère des latins (de l'Incarnation de N.-S. J.-C.) [1]. »

Depuis lors la colonie ne cesse d'étendre et d'augmenter ses moyens de défense : aussi put-elle soutenir des luttes fréquentes et sanglantes contre Jean Paléologue, fils de Manuel, et fit-elle plus d'une fois le siège de Constantinople.

Il paraît également d'après ce que rapporte Froissart, (cité par Du Cange), année 1385, que dans l'intervalle compris entre cette date et le chrysobulle de 1352, la colonie avait pris possession du château de Galata, lequel dans les précédents chrysobulles, était maintenu sous l'autorité impériale. « Et (les Galatiotes) tiennent, dit Froissart, *la ville et le châtel de Père, qui sied en mer devant Constantinople* (ancien *castrum Sanctæ Crucis*), et la font garder à leurs frais et dépent, et la rafroichissent trois ou quatre fois l'an de tout ce qui est nécessaire. Les Tartares, les Turcs ont aucune fois essié comment ils le peussent avoir ; mais ils n'en peuvent venir à chef ; ainçois quand ils i sont venus ils i ont plus pris que mis, car Pere sied sur une roche, et n'i a qu'une seule entrée, les Genevois l'ont grandement fortifiée [2]. »

Débarrassés dès lors de toute entrave, les Galatiotes reprirent leurs anciens projets qu'ils mirent à exécution. Ils entourèrent leur ville d'une enceinte fortifiée, qu'au fur et à mesure des circonstances, et selon les besoins, ils portaient plus loin, jusqu'au

p. 149, 155 : *Embolum et scalam studeas habere in Constantinopoli... et si ibi non posses, in Pera studeas habere ;* (Instructions d'Amico di Murat) 159, 160. Ces citations induisent à supposer que le *château sis au bord de la mer,* portait le nom de *Castrum Stæ Crucis,* et la principale tour à laquelle il fut relié par une muraille, au sommet de la ville, *Christeam turrim,* sur laquelle flotta ensuite l'étendard de Gênes, à l'effigie du Christ.

[1] V. le texte complet de ce document. Sauli, II, 216, N° XI.

[2] Du Cange.

point où nous l'avons vue nous-mêmes il y a peu d'années, c'est-à-dire entourant l'ancien et le nouveau Galata, depuis l'arsenal militaire d'une part, jusqu'à Top Khané de l'autre; et enfin se terminant, pour la partie supérieure à la *tour de Galata.* (Ces murailles ont été démolies par la Municipalité de Péra, en 1864.)

Le gouvernement de la colonie, d'après M. Promis dans sa préface des *Statuti della colonia genovese di Pera*[1], était formé de la manière suivante :

« Le Podestat, envoyé de Gênes chaque année, avec le titre de *Potestas Januensis in imperio Romaniæ,* ayant le gouvernement et l'administration suprêmes de la colonie ;

« Il était assisté d'un grand conseil composé de 24 membres, dits *probi homines,* et d'un petit conseil de 6 membres, composé par moitié de patriciens et de plébéiens.

« Il avait la qualité de ministre résident auprès de l'empereur.

« Le podestat rendait la justice par l'entremise d'un vicaire, et il expédiait les affaires par celle d'un chancelier envoyé de Gênes, ou choisi parmi les notables de la commune.

« Un *uffizio di mercanzia,* composé de huit des principaux habitants, était chargé des affaires commerciales ;

« Un *clavario,* « trésorier » était chargé de la garde du trésor et des archives.

« Par imitation, sans doute, de ce qui avait lieu dans la métropole, *un abate del commune e popolo di Pera,* existait aussi dans cette ville, aux XIVe et XVe siècles, conjointement avec le podestat ; *Luchino Pietrarossa,* exerçait cette charge en 1427[2].

« Le chef religieux était le recteur de l'église de St-Michel, patron de Péra, en sa qualité de vicaire de l'archevêque de Gênes. »

Les Génois avaient des ateliers monétaires dans leurs colonies de Theodosie, (Caffa), d'Ammokhosto, de Chypre et de Chio ; mais on ne connaissait pas de monnaies frappées par eux à Péra.

[1] Turin 1871, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. de Simoni.

[2] M. Promis et Lobero, *Memorie Storiche del Banco di S. Giorgio.* Genova 1832, 67.

Grâce à M. Paul Lambros [1], nous possédons l'empreinte de deux monnaies d'or, frappées, *abusivement,* dit cet auteur, à Péra, et trouvées la première à Smyrne, la seconde à Constantinople.

La première de ces monnaies frappée sous Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, porte d'un côté, l'image de l'apôtre St-Pierre, tenant dans sa main gauche un livre, et, de sa main droite, remettant au Duc agenouillé devant lui, l'étendard à la croix de Gênes : on lit en exergue, cette inscription : F. M. MEDIOL. D. ET CŌIS. IA. « *Philippus-Maria Mediolani dux, et communitatis Ianuæ.* » Sous le bâton de l'étendard, on voit le *Différend,* ou marque de l'atelier monétaire, P. (Péra), en caractère gothique. Au revers se trouve l'image du Christ bénissant de la main droite, et tenant l'évangile dans la main gauche. Dans l'ellipse, à droite sont placées quatre étoiles, et à gauche cinq : enfin on lit en exergue : SIT. T. XTE. DAT. Q. T. REGIS. ISTE. DVCTVS. « *Sit tibi, Christe, datus. quem tu regis iste ducatus.* »

La seconde monnaie porte à l'avers : T. C. DVX. IAN. « *Thomas Campofregoso, dux Ianuæ.* » Au centre est placée l'image de S. Laurent [2] tenant dans la main gauche un livre, et de la droite, remettant au duc, agenouillé devant lui, l'étendard à la croix de Gênes ; au-dessous la marque P. (Péra), en lettre gothique. Le revers est semblable à celui de la monnaie précédente.

Selon M. Delaunay, archiviste du bureau technique de la municipalité du VI[e] cercle, (Galata-Péra-Pancaldi) qui en a fait le relevé géométrique, les murailles de Galata s'étendaient sur un parcours de 2800 mètres. Leur démolition a laissé à la voie publique un espace libre de plus 9000 mètres, soit à peu près la 40[e] partie de la cité génoise [3]. Elles étaient percées de cinq portes et flanquées de vingt-quatre tours, y compris celle du Christ, dite

[1] *Anecdota numismata* etc. Athènes 1872. (en grec) La fabrication des monnaies ne fut pas toujours permise dans les colonies génoises, elle fut même interdite sous des peines sévères, comme le porte l'acte 271 des *Statuti della colonia genovese di Pera,* déjà citée.

[2] S. Laurent martyrisé, sur le gril, est le patron de la cathédrale de Gênes.

[3] *Pierre Gylles* dit que le périmètre de Galata s'étend sur un parcours de 4400 pas, que six portes du mur d'enceinte ouvraient sur la mer ; qu'entre la muraille et la mer se trouvait un espace vague, occupé par des auberges, des tavernes et des magasins, et employé également pour le déchargement des navires.

abusivement *tour de Galata*[1]. L'enceinte extérieure renfermait quatre sections, séparées entre elles par une muraille fortifiée elle-même de tours intérieures, et indiquant les développements successifs de la colonie[2]. Les inscriptions historiques des murailles, relevées par M. Delaunay, et rapportées dans sa *Notice* précitée, établissent la date de la construction ou de la réparation des différentes parties de ces fortifications[3]. Les pierres originales déposées d'abord dans l'enclos d'un petit cimetière turc, aux Petits Champs, ont été ensuite transportées, sur les démarches de l'ambassade de France, provoquées par nos sollicitations, dans la partie inférieure de *la Tour de Galata,* et finalement dans la partie du Vieux Seraï, sur le sol environnant Tchinibili-Kiochk, où est placé le Musée impérial ottoman[4]. A l'aide de ces précieux monuments, on peut suivre pas à pas les développements successifs de la colonie galatiote et il est permis de supposer que bien que la démolition de ces murailles ait été ordonnée par les empereurs, à la suite des luttes survenues entre eux et la colonie, il en fut de même alors que plus tard, à l'époque de la conquête ottomane, c'est-à-dire « que le supérieur ou l'ancien ne les fît pas abattre complètement; et qu'après avoir fait acte d'autorité sur une partie, le vainqueur laissa le reste subsister. »

Nous donnons ici la description sommaire de ces monuments pour lesquels nous avons suivi, sauf quelques corrections indiquées par l'inspection des photographies, la *recensio* de son premier travail, donné par M. Delaunay dans l'*Univers, revue orientale,* cahiers de novembre 1874 à mars 1875.

Du côté de la ville de Galata, vers l'arsenal, *au-dessus* de la porte d'Azab-capou, donnant entrée de la mer dans la muraille

[1] *Constantiniade,* p. 162. *Notice sur le vieux Galata, (Péra des Génois)* par M. Delaunay.

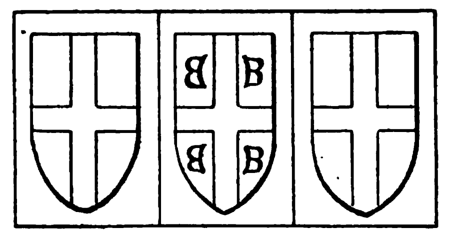
[2] Voir le plan ci-dessus.

[3] A la demande de la *Società di storia patria,* la municipalité de Gênes, moyennant l'assistance du Ministère *degli affari esteri* a fait relever, par les soins de la légation d'Italie à Constantinople la photographie de ces monuments (juillet 1875) préservés ainsi de toute destruction ou disparition ultérieure. La col'ection de ces monuments s'élève au chiffre de dix-huit planches.

[4] Ce kiosque d'après la belle inscription qui en décore l'entrée, a été construit en 877 de l'Hégire (1471) par sultan Méhemmed le conquérant.

d'enceinte, à partir du *Vetus Tersana* de 1304, laquelle muraille s'arrête en équerre sur la rue Yanyq, dont elle forme l'angle, se trouvaient les trois écussons ci-dessous, aujourd'hui disjoints, mais autrefois réunis l'un à l'autre sur l'emplacement primitif.

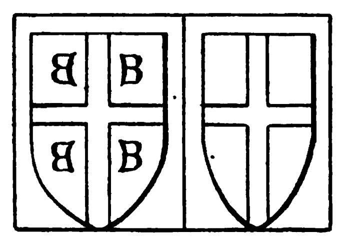
L'écusson du centre aux armes de Gênes avec les quatre *B* contournés, indiquant la suzeraineté des Paléologues qui avaient donné ces armes à la colonie génoise, à titre d'honneur, et en même temps comme signe de sa vassalité à l'empire ; les deux autres écussons, le dextre et le sénestre, sont celui de la sérénissime République. Ces écussons ne sont accompagnés d'aucune inscription explicative, ni de date ; mais la position de l'écusson de vassalité en abîme, c'est-à-dire à la place d'honneur, indique suffisamment qu'elle date des premiers temps de la colonie.



1335. Sur la tour carrée de la rue Woïvoda, en avant de la porte de même nom ouvrant autrefois dans l'intérieur de la même rue, en entrant par la montée de Iùkcek qaldyrym, en face du corps de garde central de police, dit encore de nos jours « le Woïvode » M. Delaunay a relevé l'inscription suivante, surmontant deux écussons de cette forme.

† M. CCC. XXX. V.

Ici on peut croire déjà à des velléités d'indépendance : quoique se trouvant encore à la place d'honneur, l'écusson de vassalité n'est plus comme en 1335, en abîme ; bientôt on le verra disparaître tout à fait. Cette pierre, qui ne se trouve pas dans la collection des photographies, serait de la même année que celle que nous donnerons plus bas, en fac-simile, au Chapitre III *St-François*.

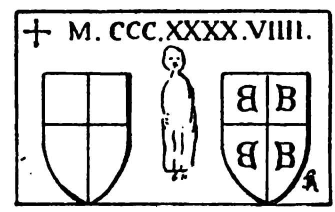


1349. Parvenue quelques années plus tard, à porter ses murailles jusqu'à la *Tour du Christ,* la colonie, tout en gardant

encore un semblant de vassalité à l'empire, se croit pourtant assez puissante déjà, pour rejeter à la seconde place le signe qui en est le témoignage. Ainsi sur la haute tour carrée dominant la porte de Galata, ouvrant sur Péra, au sommet de la montée dite Iùkcek qaldyrym, elle place au-dessus d'une fenêtre grillée, à la hauteur d'environ 18 mètres au-dessus du niveau du sol, une pierre sur laquelle je crois bien lire :

† M. CCC. XXX. VIIII.

Au-dessous on voit à dextre (la gauche du spectateur) l'écusson de Gênes, puis, en abîme, une image de Saint, que M. Delaunay croit être celle de St Nicolas, dont il croit lire le nom à droite et à gauche de la tête du Saint : à sénestre (la droite du spectateur) l'écusson de la colonie, contourné des quatre *B*, des Paléologues, relégué à la deuxième place. Cette pierre n'est pas accompagnée d'inscription explicative, mais le fait seul de la position respective des écussons indique suffisamment la situation nouvelle qu'elle s'était faite vis-à-vis de l'empire. A l'angle droit du second écusson se trouve un trigramme ou tétragramme, que M. Delaunay propose de lire ainsi *P. S. R. Per Serenissima Republica.*



Ici s'arrêtent dans nos monuments les traces de vassalité de la colonie : dorénavant l'écusson de la République figure seul avec ceux de son premier magistrat ou du Podestat, sur les murailles de sa puissante colonie.

Les efforts de Cantacuzène, malgré leur énergie, furent impuissants à la maintenir. Ce prince fut obligé de se résigner à ce sacrifice, et l'acte de 1352 ouvrit pour les Galatiotes une ère de complète indépendance, qui devait durer tout un siècle, jusqu'à la conquête de Constantinople par les Ottomans. Depuis cette époque en effet, l'enceinte de la ville génoise reçut d'importants compléments, que les podestats tinrent à honneur de constater par des inscriptions, (ci-après), où ne figurent plus désormais que leurs propres écussons et ceux des doges de la métropole.

1387. Côté de terre N. O. sur la première tour de la muraille d'enceinte, à partir de celle du Christ, en allant vers l'arsenal :

pierre sur laquelle on lit cette inscription, tracée en caractères gothiques assez grossiers :

† M. CCC. LXXX. VII. HOC, OPS.
FACTAVIT. TEMPORE NOBILIS. DNI. RAFAEL DAVRIA
PTS. PEIRAE.

Au-dessous et au centre, l'image d'un archange, ailé, nimbé, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau militaire : il est chaussé de sandales à bandelettes, et tient, dans sa main droite une épée nue, et dans la gauche, le fourreau. Cette image est-elle celle de St Michel, « le protecteur de la colonie » ou celle de l'archange Raphaël, en l'honneur du podestat Rafael Doria qui l'érigea [1] ? A droite de l'archange, au-dessous de l'inscription, se trouve l'écusson de Gênes, à sénestre, celui du podestat, aigle couronnée, aux ailes abaissées.

1397. Sur la dernière tour, sise au bord du fossé, du côté de Cassim-Pacha, on a trouvé une pierre commémorative, portant comme suit en grands et beaux caractères gothiques, la date de sa construction.

† M. CCC. LXXXX. VII.

« au-dessous l'écusson de Gênes en abîme, à dextre et à sénestre, un écusson barré de sept pièces ; à cette date Gênes n'avait pas de duc : elle était gouvernée par Vallerand de Luxembourg, comte de St-Pol et de Ligny, pour le roi de France, Charles VI. L'écusson n'étant pas celui du gouverneur français, appartient certainement au podestat de Péra, qui aura voulu de la sorte, protester contre la domination étrangère [2]. »

1400. Côté de la mer, rue Moum-khané, au bas de la muraille, se trouvait une pierre portant une inscription, et des écussons : en voici la description : † *M. CCCC.*

(Il y a peut-être une lacune, la pierre étant très fruste) : au-dessous trois écussons, celui du centre à la croix de Gênes, ceux de

[1] L'image représente assurément St. Michel : l'archange Raphaël n'étant jamais armé. Ed.

[2] Delaunay, *loc. laud.* déc. 1874, p. 115. Voyez sur la critique de ces inscriptions le P. Vigna : *Atti della Società ligure.* Dr Déthier et Delaunay 1865.

dextre et de sénestre sont méconnaissables. Au-dessous on lit l'inscription suivante tracée en caractères gothiques élégants :

ITALICVM. JVBAR. LVXR. R (eipublicæ). DVX. MED (iator) DE FRANCHI.
GAVDEAT ERGO. JANVA. Ā. lma. SUB. TĀTO. DVCE. GVBERNATA.
IVBENTE. P(re)SIDE. PERE. DE. FRANCIS. POTE (sta) TE FILIPO[1].

L'endroit où cette pierre a été trouvée n'est pas, très probablement, celui de son emplacement primitif; du reste elle avait été enduite d'une couche de chaux que M. Delaunay a fait enlever, pour mettre l'inscription au jour [2].

1404. Côté de terre, O, ; rue Hiçar-dibi, « le pied de la forteresse » n° 1; tour devenue propriété de la mission des Lazaristes. Inscription en caracteres gothiques, grossièrement tracée.

† TVRRIS. ISTA FVIT FACTA. TEM
PORE. REGIMINIS. EGREGII. VIRI.
DNI. IOHANNIS. SAVLI. HONORABILIS
POTESTATIS. PEYRE. M. CCCC. IIII.

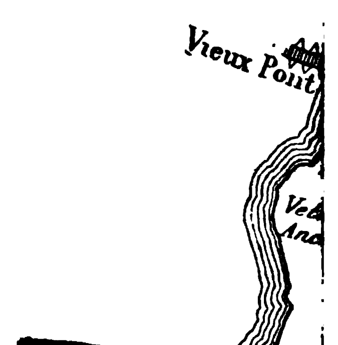
Au-dessous, trois écussons : celui du centre à la croix de Gênes, celui de dextre à l'aigle contourné, au vol abaissé, qui peut être celui de Boussicault, alors gouverneur de Gênes, ou celui du podestat, qui en répétant le sien, aurait voulu protester contre la restauration étrangère; à sénestre celui du podestat Sauli. Sous ces trois écussons, on lit ce complément d'inscription, qui fixe la date précise du monument.

DIE. PRIMA. NOVEMBRIS.

1423 ? Du côté de la terre, rue Khan daq, « fossé », se trouvait la *tour St-Barthélemy,* la troisième à partir de *celle*

[1] De Franchi, nommé par les seigneurs, capitaine de la République aurait remplacé Boccanegra acclamé par le peuple après avoir chassé le gouverneur français, Callard de Calleville ; mais ce gouvernement dura peu ; les Francais rentrèrent bientôt dans Gênes et l'autorité plus que sévère de Boussicault, engagea peut-être le podestat Philippe de Franchi à dissimuler le monument qui conservait la mémoire de cet événement.

[2] Il faut dire que M. de Simoni pense qu'il faudrait lire 1430, au lieu de 1400.


Vieux Pont

du Christ, vis-à-vis d'un corps de garde de Zabliè : sur cette tour se trouvait une pierre portant *l'image du Saint,* drapée et nimbée, surmontée du nom de l'apôtre grossièrement tracé, accompagné de deux écussons, répétés à gauche et à droite : les deux d'en haut, à la croix de Gênes, ceux d'en bas, à la face échiquetée, au chef chargé d'un fer de lance (Armes parlantes des Spinola.) Cette pierre est sans date : ne portant pas le signe de vassalité, elle ne peut être attribuée aux membres de cette famille qui régirent la colonie au temps de la domination grecque : c'est pourquoi nous l'avons placée, sauf meilleure et plus exacte attribution, à l'année 1423, où Zaccaria Spinola fut, d'après M. Belgrano, podestat de la colonie. Ne connaissant dans Galata l'existence d'aucune église sous le vocable de St-Barthélemy, et chaque tour étant placée, selon toute apparence, sous le vocable d'un Saint, il est possible que douze d'entre elles aient reçu chacune le nom d'un apôtre. D'après les *Statuti della colonia genovese di Pera,* l'abbé de St-Barthélemy, à Gênes, n'était pas soumis à l'obligation du serment, quand son témoignage était requis par les tribunaux [1].

1435. Côté de la mer ; première tour de la muraille d'enceinte, rue Stoupoudji, près Azab-capou-djamí, entre les nos 5 et 7, à l'extrémité O-S. de la ville.

Trois écussons. Gênes subissant alors la domination des ducs de Milan, l'écusson du milieu est en émail plein, c'est-à-dire sans signes héraldiques, c'est comme une sorte de protestation contre le joug étranger ; celui de dextre est aux armes de Gênes, celui de sénestre à celles des Marinis. Au-dessous une inscription en beaux et grands caractères gothiques.

† M. CCC. XXX. V. TẼPORE. SPECTA
BILI. DÑI. STEPHANI. DE MARINIS. POTĀT.

1441. Côté de la mer : tourelle n° 7, rue Dibbagh Khoma, « tannerie, » où se trouvait la muraille d'enceinte, du côté de la mer, en face des Messageries Maritimes françaises. Cette tourelle portait, au-dessus de son couronnement, trois écussons : au centre celui de Gênes, à dextre celui du doge, Campofregoso,

[1] Une église de Venise était dédiée à ce Saint ; et en 1390, le curé de cette église exerçait à Constantinople les fonctions de notaire des Vénitiens, chancelier du Baile. *Acta græca,* III, 110.

à sénestre celui du podestat Spinola : au-dessous, l'inscription suivante, en caractères gothiques :

SPECTABILIS. NOBILIS. DN̄S.
NICOLAVS. ANTHONI. SPINVLA.
POT̄AS. PERE. HOC OPVS. FIERI.
IVBSIT. M. CCCC. XXXX. I. DIE. XX.
AUGVSTI[1].

1442. Rue Khan-Daq, à 56 mètres de la tour St-Barthélemy, vis-à-vis le poste de Zabliè, du cimetière musulman, en allant vers le pont d'Azab-capou, se trouve dans la maison d'Ali effendi, près du sommet de la quatrième tour, une pierre portant trois écussons, les mêmes que ceux de la pierre de 1441, surmontant l'inscription suivante, tracée en beau gothique :

† SPECTABILIS. ET NOBILIS. DOMINVS.
NICOLAVS. ANTONIVS. SPINVLA. QuoNDAM. DN̄I.
THOME. POTESTAS. PERE. IANVENSIV̄. IN TO.
TO. IMPERIO. ROMANIE. CONSTRVI. FECIT. HANC.
TVRRĪ. IN. PAVCIS. DIEBVS. CŌCTRUC̄T.
M.CCCC.XXXX.II.
DIE. VIIII. MAY.

Dans les démolitions de cette tour, M. O Mahony, architecte de la municipalité de Péra-Galata, a trouvé une grande pierre portant l'image, en pied, de la Ste Vierge, tenant l'Enfant Jésus sur son bras gauche, et ayant, à chacun de ses côtés, un Saint *barbu,* nimbé, portant un vêtement ecclésiastique, avec une croix sur chaque épaule. Ces images grossièrement gravées au trait, sans modelé, se trouvent, avec les autres pierres provenant des murailles de Galata, dans le jardin du Vieux Séraï, autour de Tchnili Kiochk. La présence de cette pierre sur la tour, rapprochée du vocable de celle-ci, comme telles autres figures de Saints, sur les tours placées sous leur invocation, établit parfaitement le lieu auquel elle appartenait.

[1] Les *mémoires* de M. le Chevalier Belgrano, secrétaire général de la *Società ligure,* mentionnent les noms de cinq personnages de cette famille, qui auraient occupé la charge de podestat de Péra, savoir Inghello (1276), Bernabo (1300 et 1358), Zaccaria (1423), Gianetto (1427), et Nicolo Antonio (1441-42.)



Dans la même rue Khan-daq, côté de terre, à peu près là où se trouvent aujourd'hui (1875) les bureaux du journal *La Turquie,* sur la *tour Ste-Marie,* la deuxième après *celle du Christ,* inscription gothique élégante : trois écussons, de Gênes au centre, du doge Campofregoso à dextre, du podestat Spinola à sénestre : au-dessous on lit :

> † SPECTABIL̄. NOBIL̄. VIR. DN̄S. NICOLAVS
> ANTH̄S. SPINVLA. POTESTAS PEIRE. IANVEN
> S̄M. IN. TOTO. IMP̄IO. ROMANIE. TP̄RE. SVI.
> REGIMINIS. ANNI SC̄VDI. IVXIT HANC. SC̄DAM.
> TVRIM. CONSTRVI. M. CCCC. XXXX. II. DIE. XX. O
> CTobris. ManDAN. VOCHARI. S. MARIAM. †.

Une pierre à *l'image de la Ste Vierge,* identique à celle décrite ci-dessus, a été également trouvée dans cette sèconde tour bâtie par ce même podestat, durant la seconde année de son gouvernement, et dédiée par lui, comme la précédente, à Ste Marie. Toutefois cette seconde tour ne fut achevée que l'année suivante 1443, par le successeur de Spinola, comme l'indique l'inscription ci-après : trois écussons, celui de Gênes au centre, de doge Rafael Adorno à sénestre, et celui du podestat Boruel de Grimaldi à dextre. Au-dessous en beaux caractères Coufiques, cette inscription :

> † TVRRIS HEC. FVIT. PERFICTA. TE
> MPORE. SPECTABILIS. DN̄I. BORVELIs.
> DE. GRIMALDIS. M. CCCC. XXXX. III.

1445. Sur la tour sise rue Qalé, « de la forteresse, » en face l'impasse Khourma muraille du côté E. de la terre, se trouvait une pierre portant l'inscription suivante, en beaux caractères gothiques.

> † M. CCCC. XXXX. V. COMPLETA. EST.
> HEC. TVRRIS. TEMPORE. POTESTACI.
> E. SPECTABILIS. DNI. BALDASARIS. M.
> ARRUFI. DE. MENSE. MAII.

Au-dessous trois écussons : au centre, celui de Gênes, à dextre celui du doge Rafael, et à sénestre celui du podestat Marrufo.

1446. A partir de Iagh-capou, jusqu'à la rue Moum-khanè, les murailles, du côté de terre, ne portaient ni inscription, ni marque quelconque. Dans la rue Moum-khané au contraire, on a trouvé un certain nombre d'inscriptions, dont l'une a été déjà rapportée plus haut, (année 1400). Les murs de la grande enceinte fortifiée, sur la partie s'étendant de la *Tour du Christ,* à Moum-khané-capou, portaient, sur la face extérieure, des inscriptions commémoratives ; à partir de la rue Moum-khané, elles étaient placées à l'intérieur et dans la ville même. Sur la porte Moum-khané se trouvait une pierre dont voici la description :

Trois écussons, les mêmes que les précédents, au-dessous, l'inscription suivante en beaux caractères gothiques :

IH̄S̄. M̄. CC̄C̄C̄. XXXX. VI. MAY.
EREXIT. MARRVFVS. BALDASSAR. ISTA.
MENIA. PLVS. ALIIS. NOBILE. FECIT. OPVS.
GRANDIS. IS. ASPECTV. FORMOSV̄. HVMAN.
HABVNDA.
ELOQVIO. INGENIO. IVSTCIAQVE. PARI.
HEC. SIBI. SERVABV̄T. ROMANV̄. MVNERA.
NOMEN.
CUNQVE. DIIS. DIVUM. CVNQVE. CELERE. VIRIS.

Le mur d'enceinte, comme le dit cette inscription, fut donc élevé par le podestat Marruffo, et ces fortifications, considérées alors comme une œuvre grandiose, digne de perpétuer à jamais la mémoire de ce magistrat, aussi bien parmi les immortels que parmi les humains.

Le même podestat fit aussi exhausser la *Tour du Christ,* comme l'indique l'inscription ci-après, placée au-dessus de la porte dite Sirkédji-capou, conduisant à la Cité française.

En tête trois écussons, les mêmes que ceux des deux inscriptions précédentes ; au-dessous, cette inscription en beaux caractères latins, d'un bon style.

ΑΓΑΘΗΙ. ΤΥΧΗΙ.
BALTASSARI. B. F. MARUFO. GALATEAE. HVIVS BYZAN
TIANAE. PERAE. THRacio. IN. BOSPHORO. CLARISSIMAE.
GENVENSIVM. COLONIAE. B. M. PRAETORI.

QV. MAGISTRATVM. QVEM. SVSCEPERAT. DIGNE GERENDO.
SUBURBANIS. HAC. IN. PARTE. MOENIBVS. AMPLIATIS. ET.. AD.
CHRISTEAM. TVRRIM. ANAVISTATIS. PRISCAE. ALTITVDINIS.
DVPLO. COLLATIS. COLlem. IPSAM. TUTIOREM. EXIMIAE. PROFA.
......ATAM. EXORNATAMQ. FORE. CVRAVIT.
GENVENSES. AC. SVBVRBANI. GALATEI CIVES. COLoNIQVE. DEDERE.

A l'angle gauche, se trouve un signe que nous ne savons pas expliquer, puis ce caractère YĦS. M., et peut-être la date, indéchiffrable [1].

Cette inscription parait avoir été gravée en témoignage de la reconnaissance des Galatiotes pour les travaux accomplis par leur illustre podestat; elle n'affecte pas le langage direct des inscriptions précédentes, mais s'exprime au nom des colons et citoyens génois du bourg de Galata. Elle offre aussi cela de particulier qu'elle est la première tracée en caractères latins, affirmant ainsi la puissance purement latine dans ces contrées.

La date de l'inscription se trouve peut-être, nous l'avons dit, à la suite du monogramme du Christ, mais nous ne saurions l'affirmer. Seulement on peut attribuer l'érection de ce monument à 1446, d'après le passage suivant du patriarche Constantius [2]. « La Tour du Christ, dit cet auteur, fut bâtie par Anastase le Dicore; elle fut ensuite exhaussée par les Génois, en 1446. » Le même auteur dit aussi [3] : « En 1446, les Génois, voyant les progrès des Turcs, firent rehausser leurs murailles, les fortifièrent et y pratiquèrent douze portes. »

1447. Dans la maison n° 5, de la rue Keumurdju, détruite depuis par un incendie, en remontant le long de la muraille N. se trouvait une pierre portant une inscription. En tête trois écussons, au centre celui de Gênes, à dextre du duc Giano de

[1] Ce monogramme YĦS. M. rappelle celui que Jeanne d'Arc avait sur son étendard. Il devait venir des Frères Mineurs Réformés qui commençaient à se répandre partout.

[2] *Loc. laud.* 162. — [3] *Id.* 161.

Campofregoso, à sénestre celui du podestat Luchino de Facio ; au-dessous l'inscription suivante, en beaux caractères gothiques :

SPECTABILIS. ET EGREGIVS. DOM̄N̄S.
LVCHNVS. DE. FACIO. POT̄AS. HOS MVROS.
CONSTRVI. FECIT. M̄. CC̄C̄C. XXX̄X̄. VII.

1448. Côté de la mer ; sur le mur d'un magasin, n'existant plus aujourd'hui, dans Khaviar-Khan, se trouvait une pierre, portant des écussons presque entièrement détruits, par les clous qu'on y avait enfoncés pour suspendre les marchandises ; au-dessous, l'inscription suivante :

SVB. FELICI. DOMINIO. ILLVSTRISSIMI. IANVS. DE.
CAMPO. FREGOSO. IANVENSIVM. DVCIS. DIGNISSIMI. REGENTE.
SPECTABILI. DOMINO. BENEDICTO. DE VIVALDI. POTESTATE..
PERAE. M. CCCC. XXXX. VIII. DIE. XX. DECEMBRIS.

M. Delaunay a pu relever ce texte, aujourd'hui incomplet. Dans la collection photographique on n'en retrouve plus que des fragments, tracés d'ailleurs en beaux caractères gothiques.

1452. Enfin, dans une maison du côté de terre, sise dans l'enceinte de la *Tour du Christ,* on a retrouvé cette curieuse inscription en beaux caractères gothiques :

† M. CCCC. LII. DIE. Prima. APRILIS.
NICOLAVS. PAPA. QVINTVS. IANVENSIS.

Au-dessous la tiare pontificale, s'élevant entre les mots PAPA et QVINTVS, au-dessous de la tiare, les clefs de S. Pierre.

Trois écussons : au centre celui de Gênes, à dextre celui du doge Campofregoso, à sénestre celui du podestat Lomellini, puis l'inscription ci-après :

TEMPORE. spectabilis Domini ANGELI. IOHannIS. LOM.
ELINI. POTESTATIS. PERE. SVB. DVCatu. ILLustrissimi.
Domini. D. PETRI. DE. CAMPO. FRegoso. IANuensium. DVCIS.

1513. L'inscription suivante inédite, nous a été gracieusement communiquée, avec la note qui l'accompagne, par M. le

B[on] Alfred Testa, fils du B[on] Ignace Testa, auteur du *Recueil des Traités de la Porte Ottomane.*

Cette note *attestée conforme* par lui, est extraite des papiers de son grand-père, Antoine Testa : elle est ainsi conçue : (Nous traduisons littéralement de l'Italien,) J'ai trouvé une pierre à demi rompue, mais qui existe encore, et qui se conserve depuis le temps de Charles Testa, premier Drogman de la Cour impériale d'Autriche, dans sa propre maison, récemment construite en pierre, aux Quatre-Chemins, à côté de la Maison Franchini. Cette pierre à laquelle il manque un morceau, et précisément celui qui contenait les armes de la famille, porte l'inscription suivante :

....MDXIII[1].
.......ENIA. HOEC
TERREMOTV. DISTRUTA.
ANDREAS. TESTA.
PROPRIO. AERE.
REEDIFI
CAVIT.

[1] Hammer, *Hist. de l'empire ottom.* IV,98, dit ce qui suit, à l'année MDX ou MDXI. « Le 14 septembre 1509 Constantinople fut ébranlée par le plus violent tremblement de terre dont son histoire ait gardé le souvenir. 109 mosquées, 1070 maisons, la totalité des remparts de la ville du *côté de la terre (?)* la plus grande partie de ceux du côté de la mer, les 7 Tours (?) les murs du Séraï depuis la mer jusqu'à Baghtché-capou, furent ruinés de fond en comble, et un grand nombre d'édifices s'écroulèrent ; plusieurs milliers d'individus furent ensevelis sous les décombres.... Ce tremblement de terre tint, durant 45 jours, Constantinople et les provinces d'Europe et d'Asie en de continuelles alarmes... la mer furieuse roulait ses vagues au-dessus des murs de Constantinople et de Galata, inondant les rues de la ville basse et du faubourg. Dans Ste-Sophie, l'enduit, recouvrant les mosaïques byzantines, tomba entièrement, et l'on vit reparaître les gigantesques images des évangélistes, comme si ceux-ci, par leur présence, eussent voulu protéger les églises chrétiennes, qui furent *toutes épargnées* au milieu de cette ruine générale. Sultan Baïezid fit dresser dans le jardin du Séraï, une tente légère, sous laquelle il demeura 10 jours..... Lorsque la fureur des éléments parut apaisée, il convoqua un Divan, pour le rétablissement immédiat des murs de Constantinople...... dans l'espace de dix mois, du 19 juin 1510, au 29 mars 1511, les murs de Constantinople et de Galata furent restaurés ; on y employa 3,000 maçons, 3,000 muallems comme journaliers, et 800 Iahia comme chaufourniers. Un auteur fixe à 73,000 le nombre des hommes employés à ces travaux de restauration. »

Le fragment de l'inscription Testa attribue la restauration, faite à ses frais,

« Cet André Testa est le premier de cette famille que nous trouvons établi à Constantinople. On ne sait à quelle époque elle y était venue, de Chio, son lieu d'origine. Est-ce quand les Génois se rendirent maîtres de cette île après la prise de Constantinople? Était-elle à Galata antérieurement? La seconde supposition semble plus probable, puisqu'elle était en état de relever à ses frais un mur de la ville, 70 ans après cette date douloureuse. On peut donc croire qu'il était le fils d'un de ces Génois qui furent compris dans la capitulation avec Mehemmed II, en 1453. On sait qu'après cette capitulation, Mehemmed qui avait d'abord démoli une partie des murs de la cité, laissa les habitants les rétablir à leurs propres frais. Après le tremblement de terre, il est donc vraisemblable qu'un Testa fut assez généreux et assez riche pour en rétablir une partie, et c'est en mémoire de cette action généreuse que fut gravée l'inscription ci-dessus, qui se conserve jusqu'à présent dans la maison de cette famille appartenant aujourd'hui à M.Charles Testa. (Mgr *Charles Testa,* de la même famille, longtemps vicaire général, puis évêque de Phacuse, a vécu et est mort dans la même maison.) »

A ma demande, M. Alfred Testa a bien voulu faire des recherches pour retrouver cette pierre, comme aussi l'endroit des murs où elle avait été placée : ses investigations sont restées sans succès ; la pierre retirée, pour une raison quelconque, de l'endroit où elle avait été placée, a disparu, et l'on ignore aujourd'hui ce qu'elle est devenue. Toutefois, comme on ne saurait mettre en doute l'existence de cette inscription, une partie de la figure, et le texte étant conservés dans les papiers de la famille, ce document, à part tout intérêt particulier, offre cette importance qu'il atteste une fois de plus « la conservation des murailles de Galata par les vainqueurs, et constate en outre la faculté laissée à ses habitants d'en réparer les parties dégradées ou tombées en ruine. »

En somme l'ensemble des fortifications de Galata se composait donc : de l'enceinte, successivement reculée et agrandie

à l'an 1513. Il faudrait peut-être substituer la date de 1510 ou 1511 à celle de 1513. D'après Giovio (*Fatti illustri di Selim*, dans Sansovino). Il est en effet difficile d'admettre que cette partie de la restauration des murs de Galata n'ait été accomplie qu'au bout de 4 années, après le désastre dont l'inscription elle-même fait mention.

jusqu'aux limites indiquées au plan ci-dessus, et comprenant, *du côté de la mer,* le *château de Galata,* où se trouvait, à la pointe, la *tour de la chaîne,* plus haut *du côté de la terre* l'enceinte fortifiée de St-Benoît, et enfin la *Tour du Christ,* dominant le tout, vigie défensive, du côté de la terre, comme celle de *la Chaîne* du côté de la mer.

St-Benoît, ou plutôt son enclos, paraît en effet avoir été lui-même un ouvrage de défense, complément du *château de Galata,* et de la *Tour du Christ,* et les reliant entre eux, en dehors de la délimitation de 1303 et 1304. Cet enclos formait un carré long entouré de tous côtés par une muraille crénelée, défendue, au moins sur deux de ses angles, *N-O et N-E,* par de grosses tours rondes. St-François et St-Paul, dont il sera parlé plus loin, n'avaient pas d'enceintes fortifiées, ces couvents étant dans l'intérieur de l'enceinte. Enfin la tour carrée du beffroi de St-Benoît paraît elle-même avoir été la tour de vigie de cet ouvrage militaire[1].

Mais revenons en arrière pour reprendre la suite des événements, après nous en être écartés fort longtemps. En 1386, la commune s'engagea, par traité, à prendre les armes pour la défense de l'empire, contre les ennemis extérieurs ; ce qui ne l'empêcha pas, l'année suivante, de confirmer, auprès de Sultan Murad, les engagements contractés antérieurement par elle, avec Orkhan[2]. Aussi quelques années plus tard, la métropole envoyait-elle quelques forces au secours de son allié, l'empereur grec, contre Baïezid Ildirim. Le roi de France, de son côté, fit armer à Gênes deux galères, sur lesquelles Boucicault s'embarqua. Il se rendait en Asie avec ses preux ; mais ayant appris que Péra et les faubourgs de Constantinople étaient attaqués par les Turcs, il y conduisit ses chevaliers. Ce secours inattendu déconcerta l'ennemi, et Péra fut sauvé. Ces nobles aventuriers protégèrent le pays durant un an. Les Ottomans n'en continuaient pas moins de menacer la colline de Péra, qu'ils considéraient comme le principal boulevard de Constantinople. Le redoutable rival tartare des Ottomans, Timour, instruit que les chrétiens étaient,

[1] Voir sur l'art militaire des croisés, l'*Étude sur les monuments de l'art militaire des croisés en Syrie,* par G. Rey. Paris 1871.

[2] Sauli, II, 85.

aussi bien que lui, ennemis de Baïezid, fit parvenir aux Galatiotes ses encouragements et leur envoya des présents[1]. Ceux-ci y répondirent par des démonstrations, en arborant solennellement, dans Péra, le drapeau du conquérant mongol. Celui-ci les délivra de Baïezid; mais cependant il ravagea les colonies génoises de Smyrne et de Phokia. Manuel parcourut la France et l'Angleterre, pour y solliciter des secours; il vint aussi à Gênes, où il fut reçu par Boucicault, avec de grands honneurs. L'état lui promit l'envoi de trois galères armées, qui devaient surtout pourvoir à la défense de Péra, et lui donna en présent 3,000 florins[2].

Toutefois, et peu de temps après que sultan Méhemmed II eut élevé, sur la rive droite du Bosphore, une forteresse semblable à celle que son père avait construite sur la rive gauche, aux Eaux douces, les Galatiotes effrayés des événements qui s'annonçaient dans un très prochain avenir, envoyèrent au sultan deux députés qui renouvelèrent avec lui les anciens traités[3]. Nous avons eu communication d'un « commandement contenant des privilèges, en forme de capitulations, accordées aux Génois, natifs, habitants de Galata et aux Galatiotes, par Sultan Mehemmed II, et daté d'Andrinople, le 7 sefer, 855 — 1451 de Jésus-Christ, dans la personne de Peroz, Gara, Ayoz, Agortez et Arcaz (?,) princes et ambassadeurs de la ville de Galata, demandant particulièrement de Francisco, agent du sultan, de

[1] Vincens, *Histoire de la République de Gênes*, 112 et seq. Timour ne faisait que suivre, en cela, la politique de ses prédécesseurs : ainsi, tandis qu'à Boukkhara et à Samarqand, les soldats de Djinguiz transformaient les mosquées en écuries, les chrétiens jouissaient d'une grande liberté dans ses états; dans le camp même de Houlagou, le destructeur du Khalifat, par la grande épouse de ce prince. Les Khans mongols entretenaient des correspondances avec les princes chrétiens, notamment avec les rois de France; la formule du signe de la croix se lisait sur les monnaies de certains d'entre eux; enfin l'on crut à la possibilité d'une alliance entre eux et les croisés; mais malgré les apparences qui purent donner le change à l'Europe, ces peuplades, indifférentes, pour le fond, à toute croyance religieuse quelconque, n'avaient d'autre but que la domination; et quoique devenus musulmans, Qhazan-khan, Khouda-Beudé et Timour n'en furent pas moins les ennemis de leurs nouveaux coreligionnaires, quand ceux-ci étaient un obstacle à l'exercice de leur domination. (V. *Nos Traités et Capitulations de la France en Orient*, p. 40.)

[2] V. Vincens. *Loc. laud.* p. 119, 120.

[3] Sauli, II, 149.

traiter avec ce prince, lequel leur accorde des garanties, immunités, pour leur commerce, leurs navires, leurs personnes, etc [1]. »

D'autre part, Gênes vint au secours de la capitale byzantine, menacée de plus en plus : elle lui envoya deux galères sous le commandement de Giovanni Giustiniani, qui deux ans avant le siège de Constantinople avait accepté le titre de podestat de Crimée [2].

Quoi qu'il en soit, la colonie galatiote jouait, en quelque sorte, un double jeu : elle défendait l'empire, et en même temps, cherchait à se ménager la bienveillance de l'assaillant [3]. Pendant ce temps, l'empereur qui s'était préparé à la mort, par la réception des sacrements, se dirigea vers la porte St-Romain, pour la défendre. Il succomba au milieu des siens, et la capitale tomba elle-même au pouvoir des Turcs [4]. Beaucoup de Génois qui avaient combattu pour l'empereur furent tués, d'autres se retirèrent sur leurs navires, ou sur ceux des Vénitiens; les autres enfin, restés spectateurs, se jetèrent néanmoins dans leurs navires avec leurs trésors. Mais Méhemmed ne voulant pas compromettre le résultat de la conquête, députa vers eux Saqnos Pacha, pour les engager à ne pas déserter les lieux, leur donnant en même temps l'assurance du renouvellement des traités conclus par eux avec les empereurs grecs. Après en avoir délibéré, les chefs de la colonie décidèrent d'envoyer au vainqueur les clefs de leur ville. Celui-ci parut les recevoir avec bonté, et les Galatiotes, croyant l'avoir apaisé, lui députèrent ensuite des messagers pour solliciter le renouvellement des privilèges byzantins. Changeant alors de visage, sultan Mehemmed reprocha aux Galatiotes le manque de sincérité de leur conduite, et leur attribua l'insuccès de ses premières opérations, par les secours qu'ils avaient donnés à l'empereur : ils durent dès lors renoncer au renouvellement pur et simple de leurs capitulations avec les Grecs [5], et se contenter de celles que le vainqueur leur accorda. Selon le rapport de Sauli [6], le podestat

[1] Une version française de cette capitulation se trouve dans les archives de l'Ambassade de France. *Recueil des Traités*, etc. II.

[2] Sauli, II, 153.

[3] *Id.*, 162. — [4] *Id.*, 169.

[5] Hammer, III, 168.

[6] Sauli, *loc. laud.* II, 172.

de Galata[1] n'aurait pas voulu signer l'acte de capitulation, qui fut rédigé seulement au nom des bourgeois *sub nomine burgensium.*)

Le conseil supérieur de Gênes, vu l'impossibilité où se trouvait la République de faire passer des forces suffisantes en Orient, décida de remettre les affaires de la Mer noire *al magistrato di San Giorgio*, et lui transmit toute sa souveraineté sur les autres contrées de l'Orient; en un mot la République se dépouilla, ainsi que *l'Uffizio* de Romanie, de toute sa souveraineté, en faveur du *Magistrato di San Giorgio*[2].

On lit dans une relation contemporaine, relative aux événements qui précédèrent la chute de Constantinople[3]: « XXVI. Peyre n'avoit eu nul assault, et estoit la plus grande part des Peyriens à Constantinople pour deffendre. Ceulx qui estoient à Peyre, qui ne avoient rien osté de leurs biens, delibérèrent de bailler les clefs au Turc, et se recommander à luy, et luy offrir la cité, où il s'y avoit en tout *six cens de hommes et de femmes,* montèrent sur une nef de Gennevois pour s'en aller ensemble audit Jacques (?) que une accoinsaire chargée de femmes de Peyre fut prise des Turcs. » Christoforo Richiero[4] dit que « les conditions de la capitulation ne furent pas observées, et que Péra n'aurait pas échappé aux horreurs d'un siège. »

On trouve également dans le R. P. Vigna[5] d'après *il Peratto :* « Après dix (?) ans de siège, Mehemmed II, roi des Turcs, s'était rendu maître, le 29 mai 1453, de la cité de Constantinople, capitale de l'empire grec ; mais on avait eu soin, quelque temps auparavant, de transporter dans la ville voisine, de Péra,

[1] Selon une note de *l'Assedio di Constantinopoli,* ce podestat aurait été Angelo Zaccària, et d'après Serra, Angelo Giovanni Lomellini. Selon M. le Chev. de Simoni, *Memorie della conquista di Constantinopoli* de Adamo di Montaldo, le Podestat de Péra, alors en service était Lomellini. Cf. aussi Pusculus annoté par le Dr Dethier, p. 240.

[2] Sauli, II, 173.

[3] *Relation* du Florentin Giacomo Thidaldi, présent à la prise de Constantinople le XXIX may, 1453 (*Thesaurus novus anecdotorum*, Paris 1717) *Informations envoyées en 1453*, tant par Francisco de Franc, à Mgr le Cardinal d'Avignon, que par Jehan Blanchin et Jacques Tedaldi, marchand florentin, sur la prinse de Constantinople. (Dethier, *loc. laud.* 887, 904.)

[4] Rapporté par Sansovino, p. 66. Venise, 1564.

[5] *Illustrazione storica... dell'antichissima chiesa di Sta Maria di Castello, in Genova,* par le R. P. Vigna, Gênes 1864. p. 139.



alors au pouvoir des Génois, un grand nombre de saintes reliques. En 1461[1], avant que cette cité de Péra tombât entre les mains des Turcs, ces reliques furent envoyées à Gênes et distribuées, en même temps que bien des livres et autres choses de prix, entre les églises et les principaux monastères, par quelques patriciens députés à cet effet par le sérénissime gouvernement. Dans le monastère de Sta-Maria di Castello, le 1er octobre 1461, (après que les administrateurs de l'église eurent pris l'engagement de restituer leur dépôt aux églises d'où ils avaient été tirés, si jamais ces pays revenaient au pouvoir des chrétiens, comme il conste d'un papier, conservé dans la sacristie, dressé par Giacomo Bracelli, notaire public, et signé par les seigneurs Paolo Lorenzo, et Baldassare Giustiniani), on déposa les reliques suivantes: trois croix d'argent contenant des fragments de la Sainte Croix ; les reliques de St Paul et de St Barthélemy apôtres ; de St Lazare, le ressuscité ; de St Denys, évêque et martyr ; de St Constantin, empereur ; de Ste Agathe, de St Jean-Baptiste ; des SS. Martin et Rafael, évêques ; des SS. Grégoire, Urbain, Philippe, Daniel ; de Ste Marguerite ; des SS. Martyrs Maurice, Ignace, Pierre de Vérone, Blaise ; un doigt de Ste Madeleine et de St Laurent, un bras et la main de Ste Praxède ; une partie de la main de St Étienne premier martyr ; enfin des morceaux du cilice de Ste Catherine et de la chappe de St Vincent Ferrier. O y déposa encore deux corbeilles, l'une d'argent, l'autre de serpentine, pleines aussi de diverses reliques sans nom. On y déposa encore différents autres objets, entre autres vingt-quatre volumes et la *sainte image Notre-Dame, dite de St Luc*[2] travaillée sur argent, et ornée de perles et d'un anneau précieux : elle est encore exposée chaque jour à la vénération des fidèles sur l'autel de l'Assomption. »

La capitulation donnée par sultan Mehemmed aux Péro-Galatiotes laissait à ceux-ci « leurs biens, maisons, magasins, vignes, moulins, navires, barques, etc., et elle leur accordait le

[1] Ne faut-il pas lire 1451 ? date qui correspondrait aux appréhensions inspirées aux Galatiotes par sultan Mehemmed, avec lequel, en cette même année, ils conclurent une sorte de capitulation, comme on a vu plus haut ?

[2] Est-il encore question de l'Hodighitrias, dont il a été parlé plus haut (N.D. de Constantinople) ? Il paraîtrait assez qu'il est ici question d'un de ces nombreux tableaux que l'on attribue à St Luc.

libre trafic dans tout l'empire, l'exemption de douane, du service forcé, moyennant paiement de la capitation; la conservation de leurs églises, de leurs chants. Tout en interdisant l'usage des cloches, elle promettait de ne pas convertir les églises en mosquées, mais interdisait d'en construire de nouvelles[1]; elle laissait le jugement des affaires commerciales à un *ancien,* élu par la commune, et autorisait l'élection d'un des membres de celle-ci pour l'administration de ses affaires[2]. »

D'après Hammer, cinq jours après la chute de Constantinople, sultan Mehemmed se serait rendu à Galata pour y faire exécuter les démolitions stipulées dans la capitulation: « *Na khalaço ton castron tou.* Je démolirai le château[3]. » Selon Sauli[4], le sultan fit démolir les murailles *seulement du côté de terre,* laissant debout celles qui regardaient la mer; il ordonna ensuite que les maisons et magasins des fuyards fussent mis sous scellés, après inventaire de leur contenu, pour le tout être remis aux légitimes propriétaires, dans le cas où ceux-ci rentreraient à leur domicile, dans le terme de trois mois. Un navire leur fut expédié, pour les informer de ces dispositions. Il ne paraît pas que cet appel fut entendu et que Galata reprit son ancienne physionomie : loin de là; bon nombre de ses habitants émigrèrent; il se dépeupla, et pour longtemps : « Galata, dit le baile G. Moro, en 1590, prima abitato da Cristiani... è occupato al presente per la maggior parte da Turchi, tanto dentro, quanto all'intorno[5] »

Les rapports relatifs au sort de Galata après la prise de cette ville, bien que constatés par de nombreux témoignages, paraissent, en apparence du moins, être contredits par les faits. Sansovino[6] termine sa lettre adressée de Chio au pape Nicolas V, le 17 août 1453, par le récit de la capitulation des envoyés

[1] Cf. mon fetva sur la condition des Zimmis.

[2] Hammer, *loc. laud.* II, 525. *Négociations de la France dans le Levant,* I, CXIX. Selon Hammer, XII, 120, cette capitulation aurait été renouvelée en 1612.

[3] Hammer, II, 523.

[4] *Loc. laud.* II, 172.

[5] *Relazioni venete,* 3e série, III, 334.

[6] *Notices et extraits de mss.* pièces diplomatiques tirées des archives de Gênes, XI; reproduite aussi dans Sauli, II, 163.

pérotes, et ajoute que le sultan ordonna la démolition « *della torre di Santa Croce,* au haut de laquelle se trouvait une croix [1], et que cette tour fut *ruinée jusqu'aux fondements.* » Le même témoignage est rendu par le cardinal Isidore Rutheno, dans sa lettre au pape, après la prise de la ville [2] : « Turchi occuparono Pera, poco di lungi, *spianando le sue mura fino a terra.* Delle campane di chiesa, fecerono bombarde, *mandarono a terra la torre del Croce,* in cima della quale era un gran croce. » Crusius [3] rapporte aussi les mêmes faits. Enfin, on lit dans la version latine d'une lettre datée de Péra, le 23 juin 1453, et publiée par Sylvestre de Sacy [4] : le sultan... « burgos et *partem fossorum* de castro *dirui* fecit, *turrim Sanctæ Crucis dirui fecit* [5]... Selon les renseignements qui nous ont été fournis par S. E. Ahmed Vefyq effendi, d'après les historiens turcs, sultan Mehemmed aurait ordonné, en effet, la démolition de la tour du Christ et des murailles d'enceinte; mais il se serait contenté de faire couper seulement la tour de dix archines [6] dans sa hauteur, et de raser çà et là les murailles sur une étendue de 40 archines. Après avoir ainsi fait acte de souveraineté, le sultan n'aurait pas été plus loin; et Saghanos-Pacha, signataire, pour sultan Mehemmed, de la capitulation galatiote, et dont l'un des descendants vivait encore en 1868, aurait fait ensuite relever la tour, en y remplaçant la croix génoise par le drapeau ottoman.

Depuis la publication de la première édition de ce travail, j'ai été assez heureux, grâce à la libéralité de M. le Bon Alfred Testa, pour avoir communication de documents appartenant à la succession de son père, le Bon Ignace Testa : le premier est

[1] Édit. de 1564, p. 61, verso.

[2] Les armes de Gênes se composaient d'une croix, partageant l'écusson de part en part.

[3] Sansovino, p. 63.

[4] *Turco-Græcia,* p. 54.

[5] On voit ici clairement établie la distinction entre le château de Galata et la Tour de Sainte-Croix. Jean de Lastic, grand maître de Rhodes, écrit aussi dans sa *bulle* à Robert de Latil, prieur d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse : *Peram, civitatem Januensium, sine armis, magnus Teucer præfatus obtinuit,* muros ejus solo æquavit, incolis censum imposuit..... (Dethier, 880.)

[6] L'archine est de 65 centimètres.

l'original grec de la capitulation galatiote, dont voici la description exacte :

« En tête, en caractères turcs le Toughra impérial, dans lequel on lit le nom du conquérant, « *Mehemmed,* » puis au-dessous, le texte grec, dans lequel je lis, avec M. Dethier, « *na mi khalaçà ton castron tou,* » je ne détruirai pas la place, « le château, l'enceinte fortifiée. » Le négatif employé au lieu de l'affirmatif de la version Hammer ; le texte entier de cette version est moins humiliant et plus honorable, dit M. Dethier, que la version donnée par Hammer. Le document se termine par ces mots écrits en caractères turco-arabes ; *Tahriran fi evàkhiri djemasi ul ewel sèneï seba au khamsin au temân-miiébi maqàmi costantiniié :*

et plus bas au milieu de la page, de petit format d'ailleurs, et roulée autour d'un petit rouleau en bois, *Harrara-ho Zaghanos elfaqyr,* « donné dans la dernière décade de Djémazi-ewel 857 — de notre résidence de Constantinople.

écrit par Zaghanos le pauvre. »

M. Alfred Testa a bien voulu aussi nous communiquer le renouvellement turc de la capitulation galatiote, donné par sultan Ahmed, en 1022 de l'Hégire. Après le préambule, on y trouve rapporté, littéralement, la capitulation, citée plus haut et signée pour sultan Mehemmed, par Saghanos. On y lit le passage turc suivant, traduction fidèle de la phrase grecque reproduite ci-dessus :

ben dakhi uzerleriné asker ilé varup, calàleréni ïiqup kharab etmëïéim « de plus, je ne marcherai pas contre eux pour détruire et renverser leur forteresse.... les habitants conserveront leurs églises et leur culte; mais il leur est interdit de sonner les cloches (*Tchân*) ou de se servir de crécelles (nâqous.) Je ne convertirai pas leurs églises en mosquées, mais ils ne pourront pas en élever de nouvelles [1]. »

Une version française de ce document existant dans les archives de l'ambassade (*Recueil des Traités, etc.*) porte : « Je n'irai pas contre eux avec des troupes pour détruire leur château. »

D'autre part nous lisons dans une traduction française de la capitulation galatiote, existant dans les archives des RR. PP. Capucins de Péra :

[1] V. notre *fetua* sur la condition des *zimmis.*



TOUR DE GALATA

« Tous les Seigneurs de Galata ont envoyé ici, à la porte de mon empire, les honnorés seigneurs, le Seigneur Babila-Paravezo et le Seigneur Marque le Drifrancos, (peut-être Babilano Pallavicini et Marco Defranchis) et leur interprète Bangoutze (peut-être Pugliuzzi, nommé depuis le 5 juin 1447, par la signoria de Gênes, interprète de la colonie. (de Simoni, *loc. laud.* 307.) Ils se soumettent et se font sujets de ma grandeur...... et que je ne ruinerai pas leur château.... qu'ils auront leurs églises où ils officieront, pourvu qu'ils ne battent point de cloches ny simandres; que je ne ferai point mosquées de leurs églises, et n'en fairont pas d'aultres.... et qu'il n'y aura point de Turcs parmy eux, mais en dehors..... et ces mesmes Galatiotes auront pouvoir de créer un *proto ieros* pour accommoder les différents des marchands.... le présent serment a été escrit, et ma grandeur l'a signé l'an 6961, Ind. Ie à Constantinople le 1er octobre [1]. »

Le *Libro maestro della Comunità di Pera* (Voir ci-après) contient aussi une version italienne de la capitulation galatiote, on y lit : « Et en signe d'amitié, ils m'ont présenté les clefs de leur ville, et se sont fait ainsi nos sujets : nous les avons donc acceptés en cette condition, et ils pourront vivre, se *régir et se gouverner* comme ils l'ont fait par le passé, *sans que je puisse aller,* avec mon armée, occuper ou ruiner leur ville. »

La relation de Cristoforo Richiero paraît donner l'explication de la contradiction existant entre le texte de la capitulation et les faits rapportés par les contemporains; « ma poi assaltata Pera inimichevolmente *e violata la fede publica,* si messe a *rovinare* le chiese, i palazzi e le mura[1]. » Ce rapport concorderait avec le dire de Hammer, quant à l'effet, tout en différant quant à la cause.

Enfin nous rappellerons ici l'inscription ci-dessus, de 1513, à laquelle nous ajouterons le passage suivant, emprunté aux actes « della Comunità di Pera, » du 8 octobre 1636, et du 7 décembre 1640, où celle-ci, dans l'énoncé de ses dépenses, mentionne celles faites « pour la réparation aux murs de la ville, attenant aux églises. »

Dans l'opinion d'Ahmed Vefiq effendi, sultan Mehemmed n'au-

[1] Sansovino, III, p. 66.

rait fait abattre qu'une sorte de mur d'enceinte, entourant un terrain sis du côté des Petits champs (de l'arsenal) dans lequel se serait trouvée une église de Ste-Vénérande.

Le professeur Heyd est aussi d'avis, d'après M. de Mas-Latrie, que les démolitions de Péra ne durent être que *partielles et superficielles*.

Le Patriarche Constantius (162) dit aussi : « les murailles du *côté de la terre* furent abattues par Mahomet II, deux semaines après la prise de Constantinople, » et on verra plus loin le rapport du prêtre arménien, reproduit par M. Dethier, disant que « sur l'ordre du maître, les Galatiotes rasèrent leurs murs du *côté de la terre*. »

On lit les mêmes dispositions dans un firman délivré à la Nation franque de Galata, sur sa requête, à la date de Mouharrem 1026-1616, où le texte de cette capitulation est rapporté in extenso..... « Je n'irai point sur eux avec des troupes, pour démolir leur château..... ils garderont leurs églises et feront lectures selon leur loi, mais ne sonneront point de cloches..... je ne prendrai point leurs églises pour en faire des mosquées, mais ils n'en bâtiront point de nouvelles.... »

Ces capitulations furent encore renouvelées dans la 1re décade de Rebi-akher 1033-1640, P. C. (La version de cette capitulation donnée par Zorzo Dolfini, *Assedio e presa di Constantinopoli,* n'est pas exacte. Dethier, 1040.)

Dans un autre renouvellement, aussi de Mouharrem, 1026-1616, on ajoute les conditions marquées ailleurs : «...... ils constitueront parmi eux la personne qu'ils voudront, pour être leur prévôt dans leurs affaires. » De la part des chrétiens, ces engagements ont été tenus ; on n'en peut dire autant de l'autre partie. (V. ci-après St-François et St-Paul.)

M. le Dr. Dethier incline à penser que « la *tour du Christ* ou *de la Croix* » était celle qui se trouvait près de la douane actuelle de Galata, et à laquelle la chaîne était attachée. Cette tour, ajoute-t-il, paraît avoir eu aussi une horloge ; et, pour cette raison, on l'aura nommée aussi « *tour de l'Horloge*. » Malgré l'importance que dût avoir, sous certains rapports, cette tour, destinée à la défense, et surtout à la fermeture du port, elle ne paraît pas, cependant, d'après les dessins les plus anciens que nous possédons, avoir été la principale des tours de l'en-

ceinte ; et l'horloge dont parle le prêtre arménien cité par M. Dethier, pourrait se rapporter à la tour actuelle de Galata, qui aurait eu son beffroi, destiné, de la *tour vigie,* de la tour maîtresse, voisine de l'hôtel des Podestats, aujourd'hui le Khan Franchini, sis à l'angle des rues Perchembè-Bazar et Tchinac, auquel, selon certains dires, elle était reliée par une voie souterraine, à appeler, en cas de besoin, la population galatiote à la défense de la cité [1].

Selon M. Delaunay « l'extérieur de cet hôtel, ou Hôtel-de-ville aurait beaucoup souffert ; le splendide escalier qui y conduisait a été démoli, les étages supérieurs ont subi des transformations regrettables. La salle du conseil serait pourtant encore reconnaissable. » Dans le vestibule actuel du Khan Franchini, on retrouve, couverte d'un badigeon, une pierre commémorative, malheureusement sans date, et dont M. Delaunay ne reproduit pas le texte, mais sur laquelle se trouvent les armes d'un Marinis, podestat de Péra.

« La ville, dit le marquis Serra, (*Storia di Genova,* par Canale, II, 397), est entourée d'une grosse muraille, avec de nombreuses tours : elle a 7 portes, dont 3 du côté de Constantinople : la plus orientale se nomme *de la Chaîne,* parce que pour fermer le port on tend, de là à la porte Oréa, sous l'Acropole, une chaîne en fer, soutenue par des piles de bois en plusieurs endroits. (Nous trouvons cette chaîne mentionnée aux deux sièges de Constantinople 1204 et 1453.) Elle s'abaissa devant les Turcs et se referma aussitôt, la perte de ceux-ci fut grande et leur confusion telle, que sultan Mehemmed, irrité de cette humiliation, voulut faire empaler son grand-amiral, Baltadji-Oglou. (Hammer.) Trois fois les Génois élargirent l'enceinte de leur cité, et l'on y voit encore un triple mur du côté du couchant, un double du côté du levant... A la cime de la ville s'élève une grande tour semblable à celle du palais ducal de la métropole, (à la différence que celle de Gênes est carrée et que celle de Galata est ronde) : elle s'appelle encore aujourd'hui, la Tour des Génois. » Selon M. Delaunay, *la Tour du Christ,* bâtie sur la cime de la

[1] Actuellement la *Tour de Galata* sert de vigie à un poste de pompiers chargés de signaler les incendies qui viennent à se déclarer sur tel ou tel point de la ville.

colline de Galata, à une altitude de 47 m. s'élève de la base au sommet à une hauteur de 42 m. 45 cm.[1].

De ce qui précède et de la comparaison des textes, il résulte que deux tours principales contribuaient, l'une du côté de la terre et l'autre du côté de la mer, à la défense de la colonie génoise. Celle du côté de la mer, à laquelle était attachée la chaîne qui fermait le port, existait avant l'arrivée des premiers croisés à Constantinople. Elle retomba avec la ville au pouvoir des Grecs en 1261, et resta entre leurs mains assez longtemps après la constitution de la colonie. Elle passa aux Génois, à une époque que nous ne pouvons préciser. C'est elle qui est mentionnée par Villehardouin, « *la tour de Galathas*, où la chaeine fermait qui movait devant Constantinople. » Elle dépendait d'un ensemble de fortifications que l'on a appelé le *Castrum Sanctæ Crucis*, ou *Chastel de Pere*, « qui sied en mer devant Constantinople, » dit Froissart. C'est celle dont les croisés crurent devoir se rendre maîtres dès leur arrivée sous les murailles de la ville. Selon le rapport de S. E. Ahmed Vefiq effendi, cité plus haut, le *Château de la chaîne* n'aurait pas été détruit par sultan Mehemmed, mais bien par l'explosion d'une poudrière établie en cet endroit. Cette explosion eut lieu à une époque inconnue, mais relativement récente.

La seconde tour existe encore, elle se nommait autrefois la *Tour du Christ, (Christea turris)*, elle fut encore désignée par le nom de *Tour de Péra*, c'est là que les prisonniers de Gerbi furent renfermés. Officiellement elle est *Galata Quallécy*, la Tour de Galata. Peut-être démolie en partie par le conquérant, elle fut réparée et conservée, jusqu'à nos jours. Sultan Sélim III, en 1791, la fit réparer après un incendie. Sultan Mahmoud la fit rebâtir après un nouveau désastre, en 1824. Depuis elle a subi encore une autre transformation dans sa partie supérieure, qui était simplement conique, il y a moins de vingt ans (1875). Il y a lieu d'ajouter que jusqu'à ces derniers temps nous avons vu, avant la démolition de l'enceinte fortifiée de Galata, la partie entourant le mamelon sur lequel elle s'élève, garnie d'embrasures pour les canons, ce qui n'existait nulle part ail-

[1] Pour avoir une idée de l'aspect que présentait Galata, voir les plans publiés dans le travail remarquable de M. le Dr. Mordtmann, *Revue de l'art chrétien*, année 1891, pp. 204, 363, 371, 479.

leurs, et peut fournir un indice de l'importance attachée à cette position tant par les Génois que par les Turcs.

La colonie génoise, après une existence autonome de deux siècles environ, disparut avec l'empire grec, qu'elle avait presque toujours combattu. Durant cette période et celle qui la précéda, c'est-à-dire lorsque les Latins habitaient encore la ville même de Constantinople, la Latinité peut compter deux périodes bien distinctes, celle pendant laquelle Venise exerça la prépondérance, mais sans exclure les autres nations, et celle pendant laquelle Gênes l'emporta : alors, comme elle était chez elle à Galata, sa domination fut exclusive, même au point de vue religieux. Sa puissance fut détruite, mais comme la religion catholique n'est attachée à aucune bannière politique, elle continua à vivre, même sous l'empire du croissant.

CHAPITRE II.

LA « MAGNIFICA COMUNITÀ DI PERA. » — PROTECTORAT DE LA FRANCE. POPULATION LATINE.

Nous avons vu comment était organisée la colonie de Galata sous la domination génoise. Au moment de la capitulation, accordée par sultan Mehemmed, le podestat, qui représentait le pouvoir central de la métropole, n'ayant pas voulu signer la capitulation, et s'étant retiré, il n'était resté en face du conquérant qu'une réunion de Bourgeois, qui ne tarda pas à s'organiser comme nous aurons à le dire bientôt. Mais il est à remarquer que, pour la colonie galatiote, comme pour toutes les nationalités que l'empire ottoman absorba peu à peu, c'est bien moins avec un peuple qu'avec une communauté religieuse que le conquérant veut avoir à traiter. Plus tard il entrera en relations amicales avec les puissances occidentales et conclura avec elles des traités ou capitulations, mais pour le moment il n'est question que d'une concession faite à des sujets nouveaux, donnés par la conquête.

On peut considérer cette capitulation de Mehemmed II, comme l'origine de la communauté dite des Latins, *Latin raïacy,* administrant, jusqu'à nos jours, dans tout l'empire, les affaires des Latins, *sujets de la Porte.* Le chef de la chancellerie des Latins à Constantinople est en possession d'un sceau portant en turc cette inscription : « N. *Chef de la communauté des Raias latins, Vékīfi-millett rêâïâï latîn.* » Celui-ci a auprès de lui un fonctionnaire ou *Moukhtar* (chef de quartier), pour Ga-

lata, dit : *Moukhtâri mahallëï ghalata, milleti latîn*. Des chancelleries latines sont aussi établies à Brousse, Chio, Smyrne, et dans quelques autres localités ; elles relèvent de celle de Constantinople, celle-ci à son tour relève du ministère ottoman des affaires étrangères, témoignage évident de son caractère originel d'extranéité. Il est à remarquer cependant que cette autorité [1], quoique bien reconnue par la Porte, ne figure point dans le Sal-Namè, ou annuaire ottoman [2].

Quelle forme prit la nouvelle administration de Galata, après la conquête ottomane? Elle dut, nécessairement, être réglée d'après les bases de la capitulation ; mais les renseignements font défaut; seulement, et d'après une copie d'anciens documents, eux-mêmes incomplets [3], il résulterait que les notables de la ville se seraient constitués en un corps municipal, civil et religieux, sous le titre de « Confraternité de Sainte-Anne ; » à quelle époque cela eut-il lieu ? fut-ce immédiatement après la conquête ? On pourrait supposer le contraire, en considérant l'espoir que Gênes avait conservé d'obtenir, de sultan Mehemmed, une fois en paix avec lui, et, comme autrefois, des empereurs byzantins, la possession de Galata ; mais la réponse de ce prince à l'ambassadeur génois fit évanouir ces espérances [4]. A propos d'une visite de sultan Murad III à Galata, en 1584, l'historien turc Selâniki [5] parle des plaintes du peuple et des *primats* de Galata contre le cadi de cette ville ; comme il n'aurait pas employé ce terme pour désigner les musulmans, l'historiographe ottoman désigne donc par là « les notables, les chefs de la communauté chrétienne. »

La communauté latine, dont le chef, comme autrefois l'ancien baile vénitien à Constantinople, se décorait du titre de *Magnifico*, donné dans l'antiquité aux préfets de l'empire romain [6], la communauté latine était dirigée par un *prieur*, un sous-prieur et *douze* conseillers [7], elle paraît n'avoir jamais

[1] Voyez au sujet des Latins ou Catholiques, sujets de la Porte, *Ubicini, Lettres sur la Turquie*, 1854, II, 385, et seq.

[2] V. Notre *Étude sur la propriété en pays musulman*, p. 177.

[3] Procès-verbaux de 1603 à 1689 et quelques pièces de 1793.

[4] *Hammer*, loc. lau l. III, 68.

[5] Page 282.

[6] Cf. *Miltitz*, II, 472 ; *Guizot*, *Cours d'histoire moderne*, p. 47.

[7] Tous les conseillers devaient être de rite catholique latin, natifs de Péra, ou du moins, mariés à des femmes pérotes ; (décision du 25 avril 1632).

compté guère plus d'une trentaine de membres ; elle avait l'administration temporelle des églises, et nommait annuellement, pour chacune d'elles, deux procureurs[1], chargés de l'administration de leurs biens immobiliers, du produit des quêtes, des aumônes, et des taxes établies par la communauté ; tout procureur élu prieur, devait se démettre de la procure. (Décision du 12 décembre 1617.)

Dans les documents contenus encore dans les archives des diverses communautés religieuses, elle est ordinairement appelée : « La Magnifica Comunità di Pera. »

En 1583, le 18 novembre, la « Magnifica Comunità di Pera » fit une instance formelle auprès du Vicaire patriarcal, pour réclamer les droits anciens qu'elle avait, *depuis la capitulation de Mehemmed II, en 1453,* de choisir (sauf confirmation de l'Ordinaire), les religieux qui devaient desservir les églises lui appartenant, c'est-à-dire celles de Ste-Marie et de St-Nicolas à Constantinople, et celles de Ste-Anne, de St-Benoît, de St-Jean, de St-Sébastien, de St-Antoine, et de St-Georges de Péra. Ce droit de nomination lui avait été contesté par l'évêque de Tinos, visiteur apostolique, dans les ordonnances laissées par lui à l'issue de sa visite. Il paraît que l'on fit droit à ses réclamations ; mais les procureurs ne satisfaisant pas à leurs obligations, le Père Ministre Provincial des Conventuels menaça d'excommunication les procureurs de « la Magnifica Comunità » qui ne rendraient pas compte à la fin de l'année, selon les ordres des Visiteurs apostoliques, de l'administration des églises et autres établissements pieux, confiés à chacun d'eux.

La communauté prélevait sur les recettes, les fonds nécessaires à la réparation des églises, au paiement des avanies, etc. L'argenterie des églises était placée sous la garde des procureurs qui, sur inventaire, en faisaient remise, chaque année, à leurs successeurs.

La « *Comunità* » entretenait, pour ses affaires, une correspondance active avec un prince de la Cour romaine, dit « cardinale protettore di Levante ; » elle se serait plainte à ce prélat,

[1] Les procureurs de la Curie épiscopale de Gênes s'intitulaient, *economo, vice-domino, ministro e procuratore* : (*Atti della Società ligure,* 1871, p. 332.)

en 1606, « de l'introduction, à Péra, du calendrier grégorien[1], à cause de la nouvelle barrière que cela élèverait entre les catholiques et les Grecs comme aussi des dissentiments qui en résulteraient par suite des alliances mixtes, et elle aurait prié le cardinal-protecteur d'obtenir, de Sa Sainteté, la faculté de célébrer les fêtes selon l'ancien calendrier, comme cela avait été accordé pour Candie, Corfou et autres lieux.

En 1590, le Prieur de la Confraternité de Ste-Anne, président de la « Magnifica Comunità, » était en même temps procureur de St-François : (Ce n'était point contre les règlements, car St-François n'appartenait pas à la commune). En 1631, le Vicaire Patriarcal, à la suite de sa visite pastorale, enjoignit aux deux procureurs de la « Magnifica Comunità di Pera, » sous peine d'excommunication, de lui rendre compte de leur administration des églises et autres établissements pieux.

En 1648 la même intimation leur fut faite, sous peine des censures de l'Église ; et l'année suivante l'Ordinaire enjoignit à Messieurs les membres de la « Comunità di Pera, » sous peine d'excommunication, de fournir les comptes de leur administration des églises de Galata que, depuis de longues années, ils refusaient de présenter; comme aussi de restituer tous les produits encaissés par eux, et de verser le montant des pertes et dommages occasionnés par les retards apportés dans la reddition de leurs comptes. Comme ces Messieurs ne voulurent pas se soumettre et rendre leurs comptes, le R. P. Gian-Franceso Circhi, d'Anagni, Vic. Patriarcal, lança contre eux l'excommunication. Mais ce religieux ayant renoncé à sa charge et étant remplacé par le R. P. Severoli (Fr. Filippo, min. Conv.), la « Magnifica Comunità di Pera » lui présenta un mémoire justificatif de son administration, à la suite duquel, par un acte du 7 septembre, non seulement il les absout, mais encore il les comble de louanges. (Il est vrai que dans un mémoire subséquent, il revient sur cette appréciation), 1650-1651.

Il n'y avait pas que la « Magnifica Comunità di Pera » à s'occuper des communautés, et à s'en occuper sans droit, en cer-

[1] Le Pape aurait déjà recommandé, à M. De Germigny, en 1583 (*Négociations*, IV, 231), de s'employer auprès des Grecs, pour l'adoption du nouveau calendrier.

taines circonstances. Ainsi, en 1648, défense est faite, par le Vicaire patriarcal, aux procureurs de St-François, de faire aucune location ou vente d'immeubles appartenant à cette église, sans le concours et l'autorisation préalables du R. P. Provincial. En 1675, le Vicaire patriarcal ordonna au procureur de St-François de ne pas donner au supérieur de cette église telle somme déterminée, parce qu'il n'avait pas encore achevé son année de provincialat; avis en fut donné à la « Magnifica Comunità. » (21 novembre 1675)[1].

La « Magnifica Comunità di Pera » donnait aussi son avis dans les questions qui intéressaient le bien de l'Église. Ainsi elle s'opposa dans le principe (1623), à la nomination, à Constantinople, d'un évêque suffragant, pour divers motifs, et entre autres par la crainte que ce prélat, étant signalé par les Grenadins[2] comme un *ambassadeur du pape,* cela n'amenât la perte du peu d'églises laissées au culte. Mais en 1664, elle fit instance à Rome pour obtenir, en faveur de Mgr Ridolfi, évêque suffragant, Vicaire patriarcal de Constantinople, le Bérat de la Porte, comme cela se pratiquait pour les autres évêques de l'empire ottoman. Un peu plus tard, en 1671, elle fit une nouvelle démarche auprès de la Propagande, pour obtenir la nomination d'un Patriarche Latin à Constantinople; un refus formel lui fut opposé.

Le 25 mars 1667, la « Magnifica Comunità » fit instance auprès du Vicaire patriarcal, Mgr Ridolfi, contre les FF. Mineurs Réformés, lesquels, après l'incendie de leur couvent à Galata, en 1660, avaient loué une maison appartenant à Tommaso Wlasti, et située aux Quatre Chemins, et y célébraient les offices, « au risque, disent les conseillers, d'attirer sur la Communauté de nouvelles avanies de la part des Turcs, et peut-être de faire fermer encore quelques églises, comme il était arrivé d'autres fois. » Le Vicaire patriarcal accueillit la demande de la « Magnifica Comunità » et défendit aux PP. Réformés de persévérer. Le P. Francesco Pedauli, et le P. Giuseppe da Salmona n'ayant pas voulu obéir à ce monitoire, furent *suspendus a divinis* par le

[1] Toutes ces délibérations sont extraites des archives de St-Antoine.

[2] Maures expulsés d'Espagne. Il ne faut pas oublier que leur expulsion fut le prétexte dont on se servit pour prendre et changer en mosquée l'église de St-Paul, actuellement encore *Arab-Djami.*

Vicaire, rappelés en chrétienté par la S. C. de la Propagande, et remplacés à Constantinople. On voit par là quelle était la terreur qu'inspirait alors le pouvoir des Ottomans!

Les délibérations de la Comunità étaient ordinairement prises en Ste-Anne, ou, comme le portent certains documents, « in casaccia di Sant'Anna : » elles étaient scellées de son sceau, lequel, appliqué sur une pièce de 1675, Georges Draperis étant prieur, portait l'image de Ste Anne à droite, celle de St Joachim à gauche, et celle de la T. Ste Vierge au milieu.

En 1626, la « Communauté des Péraux » tenait ses assemblées les seconds dimanches de chaque mois. Elle tenait, en double, un registre destiné à l'inscription de ses actes, et dit « *Libro maestro,* » ou « *registro generale della magnifica Comunità di Pera;* » la plupart de ses procès-verbaux commençait par ces mots : « *Laus Deo!* »

En certaines circonstances, « la Magnifica Comunità » datait ses délibérations, *del suo oratorio, in publica udienza;* d'autres fois, comme dans un procès-verbal du 14 novembre 1670, « *Nell'oratorio della Magnifica Comunità.* » C'était alors l'église Ste-Anne. Mais en 1668, le Père Provincial des Conventuels, commissaire d'Orient, se rendit à St-Benoît, dans une chapelle qui appartenait à la Magnifica Comunità, (l'église Ste-Anne dévorée par l'incendie de 1660 n'avait pas encore été reconstruite) et là, devant les prieurs, conseillers et autres membres de la Confrérie, devant les PP. Jésuites et les Conventuels, il donna lecture de ses patentes. La même formalité fut remplie le 30 août 1690[1].

En un mot la Comunità, à l'instar des assemblées nationales tenues, on l'a vu plus haut, à Ste-Sophie par les Grecs, à Ste-Marie de Constantinople par les Vénitiens, sous la présidence de leur baile, à St-Michel de Galata par les Génois, tenait ses séances dans une église, ordinairement dans celle de Ste-Anne, qui était à proprement parler son siège, ou au besoin dans une autre église ou chapelle. Il y avait aussi, en Ste-Anne, une grande salle, *Casaccia,* qui servait aux réunions. Le Vicaire patriarcal les présidait, d'un siège élevé au-dessus des autres[2].

[1] Archives de St-Antoine.

[2] Archives de St-Louis.

Nous ne connaissons qu'un petit nombre de prieurs ou de procureurs de la « Magnifica Comunità, » nous allons donner leurs noms d'après les indications du *Libro maestro*, nous y ajouterons ceux des procureurs de la Comunità et même de ceux des églises que nous connaissons, pour conserver la mémoire de bons et utiles citoyens.

1610, Domenico Fornetti, prieur.
1611, Malco Perone, prieur, Antonio de Negri, sous-prieur.
1614, Eduardo da Gogliano, prieur.
1615, Lazarotto Draperis, prieur, Tomaso Navone, sous-prieur.
1618, A. de Negri, prieur, Antonio Grillo, sous-prieur.
1619, Eduardo da Gogliano, prieur, et procureur de Terra Sta.
1626, Nicola Draperis, sous-prieur.
1632, Stefano Perone, prieur, Francesco Fornetti, sous-prieur.
1670, Francesco Testa, sous-prieur.
1684, Tortia, prieur.

Les Procureurs connus.

1581, Bernardo de Negri, procureur de St-Pierre.
1616, Francesco de Negri, procureur de St-François.
1618, F. de Negri et Lazarotto Draperis, proc. de St-François.
1626, Giovanni d'Andria, procureur de St-Jean.
G. Ant. Grillo, proc. de St-François.
Malco Perone, proc. de St-Pierre.
Bartolomeo Perone, proc. de St-Georges.
Georges Draperis, proc. de St-Georges.
Gasparino Testa, proc. de Ste-Anne.
Bartolomeo Galante, proc. de St-Sebastiano.

En 1631, la Comunità ne comptait que neuf membres, le plus souvent elle était au complet. Nous les voyons apparaître dans les circonstances solennelles : ainsi le P. de Canillac, nous dit : à l'occasion des funérailles de M. de Salignac, ambassadeur de France : « Douze gros cierges de la Noble compagnie de Ste-Anne, qui fait le corps de ville pour les chrétiens catholiques, portés par douze, etc. » Le même les désigne sous ce nom : « Messieurs de cette ville, messieurs de Péra. » Les *Négociations* les appellent : « les seigneurs Pérotz. »

Mais les jours de la « Magnifica Comunità di Pera » étaient comptés : sa principale raison d'être était d'administrer les biens

communs, et de pourvoir aux nécessités des églises qui lui appartenaient encore ; or en 1682, l'Église de Constantinople avait pour Vicaire patriarcal un homme actif et entreprenant, Mgr Gasparini, les églises avaient passé en d'autres mains, ou mieux avaient disparu, dévorées par les incendies ou confisquées par les Turcs ; la plupart des catholiques relevaient de leurs ambassadeurs et se réclamaient d'eux dans leurs besoins ou leurs différends avec la Porte ; il lui restait donc bien peu à faire. Le dernier coup lui fut porté par le Vicaire patriarcal qui, lassé de son opposition, parfois tracassière et jalouse, demanda au St-Siège et obtint de la S. C. de la Propagande un décret, du 17 octobre 1682, qui lui enlevait totalement des mains l'administration des biens des églises. Elle essaya, nonobstant ce décret, de nommer un procureur pour le couvent de St-François ; mais le R. P. Provincial, Fr. Giuseppe Mazza de Péra, refusa de se rendre à Ste-Anne, pour assister à la réunion de l'assemblée, « pour la raison, disait-il, que, (conformément à la décision que nous venons de citer) l'administration des biens de l'église appartenait aux religieux et non aux laïques (31 janvier 1685). » Depuis cette époque, nous la voyons encore apparaître dans quelques circonstances solennelles, mais c'est simplement comme confrérie religieuse, ou comme corporation d'honneur, et non plus comme revêtue d'une puissance réelle. Elle essaya de se reconstituer en 1793, mais sans grand succès. Nous la verrons remplacée par une confrérie de Ste-Anne, qui ne réclame aucune autorité sur les affaires de la Latinité de Constantinople.

Pour bien se rendre compte de la transformation qui s'était opérée dans la situation des Latins de Péra, il faut faire attention à deux nouveaux éléments qui y avaient fait leur apparition, l'accroissement de la puissance spirituelle de Rome, et le protectorat politique exercé par les puissances occidentales.

A la suite de la prise de Constantinople par les Turcs (1453), privée désormais de son autonomie, la Latinité de Péra, cherchant dans la religion un refuge contre ses malheurs, se tourna vers Rome, où le cardinal « protettore di Levante » était l'appui, le défenseur de ses intérêts. Déjà, dans les derniers jours de son indépendance, le 1er avril 1452, sous le gouvernement du podestat Ange-Jean Lomellini, elle avait placé les armes pontificales et le nom du Souverain Pontife occupant alors la chaire de St-

Pierre, « Nicolaus Papa V ianuensis, » sur l'une des tours de la ville, sise auprès de celle du Christ; au-dessous, on voyait les armes du doge, puis celles de la République et du podestat. Cette inscription est la seule de ce genre que M. Delaunay ait relevée.

La Cour de Rome revendiquait aussi une sorte d'autorité supérieure sur les biens des églises; et l'un des prélats-visiteurs envoyés par elle, l'évêque de Tine, aurait rendu, en 1629, un décret menaçant de l'excommunication quiconque aliénerait ces sortes de biens. Forcée par la nécessité de contrevenir à ce décret, la *Comunità* fournit, en 1636, des explications sur la vente de certains biens ecclésiastiques qu'elle avait dû effectuer pour la réparation de diverses églises tombant en ruines; elle aurait aussi encouru le blâme du St-Siège à raison de la réduction opérée par elle sur la somme attribuée à l'entretien des églises.

L'établissement de la S. Congrégation de la Propagande, destinée, dans la pensée du Pape Grégoire XV qui la constitua, (1622), à donner plus d'unité et d'activité aux efforts des missionnaires envoyés parmi les nations infidèles, ne tarda pas à produire ses effets. Le nombre des missionnaires s'accrut, des Ordres nouveaux vinrent joindre leurs efforts aux anciens, et les missions catholiques jouirent alors d'une prospérité inconnue antérieurement. Les missions, tant anciennes que nouvelles relevant plus directement de cette autorité, furent affranchies, par là même, de leur dépendance vis-à-vis des gouvernements locaux. Ce n'était qu'une force morale, il est vrai, car jamais le St-Siège ne put songer à revendiquer, en Turquie, un protectorat effectif : nous ne voyons pas même qu'il ait été jamais en relations directes avec la Porte; mais cette autorité ne s'en faisait pas moins sentir aux fidèles enfants de l'Église.

Son action fut plus sensible encore lorsque, en 1653, le Saint-Siège commença à se faire représenter à Constantinople, non plus par le supérieur d'une des communautés religieuses de Péra, avec le titre de Vicaire patriarcal, mais par un Évêque, revêtu du caractère sacré, et portant le titre, bien plus respectable, de Vicaire Apostolique, suffragant du Patriarche de Constantinople. Alors toutes les autres autorités furent amenées à s'abaisser devant la sienne.

L'autre fait, plus important encore, fut l'établissement du protectorat politique des puissances, et surtout celui de la France.

Peu après la conquête, la République vénitienne ayant rétabli ses relations avec Constantinople, elle prêta, sans doute, ses bons offices ainsi que son concours moral et matériel à la Latinité de Galata ; mais bientôt, la position prise par la France auprès de sultan Suleïman assura un nouveau protecteur à l'Église.

Sans traiter ici de la protection donnée à la religion[1], en Turquie en général, et pour ne parler que de la Latinité de la capitale, il suffit de rappeler la conservation de plusieurs églises, due à l'intervention de François Ier, la protection assurée aux divers Ordres religieux, l'intervention personnelle de Henri III (1584) en faveur du patriarche de Constantinople (vicaire patriarcal), la reconstruction et la dotation de telles ou telles églises, dues aux bons offices des ambassadeurs, non moins qu'à la munificence de nos rois, en un mot l'assistance efficace et constante donnée par la France aux affaires de l'Église. En 1608, la *Comunità* déclarait M. de Brèves « protecteur particulier et défenseur de toutes les églises et monastères, — représentant du Roi très chrétien, protecteur général des chrétiens de l'empire ottoman[2]. » (Quelques années auparavant, sollicitant l'assistance du doge de Venise, elle qualifiait aussi ce prince de « particolar protettore di tutte le chiese dell' Oriente. »)

Selon Hammer[3], Marcheville, ambassadeur en 1631, aurait « donné le premier l'exemple de faire dire, dans les églises, des prières pour le Roi; » et il aurait été, également, « le premier qui fit élever un catafalque, à Péra, lors de la mort de Henri IV. » Sans nous arrêter à l'erreur évidente de nom pour ce dernier fait, il est certain que ce mode d'affirmation du protectorat était pratiqué, à St-François, antérieurement à la date indiquée. En effet, voici ce qui eut lieu, dès que la mort de Henri IV fut connue à Constantinople : « M. l'ambassadeur ne manqua à ce qui estoit

[1] Cf. Feraud-Giraud, *de la Juridiction française dans les échelles du Levant et de la Barbarie*, II, 77 ; et nos *Capitulations et traités de la France en Orient*, passim.

[2] En 1639, le Patriarche œcuménique de Constantinople lui-même faisait supplier le roi de France de se déclarer le *Protecteur de l'Église d'Orient*.

[3] *Loc. laud.* IX, 283.

deu à la mémoire d'un tel roy, faisant faire un office solennel, premièrement, en l'esglise de St-François, qui est la principale en cette ville, avec un bel appareil lugubre, faisant l'office Mgr l'évêque d'Andre, tout porté icy par cas fortuit, avec l'assistance des illustrissimes ambassadeurs de Venise et de Raguse, et toute la maison d'Anglotan, avec le beau-frère de l'ambassadeur, qui ne pouvait assister en personne à la messe. On se servit d'un de nous (jésuite), pour faire l'oraison funèbre, en italien, quelque refus que nous en fisions, pour le défault de langue, et d'aultres parties. Dieu voulut que le discours fust aucunement passable. Messieurs de Venise y eurent une période honorable, pour le propos des amis de cette couronne. »

Un service solennel eut lieu également à St-François, en 1643, pour le repos de l'âme de Louis XIII. (Voir ci-après St-François.)

On lit dans les mémoires des Conventuels de St-Antoine et dans les archives de St-Louis, des Capucins, le récit de longues querelles de préséance, entre les ambassadeurs, à la suite desquelles la Sacrée Congrégation recommande le Vicaire patriarcal à la protection du résident de la République de Gênes (15 septembre 1670) et vers le même temps, le couvent de St-François se réclamait de la protection effective de la République de Venise. Ces faits eurent-ils quelque résultat, ou durée, ou bien ne furent-ils qu'un simple incident qui passa inaperçu? Cela paraît probable, car un peu plus tard, en 1675, le même Vicaire apostolique, Mgr Ridolfi, fit des démarches auprès du Résident génois pour se remettre en paix avec les représentants étrangers, contre lesquels il luttait depuis 1667, pour le maintien des rubriques imposées par l'Église.

Ces dissensions finirent par disparaître, car en 1684, les obsèques de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, furent célébrées d'abord à St-Louis, puis de la même façon et avec le même cérémonial que dans la chapelle de l'ambassade, le 18 mars, à St-Benoît, des Jésuites, le 20 à St-Georges, des Capucins ; le 22 à St-François, des Cordeliers ; et le 24 à St-Pierre, des Dominicains.

On lit dans un *Mémoire* remis à M. de Bonnac, ambassadeur en 1716 : « Quand l'ambassadeur faisait inviter les ministres étrangers à quelque cérémonie religieuse, soit dans sa chapelle

de Péra[1], soit dans les églises de sa protection, à Galata, pour les principales fêtes de l'année, ou à l'occasion des *Te Deum* d'actions de grâces ou prières publiques, pour le renouvellement de la santé du Roi, ou quelque événement important, il leur laissait la droite, leur faisait donner l'Évangile à baiser les premiers, et ne se faisait encenser qu'après eux ; puis, après la prière ordinaire pour le Roi, il faisait réciter le *Laudate Dominum omnes gentes* pour les princes dont les représentants avaient été invités. Ceux-ci ne venaient jamais sans avoir été mandés, parce que l'ambassadeur était toujours libre de faire ou de ne pas faire cette invitation. Quand la cérémonie se faisait dans l'une des autres églises de la ville, ces ministres y venaient, accompagnés de leur maison ; l'ambassadeur avait toujours la droite, dans la marche, qui se faisait sur deux files, précédées de janissaires ; dans les églises de Galata, il prenait aussi la droite, baisait l'Évangile et était encensé le premier[2]. »

On relève des *Délibérations nationales* de 1720, que la nation fournissait, annuellement, des subsides au Vicaire patriarcal, aux Capucins de St-Louis, aux Dominicains de St-Pierre, aux Conventuels, aux Jésuites de St-Benoît, aux Capucins de St-Georges, et même aux Récollets de Ste-Marie. Elle attribuait également des fonds pour la fête du St-Sacrement au palais de France, chez les Jésuites et chez les Dominicains[3].

En 1737, le roi accorda une augmentation de pension de 1000 livres à l'archevêque de Carthage, vicaire patriarcal de Constantinople, auquel l'ambassadeur devait faire le même traitement qu'à un (ministre) résident.

On lit dans la notice de M. Dacier sur le comte de Choiseul-Gouffier : « Cet ambassadeur a toujours mis au premier rang de ses devoirs la protection de la religion catholique ; et il n'a jamais perdu de vue les obligations que lui imposaient envers

[1] Saint-Louis.

[2] V. ci-après § *St-François et St-Georges.*

[3] On sait que, depuis un certain nombre d'années, le gouvernement français alloue une subvention considérable aux établissements religieux du Levant, ils reçoivent en outre des allocations spéciales selon les circonstances, et des sommes non moins importantes fournies par la *Propagation de la foi.*

elle la foi de ses pères et le caractère d'ambassadeur du Roi très chrétien[1].

L'ordonnance royale de Louis XVI, datée de Versailles, le 3 mars 1781, contient une série d'articles, (Tit. I, Art. 134 à 157), relatifs à la protection du clergé latin en Turquie.

Au reste le protectorat a été, dans le passé, l'objet de plus d'une atteinte ; il a été partagé dans une certaine mesure avec Venise, puis avec l'Autriche[2]. Toutefois, il est juste de constater que, quelles que soient leurs tendances particulières, les diverses puissances catholiques ont contribué, de leurs propres subsides, à la conservation et au maintien de la Latinité de Galata ; en 1793, l'Autriche donna sa protection au vicaire apostolique et à St-Georges, Naples aux Conventuels ; Saint-Benoît, les Capucins et les Dominicains restèrent sous la protection de la France[3].

La protection générale du clergé latin par la France, et nommément celle des Jésuites et des Capucins, fut l'objet d'articles spéciaux, dans les capitulations françaises de 1678, rapportées par Féridoun, *Papiers d'Etat,* II, 323, et en sommaire, dans Naima, II, 138., (Art. 40 et seq. et Capit. de 1740, art. 132, et seq. La protection des Pères de la Merci, et des Jésuites Polonais se trouve consignée dans le renouvellement de la trêve de Sitvatorok, signé à Vienne en 1615-1024[4]. (Cf. ci-après Chap. VIII. La Trinité.)

Des trois églises restant à Galata, en 1870, St-Pierre et St-Benoît sont protégées par la France ; St-Georges et l'hôpital en dépendant, par l'Autriche, depuis que les Pères Bosniaques et plus tard les Lazaristes allemands la possèdent.

Aux jours de solennités, le drapeau français flotte sur les églises du St-Esprit, de St-Pierre et de St-Benoît ; le jour de la Fête Dieu, sur celle de St-Louis, enclavée dans l'enceinte de l'ambassade. Ce même pavillon est hissé aussi sur le palais de l'ambassade tous les dimanches. Le Vendredi-Saint il est mis

[1] *Voyage pittoresque dans l'empire ottoman,* par le comte de Choiseul-Gouffrier. Paris 1842, t. X.

[2] Cf. Hammer, *passim,* César Famin, *histoire de la rivalité du protectorat des églises chrétiennes en Levant.* Paris 1853.

[3] *Comunità di Pera.*

[4] Chap. V.

en berne, à mi-mât. Tous les établissements français l'arborent le dimanche.

En résumé, le protectorat religieux qui, plus d'une fois, a suscité de regrettables rivalités, a été, selon les temps, entre les mains de qui l'exerçait, une sorte de reflet de la condition politique générale. Une grande et belle page aura été réservée, sous ce rapport, par la Providence, dans les annales de l'Église, à la Gaule, cette terre fécondée par l'évangélisation des grands évêques des premiers siècles, tels que St Irénée de Lyon, St Denis de Paris, St Hilaire de Poitiers, St Martin de Tours, St Germain d'Auxerre, St Remi de Reims, et tant d'autres illustres pontifes et saints docteurs. Dès les premiers mérovingiens, devenus chrétiens en Gaule, et contemporainement aux pontificats des papes Pelage II et St Grégoire le Grand [1], la France préludait déjà, en Occident, à la mission religieuse qu'elle devait poursuivre, à travers les temps dans les contrées de l'Orient; et, jusqu'aux jours de ses dernières et inénarrables infortunes, rappelant malheureusement le triste souvenir des invasions d'un autre âge, elle se trouvait encore au poste d'honneur qu'elle s'était assigné pour la défense et la protection de l'Église!... mais *tout passe,* en ce monde!... Dieu seul est permanent!... « *Et* JUSTITIA EJUS MANET *in sæculum sæculi!...* »

La Turquie et l'Europe ont, par des traités solennels reconnu à la France ce droit de protectorat de l'Église catholique. Le St-Siège a fait un devoir à ses Évêques et à ses missionnaires d'y faire appel, et leur a défendu de se mettre sous une autre protection.

Mais il est une autre question qu'il importe de traiter aussi, celle de la population de la ville latine de Péra, à travers les temps.

Il ne paraît pas d'après Sauli [2], ce qui est confirmé, d'ailleurs, par les *Mémoires* de Sansovino, que la capitulation de Mehemmed II ait inspiré une grande sécurité aux Pérotes : ceux-ci, Génois ou Vénitiens, ayant pris une part plus ou moins importante à la défense de Constantinople, ils émigrèrent en grand nombre à Chio, où, bientôt, le conquérant ottoman, en vue de

[1] Cf. *les Moines d'Occident,* par le comte de Montalembert, II, 140.

[2] *Loc. laud.* II, 172.

les rappeler dans leurs foyers, fit prévenir les intéressés que leurs propriétés, mises sous scellé, seraient rendues à tous ceux qui, dans le délai de trois mois, viendraient les occuper.

En 1560, les Vénitiens comptaient, dans Galata dix à douze maisons de commerce [1].

Selon les *Négociations* [2], « la population chrétienne des villes de Constantinople, et de Peyra était, vers 1572, de 40,000 âmes. »

Le 20 février 1606, « la population latine, écrivait la *Comunità* au cardinal-protecteur, compte à peine cinquante maisons. »

En 1612, le P. de Canillac disait : « Le *petit nombre* des Latins fait que nos fonctions sont moins fréquentes que nous le voudrions [3]. »

En 1614, Pietro della Valle dit, au même sujet : « Il reste à Péra *peu* de familles de l'ancien temps, qui, tout en se grécisant de vêtements et de costumes, ont conservé le rit latin et la langue italienne, concurremment avec l'idiome grec. »

En 1616, les Francs de Galata « non arrivano a mille, » rapporte Hammer, d'après les bailes vénitiens [4].

En 1664, dit le P. Saulger, « les marchands français establis en cette ville, avec leurs femmes et leurs enfants, étoient en assez bon petit nombre. »

On lit dans le *Choix des lettres édifiantes* : « Le nombre des catholiques, à Constantinople, s'élève aujourd'hui, en 1712, à plus de douze mille. » Ce chiffre, comparé à celui des années précédentes, paraît bien élevé, ou du moins il faudrait savoir de quelles catégories d'individus on veut parler. En effet dans un rapport du P. Tarillon [5], adressé à Paris, le 11 mars 1714, au comte de Pontchartrain, sous-secrétaire d'état, on trouve ce qui suit : « De toutes les familles qui habitaient icy au temps des Génois, il y en a encore plusieurs qui se sont maintenues à Galata et à Péra ; ces personnes font entre elles trois à quatre

[1] *Relazioni venete*, 3e série, I, 274 ed. d'Albéri.

[2] III, 259.

[3] *Relations* du Carayon, p. 66.

[4] *Loc. laud.* VIII, 227.

[5] *Lettres édifiantes*, Lyon 1819, p. 27. *Nouveaux mémoires des Missions de la Compagnie de Jésus*, Paris 1715, p. 4 et suiv.

cents personnes. Les missions des ambassadeurs des princes chrétiens, et les marchands de leurs nations, font la portion la plus distinguée des chrétiens francs ; ils se montent à près de 3.000 personnes..... Il faut encore compter, parmi les catholiques de Constantinople 4.000, ou 5.000 esclaves, servant sur les vaisseaux et les galères, ou enfermés dans le bagne du Grand Seigneur, et plus de 20.000 autres (?) répandus dans les diverses maisons des particuliers [1].

En 1842, selon le *Mémoire* déjà cité du supérieur de Saint-Pierre, « le nombre des paroissiens de cette église s'élevait à mille environ. »

Ces notions sur la population de Péra sont bien vagues, nous sommes obligés de le reconnaître, mais outre que dans les siècles passés nos pères tenaient peu à ces détails statistiques, même de nos jours il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer un chiffre exact, de la population de la ville de Constantinople, et même de la population catholique. Nous tâcherons, quand il s'agira des temps actuels, de donner des chiffres aussi approximatifs que possible.

Il est une autre question plus intéressante encore, celle de l'état dans lequel vivait cette population chrétienne. Nous ne pouvons nous en faire une idée par le régime sous lequel nous nous trouvons, surtout depuis le Traité de Paris. (1856.)

D'abord, conformément aux capitulations mentionnées ci-dessus, les Latins catholiques avaient le libre exercice de leur culte, et l'usage libre de leurs églises. En théorie cette liberté ne cessa pas d'exister ; mais elle était tempérée !? par le système des avanies, et quantité de vexations. La lecture des récits de voyages, et surtout les archives des missions sont souvent navrantes à ce sujet. Nous pourrions écrire de longues pages de récits douloureux. Chaque communauté compte d'ailleurs un bon nombre de martyrs, morts au bagne, sur les galères, de mauvais traitements etc., mais nous ne voulons pas faire ici cette histoire, lugubre et glorieuse tout à la fois.

Cependant, en temps ordinaires, on y jouissait d'une certaine liberté. D'après la correspondance de la *Comunità* avec Rome, on faisait dans Péra-Galata, en 1619, des processions so-

[1] V. ci-après *Bagne*.

lennelles, dans les rues de la ville, les jeudi et vendredi saints; « une magnifique procession se faisait également, par les rues, le jour de Pâques, avec une infinité de chandelles et de torches allumées. » Les convois, accompagnés d'un grand cortège de confréries et de religieux, avaient lieu avec une liberté [1] qu'on ne saurait désirer plus grande, même en chrétienté. Les fidèles avaient coutume de se rendre au cimetière, accompagnés du clergé des *trois paroisses* de Galata, les 3 et 4 novembre, pour y réciter l'office des morts.

Le 4 novembre 1675, le Vicaire patriarcal se rendit au Champ des morts, pour y faire la cérémonie accoutumée, et par sa présence mettre fin à certaines difficultés intestines. Cette cérémonie se faisait tous les ans, avec plus ou moins d'éclat.

Une redevance de 5 aspres était payée au *Capoudjou* de Galata, qui remettait en échange le permis du Woïvode pour faire sortir les morts de l'enceinte. Il paraît qu'une redevance était également perçue par ce même officier « pour les nopces comme pour les morts [2]. »

Les processions de la Fête Dieu se faisaient aussi, parfois même elles pouvaient sortir des églises et des cloitres. On remarque que l'église et le cloître de St-François étaient richement ornés pour la fête du *Corpus Domini*. En 1720, d'après les comptes de la Nation française à Constantinople, celle-ci fournit un subside « pour les reposoirs de la Fête-Dieu, au Palais de France, chez les PP. Jésuites, et les Dominicains. »

Depuis de longues années, et surtout depuis la guerre d'Orient, les processions de la Fête-Dieu sortent des diverses églises et parcourent les rues avoisinantes, (ou du moins les parcou-

[1] « Les chrétiens (les Grecs) font aussi des processions magnifiques, dit Michel Febvre (*État présent de la Turquie*, 1675, p. 227) par les rues voisines de l'église, où assistent le patriarche, l'évêque et les prêtres, tous en chapes, et vestus des plus beaux ornements qu'ils aient. »

[2] La taxe des morts était, paraît-il, en usage en Orient, car on lit dans le traité conclu par Florence avec l'Égypte, en septembre 1422: « *e quando morino, uno delli loro mercadanti, in qualunque luogo fosse, possa essere sepolto alla chiesa dei christiani, secondo l'uzenza, senza pagare nessuna mangiaria.* « (Amari, *documenti degli archivi toscani*, Florence 1863, p. 339, 343.) Dans un Bérat concédé aux religieux latins, en 1076 = 1665, à la demande du Comte de Leslie, ambassadeur impérial à Constantinople, ce droit est dénommé *Tabout aghhécy*, « taxe du cerceuil ». (Document communiqué par le R. P. Romano, S. J. Recteur du collège de Ste-Pulchérie.)

raient, car elles ont été supprimées dans diverses paroisses.) Elles sont accompagnées par les troupes et la musique turques, dont on ne saurait trop louer l'attitude dans ces cérémonies. La procession de St-Benoît se fait le jeudi même de la Fête-Dieu, à l'issue de la grand' messe célébrée par le Vicaire apostolique; celle de St-Pierre le dimanche dans l'octave, après la messe; celle du St-Esprit, le même jour après les vêpres; celle de St-Antoine le jeudi de l'octave, dans l'après-midi. Leur parcours est fort restreint. Mais elles sont suivies avec dévotion par les catholiques, et avec respect par une foule de grecs et même de musulmans. Les reposoirs sont fort beaux.

Pour faciliter l'intelligence de nombreux passages de notre histoire, nous croyons devoir intercaler ici la liste complète des représentants de la France auprès de la Porte, depuis François I, jusqu'à nos jours. Elle terminera ce chapitre consacré, en partie, au protectorat que la France a exercé à Constantinople sur les chrétiens de rite latin.

Liste des Ambassadeurs, ministres, agents et résidents français à Constantinople depuis 1524 jusqu'à nos jours :

Frangipani (Jean), envoyé.		1524.
Rinçon (Antoine), envoyé.		1531.
LAFOREST (Jean de),	1er Ambassad.	1535.
1er Traité conclu en		1535.
Montluc (Jean de), protonotaire.		1536.
Marillac, (cousin de J. De Laforest) chargé d'aff.		1537.
Capitaine Rinçon, envoyé.		1538.
Cantelmo (César) napolitain.		1539.
Polin, baron de la Garde (Antoine) dit Cap. Polin, envoyé.		1541.
D'ARAMON (Gabriel),	2e Ambassad.	1547.
De Cambray (chanoine de Bourges), chargé d'affaires.		1550.
Chesneau, chargé d'affaires.		1551.
Retour de M. d'Aramon.		1552.
Chesneau, chargé d'affaires.		1553.
CODIGNAC, valet de chambre du Roy.	3e Ambassad.	1554.
Villemonté, envoyé.		1555.
LA VIGNE (M. de).	4e Ambassad.	1557.
Petromol, ou Petromol de la Norroy, agent.		1559.
Dolu, agent.		1561.
Petromol, cons. et maître d'hôtel du Roy.		1561.

DU BOURG, Sieur de Guérines, (Claude), 5e Ambassad. 1566.
IIe Renouvellement des Capitulations : octobre 1569.
Grandchamp (de), chargé d'affaires. 1570.
La Triquerie, chargé d'affaires. 1571.
DE NOAILLES (François), évêque d'Acqs, 6e Ambassad. 1572.
DE NOAILLES (Gilles), Abbé de l'Isle, 7e Ambassad. 1574.
Jugé, chargé d'affaires. 1577.
GERMIGNY, baron de Germoles (le chevalier de), 8e Amb. 1580.
IIIe Renouvellement des traités ou Capitulations. 1581.
Berthier, chargé d'affaires. 1584.
SAVARY, Seigneur de l'Ancosme. (Jacques), 9e Ambassad. 1585.
SAVARY, Seigneur de Brèves, (François), 10e Ambassad. 1589.
IVe Renouvellement des Traités. 1597.
DE GONTAUT-BIRON, baron de Salignac. (Fr.), 11e Amb. 1607.
DE HARLAY-SANCY, baron de la Mole, 12e Ambassad. 1611.
DE HARLAY, comte de Césy, (Philippe), 13e Ambassad. 1620.
DE GOURNAY, comte de Marcheville, (Henry) 14e Amb. 1631.
L'ambassadeur renvoyé par la Porte. 1634.
Le comte de Césy reprend la gestion des affaires. 1634.
DE LA HAYE, seigneur de Vantelet (Jean), 15e Ambassad. 1639.
Laforest, chargé d'affaires, Blondel, maréchal de camp.
Roboli, agent. 1660.
DE LA HAYE, seigneur de Vantelet, (Denis), 16e Ambassad. 1665.
OLIER, Marquis de Nointel, (Charles-François), 17e Amb. 1670.
Mission du chevalier d'Arvieux, envoyé extraordinaire.
Ve Renouvellement des Traités. 1673.
DE LA VERGNE DE GUILLERAGUES (Gabriel-Jos.), 18e Ambassad. 1679.
Fabre (J-B.) chargé d'affaires. 1685.
DE GIRARDIN (Pierre), 19e Ambassad. id.
De Girardin, abbé, chargé d'affaires. 1689.
DE CASTAGNERES DE CHATEAUNEUF (Pierre-Antoine), 20e Ambassad. id.
DE FERRIOL, baron d'Argental (Charles), 21e Ambassad. 1699.
Des ALLEURS (Pierre Puchot, seigneur de Clinchamps, comte), 22e Ambassad. 1711.
D'USSON, marquis de Bonnac, (Jean-Louis), 23e Ambassad. 1724.
PICON, vicomte d'Andresel (J-B-L.). 24e Ambassad. 1724.
De Fonton (Gasp.), Cons. gén. à Smyrne, chargé d'affaires. 1727.
VILLENEUVE (Louis-Sauveur, marquis de) 25e Ambassad. 1728.
VIe Renouvellement des Capitulations, avec augmentation de quarante-deux articles sur celles de 1604 et de 1673 1740.

Comte de CASTELLANE (Michel-Ange), 26e Ambassad. 1741.
Comte DES ALLEURS (Roland-Puchot), 27e Ambassad. 1747.
M. Pérote, agent, 1754.
De Peysonnel, Cons. gén. à Smyrne, chargé d'affaires. 1754.
GRAVIER COMTE DE VERGENNES, Ministre plénipotentiaire. 1755.
Nommé ambassadeur, 28e Ambassad. 1756.
Cte DE SAINT-PRIEST (le chev. Guignard), 29e Ambassad. 1768.
Le Bas, chargé d'affaires, 1776.
M. le Comte de Saint-Priest revient en 1778.
Comte de CHOISEUL-GOUFFIER, 30e Ambassad. 1784.
M. de Choiseul déposé en 1792, octobre. 1792.
Le premier député du commerce chargé des affaires. 1793.
M. Descoches (Marquis de Sainte-Croix), envoyé par la Convention nationale, sans caractère public. Id.
M. de Chalgrin, chargé d'affaires du roi Louis XVIII. Id.
De Verninac, envoyé extr. et ministre plénip. de la République française. 1795.
AUBERT-DUBAYET (le Général), 31e Ambassad. 1796.
Général Carra-Saint-Cyr, chargé d'affaires. 1798.
M. Ruffin, chargé d'affaires. Id.
Guerre d'Égypte, de 1798 à 1802.
M. Ruffin sort des Sept Tours et gère les affaires, 25 août 1801.
VIIe Paix (Messidor an X). 1802.
BRUNE, (Marie-Anne), maréchal de France, 32e Ambassad. 1803.
M. Parandier (P.) chargé d'affaires, déc. 1804.
M. Ruffin, chargé d'affaires, sept. 1805.
SEBASTIANI (le général Horace) 33e Ambassad. 1806.
La Tour-Maubourg, marquis Fay de (Florimond), chargé d'affaires. 1808.
Comte ANDREOSSY, lieutenant général, 34e Ambassad. 1812.
M. Ruffin, chargé d'affaires. 1814.
Marquis de RIVIÈRE, lieutenant général, 35e Ambassad. 1816.
M. le Vicomte de Viella, chargé d'affaires. 1819.
La TOUR-MAUBOURG, (marquis FAY de) (Flor.) 36e Amb. 1821.
Comte de Beaurepaire, chargé d'affaires. 1823.
Comte GUILLEMINOT, lieutenant général, 37e Ambassad. 1826.
Interruption des rapports entre la France et la Porte. 1827.
Retour du général Guilleminot à Constantinople. 1829.
Baron de Varenne, chargé d'affaires. 1831.
ROUSSIN (M. le vice-amiral baron), 38e Ambassad. 1833.
VIIIe Traité de Commerce, novembre 1838.
M. le Comte de PONTOIS, envoyé extr. et ministre plénipot. 1839.

Le même,	39e Ambassad.	1840.
De BOURQUENAY, chargé d'aff., ministre plénip.		1841.
Le même,	40e Ambassad.	1844.
Le Général Aupick, envoyé extr. et ministre plénip.		1848.
De LA VALETTE, envoyé extr. et ministre plénip.		1851.
Le même,	41e Ambassad.	1852.
De la COUR,	42e Ambassad.	1853.
Le Général BARAGUEY d'HILLIERS, ambassad. extr. et plén.,	43e Ambassad.	1853.
THOUVENEL,	44e Ambassad.	1855.
LA VALETTE (le Marquis de),	45e Ambassad.	1860.
MOUSTIERS (le Marquis de),	46e Ambassad.	1861.
BOURÉE,	47e Ambassad.	1866.
Ducros-Aubert, chargé d'aff. par intérim.		1870.
LA GUÉRONNIÈRE (le Vicomte de),	48e Ambassad.	1870.
VOGUÉ (le Comte de),	49e Ambassad.	1871.
BOURGOING, (le Comte de),	50e Ambassad.	1875.
FOURNIER,	51e Ambassad.	1877.
NOAILLES (le Marquis de),	52e Ambassad.	1880.
MONTEBELLO (le Comte de),	53e Ambassad.	1886.
CAMBON,	54e Ambassad.	1891.

CHAPITRE III.

ST-FRANÇOIS ET LES FRÈRES MINEURS CONVENTUELS.

Nous avons vu, dans la première partie de ce travail, que les enfants de St François d'Assise vinrent à Constantinople dès les premières années de l'existence de leur Ordre. Fr. Lucas d'Apulie, fut désigné comme ministre de la Province de Romanie, en 1219 : nous ne pouvons pas constater sa venue en Orient; mais en tout cas Fr. Benedetto d'Arezzo, qui le remplaça dans la charge de Provincial, y arriva en 1220. Il y travailla généreusement à l'union entre les grecs et les latins, et s'occupa avec activité des affaires de la chrétienté, en Romanie et en Terre Sainte. Il resta dans le Levant jusqu'à la reprise de Constantinople par les Byzantins et retourna mourir en Italie, en 1281. Mais avant de partir, il avait solidement fondé son Ordre à Constantinople. Lorsque les Grecs y rentrèrent, les Franciscains n'abandonnèrent pas la partie pour cela, ils y restèrent au contraire pour maintenir l'influence romaine dans l'Orient. Nous avons vu comment on leur avait d'abord disputé, puis enlevé un couvent à Constantinople; mais s'ils durent abandonner Constantinople (ce qui n'est pas certain) ils ne quittèrent pas le pays : ils avaient, dès le principe, un couvent sur la rive gauche de la Corne d'Or, celui de St-François, qui resta pendant longtemps la principale église latine de Galata et en fut la vraie paroisse; plus tard, quand le St-Siège se décida à envoyer un évêque à Constantinople, St-François devint naturellement sa cathédrale.

A quelle époque faut-il faire remonter la fondation de l'église

de St-François? Nous ne pouvons répondre avec précision à cette question. Elle existait certainement à la restauration byzantine, en 1261, nous croyons même qu'elle dut être établie dès les premiers temps du séjour de Fr. Benedetto d'Arezzo, antérieurement à l'année 1227, car malgré son nom de St-François, elle avait été consacrée tout d'abord à la T. Ste Vierge, sans doute parce que St François n'était pas encore canonisé : or il le fut par son ami et protecteur, le Pape Grégoire IX, le 27 mars 1227.

Aussi loin que s'élèvent nos documents, nous voyons le couvent de St-François chef-lieu de la Province de Romanie, puis à partir d'Eugène IV, chef-lieu de la Province d'Orient : c'est le nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. Le Provincial des Franciscains jouissait, depuis l'origine, du titre, et remplissait les fonctions de vicaire du Patriarche latin de Constantinople; c'est-à-dire qu'il remplaçait le Patriarche qui ne pouvait plus demeurer dans sa ville. Comme nous l'avons vu, la Province de Romanie comptait, en 1400, trois custodies, et la Custodie de Constantinople sept couvents.

Nous avons aussi fait remarquer qu'un peu avant cette date, à Constantinople, comme dans tout l'Ordre franciscain, deux courants se dessinent, bien distincts. Quelques religieux, plus zélés observateurs de la Règle, remplis de bonne volonté et d'ardeur, aimant davantage la solitude et affectionnant les petits couvents, veulent s'en tenir à la rigueur des paroles de St François relativement à la pauvreté et renoncent à toutes les permissions, et à tous les privilèges accordés aux Frères Mineurs par les Souverains Pontifes : on les appela de divers noms, mais celui qui prévalut fut celui d'*Observants,* les autres, surtout ceux des grandes villes et des couvents considérables, plus mêlés au monde et partant moins sévères, acceptèrent des Papes une interprétation moins rigoureuse de la Règle, sous le rapport de la pauvreté, quelques habitudes plus bénignes dans leurs observances : on leur donna le nom de Conventuels, parce que en général les grands couvents leur furent attribués. En France on les nomma Cordeliers.

D'abord ces religieux ne se séparèrent pas les uns des autres, mais vécurent ensemble dans les mêmes maisons, surtout à l'étranger et dans les contrées infidèles ; cependant peu à peu, ils se séparèrent complètement, et sous l'influence de plusieurs

saints, formèrent d'abord des couvents, et enfin des Ordres distincts. Pour ce qui nous occupe en ce moment, nous constatons qu'en 1445, le pape Eugène IV décida finalement que tous les couvents de la Custodie de Constantinople resteraient aux Observants à l'exception de celui de San Francesco, qui serait attribué aux Conventuels. Plus tard encore, une autre division se produisit dans l'Ordre, des religieux, pour revenir plus complètement à la forme de vie et de costume de St François, formèrent une nouvelle Réforme, qui fut à son tour séparée des autres et, forma un Ordre spécial, tout en restant parmi les vrais enfants de St François, celui des Frères Mineurs Capucins. Ainsi les Franciscains, remontant au même Père, observant la même règle, et distingués par le même signe, *la Corde qui leur sert de ceinture,* forment maintenant trois Ordres séparés, ayant chacun leur supérieur général et leur administration indépendante : les Conventuels, les Observantins, les Capucins. St-Antoine, Ste-Marie et St-Louis, sont à Constantinople le siège de ces trois branches de l'Ordre franciscain.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à notre sujet, nous avons vu plus haut que sous le règne d'Andronic II Paléologue, successeur de Michel, les *Frati, Minori e Predicatori,* avaient eu beaucoup à souffrir de l'animadversion des Grecs ; et que, pour un moment du moins, chassés de Constantinople ils avaient été contraints, en 1307, de se rabattre tous sur leur couvent de Péra. Ce couvent lui-même était déjà fort convoité par l'empereur ; mais le concours des catholiques qui venaient se presser autour de leurs religieux, les consolait et les engageait même à chercher avec eux les moyens de se soustraire aux mauvais traitements dont ils étaient l'objet.

Nous n'avons pas de monument relatif à l'église de San Francesco, antérieur à l'année 1304. Wadding, le savant Annaliste des Frères Mineurs, cite une inscription commémorative funéraire, placée sur la porte principale du temple à l'extérieur : « HIC INFERIUS EST SEPULCRUM D. D. GERARDI ET ROBERTI FRATRUM COMITUM DE MONTE CUCO ET HAEREDUM SUORUM.... 1304-1338. » Cette inscription postérieure d'une année seulement à la *Délimitation de Galata* de 1303, citée plus haut, d'après Sauli, est d'autant plus importante qu'elle constate, pour cette époque, l'existence de l'*église la-*

tine de St-François, dans cet endroit même : fait corroboré par une autre inscription[1].

En effet nous avons trouvé, à deux mètres de profondeur sous le sol, lors de l'exhumation du cimetière des Grands Champs de Péra, en 1864, une pierre tombale de l'année 1335, provenant de St-François ou de son enclos, et que nous avons fait placer dans le nouveau cimetière, à la partie centrale du grand ossuaire. Voici le texte de cette inscription accompagnée du facsimile que nous en avons fait relever :

SEPULCRUM DOMINI ANDRIOLI DE PAGANA ET HAEREDUM SUORUM, QUI OBIIT ANNO DNI M CCC XXX V. DIE XV JUNII.

Cette inscription est de la même année que celle rapportée plus haut, (Part II, Ch. I.), lorsque Galata reconnaissait encore sa vassalité vis-à-vis des empereurs grecs.

Dans les divisions intestines survenues à la mort d'Andronic III (juin 1341), les Galatiotes, avant de se prononcer pour l'un des concurrents à la couronne, chargèrent deux religieux de St-François, dont l'un était le P. Enrico, parent de l'impératrice Anna, et *supérieur des Mineurs Observantins* de Galata, de se rendre au camp, pour faire une sorte d'enquête sur les droits des compétiteurs, et transmettre ensuite son avis aux magistrats de la colonie[2].

En 1356, les Pères Tomaso, carmélitain, et Guillaume, des Mineurs, furent envoyés par Innocent VI, comme nonces, auprès de l'empereur Jean Ier Paléologue ; et, ne l'ayant pas trouvé à Constantinople, frère Guillaume resta dans la capitale, afin de se concerter avec ses confrères les *Mineurs de Péra* et les *Prêcheurs de Galata,* sur les mesures à prendre pour le succès de leur mission[3].

[1] *Storia universale delle missioni francescane.* Rome, 1859, II, chap, IV, 186.

[2] Sauli, *loc. laud.*, I, 277.

[3] *Storia universale delle missioni francescane,* IV, 221 ; Cf. Wadding, année 1356. Cette distinction de dénomination, pour la même localité, peut paraître singulière ; on ne saurait l'expliquer autrement que comme une simple appellation, choisie par chacune des deux religions pour son titre spécial et particulier.

Une bulle de Martin V (1429) au frère Nicolas, nonce apostolique, cite les diocèses et villes de « Cafa, Chio, Mytilène... Pera, vicino di Constantinopoli [1].

Les *Annales Minorum* fournissent des détails intéressants « sur l'esglyse de St-François des Cordeliers, » qualifiée par M. de Germigny, ambassadeur de Henri III, « de dôme ou esglyse cathédrale ; » par la *Comunità,* de « grandezza e splendore del nome christiano, in queste parti dell'Oriente.., domo di questa città di Peyra,... chiesa principale, » par Ducange, « d'aedes principalis totius Galatini oppidi. »

Wadding donne la description de cette église, et, entre autres détails, le texte des pierres funéraires placées dans le temple, mais dont le feu n'a laissé aucune trace ; en voici le sommaire :

Près la porte de la sacristie : « BONIFACIUS DE PAULO, AMIRATUS REGNI BOEMORUM ; OBIIT 1364. »

Près la porte conduisant de l'église au cloître : « JACET NOBILIS VIR BRANCHA DE SPINOLIS ; DEFUNCTUS ANNO 1390. »

Près le baptistère : « JACENT ANDREAS DE GRIMALDIS ANDREAE FILIUS QUI ANNO 1432 DIE PRIM. NOV., ET LEONARDUS DE SPINOLIS QUI DIE 10 SEPT. OBIERUNT. »

Non loin de la porte du cloître, le tombeau en marbre « MAGNIFICI DMI MILITIS CAROLI LOMELINI, PRÆFECTI CLASSIS GENUENSIS, DEFUNCTI 1434 DIE 4 SEPTEMBRIS. »

Au milieu de l'église : « HIC SEPULTUS EST MARCUS DELPHINUS, PATRICIUS VENETUS, ANNO 1490 DIE 13 JULII. »

Dans le cloître même, chapelle Ste-Marie Madeleine : « JACET PHILIPPUS DE ARTOIS COMES DE CIC (*sic*) ET COMESTABULI FRANCIÆ, QUI OBIIT MIKHALICI ANNO 1497 (*sic*) DIE 15 JUNII [2]. »

[1] *Storia universale delle miss. fr.* IV, 221 ; Cf. Wadding, année 1356 ; *id.* p. 472.

[2] Comte d'Eu, fait prisonnier à la ~~célèbre bataille~~ de Nicopolis, par sultan Baïezid, le 25 septembre 1396, et mort à Mikhalidj. Ducange, *Const. Christ.* p. 84.) Cette inscription se voyait encore dans St-François, en 1656.

On lit dans les archives des Missions capucines dans le Levant : « Le 19 février 1656, le curé de l'église St-François présenta à M. de La Haye une pierre verdâtre, comme étant un tombeau, dans lequel on n'a rien trouvé, mais dont le couvercle portait l'épitaphe d'un comte d'Artois, qualifié connétable de France, mort en... 1384 ou 5. » *(sic).*

Au milieu du temple : « GEORGIUS ANDREAS GRITTI DUCIS VENETIARUM FILIUS, QUI OBIIT 1538[1]. »

Dans le chœur, du côté de l'épître : « JACET JOANNES DOLU GALLORUM REGIS ORATOR QUI IN ÆTATIS 33, ET CHRISTI 1561, DIE JULII OCCISUS EST[2]. »

Dans la chapelle Ste-Anne : « JACET ILLUSTRIS VIR ALBERTUS DE VIIS FERDINANDI ET MAXIMILIANI IMPERATORUM CONSILIARIUS ET IN CURIA OTTOMANICA MULTORUM ANNORUM ORATOR. OBIIT OCTOBRIS 1579[3]. »

Le baron de Preyner, ministre impérial, décédé le 19 août 1584, fut également inhumé à Saint-François, à côté d'Albert de Wyss[4].

Près du baptistère, on lisait sur le sol : « VINCENTIO GRADENICO, EQUITI, BAILO, 1600. » Le nom de ce baile ne se trouve pas dans la liste des bailes, donnée par Hammer.

Parmi les familles illustres dont les membres avaient leur sépulture à St-François se trouvaient toutes celles qui ont laissé un nom dans l'histoire locale.

Quelques-unes faisaient mieux, elles donnaient aussi de leurs enfants au cloître : ainsi nous rencontrons parmi les profès de St-François, d'après Bonose, Fr. Maestro Bartholomeo Lomellini, di Genova, et Lodovico Spinola, vicario in Pera di Constantinopoli. etc.

Cette église paraît ne pas avoir été placée seulement sous le vocable de Saint-François, à en croire l'inscription suivante, placée au-dessus de deux tribunes séparées, l'une pour les jeunes filles, l'autre pour les femmes, que Mgr Giffredus Cicala, évêque de Caffa, avait fait construire :

AD HONOREM DEI ET B. MARIÆ VIRGINIS ET BEATI FRANCISCI HOC OPUS FECIT FIERI REVDUS DOMNUS FRATER GIFFREDUS CIGALA, DEI GRATIA EPISCOPUS CAFFENSIS, OLIM PROFESSUS IN ORDINE MINORUM PRO CUJUS ÆDIFICII PRÆMIO DETUR SIBI VITA ÆTERNA, AMEN. 1426 DIE PRIMO AUGUSTI.

[1] Fils naturel du doge, et qui joua un rôle important sous le règne de sultan Suleïman.

[2] Les *Négociations* (I, 663) et autres documents ne font nulle mention de la triste fin de cet envoyé de Charles IX.

[3] Lisez : 1569. *Négociations*, III, 96; Hammer, VI, 335 et 516.

[4] Hammer, VI, 174.

INSCRIPTION DU XIV[e] SIÈCLE

SEUL ET UNIQUE MONUMENT RESTANT DE S[t]-FRANÇOIS DE GALATA

Selon le témoignage de Wadding, l'église et le cloître de St-François étaient vastes et spacieux ; les rapports contemporains s'accordent encore à dire que l'ancien enclos de l'église était plus étendu que celui de la mosquée actuelle, bâtie sur ses ruines.

Les *Négociations*[1], faisant le récit des rivalités politiques existant entre l'envoyé de Philippe II et l'embassadeur du roi de France Henri III, nous donnent aussi quelques détails sur ces mêmes rivalités dans les questions religieuses ; ces conflits amenèrent la clôture de l'église St-François durant plusieurs années : « J'ay tousjours conservé et conserve la possession de précédence des ministres de V. M., écrivait au roi M. de Germigny, le 30 mars 1580, à sçavoir dans l'esglyse des Cordeliers qui sert comme de dome ou esglyse cathédrale à tous les ambassadeurs chrestiens y résidentz, comme vostre ambassadeur, celuy de l'empereur, de Venise et Raguze, où ils ont accoustumé d'anciennetė, à la façon des ambassadeurs à Rome et à Venize, d'aller ouyr les messes grandes et offices de l'église aux festes solennelles de l'année tous ensemble, où j'ay été, devant et après l'accident, avec les dits ambassadeurs, qui même me sont venus prendre en mon logis, pour m'y accompaigner[2], laissant aller le susdit Mariglian[3] seul en une autre esglise à part. »

M. de Germigny continue ainsi le 26 avril suivant : « Le sieur de Mariglian projetait de faire practique avec le bassa pour se trouver en l'église principale de ce lieu de Péra ; je le devançay, faisant entendre résolument au bassa, où il le luy permettrait et ferait cette brèche à V. auctorité, je ne l'endurerois et y emploierois toutes mes forces et ma vie pour faire saige ledit Mariglian à l'advenir et oultres ce prendrois dès lors congé de ce seigneur..... et le bassa éclaircy soudainement, envoïa l'ordre de ce seigneur audict Mariglian de n'assister aux cérémonies publiques là où V. ambassadeur seroit, s'il ne vouloit marcher et prendre siège au-dessoubz, et qu'où il se mettroit en effort d'oultre-passer ce commandement, il l'envoyeroit renfermer en son logis.... Bref, j'ay assisté à toutes les cérémonies de la sep-

[1] Tome III, 889.

[2] Cf. plus haut § *Protectorat politique*.

[3] L'envoyé espagnol ou mieux de l'empereur d'Allemagne.

maine sainte et festes de Pasques, m'estant venu prendre en mon logis le vice-bayle des Véniciens, les Seigneurs Perotz, raguzoys, marchands vénitiens et aultres à l'accoustumée, pour m'y accompaigner ; où ledit sieur Mariglian alla seulement une fois ou deux en l'eglise Saint-Pierre, petit monastère des Jacobins, seul et sans qu'aucun pérot ni aultre et moings ambassadeurs ni bayles, s'y retrouvassent[1]. »

Le même ambassadeur écrit encore au roy, le 2 juillet suivant[2] : « Je me trouvay à la procession solennelle de la Feste-Dieu dernière, accompaigné de tous les Seigneurs Pérotz à l'accoustumée,où toutes les esglises chrestiennes de Constantinople et de Péra s'assemblent ; et fust faict l'office par l'évesque de Scio. »

Selon Hammer[3], sultan Murad III, voulant les changer en mosquées, aurait fait fermer les églises de St-François, Ste-Anne, et St-Sébastien. Le dimanche suivant, l'ambassadeur se serait rendu, avec une suite de quatre-vingts Français, devant l'église dont il aurait frappé la porte entonnant l'hymne *Attollite portas ;* et il ne se serait retiré qu'à midi, poursuivi par les railleries des Turcs ; mais, comme cela avait déjà eu lieu, un sacrifice de quelques milliers de ducats aurait empêché l'exécution du projet conçu[4].

De nouvelles difficultés s'élevèrent pourtant encore, à propos des mêmes questions de préséance, en 1585, avec le baile de Venise. Berthier, chargé d'affaires, écrit au roi, le 26 mars de cette année : « Comme suivant ce qui a esté de tout temps de louable coustume... par les ambassadeurs de V. M.... et pour en ce donner exemple et satisfaction à ce peuple chrestien, de deça, aux églises de Pera, et mesmement à celle de Saint-Françoys, je serays le dimanche XVII du présent mois, allé à icelle pour y ouyr le sermon et le service divin ; après toutesfois avoir faict reconnaître à celluy des miens qui y porte mon tapis, si celluy du baille des Vénitiens y seroit. Comme il n'estoit donné ordre

[1] Cf. ci-dessus : *Protectorat politique.*

[2] *Négociations*, III, 916.

[3] *Loc. laud.* VII, 130.

[4] Moins affirmatif, Jouannin (*la Turquie*, 169) dit seulement que M. de Germigny, au moyen de quelques milliers de ducats, empêcha la fermeture des églises qu'on voulait consacrer à l'islamisme.

qu'en ce cas il meist le mien en une aultre eglise, là auprèz... Mais non seulement cestuy-cy prins party d'y venir, mais il me manda dire par ung des siens que j'eusse à lui céder le premier lieu. Sur ce, pour éviter l'outrageuse résolution du dict baille, venant à ceste fin, accompaigné, oultre les siens, de tout plain de personnes de sa nation, j'aurais pensé plus expédient de m'en partir de là, ayant mesme jà, ouy messe[1]. »

On relève plus loin de la même correspondance que ce chargé d'affaires « auroit esté invité à se trouver à St-Françoys par ung marchand de *la confraternité du St-Sacrement*[2] érigée de deçà depuys un an ou environ (1584), ayant accoustumé les confrères d'icelle faire une procession à certain dimanche de chaque moys. Ce dont où ainsy seroit estant moi semblablement de la dite confraternité.... Le baile auroit encore (contre l'antienne et invétérée usance, non oncques violée par aucuns ministres de princes de deçà, ny des ambassadeurs de V. M.) buté de vouloir forcer, mesmes par audacieuses menaces, les chrestiens Perrots de l'antienne *confraternité de Ste-Anne,* en ceste église de St-Françoys, de luy céder le pas, dans les cérémonies de la semaine sainte. En estant venus enfin iceux Perrots jusque à ce (voyant l'oultrage du personnage, et en vertu de leur ancien commandement et privilège de ce seigneur d'estre maintenuz en la jouissance de leur église et leurs antiennes usances en icelles, dont de l'ung et l'aultre, ils ont toujours recogneu la première, principale et comme seule protection de V. M.), que de s'estre résolu, ou de faire clore les portes de leur église audict sieur baile, comme il y viendroit avec ce desseing, ou de recourir ouvertement à moy pour ce regard. — Au demeurant, écrit encore Berthier à Henri III, le 29 avril 1585, je fus le jour de Pasques, à l'église de St-Françoys, au service solennel d'icelle, y bien reçu et honoré de tous, en considération du grand respect que tous généralement de deça ont de tou-

[1] *Négociations*, IV, 367.

[2] Les procés-verbaux de la *Comunità* font aussi mention de l'existence de cette confrérie. Comme la confrérie de Ste-Anne, celle du St-Sacrement, précédemment instituée à St-François, fut transférée à St-Benoit : « Les marchands, dit le Père Tarillon, s'assemblent dans St-Benoit pour leur confrérie du Saint-Sacrement, qui est fort nombreuse, et où il se fait beaucoup de bien. »

jours eu du nom de V. M., où le sieur bayle de Venise ne se trouvera[1]. »

Les *Négociations,* qui, du reste, offrent une lacune à cette époque, ne fournissent aucun renseignement sur la fermeture de St-François. On lit dans Jouannin[2] : « Le caractère violent de M. de Lancosme le poussa à commettre dans l'église St-Georges (lisez St-François), à Galata, un acte qui eut des suites graves : le dimanche 29 mars 1586, il enleva à main armée la place d'honneur qu'occupait l'ambassadeur impérial. Le maintien du privilège explique cette action ; mais la Porte en fut irritée ; l'église fut fermée ; et le grand-vizir déclara qu'elle ne serait rouverte que lorsque M. de Lancosme ne serait plus fou. »

Le docteur Pezzen, porteur, en 1587, du « présent honoraire annuel impérial, » interposa inutilement ses bons offices pour la réouverture de l'église[3] ; le baile vénitien agissait aussi de son côté, et annonçait même (1588) un succès non encore obtenu[4]. Il semble toutefois, d'après la correspondance de M. de Lancosme, du 23 décembre 1587, que, dans ses négociations avec le grand-vizir, celui-ci faisait retomber le fait de la fermeture de l'église sur les Perrots eux-mêmes, et que ces derniers désiraient obtenir un compromis entre les ambassadeurs du roi et de l'empereur. Ce même dire est rapporté dans une lettre de Henri IV à sultan Murad, portant textuellement : « Nous avons été averti par notre... ambassadeur... que, pour quelque contestation qui advint... entre luy et l'ambassadeur de Hongrie, touchant la préséance de l'église, fut pris occasion par les *procureurs* religieux du couvent de Saint-François de Gallata, de fermer leur église, où les ambassadeurs avaient coutume d'aller ouïr le service divin[5]. » Quoi qu'il en fût, St-François n'était pas rouvert, et M. de Lancosme écrit au roi le 19 février 1586, « à propos de l'heureuse victoire que S.

[1] *Négociations,* IV, 381.

[2] *La Turquie,* p. 173.

[3] Hammer, VII, 181.

[4] *Négociations,* IV, 633.

[5] Testa, *Recueil des traités,* III, 228. Dans une lettre de 1611, la *Comunità,* dit que l'église fut fermée, d'ordre du sultan, pour les mêmes raisons, et demeura ainsi close durant plusieurs années.

M. divine a donnée à V. M. sur l'hérésie, j'ai faict assembler tous les prebstres et religieux qui sont *à Constantinople et à Pera*[1], lesquels ayant chanté les louanges de Dieu et ung *Te Deum,* dans une des principales églises, et presché publiquement la grâce que Dieu avoit faicte à tous les chrestiens par l'heur et conduite de V. M., tous universellement ont invoqué la bénédiction de Dieu sur icelle ; je m'y suis trouvé avec tous les Françoys et grande quantité de Perrots et aultres chrestiens[2]. »

A son arrivée à Constantinople, vers le mois de mars 1593[3], M. de Brèves demanda, au nom du roi, au sultan, la réouverture de St-François. Henri IV qui, d'ailleurs, avait, de longue date, entretenu des relations personnelles avec sultan Murad, avait écrit de nouveau à ce prince : « Sultan *Amurat,* notre très cher et parfait ami, » pour le supplier très affectueusement que son bon plaisir soit avoir agréable, en notre contemplation, que la dite église soit ouverte à tous les chrétiens; donnant, s'il lui plaît, sur ce, des recommandations, de sorte qu'il n'y soit mis empêchement par les ministres et officiers de S. H., de laquelle nous recevrons la dite concession à plaisir, à nous particulièrement faite[4] » La demande du roi fut aussitôt satisfaite : « dès l'arrivée de M. de Brèves, dit Hammer[5], le sultan fit ouvrir l'église de Galata, qui était restée fermée jusqu'alors. » M. de Brèves, dans la *Relation de ses voyages,* dit au reste, à ce propos : « Cette église est demeurée cinq ou six années sans être servie des religieux qui souloient y demeurer, à *cause* d'un débat qui arriva entre l'ambassadeur de l'empereur qui résidoit alors à Constantinople et celui de France, fondé sur la préséance qu'un chacun d'eux prétendoit. J'ai eu le bonheur d'y restablir ces religieux comme auparavant. Ce fut en l'an 1590[6]. »

On sait, du reste, le crédit extraordinaire dont jouissait M. de

[1] La Latinité possédait encore, à Constantinople, les deux églises de St-Nicolas et Ste-Marie.

[2] *Négociations,* IV, 649.

[3] Hammer, *Bailes vénitiens,* VII, 252-253.

[4] Testa, *Recueil des traités,* III, 328.

[5] *Loc. laud.,* VII, 252.

[6] Une erreur typographique donne 1590, qu'il faut remplacer par 1593; l'église, on l'a vu, fut fermée en 1586 ; en adoptant pour la durée de la fermeture le chiffre de six années indiqué par M. de Brèves, on aurait 1592; cet ambassadeur, on l'a dit plus haut, est arrivé à son poste en mars 1593.

Brèves à la cour ottomane, l'usage qu'il en fit pour la conservation au culte de plusieurs églises, tant à Constantinople qu'ailleurs, et notamment de celle du St-Sépulcre, que, plus d'une fois, on voulut changer en mosquée ; ce crédit, nous l'avons rapporté autre part, avait fait dire à un historien turc : « Peu s'en est fallu que l'islam ne devînt fou, par le fait de ce damné d'ambassadeur de France ! »

Une déclaration des trois chefs d'ordre de Péra, savoir 1° le Père André Farga, de Venise, prédicateur général et vicaire général de la congrégation de Constantinople, de l'Ordre des Prêcheurs; 2° fra Cherubino, da Macerata, de l'Ordre des Mineurs de l'Observance, gardien de la province de Marche, commissaire, vicaire du patriarche de Constantinople; 3° fra Margalion de Péra, commissaire provincial des conventuels, datée du 22 décembre 1604, constate, à cet égard, « les heureux effets de la puissante intervention de l'ambassadeur de France; il a, contre toute attente, fait ouvrir et sauvé l'église de St-François de Péra, grandeur et splendeur du nom chrétien dans ces contrées, lorsque, par suite de la dispute de préséance entre les ambassadeurs de S. M. T. C. et de S. M. I., elle avait été fermée; et qu'il y avait danger manifeste de la voir perdue[1] ; » St-François était resté fermé de 1586 à 1593, c'est-à-dire durant environ sept années[2] ; mais, à différentes reprises, le droit de conservation fut maintenu par les sacrifices pécuniaires que, dans l'intervalle, et au moyen des secours sollicités de Rome, de Venise, et d'ailleurs, les Pérotes s'imposérent, tant en numéraire que par la vente d'immeubles appartenant aux diverses églises de Ste-Anne, St-Benoît, San-Giovanni de l'hôpital, St-Pierre et autres, pour le rachat, à Malte, de trente esclaves turcs[3].

En 1598, M. de Brèves « plaida encore la cause des Franciscains de Péra, auprès du mufti Sead-Eddin[4] ; c'est peut-être à ce fait que les chefs d'ordre font allusion dans leur déclaration précitée, où il est dit : « Dans une autre occasion, M. de Brèves a sauvé St-François d'un danger manifeste que cette église

[1] Testa, *loc. laud.*, III, 331.

[2] « A la suite de ce différend, disent les actes de la *Comunità*, St-François resta fermé durant plusieurs années. »

[3] Cf. *Comunità*, à l'année 1611, et Hammer, VII, 287.

[4] Hammer, VII, 362.

avait couru, par suite d'une accusation relative à quelques esclaves fugitifs, et qui avait menacé la vie de tous les religieux desservant la dite église. »

En 1604, « la chiesa di San Francesco era nel pericolo di perdersi, havendo turchi procurato che il signore, passando vi entrasse, divertito Bostandji bachi [1]. »

Ayant quitté l'ambassade de Constantinople pour celle de Rome, M. de Brèves n'en continua pas moins ses bons offices à la Latinité de Péra ; par sa lettre du 1er août 1609, rappelant la réouverture de St-François, due à son énergique intervention, le danger que, sans lui, cette église et les autres temples catholiques auraient couru dans l'affaire des esclaves fugitifs, la *Comunità* déclarait M. de Brèves « protecteur et défenseur de toutes les églises et monastères de Constantinople, » et sollicitait son appui auprès du Saint-Père.

En 1618, et sans doute à raison des sacrifices continuels qui lui avaient été imposés, St-François était tellement pauvre, écrivait la *Comunità,* le 30 mars, à Paul V, « que, chaque semaine, les desservants de cette église vont mendier leur pain dans les maisons, et qu'un frère va faire la quête à chaque messe. »

En 1623, le 6 mai, la Sacrée Congrégation des Rites, sur une instance du visiteur apostolique, l'évêque de Santorin, décida que c'est au Supérieur de FF. MM. Conventuels de Constantinople et non au Vicaire patriarcal qu'il appartient de porter le St-Sacrement, dans les processions qui se font dans les cloîtres de St-François : cependant elle ajoute que, par ailleurs le Vicaire patriarcal avait la préséance dans tous les actes auxquels il assiste en sa qualité de Vicaire patriarcal. (Le Vicaire patriarcal était alors Frère Mineur observant, gardien de Ste-Marie Drapéris.)

En 1623, l'Évèque de Santorin, visiteur apostolique, fixe le personnel religieux de St-François à six prêtres et deux laïques, et à 45,000 aspres la pension qui devait leur être comptée par les *procureurs*, pour leur entretien et les réparations de l'église.

En 1633, St-François aurait été mis sous scellé, ainsi que d'autres églises, ce qui, avec la réparation des églises *attenant*

[1] Hammer, d'après les *Bailes vénitiens,* VIII, 223.

aux murs de la ville, aurait occasionné à la Latinité de Galata de nouveaux sacrifices ; aussi dut-on réduire le personnel ecclésiastique de St-François à quatre prêtres et un laïque, et l'allocation annuelle de 15,000 aspres, soit net 30,000 aspres ou 250 *reali,* auxquels venaient s'ajouter 150 *reali* pour le service de trois chapelles, *une fois la semaine* l'une[1], celui du bagne, les mariages, baptêmes, enterrements, bénédiction des maisons, *deux fois l'an,* les offrandes durant l'année, la caisse particulière du couvent, les confessions et legs.

Au milieu de toutes ces difficultés les religieux de St-François continuaient, comme ils pouvaient, leur ministère, ils s'occupaient même de l'œuvre à laquelle l'Ordre avait travaillé avec tant de sollicitude, la réunion de l'Église grecque à l'Église romaine. L'an 1637, le P. Maître, Angelo Petrica, commissaire général d'Orient pour les FF. MM. Conventuels, et Vicaire patriarcal, détermina le patriarche grec, Veni, à tenir un synode où fut prise, par les Grecs, la résolution de se réunir aux Latins. Mais l'émoi causé par cette résolution fut tel que l'on conspira contre le patriarche et qu'on parvint à le faire empaler, sur la place publique. Quant au P. Angelo, il eut grand peine à sauver sa vie, en fuyant en chrétienté.

Enfin, le 16 mars, selon Hammer, le 18 selon les archives de St-Antoine, 1639, l'antique église de St-François, qui avait été si longtemps la première de Galata, et qu'on regardait comme une des merveilles de l'Orient fut détruite par un incendie. Il semble que le désastre fut dû à la malveillance des Grecs, irrités encore de ce que le patriarche avait voulu se faire catholique. En tout cas le couvent fut pillé et dévasté entièrement.

C'est bien à cette église qu'il faut appliquer la description que nous trouvons dans les auteurs. On lit en effet dans Macarius, patriarche non uni d'Antioche[2], la description suivante de St-François, qui paraît répondre parfaitement à cette époque : « Then we viewed *the church of the franks,* which has *been burnt* (*brulée*) ; which *egualled Santa Sofia,* in heigt and size, and form, and structure ; and was adorned inside and out with mosaic paintings and gildings of the dominical

[1] St-Antoine, St-Jean, St-Sébastien ?

[2] *Loc. laud.*, p. 28.

feast, over the door, on the whole, is a painting, in mosaic, of the assumption of our Lady. All the inscriptions are in the frank language..... but is ruined, and deserted, and altogether in the hands of the Franks. » Nous avons ensuite visité l'église des Francs, qui a été brûlée depuis, elle égalait Ste-Sophie pour la hauteur, la grandeur, la forme et la structure. Elle était ornée à l'intérieur et à l'extérieur de peintures en mosaïques représentant les faits évangéliques : par dessus tout on admirait sur la porte une mosaïque représentant l'Assomption de Notre-Dame. Toutes les inscriptions sont en langue franque ; mais elle est ruinée et abandonnée quoique toujours aux mains des Francs.

Cette description est confirmée par le rapport de M. de Brèves, dans *la Relation de ses voyages :* « L'une des églises de Pera est servie par des Cordeliers conventuels, qui est richement et superbement bâtie, et se nomme St-François, enrichie de mosaïques par le dedans ; joignant cette église, il y en a une autre qui en dépend, nommée Saincte-Anne... Tous ces bâtiments n'ont pas estè bastis pour 3 ou 400,000 écus. » Cette somme, considérable pour le temps, indique suffisamment l'importance de St-François et de ses dépendances.

On dut *racheter* le terrain, pour 4,500 *reali.* « St-François, écrit alors la *Comunità,* ne possède plus qu'une seule maison ; et celle-ci encore devra être vendue, si le général des Conventuels n'envoie des fonds pour rebâtir l'église. » Mais selon Hammer[1] le « Divan » ne permit pas *aux chrétiens* (ou mieux à la communauté latine) de réédifier *l'église de Galata,* consumée par les flammes au commencement de cette année ; » et, plus loin[2], le même auteur rapporte que Qara-Moustafa, grand-vizir de sultan Ibrahim (de décembre 1638 à mars 1643), aurait « changé San Francesco en mosquée ; » ce dernier dire n'est pas entièrement exact : on fit, en effet, de grandes difficultés ; mais, finalement, l'église fut reconstruite auprès des ruines de l'ancien édifice ; et, d'après le même savant, l'internonce impérial Kinsky aurait fourni six cents écus pour cette reconstruction.

[1] Cf. *Comunità,* à l'année 1611, et Hammer, VII, 287.

[2] Hammer, VII, 362.

Il paraît toutefois que les proportions de la nouvelle église furent bien plus restreintes. En effet le Père Giovanni Mercredini, Provincial d'Orient, et (c'est la première fois que nous voyons cette appellation, qui sera désormais ordinaire), Préfet apostolique des missions de Valachie et de Moldavie, Vicaire patriarcal trouvant que le *seul* autel qui existait dans l'église nouvellement relevée, de St-François, ne suffisait pas pour le service religieux, en fit élever un autre dans la chapelle qui servait de sacristie, et le consacra à Notre-Dame *della Salute*. Pour avoir des ressources il se recommanda au baile de Venise et à toute la nation, il en obtint des fonds, et un sieur Paul de Belin fit don à cet autel d'un beau tableau de la Madone.

La « Magnifica Comunità di Pera » passait annuellement 36,000 aspres au couvent de St-François, mais comme cela ne suffisait point à l'entretien de six prêtres et de deux lais, nécessaires pour le service de cette église, qui était la mère des autres et la cathédrale, le supérieur demanda que ce subside fût augmenté. La « Magnifica Comunità » lui accorda, le 19 mars 1643, un secours de 4,000 aspres une fois donnés, et promit 2,000 aspres par an pour le médecin et le pharmacien. Elle consentit encore à ce que le produit des offrandes et des quêtes passât directement dans la caisse du couvent au lieu d'entrer dans celle du procureur de l'église. Elle établit en même temps que les aumônes faites au quêteur appartiendraient aux religieux, sans que le procureur eût à s'y ingérer en quoi que ce fût. (*Archives de St-Antoine.*) Jusque-là c'était le procureur qui tenait toutes les clefs, et touchait tous les deniers.

Le 5 août de la même année, 1643, « un service solennel se fit dans l'église de St-François, pour le repos de l'âme du Roi Louis XIII, de glorieuse mémoire ; tout était tendu de noir ; le cloître était en *boucassin,* l'église à *plein en drap,* et le catafalque *en velours ;* ce dernier, ainsi que l'autel, chargé de gros flambeaux. L'ambassadeur et son secrétaire, tous deux en habits de deuil, assistèrent à la cérémonie ; le secrétaire de l'ambassade d'Angleterre s'y trouva aussi ; mais n'ayant d'autre place que celle que le hasard lui donna, parce qu'il n'a pas rang en l'absence de son chef. »

« M. le baile avait précédé de quelques minutes notre ambassadeur à l'église, pour obvier à ce qu'on vît par les rues, sa li-

vrée en gala, mêlée à celle de notre ambassadeur, qui était, ainsi que sa maison, en grand deuil; on ne déféra aucun honneur ecclésiastique aux autres pendant la messe; et le *Libera* chanté, ceux-ci ne donnèrent pas l'aspersion, autour du catafalque, comme cela se fait en France. (Archives des Capucins.)

En 1657, un différend assez grave s'éleva entre le « ministre provincial, commissaire-général des Mineurs-conventuels de St-François » et la *Comunità,* à propos de la construction, dans son église, d'une chapelle, où le premier voulait fonder la *confrérie des agonisants,* sous le patronage de « St-Antoine de Padoue; » cette querelle, dans laquelle intervint officiellement M. de La Haye, ambassadeur de France, se prolongea durant deux années.

En 1660, le 16 avril, le couvent et la nouvelle église de St-François, bâtie auprès des ruines de l'ancienne et grande église, furent encore la proie d'un incendie, qui dévora « *les deux-tiers* de Galata. » Il ne resta autre chose de ces établissements que des murs en ruine; « pour le moment, lit-on dans les Archives des PP. Conventuels, les religieux ne trouvèrent d'autre asile qu'au *bagne du Grand Seigneur,* auprès de M. Proni, écrivain en chef; » puis ils passèrent aux Quatre Rues, aux vignes de Péra, *vicino al palazzo del ministro di Francia,* dans une maison que l'Ordre y possédait depuis longtemps, jusqu'à ce que le couvent de Galata pût être rendu habitable. Le P. Pasqualini, provincial, partit en août pour la Chrétienté : il se rendit à Paris, où il recueillit 500 doublons d'Espagne, qui servirent au rachat du terrain du couvent et de l'église incendiés. Les Turcs retinrent d'abord l'emplacement de la grande église et le terrain du four et de la maison contiguë; finalement Messieurs de la Communauté, du consentement de Mgr Teoli firent l'achat simulé desdits lieux; mais ce ne fut qu'à grand peine qu'on put avoir les Hodjets (titres de propriété); et encore n'obtint-on, le 2 juillet 1662, que la permission de bâtir le couvent mais non l'église. »

De nombreux objets provenant des églises incendiées, ayant été retenus par ceux qui les avaient sauvés du feu, Mgr Ridolfi dut menacer, quatre ans après, de l'excommunication, quiconque tarderait davantage à les restituer. Dans cette même année on dut vendre toute l'argenterie des confréries du St-Sacrement et

de St-François, pour racheter des Turcs, les hospices et église de St-Jean-Baptiste, retenus par eux depuis l'incendie de 1660.

Des démarches furent faites, mais en vain, auprès du gouvernement local, pour obtenir la reconstruction de l'église de St-François, par les représentants d'Allemagne et de Venise.

Le 20 mai 1666, une supplique fut adressée, au nom du Souverain Pontife, au Baile de Venise, Ballerini, grand chancelier, pour qu'il obtînt de la Porte, l'autorisation de rebâtir un simple oratoire, sur l'emplacement de l'église incendiée de St-François. Le terrain ayant été conservé par la protection de la Sérénissime République de Venise, après le désastre de 1660 : ce fut le commencement du protectorat vénitien à St-François, et il paraît avoir été confirmé en cette année 1666.

Mgr Ridolfi manda en « chrétienté » le supérieur de St-François, afin d'y recueillir des aumônes pour la reconstruction de cette église. L'Espagne, le Portugal et la Sicile lui fournirent des subsides. Le 10 avril suivant, le vicaire patriarcal écrivit au Baile Molino, qui se trouvait à la Canée, pour le prier d'employer ses bons offices auprès du grand vizir, afin d'obtenir l'autorisation de relever St-François ; et, quelques mois après il sollicitait pour le même objet des subsides du Pape et de la Propagande.

Enfin l'année suivante, 1669, après la reddition de Candie, l'amiral vénitien Morosini, en faisant la remise de l'île de Crète, obtint, du vizir Haçan, la reconstruction de St-François. Les travaux toutefois ne furent commencés que le 18 août 1670 ; et le 25 décembre suivant on y célébra la première messe. Venise avait fourni pour cet objet 3.000 talents, le Pape 1.000, et la S. Congrégation 600, l'Espagne 1.000, le Portugal 300 ; on en emprunta aussi 800 sur la maison des Pères aux Quatre Rues, le chevalier Aloysio Monico en prêta 100, Mgr Ridolfi, 67 ; enfin on vendit une partie de l'argenterie qui produisit 90 talents. Le 19 mars 1671, la nouvelle église fut bénite par Mgr Ridolfi, en présence de Baile Luigi Molino ; les armes de la République furent placées sur la porte principale, et le tableau de St Marc auprès du grand autel.

On lit dans les Actes de la Comunità à propos de cette construction :

« Grâce à l'intervention du baile de Venise, on obtint, en 1670, la permission de rebâtir l'église en pierres ; et, quand elle fut

terminée, Mgr Ridolfi en fit la *bénédiction.* » On lit, à ce sujet, dans Chardin : « Le baile Molino eut beaucoup de peine à faire rebâtir à Galata, faubourg de Constantinople, l'*église des Vénitiens,* que le feu avait consumée. Le baile fit tant d'efforts, en cette circonstance, pour lever les obstacles qui survenaient de tous côtés, qu'il en mourut à la peine; mais, par bonheur, l'ouvrage était presque terminé. « Luigi Molino, qui avait été envoyé à Constantinople en qualité de ministre extraordinaire *della Republica veneta* mourut à Péra, le 26 août 1671 et fut inhumé à St-François.

Les *Annales de la résidence de St-Benoît,* s'expriment ainsi à ce sujet : « Les catholiques ont eu la consolation cette année 1671, de voir enfin rebâtir l'église et le monastère de St-François. La première messe y a été dite le jour de la St Joseph, à laquelle assista M. Molin, ambassadeur de la République, qui avait beaucoup contribué à la bâtisse. »

Les renseignements ci-dessus dont nous sommes redevables à l'obligeance des RR. PP. Conventuels de St-Antoine, répondent aux questions posées dans la première édition de notre travail, et les confirment en partie : nous disions en effet, à ce sujet :

Comment et à quelle époque St-François devint-il l'*église des Vénitiens ?* Les actes de la *Comunità* établissent qu'en 1657, l'ambassade de France intervint officiellement entre cette église et la *Comunità :* ce ne serait donc qu'entre cette date et 1670, époque de la reconstruction de l'édifice, que pourrait être placé ce changement de protection, devenu la conséquence des démarches du baile pour la reconstruction, démarches dont le souvenir, conservé dans le pays, se trouve confirmé par le témoignage de Chardin. Venise ne faisait, d'ailleurs, que suivre en cela son ancienne politique : on a vu plus haut la suite des tentatives réitérées, à différentes époques, par les bailes vénitiens, afin d'établir leur prépondérance religieuse, soit sur « la principale église de Galata, » soit sur St-Benoît, par les difficultés qu'ils contribuèrent à opposer à l'établissement des jésuites *français* dans cette abbaye. Cette ambition se trouvait dès lors satisfaite, du moins en apparence; mais elle ne fut peut-être pas étrangère à la décision prise en 1721, par le R. P. Général des Conventuels déclarant que ses religieux seraient placés doré-

navant sous la protection de la France. Toutefois, on va le voir, cette protection n'était point exclusive, loin de là, et elle admettait encore certaine prépondérance en faveur de celle qu'on avait voulu annuler.

Durant le temps qu'ils restèrent privés de leur église, les Conventuels n'en continuèrent pas moins l'exercice de leurs fonctions curiales, probablement à St-Benoît, *la seule église* épargnée par l'incendie de 1660. En tout cas c'est à St-Benoît que se faisaient les cérémonies officielles : ainsi c'est là que se fit l'installation ou la prise de possession de Mgr Ridolfi le 20 novembre 1663, c'est là que se faisaient aussi les processions solennelles et toutes les grandes fonctions. Les confréries y transportèrent aussi leurs réunions, spécialement celle de Ste-Anne, dont le prieur était le chef de la « Magnifica Comunità ».

La chrétienté latine de Constantinople n'ayant pas d'évèque, n'avait pas à proprement parler de cathédrale, mais quand, à la place du simple Vicaire patriarcal, ordinairement religieux de St-François, on envoya un évèque, suffragant du patriarche, il choisit naturellement pour cathédrale la principale église, celle de St-François. Dès que le nouvel édifice fut achevé il recouvra tous ses droits anciens. Le 28 mai la procession du *Corpus-Domini* s'y fit solennellement; quatre reposoirs étaient dressés dans le cloître, en l'honneur de St Louis et de St Marc, par les deux Nations, du Rosaire par la Confrérie, et de Ste Anne par la « Magnifica Comunità di Pera. » Le baile de Venise, et l'ambassadeur de France, M. de Nointel assistaient à la cérémonie: des contestations s'élevèrent entre eux. M. de Nointel voulut faire enlever l'image de St Marc de l'autel où elle était placée, ce qui lui fut refusé; mais le lendemain vendredi, pendant les vèpres, il fit enlever par un de ses domestiques les armes de Venise qui étaient arborées sur la grande porte.

La première procession de la confrérie du St-Sacrement, après la restauration de l'église, eut lieu le 20 novembre 1672, celle du *Sacro Cordone,* le 27 du même mois, toutes les deux présidées par Mgr Ridolfi. Les processions de la confrérie de Ste-Anne recommencèrent aussi le 29 novembre. Mais ce ne fut que le 21 mars de l'année suivante 1673, que fut bénite la nouvelle chapelle de Ste-Anne, reconstruite dans les cloîtres de St-François, comme auparavant. Ce qui rendit ce jour plus mémorable

c'est la démarche que fit le patriarche grec pour obtenir une réconciliation entre son peuple et les Latins.

En 1674, le 5 novembre, sur la permission du Caïmacan de Constantinople et du Woïvode de Galata, Isaac de Bovi, *flammingo,* fut inhumé le premier après la reconstruction de l'église, dans la chapelle St-Antoine, à St-François.

En 1675, la procession de la Ste Épine fut faite solennellement, aux flambeaux, dans les cloîtres de St-François.

Le 4 juin 1676, la procession de la Fête-Dieu se fit pontificalement, avec l'assistance des représentants de France et de Venise; à l'autel de St-Louis, on chanta le psaume *Exaudiat* et l'oraison du Saint ; à l'autel St-Marc le *Laudate Dominum omnes gentes,* et l'oraison de St-Marc.

La protection de Venise avait, par le fait, amené plus d'un conflit entre le baile et l'ambassadeur de France, elle en provoqua aussi entre les Vénitiens et les religieux. En 1678, le baile Donati ayant prétendu, en sa qualité de protecteur de St-François, avoir la haute direction du couvent, le R. P. Général des Conventuels, par une lettre du 14 août 1680, refusa de se soumettre à cette exigeance, et ne voulut pas laisser entre ses mains les clefs des maisons possédées par le couvent. En même temps il déclarait commissaire général et supérieur du couvent, Mgr Gasparini, qui avait succédé comme Vicaire patriarcal, suffragant, à Mgr Ridolfi, 11 avril 1678.

Il réussit à établir une règle fixe pour la préséance entre l'ambassadeur et le baile.

Il eut à prendre une résolution plus importante, demanda et obtint de la Sacrée Congrégation de la Propagande un décret qui enlevait absolument aux *Seigneurs Pérots* l'administration des revenus du couvent (17 octobre 1682). De son côté le Père Provincial refusa, à la fin de janvier 1685, d'intervenir dans l'élection qui devait se faire à Ste-Anne, par la « Magnifica Comunità » d'un procureur pour le couvent de St-François ; mais la « Magnifica Comunità » de son côté, considérant que les continuels sacrifices imposés à la Latinité, tant pour la reconstruction que pour la conservation de St-François, avaient amené un tel déficit dans ses finances, qu'il lui était impossible de faire davantage, résolut, par décision du 28 janvier 1685, de ne plus nommer de procureur pour cette église, et d'en abandonner l'ad-

ministration temporelle à qui voudrait bien s'en charger. De fait la « Magnifica Comunità » avait vécu, sa seule raison d'être étant depuis longtemps l'administration temporelle des biens des églises.

St-François ne lui survécut pas bien longtemps. Le 5 mai 1696, à l'occasion des illuminations faites pour la naissance d'un fils du sultan, il se déclara dans Galata, un incendie considérable, qui consuma dix mille maisons et toutes les églises grecques. Celles des Latins furent grandement endommagées : St-François perdit tous les immeubles dont il tirait ses revenus; il ne lui resta plus que la maison qu'il possédait depuis longtemps *aux Vignes de Péra,* près du palais de l'ambassade de France, aux Quatre Rues.

L'église était restée presque intacte; mais, par un décret de sultan Mustafa II, 6 mars 1697, le couvent, l'église de St-François et tout ce que contenait leur « *recinto* » furent confisqués; le 4 octobre suivant l'église fut en partie démolie, (*diroccata*), et finalement convertie en mosquée, sous le nom de *Iéni-djàmi,* « nouvelle mosquée ».

Le fait en lui-même est clair, et tous les auteurs sont d'accord en cela avec les archives de St-Antoine; mais quand on veut expliquer cette confiscation, si contraire aux capitulations, les documents varient beaucoup. Nous allons en citer quelques-uns.

Le naturaliste voyageur, Tournefort, qui visitait Constantinople quelques années seulement après les événements, nous dit : « Les Cordeliers étaient curés à Galata, mais leur église, depuis que le feu s'y prit, a été changée en mosquée, appelée par les Francs « *la mosquée de St-François* » et par les turcs « *la mosquée de la Validé* » qui règne à présent et qui a contribué à la faire bâtir. » Il se fait ensuite l'écho d'un bruit malveillant, qu'on avait fait courir contre les religieux, ainsi qu'il arrivait souvent à cette époque, nous ne le répèterons pas après lui.

D'autre part Benofe, s'exprime de la sorte : « l'anno 1696, in Galata di Constantinopoli, il dì 5 marzo, per la terza volta, il fuoco consumò il nostro convento, con un gran numero di case; si era brugiato l'anno 1639, e poi nel 1660, e quindi era stato rialzato, specialmente dalla pietà della Republica veneta, da cui

prendeva il nome. Nel darsi relazione al gran Signore dell'incendio, dettosi dal relatore, che era arso anche il luogo dei *Padri veneziani,* con li quali aveva guerra, commandò che la chiesa, rimasta intatta, fosse convertita in moschea; e cosi fu perduto quel nostro antichissimo soggiorno; fu però eretto un altro convento in Pera, per il quale il re di Spagna diede copiosa elemosina. » (*Loc. laud.*)

Selon Hammer[1] « la sultane Validé s'était naguères approprié, dans le faubourg de Galata, l'emplacement d'une église incendiée et y avait fait construire une mosquée. »

Le *Hadiqat el-djèvami*[2] dit simplement : « là se trouvait une église qui fut brûlée; et comme l'autorisation légale ne fut pas accordée pour la reconstruction, le terrain resta quelque temps à l'état vague ; puis la sultane Gulnouch Emetuollah, « servante de Dieu, » mère de sultan Moustafa II, y bâtit en 1109-1697, une mosquée, qui reçut le nom de *Iéni-djàmi,* ou *Validé-djàmi*[3]. »

Hammer, dans un autre endroit[4], rapporte que « l'église des Minorites aurait été rasée, lors de la dernière rupture entre la Porte et la République de Venise, et on aurait élevé une mosquée sur son emplacement; » ce dernier dire s'accorde avec celui qui est consigné dans les archives des Conventuels, dans un volume de memoranda provenant de l'ancien couvent même de St-François, et soustrait aux flammes.

On est donc autorisé à affirmer avec raison, d'après tous ces témoignages, que la participation des Vénitiens aux hostilités combinées de l'Autriche, de la Pologne et de la Russie, contre la Turquie, ne fut pas entièrement étrangère à la perte *définitive* de St-François.

L'acte diplomatique vénitien qui, à la paix de Carlowicz, mit fin aux hostilités[5], ne stipule rien de spécial pour les églises, et se borne à rappeler, art. 14, « que les affaires religieuses seront traitées de la façon déterminée par les anciens firmans. »

[1] *Hammer,* XII, 119.
[2] *Le Jardin des mosquées,* II, 34.
[3] *Rachid,* seconde éd., in-8°, II, 472.
[4] Hammer, XII, 411.
[5] *Négociations.*

Aucune allusion n'y est faite à l'église dite, par Chardin, *des Vénitiens*.

La perte de cette église étant consommée, des mesures furent prises touchant les sépultures du *cimetière* qui se trouvait dans son enclos; et les procès-verbaux des *délibérations nationales,* sans spécifier, d'ailleurs, si ce fut pour tout ou partie, constatent que « la Nation française fit procéder, à ses frais, à l'exhumation des os des morts qui estoient dans l'esglise de St-François, à Galata, et les fit transporter au cimetière de *Beaulou*[1]. »

Derrière cet édifice, et de l'autre côté de la rue, dite autrefois *ïeni djami soqaghy,* et actuellement *medrècé-soqaghy,* laquelle a été prise sur l'ancien enclos de l'église, se trouve un *medrècé* « collège » bâti par Mehemmed Pacha, kiahia de la sultane, puis vizir. Par opposition à St-Paul, dit, par les Turcs, *djâmii-kébîr* « la grande mosquée, » celle-ci est dénommée *djamii-djedîd,* équivalent arabe de l'expression turque, « nouvelle mosquée ; » mais l'ancien nom a été conservé ; et les titres des propriétés voisines, de 1232=1816 et 1279=1862, portent qu'elles sont sises dans le *quartier de San Francesco*[2]. Je serais assez porté à chercher l'emplacement de l'ancienne église Ste-Anne, qui était « *nel recinto* » de St-François, mais en dehors de la clôture, et qui du reste appartenait à la « Magnifica Comunità » et non au couvent qui l'englobait dans son enceinte, à la place de la petite mosquée du médressé. L'école du couvent, était auprès de l'église Ste-Anne, et la tradition se serait maintenue ici encore, malgré le changement de culte.

Bysantios rapporte[3] que les maisons chrétiennes du voisinage furent démolies, comme cela avait été pratiqué pour St-Paul ; toutefois cela ne dut avoir lieu que dans une proportion minime, ou pour peu de temps, car le quartier ne fut pas envahi par les musulmans comme celui d'*Arab-djami*. Les chrétiens ne cessèrent pas de l'occuper pour les affaires de leur commerce : il n'en est pas de même pour l'ancienne église St-Paul.

La mosquée actuelle, de petite dimension, est bâtie en pierres

[1] Procès-verbal du 18 juin 1697.

[2] V. *Compte-rendu du cimetière,* 1865, p. 24 ; 1867, p. 43.

[3] Tome II, 69.

et recouverte d'une enveloppe en bois ; la partie regardant la mer paraît appartenir à l'ancienne construction de l'église ; on n'y trouve plus aucune trace d'inscriptions latines. L'imam nous rapportait, en 1865, que la partie de gauche, affectée présentement aux ablutions, était le couvent ou habitation des religieux ; sur la partie de droite, ajoutait-il, on avait fait des excavations qui auraient mis à nu une certaine quantité d'ossements humains.

A la suite de ces événements, le Vicaire patriarcal, Mgr Gasparini, resta sans cathédrale et sans logement; il ne laissa pas que de s'occuper de son devoir : ainsi il prescrivit au P. Provincial de faire rentrer dans le trésor la relique de Notre Père St François, qui avait été confiée au sieur Pellagro ; il prescrivit aussi de réunir tout le mobilier de l'église et celui des religieux chez le sieur d'Andria, et défendit d'en rien distraire autrement qu'en présence et du consentement des Frères. Puis il acheta, de ses deniers, une maison sise sur la rue Dùm-dùm, à l'angle septentrional de la ruelle de Venise ; cette maison servit de demeure à lui et à ses successeurs, mais comme elle fut trois fois la proie des flammes, la Sacrée Congrégation se lassa de la relever et prescrivit d'en vendre l'emplacement. Dès lors le Vicaire patriarcal fut logé dans une maison, louée aux frais de la Propagande. (Archives des Conventuels).

Quant aux religieux ils se réfugièrent dans la petite maison qu'ils avaient aux *Quatre Rues,* près du palais de France, dans les *Vignes de Péra,* et qui était louée 120 piastres l'an. Ils y étaient très resserrés mais ils y avaient cependant une petite chapelle dédiée elle aussi, à St François.

Pour les fonctions du ministère paroissial, sous la date du 25 octobre 1704, ils passèrent avec les Jésuites de St-Benoît une convention en vertu de laquelle ils se servirent de leur église, et y firent leurs fonctions, à certaines conditions : ils y restèrent vingt-huit ans, jusqu'à ce que, par l'intervention de la France, ils eussent obtenu un firman pour élever une petite église en bois en l'honneur de St Antoine de Padoue, auprès du Palais de France (1724).

Ils firent aussi un autre accord, du même jour, avec le P. Francesco di Cavosino, premier préfet des FF. MM. Réformés de Ste-Marie pour faire, au besoin, leurs fonctions dans

son église. L'accord se fit moyennant la cession de la Quarte funéraire. Nous retrouverons plus tard le nouveau couvent de St-Antoine et nous dirons quelles furent ses péripéties.

Ainsi finit le Couvent de St-François, le plus ancien et le premier de Constantinople. Les religieux qui le peuplèrent étaient tantôt envoyés de l'Italie ou des autres provinces, tantôt *Fils du couvent,* c'est-à-dire reçus là même, car ce n'est qu'en 1704 qu'on défendit strictement aux couvents du Levant de recevoir des novices. Ils furent mêlés très intimement à la vie de la ville de Galata, ils en furent généreusement soutenus, mais ils remplirent toujours, toutes les fonctions du ministère qui leur furent demandées. Le voyageur ne traverse pas sans un certain serrement de cœur la cour de la mosquée qui remplace cette vénérable institution.

CHAPITRE IV.

LES ÉGLISES ST-PAUL, ST-PIERRE DE GALATA. LES FRÈRES PRÊCHEURS OU DOMINICAINS.

§ I.

St-Paul.

L'histoire des Dominicains à Constantinople se partage en trois périodes bien distinctes, celle de la fondation de 1232 à 1335, celle des Frères Voyageurs pour le Christ, *(Fratres Peregrinantes pro Christo),* jusqu'en 1601, et celle de la Congrégation d'Orient, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Que les Dominicains soient venus à Constantinople dès le commencement de leur Institut, c'est un fait incontesté. En dehors même de tout témoignage positif on le pourrait affirmer : ils formaient un corps de prédicateurs, actif et puissant dès l'origine, ils étaient entre les mains des Souverains Pontifes un levier irrésistible, pour agir sur les âmes : aussi, du vivant même de leur fondateur furent-ils envoyés chez les peuples infidèles pour y porter le nom de Notre-Seigneur.

Parmi les plus fameux missionnaires de ces temps primitifs, l'histoire nous cite St Hyacinthe (1183-1257), qui avait reçu le saint habit religieux des mains de St Dominique lui-même. La tradition le regarde comme le fondateur de la mission dominicaine de Constantinople. Il est vrai que son histoire ne le dit pas formellement ; mais elle nous le montre parcourant l'Alle-

magne, la Pologne, la Russie, venant en Crimée et dans l'Archipel grec, et fondant partout des couvents. Il dut donc passer à Constantinople et y établir ses frères, si déjà ils ne l'y avaient précédé. C'est donc, au plus tard, à cette date (1232), que nous faisons remonter la fondation de cette mission. En tout cas nous avons vu, dans la première partie de ce travail, les Dominicains se mêler aux Franciscains avant la reprise de Constantinople par les Grecs, 1261. En 1298, d'après Echard, Frère Bernard-Guillaume de Gaillac, vint se fixer à Constantinople et y fonda un deuxième couvent, « car, ajoute-t-il, l'Ordre en avait déjà un premier, depuis 1232. Il traduisit en grec les œuvres de St Thomas d'Aquin. »

Ce qui favorisa le plus l'extension des Frères Prêcheurs en Orient, ce fut l'institution de la société des *Frères Voyageurs pour le Christ*. Nous avons vu que le Pape Innocent IV, sur les instances du B. Jean de Parme, Général des Franciscains et du B. Humbert de Romans, Général des Dominicains, avait commencé cette société, en 1251 ou 1252. Et nous avons constaté l'existence à Constantinople d'un couvent où Frères Prêcheurs et Frères Mineurs vivaient *ensemble*, et travaillaient de concert à la même œuvre. Cette société de missionnaires dura longtemps: le Pape Jean XXII lui donna un nouvel essor par sa bulle *Gratias egimus*, 1318; et le Pape Grégoire XI, en 1374, la recommanda et l'encouragea encore fortement. Elle formait une Congrégation particulière dans l'Ordre, gouvernée par un Vicaire général, élu par le Chapitre de l'Ordre.

Il semble néanmoins que le mélange des deux Instituts, Dominicains et Franciscains, ne persévéra pas longtemps à Constantinople, les derniers se séparèrent peu à peu pour travailler en particulier. La société des « *Frati Pellegrinanti per Christo* » devint une institution toute dominicaine; mais les religieux des deux Ordres conservèrent toujours entre eux les relations les plus charitables et les plus cordiales.

Comme la Société n'avait pas de couvents à elle, le Général Hugues de Vaucemain lui en assigna deux, que l'on disait fondés par St Hyacinthe, celui de Caffa en Crimée, et celui de St Paul à Constantinople. Plus tard, on lui en attribua dix autres, détachés de différentes provinces.

Le Vicaire général résidait d'abord en Crimée, à Caffa, monastère plus central, mais plus tard, quand cette ville fut prise

par Tamerlan, il vint se fixer à St-Paul. Le dernier Vicaire général de la Société des *Frères Voyageurs pour le Christ* fut le P. Maître Eustachio Fontana. Avant de partir pour l'Italie (1601), il signa un inventaire « delle cose appartenenti alla chiesa e convento di S. Piero, in Pera dell'Ordine dei Frati Predicatori, fatto nel tempo di governo del M. R. P. Maestro Eustachio Fontana, della Congregazione della Terra dei Peregrinanti, e della chiesa suddetta del medemmo ordine, Vicario, ed alla presenza dei procuratori sottoscritti, del P. Fr Arcangelo di Metelino, e del P. Fr. Alberto di Imola, del detto Ordine. Die I Aprilis 1601. » Cette note se trouve, autographe, dans les archives de St-Pierre.

La *Congrégation* des Frères Prêcheurs *d'Orient,* devait exister déjà, puisqu'elle pouvait accepter des couvents et des œuvres, mais c'est la première fois qu'elle apparaît dans notre histoire locale, désormais c'est elle que nous verrons à l'œuvre dans le Levant. Elle était, jusqu'à ces derniers jours, gouvernée par le T. R. P. Vicaire général de la Congrégation d'Orient. Elle avait pour siège le couvent et l'église de St-Pierre de Galata.

L'église de St-Paul, tour à tour consacrée aux cultes musulman et chrétien, aurait été construite, pour la première fois, l'an 97 de l'hégire (715 de J.-C.), par Moslema, général du khalife Ommiade Oualid Ibn Abdul-Melik, selon le texte[1] de l'inscrip-

[1] Rectifié par le *Hadiqat el djécâmi,* d'après Qaratchélebi-Zâdé et Hadji-Khalfa, II, p. 31 ; Cf. aussi d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman,* II, 482.

L'inscription placée sur la porte d'Arab-djami, rapporte que Mousléma fut envoyé, à la tête d'une armée de 50.000 hommes, pour faire le siège de Constantinople, qu'il prit la ville et imposa à l'empereur une contribution considérable, avec laquelle il éleva une mosquée, à laquelle il donna le nom d'Arab-Djami : il aurait occupé la ville sept ans.

Hadji-khalfa cite, en 97=715, la prise de Galata par Mosléma et la construction d'Arab-djami.

Qaratchelebi Zadé dit, sur cette expédition : « selon une version arabe, Arab-djami a été bâtie à cette époque par Mosléma. »

Ce temple resta-t-il à l'état de mosquée ou fut-il donné au culte chrétien ? Je n'ai entre les mains aucun document qui me permette de résoudre cette question. Il est certain seulement que les musulmans avaient à Constantinople des mosquées, du temps des empereurs grecs. Elles furent, nous dit-on brûlées dans une sédition. Mais sous l'empire latin, il est certain que cet édifice fut donné à St Hyacinthe et aux Dominicains. Ils y restèrent après la restauration bysantine, jusqu'à l'invasion par les Grenadins.

D'un autre côté M. Paspati espérait pouvoir prouver que St-Paul a appartenu aux Grecs à une époque incertaine.

tion turque encastrée dans le mur droit de la nef latérale de la mosquée actuelle. Constantinople fut encore assiégé, par les Ommiades, en 739, et, par Haroun Errachid, en 780 et 798. Depuis, les musulmans ne firent plus de tentative contre cette capitale, jusqu'en 1396, sous sultan Baïezid Ildirim. Mais pendant tous ces sièges cet édifice put servir au culte musulman.

Quoi qu'il en soit, l'on assure que l'église actuelle fut fondée ou du moins occupée par St Hyacinthe lui-même[1]. La *Comunità,* dans ses Actes, la désigne sous le nom de *San Domenico,* en raison, sans doute du titre des religieux la desservant[2]. La forme de sa construction, vaste et hardie, rappelle l'architecture du temps ; l'édifice se compose d'une grande nef conduisant au chœur, et de deux nefs latérales aboutissant chacune à une chapelle. Le clocher devenu aujourd'hui minaret, et appliqué à la partie extérieure de l'édifice, est une tour *carrée,* couronnée d'un campanile[3]. Le sol intérieur du temple, recouvert d'un plancher, (enlevé momentanément pendant la guerre d'Orient) est couvert de pierres funéraires de l'époque ; on voit encore l'une d'elles sous le porche de la grande porte latérale de gauche ; elle porte le millésime 1323. En voici la reproduction :

† M. CCC. XX. III. DIE XV IULII. HIC. IACET. ODONIS SALVAIGVS. FILIVS. DLM. DOM. SALVAIGI. Cette inscription est accompagnée des armes de la famille Salvaigo. Un Guillaume Salvaigo figure parmi les conseillers de la Comunità, dans une lettre au P. Supérieur des Dominicains (21 octobre 1618[4].)

[1] Rapport du R. P. Giacinto Sura Vicaire général, Préfet Apostolique de la mission des Dominicains au Supérieur Général de son Ordre. Il dit expressément : « la chiesa che si crede essere fondata da S. Giacinto, era situata in Galata... pochi passi distante del luogo ove trovasi l'attuale convento ; era costrutta in pietra, tre navate semigotiche, ed era dedicata all' apostolo S. Paolo.... Questa chiesa fù dagli Granatini à viva forza presa e convertita in moschea, che ha nome Arab-djâmi. » Voir aussi le *Mémoire adressé* à la Congrégation de la Propagation de la foi etc., 17 février 1843. Cf. *Mémoire* du P. *Barbieri,* à Mgr Corresi. *Carbognano,* loc. laud.

[2] Il existe, dans la sacristie de St-Pierre une table de noyer sur laquelle, dit-on, St Hyaeinthe et ses compagnons auraient pris leurs repas ; mais ce dire n'est pas considéré comme authentique.

[3] La forme de cette tour et de sa flèche est tout à fait identique, nous rapporte le R. P. Cambiaso, vicaire actuel de St-Pierre, à celle des couvents de Dominicains fondés à Chieri et à Finale.

[4] Notice de M. Delaunay.

Les Dominicains conservèrent cette église jusqu'à l'émigration en Turquie des Maures d'Espagne[1], laquelle commença à la chute du royaume de Grenade et continua sous les rois Philippe II et Philippe III. Cette tradition locale, rapportée aussi par Carbognano[2], est également consignée dans le rapport du supérieur de la Mission (1842) au Père Général. Ce rapport fixe à l'an 1535 la date de cette spoliation, « come consta, dit-il, da certi documenti esistenti. » En représaille des poursuites exercées contre eux par les membres du saint-office, les Arabes expulsés d'Espagne chassèrent les Dominicains de leur église de St-Paul, comme du couvent en dépendant; et ils auraient fait subir le même sort à St-Benoît, si, pour conserver celle-ci au culte, l'ambassadeur de France n'en eût demandé et obtenu la donation au roi de France. Cette donation serait de 1540, date qui concorderait assez avec la perte de St-Paul[3].

D'après Bysantios[4], les maisons voisines de St-Paul qui appartenaient aux Chrétiens furent démolies, et le quartier devint ainsi tout à fait musulman. Dans cette même année il y eut aussi une irruption de Janissaires qui, au nombre de deux mille « voulaient forcer le dit lieu de Perre[5] ce qu'ils eussent fait, si ceux de dedans ne s'y fussent opposés. » Convertie en mosquée, l'église de St-Paul reçut le nom d'Arab-djami, « mosquée des Arabes » rappelant à la fois sa première fondation et la cause de sa restitution au culte musulman; elle est dite aussi : Djamii-kébir, « la grande mosquée. »

[1] Ces Maures réfugiés à Constantinople sont appelés par la Comunità, Granatini, et par un rapport françois Granatois. L'expulsion en masse eut lieu en 1571, mais beaucoup avaient déjà dû fuir le pays avant cette date, et leur arrivée avait excité un grand émoi à Constantinople. L'Exode dura longtemps: M. de Juyé transmettait à Henri III, en mars 1579, les plaintes du Sultan de Constantinople touchant quelques Granatins qui, passant à Marseille pour venir à Constantinople y auraient été retenus. En 1623, la Comunità faisant des objections à la nomination d'un évêque, disait : « les Grenadins, qui ont déjà provoqué la mort du Vicaire patriarcal (Sangallo) et qui convoitent sans cesse nos églises ne manqueraient pas d'user de ce prétexte pour atteindre leur but. »

[2] *Loc. laud.* p. 59 : « Regnando Solimano I°, ad istanza dei Mori discacciati della Spagna, fu convertita in moschea. »

[3] D'après Carbognano, cet événement aurait eu lieu en 1525. Tournefort qui partit de Paris en 1700, dit à ce sujet (*Relation, etc.*, p. 7) : « Cette église fut confisquée sur les Dominicains, il y a environ cent ans (?) »

[4] Turco (Grecia).

[5] *Négociations*, I, 263.

§ II.

Eglise St-Pierre et St-Paul.

A quelle époque remonte la fondation de cette église? Les documents connus ne nous offrent à ce sujet aucune donnée positive. La plus ancienne mention qui en est faite nous est signalée par le R. P. Ligier, archiviste général des Dominicains à Rome: il nous dit que le B. Raymond de Capoue, maître général de l'Ordre, confesseur et historien de Ste Catherine de Sienne, et son auxiliaire puissant dans l'œuvre de réforme qu'elle avait entreprise, écrivait, sous la date du 5 mars 1387, et du 11 avril 1390, aux religieuses de Ste-Catherine établies à Péra, dans l'église de St-Pierre[1], et en même temps aux religieux Dominicains de St-Paul de Constantinople.

D'autre part, on lit dans les documents de la « Comunità di Pera, » dans une lettre de celle-ci écrite le 30 mars 1618, au Pape Paul V, à propos d'un conflit survenu entre elle et le P. Général des Dominicains, concernant la desservance d'églises entre leurs mains et qu'ils ne voulaient pas remettre à la Comunità. « .... Les Pères de St-Dominique habitent le monastère de St-Pierre comme hôtes » et plus bas : « ils ne sont pas réellement maîtres du monastère de St-Pierre, attendu qu'il était auparavant un couvent de religieuses, et quand, il y a bien des années, Mahomet II prit la cité, les Turcs ont pris le couvent de St-Dominique et l'ont transformé en mosquée (!), alors les pauvres Pères Dominicains, étant restés sans église, furent logés provisoirement dans ledit monastère de St-Pierre, où ils ont continué d'habiter jusqu'à ce jour.... »

[1] Le R. P. Cambiaso, supérieur actuel de St-Pierre, pense que la patronne de ces religieuses était Ste Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre. Les Dominicains ont encore un monastère de religieuses de leur Ordre à Santorin, sous le même vocable. Cependant les lettres citées du B. Raymond de Capoue feraient aisément supposer que ces religieuses avaient adopté la règle des *Mantellate*, si fort répandues à cette époque par Ste Catherine de Sienne, fille spirituelle du Bienheureux, morte en 1380, mais béatifiée seulement en 1461.

Dans un autre document de la même Comunità, daté du 22 décembre 1621, on lit encore : « .... lorsque à la prise de Constantinople le sultan Mehemmed concéda spontanément aux magnifiques citoyens de Péra, leurs maisons, leurs jardins, leurs possessions, moulins etc.: il leur a donné spécialement toutes les églises et tous les monastères qui s'y trouvaient, pour qu'ils fussent « *leurs* » en toute liberté : il a seulement enlevé les cloches qui s'y trouvaient. Ils, *les Pérotes,* ont donc conservé ces églises et les ont administrées et fait desservir, comme vrais propriétaires, suivant leurs usages sans que personne y ait mis le moindre obstacle. Ces citoyens de Péra, ayant ainsi le patronage des églises, quand ils virent que l'église de St-Paul, qui était autrefois desservie par les Dominicains, fût *seule* prise par les Turcs et changée en mosquée, ils eurent pitié de ces pauvres Pères qui étaient ainsi restés sans église, ils ont donc fait partir de St-Pierre les religieuses qui s'y trouvaient, et y ont installé *provisoirement* les Pères de St-Dominique[1]... »

A l'appui de cette affirmation on lit dans le mémoire du P. Barbieri, (1817) : « après leur expulsion de St-Paul, les Dominicains obtinrent de la « Magnifica Comunità di Pera », un autre endroit avec église, où se trouvaient certaines religieuses, et qu'ils possèdent actuellement, sous le titre de St-Pierre, y exerçant charge d'âmes, *ab immemorabili tempore*[2].

Ce double rapport de la Comunità et cette affirmation du P. Barbiéri ne concordent pas du tout avec les documents fournis par les supérieurs de la Mission, d'après leurs archives, ni avec les traditions les plus anciennes du couvent. Ces sources nous disent en effet que les Dominicains, chassés par les Arabes Grenadins de leur église de St-Paul, furent accueillis chez un noble vénitien, nommé Angelo Zaccaria, dont la maison, entourée d'un jardin communiquant avec St-Paul, leur permit de sauver quelques objets du pillage résultant de cette invasion. Ce généreux chrétien donna sa maison et le terrain qui en dependait[3] et c'est là que s'élève aujourdhui le couvent de St-Pierre. Il aurait

[1] Dits, en France, Jacobins (Thévenot, p. 51 ; d'Arvieux, IV, 490), parce que leur première maison était sise dans la rue St-Jacques.

[2] Archives de St-Antoine et du Vicariat.

[3] L'acte de cette donation serait conservé dans les archives des Dominicains.

fait plus encore, il avait un droit de patronage sur la petite église de St-Pierre toute voisine, et il l'affecta au service des religieux dépossédés.

L'*Historia Missionis CP. O. P.* nous dit : « Au commencement du XVIe siècle Angelo Zaccaria donna aux religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le temple des saints Apôtres Pierre et Paul, avec les maisons avoisinantes, dont il avait le patronat. Ainsi nos religieux expulsés des autres maisons qu'ils avaient, se retirèrent en cet asile. Par la suite des temps ce couvent fut plusieurs fois la proie des flammes et le terrain sur lequel il est construit retomba au domaine public, ou *myri*, comme on dit, mais par la grâce du Dieu Tout-Puissant et les soins des supérieurs, il a été toujours conservé à l'Ordre. »

Les Archives de St-Pierre nous donnent, à l'appui de ce dire un document de 1561, dont une copie sur feuille volante mais parfaitement authentiquée par l'autorité civile et ecclésiastique du temps, est conservée jusqu'à ce jour.

« Nel Nome di Dio, Amen.

« Nell'anno della salutifera Incarnatione del N. S. G. Cr. 1561, Indizione quinta, nel tempo del pontificato del Smo in Xro Padre e Pne Pio, per divina Providenza Papa IV, a di 26 del mese di Gennajo del medesimo anno :

« On dit qu'il est certain (nous traduisons le texte italien) que sous la date du 20 avril 1535, le seigneur Angelo Zaccaria, fils de Pierre-Antoine, de Péra, comme patron et procureur actuel de cette église de St-Pierre, à raison du patronage et du domaine qu'avait leur prédécesseur ledit S. Angelo ; tant par droit que par coutume, depuis un temps immémorial, confirmé par un exercice constant et pacifique dès l'origine : a donné et concédé pour lui-même, ses successeurs et ses descendants à perpétuité... la susdite église et chapelle de St-Pierre et Paul, située dans la cité de Péra, avec son jardin, ses appartenances et dépendances, au R. P. Fr. Luca de Péra, de l'Ordre des Frères Prêcheurs de St-Dominique, alors vicaire de ladite église... à la charge pour les dits Frères de donner chaque année, en signe de reconnaissance dudit droit de patronage, au S. Angelo, un cierge le jour

de la fête de la Purification de la B. V. Marie.... De plus, en vertu de cet accord, les Frères seront obligés de célébrer chaque semaine une messe des défunts pour ledit S. Angelo et ses parents décédés. »

« Cette donation est renouvelée en l'année 1561, comme le dit le document cité. Elle est acceptée par tous les Frères présents,au nom de leur Ordre,en présence de nombreux témoins, dont tous les religieux de St-François. »

La réalité de cette donation par Zaccaria est reconnue par diverses pièces, entre autres par un décret de Mgr Fonton (1811). Plusieurs pièces des archives s'y réfèrent, et l'on peut dire que c'est la tradition dominicaine entière.

Nous ne nous prononcerons pas sur cette controverse, entre les Dominicains et la Comunità, nous avouons cependant qu'il est difficile de comprendre un droit de patronage séculier dans l'état où se trouvait la Latinité de Galata au XVIe siècle.

Les mentions de St-Pierre sont peu nombreuses jusqu'à l'époque de sa jonction à la Congrégation générale des Frères Prêcheurs d'Orient. Crusius (1584) ne parle pas de St-Paul, qui n'existait plus, mais il cite St-Pierre.

M. de Germigny, dans le récit de ses démêlés avec le représentant hongrois, cite (1580) « l'église St-Pierre petit monastère de Jacobins, où le second se rendit pour entendre l'office. »

En janvier 1581, le R. P. mro Arcangelo Corpi, est désigné sous le titre de « Vicario, e prior di San Pietro » ; mais au mois de mai suivant on l'appelle : « Vicario e procuratore di S. Pietro e commissario sopra i Latini. »

St-Pierre, comme les autres églises de Galata, vendit une partie des immeubles qui lui étaient attachés, pour contribuer à la conservation de St-François, après la fermeture de cette église, en 1586-1593.

En 1601, comme nous l'avons dit, le gouvernement des Dominicains d'Orient subit un changement notable : il passa de la Société des Frères *Pellegrinanti pro Christo* à la Congrégation des Frères Prêcheurs de l'Orient; le passage est indiqué dans les livres de compte du Couvent par une note : « toutes les choses contenues dans le présent inventaire ont été remises aux procureurs de l'église de St-Pierre, les Sieurs Oliviero di Olivieri, et Antonio Negri, de Péra, et au P. Arcangelo (Corpi)

de Metelino, religieux du même Ordre en la présence du P. Alberto d'Imola. »

En 1603, nous trouvons comme supérieur à St-Pierre avec les titres de Vicaire général de l'Ordre des Frères prêcheurs, de la Congrégation de Constantinople, Prédicateur général, Commissaire Apostolique pour les églises et chrétiens du Levant, Frère Jonantès, Andréa Carga, ou Farga, de Venise qui fut un peu plus tard nommé évêque de Syra, et mourut martyrisé cruellement en 1617, (il avait été sacré en 1611.) On commença son procès de canonisation, mais le malheur des temps empêcha de poursuivre cette affaire, Sous son administration eut lieu la reconstruction, au moins partielle de l'église St-Pierre (1603-1604) : les livres de compte du couvent nous disent encore à quel prix s'élevèrent les dépenses faites pour cette construction. Cette église dura cinquante-sept ans, jusqu'en 1660, au grand incendie de Galata.

Les différents couvents de Constantinople aimaient à se rendre de mutuels services : ainsi nous voyons que les Dominicains de Ste-Marie de Constantinople et ceux de St-François de Galata assistaient aux fêtes de St-Pierre et avaient leur part dans les offrandes qu'y faisaient les fidèles. Ainsi que nous l'avons vu, (Première Partie,) les Dominicains avaient encore les deux petites églises de Ste-Marie et de St-Nicolas en Constantinople.

C'est encore sous le même P. Andrea Carga, que l'église de St-Pierre fut reconnue comme placée sous la protection de la France, par un firman de Sultan Ahmed I, sous l'ambassade de M. de Salignac, 1608. Ce firman fut renouvelé en 1731, pendant l'ambassade de M. de Villeneuve, et par un Khatti-chérif de *sefer* 1218=1804, sous l'ambassade du maréchal Brune. Mais déjà même avant cette date de 1608, la France avait fait acte de protection, à l'égard des Dominicains, lorsque M. de Brèves avait empêché les Turcs de s'emparer de St-Nicolas comme nous l'avons dit P. 1, Ch. IV.

En 1611, St-Pierre était desservi par cinq religieux ayant un revenu quotidien de demi thalari, destiné à pourvoir à la fois au service de l'église et aux besoins personnels de la communauté. Les comptes étaient tenus par les procureurs nommés par la « Magnifica Comunità » et l'on voit que ces procureurs

laïques n'avaient pas toujours pour les religieux les égards désirables.

Les luttes mêmes ne manquaient pas entre les religieux de tous les Ordres et les administrateurs de la « Magnifica Comunità. » En 1618, une supplique est adressée par elle au Vicaire patriarcal P. Giuseppe de Bruni, de Venise, Gardien de Ste-Marie Drapéris, contre les Dominicains de St-Pierre, le requérant d'intimer au R. P. Gio. Battista Turoli, dominicain, vicaire général d'Orient, et ce sous les peines canoniques d'avoir à céder les clefs et l'usage de l'église de St-Georges, dont son Ordre jouissait depuis dix ans, et qui cependant avait été administrée avant lui par des prêtres séculiers et des religieux de divers Ordres. Le Vicaire patriarcal donna raison à la Comunità, comme nous le dirons (Ch. vii.), et l'église St-Georges fut, quelques années après, donnée aux Capucins.

En 1636, une grande tristesse était réservée à la Latinité de CP. Jusqu'alors deux églises lui étaient restées, seules de toutes celles qu'elle avait possédées sur la rive droite de la Corne d'Or; mais à cette date, à la suite d'événements sur lesquels nous n'avons pas à revenir, ces deux églises lui furent enlevées. Les Frères Prêcheurs « exilés », dit le supérieur des Dominicains, vinrent frapper à la porte « *dell' ospizio di S. Pietro* »; il leur fut ouvert et ils n'y portèrent d'autre dot que celle du Christ, une extrême pauvreté. Mais Dieu les en récompensa bientôt : ils obtinrent un trésor d'un prix inestimable : le baile de Venise obtint de la Porte qu'Elle leur rendrait l'image miraculeuse de la Madone, qui fut depuis vénérée dans l'église St-Pierre.

La Comunità suscita aussi contre St-Pierre, en 1651 et 1653, des difficultés semblables à celles qu'elle souleva, à différentes époques, contre Ste-Marie et St-Benoît. Il est juste de reconnaître d'ailleurs, que l'administration des biens de St-Pierre était régie par deux procureurs, nommés par la Comunità. Ce différend fut soumis, par la Sacrée Congrégation de la Propagande, au jugement du Vicaire patriarcal qui décida, en avril 1657, que l'un des deux procureurs serait toujours choisi dans la famille Drapéris, et l'autre nommé par la Comunità.

Du reste, et comme les autres religieux à diverses époques, les « Pères de St-Pierre furent persécutés et menés au Cadi, le

25 mai 1654, pour la recherche de trois enfants d'une chrétienne du couvent de St-Pierre qui se fit turquesque, par colère ou dépit, et menacés d'être pris de nouveau et leur église brûlée, s'ils se trouvaient là cachés.... Les Dominicains portèrent leur argenterie à St-Georges, dans la crainte qu'ils avaient, mais l'ambassadeur de France intervint, à la prière du Père Thomas, (des Capucins). »

« A la fête du Corpus Domini, le 7 juin 1654, le R. P. Thomas, capucin, en sa qualité de pro-vicaire patriarcal, célébra la messe solennelle à St-Pierre et porta le T. S. Sacrement à la Procession des Pères Dominicains, assisté de religieux conventuels et observantins, comme diacre et sous-diacre. M. de la Haye et toute sa cour y assistaient, avec son aumônier.... Les aumôniers d'Allemagne et de Raguse ont assisté à tout et porté le dais, avec un cordelier et un observantin : la coutume était que le Sr. Drapéris et autres séculiers le fassent; mais à cause que c'était l'ordinaire qui officiait, lesdits Pères Dominicains ont voulu qu'il fût porté par des prêtres. »

Nous ne parlons pas de ces malheurs qui étaient ordinaires dans ces temps, par exemple des avanies et des pestes. Ainsi nous voyons qu'à certains moments tous les religieux sont obligés d'abandonner ensemble le couvent, à cause de la peste, et de se réfugier en quelqu'endroit écarté. Les Dominicains de St-Pierre avaient reçu, en 1629, par cession d'Edoardo da Gagliano, une vigne de la contenance de quatorze deunums, qui avait coûté 24,000 aspres au vendeur, le tout à St-Dimitri ; c'est là qu'ils se réfugient alors ; mais c'est pour eux l'occasion de nouvelles dépenses.

St-Pierre et le couvent en dépendant furent détruits par l'incendie de 1660 ; et le tableau de la *Madone de Constantinople,* ayant été sauvé des flammes par l'un des notables de la *Comunità,* le sieur Olivieri, celui-ci fut invité, par décision de la *Comunità* du 13 mars 1662, après la reconstruction de l'église, à le restituer à l'église des saints Pierre et Paul de Galata. Selon le rapport précité du supérieur de la mission, ce tableau peint en bois, et placé derrière le maître-autel, était entièrement revêtu d'argent, et ne laissait voir que la tête de l'Enfant-Jésus et celle de sa sainte Mère[1]; il est exposé, aujour-

[1] Carbognano fait le même récit. (p. 58.)

d'hui, à la vénération des fidèles (1870), au-dessus de l'autel de la première chapelle, à droite, en entrant dans l'église. La restauration de l'*image,* telle qu'elle existe présentement, date de l'époque où les Dominicains de St-Pierre passèrent sous la protection française, ce qu'indiquent les « fleurs de lis » dont le manteau de la Vierge est parsemé; il représente la vision de St Dominique, dans laquelle le saint fondateur de l'Ordre s'étant plaint à la Vierge de ne pas voir ses enfants auprès d'elle, la Ste Vierge, ouvrant les bras, lui fait voir tous les saints, papes, rois, reines et autres personnages, illustrés par leur sainteté, qu'elle couvrait de son manteau. La tête et la poitrine seules appartiennent à l'ancien tableau, le reste date de sa restauration.

Cet incendie (de 1660) réduisit à la plus grande détresse le Couvent de St-Pierre. De toute l'église il n'était resté debout que les portes de fer, et des vingt maisonnettes adjacentes, qui formaient toute la propriété des religieux, il n'en demeurait que sept. Ils se virent encore sur le point de tout perdre : les Turcs firent mettre le terrain aux enchères publiques. Les religieux durent le racheter de leurs deniers, et encore dépenser beaucoup pour se ménager la bienveillance de certains agents de l'autorité, 1661 ; l'année suivante il fallut recommencer encore, faire des cadeaux à l'aga des janissaires, au mekter-bachi, au Woivode de Galata, etc, etc. : ainsi que 10,000 aspres à divers, par l'entremise de M. Roboly, agent d'affaires de l'ambassade française, en l'absence de l'ambassadeur, pour recouvrer le terrain et garder la petite église provisoire, qui était auparavant le réfectoire des religieux. Cette petite église provisoire avait été déjà l'occasion d'une avanie de 12,000 aspres au Woivode de Galata, parce qu'on l'avait ouverte sans la permission nécessaire.

Pour comble d'infortune, deux Pères furent emprisonnés à cause de toutes ces difficultés et il fallut encore débourser une somme assez forte pour leur délivrance.

Enfin un Hudjet fut dressé et enregistré au mekèhmè de Galata, en 1662, pour garantir la propriété de la cour et des chambres du couvent contre toute possibilité de spoliation future. Nous trouvons qu'en somme, avant de pouvoir se mettre à la reconstruction de leur couvent, les Dominicains durent dépen-

ser plus de 100,000 aspres. Le nouveau couvent fut pauvre et petit, misérablement meublé, comme il appert d'un inventaire du temps. Ce ne sera que peu à peu à l'aide de sérieuses économies, et de secours venus un peu de tous les côtés, que l'on réussira à avoir une habitation convenable et une église suffisante.

Les ambassadeurs des puissances, surtout celui de la France, contribuèrent de leur mieux à réparer les ruines de St-Pierre. La République de Gênes elle-même ne lui retira pas sa bienveillance, et nous trouvons que son représentant choisit St-Pierre pour le lieu de sa sépulture, 1671. Il est vrai qu'elle avait demandé une église spéciale, en 1666, mais il lui avait été répondu, par la Porte, qu'il ne fallait rien innover à ce sujet, qu'elle avait à sa portée les églises de St-Pierre et de St-Benoît et qu'elle pouvait en user. Ainsi elle n'avait plus rien dans cette ville qui lui avait appartenu si longtemps!

La mission de St-Pierre fit, en 1689, une grande perte par la mort « del celebre P. *Gregorio Cyriacense* », religieux Arménien. Ce fut le premier missionnaire qui s'appliqua et réussit, à la conversion des Arméniens. Il était né à Brousse; élevé par nos Pères, il avait pris l'habit de l'Ordre. Il fut le premier curé des pestiférés, car auparavant c'était un curé quelconque qui allait à leur secours, celui qui était appelé le premier. En dehors des temps de contagion, le Père s'occupait activement de la conversion de ses compatriotes, et ne reculait devant aucun voyage et aucune fatigue, pour arriver à ce résultat : « il y opéra des fruits merveilleux, et c'est depuis lui que notre église de St-Pierre devint comme la paroisse des Arméniens catholiques. » Les Arméniens en conservèrent une grande reconnaissance aux Dominicains, et nous trouvons à plusieurs reprises dans leurs archives des dons ou des legs, venant de bienfaiteurs de cette nation. Le P. Gregorio fut victime de son zèle et mourut de la peste, en assistant les malades. Il fut inhumé au cimetière de Beolou (Bey-oglou), Grand-Champs de Pancaldi, où l'on conduisait ordinairement ceux qui mouraient de peste.

Les incendies et les avanies n'étaient point les seules causes de ruine pour les communautés : nous trouvons sous le vicariat du R. P. Fr. Antonino Guiducci, de Chio, (1691-1693) que son prédécesseur, P. Domenico Timoni, lui avait laissé en

caisse une somme assez considérable en *Manghuri,* sorte de papier-monnaie, mais lorsque le P. Antonino voulut régler la situation, il se trouva que les *Manghuri* avaient tellement diminué de valeur, qu'une oke de viande en vint à coûter 35 et 38 aspres ; même un peu plus tard, cette monnaie fut tout à fait dépréciée, et le gouvernement qui l'avait émise cessa de la reconnaître. Nous avons vu la même chose en d'autres temps, ici et ailleurs. Ce Père Fr. Antonino fut de nouveau nommé Vicaire général d'Orient quelques années après, il mit en bon ordre tout le couvent et laissa de bonnes traces de sa double administration. Il sut y intéresser les bienfaiteurs et spécialement la confrérie du Rosaire, *Schuola del Rosario*. Surtout nous remarquons qu'il fit réparer et embellir le « quadre de la Madone, dite Hodighitrias, » et une superbe bannière que les religieux avaient pu soustraire au désastre de Chio.

Les Dominicains avaient aussi une maison de rapport aux Quatre Rues de Péra, mais l'incendie de 1700 la réduisit en cendres. Il fallut encore se mettre en frais pour la reconstruire, et conserver au couvent cette source de revenus.

Pendant le vicariat du R. P. Tommaso de Via, de Chio, (1702-1706) le couvent de St-Pierre qui avait été déjà mis sous la protection française en 1608, mais qui était resté en réalité sous celle de Venise, passa effectivement sous le drapeau français. Voici à quelle occasion : on se souvient que l'image vénérée de la Madone avait été rendue aux religieux Dominicains sur les instances du baile de Venise : la République en profita, vers cette date, 1703, pour prétendre à sa possession ; elle donna donc à son représentant l'ordre de s'emparer de cette précieuse image et de l'envoyer à Venise. Les religieux, disent les archives, tenaient beaucoup à Venise, mais ils tenaient encore plus à l'image sainte ; ils refusèrent donc ce qu'on leur demandait et il en résulta un si grand refroidissement entre eux que, en décembre 1705, l'église St-Pierre passa définitivement sous la protection de la France. Le livre des comptes nous parle d'un festin qui fut donné à cette occasion. La République néanmoins se retira tout à fait de ces religieux, et elle discontinua le subside annuel de cent quarante-quatre thallers qu'elle avait coutume de donner pour rétribuer celui des Pères qui faisait le service de l'autel où l'on vénérait la sainte image.

A partir de cette époque l'église de St-Pierre eut plus d'importance et devint comme la paroisse française de Galata. Et de son côté la France lui assura de larges subsides et une protection efficace, tant auprès de la Porte qu'auprès de la Cour Romaine. Les Registres du couvent nous disent ce que faisaient les religieux pour reconnaître cette protection.... « Nous sommes tenus et obligés de prier pour le roi, particulièrement nous mentionnons solennellement son nom le Vendredi et le Samedi saints, puis toutes les fois que nous donnons la bénédiction du T. S. Sacrement, après le *Tantum ergo* nous chantons trois fois le *Domine salvum fac regem,* le *Gloria Patri,* et l'oraison. Le jour de St Louis, et de l'Assomption, nous faisons des prières pour le roi et nous chantons le Psaume *Exaudiat*. Le jour de St Louis toute la nation assiste à la messe solennelle dans notre église, et on y chante le *Te Deum,* etc. »

En 1731, le 21 juillet, le couvent et l'église de St-Pierre furent encore détruits par un incendie, qui consuma une grande partie de Galata; mais ils furent relevés sur un firman obtenu à la demande du marquis de Villeneuve, ambassadeur de France. La première pierre fut posée le 13 novembre de la même année ; la construction était achevée le printemps suivant, et l'existence de l'église de St-Pierre qui n'était que tolérée, depuis l'incendie de 1660, fut enfin officiellement reconnue. La bénédiction fut faite par le Vicaire général, Fr. Bartolomeo Dimitri de Raguse le 14 mars 1732, avec licence de l'archevêque de Carthage, Vicaire patriarcal, (Francesco Girolamo Bona) : la première messe y fut célébrée comme en cachette : les religieux reprirent possession du couvent et recommencèrent les offices dans l'église le 1er avril. « Pendant trois ans ils célébrèrent une messe chaque jour pour les bienfaiteurs qui les avaient aidés à cette reconstruction, et ils dirent trois messes pour chacun de ceux qui vinrent à mourir pendant ce même temps. »

Les secours reçus n'avaient pas suffi pour ces travaux, aussi le couvent était-il obéré de dettes énormes. Le R. P. Vicaire s'en alla en Chrétienté, et revint après bien des mois plus riche de bonnes paroles que d'argent sonnant. Il réunit à son retour le conseil de la communauté et on décida qu'il fallait vendre tout ce que l'on possédait pour se libérer. On obtint la permis-

sion du Saint-Siège, et l'autorisation de la Sérénissime république de Gênes. On vendit même la maison des Quatre Rues; mais ce ne fut qu'en 1763 que le couvent se trouva libre enfin de toutes ses dettes.

Il ne faudrait pas croire que pour cela les religieux ne s'occupassent plus des âmes : ils continuaient leur ministère : ainsi nous voyons qu'en 1733 on fait venir de Smyrne un Père Fr. Eusebio Franzozini pour prêcher le carême, il s'y distingua si bien et y fit de si grands fruits que le R. P. Général ne lui permit pas d'aller à la mission de Naxivan à laquelle il était destiné, mais le retint à CP. Il apprit très bien le Turc et se dévoua au service des Arméniens, en convertit un grand nombre et maintint les autres dans la foi. Il fut un peu plus tard supérieur du couvent et Vicaire général de la Congrégation d'Orient, puis Provincial d'Arménie, et enfin Vicaire apostolique.

Les angoisses des temps présents ne leur faisaient pas oublier la reconnaissance pour les bienfaits anciens : ainsi nous trouvons dans les archives, sous la date du 1er mai 1756 : « ayant trouvé dans les papiers du couvent que la communauté avait l'obligation de célébrer une messe chaque semaine pour Angelo Zaccaria, le fondateur du couvent, et ne sachant pas pour quelle raison on a cessé de le faire, nous prenons en chapitre la résolution de la reprendre, à commencer du présent mois. »

Sous le vicariat du R. P. Fr. Mariano Timoni : en décembre 1763, toutes les dettes étant enfin payées, le supérieur, en signe de reconnaissance envers la Bonté divine, propose de partager avec les pauvres les ressources qu'Elle envoie : « à l'unanimité, les religieux promettent de donner aux pauvres le cinquième de tous leurs revenus. »

Pendant les années de détresse qu'avait traversées le couvent de St-Pierre on avait dû diminuer le nombre des religieux et relâcher un peu de la régularité; mais quand on fut déchargé du fardeau écrasant des dettes, on augmenta le nombre des Pères et ils purent s'appliquer avec zèle aux œuvres de la mission. *L'Historia Missionis Constantinopolitanæ O. P.* nous dit quel était, en 1772, l'état de la maison : « On y compte cinq prêtres, sous la direction du R. P. Fr. Marianus Timoni, Vicaire général : ces religieux, pour satisfaire à leurs obligations et glorifier Dieu, ont tous les dimanches et jours de fêtes deux

sermons, l'un en Turc, l'autre en Grec, ils chantent ensuite la messe solennelle. Pendant le carême il y a de plus un sermon italien chaque vendredi : on ne peut faire davantage car les autres jours sont pris par des prédications dans les autres églises. Nous remplissons ces fonctions chacun à notre tour, et tous nous nous appliquons à entendre les confessions des fidèles à l'occasion des jours de fêtes. Dans les autres jours, après avoir récité dans l'église les heures canoniques, chacun s'applique religieusement à son office. »

Pour satisfaire à la dévotion des fidèles, on avait établi dans l'église de St-Pierre diverses confréries : 1° celle du Rosaire, comme dans toutes les églises des Frères Prêcheurs. La fête se célébrait le premier dimanche d'octobre et l'on faisait une procession solennelle dans les rues qui avoisinent le couvent. Nous en parlerons dans la dernière partie de ce travail.

2° La confrérie du Sacré-Cœur de Jésus. Elle fut érigée en 1734, par M. de Villeneuve, qui se rendit devant l'autel élevé *ad hoc,* entouré de ses nationaux, et en fit lui-même l'inauguration. Le Pape Clément XII confirma cette confrérie par bulles pontificales, l'enrichit de privilèges et d'indulgences, et en dressa lui-même le règlement. Cette confrérie existait encore en 1829. L'ambassadeur de France avait le droit de nommer, ou du moins de confirmer les prieurs de la confrérie, et nous voyons même que pendant la guerre de l'indépendance de la Grèce, les relations diplomatiques étant interrompues entre la Porte et la France, le ministre de Hollande M. Van Zuylen, chargé des affaires de nos nationaux à CP., rendit, le 15 avril 1829, un décret par lequel MM. David Glavany et Joachim Gravier étaient nommés prieurs de l'institution du Sacré-Cœur de Jésus en remplacement de MM. Baudouy et Hip. Crespin, prieurs sortants.

3° Une confrérie de St-Grégoire l'Illuminateur fut aussi instituée dans l'église St-Pierre, nous ne savons quel a été son sort.

Toutefois, lors des affaires arméno-catholiques de 1761, St-Pierre, où des arméniens s'étaient réfugiés, fut violé, comme St-Georges et St-Benoît, et les réfugiés, conduits au bagne d'où ils furent bientôt renvoyés.

4° Enfin les Capucins qui occupaient l'église voisine, de St-Georges, l'ayant vendue à la S. C. de la Propagande, pour le

service du Vicaire Apostolique, Mgr Fracchia, qui jusqu'alors n'avait pas de cathédrale, on transféra dans St-Pierre la confrérie de St-Roch qui existait à St-Georges depuis 1707. Cependant le couvent n'accepta que le service spirituel de la confrérie, mais ne voulut pas s'ingérer dans l'œuvre du rachat des captifs qui y était annexée. Diverses négociations furent engagées à ce sujet et tranchées enfin par l'autorité du Vicaire Apostolique.

Mais vers la fin du XVIIIe siècle, les relations diplomatiques étant rompues entre la France et la Porte, et le couvent se trouvant de fait sans protection efficace, quelques chrétiens de Chio voulurent en profiter pour se faire adjuger l'église de St-Pierre par le gouvernement ottoman. Ils réussirent à obtenir un firman qui la leur attribuait, et ils le présentèrent à la communauté, novembre 1799. Il fallut un monitoire énergique de Mgr Fonton contre ces audacieux envahisseurs, et de plus une action vigoureuse de la part de tous les Ministres et drogmans qui étaient restés à leur poste, pour faire rapporter ce firman et maintenir les religieux en la possession de leur église. Enfin un khatti-chérif de Sefer 1218=1804, rétablit le protectorat de la France et rendit la paix aux religieux.

Depuis que l'église St-Georges eut passé entre les mains du Vicaire apostolique, celle de St-Pierre devint de plus en plus la paroisse des Français : même en 1825, les documents de la députation française déclarent que cette église était considérée « comme la paroisse du commerce français. »

Jusqu'à la date à laquelle nous sommes arrivés la Congrégation d'Orient des Frères Prêcheurs, gouvernée par son Vicaire général, se suffisait presque à elle-même : elle recevait bien, il est vrai, des religieux du dehors, d'Italie surtout, mais elle avait un grand nombre de ses membres que nous voyons appelés *Fils des couvents* : nous constatons même que souvent la S. C. de la Propagande choisit parmi ces religieux les évêques du Levant, ou les Vicaires apostoliques de CP., mais nous allons arriver à une autre période où il lui faudra recourir à une province particulière, afin de maintenir dans ses établissements un nombre suffisant de religieux pour en assurer le service[1].

[1] Tous les détails contenus dans les pages ci-dessus, sont extraits des archives de St-Pierre, mises gracieusement à notre disposition. Il nous a semblé inutile d'y renvoyer à chaque alinéa. (Note de l'Editeur.)

CHAPITRE V.

SAINT-BENOÎT. — LES PÈRES JÉSUITES.

Les origines de St-Benoît, église et abbaye (*Chiesa e Abbazia*) et de son enclos, sis dans la troisième enceinte de Galata, rue Kèmer-alty, sont assez obscures. Tournefort dit que cette église « était aux Bénédictins du temps des Génois[1]. » Carbognano de son côté nous dit que « l'antica chiesa di san Benedetto posseduta già, nei tempi addietro, come si ha per comun tradizione, dai monaci Benedettini[2]. » Mais à quelle époque remonte la construction de cette abbaye? A quelle date les Bénédictins en prirent-ils possession ? C'est là ce que nous voudrions établir aussi clairement que possible, d'après les communications qui nous ont été faites gracieusement de différents côtés.

Il est certain d'abord que même avant de prendre position à Galata, l'Ordre de St-Benoît possédait déjà des établissements à CP. Il en avait eu même du temps des empereurs grecs, avant la conquête Franco-Vénitienne. De plus nous avons vu que quelques abbés de l'Ordre de Cîteaux se trouvaient dans l'armée qui s'empara de CP. en 1205. Par l'ordre du Pape Innocent III, ils firent d'abord opposition aux desseins des croisés, mais ils les suivirent néanmoins jusqu'au bout, et ils eurent part aux dépouilles. Aussi les voyons-nous dans CP. en plusieurs endroits. L'Ordre de Cluny lui-même, quoique la part qu'il a prise à la

[1] Tournefort. *Voyage en Orient.*

[2] Opere citato.

conquête soit moins évidente, obtint cependant plusieurs églises. Quel fut le sort des uns et des autres après la restauration byzantine ? Purent-ils se maintenir dans les monastères qu'on leur avait assignés ? Nous ne pouvons répondre bien catégoriquement à ces questions, dans l'état actuel de nos connaissances. Il semble plutôt qu'ils ne restèrent pas dans CP. même ; mais nous y voyons un monastère de Nonnes Cisterciennes en 1334. Les religieux avaient dû se retirer dans la possession génoise, à Galata, et s'y établir, nous semble-t-il.

Des documents dont le R. P. Romano, S. J., recteur du collège de Ste-Pulchérie, nous a donné communication, nous disent que « Instabat orator *(le comte de Leslie, ambassadeur de l'empereur Léopold II)* ut aliqua saltem, ex deletis incendio templis, restaurarentur, omnia quippe perierant, excepto sacello Patrum Societatis Jesu, sumptibus reipublicæ Januensis erecto, sedente Urbano V, et honori divæ Virginis Matris et S. Benedicti consecrato, anno 1427, ac denique sacræ Benedictinorum familiæ quondam commisso. » (Taffener S. J.[1])

Cette note est précieuse, elle assigne une date précise à la fondation de St-Benoît, le règne de Urbain V, (1362-1370). Elle dit encore que cette église a été consacrée en 1427. Construite aux frais de la République génoise, elle fut probablement élevée sous le règne de Cantacuzène, à l'époque où la colonie franque acquit sa pleine autonomie. Le style du beffroy de St-Benoît est d'ailleurs entièrement semblable à celui des constructions qui bordent la rue de Perchembé-bazar et datent de ce temps-là. Ce dire est consacré, même de nos jours, par la tradition populaire qui désigne parfois cette église sous le nom de Djenécykeliçacy « l'église des Génois. » Il semble que par la suite elle devint la principale église de la ville et succéda en cette qualité à celle de St-Michel. Cette dernière, détruite par l'escadre vénitienne en 1296, réédifiée en 1303, existait encore en 1326. Des événements que nous ignorons auraient amené sa destruc-

[1] Le P. Paul Taffener, né à Clagenfurth, en Carinthie, en 16J8, entra au noviciat de la Compagnie en 1628, il enseigna les humanités durant quatre ans, devint recteur du collège de Styr, puis exerça le ministère à Vienne Le comte de Leslie, ambassadeur de Léopold II près la Porte Ottomane, l'attacha à sa mission en qualité d'aumônier. (Bibliothèque des écrivains de la C. de J.)

tion et déterminé la République à construire celle de St-Benoît. (?) Toujours d'après le P. Taffener il paraît que la nouvelle église aurait été placée sous le double vocable de la B. Vierge Marie et de St-Benoît.

Un autre document nous fait avancer davantage dans la question et la précise. Il est dû au R. P. Quandel, bibliothécaire de l'abbaye du Mont-Cassin. Dans les notes qu'il a bien voulu nous envoyer, nous voyons ce qui suit :

« S. Mariæ Misericordiæ in Pera.

« Monasterium S. Mariæ Misericordiæ in Pera, prope Constantinopolim, unitur congregationi a Nicolao V[1], anno 1449, sed possessio capta est anno 1450, cum monasterio S. Benedicti, ibidem illi unito[2]. Anno 1557, fuit institutus procurator a Congregatione Fr. Stephanus Gattaluxius, ordinis Prædicatorum, ad regendum prædictum monasterium, et ad exigendum fructus, cum promissione solvendi tertiam partem fructuum congregationi, sed quia nihil unquam solvit, fuit contra eum lata sententia, a vicario urbis, ad restituendam et relaxandam procurationem, una cum fructibus, sub die 27 mart. 1560 ; uti ex actis D. Simeonis Grugnetti liquet. »

« Ab anno 1449, usque ad annum 1550 numerantur quinque professi.

« D. Bartholomeus a Janua (anni professionis) 21 mars 1439.

« D. Jo. Baptista de Pera, 8 7br. 1449 ;

« D. Basilius de Pera, 2 apr. 1449 ;

« D. Ambrosius de Portugallo, 25 dec. 1449 ;

« D. Bartolomeus de Pera, 21 mar. 1450. »

De ce document, *officiel,* on recueille que deux établissements coexistaient ensemble, presque sur le même terrain, 1° le monastère de Ste-Marie de la Miséricorde, 2° celui de St-Benoît. Cette dualité se maintient pour ainsi dire jusqu'au XVII[e] siècle, même après que les Jésuites y furent installés, car on trouve une lettre de la Comunità, à M. de Brèves, alors ambassadeur

[1] Nicolas V est ce Pape génois dont nous avons vu le nom sur une inscription des murailles de la ville (1447-1455.)

[2] Ce fait est confirmé par les Archives des Capucins de St-Louis, comme nous le verrons plus bas à propos de St Joseph de Léonisse.



à Rome, en date du 20 mars 1610, qui raconte que les Jésuites « ont établi dans la chapelle extérieure, voisine de l'église, une congrégation, et que chaque samedi matin, son Exc. l'ambassadeur de France, M. de Salignac, et beaucoup d'autres y vont avec une grande dévotion. »

Les Bénédictins du Mont-Cassin n'entrèrent en possession qu'en 1450[1]. Ce n'était que trois ans avant la conquête ottomane. Ils continuèrent de l'occuper quelque temps encore ; mais ils l'abandonnèrent ensuite, puisque en 1557 ils donnent procuration pour l'administrer et en percevoir les revenus, dont le tiers devait revenir au Mont-Cassin. Le dominicain qu'ils avaient choisi comme mandataire, n'ayant pas tenu ses engagements, ils recoururent au Vicaire patriarcal pour l'y obliger, ou lui faire rendre sa procuration.

Il semble que les Dominicains aient eu pendant quelque temps la charge de desservir cette église, car dans une supplique au R. P. Général des Dominicains la Comunità dit : « Nous prieur et gouverneurs de la commune, ayant mis des Pères de St-Dominique dans l'église de St-Benoît, etc. » Cette lettre est de 1618. (21 oct.)

Il est dit de plus dans une lettre de la même Comunità au R. P. Général des Conventuels, sous la date du 30 juillet 1616 : « Il y a quarante ans que vos Pères desservent l'église de St-Benoît, » par conséquent vers 1576.

Mais il est un autre fait plus singulier. Le P. Barbieri, dans son mémoire souvent cité, nous dit que les Frères Mineurs de l'Observance qui étaient établis à CP. dans le couvent de St-Antoine des Cyprès, en ayant été chassés lors de la prise de CP. par sultan Mehemmed, 1453 (Plusieurs furent égorgés, d'autres

[1] Le R. P. Quandel, auquel nous devons déjà de précieux renseignements, en ajoute un autre qui jette encore un peu de jour sur la question obscure qui nous occupe en ce moment. « L'église de St-Benoît, et le monastère dont elle dépendait, était occupée par les Bénédictins dès son origine. Au XVe siècle les Bénédictins d'Italie, pour divers motifs, et surtout pour se soustraire aux abus de la Commande, se réunirent en une congrégation dite, dans le principe, de Ste-Justine de Padoue, où ils s'établirent, et ensuite du Mont-Cassin, quand ce célèbre monastère s'y rallia. Les Papes favorisèrent cette congrégation ; et toutes les fois qu'ils en trouvèrent l'opportunité, ils lui adjoignirent les autres monastères ; de ce nombre fut celui de Ste-Marie de la Miséricorde de Péra. »

réduits en esclavage, comme nous l'avons dit), la « Magnifica Comunità » mit à leur disposition le couvent de St-Benoît. Cette concession n'était que provisoire, mais cette occupation dura jusqu'à l'arrivée des Jésuites en 1583. Alors une dame pieuse leur donna Ste-Marie Drapéris, comme nous le dirons en son temps.

Enfin nous verrons plus bas que les premiers Capucins venus à Péra, après la première disparition des Jésuites, furent aussi reçus à St-Benoît, et que St Joseph de Léonisse y fut miraculeusement conduit. Ces choses, si contradictoires en apparence, s'accordent cependant si l'on tient compte de l'existence de deux églises, et de deux couvents voisins, qui ne furent confondus que plus tard, mais que l'on désignait cependant sous le nom générique de St-Benoît, parce qu'ils étaient voisins et dans le même enclos.

Pierre Gylles, reproduit par Du Cange, cite le nom de St-Benoît, et signale « sa magnifique citerne, déjà dépouillée de ses chambres, ainsi que des trois cents colonnes qui en soutenaient la voûte, et convertie, de son temps en champ de culture, pour les besoins du desservant du temple. »

Grâce à la protection française, St-Benoît, menacé de subir le même sort que St-Paul, fut conservé au culte chrétien. Excité par l'expulsion des Maures d'Espagne réfugiés dans ses États, sultan Suleïman avait résolu d'abattre cette église, ou de la changer en mosquée ; mais « l'ambassadeur de France fit en sorte que le roi l'autorisât à demander, en son nom, ladite église, pour en faire une chapelle royale, à l'usage de l'ambassade de France[1]. » Il obtint cette donation du sultan, vers 1540[2].

Le P. Barbieri rapporte le même fait, mais il attribue la concession de St-Benoît « alla pace di 1535, pel commodo dell' ambasciatore di Francesco I°, che doveva stabilirsi in CPli. » Le premier traité conclu entre la Porte et la France est, comme on le sait, de 1535. Quatre firmans datés de 1609, 1617, 1619 et 1628, confirmèrent la donation de sultan Suleïman.

[1] On lit dans l'*Estat des missions de Grèce, présenté à NN. SS. les archevêques, évêques et députés du clergé de France en l'année* 1695, p. 12 : « Pour servir à la nation, et encore plus pour empêcher qu'elle ne fût convertie en mosquée, selon les ordres que le sultan en avait déjà donnés. »

[2] *Topographia*, 328. *Constantinopolis Christ.* IV, 82, 113.

Depuis lors, selon les *Annales de la résidence des PP. Jésuites,* les Ambassadeurs de France firent desservir cette église par des prêtres nommés par eux.

Un peu plus tard les catholiques de Péra et de Galata, dont le nombre décroissait toujours, au point que, selon certains rapports, ils n'étaient plus que *dix-sept familles* seulement (?), résolurent de demander au Pape l'envoi de quelques Pères de la Compagnie de Jésus; ils sollicitèrent à cet effet l'intervention de M. de Germigny, baron de Germoles, ambassadeur de France, et celle de Morosini, Baile de Venise. On leur accorda leur demande.

La nouvelle mission avait pour supérieur le P. Mancinelli[1], italien, accompagné des PP. Honoré Caze, de Marseille, et Maurice Timpanizza de Raguse, et des Frères Martin, de Marseille, et François, grec de nation. Partis de Rome pour Venise, ils mirent à la voile le 15 juin et arrivèrent à CP. le 8 novembre 1583.

L'ambassadeur de France et le baile Morosini les logèrent en leurs palais, puis les Pères prirent possession de St-Benoît, le 18 novembre 1583. M. de Germigny informa le roi, comme suit, de leur arrivée à CP.

« Et y (ici) arrivoient trois pères jésuites[2], mandés par N. S. P. le pape, à la requeste et instance des chrestiens Perots, pour l'effect de l'instruction de leurs enfants ; par lesquels Sa Sainteté m'aurait escript un bref[3] aux fins de les recevoir et tenir soubz

[1] Le P. Jules Mancinelli, né à Macérata dans les Marches, fit son noviciat à Rome (1558-1560). Après qu'il eut terminé ses études, il fut appliqué au ministère de la prédication. Son éloquence était si persuasive que son discours était souvent interrompu par les sanglots de ses auditeurs. On l'employa ensuite aux missions en Europe, en Asie et même en Afrique. Les Souverains Pontifes, surtout Grégoire XIII, lui donnèrent les plus larges facultés pour admettre les hérétiques et les schismatiques dans le sein de l'Église catholique. Après son court apostolat à CP., il continua ses courses apostoliques en Algérie, revint en Italie, parcourut l'Allemagne, la Valachie, la Moldavie, la Pologne, etc. Il mourut à Naples le 14 août 1618 à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il laissa une grande réputation de sainteté et les Jésuites l'honorent comme *Vénérable*. (V. *Symbolæ ad illustrandam Ecclesiæ Orientalis*, etc., p. 989, auctore R. P. Nicolao Nilles, S. J. Inspruck, 1885.)

[2] L'Ordre des Jésuites fut fondé en 1534, par Ignace de Loyola, fils d'un gentilhomme de la province de Guipuscoa, et approuvé par le pape Paul III, le 27 septembre 1540.

[3] Le pape avait également adressé un autre bref, en faveur des Pères, au baile de Venise, Morosini (Carayon, p. 4), lequel, dit l'*Estat des Missions*, p. 12, « aurait fait une aumône considérable pour meubler et réparer l'église. »

la protection de V. M., et les faire loger et accommoder au monastère St-Benoît comme estant, dès le temps de sultan Suleynan, soubz la garde et protection particulière de V. M., ce que j'ay très-volontiers faict[1]. »

« Le 25 août suivant (1584), M. de Germigny, à qui cette église appartient de droit, leur fit expédier deux patentes; l'une en latin, pour les chrétiens, mentionne les divers brefs du pape; l'autre en italien, pour les Turcs, sans mention du Pape, constate la donation faite par le sultan. La patente latine préconise le zèle des Rois T. C. à soutenir la religion en Levant, ce qui est d'ailleurs constaté par l'empressement que le Roi a montré pour se faire remettre l'église que le sultan voulait convertir en mosquée. » M. de Germigny établit, par suite, le droit que les ambassadeurs ont eu, dès lors, de nommer des *recteurs,* et des *économes,* pour la desservance de cette église, citant même parmi eux les pères Antoine de Chio et François Pastes, tous deux franciscains; il termine en disant « que c'est sur les représentations des chrétiens de Péra qu'il a demandé et obtenu la venue des jésuites; » enfin, « qu'il s'est déterminé, conduit par l'esprit de religion du roi, à leur affecter pour logement l'église de St-Benoît, et que, sur la demande du souverain pontife, il les recevait sous la protection spéciale de S. M. »

Cette patente se termine ainsi : « donné aux Vignes de Péra, le 25 août 1584. »

Le lendemain le Baile vénitien leur expédia d'autres lettres-patentes, dans lesquelles on lit : « Les Pères étant arrivés le 8 novembre 1583, et étant entrés au lieu de St-Benoît, par ordre de Sa Sainteté, qui a voulu, par un bref de même teneur, qu'Elle nous a adressé, qu'il leur soit assigné, pour y faire leur résidence, comme l'ont demandé les Seigneurs Pérotes.... Nous avons, par charité, subvenu à leur nécessité de quelque petite aumône, laquelle nous déclarons, afin qu'en tout temps ils puissent être les maîtres de ce que nous leur donnons.... tant pour le service du culte divin, que pour l'avantage de leur maison. »... « Aux Vignes de Péra, le 26 août 1584[2]. »

[1] *Négociations,* IV, 231.

[2] Cf. aussi P. Carayon, p. 4, et l'*Estat des Missions*, etc. où il est dit que Morosini « aurait fait une aumône considérable, pour réparer et meubler l'église. »

Les Jésuites se mirent aussitôt à l'œuvre, et les documents de l'époque, *Estat de la Mission de Grèce,* surtout, nous disent : « Tout occupés qu'étaient les Pères de leurs prédications, ils ne laissèrent point d'ouvrir une école pour l'éducation de la jeunesse ; les enfants schismatiques, aussi bien que les catholiques, la remplirent incontinent ; leurs parents même les y accompagnaient pour profiter de l'instruction que l'on faisait à leurs enfants. Outre ces occupations, il fallait que les missionnaires trouvassent le temps d'aller dans les prisons et dans les hôpitaux.... il leur fallait aussi donner des heures aux prêtres et aux évêques qui voulaient avoir avec eux des conférences particulières. Le patriarche d'Antioche et celui d'Alexandrie vinrent souvent consulter le P. Mancinelli, sur diverses questions de conscience, certains doutes qu'ils avaient : ils finirent par se trouver si persuadés de la vérité de la religion catholique et de la primauté de l'Église romaine, qu'ils écrivirent au Pape pour lui témoigner leur soumission ; (Michel, patriarche d'Antioche, reçut plus tard, par l'entremise du Père, le *pallium,* que le Souverain Pontife lui envoya.)

« Les métropolitains d'Éphèse et de Césarée suivirent leur exemple, et souscrivirent de leur main l'acte de leur obéissance. Deux autres métropolitains, et des principaux de la Grèce, firent la même chose. Le patriarche des Arméniens et l'archevêque de Croïa, patriarche et primat de toute l'Albanie, après bien des conférences, voulurent aller à Rome pour preuve de leur retour sincère à l'unité catholique. Jérémie, patriarche de CP., députa deux de ses prêtres pour porter au Souverain Pontife la protestation de sa Foi. »

« Or ces travaux ne suffisaient pas aux Pères : ils y joignirent la mission du bagne où se trouvaient plus de quatre mille forçats. Ils s'y rendaient le soir, y faisaient chanter les vêpres, entendaient les confessions, qui duraient souvent la nuit entière ; et le lendemain matin avant qu'on appelât les esclaves au travail, on disait la sainte messe, après laquelle les Pères distribuaient leurs aumônes[1]. »

Le Père Mancinelli fut appelé en Europe pour les besoins de la mission qui demandait de nouveaux ouvriers évangéliques.

[1] *Documents officiels.* Cf. aussi Carayon, *loc. laud.* p. 4.

Ses confrères moururent de la peste[1]. M. de Lançosme écrivait au roi, le 23 mai 1586, « de cinq jésuites envoyés par le deffunct pape Grégoire, en l'église St-Benoît, qui est soubz la protection de V. M., il n'en estoit resté que ung, les aultres estans morts de peste, lequel avoit escript à son général pour avoir des compaignons; mais le pape Sixte V ayant résolu de ne vouloir rien donner pour les entretenir, cela a faict que ce dernier a été révoiqué, et s'en est allé *depuis huict jours,* laissant l'église déserte ; s'il semblait à V. M. d'écrire à Sa Sainteté pour y faire envoyer ou des *bons hommes* ou des *cappuchins,* ce seroit l'honneur de V. M., et la consolation des chrestiens qui sont ici[2]. »

Cette demande de l'ambassadeur fut exaucée ; en effet, on lit dans les archives des PP. Capucins de St-Louis, « que l'an 1587, le R. P. Général de l'Ordre décida l'envoi en Turquie d'une mission de religieux de son Ordre, composée de trois prêtres, les PP. Pietro della Croce, supérieur, Dionigi da Roma, et Egidio di Sta Maria. Ce dernier ayant été empêché au moment du départ, par raison d'infirmité, il fut remplacé par le P. Joseph et le fr. Grégoire de Léonisse, l'un prêtre l'autre laïque[3].

« A leur arrivée les Capucins eurent pour habitation un lieu à demi ruiné, *qui avait été aux religieux de St-Benoît ;* et l'église, petite, étant encore en état de servir, ils bâtirent autour, de petites cellules, où ils restèrent environ deux ans[4]. »

« Le P. Joseph de Léonisse qui n'avait pu partir avec les

[1] On retrouva les restes de trois de ces religieux, dans la crypte de St-Benoît, lors du dépôt qu'on y fit des restes de M. de Salignac (Carayon, *loc. laud.* 40, 51). Le nom du P. Chizzola, avec la date de 1585, se trouve inscrit sur la pierre tombale des PP. Jésuites, morts de peste à Constantinople, de 1585 à 1756 ; cette pierre a été transportée de l'ancien cimetière des Grands-Champs, à Péra, dans l'église du Saint-Esprit. (*Compte-rendu du cimet. latin* 1864, p. 26.)

[2] On appelait populairement Bons-Hommes, les religieux Minimes, fondés par St François de Paule. Ils devaient ce surnom au roi Louis XI qui avait fait venir en France leur fondateur et le gardait auprès de lui. Il l'appelait son Bon-Homme, et, du Père le nom passa aux enfants.

[3] *Storia delle Missioni dei Cappuccini,* Roma, I, 54. On trouve dans ce même volume, p. 471, le texte du bref de Sixte V, constitutif de la mission, ainsi que les lettres d'obédience données par le P. Général aux premiers Pères désignés, puis au P. Joseph de Léonisse, en juin et août 1587.

[4] *Archives des Capucins de Péra. Palmier Séraphique,* 4 févr.



MONASTÈRE DU PANTOCRATOR

autres débarqua sur la côte de Thrace ; ne sachant pas où trouver ses frères, il fut accosté par un charmant enfant qui le prit par la main et le conduisit à travers les rues de CP. jusqu'à l'*église de Notre-Dame,* comprise dans le couvent où résidaient les religieux qui l'avaient précédé. Ce couvent, qui avait appartenu aux Bénédictins, était en très mauvais état, mais heureusement l'église était en des conditions plus satisfaisantes. A peine arrivé l'enfant disparut[1]. » Le P. Rocco dit aussi : « Nos religieux furent placés, « *in una chiesula semi-diruta,* un giorno dei figli di San Benedetto occupata. » (C'était sans doute l'église de Notre-Dame de Miséricorde, dont il a été question plus haut.)

« Destiné au service du bagne, le P. Joseph se dévoua, avec un zèle et une charité héroïques, au bien des galériens, surtout durant les ravages d'une peste terrible. Il fut atteint lui-même par le fléau, mais il put en guérir, après de longues souffrances. Moins heureux que lui, ses deux Frères succombèrent aux atteintes de cette cruelle maladie ; (leurs restes sont probablement ceux que l'on trouva dans la crypte de St-Benoît, quand on voulut y déposer le corps de M. de Salignac.) Resté seul avec son compatriote le Fr. Grégoire, le P. Joseph, loin de ralentir son zèle dans ses travaux apostoliques, ne cessa au contraire de l'enflammer davantage. Mis en prison une première fois, il en sortit par l'intervention du baile de Venise ; puis ayant voulu porter sa prédication jusque devant le sultan, il fut condamné au supplice de la pendaison aux crochets. Après être resté trois jours et trois nuits dans cette position, et bien que l'on eût essayé de le brûler au moyen d'un grand feu allumé sous son gibet, il fut détaché de la potence par un ange, qui lui apporta des aliments, et lui ordonna de partir pour l'Italie. Le P. Joseph était resté deux ans à CP. » (Né en 1556, dans la petite ville de Léonissa, il mourut à Amatrice, le 4 février 1612, âgé de cinquante-sept ans, et fut canonisé en 1746, par Benoît XIV[2].)

Cependant « après le départ du P. Mancinelli, en 1585, l'église de St-Benoît retourna, comme auparavant, au roi de France et

[1] Rorbacher, *Vies des Saints.* Carayon, *Relation inédite* p. 51. — Ci-dessous, S. Georges, ch. VII.

[2] *Storia delle missioni dei Cappuccini,* P. Rocco da Cesinale, I.

à ses ambassadeurs en Levant, jusqu'en 1604, où M. de Brèves obtint de la Porte la permission nécessaire pour y établir des Pères français, de la Compagnie de Jésus. En mai 1605, l'ambassadeur envoya au roi les patentes du Grand Seigneur à cet effet; mais l'affaire, pour diverses causes, fut retardée jusqu'en 1609 [1]. »

Durant cette longue période, des rivalités s'étaient produites; et, en septembre 1609, la *Comunità* informa le pape Paul V « de l'installation à St-Benoît, par l'évêque de Tine [2], » visiteur apostolique en tout le Levant, « de *la confrérie de la charité,* à laquelle on s'affilie avec grand empressement, » ainsi que du désir de cet évêque d'établir, contre le gré de l'ambassadeur, l'*hôpital* dans l'abbaye de St-Benoît. Ces dispositions étaient dirigées contre la nouvelle mission des Jésuites, partie de Paris le 21 janvier 1609; composée des PP. Charles Gobin (mort de peste en 1612), Guillaume Levesque, et du frère Colomb, elle augmenta en route du frère Viar, et du P. de Canillac, supérieur [3].

La mission rencontra aussitôt des difficultés, réelles ou supposées, pour la question de résidence; « car, dit le P. de Canillac, les mieux pratiqués de ce lieu ne cuidaient pas que le monastère de St-Benoît, où nos Pères avoient *jadis* fait leur résidence, fut propre à nos fonctions, *pour estre écarté de la demeure des Latins,* entouré des Grecs et des Arméniens. » Aussi M. de Salignac, persuadé, de son côté, par les gens du pays, avait déjà loué, pour les Pères, « une maison belle et bien située, *au milieu de la demeure des Latins* [4] » ; mais la difficulté estoit de trouver église propre et commode, y ayant seulement *une petite église ou chapelle,* voisine de quelques cin-

[1] *Annales de la Résidence,* et *Histoire des Turcs* de Verdier, Vie de Sultan Ahmed I. Paris, 1665. I, 326.

[2] Tine relevait encore de la juridiction ecclésiastique de Venise (Carayon, *loc. laud.* 1864, p. 165). Cf. plus haut, le passage relatif à la juridiction ecclésiastique du patriarche de Grade. D'après les archives de St-Pierre de Galata, cet évêque était Giorgio Perpiniano.

[3] Cf. *Estat des Missions de Grèce,* p. 31.

[4] « Les Pères Jésuites ont été placés, écrit la *Comunità* à M. de Brèves, le 17 octobre 1609, dans la maison du S[r] Giorgio Mamoretto, bâtie dans le jardin acheté par celui-ci, du sieur Dane. » Les Latins habitaient encore presque exclusivement, l'ancien Galata, compris dans l'enceinte de 1303-1304, tandis que St-Benoît se trouve dans le nouveau au milieu des églises grecques et arméniennes.

quante pas, dicte St-Sébastien, qui n'étoit officiée qu'une ou deux fois l'an [1]; l'ambassadeur fit demander l'*usage* de cette église au visiteur apostolique, avec réserve, néanmoins, de St-Benoît; mais S. G. répondit que c'étoit trop, et qu'une suffisoit; aussi, avoit-il destiné le dit St-Benoît à un *hôpital,* qu'il avoit projeté avec les « Messieurs de la ville. »

Les Turcs avaient été travaillés, d'autre part, contre la réinstallation des Jésuites, car l'ambassadeur se trouvant chez « le Bascha, celui-ci, à propos de quelque chose qui touchait le Vénitien, dit avoir sceu que quelques prebtres latins estoient venus de nouveau, *personnages dangereux* et *haïs de tout le monde,* et qu'il estoit meilleur qu'ils s'en retournassent en leur païs au plus tôt. » De son côté, et *contrairement* au désir du pape, l'évêque visiteur, tenant à fermer St-Benoît *aux religieux français,* insistait pour l'installation de l'hôpital dans l'abbaye, tandis que les Pérotes faisaient valoir « l'incommodité pour eux » d'envoyer leurs enfants dans ce quartier de ville (St-Benoît), *éloigné de la demeure de France.* [2] »

Finalement, les Pères furent mis en possession de *St-Sébastien ;* et le jour de leur installation, le 20 septembre 1609, ils chantèrent une messe solennelle dans cette église, en présence de l'ambassadeur et des principaux du lieu. « A leur instigation, fut établie dans leur église le 28 novembre, la *Congrégation de Notre-Dame,* dans laquelle M. de Salignac s'inscrivit le premier, avec ses drogmans et son aumônier, devenu depuis évêque de Milo [3]. Chaque dimanche, les Pères firent des prédications qui, avant eux, n'avaient lieu que durant l'avent et le carême; et ils ouvrirent des classes, « même

[1] Carayon, *loc. laud.*, 27.

[2] Cette résidence, de France, se trouvait-elle, comme l'indiquent certaines traditions, dans le Khan Franchini, à l'angle de la rue de St-Georges et celle de Perchembé-Bazar, autrefois le palais des podestats, ou plutôt dans l'enclos actuel des maisons de St-Pierre ? La dernière maison à droite, dans la prolongation de la rue *Tchinar ?* Sur l'angle rentrant de la muraille de cette maison, occupée longtemps par la banque ottomane, et faisant saillie, on voit encore l'écusson aux armes de France, sculpté en relief sur la muraille. Nous ajouterons que dans les réparations intérieures faites pour cette banque, en 1872, on avait trouvé de vieux registres, pouvant provenir de l'ambassade de France ou de sa chancellerie. On a vu plus haut que le quartier St-Pierre était particulièrement occupé par la Nation française.

[3] *Loc. laud.*, VII, 166.

sans livres ». Dans une lettre au pape, la *Comunità* confesse que, jusqu'à l'arrivée des jésuites, les enfants latins ne savaient pas dire leur *Pater*.

Mais si la restauration des Pères paraissait avoir été acceptée, sous certains rapports, elle ne l'avait pas été sous d'autres : le *baile vénitien,* auquel, selon Hammer[1], s'étaient joints l'*envoyé anglais* et l'*évêque de Tine,* rendirent les jésuites suspects à la Porte les présentant comme des causes de discorde et des *ennemis de l'Etat ;* leur habitation fut envahie le dimanche 13 décembre 1609 par le *soubachi* et ses agents, qui conduisirent ces religieux au palais du Bascha, d'où l'ambassadeur, accouru aussitôt, les ramena en liberté [2]. » Ils passèrent tranquillement « le premier jour de l'an et la feste de St Sébastien [3], titulaire de l'église ; mais la veille du jour de la Conversion de St Paul, l'ambassadeur receut, de nouveau, commendement de chasser ces religieux, accusés d'être des hommes séditieux, *espions du pape,* et de l'Espagne [4], ordre qui fut réitéré, une fois chaque mois pour le moins, jusqu'au mois de... où on leur dit : « Puisque l'ambassadeur s'opiniâtre tant à vous retenir, eh bien ! restez [5] ! » Sur la proposition de M. de Salignac, Henri IV avait assigné aux Pères Jésuites une pension suffisante pour l'entretien de *dix* missionnaires. »

L'habitation des Pères menaçant de tomber en ruines, on dut revenir sur la question de St-Benoît ; le visiteur apostolique se maintint, d'abord, dans son système d'opposition ; puis, craignant de compromettre le sort de son hôpital, et blâmé, d'ailleurs, par le pape Paul V, qui n'accueillait nullement ses motifs avoués de l'exclusion, il finit par donner son adhésion ; et les Pères furent remis en possession de St-Benoît, dans « la dernière sepmaine avant le Carême » (le 15 février 1610). La *Comunità* avait proposé au pape de donner aux Jésuites [6] St-Georges,

[1] Hammer, VIII, 166. — [2] Carayron, *loc. laud.* 27.

[3] Dans notre calendrier, cette fête est indiquée au 20 janvier.

[4] Cette accusation est rapportée dans l'*Estat des Missions,* p. 34, comme dans Hammer VIII, 166. Sous le même prétexte, ils auraient été expulsés, plus tard, de divers points de l'empire (Hammer, IX, 114).

[5] Carayon, *loc. laud.* 39.

[6] Hammer, ce dont ne parlent ni le P. Carayon, ni la *Comunità,* ajoute que Ste-Marie Drapéris aurait été refusée à ces religieux ; il ne paraît pas que la demande en ait jamais été faite.

occupée alors par les Dominicains. Enfin, réinstallés dans leur église, les Pères commencèrent aussitôt leurs exercices religieux et scolaires [1]. « On preschoit les jeudy et dimanche matin, en italien, selon la distribution des églises de ce lieu ; et le vendredy soir, exposant le Saint-Sacrement, après un dévot *Stabat Mater,* on discourait sur quelques mystères de la passion. »

« La St Benoist qui escheut en ce saint temps, fut solennellement festée, avec un bel appareil ; entre autres d'un théâtre, en demi-rond, de degrés sur l'autel, garny de lampes, sur le milieu duquel estoit le Saint-Sacrement, exposé pour *les quarante heures,* qui vont chaque dimanche, en l'une des églises de Péra, par l'ordonnance de Mgr le visiteur apostolique. Il y eut sermon le matin, en italien, et le soir en français... C'estoit grand dommage que ceste église, vénérable pour son antiquité, rare pour son assiette, belle pour ses mosaïques, qui, naïfvement et richement, représentent, en espaliers, sur les pans de murailles, les principaux mystères de la vie et passion de N. S., demeura *serrée* (fermée) toute l'année, excepté le jour du saint, se ruinant sensiblement, en danger de s'ensevelir en brief, dans ses propres ruines...[2] Il y a deux maîtresses portes pour entrer en l'esglise, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes, qui ont leur lieu distingué par un treillis de bois, avec une tribune au-dessus pour les vierges, qui, en ces quartiers, ne s'osent montrer, non pas même à leurs proches ; et, pour ce, vont rarement ez-esglises, et ce, à la poincte du jour. Le bout de ces galeries (nefs latérales) s'abboutit à un treillis de fer qui serre une gentille chapelle voutée et desdiée à l'*Annonciation* [3] *de la Vierge,* où les congrégations s'assemblent, laquelle feu

[1] Dans une lettre écrite à M. de Brèves, à Rome, le 20 mars 1610, la *Comunità* dit que « les Pères ont une école qui ne compte sinon trente élèves environ. »

[2] Carayon, *loc. laud.*, 42. Le patriarche Macarius (*the Travels of Macarius, patriarch of Antioche :* London, 1836, p. 27) donne une description à peu près semblable de St-Benoît, qui, selon lui, aurait appartenu anciennement aux *orthodoxes* (?).

[3] Aujourd'hui *chapelle Ste-Anne.* La *Comunità* écrit à M. de Brèves, alors ambassadeur à Rome, le 20 mars 1610 : « Depuis leur retour à St-Benoît, les jésuites ont établi la *Congrégation de la très-sainte Vierge,* dans la chapelle du dehors, voisine de l'église ; l'ambassadeur de France et nombre d'autres personnes vont, chaque samedi, pratiquer cette sainte dévotion. »

M. l'ambassadeur a faict magnifiquement peindre par un peintre grec, avec les armes du Roy T. C. et les siennes, et a décoré d'un beau parement blanc, ouvragé à la persienne, avec la chasuble de damas blanc aussy [1]. »

Loin de voir leurs écoles moins fréquentées depuis leur retour à St-Benoît, « les grecs, les juifs même, y envoyoient leurs enfants [2]; et quant à leur église, ils y virent affluer des pénitents grecs et latins, régnicoles [3] et étrangers ; et les françois la considéroient comme *leur principale* et plus chérie *paroisse*... M. l'ambassadeur avoit faict accommoder une chambre, tout prèz du jubé de l'église, tout exprès, les trois derniers jours de la passion, pour vacquer plus librement à sa dévotion [4]. »

« Le pénultième jour de juillet, veille de la feste de notre B. P. Ignace, que jadis, le dimanche précédent, dit le Père de Canillac, le R. P. vice-patriarche (qui nous montre grande affection) par un fort honorable cartel, avoit faict publier par toutes les églises de ce lieu, on fit un service pour Henri IV défunct; et ensuite on chanta, dans St-Benoît, les premières vespres solennellement avec un appareil meslangé de joye et de deuil. Le chœur et autels estoient richement parés de blanc, et la nef tendue en blanc et noir, parsemée de fleurs de lys et de larmes ; et sur le milieu, y avoit une magnifique chapelle ardente, sur quatre colonnes blanches et noires, en façon de marbre, meslé avec des pantes de brocatel blanc et noir, et un drap d'or sur le cercueil, bandé d'une bande de velours noir. M. l'ambassadeur passa cette nuict chez nous et la suivante. Le lendemain,

[1] Carayon, *loc. laud.* 43.

[2] Le même auteur ajoute plus loin (p. 58) « qu'ils avaient dans leurs classes divers religieux... des caloyers grecs avec un diacre et plus de cinquante enfants, tant grecs que francs ; aux uns on apprend à lire, aux autres les grammaires grecque et latine. » Baudier, cité par Hammer (VIII, 166), dit que « les Jésuites fondèrent une école de mathématiques. » Selon les *Lettres et anecdotes de Cyrille Lucaris*, patriarche de CP., Amsterdam, 1718 : « Ce collège était destiné à l'enseignement gratuit, *sous prétexte de charité*, de la grammaire, des langues et des arts libéraux. »

[3] Dans le Bérat précité, délivré au comte de Leslie, 1076=1665, il est dit : « que les Jésuites et tous les autres religieux du rite latin, ne seront pas troublés par les évêques grecs, serbes et bulgares, dans les églises actuellement en leur possession, *ab antiquo*, non plus que dans celles des Raïas, dépendant spirituellement d'eux, quand ils accompliront dans ces églises leurs pratiques religieuses selon le rite latin. »

[4] Carayon, *loc. laud.* p. 43-45.

un de nos Pères chanta la grand'messe du sainct... On y commença les quarante heures, pour prier, tant pour l'âme du roy deffunct, que pour l'heureux règne du nouveau roy Louis XIII; et, sur la clôture de la dicte oraison, on fit un autre office solennel lugubre, où le P. Antoine, cordelier, bon prédicateur, fist, à ma réquisition, un petit panégyrique... La chapelle ardente demeura tendue quarante jours durant, avec la messe tous les jours pour l'âme du roy [1]. »

« M. de Salignac, continue le même Père, m'avoit recommandé de fester le jour de *St Louys,* avec singulier appareil, désirant introduire cette feste icy, comme solennelle, pour la nation françoise; ce qui fust faict avec grand'messe et sermon, où tous les religieux furent invités, avec le R. P. vicaire-patriarcal, qui chanta la messe [2]. »

Peu après, la mission perdit son zélé protecteur; M. de Salignac mourut le 12 octobre 1610, « après avoir légué une bonne partie de ses livres à St-Benoît [3]. » Le P. de Canillac fait ainsi le récit de ses funérailles et de l'impression produite par cet événement : « On ne sçauroit bonnement exprimer les regrets de toute sorte de gens de condition et de religion à ce sujet. Le jour suivant, nous tendîmes nostre esglise en noir; et, sur l'heure de midi, qui revient à la quarte de nostre horloge françois en été, on fist le convoy honorablement; nos petits escholiers, avec des cierges allumés, alloient les premiers, suivis de plusieurs autres estrangiers; puis venoient les religieux, et, après, les domestiques (gens de la maison). Douze gros cierges de la *noble compagnie de Ste-Anne,* qui faict le Corps de la Ville, pour les chrestiens catholiques, portés par *douze,* vestus

[1] « Chez les Bénédictins, depuis le VIIIe siècle, chaque fois qu'il mourait un religieux, on était dans l'usage de faire célébrer la messe et donner sa pitance aux pauvres à son intention. — En Belgique, les *trentenaires* se célèbrent encore, après les funérailles, par toutes les familles chrétiennes. » (*Les Moines d'Occident,* I, 102.)

[2] Il semblerait même qu'à un moment l'église de St-Benoît fut désignée sous le nom de St-Louis, comme il résulte du texte suivant cité par Hammer (XII, 190). « I Francesi ...anco in tempo della pace, ottenero licenza di rifabricare due chiese, l'una St-Giorgio, l'altra St-Lodovico, in Galata. » Cette reconstruction ne fut probablement que partielle et se borna à certaines parties du monastère incendiées en 1660.

[3] Ce fut en exécution de ses volontés que M. de Salignac fut inhumé dans l'église des Jésuites.

en sacs, qui représentent les douze apostres et n'avoient coutume de marcher que pour la procession du Sainct-Sacrement, précédoient immédiatement le cercueil, couvert, à la mode de France, d'un drap de velour noir, avec la croix de satin blanc. Suivoit M. de Carlat, frère du deffunct, assisté des illustrissimes ambassadeurs d'Angleterre et de Venise, avec toute leur suite, qui tous conduisirent le corps en nostre esglise, le posant soubs la chapelle et ouyrent l'office de l'enterrement. Mais nous le mismes puis en son lieu de repos, la nuict, à huis clos... en la voûte... De là à six ou sept jours, on fict le service solennel, avec une oraison funèbre, faicte par le mesme des nostres qui fist celle du roy, non sans larmes des auditeurs. Pour nous, nous ne pouvions faire plus grande perte, pour l'assistance et secours humains, en tous ces quartiers [1]. »

La peste ayant exercé ses ravages durant toute l'année 1611 et partie de 1612, M. de Harlay-Sancy fit retirer les Pères en un quartier de son logis « l'espace quasi de trois mois, jusqu'à ce que le voisinage fut nettoyé d'infection. Nonobstant la contagion, les Pères n'ont pas laissé d'avoir toujours quelques communiants en leur église, et de faire quelque briefve exhortation, tant en la mesme esglise qu'estant retirez chez M. l'ambassadeur, ayant introduit un sermon tous les ans en sa chapelle; et tant qu'ils demeurèrent au *logis de France,* les enfants des principaux de Péra y venoient, du gré de M. l'ambassadeur, y prendre leurs leçons. La procession du saint-sacrement eut lieu autour de l'église [2]... A la même époque, les marchands et mariniers françois ont aussi commencé une congrégation, sous le nom de *Notre-Dame de Bon-Voyage,* venants, tandis qu'ils se retrouvent icy, dire les heures de N.-D. en la chapelle que M. de Salignac fit peindre et orner. » M. l'ambassadeur voulut en être, et son exemple y attira les plus considérables d'entre les chrétiens (Estat des missions de Grèce, 41).

L'épidémie dont il vient d'être parlé enleva « le P. Charles Gobin [3], le Frère Claude, elle faillit emporter le P. de Canillac, supérieur et, le P. Antoine Frégate, qu'on dut transporter à Chio,

[1] Carayon, *loc. laud.*

[2] Carayon, *loc. laud.* p. 65.

[3] Carayon, *loc. laud.* 59. La pierre tombale des Jésuites morts de peste porte, à l'an 1612, le nom du P. Gobin.

laissant seulement dans la maison le P. Guillaume Levesque atteint de paralysie. » Les Annales de la Résidence se louent « du secours plein de charité qu'elle reçut alors des Dominicains et des religieux des deux communautés de St-François : elles ajoutent que c'est à eux que la mission doit sa conservation. »

Au reste, et à la suite des bonnes œuvres accomplies durant la période contagieuse, la mission de St-Benoît avait pu racheter, pour y établir les classes, une maison dépendant jadis du monastère ; et l'église avait été « réparée et ajancée. Un chevalier de Malte qui, attendant son rachat, avoit fréquenté la *congrégation de Notre-Dame,* envoya un très beau tableau de la Conception, principale feste de la Congrégation ; et Mgr l'ambassadeur fict faire un autre tableau pour le grand autel, qui est d'une Ste Trinité sur le haut, et, au-dessous, un St Louys, royalement vestu, et le bienheureux P. Ignace, avec un Jésus en main, qui accompagnent le tabernacle posé au milieu. Les armes du roy sont du costé de St Louys, et celles de Mgr l'ambassadeur du costé du bienheureux Père [1]. » On voit encore, à la Mission (des Lazaristes), un ancien tableau représentant St Ignace en chasuble, et tenant, dans sa main droite, un livre ouvert sur lequel on lit à droite : *Ad majorem Dei gloriam,* et sur la page de gauche : *Constitutiones Societatis Jesu.* »

La mort de Henri IV, et celle de son ambassadeur, M. de Salignac, modifièrent singulièrement la situation des Pères Jésuites à CP. Le baile de Venise qui déjà s'était montré hostile à leur rétablissement à CP. « sachant les Pères brouillés avec la République depuis 1605, recommença ses menées contre eux, et ne cessa de les faire persécuter et de chercher à obtenir leur expulsion de Turquie. Pour cacher son jeu, il enveloppa dans leur cause le P. de St-Gal, *ou Sangallo,* Vicaire patriarcal, vénitien et franciscain, qu'il se flattait d'ailleurs de tirer d'affaire. Celui-ci et tous les Pères Jésuites furent mis au cachot à CP.

Le sultan, d'ailleurs, était fort irrité de ce que « l'ambassadeur de l'empereur était entré dans Constantinople tambour

[1] Carayon, *loc. laud.* 64-68.

battant et enseignes déployées [1]... Le bruit couroit qu'il y avoit beaucoup [2] de milliers déguisés venus avec lui, et sont à Constantinople et en Galata, en habits de juifs et de grecs, qu'il y avoit quantité d'armes dans les églises et dans les maisons des ambassadeurs ; qu'on vouloit soublever les grecs ; que les cosaques étoient de la partie. Il en résulta l'ordre à chacun de porter son habit selon sa nation, et deffense de porter chapeau qu'aux françois, et aux françois d'habits de grecs. On fit une recherche partout et un rôle de tous les chrestiens. Le grand seigneur commanda, pour avoir plus tôt fait, de tuer tous les françois, sans en excepter aucun... L'ambassadeur étant allé au Bacha solliciter pour les Pères Jésuites, le grand seigneur fit intercepter la circulation entre Constantinople et Galata; l'ambassadeur, au retour, ne put continuer sa route ; et, pendant qu'il était allé chez le mufti, ceux qui l'accompagnaient faillirent être massacrés ; enfin, le bascha envoya un ordre écrit de sa main et l'un des siens pour accompagner l'ambassadeur, faire passer tout son train à Galata, et le conduire à son logis; cette même nuit, et sur une fausse alerte, les turcs se soulèvent, au nombre d'un millier d'hommes, avec les intentions les plus sinistres; les Pères Jésuites « furent prins. Il n'y avoit celuy qui ne désespérât de leur vie ; aussi, un bon père cordelier, vicaire patriarcal, qui fut pris avec eux, et mis en la mesme prison,

[1] Carayon, 87, lettre de M. de Moranvilliers, du 27 janvier 1617. Il est question ici de Czernim qui fit son entrée à CP. en juin 1616, précédé dans son cortége « de cinq trompettes et de tambours, et d'un enseigne portant un étendard représentant d'un côté le Christ sur la croix, et de l'autre, l'aigle d'Autriche. » (Hammer, VIII, 227.)

[2] Hammer rapporte à ce sujet (VIII, 238), une ancienne tradition, d'après laquelle « l'empire serait en danger de perte, lorsque l'étendart de la croix flotterait dans CP. » Tous les habitants et le sultan lui-même prirent l'alarme : les bruits les plus contradictoires circulèrent dans la ville : Les églises, les cloîtres et les maisons des chrétiens regorgeaient d'armes, disait-on, et les Grecs devaient s'en servir pour secouer le joug. Les cosaques étaient sur le point d'envahir de nouveau les côtes de la mer Noire et de pénétrer dans le canal de CP. Enfin, disait-on, les Jésuites avaient l'intention de s'emparer de la ville. L'ambassadeur impérial, Czernim, fut gardé à vue ; toutes les maisons chrétiennes furent visitées, le vicaire général des Franciscains fut jeté à la mer, et quatre Jésuites furent emprisonnés aux Sept-Tours ; le sultan lui-même fit des rondes pendant la nuit, accompagné de ses gardes. Cependant lorsque l'on reconnut la fausseté de ces bruits, on rendit la liberté à Czernim, le 4 septembre, et on lui promit une satisfaction, qu'il n'obtint jamais. »

fut fait mourir, trois jours après, en présence du grand seigneur qui fut à cheval, tout le long de la nuit, à Constantinople. Les Jésuites furent seuls pris avec le vicaire patriarcal ; on n'alla pas aux autres églises, et si passe-t-on tout auprès en les menant, et puis, on se demande si c'est l'*église* que demandent *les Vénitiens* [1]. »

Les Jésuites reconnus innocents furent mis en liberté, pendant que le P. Saugallo fut étranglé dans sa prison. Irrité de ce résultat, le baile les fit remettre en prison. M. de Sancy, alors ambassadeur de France, depuis évêque de St-Malo, épousant leur cause, comme celle de l'Église et de la Nation, les délivra de nouveau ; mais on agit de telle sorte que le caïmacam décida que des *six* missionnaires emprisonnés aux Dardanelles, *quatre* seraient embarqués, et deux seulement resteraient auprès de l'ambassadeur. » Bientôt, la trêve intervenue entre la Porte et l'empereur Mathias, stipula que « les Jésuites auraient le libre exercice de leur ministère dans tout l'empire ottoman. [2] »

« La vraie raison des persécutions excitées à CP. contre les Jésuites à cette époque, à l'instigation des Vénitiens, se trouve dans la haine de la République de Venise envers la Compagnie, haine qui suscita la première et la plus acharnée des persécutions qu'elle ait subies. Les Pères avaient découvert et signalé les menées de fra Paolo Sarpi, qui voulait protestantiser Venise. Il commença par brouiller Rome avec Venise, St-Pierre avec St-Marc, pour une question d'immunité ecclésiastique. Paul V excommunia la République. Les Jésuites prirent le parti du Pape : on confisqua tous leurs biens, on en mit quelques-uns en prison, tous les autres furent expulsés du territoire. Les Capucins, les Minimes et les Théatins eurent le même sort. Le Pape se réconcilia avec la Sérénissime Seigneurie, mais la haine contre les Jésuites était si grande que le décret d'exil porté contre eux ne fut rapporté qu'après cinquante ans. Pendant toute la durée de cette lutte la République poursuivit les Jésuites dans tous les pays, par le moyen de ses ambassadeurs. C'est donc à cela, en dernière analyse, qu'il faut attribuer les

[1] Carayon, *loc. laud.* 87-89. Lettre de M. de Moranvilliers, docteur de Sorbonne, daté du 27 janvier 1617.

[2] *Annales de la Résidence*, et aussi Estat des missions de Grèce, p. 44.

difficultés suscitées par le baile des Vénitiens à CP. à cette époque. Après comme avant, nous voyons au contraire les représentants de la S. Seigneurie donner aux Jésuites des marques constantes de leur bienveillance [1]. »

Toutes sortes de calomnies avaient été répandues contre les Pères ; « malgré cela, l'ambassadeur parvient, au prix de grands sacrifices, à les tirer du péril où ils se trouvent ; leurs malveillants sollicitent au moins leur expulsion ; mais l'ambassadeur obtient un firman déclarant leur innocence ; donnant permission à deux d'entre eux de retourner pour le présent, et permettant qu'à l'advenir il puisse en venir d'autres de France [2]. »

Sous le règne de sultan Murad IV (1623-1640), il se produisit diverses circonstances qui, pour le moment, du moins, vinrent troubler cette situation : dès leur arrivée, les Jésuites s'étaient ménagé des intelligences avec le haut clergé arménien ; ils avaient aussi prêché la réunion des deux rits grec et latin ; des conversions avaient eu lieu [3], le patriarche grec « leur auroit manifesté le désir d'estre uni avec l'Église latine [4] ; et il invita les Pères à assister, dans son église, à la fête de l'Épiphanie, où il concélébra avec le patriarche d'Alexandrie. » Mais ce Patriarche fut remplacé, le 9 nov. 1622 par Cyrille Lucaris.

Celui-ci raconte lui-même dans les *Lettres* qui lui sont attribuées, les *noirs complots* ourdis par les Jésuites contre l'auteur des *Lettres* [5], et la correspondance entretenue par celui-ci avec les représentants d'Angleterre et de Hollande, l'archevêque de Cantorbéry, les « très-grands et magnifiques seigneurs, sénateurs, docteurs, ministres, etc., de la république de Genève [6]. »

[1] Note du R. P. Samut, S. J. recteur du collège de Ste-Pulchérie.

[2] *Id.* 97.

[3] Hammer, *loc. laud.* VIII, 106.

[4] Carayon, *loc. laud.* 62.

[5] P. 204. Voir aussi le rapport du baile vénitien, cité par Hammer, VIII, 344.

[6] On a vu, par les journaux de Turquie, dans la première moitié de 1870, l'accueil fait par le patriarche grec à un archevêque de son rit, revenant de Londres, et lui transmettant les sentiments favorables du clergé anglican pour une union avec l'Église grecque. Antérieurement, le patriarche grec avait autorisé, par mandement, l'inhumation, au besoin, des anglicans dans les cimetières orthodoxes. (*Impartial* du 28 février 1870.) Dans le courant d'avril 1874 ; une députation, composée de quatre Vieux-Catholiques, est venue présenter au patriarche grec de CP. une lettre de Dollinger, l'invitant

Puis, selon le rapport de Hammer [1], « Harlay, excité par les Jésuites, provoqua la déposition du patriarche Cyrille, qu'on accusait, non sans quelque raison, d'être calviniste. » Déposé le 1er avril 1623, les grecs offrirent 50,000 écus pour qu'on leur rendît leur patriarche ; l'ambassadeur de France appuya les prétentions des Jésuites, *ceux d'Angleterre et de Ventse* les demandes des Grecs [2] ; de part et d'autre, les passions étaient surexcitées ; et l'on ne peut s'empêcher de penser que l'hostilité manifestée contre les Pères avait pour principal mobile des rivalités essentiellement politiques, venant en aide aux dissentiments religieux ; — les rapports vénitiens, et les actes du baile Nani, « homme distingué, dit Hammer, mais adversaire ardent des Jésuites, » semblent établir ce fait [3].

Cyrille Lucaris [4], qui avait déjà administré le siège de CP. pendant deux années, ambitionnait encore la dignité patriarcale, il fit un accord avec le résident hollandais, par lequel celui-ci devait lui fournir les moyens pécuniaires de parvenir à ses fins ; en retour, il promettait, en cas de succès, d'envoyer en Hollande un certain nombre de jeunes gens pour y être instruits dans le Calvinisme. On fit venir de la Hollande des caractères avec lesquels on imprima le catéchisme de

à envoyer au congrès qui devait se tenir à Bonn, trois docteurs en théologie, afin de discuter l'union des différentes églises, protestantes et grecques-orientales, l'Eglise de CP. étant reconnue par les Vieux-Catholiques comme ayant conservé le véritable dépôt de la foi : l'invitation paraît avoir été acceptée. *(Levant-Herald.)* Le *Stamboul* du 26 octobre 1875 contient une lettre d'un anglais qui s'est fait ordonner prêtre de l'Eglise orthodoxe, et qui a fondé une église orientale à Cardiff, en Angleterre.

[1] *Loc. laud.* VIII, 344.

[2] Hammer, VIII, 345.

[3] Hammer, VIII, 220, année 1616 ; 221-223 ; X, 31. Les Vénitiens étaient alliés de la France, mais adversaires déclarés de la Compagnie, depuis son expulsion du territoire de la République, en 1606. (Carayon, *loc. laud.*, 93.)

[4] Cyrille Lucaris fut élevé au siége patriarcal de CP. le 5 novembre 1622 ; déposé, en 1624, par les évêques réunis en concile, scandalisés de sa doctrine protestante sur l'Eucharistie, il fut réintégré par les soins du Ministre de Hollande, en 1628 ; chassé et exilé en 1631, il remonta pour la troisième fois sur son siége en 1635 ; chassé de nouveau au bout de quatorze mois, il en reprit possession pour la quatrième fois en 1636 ; l'année suivante il fut exilé à Rhodes ; en 1637, il parvint à se faire replacer pour la cinquième fois sur le siége de CP. ; mais cette fois encore, à cause de ses doctrines calvinistes, il fut de nouveau déposé en 1638, exilé sur les bords du Pont-Euxin : il fut étranglé en route et enterré en terre profane.

Calvin, traduit en grec. Informé de ces faits, M. de Césy en instruisit le grand vizir et le mufti ; l'imprimerie fut saisie et transportée chez le Caïmacam.

« Les ambassadeurs protestants, appuyés, dit-on, par le représentant de Venise, se mirent en mouvement, et les Pères Jésuites ayant été accusés d'être les auteurs de cette confiscation, furent envoyés sous bonne escorte à Chio ; mais Césy obtint leur rappel et de plus, assisté du mufti, un firman (juillet 1627) enjoignant à tous les officiers de les laisser occuper paisiblement leur église de St-Benoît, autant qu'ils voudraient, pourvu qu'ils fussent Français et non d'une autre nation. »

En 1628, de nouvelles tentatives ayant été faites pour la *réunion des deux églises,* des désordres se reproduisirent : les jésuites reçurent l'ordre de quitter Constantinople et de s'embarquer immédiatement ; et quels qu'eussent été les efforts de Philippe de Harlay, ils auraient été expulsés [1].

En effet « au mois de juin 1628, le Woivode de Galata, par ordre du Vizir, se saisit des Jésuites, et non seulement de leurs personnes, mais aussi de tous leurs ornements, livres et escriptures, qu'il trouva dans leur couvent de St-Benoit ; et ensuite les mena au caïmacan de CP. Regeb-pacha ; Mr. l'ambassadeur, comte de Cézy, voulant défendre les RR. PP. de l'avanie qu'on leur avait faite, afin que le Grand-Seigneur les fit chasser de CP., y passa pour aller trouver le caïmacan et lui faire entendre raison : la négociation fut longue et coûta, en cadeaux, 1905 piastres. » On lit plus loin dans les mêmes archives : « le comte de Césy s'était retiré à cette époque à Buiukdéré, à cause de la peste, et le P. Martin (mort de peste en 1662) et le P. d'Autruy Jésuites, avec lui, qui n'avaient point été pris, ni chassés par le grand vizir, comme avaient été tous leurs autres Pères et Frères, logés dans la maison de St-Benoit, dès le mois de février, pour une certaine avanie qui leur fut faite à l'occasion des *Hollandais.* Le dit Sieur ambassadeur ayant obtenu avec une dépense de 2000 piastres et plus, permission de rétablir les dits Pères Jésuites à St-Benoit, ils y retournèrent le 14 juillet 1628. » Toutefois, les instructions de Louis XIII à son ambassadeur, Marcheville, envoyé en Levant en 1631, sem-

[1] Hammer, *loc. laud.*, IX, 112.

blent attester que l'expulsion n'eut pas lieu complètement : « Il (l'ambassadeur) maintiendra, disent-elles, les religieux en la possession de leurs établissements... il n'y en a point parmi eux qui ayent souffert plus souvent que les pères jésuites, lesquels ont encore, depuis un an, esté menacés d'estre bannis de Constantinople, et n'ont échappé à cela que par la dextérité et diligence du comte de Césy[1]. »

En 1634, la mission comptait seulement quatre Pères et deux Frères, et à la suite du retour de Syrie du Capitan-pacha, où il avait été soumettre le « prince de Séyde, » et qui avait fait esclaves plusieurs français et cinq Capucins ; l'ambassadeur s'employa activement de leur délivrance. Au même temps le Bostandji-bachi et le cadileskier parcoururent la ville, accompagnés de scribes, fouillant les maisons, en pillant quelques-unes : ils firent de même chez les religieux, et les mêmes perquisitions eurent lieu à St-Benoit, dans la maison, l'office, l'église et la sacristie[2].

« L'année suivante, le 24 janvier, » toutes les églises latines furent mises sous scellé, et le lendemain, à une heure et demie, un notaire vint mettre le sceau à l'église des Pères Jésuites... Les maisons des marchands européens furent l'objet de perquisitions, leurs armes de toute sorte furent saisies et transportées au sérail là où l'on déposait les trophées pris sur les ennemis en campagne. »

« Les églises restaient fermées, et comme on ne pouvait compter sur le crédit des représentants étrangers pour les faire rouvrir, les habitants de Galata agirent directement en s'appuyant sur les capitulations accordées *lorsqu'ils s'étaient rendus librement* à sultan Mehemmed II. Après un don de 4000 piastres, remis en secret, ces églises furent rouvertes le 26 janvier, ce qu'on n'espérait pas, car on savait qu'un des maures[3]

[1] Carayon, *loc. laud.*, 168. C'est vers cette période, sous le règne de Murad IV, que fut perdue, à Constantinople, l'église St-Nicolas, protégée par la France; ces circonstances ne furent peut-être pas étrangères à cet événement; Ste-Marie de Constantinople, sous *protection vénitienne*, fut perdue aussi, quelques années après, sous le règne du même prince.

[2] Archives de l'ambassade de France.

[3] Du Verdier, loc. laud. I, 339, rapporte que « les maures de Grenade se réfugièrent en Turquie, et principalement à Péra, où ils furent si bien accueillis que l'un d'eux fut fait *Cady* de la ville, ce qui releva le courage des

appelés ici *Grenatois*, (parce qu'ils viennent du royaume de Grenade), avait promis 20,000 piastres si on lui promettait de faire de l'église de St-François une mosquée. On craignait la même chose pour l'église des Jésuites, dédiée à la *Ste Vierge et à St Benoit*. Le procureur de celle-ci fut menacé de la pendaison s'il ne produisait pas le firman autorisant la bâtisse d'une certaine galerie. Ce document ayant été exhibé, il fut délivré. »

« Grâce au zèle de J. B. Salvaio [1], drogman de Venise, l'église de St-Benoit fut la première rouverte ; ce dernier ayant été cette année, fait *prieur*, selon l'usage, afin qu'il s'employât au soin et à la régie de *toutes les églises de Galata :* il mit en gage tous les bijoux et joyaux de sa femme pour payer la somme demandée par le capitan-pacha, pour la restitution de ces églises ; ensuite cette somme ne pouvant se rendre, les *Messieurs de Galata* jugèrent à propos de *vendre quelques maisons* dont le revenu était employé à la réparation des églises. C'est à cette occasion qu'une des maisons de St-Benoit fut vendue, ainsi que toute l'*argenterie des églises;* la République de Venise donna 1,000 piastres [2]. »

Malgré tous ces troubles, les Pères ne continuaient pas moins les exercices de la mission, leurs prédications en grec, en italien et en français, le catéchisme sur les navires, l'école, etc.

Dans cette même année 1635, l'ordinaire permit l'accomplissement du devoir pascal dans St-Benoit[3] ; mais par décrets de 1647 et 1651, la S. Congrégation interdit aux Jésuites de s'ingérer dans l'exercice des fonctions curiales, sauf permission de l'ordinaire et des curés compétents.

En 1637, année de la mort de leur ancien adversaire, le patriarche Cyrille, le siège patriarcal fut occupé par Carfila, ou

autres ; ils entreprirent de chasser les juifs de ce lieu-là et de mettre à bas toutes les Synagogues... Grâce au Cady, ils éxécutèrent leur entreprise : ils eussent agi de même envers les chrétiens, si M. de Sancy, ambassadeur de France, par son crédit auprès du grand vizir, qu'il rendit leur protecteur, en menaçant de les faire périr eux-mêmes s'ils attentaient encore quelque chose contre eux, en quelque façon que ce fut. »

[1] V. St Paul, le texte d'une inscription tombale portant ce même nom.

[2] *Annales de la Résidence*, etc.

[3] Cette faculté existe encore aujourd'hui, mais seulement pour les personnes habitant l'enclos St-Benoit ; pour celles-ci, cette église est regardée comme paroisse.

mieux Cyrille de Berée, au contraire, protecteur déclaré des jésuites [1].

En décembre 1640, l'allocation annuelle attribuée par la *Comunità* à St-Benoit, fut réduite, à raison de la diminution des ressources, à 6,000 aspres [2].

En 1652, les revenus annuels de cette église étant de 26,000 aspres par an, sur lesquelles on ne lui en allouait que 8,000, le supérieur demanda que ce chiffre fût porté au double, à partir de ladite année, à titre de frais de nourriture et de vêtement des pères, de cire et d'huile pour l'église ; cette demande fut agréée; puis, toute allocation fut retirée durant trois années [3]. (Les biens de l'église étaient alors administrés par des procureurs nommés par la *Comunità* qui en retenaient, comme on voit, la plus grande partie.)

Le patriarche d'Antioche, déjà cité, nous donne, de St-Benoit, la description suivante : « From this we passed by to a very large church, wich was one of the most magnificent churches belunging to the orthodox religion, in the grecian empire, and is a present in the hands of Frank jesuits. It is very ancient and lofty and is paincted all over, in mosaic, with the festival of our Lord, explained in greek characters. The belfry (beffroi) is high, and of ancient structure [4]. »

Le 16 avril 1660, toutes les églises latines de Galata, St-François, Ste-Anne, St-Sébastien, Ste-Marie, St-Georges, et St-Pierre, devinrent la proie des flammes ; St-Benoit seul, d'après les archives des Capucins, échappa au feu ; mais, dans le tumulte, cette église fut pillée. La Confrérie de Ste-Anne s'y établit provisoirement ; elle y fit comme d'usage, la procession de Pâques, deux heures avant le jour ; « on porte à cette procession, disent les *Annales*, une résurrection avec beaucoup de bannières et de torches.... la messe se chante ensuite. »

Selon une version de l'incendie, rapportée dans *Annales de*

[1] Hammer, IX, 306, d'après Rycaut et Sagredo.

[2] *Aqtché*. Cf. nos *Essais sur l'histoire économique de la Turquie*, p. 31 et suiv.

[3] Carayon, *loc. laud.*, 97-103.

[4] *The Travels of Macarius patriarch of Antioche*. London, 1836, p. 27. Traduit de l'arabe par le fils de l'auteur, l'archidiacre Paul, et publié aux frais du *Comité des traductions*. Cette description se rapproche beaucoup de celle du P. de Canillac, rapportée plus haut.

la résidence, « tout fut brûlé, » (peut-être toute l'habitation des Pères) ; une autre relation qui vient immédiatement après celle-ci, dit au contraire que « l'église avec les deux galeries latérales, ainsi que la chapelle de N.-D., la sacristie et ses dépendances, échappèrent au feu ; sauf quelques dégats s'élevant à une valeur de plus de 500 piastres ; et que cinq ou six petites maisons appartenant à la mission furent brûlées. » Cette version concordant seule avec les témoignages rapportés ailleurs paraît plus véridique. Plus loin on lit encore dans les mêmes *Annales,* d'après un manuscrit de 1662 : « Notre église à présent est la *seule du rite latin* les *six* autres ayant été brûlées dans l'incendie de 1660. Aussi reçoit-elle un grand concours de fidèles.»

St-Benoit se trouvant ainsi la seule église latine laissée debout, c'est là que Mgr Ridolfi, après sa nomination comme suffragant de CP., prit possession de son autorité ; c'est peut-être aussi pour ce motif que les Jésuites, par l'entremise de M. de Roboly, chargé d'affaires de France, sollicitèrent, *en 1663,* l'érection de leur église en paroisse. Cette demande ne fut pas agréée. Toutefois c'est probablement pour la même raison qu'en 1664, à la demande de la *Comunità,* la fête de St Benoit fut déclarée fête de précepte, par ce suffragant patriarcal, Mgr Ridolfi.

Il était question alors, en 1662, disent encore les *Annales,* d'établir une école *pour les Grecs* à CP., près du patriarcat grec : la maison où elle devait être établie se trouvait, en même temps *proche* du résident de l'empereur, (habitant à Balata, comme on l'a vu) dans la chapelle duquel on aurait pu aller tous les jours dire la messe ou chez le résident de Raguse, qui n'est pas éloigné du patriarcat.

Pour l'année 1664, le P. Sauger fait, comme suit, le rapport des travaux de la mission : « Tous les dimanches de l'avent et du caresme, on a presché en françois ; nous faisons le catéchisme aux marins, à nos barques et vaisseaux allant et venant en France ; nous allons tous les dimanches au grand bagne du grand seigneur qui renferme deux mille esclaves de toutes nations, et particulièrement des françois [1]. Nous y allons prescher,

[1] Les esclaves sont l'objet de stipulations particulières dans les capitulations françaises de 1535, 1569, 1581, 1604, 1673, 1740. (Voyez nos *Capitulations et traités de la France en Orient.*)

confessser et chanter la grande messe[1]. Nous avons de plus pour mission les Sept-Tours[2], qui est la prison des gentilshommes, capitaines et chevaliers de Malte, pris par les turcqs. Nous avons aussi l'école, composée non-seulement de petits françois, mais encore de plusieurs petits grecs, de l'un et de l'autre rit ; nous avons un très grand nombre de grecs frans, c'est-à-dire du rit romain, que nous instruisons, confessons, et à qui nous servons comme de curez, pour n'y *avoir point d'autre église* que la nôtre. Nous avons plusieurs grecs qui ont bien plus de confiance en nous qu'en leurs papas ; leurs femmes ne manquent pas de venir se confesser à nous, pour évister l'avarice de leurs papas, à qui il faut donner une somme d'argent toutes les fois. Je fais la doctrine chrestienne en grec vulgaire, à tous ces petits grecs et aux petits escholiers qui y veulent assister. Tous les vendredis de carême, nous faisons les exhortations en grec ; notre R. P. supérieur aprend le grec littéral à plusieurs papas, dans les écoles desquels nous pouvons aller faire le catéchisme tous les jours, si nous le voulons, et je ne perds pas l'espoir de prêcher, l'un de ces jours, dans quelque grande paroisse de ce pays. Des prédications en langue italienne avaient également lieu presque tous les dimanches. » Tant de zèle, couronné d'un pareil succès, devait soulever encore quelques orages ; aussi, le 15 février 1664, l'habitation des pères fut-elle envahie de nouveau par les turcs, qui saisirent l'un d'eux et le conduisirent chez le cadi ; il fut bientôt relâché et l'affaire en resta là[3]. » Pour mettre fin à ces tracasseries, M. de Nointel fit insérer, dans les capitulations de 1673, l'article 35, ainsi conçu : « On n'inquiètera pas les deux ordres de religieux français, à savoir les jésuites et les capucins, sur les églises qu'ils tiennent en Galata depuis longtemps, ni sur toutes les autres choses qu'ils ont en leur possession[4]. »

[1] Carayon, 248-252.

[2] Les Pères Jésuites ayant été accusés d'avoir facilité l'évasion du commandeur de Beaujean, emprisonné aux Sept-Tours, par l'escadre royale qui avait amené M. de Nointel ; il leur fut interdit de servir dorénavant cette mission ; mais comme il se trouvait là quelques Allemands, depuis la troisième guerre de Hongrie, le résident de l'empereur obtint quelque temps après, qu'un Père de St François irait y dire la messe aux principales fêtes.

[3] Carayon, *loc. laud.*, 103. — [4] Cf. Hammer, XI, 348. Cette même disposition a été reproduite dans les capitulations de 1740.

En 1666, sous la supériorité du P. Nicolas Vabois[1], il s'éleva, disent les Annales, des difficultés avec les *Messieurs de Péra ;* ceux-ci croyant avoir droit sur l'église de St-Benoit et les biens qui y sont attachés, et cela en vertu de leurs capitulations avec les Turcs, et que les Pères en conséquence sont leurs chapelains ou vicaires. L'évêque de Calamine, Vicaire apostolique, (Mgr Ridolfi, 1662-1677), fit porter le procès à la S. Congrégation qui, après plusieurs années de discussion, condamna *les Messieurs de Péra*[2]. »

St-François n'étant point encore rebâti la procession de la Fête-Dieu eut lieu le 5 juin 1669, à St-Benoit ; le P. Vignau était alors supérieur. M. de la Haye, ambassadeur de France, assista officiellement à la cérémonie. M. de Nointel, assista également, le 31 juillet, 1671, dans la même église, à la messe solennelle célébrée pour la St Ignace, par le Vicaire patriarcal, suffragant. Il y vint aussi le jour de St Louis, quoiqu'il fût en campagne, pour assister, avec la Nation, à l'*Exaudiat* chanté pour le roi.

Les Annales rappellent également que les Jésuites prêchèrent le jubilé de 1670, « chez eux et au bagne ; et qu'ils allèrent prêcher le carême dans l'église grecque de S. Dimitry, à une demi-lieue d'ici. »

En vue sans doute de faciliter dans leurs relations locales, l'exercice de leur ministère, les Jésuites avaient adopté le costume du pays, mais la S. Congrégation de la Propagande leur prescrivit, le 5 décembre 1673, d'abandonner le *Colpaq*, et de le remplacer par le *chapeau* ecclésiastique ; un peu plus tard, le 3 décembre 1674, il leur fut également enjoint de quitter le *férédjé* ou *bénich* et de reprendre le *mantello*.

En mai 1674, « le roi très chrétien leur conféra le titre de *chapelains royaux et consulaires*. Ce titre, ou mieux, la qualité de *chapelains des Français* en Levant, leur fut confirmé par édit de Cateau-Cambrésis, le 17 mai 1675, sans toutefois porter atteinte aux droits anciens des Capucins, comme

[1] Le P. Vabois fut d'abord supérieur à Smyrne (rapport du P. Boilève, daté de Smyrne le 24 août 1657), il mourut à CP. en 1686 ; son nom figure sur la pierre affectée aux Pères victimes de la peste. (V. ci-après, le St-Esprit).

[2] Arch. de l'ambassade et de la Résidence de St-Benoit.

chapelains de l'ambassade et des chapelles consulaires. Après de longues discussions, il fut reconnu que ce titre, sans donner aux PP. Jésuites des attributions réelles, avait pour but surtout de leur conférer plus de considération dans le pays, et par suite une protection plus assurée[1].

Le P. Nicolas de Ste-Geneviève, qui en 1665, fut laissé à CP. par Mgr Ridolfi, en qualité de provicaire, mourut de peste, en 1680, âgé de 84 ans. « L'évêque latin présida à ses obsèques auxquelles assistèrent les cours des ambassadeurs de France, de l'Empire et de Gennes ; il avait passé plus de vingt-huit ans à CP. et avait dirigé la Congrégation de N.-D., à laquelle les principaux de la Nation se font un honneur d'appartenir ; enfin il avait rédigé pour les nouveaux missionnaires un *Lexicon grec vulgaire,* d'un très grand usage pour apprendre cette langue[2]. »

Les Annales de la Résidence mentionnent comme il suit « l'incendie de notre église, et son rétablissement avec une voûte : » « L'année 1686, arriva l'incendie de notre église, lequel fut causé par un cierge que le sacristain avait laissé allumé sur un autel en fermant l'église. Le P. Besnier, par ses relations personnelles avec le mufty, contribua beaucoup à obtenir la reconstruction de cette église, surtout il obtint la permission de la voûter et de la couvrir en plomb, ce qui est un privilège de mosquée : on dit aussi que ce mufty fit présent au P. Besnier des colonnes de marbre qui font le vestibule de l'église. »

Si l'influence du P. Bernier sur le mufty fut utile pour obtenir l'autorisation de reconstruire l'église de St-Benoit, il fallut cependant l'intervention active de l'ambassadeur, M. de Girardin pour en obtenir le firman. De plus il contribua largement aux dépenses comme l'indique l'inscription ci-après, encore existante, et placée au-dessus de la grand'porte d'entrée de l'église :

[1] P. Barbieri, *loc. laud.* Le P. Rocco, dans *Storia delle missioni dei Cappucini III, 156*, rapporte presque en entier, la version italienne de ce document.

[2] *Estat des Missions* 77.



AD MAJOREM DEI GLORIAM. S. BENEDICTI PATRONI GLORIOSI PRISTINUM DECUS ATQUE IMMORTALEM HONOREM TEMPLUM HOC RESTAURATUM FUIT ANNO DNI 1687.

LUDOVICI MAGNI FELICIBUS AUSPICIIS AC REGIA MUNIFICENTIA.

Sur un des piliers de l'église, il y a un marbre avec une autre inscription, touchant cet incendie. Ce marbre est caché par le tableau de St Joseph, placé par le P. Monfort; voici l'inscription:

PETRUS GIRARDINUS, LUDOVICI MAGNI AD PORTAM OTTOMANAM SUPREMUS ORATOR, GALLICO NOMINI NON IMPAR, NE QUIS ESSET IN POSTERUM VEL AB IGNE METUS, DEXTERITATE INNATA, INFRACTOQUE ANIMO, EXPRESSO AB OSMANIS EDICTO REGIO, INSTAURATUM, ARCUATO OPERE TEMPLUM HOC STI BENEDICTI, REGIA LUDOVICI MAGNI AUCTORITATE AC MUNIFICENTIA ÆTERNITATI CONSECRAVIT. ANNO DNI MDCLXXXVII, LEGATIONIS II°.

A cette date les missionnaires Jésuites de CP. étaient au nombre de six.

Neuf ans plus tard, en 1696, St-Benoit fut encore détruit par l'incendie qui embrasa presque tout Galata ; il fut relevé, l'année suivante, par la libéralité de la chambre de commerce de Marseille, sous les auspices du Grand Roi, comme le constate cette autre inscription, qu'on lit encore aujourd'hui, sous le porche de l'église, à gauche de la grand'porte d'entrée :

AD PERPETUAM REI MEMORIAM LUDOVICI MAGNI NOMINE REM CATHOLICAM OCTAVUM JAM ANNUM APUD OTHOMANOS PROCURANTE PETRO ANTONIO A CASTAGNERE BARONE A CHATEAUNEUF, PARISIENSIS CURIÆ SENATORE TEMPLUM HOC IMMANI VASTATUM INCENDIO QUO TOTA PROPE URBS GALATA III NON. MAI. MDCXCVI CONFLAGRAVIT MASSILIENSIUM MERCATORUM MUNIFICENTIA [1] ANNO PROXIME SEQUENTI INSTAURATUM EST AD MAJ. DEI GLORIAM.

[1] « Messieurs de la chambre royale du commerce de Marseille » avaient fait également rebâtir, en 1688, l'église de St-Louis, à Smyrne. (Carayon, *loc. laud.*, 273.)

Le Père Braconnier, témoin oculaire, fait sur ce troisième incendie de St-Benoît, le rapport suivant, (*Annales de la Résidence.*) « Dans la nuit du 4 au 5 mai 1696, le feu ayant pris sur les onze heures du soir, dans une boutique du faubourg de *Top-hana,* les boutiques voisines furent bientôt entièrement consumées, et la flamme poussée par le vent, passa par dessus la muraille de Galata : nous n'hésitâmes pas à prendre les mesures accoutumées, et nous nous hâtames de mettre en sûreté tout ce qui paraissait le mériter davantage. Notre premier soin fut de porter le Saint Sacrement et tous nos vases sacrés dans l'un des deux petits souterrains sous notre église ; nous continuâmes toute la nuit à y transporter nos papiers les plus nécessaires, nos ornements, etc. Sur les huit heures du matin le feu ne paraissait pas devoir s'éloigner du rivage de la mer ; mais tout à coup, le vent ayant tourné à l'est, le feu s'étendit de notre côté. A peine nous resta-t-il le temps de sauver les livres de la bibliothèque en les descendant par les fenêtres dans notre grand jardin ; sur les dix heures du matin, nous étions entourés par les flammes : une heure après nous étions sans maison et presque sans église. L'ardeur du feu était si grande que nos livres exposés dans le jardin s'enflammaient, sans que nous vissions tomber sur eux aucune flammèche !

« On fait état qu'il y eut 6 à 7000 maisons ou boutiques consumées par le feu : puis le vent ayant tourné vers le nord, les flammes furent rejetées vers la mer, où elles allèrent s'éteindre après avoir dévoré *les deux tiers* de Galata. Galata n'avait que deux petites portes du côté de Péra, où tous les fuyards s'entassaient pour échapper au feu.

« Pour nous, nous fîmes tous nos efforts pour sauver les restes de la chapelle de N.-D., qui sert d'aile droite à notre église ; nous fûmes assez heureux pour en conserver une partie, ce qui nous a donné moyen de pouvoir ouvrir et fermer notre église de ce côté-là, la porte de communication qu'a cette chapelle avec le chœur de l'église n'ayant pu brûler parce qu'elle est en fer. Sans céla nous n'aurions pu que difficilement continuer à desservir notre église, comme nous avons fait, par la grâce de Dieu, depuis ce temps-là. Nous y dîmes la messe dès le lendemain de l'incendie qui était un dimanche, après avoir muré

nous-mêmes la grande porte, d'une muraille sèche... et nous avons continué depuis à dire la messe, en nous retirant pendant la nuit dans les deux petits réduits voûtés qui sont sous l'église. »

« Pour convaincre tout le monde que notre église est encore en état, nous y avons fait les fonctions du carême, c'est-à-dire, qu'après avoir fait faire une chaire et des bancs, par un menuisier français, et avoir fermé les fenêtres avec de grands rideaux en attendant que nous puissions le faire autrement, nous y avons prêché et donné la bénédiction du St Sacrement aux jours ordinaires ; on peut même dire que le concours a été plus grand que de coutume, chacun se faisant un point de religion de concourir à la conservation d'une église qui est la seule qui reste de l'antiquité, la première que les Français ont eue en Turquie, la plus belle qu'ils aient actuellement à CP., église que la protection de nos rois a tant de fois conservée au culte... »

« Enfin un firman fut rendu, à la fin de Chaban, 1108=1697, adressé à Ibrahim-pacha, caïmacam de CP., lui ordonnant de laisser rebâtir notre église dans les proportions indiquées par ledit firman. Malgré de nombreuses avanies l'église fut rebâtie en moins de deux mois, et le Caïmacam, avec les principaux officiers de la ville de Galata, vinrent faire la visite de notre nouvel édifice selon les termes du firman. »

Cette église nouvelle eut de beaux jours et les Pères qui la desservaient travaillèrent énergiquement au bien, surtout à la conversion des Arméniens schismatiques. Le Père Tarillon[1] donne, de St-Benoît, dans son rapport de l'année 1712, la description suivante, qui paraît devoir se rapporter à la reconstruction de cette église, en 1696. « Notre église, dit ce Père, passe pour la plus belle de toutes les églises chrétiennes de la Turquie ; les colonnes qui soutiennent son vestibule, la balustrade qui le termine, et qui règne le long de l'escalier y conduisant, sont en marbre blanc ; le corps de l'église est voûté, avec la coupole et la couverture en plomb ; *c'est le privilège des seules mosquées ;* la nef est décorée par les sépultures de plusieurs ambassadeurs de France et celle de la jeune princesse

[1] *Choix des Lettres édifiantes,* Paris, 1809 ; V. p. 25.

Tékéli; celle de la princesse Ragotzki, sa mère, est dans une chapelle voisine... Nous exerçons toutes les fonctions du culte catholique, *avec une liberté aussi entière* que si nous étions au milieu des villes les plus chrétiennes; une multitude de fidèles des trois rites franc, grec et arménien, y assistent successivement; les prédications s'y font en turc, en italien et en français; les catéchismes en grec et en turc. Les hommes occupent la nef; les femmes sont dans une tribune séparée et entourée de hautes jalousies; le Père Portier, supérieur de notre mission, a établi, pour chaque lundi, deux instructions en turc, l'une le matin, pour les *marabets,* ou vierges arméniennes, consacrées à Dieu, et qui mènent, chez leurs parents, une vie fort retirée et pénitente; l'autre en forme de conférence, pour les jeunes diacres et sous-diacres arméniens, destinés à devenir, plus tard, prêtres, ou *vartabieds.* »

Il ajoute aussi dans un mémoire adressé au comte de Ponchartrain, secrétaire d'État, le 4 mars 1714 : « Comme les Allemands n'ont point d'église à CP., c'est encore dans la nôtre qu'ils font toutes leurs grandes cérémonies, mais toujours avec la permission expresse des ambassadeurs français. Le comte de Caprera, un de leurs ambassadeurs, y est inhumé, et j'y ai vu faire pendant plusieurs jours les obsèques des derniers empereurs. »

Vers 1702, les Jésuites obtinrent, du patriarche arménien, la permission de prêcher, en langue turque, dans les églises de sa nation; « mais le successeur de ce patriarche, moins favorable que le premier, ayant été enlevé par M. de Ferriol et transporté en France, une persécution s'ensuivit; l'arrestation de tous les Arméniens catholiques fut ordonnée; bon nombre d'entre eux furent envoyés au bagne ou aux galères, plusieurs furent condamnés à mort, et le vartabied Comidas devint le martyr de sa foi[1]. »

Les historiens turcs ont parlé aussi du mouvement produit parmi les Arméniens et les Grecs, par suite des prédications des

[1] Cf. Hammer, XIII, 85, 185 et suiv. Lors de la persécution contre les arméniens-catholiques, en 1828, ceux-ci trouvérent une assistance non moins efficace que dans le passé, auprès des prêtres lazaristes : le supérieur d'alors aurait, m'assure-t-on, fait vendre les vases sacrés de St-Benoît, pour venir en aide aux malheureuses familles exilées.

Jésuites. Rachid rapporte[1], sous la date 1138=1725, que sur les plaintes des raïas, « dont la paix avait été troublée par les religieux francs, défense fut faite à ceux-ci de circuler dans l'empire, et de résider ailleurs que dans les endroits où se trouveraient des consuls, suivant les capitulations. »

On lit aussi dans le *Choix des Lettres édifiantes etc.*[2] « que les missionnaires seront chassés de tous les endroits où il n'y aurait pas de consul de nation française. » Cet ordre fut expédié sous l'ambassade du vicomte d'Andrezel, qui, par ses démarches, en fit suspendre l'exécution.

Les Jésuites avaient fondé une imprimerie à Constantinople ; et l'un d'eux, le P. Kruzinski, traduisit (1729) en langue turque, pour le grand vizir Ibrahim pacha, l'histoire de la guerre des afghans (*Târikhi-Seïiâh*).

Malgré les faits sommairement indiqués plus haut, une sorte d'apaisement s'étant produit, « un penchant à l'union, dit un document du temps, se manifesta chez les Arméniens : en 1735, leur pâque tombant le même jour que la nôtre, ces derniers dirigèrent la procession qu'ils font en la ville, de manière à passer devant l'église des Jésuites de Galata, et ils y firent la même station que font nos missionnaires en passant devant la leur[3]. »

En 1744, une nouvelle persécution, la troisième du siècle, s'éleva encore contre les Arméniens catholiques ; on leur défendit, sous peine de la potence et du bagne, de fréquenter les églises latines[4]. Cette persécution se renouvela aussi en 1761 ; « les églises des Jésuites, des Capucins et des Dominicains de Galata, placées sous protection de France, furent violées le 22 novembre ; et plus de cinquante Arméniens qui s'y étaient réfugiés furent conduits au bagne[5]. »

[1] Rachid, VI, 314, Ahmed vefyq efendi, *Târikhi osmâni*. 112, 115. Le Bérat précité (1076=1655) stipulait en faveur de tous les religieux latins la faculté de résider dans tout l'empire, comme aussi d'aller et venir, par terre ou par mer, sans être molestés par personne.

[2] T. V. 139, 151 etc.

[3] Des processions *nocturnes* avaient lieu, à Galata, les vendredi et samedi saints ; le ministre de la marine pria l'ambassade de France, en 1749, d'interdire, dorénavant, ces processions aux Jésuites. *Reg. des délib. nat.*, 6 juillet 1749. Une procession nocturne se faisait aussi à Smyrne le jeudi-saint. (D'Arvieux, *Mémoires*, I. 107.)

[4] Hammer, XV, 90. Le texte de ce firman est rapporté par Hammer, XIV, 118. — [5] *Id.*, XVI, 70.

Celui des Jésuites de ce temps-là qui se distingua le plus à CP. fut le P. Jacques Cachod, qui, avec le nom de Père des Arméniens, eut celui de Père des esclaves. « Il y a huit ou dix ans qu'il est presque continuellement occupé aux œuvres de charité, où il y a le plus de péril, soit dans le bagne, soit sur les vaisseaux ou les galères du Grand-Seigneur. Les esclaves qui n'en peuvent sortir, savent l'y introduire par le moyen de leurs gardiens turcs avec qui ils sont d'intelligence. L'année 1707, que la peste fut si furieuse qu'elle emporta près d'un tiers de CP., ce Père s'enferma une nuit pour confesser les galériens à fond de cale d'un navire turc et y passa toute une nuit au milieu des pestiférés... Il écrit lui-même : « de cinquante-deux esclaves que je confessai et communiai douze étaient malades et trois moururent avant que je fusse sorti. Jugez quel air je pouvais respirer dans ce lieu renfermé et sans la moindre ouverture. »... « C'est lui qui a reçu de Dieu le talent le plus rare pour le salut de la nation des Arméniens. Dans la seule année 1712, ce Père a ramené près de quatre cents schismatiques et confessé à lui seul plus de trois mille personnes. L'année dernière (1713) le nombre des schismatiques convertis a presque monté au double. Sa maxime est de paraître peu et d'agir beaucoup. Il a toujours sous la main un nombre de catholiques zélés et sages, qui se répandent de tous côtés, et lui amènent sans bruit ceux qu'ils ont disposés à se convertir. Plusieurs prêtres et Vertabieds orthodoxes servent encore extrêmement à maintenir la foi. Ils sont comme les surveillants de leur nation, toujours prêts à courir où l'on a besoin d'eux, et à maintenir l'ordre dans les familles... »

C'est encore le P. Cachod qui inspira à Mékitar et à d'autres vertabieds de se réunir en commun, sous une règle, due à lui-même au moins en grande partie, et il contribua ainsi à la fondation de la Congrégation des Mékitaristes.

Le P. Cachod trouvait encore le moyen de s'intéresser aux autres religieux de CP., c'est ainsi qu'en 1718, il peut prêter une somme de 500 réaux aux PP. Riformati de Ste-Marie, et les aider ainsi à sortir de leurs embarras pécuniaires. Il fut aussi un aide précieux pour la princesse Tékéli dans les affaires qu'elle avait à traiter avec l'ambassade française. Il mourut en odeur de sainteté, après une vie remplie de bonnes œuvres de tout genre. On l'honore aussi comme Vénérable.

Un autre Jésuite remarquable de ce temps, à CP., fut le P. Braconnier. « Sous la protection de Louis XIV, il a maintenu la foi parmi les chrétiens de CP. ; il a pu même ramener à l'Église catholique le fameux comte Emeric Tékély, ce héros que le luthéranisme et l'ambition poussèrent dans les rangs de l'armée ottomane. Il sut si bien gagner son cœur que le comte fit, entre ses mains, abjuration du luthéranisme. Il mourut catholique romain près de Nicomédie, ou Ismidt. Le P. Braconnier était missionnaire avant tout ; mais son apostolat ne l'empêchait pas de chercher à instruire l'Europe, tout en évangélisant les orientaux. Il détermina la position de l'antique Philippes, capitale de la Macédoine ; et il établit une mission à Salonique. Il prêcha l'unité aux Grecs, établit une maison pour recevoir ceux qui se convertissaient. La contagion ne l'effrayait pas plus que les mauvais traitements, et il poursuivait son but sans se laisser arrêter par aucune considération. Aussi M. de Fériol, ambassadeur de France, admirant son zèle, redoutait les excès auxquels il se laissait entraîner, « s'embarrassant peu des difficultés qu'il suscitait aux ambassadeurs. » Il mourut en 1716, après une vie pleine de travaux. » (*Symbolæ ad illustrandam historiam Ecclesiæ Orientalis*, etc. R. P. Nicolao Nilles. 966-969.)

En 1731, le feu détruisit encore l'église de St-Benoît, comme celles des Capucins et des Dominicains ; la première fut relevée l'année suivante, comme le constate une troisième inscription qu'on voit encore maintenant, à droite de la porte d'entrée du temple :

D. O. M. REGNANTE FELICITER LUD. XV. STRENUE ADNITENTE EXCELL. DD. MARCH. DE VILLENEUVE EXTR. EJUS LEGATO HOC SACELLUM IN NUPERA CONFLAGRATIONE GALATÆ PENITUS COMBUSTUM SIMUL ET RELIQUA HUJUS RELIGIOSÆ DOMUS ÆDIFICIA EADEM PESTE IV° COLLAPSA TOTIUS ET LAXIUS RESTITUA SUNT MDCCXXXII.

Sous son ambassade, M. de St-Priest fit restaurer la pierre funéraire placée, à la mémoire de M. de Salignac, dans la chapelle Ste-Anne, ou mieux de l'*Annonciation de la Vierge;* la pierre est sur le sol, côté de l'épître, et porte l'inscription suivante :

D. O. M. ILLUS. ET EXC. DD. JOANNES DE GONTAVT DE BIRON, BARONI DE SALAGNAC, REGIS CHRISTIANISS[1] APVD IMPERATOREM OTHOMANVM ORATORI TVMVLVM HVNC SVIS SVMPTIBVS FACIENDVM CVRAVIT LVDOVICVS GEDOIN BENEFICIORVM ACCEPTORVM MEMOR. OBIIT NATVS ANNOS 57 DIE 12 OCTOBRIS ANNO 1610. — HOC PIETATIS MONUMENTVM ANTE DELETVM IN PIGNVS AMORIS RENOVARI JVSSIT ILL. ET EXC. DD. FRANCISCVS EMMANVEL DE GVIGNARD DE SAINT-PRIEST EQVES NOBILISSIMVS REGIS GALLIARVM AD EAMDEM AVLAM IMPERATORIAM LEGATUS ANNO DNI MDCCLXXIII.

Dans la même chapelle, du côté opposé, sous la balustrade se trouvait cette autre inscription, à demi effacée, dont on peut lire seulement les mots suivants :

HIC ASSERVATUR COR NOBILE ET REGIUM EXELLMI GALLIARUM LEGATI DNI DNI PICON VICOMITIS D'ANDREZELLES... IS REGI A SECRETIS... VIR NATUS AD GRAN... VARIIS FUNCTIONIBUS... APUD... BELLIQUE PACISQUE... RELIGIONI... UBIQUE... MERITIS CUNCTIS... ILLUSTREM ANIMAM DEO REDDIDIT... ANNO ÆTATIS SUÆ... MDCCXXVII[2].

A notre prière et sur l'invitation de M. le marquis de Moustier, alors ambassadeur de France à Constantinople, et afin de préserver les caractères de l'inscription d'une disparition complète, MM. les Lazaristes ont fait relever cette pierre en 1866, et l'ont fait mettre de champ, sur la muraille, à l'endroit même où elle recouvrait le sol.

Dans cette même chapelle se trouvent les pierres tombales de François Rakoczy « electus Transylvaniæ princeps » et de sa femme[3], née Frangipani[4].

[1] Plusieurs auteurs font remonter le titre de Roi très chrétien à Clovis ; ce qui est certain, c'est que depuis Louis XI il est devenu la qualification propre des rois de France. (Miltitz, II, partie 2, livre 3, p. 425.)

[2] Les archives de St-Louis permettent de reconstituer le texte complet.

[3] La famille princière de Rakoczy et ses parents les Frangipani, ont séjourné à Rodosto : une partie des membres de la famille a été inhumée dans cette ville, (on vient d'y restaurer leurs monuments, et en même temps l'église de la mission des Pères Conventuels qui les contient), une autre partie à Campoflorio, près de Nicomédie.

[4] Ce dernier nom est celui du second envoyé de François Ier à la cour de sultan Suleiman. Le premier envoyé, expédié par la Reine-mère, ne put atteindre le but de son voyage : il fut assassiné en Bosnie. Le second, Frangipani, envoyé par le roi lui-même, (février 1525), fut plus heureux, il put arri-

Dans la nef de l'église. au pied de l'autel de St-Joseph, à gauche du maître-autel, se trouve une pierre funéraire, sur laquelle on lit cette belle et touchante inscription :

HIC JACET ILL. DD, THERESIA ILL. DD. DE TALMAN CÆSARIS APUD TURCAS RESIDENTIS CONJUX, VIRTUTE, SUAVITATE MORUM, PROBITATE VITÆ, MODESTIA SUPERIOR OMNIBUS, NULLI SECUNDA, INOPUM ET CAPTIVORUM NUTRIX AC MATER... OBIIT, ANNO DNI MDCCVIII, APRIL XV, ÆTATIS XXX.

Les Pères Jésuites continuèrent leur ministère avec fruit, jusqu'au moment de leur suppression. A la suite du Bref de Clément XIV qui les supprimait, ils durent abandonner leur église, leur maison de St-Benoît, et toutes leurs œuvres, et se retirer. Ils ne firent aucune résistance, quoique quelques-uns restassent dans le pays (10 août, 1773). M. de Saint-Priest, à qui revenait, en sa qualité d'ambassadeur de France, le soin de veiller sur un établissement national, nomma M. Ruffin, consul général, administrateur et économe des biens de l'église de St-Benoît ; il ordonna au supérieur de lui consigner tous les titres et papiers relatifs à la propriété dudit établissement, et défendit à quiconque de troubler M. Ruffin dans l'exercice de sa charge.

Mais comme l'ambassadeur et le Vicaire patriarcal Mgr Bavestrelli étaient l'un et l'autre élèves des Jésuites et très affectionnés à leurs anciens maîtres [1], ils s'entendirent pour adoucir le coup qui leur était porté ; on se contenta de leur signifier le décret de suppression, de proclamer leur sécularisation, puis on permit à ceux qui le voulurent de rester à St-Benoît, comme prêtres séculiers, pour desservir l'église.

Dix ans plus tard elle passait à la Congrégation des prêtres de la Mission, dits Lazaristes, qui la desservent encore aujourd'hui ; mais, comme souvenir des temps anciens, elle est encore souvent désignée, même de nos jours, sous le nom de *Djizoït-kéliçacy,* « église des Jésuites. »

Nous verrons, dans la troisième partie de ce travail, son histoire sous cette nouvelle administration.

ver jusqu'à CP., et en rapporta une lettre conçue dans les termes les plus amicaux, (mi-février, 1526). On peut considérer ce document comme le premier acte des négociations, suivies depuis entre la France et la Turquie.)

[1] Archives de Ste-Marie, à cette année.

CHAPITRE VI.

S^{TE} MARIE DRAPÉRIS (ANCIENNE ET NOUVELLE). — LES FRÈRES MINEURS DE L'OBSERVANCE. — LES RÉFORMÉS. — LES PÈRES DE TERRE-SAINTE.

Quand les premiers Frères Mineurs de l'Observance firent-ils leur apparition à CP., nous ne pouvons le dire avec une entière certitude : nous voyons cependant qu'ils y étaient à Galata, en 1341, puisque leur supérieur, le Père Enrico de Savoie, fut chargé d'une mission de pacification entre les Grecs, dans les différends qui s'élevèrent à CP. après la mort d'Andronic III. Mais ils ne furent constitués en un corps séparé qu'en 1427, à la suite de la mission du Père Francesco Spinola de Gênes, dont nous avons parlé.

Ils furent autorisés à se construire un couvent sous les murs de CP. vers l'endroit que nous appelons aujourd'hui la pointe du Sérai. Il fut consacré à St-Antoine *(degli cipressi)*, et ne fut terminé qu'en 1453, deux ans avant la prise de CP. par les Turcs. Nous avons vu aussi quel fut le sort de ce couvent et des religieux qui l'habitaient. Que devinrent ceux qui échappèrent au massacre ou à l'esclavage, et où trouvèrent-ils un refuge ?

D'après un document authentique, disent les archives de St-Antoine et de Ste-Marie, la « Magnifica Comunità » les reçut à St-Benoît, ou du moins dans les dépendances de ce couvent ; mais seulement d'une façon précaire et provisoire. Nous ne trouvons même rien dans l'histoire particulière de St-Benoît qui nous atteste leur séjour dans cette église. Ils y restèrent

jusqu'à la venue des PP. Jésuites. Alors l'église et le couvent, qui avaient été cédés à la France, furent affectés aux nouveaux religieux.

§ I.

St-Marie Drapéris (ancienne) les Observantins.

Mais les Frères Mineurs de l'Observance ne restèrent pas longtemps dans l'embarras. Une certaine veuve nommée Clara Bartola Drapéris[1] leur offrit une maison et une ancienne église qu'elle possédait à titre privé à Galata. La maison était en fort mauvais état, l'église, petite et presque ruinée, servait d'étable : elle était dédiée à la T. Ste Vierge et avait une image précieuse de la Madone, peinte sur bois à la manière orientale et remontant à une très haute antiquité. Clara Bartola Drapéris, par un acte authentique du 1er janvier 1584, donna aux religieux Franciscains de l'Observance ce lieu et cette église, à cause, dit-elle, de sa dévotion à St François et aux Saints Lieux de Jérusalem.

L'année d'après, par sa Bulle « *Sicut nobis exponi fecistis,* » du 8 mars 1585, le Pape, Grégoire XIII, confirme cette donation et accorde aux religieux franciscains de l'Observance qui étaient à CP. pour s'occuper des affaires de Terre Sainte auprès des ambassadeurs des princes chrétiens et de la Porte ottomane, et qui prenaient aussi un grand soin des esclaves chrétiens et des autres fidèles qui y habitaient, toutes les faveurs spirituelles et tous les privilèges que possédaient les autres églises de l'Ordre, le tout sous l'obédience et dans la dépendance du Ministre général.

Les religieux se hâtèrent de réparer la maison et de reconstruire l'église, qui de l'image de la Ste Vierge qu'elle possédait et de la donatrice qui l'avait concédée fut appelée « Ste-Marie Drapéris. » Elle était située, suivant les traditions, dans la partie de Galata dite Moum-Khanè, limitrophe de Top-khanè, à peu près là où se trouve aujourd'hui la Cité française. »

[1] Un sieur Luchino Drapéris est mentionné dans le traité conclu entre le podestat de Galata, et Jean Paléologue, en 1386. Un autre, François Drapé-

Conformément à l'usage local, l'administration des biens de Ste-Marie Drapéris était confiée à un « *Procureur* » séculier ayant le titre de « *Procurator dignissimus conventus Sanctæ Mariæ* »; les affaires des religieux étaient confiées à un « *Syndicus apostolicus hujus conventus* », conformément aux usages de l'Ordre, c'est-à-dire à un personnage séculier qui prenait, au nom du St-Siège, les intérêts de la communauté. Des personnages importants de la colonie latine, choisis par les supérieurs, remplirent cette charge, souvent plus honorifique que réelle.

Cette origine et cette situation n'empêchèrent pas la « Magnifica Comunità » d'élever aussi sur cette église de Ste-Marie des prétentions du même genre que celles qu'elle émit à diverses époques sur d'autres églises : la S. C. de la Propagande renvoya, en 1651, la solution de ce différend, entre un sieur George Drapéris représentant le couvent et la famille, et la Comunità, au tribunal du Vicaire patriarcal de Constantinople.

Les religieux Observantins furent plus ou moins nombreux à Ste-Marie Drapéris; mais ils s'occupèrent activement de leur ministère. Ils n'avaient pas d'abord charge d'âmes, c'est-à-dire qu'ils n'exerçaient pas les droits paroissiaux ; mais ils n'en avaient pas moins beaucoup de travail auprès des chrétiens de Galata et auprès des esclaves renfermés dans le bagne du Grand Seigneur.

Les Réformés, ou Récollets, arrivèrent à CP. vers 1630, et ils n'eurent pas d'abord d'église à eux. Nous les voyons alors dans le voisinage de St-Pierre, ils y ont un petit hospice, mais c'est chez les Dominicains qu'ils vont célébrer la messe et faire leurs cérémonies. Ensuite ils sont à Ste-Marie Drapéris, confondus avec les Observantins, sous le même supérieur. Ensemble ils formaient une communauté d'une dizaine de prêtres, auxquels s'ajoutaient quelques Frères lais.

Mais en 1642, il y eut un grand scandale : deux religieux de Ste-Marie Drapéris apostasièrent et se firent turcs. Alors le Pape Urbain VIII, par sa bulle « *Religionis zelus,* etc. » du 5 août 1643, établit à CP. la *Réforme de la plus Stricte Obser-*

ris, négociant de Galata, créancier des chiotes, fut cause de la prise de Chio par sultan Mehemmed II. Des membres de cette famille figurérent dans la « Comunità di Pera, » et l'un d'eux en était prieur en 1675.

vance, lui confia le couvent de Ste-Marie Drapéris, et conféra au P. Bonaventura da Crema, gardien et commissaire général de la custodie de CP., tous les droits et privilèges dont jouissait le précédent supérieur des Observantins de Terre Sainte. Il était mis sous la dépendance directe du Ministre général de l'Ordre des FF. MM. de l'Observance. C'est à partir de cette époque que les Franciscains de Ste-Marie commencèrent à exercer les droits paroissiaux, que les Dominicains et les Conventuels étaient seuls à posséder « *ab antiquo.* »

Cependant la délimitation des paroisses ne se fit que plus tard, (22 mars 1725), par Mgr Mauri, M. R. Malgré cela, le R. P. Giovanni Francesco Circhi, M. Conv., Vicaire patriarcal, pour la seconde fois, dans sa visite du 15 octobre 1649, prescrit au R. P. Bonaventura da Crema, gardien de Ste-Marie Drapéris, de tenir un registre exact des baptêmes, mariages et décès, conformément aux règlements ecclésiastiques. Ces registres furent sans doute commencés alors mais on n'en possède rien qui soit antérieur à l'incendie de 1660. Il semble néanmoins que Ste-Marie, qui est appelée « *parochialis ecclesia Beatæ Mariæ Virginis* » ou « *Chiesa parochiale di Santa Maria Drapéris, della religione di San Francesco, minori osservanti riformati* », avait une certaine juridiction territoriale.

Les Riformati ne jouirent pas longtemps de l'église de Ste-Marie, cet édifice comme la plupart des églises et couvents de Galata devint la proie des flammes, dans le grand incendie du 24 juillet 1660. Tout fut détruit, et l'on ne put sauver que le tableau de la T. Ste Vierge Marie, que le courage d'un sieur Drapéris sut dérober au feu.

Les religieux, tant Observantins que Riformati, restaient donc sans couvent : alors la Congrégation générale de l'Observance, tenue à Valladolid, décida le 25 juillet 1661 que ce couvent serait rétabli aux frais de la Terre Sainte, car il était indispensable de garder à Constantinople quelques religieux pour les besoins de la Palestine, et il fallait leur assurer une habitation. On se mit immédiatement à l'œuvre, et bientôt le bâtiment fut en état de recevoir ses hôtes ; malheureusement on n'avait pas pris toutes les précautions, et l'on ne s'était pas muni des permissions requises, aussi les autorités turques vinrent-elles en chasser les religieux et s'emparèrent de la propriété. Il semble que

cette confiscation fiscale n'ait eu lieu qu'en 1663. Les Observantins de Terre Sainte et les Riformati de Ste-Marie se trouvaient ainsi sans abri. Le P. Cagnizarez, commissaire de Terre Sainte, se réfugia chez les Conventuels de St-François, qui avaient, dès 1662, obtenu l'autorisation de relever, non pas leur église mais leur couvent. Nous allons suivre les autres dans leurs pénibles pérégrinations avant qu'ils réussissent à se fixer à Péra.

§ II.

Ste-Marie Drapèris (nouvelle), Riformati.

Le premier gardien, commissaire et custode des Frères Mineurs réformés de la plus Stricte Observance, à CP., fut, comme nous l'avons vu ci-dessus, le R. P. Bonaventura da Crema, de la Province réformée de Brescia. Il fut élu dans la Congrégation générale d'Ara Cœli, à Rome, en 1642. Comme nous l'avons raconté, le Pape Urbain VIII lui accorda tous les privilèges concédés au gardien du Mont Sion, et au custode du St-Sépulcre, commissaire apostolique de Terre Sainte. C'est aussi à lui et à ses frères que fut attribuée l'église de Ste-Marie Drapéris. Cependant le P. Cagnizarez, commissaire de Terre Sainte, continua de résider avec les Riformati et la séparation ne fut complète entre les deux branches qu'après l'incendie de 1660.

Outre l'image de la Madone, les religieux n'avaient pu sauver que bien peu de choses, quelques fragments roussis d'ornements sacrés, trois calices dont un grand d'argent doré et deux petits au pied de cuivre, un ciboire d'argent et un ostensoir de cuivre doré : il faut y ajouter les grands livres de chœur, et une caisse d'autres livres dépareillés. Ils se retirèrent avec leur maigre trésor dans une petite maison qu'on leur loua assez cher, et où ils ne purent pas rester longtemps. Ils devaient aller d'ici de là chercher leur subsistance, et ils étaient obligés, par tous les temps, de courir au secours des âmes dont ils avaient la charge. Néanmoins ils ne manquaient pas à leur devoir, quoi qu'en aient pu dire quelques malveillants qui profitèrent de l'occasion pour

demander à la S. Congrégation de Propaganda Fide qu'on leur ôtât les droits paroissiaux qu'ils ne pouvaient plus exercer, n'ayant pas d'église fixe. Le nombre des religieux ainsi occupés fut variable suivant les circonstances et l'abondance des Frères, deux ou trois, quatre au plus.

En 1667 deux d'entre eux avaient affermé d'un certain Tommaso Wlasti, une maison située aux Quatre Rues de Péra, ils y ouvrirent une petite chapelle et commencèrent à y exercer leurs fonctions paroissiales; mais la « Magnifica Comunità », craignant quelques nouvelles avanies de la part des Turcs, le leur défendit, par « *Ordres Souverains.* » Les religieux refusèrent d'obéir : alors les Seigneurs Pérotes firent instance auprès du Vicaire patriarcal, Mgr Ridolfi, qui appuya cette défense sous peine de suspense *a divinis* et de privation d'office. Le P. Francesco Pedauli, supérieur, et son compagnon, le P. Giuseppe da Sulmona, résistèrent, furent frappés de censures par le Vicaire patriarcal, et sur sa plainte, rappelés en Italie par la S. Congrégation. Ils furent remplacés à CP. par le Père Francesco da Piegaro, de la province séraphique, nommé Custode en 1668.

Enfin, en 1678, ils purent acheter une maison située à Péra quartier des Quatre Rues, d'un certain Manè, ils y joignirent plus tard, en 1700, un terrain acheté de Dimitro Savasto, au prix de 375 piastres turques, il donne sur la rue Dùm-Dùm et confine à l'hospice des Pères de Terre Sainte. Ils obtinrent, par la médiation de l'internonce impérial, d'y bâtir un hospice et une église, en 1691. Dès que leur église fut prête, ils installèrent solennellement l'image de la B. Vierge qui avait été sauvée de l'incendie de Ste-Marie par un Drapéris et conservée dans sa famille pendant ces trente et un ans. C'est en souvenir de l'ancienne église et de l'image vénérée que l'on donna au nouvel édifice le nom de l'ancien, reliant ainsi le passé au présent, la Ste-Marie Drapéris des Riformati prenant la place de celle des Observantins.

Cette église, achevée seulement en 1691, n'eut pas une longue durée. Dans la nuit du 9 septembre 1697, elle devint la proie des flammes avec le couvent adjacent. Seule la sainte image de la B. Vierge Marie fut encore sauvée comme miraculeusement.

On la releva immédiatement de ses ruines, mais sans y mettre beaucoup de soins et avec de mauvais matériaux. Elle résista

néanmoins à l'incendie qui dévora le couvent trois ans après, en 1700. Mais en 1727 elle fut ruinée par un tremblement de terre. Rétablie peu de mois après, sur de plus grandes dimensions, elle vit le couvent s'aggrandir peu à peu et prendre les limites qu'il a maintenant, de la rue de Péra à la rue Dùm-Dùm ou Toùm-Toùm.

En 1767, le 27 octobre, un incendie terrible ravagea tout le quartier de Péra, l'église de Ste-Marie fut détruite, comme les palais des représentants de Hollande, de Naples et de Russie : celui de France fut sauvé grâce aux efforts des équipages des navires français ancrés dans le port de CP. La résidence du Vicaire patriarcal fut cette fois encore la proie des flammes. Il se réfugia d'abord à l'hospice de Terre Sainte, puis à St-Benoît, et enfin il acheta pour sa résidence et sa cathédrale le couvent de St-Georges.

L'année d'après, 1768, la recommandation de l'empereur Joseph II et les instances de son internonce à CP. obtinrent de la Porte un firman [1] qui permettait de reconstruire, en pierre et avec une voûte, le couvent et l'église, afin de les mettre ainsi à l'abri du feu. La construction fut achevée en 1769, et, le 18 mars, le Vicaire patriarcal, Mgr Roverani, fit la bénédiction de l'église et la dédia à « l'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie ». C'est en somme l'église que nous voyons à présent, une assez vaste construction d'une seule nef avec une galerie latérale à gauche, conduisant aux tribunes et à la sacristie. Nous en dirons plus tard l'état actuel.

En 1785, la latinité de Péra fut sur le point de perdre Ste-Marie ; en effet, dit Carbognano, cette église étant accablée sous le poids de l'intérêt des emprunts contractés pour sa reconstruction, il fut question, à cette époque, de la vendre aux non-catholiques (*acatolici*) ; mais le baron de Herbert Ratkeal, internonce impérial, sauva l'église de ce danger, en réduisant le taux de l'intérêt à 4 p. 0/0, et en répartissant le paiement du capital, qui dépassait 250,000 piastres, par échéance de lots annuels. En

[1] Hammer, XVI, 195. Cet auteur rapporte que le premier bérat obtenu par les Riformati de Péra aurait été de 1072=1661, renouvelé en 1112=1700, puis en 1118=1706. Corbognano dit que l'incendie eut lieu en 1767, et la réédification de l'église « *l'anno susseguente, colla permissione del governo, data all' istanza dell' internunzio cesareo.* »

mémoire de cette bienfaisante et salutaire intervention, les Mineurs Riform. firent placer l'inscription suivante sur l'une des portes intérieures du cloître :

MAGNO VIRO ECMO DMNO PETRO BARONI DE HERBERT RATKEAL INTER. CÆSAREO OB RESTITUTAM VIRTUTE SUA REM MISSIONIS COSPNÆ P. MIN. STRICT. OBS. S. FRANCISCI ÆRE ALIENO LABANTEM : EJUS ALUMNI ÆTERNUM GRATI ANIMI MONUMENTUM PP. KAL. SEXTILI MDCCLXXXV.

Un autre accommodement se fit encore en 1815, par le R. P. Luigi Cardelli de Rome, Préfet de la mission, avec leur syndic apostolique M. le B[on] Antonio Testa, Chancelier de l'internonciature impériale, qui prit sur lui toute la dette de la mission, moyennant une hypothèque sur quelques maisons qui appartiennent aux religieux.

Les Riformati firent, suivant les temps, appel à la protection de Gênes, de Venise, ou de quelqu'autre puissance catholique : les Turcs étant continuellement en guerre avec la Chrétienté, tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Mais à partir du règne de Innocent XI, ils passèrent sous celle de l'Empire d'Allemagne. En effet, sur la demande du Cardinal Colonitz, ce Pape les recommanda à l'empereur Léopold I, et ce prince consentit à les protéger. L'empereur Joseph I, en 1706, a confirmé cette disposition et l'empereur Joseph II, comme nous l'avons vu, marcha sur les traces de ses prédécesseurs. Cependant durant les guerres si fréquentes entre l'empire et la Porte, les religieux passaient sous la protection de la Hollande. Aujourd'hui l'église de Ste-Marie est l'église nationale Austro-Hongroise.

Les Riformati, établis à Ste-Marie Drapéris en 1643, formèrent d'abord une Custodie, dont le supérieur avait le titre de Gardien de Ste-Marie, Commissaire général de la Custodie de CP. Ils étaient religieux et remplissaient les fonctions de curé, comme nous le dirons ci-après ; mais ils ne dépendaient pas de la Propagande et n'étaient point missionnaires. (Archives de Ste-Marie, Reg. F. 25, V.) C'était pour eux une faiblesse : ils le reconnurent au bout de quelque temps, et, sur la demande instante du R. P. Gardien, Custode et commissaire de CP., appuyée par le Rme P. Procureur général des Missions de l'Ordre, la S. C. de la Propagande prit sous sa protection cette Custodie,

comme elle avait fait déjà pour d'autres missions, Transylvanie, Terre Sainte, etc., et, par un décret du 13 novembre 1702, accorda la grâce demandée. Pour achever la constitution de la Custodie, la S. Congrégation des évêques et réguliers accorda aux supérieurs la permission de recevoir des novices indigènes, (9 févr. 1704.)

Enfin le 12 février 1704, la Custodie de CP. fut érigée en Préfecture apostolique. Le R. P. Francesco di Cavorino, de la Province de St-Nicolas de Bari, qui était custode, fut nommé Préfet apostolique. On lui assigna plusieurs compagnons, de diverses provinces. La Préfecture comprenait, outre la maison de CP., celles de Smyrne, Chio, Tine, Rodi, auxquelles il faudrait ajouter celle de Mycone.

Depuis le P. Francesco da Carosino, le premier préfet, jusqu'au T. R. P. Andrea da Jenne, préfet actuel, on compte trente-cinq titulaires, empruntés à différentes provinces, le plus souvent italiennes. Pendant le XVIIIe siècle ils furent généralement nommés pour quatre ans, dans ce siècle ils sont ordinairement nommés « *ad beneplacitum* ». Plusieurs ont été sacrés évêques.

A peu près dès leur arrivée à Ste-Marie (à Moum-Khanè), les Riformati « eurent charge d'âmes », sans que nous rencontrions dans les archives aucun acte qui leur confère ce privilège. Ce fut sans doute pour favoriser les catholiques qui étaient autour d'eux assez éloignés des autres églises paroissiales, placées à l'autre extrémité de Galata. La raison était encore plus forte quand ils se furent installés à Péra, où aucun ordre ne possédait juridiction paroissiale.

Ces droits leur furent cependant disputés ; ainsi, en 1662, le Custode se plaignait à la Comunità, que l'ordinaire leur déniait ces attributions et voulait les faire passer aux Jésuites de St-Benoît : il la suppliait de ne pas permettre cette usurpation. A la même époque on faisait des instances du même genre auprès de la S. Congrégation : nous avons vu que ce fut sans succès.

En 1703 ils se réclament de ce titre de Curés, pour se soustraire à la visite du R. P. David de St-Charles, religieux Carme, envoyé par le St-Siège pour se rendre compte de l'état des Missions du Levant : « Les Riformati, disent-ils, sont curés et non missionnaires. »

Ils n'en étaient pas absolument jaloux néanmoins, car nous lisons dans leurs archives (R. F. 28, v.) sous la date du 25 octobre 1704 : « aujourd'hui le P. Provincial des Conventuels, accompagné par le P. M. Faggia, sont venus trouver le P. préfet, Francesco da Carosino, pour lui demander de faire leurs offices dans notre église ; le P. préfet leur a accordé avec bienveillance ce qu'ils demandaient et lesdits Pères s'offrirent à donner à l'église « *la quarte funéraire* » suivant l'usage de cette cité. »

Par contre nous les voyons réclamer leurs droits sur leurs paroissiens, quand ceux-ci veulent se faire inhumer dans d'autres églises, comme en font foi leurs registres de catholicité.

La délimitation des paroisses de Péra fut faite en 1725, nous dirons plus tard dans quelles conditions ; mais sauf une note dont nous ne connaissons pas la source et qui est consignée dans les Archives de Ste-Marie (R. F. 222, r.), nous ne pouvons rien dire sur le chiffre de la population catholique. D'après cette note : en 1765, tous les catholiques de la paroisse sont au nombre de 261 se décomposant ainsi :

Catholiques ayant maison propre et domiciliés . . .	60
Catholiques étrangers ou en location	134
Domestiques catholiques, tous étrangers	67
Total.	261

Sur ce nombre on compte :	Pérotes	73
	Allemands	17
	Français	33
	Italiens	13
	Jérosolimitains	4
	Ragusiens	4
	Insulaires.	50

La même note nous donne pour janvier 1802 un nombre de 685 catholiques, tant latins que maronites, grecs melchites, etc., existant sur la paroisse de Ste-Marie, décomposés ainsi :

Communiants domiciliés, tant natifs qu'étrangers . .	339
Enfants non communiants	145
Serviteurs, tous étrangers.	97
Servantes, toutes étrangères	104
Total.	685

Nous trouvons de plus qu'à diverses reprises les Riformati ont rempli les fonctions de chapelains auprès du baile de Venise ou du résident de l'Empire, mais sans continuité.

§ III.

Les Pères de Terre Sainte, FF. MM. de la Régulière Observance.

Il ne peut entrer dans notre cadre de faire ici l'histoire des Franciscains en Terre Sainte, mais seulement des représentants que la Custodie de Terre Sainte avait à CP. Il semble, comme nous l'avons fait remarquer (Ire Part.), que la Province de Romanie fut séparée de très bonne heure de celle de Palestine, mais comme Constantinople resta le centre de l'empire et que des affaires de plus d'un genre devaient y être traitées, les Franciscains durent y avoir toujours des représentants. Cela fut nécessaire surtout quand les Ottomans eurent pris CP. On voit que dès lors il y eut quelques religieux chargés de prendre les intérêts des Saints Lieux. Comment se traitaient ces affaires, nous ne pouvons guère le dire aujourd'hui ; mais lorsque la France et les autres puissances eurent des représentants attitrés auprès de la Porte ottomane, les négociations devinrent plus faciles, surtout parce que la France était officiellement reconnue comme protectrice des intérêts catholiques en Syrie. Alors des religieux furent accrédités pour traiter les affaires de Palestine auprès de la Porte et des ambassadeurs des Puissances, spécialement de la France.

Comme les Observantins étaient chargés des Saints Lieux, c'est eux aussi que nous trouvons comme leurs représentants à CP. Ils habitent donc le couvent de l'Observance sans se distinguer des autres. Cependant c'est à eux spécialement que Dame Clara Bartola Drapéris donne sa maison et l'église qui lui appartenait, « à cause, dit-elle, de son amour pour St François et pour les Saints Lieux de Jérusalem. »

Lorsque, en 1643, le Pape Urbain VIII eut donné le couvent

de Ste-Marie Drapéris aux Riformati italiens, il conféra au P. Gardien les privilèges que possédait le Custode de Terre Sainte. Il brisa en même temps les liens qui unissaient les religieux de CP. à ceux de la Palestine, et les rendit dépendants du seul Général de l'Ordre. Cependant l'état déplorable des choses en Syrie et la multiplicité des affaires à traiter à CP. y firent maintenir des religieux qui en fussent spécialement chargés. Le Père Giovanni Cagnizarez, de Grenade, fut nommé commissaire pour la Terre Sainte par le P. Général, lequel pour régulariser la situation s'adressa à la S. Congrégation en 1647. Un décret de 1654 établit enfin cette institution et reconnaît le P. Cagnizarez comme commissaire : il en remplit les fonctions pendant vingt-quatre ans [1].

Il commença d'abord par résider à Ste-Marie, mais après l'incendie de 1660, se trouvant sans abri, il obtint de la Congrégation de Valladolid des subsides pour rétablir son couvent. Nous avons vu comment cette tentative aboutit à une confiscation de la part des autorités turques.

Cependant les Conventuels avaient obtenu l'autorisation de rebâtir leur couvent, et c'est chez eux que le Père commissaire reçut une fraternelle hospitalité, qui dura longtemps.... jusqu'à l'acquisition de l'hospice actuel, 1670. C'est en souvenir de ce séjour chez les Conventuels que les Pères de Terre Sainte reçurent à leur tour dans leur hospice les Conventuels sans abri après les incendies de 1724 et de 1762 ; ils leur avaient rendu déjà le service de recevoir et garder chez eux tous les objets précieux du couvent qu'on avait pu sauver, en 1697. En échange les Conventuels accordèrent (1762) au P. Commissaire « *pro tempore* » le droit d'officier dans leur église le jour de la fête de St Antoine de Padoue, quand le Vicaire patriarcal n'y tient pas office pontifical.

Les statuts rédigés pour la Terre Sainte dans la Congrégation générale de Valladolid, en 1661, furent confirmés par Rome en 1663. Ils établissent que le Commissariat temporel ou la procure de Terre Sainte à CP. serait désormais confiée aux Observantins espagnols, sous la dépendance du Rme P. Custode.

Enfin les Pères de Terre Sainte acquirent d'un certain Draco

[1] *Storia cronologica di Siria,* del P. Gio. da Calavria, Oss. L. 6, C. 7.

Alessio, un terrain et une maison situés auprès de la résidence du baile de Venise, aujourd'hui l'ambassade Austro-Hongroise, entre celle-ci et l'église de Ste-Marie. Cette acquisition paraît avoir été faite par parties : en effet une propriété sise au quartier Toùm-Toùm, Rue del Bailo, et confinant au jardin del Bailo, est achetée, en 1080=1669-70, par un médecin hollandais, nommé Henri Wolde, comme prête-nom des religieux, ainsi qu'il résulte d'un acte passé en chancellerie de France, le 2 juin 1671. La totalité est ensuite achetée, le 9 rebi-ewel 1081=1671, par Sinibaldo Fieschi, (également comme prête-nom des Pères de Terre Sainte,) résident de la Sérénissime République de Gênes. La propriété se composait alors de six chambres, kiosque, citerne, puits, jardins, etc. Le lendemain de ce jour, 10 rebi-ewel, ce résident constituait, au mehkèmè de Galata, sa propriété Mulk, en Vacouf perpétuel, « jusqu'au jour de la résurrection » en faveur des Pères de Terre Sainte. Et par acte du 8 juillet, dressé en chancellerie « *del palazzo del residente della Serenissima Republica di Genova,* » il déclarait en outre que cette propriété, sise au quartier Toùm-Toùm, Strada del Bailo, avait été acquise à la demande du R. P. Commissaire, des deniers de la Terre Sainte, et était ainsi légitime propriété de celle-ci. »

Dans une autre déclaration du 30 juillet 1672, le même résident dit encore que le couvent de Terre Sainte situé « à Galata de CP. ou autrement dit aux vignes de Péra, quoique bâti, pour plus de sécurité, en son propre nom, appartient entièrement à la Terre Sainte, et que les frais de construction et de réparations, bien qu'avancés par lui, ont été faits et soldés par la Terre Sainte et dûment acquittés par elle. »

Cette première acquisition fut agrandie successivement par des donations ou des contrats postérieurs. L'hospice actuel, et la chapelle qui en dépend, sont sous la protection de la France.

Etat actuel du Commissariat.

Le commissariat de Terre Sainte est resté sur le même terrain et dans les mêmes conditions que par le passé. On peut dire cependant qu'il s'est grandement amélioré dans ces dernières an-

nées. En effet par une bonne et intelligente administration, les emplacements anciens ont été utilisés pour la construction de diverses maisons de rapport, et par suite, au lieu d'être une charge pour la Custodie de Terre Sainte, il est devenu une source de revenus.

La chapelle, entièrement reconstruite par les soins du R. P. Enrico Collado, commissaire, a été bénite le 1er août 1871 par Mgr Franchi, nonce apostolique. Elle est placée sous l'invocation de N.-D. des Sept-Douleurs, dont la fète se célèbre le vendredi de la Passion. Le 4 avril 1873, M. le comte de Vogué, accompagné d'une partie du personnel de l'ambassade de France, assistait à la messe solennelle célébrée dans cette chapelle, pour la fête patronale, par le R. P. Préfet de Ste-Marie. Au salut on a chanté la prière accoutumée pour la France.

L'écusson de Jérusalem, à la croix cantonnée de croisillons, surmontée d'une couronne fermée, est peint sur la porte d'entrée du couvent. Les religieux, comme il avait été déterminé dès l'origine, sont espagnols, envoyés par le Rme P. Custode de Jérusalem.

Il ne s'y trouve en ce moment qu'un Père, commissaire, et un Frère lai.

Les Pères de Terre Sainte ont été chapelains du baile de Venise, comme nous l'avons remarqué, plus tard ils ont été chargés du service religieux de la Légation d'Espagne : aujourd'hui ils n'ont aucune fonction en dehors du commissariat.

Le sceau du supérieur de la maison porte la croix de Jérusalem, et la devise : *Sigillum. Com. et Præs. Ter. Sanct. Constantinopoleos.*

CHAPITRE VII.

ST-GEORGES. — ST-LOUIS. — LES RR. PP. CAPUCINS.

Nous avons constaté la présence des disciples de St François d'Assise à Constantinople dès le commencement de l'Ordre, et du vivant même du fondateur. Nous avons ensuite raconté l'histoire locale des deux premières branches de cet Ordre, les Conventuels ou Cordeliers, et les Observants, Soccolants et Réformés, (C. C. III et VI.) il nous faut arriver à la troisième branche de l'Ordre Franciscain, les Frères Mineurs Capucins, qui eurent à CP. deux églises, dont une est encore en leur possession. Leur Réforme naquit dans le sein de l'Observance en 1525, mais ne tarda pas à s'en séparer. Après diverses péripéties et de nombreuses oppositions, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, les Capucins furent définitivement constitués en un Ordre religieux, formant une branche de l'Ordre de St-François, distincte des deux autres. (Bulles des Papes Clément VII, Paul III, Pie IV 1528-1560, etc.)

Nous parlerons successivement des deux églises qu'ils ont eues à CP.

§ I.

ST-GEORGES *(église encore existante).*

Les documents écrits et la tradition sont les deux sources de l'histoire : or quand il s'agit de St-Georges, comme des autres

églises de Galata, les plus anciens documents écrits ne remontent pas au delà du XIIIe siècle. St-Georges était cependant de beaucoup antérieur à cette date : il parait même remonter aux premiers âges du christianisme, car il semble devoir son origine à l'*Aïasma,* ou fontaine sacrée, qui se trouve dans son enceinte. Suivant une ancienne tradition populaire, cette fontaine était dédiée à une divinité payenne, sans doute à Apollon, qui y possédait un autel ou un temple. La Vierge Irène, fille du roi, ou prince, Licinius, y fut amenée, dans un jour de fête, et sommée de sacrifier à la divinité qu'on y adorait. Comme elle s'y refusa avec une grande constance, elle y subit un douloureux, mais glorieux martyre. Les chrétiens s'emparèrent de son corps, l'ensevelirent avec honneur dans un autre endroit, et conservèrent soigneusement son souvenir.

Lorsque le christianisme fut vainqueur du paganisme, les empereurs, à CP., comme ailleurs, consacrèrent à Dieu et à ses saints les anciens sanctuaires des divinités payennes, pour détourner, au profit des nouvelles croyances, les traditions populaires difficiles à déraciner. St Élie ou St Michel remplacèrent Jupiter, et St Georges, le chevalier chrétien, prit souvent les autels d'Apollon ou de Mars. C'est ainsi que le culte du glorieux martyr dut s'établir sur le puits sacré de la montagne de Galata, où avait été martyrisée Ste Irène. C'est ainsi que le culte de la patronne de CP. s'unit à celui du martyr de Nicomédie, et qu'ils ont persisté ensemble jusqu'à nos jours.

« Presque au milieu de Galata, là où sont les habitations des négociants français, dit Carbognano [1], se trouve aussi l'église de St-Georges [2] sise, rue Tchinar [3], sur la colline » et dite, pour ce

[1] Descrizione topografica di CP., 194.

[2] Cf. Constantinopolis Christiana : L. IV, 85.

[3] La rue Tchinar est l'une des rues les plus remarquables de Galata par les souvenirs qui s'y rattachent. En gravissant la rue Perchembé-bazar, et regardant la tour du Christ, qui la termine, l'angle de cette rue, bordant celle de Perchembé-bazar, est formé par l'ancien Hôtel de ville ou des Podestats, transformé en Khan, ou réunion dans une même enceinte de comptoirs de commerce ; un peu plus loin, sur la partie gauche de la rue, se trouve l'église de St-Georges que l'on peut regarder, en quelque sorte, comme « nationale » ; puis revenant en arrière, après avoir traversé la rue Perchembé-bazar, on trouve, au fond de la prolongation de cette même rue, à droite, une maison portant l'écusson des armes de France, près d'une des portes du local occupé naguère par la Banque ottomane, et dépendant du couvent de St-

motif, selon Byzantios, *S. Giorgio a monte,* ou *S. Georges du Mont,* suivant les archives des Capucins. Le même Byzantios, sans d'ailleurs indiquer ses sources, rapporte que St-Georges aurait été la métropole et la cathédrale des Génois, durant leur possession de Galata, avant la conquête ottomane.

La *délimitation du bourg de Galata,* en 1303[1] parle d'une église de St-Georges « divini ac reverendi templi sancti et magni martyris beati Georgii », sans indiquer toutefois le rit auquel elle appartenait ; certains archéologues sans avoir égard à la tradition et aux raisons rapportées ci-dessus inclinent à penser que l'église actuelle ne fut placée sous ce vocable qu'à une époque relativement récente ; s'il en était ainsi, aurait-elle reçu ce titre en souvenir de la mère-patrie, quand la colonie fut détachée de la métropole ? St Georges, « le chevalier du Christ, » était, on le sait, *le protecteur de Gênes*[2] ; et, à la restauration byzantine, les débris du palais du podestat vénitien à Constantinople, démoli par les Génois, furent envoyés à Gênes par ceux-ci pour y être employés à la construction de l'église St-Georges, dans la métropole[3].

La mahone ou banque de St-Georges était l'un des principaux établissements financiers du moyen âge[4] ; et ce fut *al magistrato di S. Giorgio,* dont les membres étaient dits *compères de St Georges,* que Gênes, à l'époque de la conquête ottomane, remit la souveraineté des colonies du Levant[5].

Aussi tout en n'étant pas la principale église de Galata, selon l'ordre hiérarchique et religieux, l'église St-Georges paraît-elle avoir succédé, au point de vue politique, à celle de St-Michel ; c'était là, qu'en souvenir du protecteur de l'ancienne métropole, on célébrait la fête patronale et nationale de St Georges, protecteur de la République de Gênes.

Pierre. Ce local fut occupé, à certaine époque, par l'ambassade française, et plus tard par le consulat de la même nation. (V. ce que nous disons à propos de St-Benoît.)

[1] Sauli, *loc. laud.*

[2] Sauli, *loc. laud.*, II, 75.

[3] Du Cange, *Histoire de l'empire de CP.*, 1826, 360.

[4] Depping, *loc. laud.*, I, 217 ; II, 221 ; Malastrie, *Histoire de l'île de Chypre,* III, 84.

[5] Sauli, *loc. laud.*, II, 173.

On lit dans une lettre de M. de Germigny, du 17 mai 1580[1], « le treizième du mois d'avril (V. S.), pour la St Georges, ayant esté invité à une fête solennelle, par les Seigneurs Pérotz, en l'église dudit saint, je m'y trouvai avec le sieur vice-baile des Vénitiens, qui m'accompagna, ensemble les dits Pérotz, où l'évêque de Scio, estant à présent en ce lieu, fit l'office et ung sermon[2]. »

En 1796, le T. R. Ab. D. Guillaume Marquis, Vicaire général du patriarcat de CP., déclara Fêtes de précepte, comme avant la conquête, le 23 avril, fête de St Georges, et le 16 août, fête de St Roch, le premier comme patron secondaire de la ville, le second comme son protecteur contre la peste. Trois ans plus tard, Mgr Fonton prit une décision du même genre, mais elle ne fut pas approuvée par la S. Congrégation, qui ordonna que les deux fêtes seraient célébrées solennellement à leur jour d'incidence, 23 avril et 16 août, mais que la seconde seulement serait chômée. Ce décret est encore en vigueur.

A l'arrivée des Jésuites, en 1583, l'ambassadeur d'Angleterre demanda l'église St-Georges, sous le prétexte que c'était une église abandonnée. M. le Baile de Venise, pour lui ôter ce prétexte, y envoya son aumônier pour y dire la messe; et le P. Mancinelli, jésuite, y allait chaque jour, pour faire le catéchisme aux enfants; par là ils empêchèrent que cette église ne devînt le « prêche » des Anglais[3].

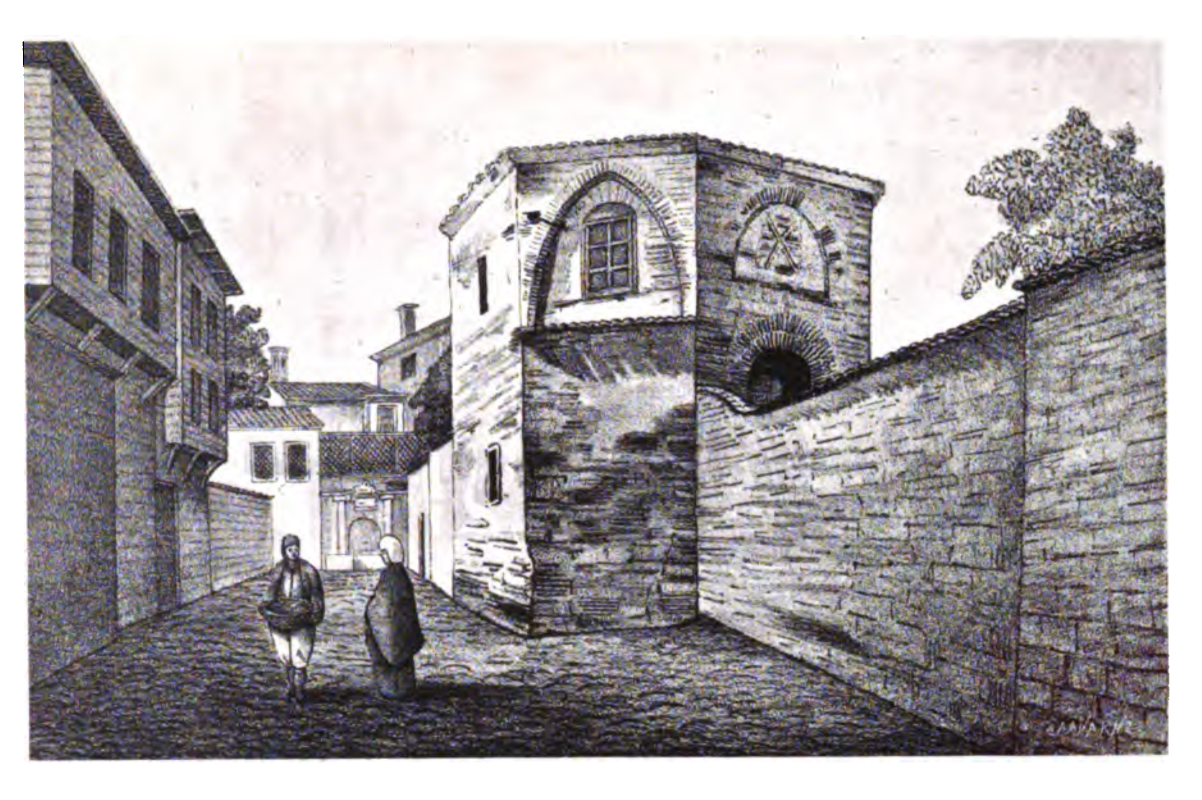
L'église de St-Georges est citée par Crusius[4] au nombre des

[1] *Négociations*, etc., III, 904.

[2] V. St-Benoît, ch. v sup.

[3] Le baile vénitien Matteo Zane, dans son *Mémoire* de 1594 (*Relaz. ven.* 3e série, III, 405), rapporte le fait suivant : « L'ambasciatore d'Inghilterra ultimamente si è attentato di domandare *una chiesa cattolica* di Pera, per introdurvi un predicatore calvinista, che esso dice di chiamare da Ginevra. » Il ne paraît pas, toutefois, d'après les termes mêmes de ce dire, ni d'après la tradition, que le fait ait jamais reçu son exécution. Il existe actuellement à Péra, quatre chapelles protestantes : l'une dans l'enceinte du palais d'Angleterre, une autre dans celle du palais de Hollande, la troisième dans celui d'Allemagne, et depuis la guerre de Crimée, l'ambassade d'Angleterre a obtenu la concession d'un terrain, sis sur la colline de St-Théodore, probablement là où sultan Mehemmed avait établi une batterie d'artillerie contre la ville de CP. (Hammer, II, 412.) Sur ce terrain l'ambassade anglaise a fait construire une belle église, celle du Christ, dite aussi « Memorial Church » : elle est tout près d'une mosquée, séparée seulement par quelques mètres.

[4] Turco-Græcia, 52.



BIBLIOTHÈQUE DU PANTOCRATOR

huit églises de *Péra*. Dans sa lettre du 21 octobre 1618, au Père Vicaire général des Dominicains, la *Comunità* rapporte que St-Georges aurait été desservi, quelques années avant cette date, par un conventuel, puis, successivement, par *deux capucins,* un prêtre chiote, un religieux qui y faisait la classe, et, finalement, par un dominicain. Au départ de ce dernier, le vicaire-général de ces réguliers ayant voulu conserver cette desservance, il en résulta des démêlés avec la *Comunità;* et, en vue probablement de trancher le différend, celle-ci aurait tenté, en septembre 1609, de faire donner ce monastère aux Jésuites, pour y établir une école *plus rapprochée* que l'abbaye *des habitations franques*[1]*;* elle s'adressa à M. de Brèves, alors à Rome, en lui demandant de lui prêter son appui, dans ce sens, auprès du pape. Des ordres furent donnés ; mais les Dominicains, sur l'ordre de leur général, continuèrent d'occuper St-Georges, où ils administraient les sacrements et faisaient la classe[2]; d'autre part, la *Comunità,* abandonnant son premier projet, demanda le renvoi du différend à la décision du Vicaire patriarcal, et consentit à ce que la desservance de St-Georges fût réservée, *à tout jamais,* à l'un des trois Ordres : Mineurs-observantins, Dominicains ou Conventuels. A la suite de ce compromis et après examen, le P. Giuseppe, des Mineurs-observantins de St-François, gardien-commissaire de Ste-Marie de *Péra,* « vicario patriarcale generale apostolico della città e diocesi Constantinopolitana, » débouta « le vicaire de St-Pierre de *Péra* » de ses prétentions ; il aurait ordonné en outre, sous les peines canoniques, d'après le P. Barbieri, citant les archives de

[1] Comme il a été dit (ch. v, St-Benoît,) les habitations franques se trouvaient surtout au quartier de Perchembé-bazar, dans les plus anciennes enceintes de Galata, là où se trouvait aussi alors la résidence de l'ambassadeur de France.

[2] D'après le registre du Procureur de St-Pierre, le desservant de St-Georges, dominicain, était qualifié de *Capellano di San Giorgio*, ses honoraires lui étaient payés au couvent de St-Pierre, et se montaient, en 1613 et 1618, à 720 aspres, dont 80 équivalaient à un Aslâni, ou talari au lion, de Hollande. — Les archives des Dominicains relatent que ces religieux desservaient cette église en 1620, et qu'un legs fut fait par moitié entre St-Georges et St-Pierre; Zorzi Drapéris étant procureur de St-Georges, en 1625. Il ne semble pas néanmoins que jamais cette église ait appartenu aux Dominicains, quoiqu'ils en aient eu souvent la charge, sans doute à cause du voisinage.

St-Antoine, de remettre les clefs de St-Georges à la « Comunità di Pera », qui en était légitime propriétaire. Les Dominicains la desservaient alors depuis dix ans.

Le 27 octobre suivant, la desservance de St-Georges était donnée à un Mineur-Observantin ; et, en mai 1623, cette église étant restée close depuis plusieurs mois, la *Comunità* y plaça un desservant chargé de la tenir ouverte, chaque matin,*comme d'usage*.

Finalement, cette église et le petit couvent en dépendant furent remis, le 15 juillet 1626, aux PP. Capucins, venus à Constantinople par l'entremise de M. de Césy, ambassadeur de France.

Selon un document manuscrit faisant partie des archives de St-Louis, les premiers Capucins venus à CP. furent les Pères Giovanni Juarez, de Castille, et Giovanni, de la Pouille, (en 1551) lesquels ayant été arrêtés, furent envoyés en Égypte, où ils moururent dans les prisons. Ces missionnaires ne faisaient pas partie d'une mission régulièrement constituée, et ils ne furent pas remplacés.

Mais, en 1586, M. de Lancosme avait proposé au roi de remplacer les Jésuites de St-Benoît par des *cappuchins,* et le 20 janvier 1588, le même ambassadeur écrivait à Henri III, qu'il avait obtenu, pour ces religieux, « ung commandement général, afin que tous ceux de leur Ordre pussent seurement et librement aller et venir en tout cest empire. »

D'autres furent donc envoyés à CP. en 1587, (comme il est dit Ch. V, St-Benoît). S. Joseph de Léonissa, fut le plus remarquable de cette seconde colonie capucine : les uns succombèrent, victimes de la peste, les autres retournèrent en Italie. Enfin, en 1625, les religieux de cet Ordre parvinrent à s'établir définitivement en Levant.

Le Cardinal de Richelieu était ministre du Roy de France, Louis XIII, et le P. Joseph de Paris, capucin, plus connu sous le nom de Père Joseph du Tremblay, était secrétaire et conseiller de Richelieu. Or le Père Joseph avait spécialement à cœur la conversion de l'Orient, comme en témoignent ses lettres et son poème, *la Turciade*. Il avait été nommé, avec le P. Léonard de Paris, préfet, pour dix ans, de toutes les missions des Capucins francais, par Bref pontifical d'Urbain VIII, avec mis-

sion d'envoyer des religieux en Levant et spécialement à CP. Les premiers Pères furent les PP. Archange des Fossés, ou de Fossé, Léonard de la Tour, Évangéliste de Reims, et Raphael de la Neuville-Roy, ou de Compiègne. Ils partirent de Paris le 5 février 1626, munis de lettres royales pour M. de Césy, ambassadeur de France en Levant, ainsi que d'une ordonnance royale du 30 janvier, de la même année recommandant ces religieux « à tous les Rois, princes, seigneuries, républiques et potentats des lieux de leur passage. » Arrivés à CP. ils se rendirent aussitôt, (7 juillet 1626,) à « la maison du Roy, auprès de M. de Césy, auquel ils présentèrent les lettres de crédit du Roy. » (D'après des documents sérieux, le P. Archange de Fossé, était parent de M. de Césy et devait, par suite en être bien connu.) Pendant huit jours, ils occupèrent un logis voisin de l'ambassade, « pendant que les Messieurs de Péra se disposaient à les accommoder d'une église et d'une maison. Du consentement de l'ambassadeur, ils allèrent visiter le Baile de Venise, seigneur Justinien, le Cavalier Ros, ambassadeur d'Angleterre, et l'ordinaire (Vicaire patriarcal).... Ils se rendirent ensuite auprès de « la Communauté des Péraux, » où ils furent introduits le 15 juillet, en un lieu qu'on appelle Ste-Anne. On leur fit prendre place dans la principale chaire, destinée pour le Vicaire patriarcal, qui est le Supérieur ou directeur de la Communauté; et après le discours par lequel le Père Archange, supérieur, offrait ses services spirituels à la Communauté, le Sieur Antonaki de Negri, prieur, drogman de France, souhaita la bienvenue aux religieux, et leur promit son assistance. Le soir même la « Communauté » vint dire au Palais de France, qu'ils avaient décidé de donner aux Capucins le choix de l'église St-Jean, ou de celle de St-Georges du Mont. Les Pères acceptèrent cette dernière église, quoique fort délabrée; et le dimanche suivant, 19 juillet, ils en prirent possession [1]. Le Supérieur, Père Archange des Fossés, y dit solennellement la messe, en la présence de

[1] Le *Libro maestro della Comunità* rapporte, *in extenso*, le texte de la patente délivrée aux Capucins, et les mettant en possession de St-Georges. Cette patente, datée de Péra le 15 juillet 1626, est signée de Negri, prieur, Nicolo Drapéris, sous-prieur. Cet acte est suivi du récépissé de cette patente, remis à la Comunità par les Pères, sous la date du 17 du même mois. Elle est signée par les quatre Pères.

tous les habitants de Péra, cela a été le premier établissement des Capucins Français dans le Levant[1]. »

Dans ces actes le P. Archange est qualifié de « de prédicateur capucin, supérieur des PP. Capucins de Galata et Péra, Custode de la Custodie de Grèce, quoiqu'indigne. » Les Capucins de CP. ne restèrent pas longtemps isolés dans le Levant : vers le milieu du siècle, ils étaient partagés en trois Custodies, relevant d'autant de Provinces françaises. La Province de Paris avait la Custodie de Grèce, avec douze Stations, savoir : celles de Galata et de Péra à CP., celles de Smyrne, Chio, Athènes, Napoli de Romanie, Candie, Naxie, Paros, Milo, Syra et Quoch-adacy ou Scala nova dans le golfe d'Éphèse. La Province de Touraine avait, en Turquie, la Custodie de Syrie, avec sept stations, savoir : Nicosie et Larnaca en l'île de Chypre, Alep, le Grand Caire, Diarbékir, Ninive et Babylone. La Province de Bretagne avait la Custodie de Palestine, avec sept stations, savoir : Damas, Tripoli de Syrie, Barut, Saide, et trois dans les montagnes du Liban.

Les Capucins de St-Georges acquirent bientôt certains immeubles, autour de leur église pour le développement de leurs œuvres. L'un des Hudjets, (titre de propriété), délivrés par le Mehkèmè de Galata, en 1040=1630, porte que ces immeubles, acquis par l'église St-Georges, quartier de Bereket-zadi, à Galata, sont acquis au nom de l'ambassadeur de France. Dans deux autres Hudjets, l'un de 1651, l'église de St-Georges est qualifiée d' « église franque de Galata, au quartier de Longiulazé. » Dans un autre, de 1670 elle est appelée « l'église Franque de Galata, ayant un puits, dans son enceinte. »

En même temps que les Pères prenaient possession de l'église de St-Georges, « ils se mirent aussi dans la petite maison qui y était jointe, du côté de la tramontane, la séparant en petites cellules, avec un petit dortoir, (c'est ce qu'on a appelé depuis le petit couvent).... Ils y demeurèrent jusqu'à l'incendie de Galata, arrivé le 11 avril 1660, où leur église de St-Georges et cette petite maison furent brûlées, avec six (?) autres églises latines. »

[1] Il était bien entendu que les Capucins de St-Georges venaient à CP. « *senza cura parochiale,* » disent les mémoires.

Dès leur arrivée, les Capucins se livrèrent avec zèle à tous les travaux du ministère, prédications, catéchismes, soins des pestiférés et des esclaves dans les bagnes, conversion des hérétiques et des schismatiques. Peu après, le 14 juillet 1628, « messieurs de la Communauté de Péra prièrent le P. Archange qu'ils fissent aussi l'eschole : notre habitation de St-Giorge estant trop petite et incommode pour tel exercice, ces Messieurs s'offrirent de louer pour cela un grand magasin fort clair, au coing de la rue de St-Giorge, de notre même côté en allant à St-Pierre. »

Informé des fruits spirituels donnés par les missions des Capucins, le Roi Louis XIII, en 1627, leur assigna la pension allouée jadis, par François I[er], aux Observantins de Terre Sainte. En 1628, le 22 juillet, il leur délivra une patente signée, au camp devant La Rochelle, déclarant que « les capucins étaient placés sous sa protection spéciale, et que les Consuls français les pourraient loger, nourrir et admettre pour leurs chapelains, excepté ès-saints lieux, où lesdits Pères Cordeliers ont des monastères ou couvents de plusieurs religieux. » Ces patentes furent renouvelées, confirmées et étendues le 22 février 1644, le 17 mai 1675, le 1[er] mars 1724, etc. Les documents authentiques sont conservés dans les archives de St-Louis de Péra : ils ont été publiés, en partie dans l'*Histoire des Missions capucines,* du T. R. P. Rocco da Cesinale, (Mgr Rocco Cocchia, archev. de Chieti). Par d'autres lettres patentes du 17 août 1718, renouvelant des patentes plus anciennes, une pension de 12,000 livres, dont 6,000 pour les missions du Levant, fut constituée aux missions de l'Ordre, sur les gabelles du Languedoc.

La maison dont il a été question plus haut, « en arrière de l'église St-Georges, étant trop petite, le R. P. Joseph de Paris, ministre d'état, envoya à M. de Césy, l'ordre d'acheter, « au nom du Roy, comme étant acquis et payé de ses deniers, pour l'avancement des œuvres de Capucins, la maison de Stefani Piron, jointe à l'église de St-Georges. » Le premier Hudjet de cette propriété fut dressé en juillet ou août 1637, et déposé aux archives de l'ambassade de France. Cette affaire traîna toutefois en longueur par suite des créances de tiers sur le vendeur ; elle fut portée en arbitrage devant le baile vénitien, Aloisio Contarini, et le représentant hollandais, Cornelius Haga, qui le 29 juillet 1637, rendirent leur sentence arbitrale, ordonnant la

remise de cette maison aux mains de M. de Césy. Un hudjet pour cette maison dit qu'elle est située à Galata, au quartier de Kysyr-Elias (?).

Les affaires de la guerre de Crête avaient motivé, le 18 mai 1650, le départ du « bail Soranzo, pour Venise, avec tous les marchands vénitiens ». Le 3 novembre 1651 « les églises latines furent *bullées,* (scellées) à l'occasion d'un vénitien que l'on cherchait. Estant advertis que l'on avait *bullé* déjà celle de St-François, les Capucins retirèrent promptement le St-Sacrement de leur église de St-Georges, et les ornements de la sacristie, ne sachant pas ce pourrait arriver. Elles demeurèrent *bullées* l'espace de dix jours, et ce fut le Woivode de Galata qui les *bulla*.... lesdites églises furent *débullées* au nom de M. l'ambassadeur de la Haye ; et MM. Roboly et Legrand qui avaient été mis en prison le jour du *bulland*, pour le même vénitien, ont été délivrés par sa dite excellence. »

Comme antérieurement les Jésuites, les PP. Capucins furent chargés aussi de négociations tendant à l'union des deux églises d'Orient et d'Occident. Le Père Archange des Fossés, dans un de ses voyages, présenta au Roi Très Chrétien une lettre du patriarche de CP. « suppliant Sa Majesté de se rendre protecteur de l'Église d'Orient ; et remit en créance sur ledit Père de dire à Sa Majesté l'état de ladite église ; à quoi satisfaisant, il a assuré S. M. que ledit patriarche est entièrement orthodoxe, même à l'égard du Pape et du St-Siège. » Le Père Archange se rendit aussi à Rome, pour informer le Pape des bons sentiments dudit patriarche. Puis il revint en Levant pour achever sa mission [1].

Le Sieur Torsia, en 1652, le 8 août, prévient le R. P. Thomas que la Comunità écrivait à la Sacrée Congrégation pour solliciter son élévation à la charge de vicaire patriarcal [2].

Comme nous l'avons vu déjà, une cérémonie spéciale réunissait toute la Latinité pour la commémoraison des morts. Le

[1] Archives des Capucins. Mémoire au sieur de la Haye Vantelet, ambassadeur en Levant. Ce patriarche était probablement Cyrille de Bérée, patriarche pour la troisième fois, et qui succéda à Cyrille Lucaris, lors de sa deuxième déposition ; il fut lui-même déposé et exilé en 1639. Le successeur de ce dernier, Parthénios, condamna en concile les doctrines calvinistes de Cyrille Lucaris.

[2] Le P. Thomas, Custode, est inscrit sur la pierre tombale des Capucins, mort de peste en 1671.

3 novembre 1653, « le R. P. Thomas, pro-vicaire patriarcal, alla officier aux sépultures de morts, assisté des curés et de leurs religieux, qu'il laissa aller prier sur les tombes des particuliers et se retira. Ils étaient venus à St-Georges le prendre, mais il était déjà parti, les curés et autres religieux attendirent le P. Thomas à la porte de l'ambassade où il était, et allèrent tous en compagnie aux dits sépulchres. »

« Le 29 du même mois, premier dimanche de l'Avent, M. l'ambassadeur vint à St-Georges, comme il soulait aller à St-François, quand le vicariat y était. Les religieux de St-François, St-Pierre et de Ste-Marie, tous venus pour aider au P. Thomas à chanter une messe haute, et ceux de St-François avaient apporté des dalmatiques violettes. Le Père Robert de Vantelet y prêcha en français à toute la nation. »

Comme St-François, St-Pierre, Ste-Marie, Ste-Anne, St-Sébastien et St-Jean, l'église de St-Georges fut détruite, dans la nuit du 10 au 11 avril 1660, par le feu « qui dévora presque toute la ville de Galata [1] ; et mesme année fut ladite église rebastie en forme de grand magasin, avec des chambres au-dessus pour oster tout soupçon que ce fust une église ; mais se doutant bien qu'avec le temps, ledit magasin serait converti en église, tout le bâtiment fut jeté par terre, et fut confisqué au grand-seigneur et par luy fait *vacouf*. Puis, la mesme année, la place de ladite église fut achettée par un Turc, pour y bastir ; et, en échange d'icelle, il en donna une autre à la mosquée qui estoit plus à l'avantage d'icelle mosquée ; ledit Turc vendit encore une partie de ladite place à un juif, qui y bastit une maison et le reste demeurant en cour, sans être bâti [2]. »

[1] Archives des RR. PP. Capucins.

[2] Dans son *Théâtre de la Turquie*, Paris, 1686, p. 284, in-4°, Michel Febvre rapporte ce fait, dans une de ses parties seulement ; mais il dit avec exactitude que, « si une église vient à se brûler, les Turcs s'emparent du fond, c'est-à-dire du lieu sur lequel elle estoit bastie, en sorte que les religieux ou les chrétiens auxquels elle appartenait ne peuvent plus rien prendre à cet espace de terre qu'elle occupoit, ny le joindre à un jardin ou à une court, à moins qu'on ne le rachette d'eux. » St-Georges fut dans ce cas, et il en fut de même, plus d'une fois, pour St-François comme on l'a vu plus haut.

On peut consulter sur la conservation, la réparation ou la construction des églises en pays ottoman notre Étude sur la propriété, p. 97 ; comme aussi les dispositions di Khatti-hummaium de 1586, modifiant l'ancienne jurisprudence, tout en maintenant les principes.

On lit au sujet de cet incendie, dans un mémoire MS. de l'époque : « le cinquièsme de may, jour que les Capucins de St-Georges faisaient l'office de St Georges, parce qu'il était transféré, et que tous les autres faisaient l'office de St Marc aussi transféré, le feu a pris la maison du pâtissier qui demeurait au pied de la mosquée de Top-hana, avec le vent de tramontane très violent, environ une heure et demie devant minuit, dans le temps que l'on faisait des réjouissances pour la première fille du Grand Seigneur..... Comme le vent était de tramontane, et que la mosquée de Top-hana était au-dessus du vent, elle n'a point été brûlée; mais le feu s'est étendu avec tant d'impétuosité, tout d'un coup, que environ en vingt heures de temps, tout Galata a été brûlé. C'était capable de faire verser des larmes de sang, voyant cette si grande ville réduite en si peu de temps dans un état si déplorable, qu'il serait impossible avec toutes sortes de bombardes d'en pouvoir faire autant. On avait beaucoup de soin des hautes maisons au-dessous du feu; mais cela n'empêchait pas que le feu ne prit partout par les charbons qui volaient de tous côtés. »

M. de Nointel, parti pour Constantinople en 1670, avait pour instruction « de demander, en premier lieu, que les Capucins français qui sont à Constantinople pussent relever leur église que le feu avait entièrement consumée[1]. » La négociation aboutit heureusement, comme le constate l'art. 42 des *Capitulations* de 1673, ainsi conçu : « On n'inquiètera pas les deux Ordres de religieux français à savoir les Jésuites et les Capucins, sur les églises qu'ils tiennent en Galata, depuis longtemps.... et, parce que l'une de ces églises a été brûlée, nous permettons qu'elle soit rebâtie à son premier état, et au pouvoir des Capucins... » Cet article « assurait aux Jésuites et aux Capucins la possession perpétuelle de leurs deux églises de Galata. » L'ensemble de ces dispositions fut considéré d'une telle importance que les documents contemporains les qualifiaient de « rétablissement de la foi catholique dans l'empire ottoman[2]. »

[1] Chardin, *Voyages*, I, 47 ; d'Arvieux dit, de son côté (*Mémoires* IV, 490) : « On poursuivait, auprès du grand seigneur, dans le temps que j'y étais, le rétablissement de l'église de St-Georges des Capucins. »

[2] Cf. d'Arvieux, *Mémoires*, IV, 395 ; Chardin, I, 63 ; *des Traités et des capitulations de la France en Orient*, p. 120. Les capitulations de 1740 ont reproduit, art. 35, l'art. 42 de 1673.

Les Capucins rachetèrent, pour 2600 piastres, les terrains acquis « par le turc et par le juif » dont il a été parlé ; et, le 3 octobre 1675, on commença la reconstruction de l'église ; elle devait avoir trois nefs ; mais les cintres ayant été enlevés trop précipitamment, la moitié des voûtes s'écroula ; et ce ne fut qu'au mois de juin 1676, que M. de Nointel obtint une nouvelle autorisation pour réparer la bâtisse éboulée[1] ; l'église fut couverte le 10 août suivant ; et le 6 janvier 1677, « fut *rebenitte*[2] par Mgr Ridolfi suffragant et vicaire patriarcal de Constantinople ; et la première messe par luy célébrée pontificalement, en présence dudit sieur ambassadeur de Nointel et du bail de Venise, le sieur Morosini, avec un très grand concours de peuple. »

Ce fut le dernier office pontifical célébré par cet évêque, qui mourut le 15 avril.

On a pu voir, jusqu'à ces dernières années, au-dessus et à l'extérieur de la porte d'entrée du temple, donnant sur la rue, gravée en lettres d'or, sur un marbre noir, et reléguée maintenant dans un coin de l'église, l'inscription suivante, constatant ces faits :

ANNO REPARATÆ SALUTIS 1676, TEMPLUM HOC JAMPRIDEM D. GIORGIO MARTYRI DICATUM INCENDII GENERALIS EX PARTE SUPERSTES EXCITAVIT INCLYTUM NOMEN LUDOVICI XIV SEMPER AUGUSTI ; DEVASTATOS FLAMMARUM VI PARIETES EREXIT REGIS CHRISTIANISSIMI SUPREMA MAJESTAS ; PRISTINÆ STRUCTURÆ NOVUM DECUS ADDIDIT INGENITA PIETAS REGIS ECCLESIÆ PRIMOGENITI[3] ; DIE VOCATIONI GENTIUM SACRO, OB REGIS REGUM ADORATIONEM A REGIBUS EXPURGARUNT MANUS PONTIFICIÆ ANNO 1677. REGIO PATROCINIO REGIS A DEODATI SUFFULSIT ET CORROBORAVIT OCULATA PRUDENTIA EXCELLENTISSIMI CAROLI FRANCISCI OLIER, MARCHIONIS DE NOINTEL, REGII ORATORIS, INNOVATIONE INITI FOEDERIS CAPITULUM, JAM INDÈ A 55 ANNIS INTERRUPTA, EGREGIUM PIGNUS PIETATIS REGIÆ NEC NON ET RELIGIONIS

[1] *La storia delle Missioni dei Cappuccini,* rapporte la version italienne d'un firman qui paraît répondre à la nouvelle autorisation dont il est fait mention ici, mais le savant auteur donne pour date de ce document » Andrinople, 1676.

[2] Cf. ci-après § *St-Pierre*.

[3] Le titre de *fils aîné de l'Église* remonte aux premiers temps de la monarchie française ; il fut solennellement reconnu par le traité de Pise du 12 février 1664, conclu entre le pape Clément IX et Louis XIV.

AVITÆ AB IPSO PATRIBUS CAPUCINIS PROVINCIÆ PARISIENSIS MISSIONARIIS APOSTOLICIS RESTITUTUM [1].

D'après le témoignage du P. Rocco da Cesinale, (Mgr Fr. Rocco Cocchia, arch. de Chieti, *loc. laud.* III, 158.) qui rapporte la version italienne du firman précité, et la réponse pontificale qui y aurait été faite (?), sultan Mehemmed IV aurait écrit au Souverain Pontife, en 1678, pour assurer sa Sainteté de sa bienveillance envers les Capucins.

Le 13 avril 1688, la Sacrée Congrégation ordonna au Vicaire patriarcal de ne faire aucune innovation dans le couvent de St-Georges. Le prélat avait occupé le jardin et voulait y faire des changements : l'ambassade de France s'y opposa, porta plainte à Rome et enfin eut gain de cause.

L'incendie de 1696, qui consuma St-Benoît et St-François, détruisit seulement le couvent de St-Georges ; l'église fut sauvée ; mais, dans l'incendie ultérieur du 21 juillet 1731, le couvent devint encore la proie des flammes, et la sacristie fut aussi détruite ; ils étaient rebâtis à la fin de l'année, comme le constate l'inscription suivante, placée dans le couvent, et rapportée par Carbognano [2] :

HOC CŒNOBIUM DIE XXI IULII ANNO REP. SAL. MDCCXXXI INCENDIO PENITUS CONSUMPTUM EXCELLENTISSIMUS LUDOVICUS SALVATOR MARCHIO DE VILLENEUFVE REGI A SANCTIORIBUS CONSILIIS NEC NON APUD AHMED III ET MAHMOUD TURC. IMP. LUDOVICI XV GALL. IMP. CHRISTIANISSIMI LEGATUS, RELIGIONIS IN PARTIBUS ORIENTIS DEFENSOR, CAPUCINORUM BENEFICENTISSIMUS ET VIGILANTISSIMUS PROTECTOR, TUTIORI ELEGANTIORIQ. MODO PRÆ EDIFICARI CITISSIME PROCURAVIT ; CUJUS TANTIQ. BENEFICII MEMORES REM POSTERITATI MANDAVERE. DIE III MART. MDCCXXXII.

Cependant le couvent de St-Georges n'était pas resté longtemps le principal établissement des Capucins à CP. Dès 1636

[1] Cette pierre et celle placée intérieurement dans le couvent en mémoire de la cession de cette église aux Pères Bosniaques, sous l'internonciature du Baron de Bruck, ont été encastrées dans la muraille, derrière le maître-autel.

[2] *Loc. laud.*, p. 37. En 1730, la nation française avait attribué une allocation annuelle aux Capucins. (*Registres des délibérat. nation.*)

ils avaient acquis dans les Vignes de Péra le terrain sur lequel se trouve encore aujourd'hui le couvent et l'église de St-Louis de Péra. Comme ils étaient chargés de tout le service religieux de l'ambassade de France, ils avaient dû suivre les ambassadeurs; mais ils n'abandonnèrent pas pour cela la station de St-Georges. Un rapport adressé à la Sacrée Congrégation, en 1745, par le P. Custode, et conservé dans les archives des Capucins de Smyrne, nous dit, en ces termes, quel était à cette date son état, et à quoi s'occupaient les religieux qui l'habitaient.

« La Mission de St-Georges est située à Galata de CP. au milieu de la rue qu'habitent tous les marchands, Français, Vénitiens et quelques Arméniens, appartenant au rite catholique. Elle est très utile à tous parce que, depuis l'aube jusqu'à dix heures, et le dimanche, jusqu'à midi, on y dit continuellement la messe, et on y entend les confessions en français, grec, italien et arménien. On y prêche tous les jeudis de carême, en français ou en italien; tous les dimanches et fêtes on y chante les vêpres et l'on donne la bénédiction du T. St Sacrement. Les troisièmes dimanches du mois, quand la persécution contre les Arméniens catholiques n'est pas trop grande, on expose le T. St Sacrement et l'on prêche en arménien, pour la confrérie du Purgatoire établie dans cette église. Tous les quatrièmes dimanches du mois, à cause de la confrérie, on expose la relique de St Roch, avant la messe conventuelle, après on fait la procession du T. St Sacrement et on donne la bénédiction.

« En outre depuis quelques années, on a établi auprès de cette église, un collège de Jeunes gens des langues, de Naples, qui doivent être instruits et formés à la pratique des langues française, latine, italienne, turque, grecque et arménienne. Ce collège qui fonctionne *ad instar* de celui de St-Louis, est destiné à fournir des drogmans et interprètes pour le service du roi des Deux Siciles.

« Enfin on fait encore, toute l'année, la classe et le catéchisme à tous les petits enfants, français, italiens, grecs et arméniens. Avec tous ces moyens, je puis assurer à Vos Éminences que les conversions sont nombreuses, de Grecs et Arméniens schismatiques, qui passent au rite latin après avoir fréquenté notre église. Dans l'intervalle de leurs travaux les Pères assistent aussi les malades. »

Nous avons reproduit ce document parce que à cette date nous en possédons peu qui nous montrent les missionnaires à l'œuvre, et nous disent leurs occupations.

En 1761, St-Georges fut profanée, comme les églises des Jésuites et des Dominicains, par l'arrestation des Arméniens catholiques qui s'y étaient réfugiés et qu'on conduisit au bagne[1].

Plus tard, M. de St-Priest, comme il le dit dans sa lettre du 6 novembre 1769, au duc de Choiseul, eut l'idée d'établir dans le couvent de St-Georges un hôpital pour la marine marchande française : on aurait payé aux religieux un loyer de 300 piastres. « Il y avait à cette époque jusqu'à soixante-dix navires français dans le port de Contantinople. »

En 1783 les Capucins, dont le droit de propriété sur leur église était établi par le rachat qu'ils avaient fait du terrain (en 1675,) vendirent cette église à Mgr Frachia, vicaire-apostolique de Constantinople, pour compte de la Propagande. St-Georges devint alors la résidence de l'évêque suffragant et de son clergé séculier, ce que constate l'inscription suivante, rapportée par Carbognano[2] :

D. O. M. DIVO GIORGIO M. DICATUM TEMPLUM UNA CUM ADNEXIS SIBI ÆDIBUS OLÌM RR. PP. GALLICÆ NATION. CAPUCINORUM EFFICACISSIMA MEDIATIONE ET OPERA EXCELLMI D. EMMANUELIS FRANCISCI COMITIS DE S. PRIEST REGIS CHRISTIANISSIMI AD PORTAM OTHOMANAM ORATORIS PER SAC. CONGREG. DE PROP. FIDE ANNO REPARATÆ SALUTIS MDCCLXXXIV SUB EJUSDEM MAJESTATIS TUTELA ET PRÆSIDIO IN PERPETUUM REMANSURUM NUMERATA PECUNIA COMPARATUM FUIT.

La vente du couvent de St-Georges excita un certain étonnement parmi les fidèles, on peut cependant en donner les raisons. La première était les dettes que les Capucins de la Mission avaient dû contracter pour la reconstruction de leur église de Smyrne, la S. C. de la Propagande leur avait avancé de l'argent et tenait à rentrer dans ses fonds. La seconde était le désir souvent formulé par les Vicaires patriarcaux d'avoir une église et une maison à eux, sans être obligés d'aller en demander à des religieux ; la troisième était la difficulté que commençaient à

[1] Hammer, XVI,
[2] *Loc. laud.*, p. 56.

trouver les religieux à recruter de nouveaux missionnaires, depuis les ordonnances de la fameuse commission des réguliers, en 1768.

Les Capucins touchèrent 32,000 piastres pour prix de leur couvent, et l'archevêque eut sa cathédrale et sa maison. On ne tarda pas néanmoins à en chercher de plus commodes, et, en 1802, Mgr Fonton se transporta à l'église de la T. Ste Trinité. Jusque sous l'épiscopat de Mgr Hillereau, certaines solennités, auxquelles assistait l'ambassadeur avec les deux députés de la Nation, et, plus tard, ceux-ci seulement, étaient célébrées par le Vicaire apostolique à St-Georges, notamment le *Te Deum* de fin d'année.

Sur le sol de l'église, on remarque différentes pierres funéraires, parmi lesquelles celle qui recouvre la sépulture de Mgr Frachia, à gauche et en dehors du chœur, côté de l'évangile ; en voici le texte :

D. O. M. FRANCISCUS ANTONIUS FRACHIA. CONGREG. S. J. BAPTISTÆ, ARCHIEPISCOPUS THEODOSIOPOLITANUS, VICAR. APOSTOLICUS CONSTANTINOPOL. RELIGIONIS ZELO HUMILITATE PIETATE OMNIUMQUE EGREGIIS VIRTUTUM OFFICIIS CELEBERRIMUS SEMPER PATENS NUMQUAM EXCIDENS MAGNAS EMENDICATAS OPES EXPLENDO EGESTATIS SUBSIDIO EROGAVIT PAUPERIBUS, PUPILLIS VIDUIS CUJUS STUDIO ET OPERA D. GIORGIO M. DICATUM TEMPLUM SIBI SUISQUE POSTERIS DILECTOQUE SUO CLERO COMPARATUM FUIT, VIXIT ANNOS 73, TANDEM DIUTURO (*sic*) MORBO PATIENTISSIME TOLERATO ANNO A PARTU VIRG. 1795 II KAL. NOV. EJUS DE MANDATO. H. O. E. [1].

En outre de cette pierre, on voit celles de Jean-François Roboly, négociant, chargé des affaires de France en 1660, jusqu'à la venue de M. de la Haye, prédécesseur du marquis de Nointel : il mourut en 1689. Celle de la femme de Jean-Baptiste Fabre, premier député du commerce, chargé des affaires de la nation, en 1685, jusqu'à l'arrivée de M. De Girardin, en janvier 1686 ; enfin celle de Meynard, chargé des mêmes fonctions en 17.. (*pro rege nostro gallico, regente...*)

[1] Deux barrettes sont suspendues à la voûte du chœur : l'une est celle de Mgr Frachia ; l'autre, celle de Mgr Pecora, son coadjuteur et successeur, décédé à Galata, le 28 février 1796. (V. notre *Compte-rendu du cimet. cath. latin,* 1867, p. 10.)

Après le départ du Vicaire patriarcal pour Péra, l'église St-Georges fut desservie avec plus ou moins de régularité, par des prêtres séculiers désignés par le vicariat.

En 1853, le vicariat apostolique de Constantinople a vendu l'église St-Georges aux Mineurs-Observantins bosniaques. Une inscription latine, appliquée dans la muraille, à l'entrée de la petite habitation que les PP. Bosniaques se sont réservée, constate que cette église a été réparée en 1854, sous le règne de S. M. sultan Adul-Medjid, et par les soins de M. le baron de Bruck, internonce d'Autriche à Constantinople.

Le couvent fut acheté en même temps et transformé en hôpital, destiné principalement aux malades de la marine Austro-Hongroise.

Mais cette destination du couvent de St-Georges ne dura pas longtemps, en 1882 les Pères Bosniaques le cédèrent aux prêtres de la Mission (Lazaristes) qui y ont établi une œuvre allemande. L'hôpital autrichien a été transféré ailleurs.

Près de l'autel de St-Georges se trouve encore l'Aiasma, ou puits sacré, à l'eau duquel les gens du pays attachent une vertu particulière, et miraculeuse. Ils y viennent surtout en grand nombre le jour de la fête de St-Georges.

La confrérie de St-Roch qui existait dans l'église de S-Georges fut transférée à St-Pierre. Elle est peu à peu tombée, et il n'en reste de souvenir qu'un plateau d'argent qui servait aux quêtes des confrères.

La confrérie des Ames du purgatoire qui y avait été établie en 1738, fut unie à celle du même nom qui existait à St-Louis.

L'église de St-Georges possédait quelques reliques précieuses, de Ste Irène, de St Georges, de St Joseph de Léonissa, et enfin de St Roch. On n'en conserve plus que les authentiques.

§ II.

ST-LOUIS *(paroisse de l'ambassade de France.)*

Le mouvement qui poussait la population latine vers les hauteurs de Péra avait commencé de bonne heure, mais il s'ac-

centua sensiblement quand les ambassadeurs des puissances chrétiennes, se trouvant trop à l'étroit dans les murailles de Galata, s'y construisirent des demeures, simples d'abord, ensuite véritables palais. Dès avant 1625, nous voyons une assez grande quantité de maisons « dans les vignes de Péra. » Les ambassadeurs avaient amené avec eux leurs cours fort nombreuses, ils y attirèrent en même temps un cortège d'autres habitants, désireux de vivre tranquilles à l'ombre de leur protection. Mais les églises n'étaient pas aussi faciles à transporter ou à construire que les maisons : les capitulations garantissaient, il est vrai, l'existence de celles qui étaient à Galata au moment de la conquête, 1453, mais elles défendaient en même temps d'en construire de nouvelles. Il fallait cependant pourvoir aux besoins religieux de la population de Péra : les Capucins furent les premiers à s'y établir, et leur église de St-Louis est la plus ancienne de toutes celles que nous y voyons aujourd'hui.

Cet édifice religieux fut le premier qui ait été placé, à Constantinople, sous l'invocation du saint roi, dont le nom, en d'autres temps, eut un si grand retentissement dans les contrées de l'Orient, et que les historiens orientaux désignent euxmêmes par le titre de Melik elafrendj « le Roi des Francs, » *el Francis* « le Français, » ou même *Rè dè Frans* « le Roi de France [1]. »

La liturgie du diocèse de Paris (prose des vêpres de la férie) retrace, dans une éloquente brièveté, les hauts faits de l'illustre guerrier chrétien [2] :

« Saint monarque ! la gloire de Dieu t'appelle à de nouveaux combats ! Tu vas porter la guerre aux infidèles, sous l'étendard de Jésus-Christ ; la Croix est le gouvernail de tes vaisseaux, la sainte espérance en est l'ancre inébranlable ;

« En mourant, tu triomphes ; la mort t'enlève, mais en même temps t'assure la victoire ; avant même la sépulture, ton corps est couvert de lauriers !... Mais le Ciel te réserve un triomphe bien plus glorieux : les astres forment ta couronne.

« Tes cendres rendues à la patrie seront pour elle une égide ;

[1] Cf. *Historiens des croisades ; Kitâd latail-ulakhbâr,* de mon ms. ; *Aboul-féda,* éd. de Constantinople, III, p. 189.

[2] « Te sancte rursus Ludovice prælia, etc. »

et pendant que ton âme, au milieu des lis immortels, repose dans le sein de Dieu, tes regards bienveillants ne cesseront de protéger la Gaule ! »

L'hôpital de St-Benoît paraît n'avoir été placé sous le même vocable de St-Louis qu'en 1697.

Dès l'avènement de Louis XIII, M. de Salignac, (on l'a vu au chapitre v, *St-Benoît,*) avait fait célébrer la fête de St Louis « avec grand appareil, comme solennelle pour la nation française. »

Le *renouvellement* du vœu par lequel Louis XIII plaça la France sous la protection de la sainte Vierge (1638) fut-il célébré le 15 août de chaque année dans la chapelle nationale de St-Louis[1], comme cela se pratique encore de nos jours dans la mère-patrie, ainsi que l'attestent les deux dernières strophes de la prose de la messe du jour (liturgie du diocèse de Paris) ?

Ad Deum ut adeant
Per te vota transeant;
Non fas matrem rejici.
Amet tuam Galliam ;
Regi det justitiam,
Plebi pacem supplici !

Voici maintenant comment s'établit, d'après les Mémoires des Capucins, la première habitation de ces religieux à Péra, où se trouvaient les ambassades. Les Jésuites ayant été chassés de St-Benoît s'étaient réfugiés auprès de l'ambassadeur de France, M. de Cézy, alors à Bujuk-dèrè, à cause de la peste; mais lorsque les deux PP. Jésuites, qui étaient seuls tolérés à CP., purent rentrer à St-Benoît, le 14 juillet 1628, ils furent remplacés auprès de l'ambassadeur par deux Capucins, qui commencèrent ainsi à remplir les fonctions de chapelains de l'ambassade de France. La peste terminée, ils rentrèrent à Péra avec l'ambassadeur.

[1] La procession du vœu de Louis XIII avait lieu solennellement au consulat de France d'Alep, en 1681, selon le rapport du chevalier d'Arvieux, consigné dans ses *Mémoires* (VI, 177), lequel reproduit le texte entier de la *Déclaration du roi Louis XIII, par laquelle il met son royaume sous la protection de la très-sainte Vierge.* Avant la procession faite pour cette solennité, le consul d'Arvieux faisait lecture de cette *Déclaration* à la nation assemblée. Jusqu'à 1830, cette procession, à laquelle la famille royale assistait, se rendait solennellement de l'église St-Germain l'Auxerrois, de Paris, à l'église métropolitaine.

Or l'école des Capucins à St-Georges étant mal commode et éloignée, « MM. de la Communauté des Péraux » demandèrent au R. P. Archange des Fossés d'en ouvrir une autre dans leur voisinage. Le supérieur se rendit à leurs instances, et commanda au P. Thomas de Paris et à son compagnon, qui étaient auprès de l'ambassadeur, d'ouvrir une école près du logis de France. « Pour ce sujet, disent les archives de St-Louis, (Registre I, f. 5.) ils prirent à louage une vieille maison qui appartenait à la Signora Subrana, à 20 piastres par an, que la « Comunità » payait, et tous ceux de ce quartier se cotisèrent de sorte qu'ils dépensèrent 40 piastres pour accommoder ladite eschole et trois chambrettes de planches au-dessus. Le jardin de ladite maison aboutissant au logis dudit ambassadeur, on y fit une porte de communication. »

« Le P. Thomas ouvrit l'eschole et y vinrent les enfants, peu de temps après Pâques 1629 ; mais il n'y eut pas d'abord de chapelle : les Pères allaient dire leur messe à St-Georges. L'eschole devint nombreuse, d'enfants des premières familles de Péra, les parents voyant les progrès des enfants, non seulement dans les bonnes lettres, mais dans la civilité et dans la pratique d'une vie vertueuse et chrétienne. »

Les RR. PP. Capucins acquirent en 1634, à Péra, l'emplacement dit *Cahona,* agrandi en 1651-52, par d'autres achats, où se trouvent actuellement la chapelle St-Louis, le couvent des Pères et des maisons particulières, propriété du couvent; le tout formant un îlot, enclos et fermé, sis au-dessous de la légation de Hollande, et à droite de la cour d'honneur du palais de l'ambassade de France, en venant de la grand'rue de Péra.

La première acquisition, faite par M. de Marcheville, ambassadeur de France (de 1631 à 1634), donna lieu à la rédaction d'un hudjet, passé au mehkèmè de Cassim-pacha, au nom de l'ambassadeur de France, Henri, fils de Renaut, (Marcheville,) pour un emplacement *Mulk,* sis hors de Galata, au quartier dit *Seraï,* (Galata-séraï[1],) en 1031=1651, pour propriété mulk, de

[1] Dans un hudjet *vacouf* de 1216 de l'hégire, l'emplacement de la rue de Pologne contigu à l'ambassade de France, est dit emplacement sis au quartier *Toùm-toùm,* dans la capitale de Galata *(mahroucii ghalatada, toùm-toùm mahullicindi kiaïn etc.)* Le texte de ces documents se trouve dans les archives de St-Louis, la version italienne a été imprimée dans la *Storia delle missioni dei Cappuccini,* III, 98.

Cocona, fille de Djiban, à Louis, drogman de France; dans un autre hudjet de 1056=1661, la Cocona, de qui les Pères ont acheté leur propriété, est dite *Cocona bint Politi,* fille d'Hippolyte. Ce fut le commencement de l'établissement des Capucins à Péra.

Par Brevet royal du 14 juillet 1637, « le Roy, en considération des fruits retirés de la mission des Capucins, et pour leur donner le moyen de contribuer encore davantage à l'instruction et à l'édification du prochain, par l'ouverture d'une eschole où l'on enseignerait à la jeunesse ce qui est de la piété et de la doctrine chrétienne, accorda aux Capucins, et leur fit don d'un logement, qui est derrière un bastiment nommé Château-Gaillard, en la Maison de France, audit CP., lequel logement aurait été employé ci-devant pour servir aux-dits Capucins; et qui depuis, aurait été employé à d'autres usages, pour estre dorénavant et à toujours ledit logement habité par lesdits Capucins. » Cette donation fut confirmée par un autre décret royal du 12 juillet 1638, donné à St-Germain-en-Laye.

Selon les remarques écrites de la main du P. Romain, une « veuve Bon fit donation aux Capucins d'une petite maison qu'elle avait, où fut plus tard bâtie la porte de la cour des Jeunes de langues [1]. »

Peu à peu on fit dans la maison une sorte de chapelle, surtout pour les enfants; mais on la dissimula le mieux que l'on put : l'autel était dans une espèce d'armoire, fermant avec des portes : on les ouvrait le matin pour la messe, on les fermait ensuite, et la pièce paraissait être seulement une école. « On admettait cependant les parents au service religieux qu'on y faisait, ils étaient avertis de l'heure par les escholiers : » les choses restèrent en cet état jusqu'en 1640.

Le mois de février 1642, les Capucins commencèrent à dire la messe pour l'ambassadeur, dans une grande salle attenante à son palais. (L'ambassadeur était alors M. de la Haye de Vantelet.) La communauté n'était pas nombreuse : jusqu'à l'incendie de 1660, elle ne se composait que de deux religieux, mais après le désastre subi par St-Georges, les deux familles se réunirent à Péra, et il semble que dès lors cette maison devint la première de CP.

[1] Lettre de M. de St-Priest à M. le duc de Choiseul, 24 août 1774.

Il fallait donc l'agrandir. En 1653 on avait acquis la portion de jardin enfermée entre « la salle du Roy et la fondation royale » : en 1659, 1672, 1721, on fit de nouveaux achats, mais non sans peine et sans de grands embarras. Les religieux ne pouvaient ordinairement acquérir par eux-mêmes, il leur fallait se servir d'intermédiaires, et ces derniers n'étaient pas toujours bien fidèles. Les archives des maisons religieuses sont remplies de pièces relatives aux procès qu'on dut intenter à ces procureurs pour se faire rendre justice. Le 31 décembre 1729, les Capucins échangèrent une partie de leur jardin, joignant la chancellerie, contre divers bâtiments et dépendances que le vicomte d'Andressel avait fait construire à Belgrade ; et le 29 décembre 1733, ils acquirent un terrain avec bâtiments et ameublement de maison de campagne dans la même localité. D'après un hudjet, passé au mehkèmè de Galata en 1134=1721, une partie de cet immeuble était destiné à l'habitation des « Jeunes de langues. »

Ce fut peu après 1660 que l'on bâtit l'église de St-Louis : la première épitaphe que nous y remarquons est celle de M. l'abbé de Nointel, frère de l'ambassadeur, mort en 1773. Ce n'était d'abord qu'une longue salle, dit le Père Romain : il y ajouta lui-même les bas côtés, en 1726 : enfin du temps de M. des Alleurs fils, (ambassadeur de 1747-1755), il la reconstruisit presque en entier, ce dont il rend compte en ces termes : « toute la dépense de cette réédification s'est trouvée dans la charité des fidèles, et surtout de M. le comte des Alleurs et de Madame l'ambassadrice... le peu qui a été fourni, soit de la part du Roy, soit de celle de la Nation, n'a été qu'à titre d'aumône.... la dépense a monté à plus de 9240 livres. »

Le chevalier d'Arvieux cite la chapelle du palais de France à l'occasion du *Te Deum* que M. de Nointel y fit chanter, le 21 juillet 1672, à propos de la naissance d'un second duc d'Anjou et des grands avantages que le roi avait remporté sur les Hollandais. « Tous les religieux s'assemblèrent dans la grande salle du Palais ; les nations amies s'y rendirent aussi et firent leurs compliments. L'évêque latin de la ville y voulait assister pontificalement ; mais le Père Michel-Ange de Paris, capucin, chapelin et aumônier de M. l'ambassadeur s'y opposa et ne voulut jamais se relâcher de ses droits vrais ou prétendus, quelque

chose qu'on put lui dire. Il officia donc dans la chapelle du palais de France, et l'évêque ne si trouva pas. Le chant du *Cantique* fut accompagné de cinq décharges de vingt-cinq boëtes chacune, que l'on tira dans le boulingrin du palais [1]. »

Le désaccord entre les Capucins et le Vicaire patriarcal ne dura pas longtemps cette fois, car nous voyons Mgr Ridolfi venir bénir solennellement la chapelle de St-Louis, le 25 août 1673, le jour de la fête du Saint. Elle fut alors déclarée « chapelle ministérielle ». L'ambassadeur de France (sans doute M. de Nointel.) avait pu obtenir un firman pour l'ouverture de cette nouvelle église.

Le gouvernement français qui avait spécialement encouragé l'établissement des Capucins français en Orient, pour le développement de l'instruction, songea, sous Colbert, à tirer un profit pratique de cette institution, pour le service de l'État. Un arrêté du Conseil royal du commerce, en date du 18 novembre 1669, décida que, tous les trois ans, on enverrait au couvent des Capucins, à Constantinople et à Smyrne, six Jeunes de langues : le 31 octobre de l'année suivante, le Conseil d'état, en confirmant cette décision, résolut l'envoi annuel de six Enfants de langues pendant trois années de suite dans les mêmes échelles [2]. Puis le 7 juin 1718, le Conseil du Roi fixait à douze le nombre des Jeunes des langues, entretenus à CP [3].

Ces jeunes gens furent établis, dans le principe, dans une partie du bâtiment donné par le Roy aux Capucins, et qui servait en même temps pour la communauté des Pères. En 1673, un corps de logis spécial fut construit par les soins de M. de Nointel, pour l'habitation des Jeunes de langues, sous le nom de « Collège des Pères Capucins de St-Louis. » Les Jeunes de langues changèrent plus tard de domicile, ils se trouvaient en dernier lieu dans la partie du couvent qui avait été aménagée en cellules après le dernier incendie de 1831. (Elle a disparu dans la reconstruction de 1880). Nous ne pouvons suivre cette institution dans toutes ses péripéties, nous relevons seulement quel-

[1] Mémoires du Chevalier d'Arvieux, *loc. laud.* IV, 434.

[2] Le R. P. Rocco rapporte la version italienne de l'ordonnance de St-Germain-en-Laye.

[3] Nous donnons ici les dates fournies par M. Declerc, guide des consulats, elles diffèrent un peu de celles données par les archives des Capucins.

ques chiffres : du 10 juillet 1710, au 1er janvier 1726, le collège des Capucins a fourni au service du Roy et de la Nation, quarante trois Jeunes de Langues, pour la très grande majorité française, parmi lesquels on trouve Charles Fabre, 1716, Charles Fonton, 1717, Antoine Ruffin, 1718, Jean Michel Venture, 1718, Augustin Fonton, 1724, Antoine Dantan, 1723. En 1736, les Capucins reçurent officiellement de M. de Maupas la direction du collège des « Enfants de Langues à Constantinople, » et leur chapelle fut entretenue aux frais de la Nation.

« Le jeudi 16 mars 1684, M. de Guilleragues, fit célébrer, pour le repos de l'âme de la reine, un service funèbre dans la chapelle du palais de France, desservie par les RR. PP. Capucins de la Province de Paris : toute la chapelle était tendue de noir, depuis le haut jusqu'en bas, le tout couvert de plusieurs écussons aux armes de la Reyne (Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV). La représentation qu'on avait élevée vers le bout de la nef était couverte d'un drap mortuaire chargé de deux grands écussons aux armes de la Reyne, et brodé de larmes et de fleurs de lys, or et argent ; au-dessus se trouvait un carreau avec la couronne d'or couverte d'une crêpe. La messe fut célébrée par le vicaire patriarcal, et M. l'ambassadeur fut à l'offertoire. L'office fini l'archevêque avec la mitre, et les quatre supérieurs des Dominicains, des religieux de St-Francois, des Capucins et des Jésuites, vinrent vers la représentation, précédés de tous leurs religieux, un cierge à la main, accomplir les prescriptions du rituel [1]. »

En 1685, le 24 mars, le Père Urbain, custode, demande au Roy que la Chapelle Royale de St Louis, serve de sépulture aux ambassadeurs. Un firman obtenu sur la demande de M. de Girardin, la même année ou l'année suivante (1097=1685-86) adressé au Kadi de Galata, enjoint à ce magistrat de permettre aux Capucins, chapelains de l'ambassade de France, d'inhumer dans leur église, située hors de Galata, près du Palais de France, les ambassadeurs, religieux et autres personnes de distinction. Nous donnnerons plus bas la liste des religieux inhumés à St Louis, d'après la pierre tombale qui recouvre l'entrée du caveau.

[1] Archives de l'ambassade de France.

M. le Marquis de Ferriol sollicita, en 1702, la faculté d'ériger en paroisse, *pour les Français*, l'église de St-Louis de Péra. Cette demande, combattue par les Cordeliers et les Récollets, quoique appuyée par le baile des Vénitiens, ne fut pas admise par le St-Siège ; mais la S. C. de la Propagande, par un décret du 2 décembre 1709, reconnut, comme par une carte de transaction, aux PP. Capucins, la faculté de donner la communion pascale et les autres sacrements paroissiaux, aux officiers de l'ambassade, tant du dedans que du dehors[1]. Ce droit était antérieur à cette date, pour la chapelle St-Louis : ainsi dès 1643 « au décès de M. de Fligny, parent de M. l'ambassadeur, le P. Jacques, revêtu du surplis et de l'estolle, accompagné du P. Armand et de tous les religieux, fit la levée du corps, qu'il accompagna jusqu'à la porte de la rue, où le R. P. Vicaire patriarcal, qui attendait là, le reçut dudit P. Jacques, en qualité de chapelain de M. l'ambassadeur, et fut l'enterrer. Le P. Jacques et le P. Armand ne furent pas plus loin. » Il en fut de même à la mort de M. Fonton interprète de France, en 1753.

M. le comte des Alleurs, ambassadeur de France en 1711, laissa, en mourant, son cœur aux Capucins : « il fut placé dans la chapelle de St-Félix[2], où il est aujourd'hui. Le 22 janvier 1716, la cérémonie funèbre eut lieu avec toute la pompe possible ; l'église était toute tendue de noir, depuis le haut jusqu'en bas : une belle pyramide au milieu toute illuminée, au haut de laquelle on avait placé le cœur. La messe fut chantée par Mgr l'archevêque, et l'oraison funèbre prononcée par le P. Thomas de Paris, custode, où se trouvèrent leurs exc. de Venise. »

Les « mémoires des Capucins » nous fournissent, comme suit un rapport sur le cérémonial religieux observé à l'arrivée des ambassadeurs de France à CP. « M. le Marquis de Bonnac (1716-1724) arriva à CP. le 4 octobre 1716 ; il fut reçu à la porte de l'église par le P. Thomas, custode, en chappe, avec le cru-

[1] Les archives des Cordeliers, et celles des Jacobins font bien remarquer que les Capucins n'avaient charge d'âmes que pour les seuls habitants de l'ambassade : mais pour ceux-là, un religieux de St-Louis est qualifié. « missionnaire apostolique et curé de l'église royale et paroissiale de St-Louis de Péra. »

[2] St Félix de Cantalice, né sur les confins de l'Ómbrie en 1513 se fit capucin. Il fut béatifié en 1625, et canonisé en 1724. Sa chapelle dans l'église de St-Louis est à droite en regardant le maître-autel.

cifix et l'eau bénite. Le P. Thomas de Paris prononce le compliment sur les marches de l'autel ; ensuite on chanta le *Te Deum,* et on reconduisit l'ambassadeur chez lui. »

Les mêmes « mémoires » nous font connaître les cérémonies observées à la mort d'un ambassadeur. « Le 26 mars 1726, le Vicomte d'Andresselles, successeur de M. de Bonnac, rendit son âme à son Créateur. Aussitôt après les Capucins lui préparèrent une chambre ardente avec un lit de parade, où il resta jusqu'à ce que nous l'enterrâmes, dans notre église, dans le chœur de St-Félix. Mgr Mauri, archevêque de Carthage, chanta la messe. A cette grand'messe le R.P. Thomas, custode, prononça l'oraison funèbre du défunt. L'église était toute tendue de noir, et la chapelle de St-Félix était comme une chapelle ardente ; le milieu où était posé le corps, était un lit de parade très beau et des mieux entendus, conduit par les soins du P. Romain de Paris, préfet des Enfants de Langues. Dès le grand matin, le 27 de mars, on dit les messes deux à deux, aux deux chapelles que l'on avait faites dans la chambre du lit de parade, et ces messes se suivirent jusqu'à près de midi, tous les religieux des couvents et les prêtres séculiers y venant dire la messe. La même chose s'observa le 28, le 29, et le 30 mars : les messes se dirent dans notre église, « *presente corpore.* » Comme on avait ouvert le corps, le cœur fut confié au P. Thomas de Paris, qui le fit mettre pendant toute la cérémonie où était le corps exposé, puis on le mit dans le même caveau où était déjà le corps. Plus tard, sur le désir manifesté par M. d'Andresselles, le cœur fut exhumé de l'endroit où il avait été placé, et remis, par les Capucins, aux Jésuites, suivant acte de M. Belin, chancelier, qui était avec eux. Trois mois après les Jésuites firent une cérémonie publique de ce cœur : ils y prononcèrent une oraison funèbre. »

« Le comte des Alleurs, fils du précédent ambassadeur, et qui succéda en cette charge à M. le comte de Castellane, mourut à CP. en 1754, et fut inhumé dans l'église St-Louis, des Capucins. »

Par décision du 2 décembre 1725, la Nation se chargea de l'entretien des enfants trouvés à la porte de l'église de St-Louis.

Mais que faisaient les religieux qui la desservaient? Les classes, sans doute, les occupaient beaucoup, mais ils avaient aussi un ministère ecclésiastique très actif. St-Louis était pour les Fran-

çais de Péra, l'église nationale, comme nous dirions aujourd'hui : les Capucins les recevaient avec charité, les instruisaient avec sollicitude, et leur administraient les secours religieux dont ils avaient besoin. Un rapport dressé par le R. P. Romain de Paris, custode en 1745, et adressé à la S. C. de la Propagande, nous dit quelles étaient à cette époque leurs occupations : nous le trouvons dans les archives de St Polycarpe de Smyrne. Nous le traduisons de l'italien, en l'abrégeant un peu.

« La mission de St-Louis est située auprès du palais de l'ambassadeur de France, à Péra de CP., et nos missionnaires sont employés premièrement pour le service de Son Excellence et de sa cour. Ils entendent les confessions de presque tous les habitants de cette ville de Péra, enseignent la doctrine chrétienne, assistent les malades, et s'occupent des officiers et des matelots de la Nation, pour leur faire recevoir les sacrements avant leur sortie du port.

« Il y a dans la maison un collège de jeunes gens qui apprennent les langues : un des missionnaires est supérieur, un autre maître de langue latine. La mission est obligée de nourrir et d'entretenir ces enfants, et de leur donner des maîtres qui leur enseignent, outre le latin, le français, l'italien, le grec, l'arménien et le turc. Ces jeunes gens sont au nombre de douze, et se disposent à l'office de drogmans, quand il en faudra dans les échelles de la Turquie. A ces élèves s'en joignent d'autres, en nombre égal, pensionnaires aussi, grecs et arméniens, qui viennent pour apprendre les langues ; mais ce qui est de plus grande importance, c'est que dans notre collège et sous notre direction, ils apprennent notre religion et contractent nos usages, de sorte que quand ils sortent, ils sont devenus tout à fait latins.

« En outre nous avons, à St-Louis de Péra, une autre école à laquelle nous admettons tous les petits enfants, de toute nation. On leur enseigne surtout la religion, et on les forme à la piété, en les faisant assister à la sainte messe, aux fonctions qui se font dans notre église, et en leur faisant faire chaque soir une très dévote prière à Dieu, à la B. V. Marie, à St Roch et aux Saints. On leur apprend à prier pour l'Église, pour N. S. P. le Pape, pour les cardinaux de la S. Congrégation, pour le Roy, notre unique protecteur, etc. A ces prières s'unissent tous les

Pères et toute la Cour. Tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année, on chante les vêpres et l'on prêche, après quoi on donne la bénédiction du T. St Sacrement. La semaine sainte on fait dans notre église les mêmes cérémonies qui sont en usage partout. Toutes les cérémonies se font avec une grande édification de toute la chrétienté : les fidèles y assistent avec une grande régularité. Pendant tout le carême on fait chaque soir la prière, à laquelle assiste Son Excellence, avec toute sa Cour, et l'on donne la bénédiction avec le saint ciboire.

« Dans notre église on peut entendre les confessions, en français, italien, grec et turc ; c'est pourquoi il s'y fait toujours un grand concours de pénitents, mais surtout aux principales fêtes de l'année, et pour le premier dimanche du mois, à cause de la confrérie de N.-D. du Mont Carmel, à laquelle sont affiliés un grand nombre de fidèles au grand profit de leurs âmes. Par tous les exercices qu'ils font en leur église, par le soin qu'ils mettent à assister les malades, les Pères sont les instruments de beaucoup de conversions, si bien qu'il ne se passe guère de jour, sans que l'on en voie quelqu'une, à la grande joie de l'Église.

« Nous espérons ériger bientôt la confrérie du Purgatoire, en conformité avec la bulle de Clément XII. Cette confrérie n'est pas érigée en d'autre église : il est vrai qu'elle existe déjà dans notre église de St-Georges de Galata, mais outre que c'est surtout pour les arméniens, on peut dire encore que Galata est une cité toute différente de Péra, et ces deux confréries ne se contrarieront point.

« A St-Louis nous nous occupons aussi des esclaves fugitifs : ils viennent se réfugier à l'ambassade de France, pour se libérer du joug des Turcs. Il nous faut les vêtir de pied en cap, les nourrir etc. Un Père missionnaire s'occupe chaque jour de les instruire, de les ramener à la condition de vrais chrétiens, car le plus souvent ils ont tout oublié, et beaucoup sont même devenus renégats. C'est un grand travail pour les religieux, une grande charge et une gêne extrême pour la communauté ; mais on le fait volontiers à cause du bien produit par cette œuvre. Chaque année il ne s'y fait pas moins de deux cents conversions : autant de gens que l'on rend à la chrétienté. Parmi ces esclaves, il y a des Français, des Italiens, des Maltais, des Espagnols

etc. Nous ne pouvons faire cette œuvre que des aumônes des fidèles [1]. »

L'église de St-Louis a subi diverses transformations et agrandissements que nous avons notés en passant : elle semble n'avoir été d'abord qu'en bois ou du moins en matériaux légers qui exigeaient de fréquentes réparations. Elle était cependant appelée « église paroissiale et royale de St-Louis » et l'on désirait quelque chose de mieux. Enfin, en 1788, le R. P. Godefroy d'Amiens, alors custode et curé, depuis archevêque de Naxie, la reconstruisit entièrement. Cette nouvelle église était toute en pierres, assez vaste, le maître-autel était en marbre et on lisait sur la muraille de chaque côté les épitaphes de quatre ambassadeurs de France, qui y étaient inhumés. (Ces pierres funéraires ont disparu dans l'incendie de 1831).

Une pierre commémorative de la reconstruction de l'église avait été placée à l'intérieur, elle a disparu comme les autres dans le dernier incendie ; mais elle est rappelée en partie par la plaque suivante, placée à gauche de l'autel de N.-D. dans la nouvelle église.

D. O. M.

GODEFRIDUS DE LA PORTE, MISSIONUM ORDINIS CAPUCINORUM AD BOSPHORUM THRACIUM ALUMNUS, ARCHIEPISCOPUS NAXIENSIS. XV KAL NOV. A. D. MDCCIC. ÆTATIS SUÆ LXVII, VITA FUNCTUS : HOC JACET IN TEMPLO, SŪPTIBUS SUIS [2] JAM EXTRUCTO, QUOD INDE FLAMMA DELETUM, GALLICA NATIO, MDCCCXLVII, ORDINI EIDEM SPLENDIDIUS A FUNDAMENTIS RESTITUEBAT.

[1] La position des Capucins auprès de l'ambassade de France facilitait cette œuvre. D'autres voulurent l'entreprendre, mais ils y trouvèrent de grands dangers : ainsi dans les archives de Ste-Marie, à l'année 1687, on trouve que les religieux de cette mission ayant reçu deux esclaves fugitifs, furent menacés par les Turcs, si bien qu'ils firent passer ces esclaves chez les Capucins pour les abriter sous la protection française. On ajoute même que ce ne fut pas sans peine que le chargé d'affaires réussit à les préserver.

[2] Il semblerait, d'après les *Missions Catholiques*, 27 septembre 1872, que Mgr de la Porte ne fût pas seul à contribuer à la reconstruction de St-Louis. L'ambassade de France, après l'assassinat, en 1786, du P. Vincent Ruovo, dans le Djéziré, avait obtenu de la Porte ottomane une indemnité de 9.000 livres environ, qui fut envoyée à CP. et employée, par elle, à la reconstruction de l'église des Pères Capucins de cette ville.

Les pierres tombales que l'on remarquait dans l'église de St-Louis étaient celles des comte des Alleurs, vicomte d'Andrezelles, comte des Alleurs fils, on y ajouta dans ce siècle celle du général Aubert-Dubayet envoyé de la République en 1797, inhumé d'abord dans l'enceinte des murs de l'ambassade, au pied de l'arbre de la liberté, le grand cyprès qu'on voit encore à gauche du grand méridien tracé sur la muraille intérieure du jardin. Ses restes furent exhumés en 1804 et transférés dans l'église, avec un service religieux.

Les autres sont celles qui suivent

1751, 2 juin : Cécile Ursule, fille du comte des Alleurs et de la Comtesse, née princesse Lubomirzka : elle fut inhumée sous l'autel de St-Félix.

1753, 20 mars : Le Père Jean-Louis, préfet des Jeunes de langues, fut inhumé dans la sépulture, sous le grand autel de St-Louis.

1754, le 23 novembre : Le comte Roland des Alleurs, inhumé sous l'autel de St-Félix.

1756, 27 juillet : Pierre Fonton, premier drogman, secrétaire interprète du Roi, inhumé dans la sépulture dans le sanctuaire.

Les Capucins continuèrent leur ministère sans rien changer à leur organisation, jusqu'à la révolution française : ils étaient, ainsi que nous l'avons dit, gouvernés par un *Custode de la Mission de Grèce,* nommé par le Provincial de la Province de Paris pour quatre ans, mais pouvant être continué, avec la permission de la S. Congrégation de Propagande. Le trentième et dernier fut le R. P. Hubert d'Amiens. A l'expiration de sa charge, en janvier 1792, il n'y avait plus de Capucins organisés en France, par suite de la suppression des Ordres religieux : la S. Congrégation le nomma donc Préfet apostolique des missions de l'Ordre pour les îles de l'Archipel, de l'Asie mineure, et de Constantinople. Cette première nomination était ad *Quadriennium,* elle fut prorogée jusqu'à la mort du P. Hubert en 1813. Avec lui commença la nouvelle période de l'histoire de S. Louis, que nous relaterons dans la troisième partie de ce travail.

CHAPITRE VIII.

LES ÉGLISES, AUJOURD'HUI DISPARUES, DÉPENDANT DE LA « MAGNIFICA COMUNITA DI PERA. »

Il est difficile, presque impossible même, de fixer le nombre de ces édifices pour la période antérieure à la conquête ottomane. Il paraît indubitable que les Latins, pendant leur courte domination, ont dû s'emparer de plusieurs églises de Galata appartenant aux Grecs, mais ils durent en abandonner la plupart quand se fit la restauration byzantine ; toutefois il est de tradition locale que, postérieurement à la conquête, ils avaient conservé *neuf* églises dans Galata.

Crusius en cite *huit,* savoir : Ste-Anne, St-Benoît, Ste-Claire, St-François, St-Georges, St-Jean, Ste-Marie, St-Pierre ; avec les deux églises de Constantinople, on aurait un chiffre égal à celui indiqué ci-après par Pierre Gyllcs (1546).

« Les Francs, » dit le même Pierre Gylles, « ont environ *dix* églises (à Galata?) ; » mais ce voyageur n'en donne pas la nomenclature.

M. de Brèves, dans la *Relation de ses voyages*[1], dit sans, du reste, donner le détail des noms : « En la ville de Pêra, il y a environ six ou sept églises, servies et habitées de religieux latins. »

Du Cange (1680) cite seulement *trois* églises latines à Galata : St-Benoît, St-François, St-Pierre.

[1] Page 12 d'une édition à laquelle le titre manque, mais que je crois être celle de 1628.

La *Comunità di Pera,* dans une lettre au doge de Venise, parle de *douze* églises, qu'elle ne dénomme pas : mais sa correspondance en cite onze, savoir : deux pour Constantinople : San Nicolo, Ste-Marie ; neuf pour Galata : Ste-Anne, Sant'Antonio, San Benetto, San Francesco, San Giorgio, San Giovanni de l'Ospedale, Santa-Maria, San Pietro, San Bastiano.

Les *Atti della Società ligure* font mention d'une église de St-Clément, dont nous n'avons trouvé aucune trace, jusqu'à présent, dans les documents locaux.

Nous pouvons cependant arriver à savoir le nombre et le nom de toutes les églises de Péra. Dans une *instance* de « la Magnifica Comunità » au Vicaire patriarcal, di 18 nov. 1583, elle réclame la propriété de *huit* églises, à savoir : St-Nicolas et Ste-Marie à CP., Sta-Anna, S. Benedetto, S. Giovanni, S. Sebastiano, S. Antonio, et S. Georgio de Péra. Si à ces six églises de Péra, existant en 1583, nous ajoutons celles de St-Michel, de Ste-Irène, de Ste-Claire, dont l'existence nous est indiquée par les monuments, et les églises des religieux, St-Paul, puis Sts Pierre et Paul des Dominicains et St-François des Conventuels, nous aurons, je crois, toutes les églises laissées aux Latins par la capitulation de 1453.

Plusieurs de ces églises existent encore, mais la plupart ont disparu et l'on connaît à peine l'emplacement de quelques autres. Par contre quelques églises neuves sont venues prendre la place des anciennes : nous traiterons de chacune en particulier consacrant ce chapitre aux églises, aujourd'hui disparues, de la Comunità.

§ I.

Ste-Anne.

Les documents de la *Comunità di Pera,* qui, d'ailleurs, pour le présent, ne remontent pas au delà de 1603, parlent de Ste-Anne[1] comme d'une église particulière édifiée sous ce vocable.

[1] « L'Abbaye de Ste-Anne, près la porte dite de Josaphat, en la ville de Hiérusalem, et la piscine probatique, auquel lieu on tient que la Vierge prit

Crusius (*Turco-Græcia*) et Hammer[1] en font aussi une église distincte. Pierre Gylles, dont le voyage en Orient s'effectua de 1546 à 1549[2], n'en fait nulle mention. Du Cange[3] cite deux temples de ce nom à Constantinople, et un autre à Galata, ce dernier d'après Crusius, sans dire que ce fût une église latine.

En 1585, la confrérie de Ste-Anne, déjà qualifiée d'*antienne* à cette époque, existait « en l'église des Mineurs conventuels de St-François. » La confrérie était enrichie d'indulgences, et jouissait du privilège d'accomplir, dans cette église, certaines cérémonies, à des jours marqués de l'année: « Elle avait aussi le droit d'aller au baiser de la Sainte-Croix, le vendredi sainct, où ils sont accoustumés de tout temps, vestus comme ils sont de leurs sacz et cappes de confrérie, immédiatement après les religieux, avec torches en main, au baiser d'icelle croix[4]. » Wadding[5], dans sa description de St-François, cite la chapelle Ste-Anne, où se trouvait l'inscription funéraire d'Albert de Wyss, ambassadeur impérial, décédé en 1569[6].

La *Comunità* parle, en 1611, de la perte que fit Ste-Anne de divers immeubles, à la suite du différend survenu entre l'ambassadeur de France et le représentant hongrois, lors de la fermeture de St-François[7]; et elle donne, comme suit, en 1614, l'inventaire, dressé par le prieur, des reliques existant dans « l'église de Ste-Anne, » savoir : « dans une petite boîte d'argent, placée dans une petite armoire dans le mur, près le grand autel : un morceau de la vraie croix, reliques de St André,

naissance, estoit de religieuses de l'Ordre de St-Benoît, et dépendait immédiatement du patriarche de Hiérusalem. » (Les Familles d'outre-mer, de Du Cange, publiées par M. Rey. Paris, 1869, p. 818.) Devenu « Medrécé, collége », sous l'islamisme, cet édifice a été donné à la France par le gouvernement ottoman, à la suite de la guerre d'Orient. Cette église, fort bien restaurée, est aujourd'hui desservie par les Pères Blancs, ou missionnaires de N.-D. d'Afrique ; elle est un séminaire de Grecs Melchites.

[1] *Loc. laud.*, VII, 139.

[2] Selon le rapport de Pierre Belon, son compagnon de voyage, cité dans les *Négociations*, I, 622.

[3] *Constant. christiana.*

[4] *Négociations*, IV, 369.

[5] Tome VI, 55.

[6] Voyez notre *Compte-rendu du cimet. latin de CP.* 1865, 23.

[7] St-François resta fermé de 1586 à 1593; durant cette période de sept années, la chapelle de Ste-Anne le fut également.

de St Christophore, de St Barthélemy, de Ste Euphémie, des SS. Fabien et Sébastien, de Ste Agnès, de St Nicolas, de St Antoine, de St Georges ; cendres de St Jean-Baptiste, reliques de St Ignace, etc.[1] »

Ste-Anne avait ses procureurs ; « et il était d'usage, dit un procès-verbal du 3 mars 1627, que les procureurs de Ste-Anne fissent la quête, tous les dimanches, à la porte de St-François, la tire-lire en mains, pour l'église de Ste-Anne ; » la *Comunità* maintint cet usage[2].

Le conseil de Ste-Anne, composé de *douze membres,* avait coutume de se réunir en Ste-Anne, le 12 janvier de chaque année, pour assister à la procession usitée en ce jour. Nous n'avons pu recueillir de renseignements sur cette cérémonie, qui d'ailleurs n'a plus lieu ; nous trouvons seulement, dans le mémoire du P. Barbiéri, déjà cité, le passage suivant : « le 29 janvier 1673, le Vicaire patriarcal officia pontificalement dans St-François et rétablit la procession de Ste Anne; le 21 mars suivant, il bénit la nouvelle église de Ste-Anne, élevée dans les cloîtres de St-François, et officia à cette occasion. » Par décision du 20 juillet 1799, Mgr Fonton prescrivit d'observer comme fête de précepte, (ainsi que cela avait lieu avant la conquête), le 26 juillet, en l'honneur de Ste Anne; mais la S. C. de la Propagande ne donna pas son approbation à cette mesure.

Nous aurons une idée exacte de ce qu'était Ste-Anne et de sa situation, si nous réunissons toutes les données ci-dessus à celles que nous trouverons dans le chapitre III, de St-François. Dans l'enceinte (Recinto), dite de St-François, beaucoup plus grande que la cour actuelle de la mosquée d'*Iéni-djami,* se trouvaient : 1° l'église de St-François, proprement dite, 2° le

[1] Du Cange *(Constantinopolis Christiana)* fournit de précieux renseignements sur le nombre considérable de saintes reliques recueillies dans la ville de CP. *(Mégalopolis.)* et qui faisait dire à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny : « plaise à Dieu qu'il me soit donné de visiter un jour cette grande capitale, et d'y vénérer les reliques des martyrs et des saints qui sont réunies là comme dans un vaste cimetière. » *(Voir la liste donnée par M. Riant,* citée plus haut.) Une seule église aujourd'hui pourrait rivaliser avec ces églises de CP., celle de St-Sernin de Toulouse.

[2] Des quêtes sont encore faites, de la sorte, pour certaines œuvres, les jours de dimanches et fêtes, à la porte des diverses églises ; des quêtes du même genre sont faites encore aujourd'hui, mais pour certaines œuvres de bienfaisance.

couvent des Conventuels et les cloîtres qui en dépendaient, ces deux monuments appartenaient aux religieux, 3° l'église de Ste-Anne, appartenant à la « *Magnifica Comunità,* » 4° une église de St-Antoine, qui fut prise par les Turcs avant même le dernier incendie de 1696. Il semble même que la Comunità avait aussi des locaux, non pour ses réunions générales, qui se tenaient publiquement dans l'église même, mais pour les archives et certaines réunions privées. (*La casaccia di S. Anna.*)

M. de Brèves (*Relation* de ses voyages) nous donne de ces choses une notion fort claire, quand il nous dit : « Joignant cette église (de St-François), il y en a une autre qui en dépend, nommée Ste-Anne, où les chrétiens du pays font leurs assemblées, et y ont une confrérie fort dévote. »

La population catholique était organisée en confrérie, suivant l'usage du temps, et les membres de la « Magnifica Comunità » étaient les prieurs de la confrérie. Lorsque, comme il arriva plusieurs fois, l'église de Ste-Anne était ruinée par un incendie, ou fermée par la force, la confrérie se réunissait ailleurs, ordinairement à St-Benoît, qui appartenait aussi à la Comunità, mais aussitôt que l'église de Ste-Anne était restaurée ou rouverte, les réunions de la « Magnifica Comunità » et celles de la confrérie recommençaient à se tenir à leur siège régulier.

Ainsi Ste-Anne devint, comme St-François, la proie des flammes en 1660, elle ne fut complètement reconstruite qu'en 1674, et pendant ce temps la confrérie, comme nous l'avons dit, célébra ses réunions à St-Benoît, elle retourna alors chez elle, et y resta jusqu'en 1697. Elle fut alors définitivement transférée dans l'église de St-Benoît où elle se trouve aujourd'hui.

Cette confrérie est dite actuellement, *des Chiotes;* mais on sait qu'un grand nombre de Pérotes s'étaient enfuis à Chio, lors de la conquête ottomane (Sauli, II, 172.), d'où certains seraient revenus ensuite à Péra et auraient donné leur nom à la confrérie de Ste-Anne. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, cette confrérie n'est plus qu'une réunion de dévotion, qui reçoit aussi des femmes parmi ses membres. Elle a été transférée, de nos jours, à Ste-Marie.

La Comunità donnait naturellement la priorité à Ste-Anne sur les autres églises ; on lit dans un de ses procès-verbaux, citant le nom de diverses autres, « *anco la chiesa di Sta Anna, che doveva dire prima* » (que je devais citer la première).

Comme il est dit au ch. III, cette église fut comprise dans la confiscation du couvent de St-François. Sur l'emplacement qu'elle nous parait avoir occupé s'élèvent une petite mosquée et une école qui a donné son nom à la rue *Medressé-Soghaky.*

§ II.

St-Michel, église.

Il y avait dans la ville de CP. un grand nombre d'églises dédiées à St Michel; les documents nous en signalent une de chaque côte de la Corne d'Or, près des extrémités de la chaîne qui fermait l'entrée de ce port. Était-ce en vertu de cette sorte de dédoublement de la cité que nous avons signalé, ou simplement de la dévotion de ses habitants, nous ne saurions l'affirmer. Quoi qu'il en soit, l'église de St-Michel à Galata dut avoir une certaine importance primordiale, l'Archange étant un des principaux « protecteurs de la colonie galatiote, *Peyræ protector et patronus.* » Son image se trouvait sur une pierre encastrée dans la muraille de la première tour du fossé d'enceinte, près de la tour du Christ, en allant vers l'arsenal ; elle était placée entre deux écussons, l'un aux armes de Gênes, l'autre à celles du podestat d'Auria (1387); la tête de l'archange est nimbée ; il tient dans la main droite une épée dont le fourreau est dans sa main gauche, il porte une tunique courte, un manteau militaire recouvre ses épaules, ses pieds sont chaussés de sandales à la romaine.

Où se trouvait cette église de St-Michel? Du Cange, sans donner d'autre renseignement, se borne à dire qu'elle se voyait dans Galata. Le patriarche Constantius (p. 161) dit : « sous les empereurs grecs, Galata renfermait... l'église de St-Michel., » sans dire si elle était de rite grec ou latin. L'auteur de la Notice sur les fortifications de Galata pense que cette église était sur l'emplacement de Khaviar-Khan, à gauche de la rue de Qara-keui conduisant au pont. Un autre document nous la représente dans le bas de Galata, dans la plaine, près de la mer.

Les archives de la Comunità sont entièrement muettes à l'en-

droit de St-Michel : nous n'y avons trouvé aucune mention de cette église, dont l'importance, pour l'époque génoise, ne peut faire l'objet d'un doute ; il faut peut-être dire pour expliquer ce silence, que la chute de la colonie mit probablement en oubli le grand Archange et son église, pour s'attacher surtout à S. Georges le patron de la mère-patrie. Mais les *Atti della Società ligure di storia patria* (vol. II, p. 354), nous permettent de suppléer dans une certaine mesure à l'insuffisance de nos renseignements locaux.

Il paraîtrait, d'après les *Atti,* que Michel Paléologue aurait accordé aux Génois la faculté d'ériger dans Péra des églises leur appartenant en propre, et dans lesquelles leur clergé exercerait les fonctions du culte selon les usages latins. Les Actes génois, lit-on dans le même recueil, font mention des églises St-Clément, St-François, et plus souvent St-Michel. Le chef, ou Prévot (*Preposto,* ou *Præpositus*) avait pour la colonie, au moins à certaines époques, le titre de vicaire général de l'archevêque de Gênes, de qui dépendait Galata, au spirituel comme au temporel.

Heyd dit aussi de son côté : « in riguardo religioso, la colonia genovese dipendeva dell'arcivescovo di Genova, il cui vicario generale, almeno nel 1335, fù il *preposto di San Michele* in Péra [1].

Toutefois l'église St-Michel disparut bientôt par le fait des rivalités Véneto-génoises [2] : « en effet, irrités et jaloux des concessions faites aux Génois par Michel Paléologue, et plus encore de ce que Andronic II suivait, sous ce rapport, les traces du restaurateur de l'empire, les vénitiens envoyèrent une escadre devant Peyra (Galata). Les Génois s'enfuirent à CP., où ils trouvèrent un refuge ; mais l'amiral Ruggero Morosini ravagea les environs et mit le feu à tous les édifices de la colonie. L'église de St-Michel dont, trois années auparavant, la cure avait été donnée par l'archevêque de Gênes, Jacques de Voragine, au prêtre Pagano di Caranza, ne fut pas épargnée et devint la proie des flammes (1296). Après cet événement les galatiotes ayant résolu de

[1] Voyez *le Colonie commerciali degli Italiani in Oriente, nel medio evo,* dissertazione del prof. Heyd. Torino e Venezia, 1866, II, 357, et ci-après, HIÉRARCHIE ÉPISCOPALE.

[2] *Atti della Società ligure,* et mémoire de M. Belgrano, L. L.

relever ce temple dans le même emplacement que l'ancien, le même archevêque, pour constater son droit de juridiction, s'empressa de nommer, comme administrateur futur de ladite église, et pour le terme de dix années, le prêtre Aldobrando di Corvara (1297), à charge par lui de compter une redevance de 30 à 50 lires par an, tant que la trêve ne serait pas rompue entre les communes génoise et vénitienne. Le texte de ce document et l'acte d'ampliation d'Aldobrando sont datés tous deux du 22 janvier 1297. Toutefois le titulaire de la nouvelle église n'en conserva pas longtemps l'administration ; un nouveau « Preposto », le prêtre « Gualterio de Vezzano, *prepositus ecclesiæ Sti Michaelis de Peyra,* et in dicto loco pro Domino archiepiscopo Januensi, in spiritualibus vicarius generalis, » intervint à la rédaction de l'acte de délimitation de Galata, en 1303.

Le premier document qualifie Aldobrando de « Capellanus ecclesiæ Januensis » et plus loin de « rector et administrator ipsius ecclesiæ de novo edificandæ. »

A ces actes interviennent aussi comme témoins deux Frères Prêcheurs, un clerc de l'archevêché et le Prévôt de l'église de Ste-Marie-Magdeleine de Gênes.

L'église de St-Michel fut-elle reconstruite ? Il le semble bien puisque Wadding, sous l'année 1326, et à propos d'une contestation avec les Frères Mineurs de St-François, cite le « Rector ecclesiæ Sancti Michaelis de Peyra, » mais elle fut détruite plus tard, car en 1584, Pierre Gylles rapporte (*Topographia,* 334) qu'on avait bâti sur les fondements de l'église St-Michel, un Xenodochium, « hospice » qui existait encore à son arrivée à CP.

En somme le caractère prédominant et politique de l'église de St-Michel, sous les Génois et antérieurement à la conquête ottomane, est suffisamment attesté par le passage suivant, emprunté à Depping (L. L. II, 3) : « les consuls et marchands de Péra avaient coutume de tenir leurs audiences auprès de l'église de St-Michel. » St-Michel était donc comme le patron de la colonie ; et son église était la basilique de ses habitants, qui se réunissaient dans ce temple.

Quant à la desservance spirituelle de l'église, les renseignements fournis par les « *Atti* » permettent d'affirmer qu'elle

appartenait à des prêtres séculiers, à la nomination de l'archevêque de Gênes, que les documents appellent parfois le *Patriarche,* ou le Légat du St-Siège pour le Levant.

Depuis, St Michel n'a pas cessé d'être invoqué, spécialement par la Nation française : c'est en son honneur que Louis XI institua l'Ordre de St-Michel, affecté plus tard à la récompense des services civils, lequel avec celui du Saint-Esprit, fondé par Henri III, donnait à celui qui en était revêtu, le titre de Chevalier des Ordres du Roi. Malgré le malheur des temps St Michel est encore invoqué aujourd'hui comme un des patrons et protecteurs de la France.

§ III.

St-Jean-Baptiste (église et hôpital.)

Cette église ou chapelle, citée par Crusius comme la huitième des églises latines de Galata, paraît avoir été la chapelle de l'hôpital du même nom : « la chiesa di S. Giovanni, dove l'ospedale, » dite aussi « chiesa e ospedale di S° Zuane di Péra. » On a vu dans la première partie, les donations faites par Manuel Comnène aux chevaliers-hospitaliers de St-Jean de Jérusalem ; St Jean-Baptiste était le patron de cet Ordre militaire, dont l'hospice était destiné au soulagement des pèlerins. Cet hôpital fut-il transporté de CP. à Péra, après la restauration byzantine, pour conserver, de ce côté du port, ce qu'on avait perdu de l'autre, ou bien y avait-il deux établissements distincts ? On ne sait. Hammer rapporte seulement qu'un couvent de St-Jean-Baptiste existait à CP. au quartier dit « Petriion » et qu'il fut pillé à la conquête ottomane.

Cet hôpital possédait divers immeubles, dont une partie fut aliénée, à la suite de la fermeture de l'église de St-François (1586), afin de produire des fonds pour obtenir la réouverture de cette église.

Comme les autres établissements religieux, celui-ci avait ses procureurs, chargés annuellement de l'administration de l'hôpital et de l'église.

Nous avons vu (ch. vii) que la « Comunità », sur la demande de M. de Césy, ambassadeur de France, avait offert aux Capucins à leur arrivée à CP., le choix entre l'église de St-Georges et celle de St-Jean. Les Capucins optèrent pour St-Georges, quoique très délabrée.

Selon une lettre de la « Comunità », en date de 1618, San Giovanni était desservie par les Dominicains, qui l'occupaient encore en 1642; époque où elle fut confiée à un prêtre chiote. En somme, comme elle disait dans une lettre (de 1583), la « Magnifica Comunità » la faisait desservir comme elle le voulait, ou mieux, comme elle pouvait.

Cet hôpital servait surtout en temps de peste, ce qui était fréquent, et l'on y transportait ceux qui étaient atteints du fléau. Ainsi on 1642, le P. Joseph, théatin, y fut transporté, il en fut de même en 1649, pour Mgr Subiano : se trouvant mal et soupçonné de peste, le suffragant fut emporté, de St-François où il logeait, à l'hôpital St-Jean.

Cet établissement périt comme les autres dans le grand incendie de 1660. En 1664, le terrain et les ruines de l'hospice et de l'église furent rachetés des Turcs, mais, d'après les mémoires des Conventuels, St-Jean n'était pas encore reconstruit en 1666, car le 31 juillet de cette année les FF. MM. Riformati sollicitèrent de la Propagande l'autorisation de construire leur couvent sur le terrain de l'église incendiée en 1660. Cette demande renvoyée au Vicariat de CP. ne fut pas accueillie favorablement par Mgr Ridolfi, pour la raison que ce local « servait d'asile aux pestiférés et aux infirmes, sous le titre ancien de *ospedale assistito dai Domenicani.* »

Plus de deux siècles s'étaient écoulés depuis la chute de sa puissante colonie, lorsque Gênes songeant à reprendre ses relations avec la Turquie, envoya, en 1666, selon Hammer (XVII, 442) le marquis de Durazzo à CP. pour rouvrir les négociations à ce sujet. L'arrivée de ce personnage, si l'on en croit les actes de la Comunità fit sensation à Galata, le conseil en prit occasion pour adresser à la République une supplique en faveur de son hôpital, non encore reconstruit : « la Comunità et les anciens de Péra, dit-elle dans ce document daté du 13 mars 1669, ont été comblés de joie à la vue, dans cette échelle, de l'étendard de la République; et cette joie s'est encore accrue, si c'était

possible, par les promesses de son ambassadeur, touchant la reconstruction de son hôpital ; aussi en présence du fléau qui désole sans cesse cette malheureuse cité, la « Comunità » s'est-elle décidée, encouragée par ces espérances, de commencer sans retard, avec l'assistance de la Sérénissime République, l'exécution de cette œuvre pie, et de prendre ses dispositions pour que l'établissement contienne diverses petites chambres pour recevoir les malades frappés de peste, et en même temps pour loger un prêtre qui leur administrerait les secours de la religion. » Le projet ne paraît pas néanmoins avoir été réalisé, du moins sur l'emplacement primitif, car dans le courant de la même année, 1669, l'hôpital fut transféré à Péra. Il paraît que les Dominicains continuèrent à le desservir, comme l'attestent les archives du couvent sous la date des années 1674 et 1675.

Le 31 octobre de cette dernière année, la « Comunità » de Péra écrivit à Rome, pour demander que le chapelain de l'église et de l'hôpital incendiés, de St-Giovanni des pestiférés, fût regardé comme curé, et pût exercer son ministère envers tous les malades qui y seraient apportés.

Où l'hôpital de St-Jean fut-il enfin reconstruit, que devint-il ? Il existait encore en 1744, puisque nous voyons que le P. M. Giuseppe Danè, Min. Conv. et commissaire général de son Ordre, était chapelain de l'hôpital de St-Jean-Baptiste des pestiférés.

Il semble avoir été un moment sous la protection vénitienne, car le Journal de la Résidence de St-Benoît des Pères Jésuites nous dit que « le baile y fut reçu avec tous les honneurs dus aux puissances protectrices (en 1667). Nous verrons, IIIe partie, comment les hôpitaux de Péra furent transformés. Comme souvenir de l'église et de l'hôpital St-Jean, il existe encore aujourd'hui à Ste-Marie, une confrérie de St-Jean-Baptiste, unie à celle de Ste-Anne.

§ IV.

Ste-Irène.

Pierre Gylles [1] parle de trois églises de ce nom dans CP.; Crusius (1584), ne fait nulle mention d'église latine sous cette dénomination; mais il en existait certainement une au moins, dans Galata, sans parler de celles qui se trouvaient en CP. : nous lisons en effet dans le chrysobulle de 1303, qui fixe les limites de la concession génoise au bourg de Galata [2] : « transit postea (la ligne de frontière) per putheum quod est in templo sanctæ Irenæ, quod priùs habebant Januenses pro cimitero [3]. » Où était cette église? on ne peut faire à cet égard que des conjectures plus ou moins douteuses.

La ligne frontière montait au nord, de la « *Vetus Tersana* », jusqu'au fossé, c'est-à-dire quatre-vingt-dix pas, de sept palmes l'un..... Elle va ensuite à l'est et à la distance de deux mille quatre cents cinquante-quatre pas elle rencontre le puits de Ste Irène, ancien cimetière des génois; elle continue, et à la distance de vingt-huit pas, elle se trouve en face de la porte de l'église du grand et saint martyr St Georges, etc.

Malgré ce texte, plusieurs voudraient identifier les deux églises de St-Georges et de Ste-Irène, surtout à cause du puits sacré que nous voyons encore à St-Georges, et qui est consacré à Ste Irène. D'après eux le changement de vocable ne se serait produit qu'à l'époque où les Génois s'établirent à Galata : ils auraient donné à leur cimetière le même patron qui protégeait la mère patrie, St Georges. Mais il se rencontre une grande difficulté à ce système, c'est la simultanéité, d'après le texte du chrysobulle de deux églises, dédiées l'une à Ste Irène, l'autre à St Georges, assez distantes l'une de l'autre. Nous laisserons la solution à d'autres plus habiles.

Une autre question intéressante se pose encore ici : à quelle

[1] *Topographia*, p. 244.
[2] Sauli, *loc. laud.*, II, documents.
[3] Voir le texte, *in extenso*, G. II, c. I.

époque les Génois commencèrent-ils à être inhumés à Ste-Irène? Cet usage remontait-il à la première concession faite aux Génois, dans la « grande ville », en 1169? Elle comprenait des églises et des cimetières; mais eu égard à l'étroitesse de ces concessions, ne peut-on pas supposer que les inhumations avaient lieu sur la colline de Péra? C'eût été la continuation de l'usage ancien, de faire passer l'eau aux morts pour les conduire à leur dernière demeure. Plus tard l'islamisme continua cette tradition : sur la rive gauche de la Corne d'or, à l'extrémité des anciennes murailles de Galata, du côté de l'arsenal, près de la porte dite Azab-capou, se trouve une échelle dite Meit-iskéléci, « l'échelle des morts » citée déjà dans le Hadyqat-uldjévami, à propos de la mosquée de Djubali. Là venaient aborder, en imitation de la tradition payenne conservée à travers les siècles, malgré la transformation des croyances, et après avoir simulé ainsi le passage des âmes à travers le Styx, la plupart des morts de CP. (du moins ceux de ce versant des collines), pour être inhumés sur les hauteurs de Péra. On doit peut-être rattacher à cette tradition la défense de faire passer les morts sur les ponts reliant Galata à CP. Du reste, c'était aussi par eau que les morts de Chalcédoine devaient passer pour aller se reposer à Hieriæ, actuellement Fener-baghtché.

Quoi qu'il en soit il ne reste rien de l'église de Ste-Irène, s'il faut y voir un édifice distinct de St-Georges, comme nous le croyons.

Il ne reste rien non plus d'une autre église de Ste-Irène, jadis temple antique que Constantin transforma en église, et que Justinien décora brillamment. Elle était située à l'entrée de la Corne-d'or à l'endroit appelé aujourd'hui « Top-Khanè » (Constantius, p. 161).

§ V.

St-Sébastien (autrement San-Bastiano), chapelle.

L'emplacement de cette église ou chapelle, dite par la *Comunità* « San-Bastiano », est inconnu; les uns le fixent entre la porte de Tophana et Moum-khânè, d'autres dans le Péra d'au-

jourd'hui. On a vu plus haut (ch. v, *St-Benoît*) que, sur les difficultés opposées à la réinstallation des Jésuites dans St-Benoît, qui, disait-on, était « éloigné de la demeure de France [1], » et écarté de la résidence des Latins, M. de Salignac avait loué une maison sise au milieu du quartier habité par ceux-ci, et voisine « de quelque cinquante pas, d'une petite église ou chapelle, dite St-Sébastien, où l'on n'officiait qu'une ou deux fois l'an [2]. » Il résulte d'une lettre écrite par la *Comunità* à M. de Brèves, le 17 octobre 1609, que cette maison, appartenant à un sieur Giorgio Mamoretto, était bâtie dans le jardin acheté par celui-ci du sieur Dané.

On a vu également plus haut que les Jésuites officièrent, dans cette église, pour la première fois, le 20 septembre 1609, et la desservirent jusqu'à leur retour à St-Benoît, dans la dernière semaine précédant le carême de l'an 1610.

St-Sébastien avait été fermé, en mars 1586, sous Murad III, « en même temps que St-François et Ste-Anne; et, comme ces églises, il fut question de le changer en mosquée, mais ce projet ne fut pas exécuté [3]. »

St-Sébastien avait aussi des *procureurs,* chargés de l'administration de ses biens.

Cette église est mentionnée dans une lettre de la *Comunità* au pape, en date du 14 mai 1619. Un acte de la même origine, signé par le procureur de cette église, atteste encore son existence au 1er janvier 1626.

S. Bastiano contribua, de ses deniers, au renouvellement des capitulations pérotes, obtenu par l'entremise de l'ambassadeur impérial Schmidt (1653).

Enfin, cette chapelle brûla en 1660, *comme les autres églises de Galata,* ainsi que l'atteste le procès-verbal de la *Comunità* du 6 juin 1661. St-Sébastien se trouvait donc, certainement, dans Galata, et non pas à Péra. Que devint-il depuis? Les démarches constantes faites en faveur des *Trini-*

[1] Voyez ci-dessus St-Benoît, chap. v.

[2] Carayon, *loc. laud.*, p. 27. Cf. St-François et St-Benoît.

[3] Hammer VII, 139, l'auteur de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* place ce fait en 1581, sous l'ambassade de M. de Germigny; la correspondance de cet agent n'en parle pas; Jouannin, *la Turquie,* p. 173, l'inscrit avec plus de raison sous l'année 1586.

taires, dont la mission était consacrée « à la rédemption des captifs; » comme aussi l'établissement de ces religieux à Péra, en 1722 seulement; et enfin, les pratiques de ceux-ci, touchant la fête de St Sébastien, qu'ils célébraient *dans leur église de Péra,* n'offriraient-ils pas autant de raisons pouvant faire supposer que cette congrégation fut, dans le principe, établie à Galata, dans le couvent-église de St-Sébastien, relevé d'une façon plus ou moins durable, après l'incendie de 1660?

Dans une note sans date, et qui, malgré des conjectures mal fondées, fournit cependant un renseignement intéressant, on lit: « Les Jésuites furent établis, provisoirement, dans la petite maison de St-Sébastien, à Péra, qu'on suppose être dans le terrain qu'occupent aujourd'hui les Trinitaires, lesquels sont tenus, chaque année, de célébrer la fête de St Sébastien [1]. »

Les archives des Capucins nous fournissent un renseignement qui nous permet d'élucider le fait, en apparence inintelligible de ce double établissement des Jésuites à Galata-Péra.

« Les Pères Jésuites Polonais, appuyés par le représentant de Pologne, demandèrent, le 30 avril 1653 ou 1654, l'église de St-Sébastien pour s'y establir, et servir aux « esclaves de leur nation. La reyne de Pologne, voulant, disent-ils, fonder ladite mission, au nombre de dix. Leur ambassadeur la voulait obtenir d'autorité par un Cat-chérif du G. S.; mais M. l'ambassadeur, de la Haye, le faisant proposer à l'amiable à la Communauté des Pérotes, la résolution d'une commune voix a esté négative... l'ambassadeur polonais a présenté *Ars* au vizir pour obtenir St-Sébastien; mais le vizir l'a décliné [2]. »

§ VI.

Ste-Claire, couvent et chapelle.

Nous manquons de renseignements sur l'église ou monastère de Ste-Claire. « L'intrépide fille de St François, dit Ozanam, qui sort de son couvent tenant entre ses mains le saint ciboire, et

[1] Voir ci-dessous, § VII, la Trinité.

[2] Archives des Missions des Pères Capucins dans le Levant.

qui met en fuite les infidèles, » avait une maison à Galata. Pierre Gylles en parle comme existant de son temps.... « In quo hodie spectantur duæ ædes sacræ, quarum unam Franci appellant Divam Claram.... » Crusius cite également une église de ce nom parmi les huit de Galata. Du Cange, d'après Crusius, désigne Ste-Claire comme « temple ou monastère encore existant à Galata ». Il semble, d'après les indications de Pierre Gylles, que cette église devait se trouver dans la partie de Galata avoisinant Top-hana. Les Actes de la *Comunità* ne font aucune mention d'une église de ce nom. Elle aurait donc dépendu de St-François, dont nous voyons que les religieux en étaient chargés[1]. Elle disparut sans doute dans un incendie.

§ VII.

La Trinité.

Nous rangeons parmi les églises disparues celle de la T. Ste Trinité, bien qu'elle existe encore, parce que rien ne la rattache à l'histoire actuelle de la Latinité de CP. Elle a en effet été cédée aux Arméniens catholiques, en 1857. Nous aurons à mentionner cette cession à sa date.

Cette église a pris son nom des religieux Trinitaires, plus exactement appelés : Ordre de la T. Ste Trinité pour la Rédemption des captifs. Cette « Religion, » comme celle de Notre-Dame de la Merci, répondait à un besoin du temps de sa fondation : ses membres faisaient profession de se dévouer au rachat, et quand ils ne pouvaient les racheter, aux soins, des chrétiens captifs dans les pays musulmans. Ils furent fondés au commencement du XIII[e] siècle par St Jean de Matha et St Félix de Valois. Ils durent venir bien des fois dans le Levant et à CP., pour remplir leur ministère de charité, mais on ne voit pas qu'ils y eussent d'établissement fixe. Ils sont mentionnés en première ligne, dans le premier renouvellement de la paix, ou trêve, de Sitwatorok, conclue entre la Turquie et l'empereur des

[1] Archives de St Antoine.

Romains, en 1015 = 1606 [1]. Cet Ordre s'établit à Constantinople, spécialement par la protection de l'Autriche [2]; les ambassadeurs impériaux en Turquie comptaient souvent, parmi les personnes de leur suite, un ou deux religieux de cet Ordre [3]. Toutefois, l'église qui fait l'objet de ce paragraphe fut élevée, dans le principe, « pour le corps des interprètes, » en 1699, à la demande de l'ambassadeur Œttingen [4]; et, plus tard, le comte de Virmont se borna à solliciter, en faveur des Trinitaires, un ou plusieurs firmans, indiqués par Hammer, sans en faire connaître l'objet [5]; de même, et dans la crainte que, si ces religieux élevaient « une église à Péra, elle n'éprouvât le même sort que celle des minorites (St-François), » qui avait été rasée (?), lors de la dernière rupture avec Venise, « M. de Dirling, au lieu de demander, pour ces religieux, l'autorisation de bâtir une église, sollicita seulement en leur faveur l'autorisation de fonder un *couvent de frères hospitaliers* ou hospice [6]. »

Selon certain témoignage, qui, d'ailleurs, n'indique pas la localité, les Trinitaires se seraient établis, à Galata, 1719; cet établissement n'aurait-il pas eu lieu dans la chapelle St-Sébastien, affectée, précédemment, aux Jésuites, dans les conditions rapportées plus haut, au chapitre v? L'usage des Trinitaires de célébrer annuellement, plus tard, à Péra, la fête de St Sébastien paraît donner à cette conjecture quelque apparence de probabilité.

Le Père Barbiéri fait à ce sujet, le rapport suivant : « Dans cette année 1722, quatre religieux de cet Ordre, des Trinitaires, placé sous la protection de l'empereur Charles VI, acquirent, sur le côté ouest de la rue Dum-dum [7], au-dessous de la pa-

[1] Cf. sur la fondation de cet Ordre et ses modifications, *Dict. des Ordres religieux* III, 706; Miltitz, II, partie liv. III, p. 42, 327. Ces religieux étaient dits en France *Mathurins*, parce que leur première maison à Paris, fut fondée près d'une chapelle consacrée à St Mathurin.

[2] Mission du comte Schlik, en 1698 (cf. Hammer, *loc. laud.*, XII, 461).

[3] Mission du comte de Virmont, en 1719 (Hammer, XIV, 18).

[4] Hammer, XII, 470.

[5] T. XIV, 22.

[6] Voyez Hammer, tome XIV, p. 41.

[7] Actuellement grande Rue de Péra. Celle-ci n'a pas toujours porté, comme aujourd'hui, le même nom dans toute sa longueur, Beïoglou djaddéci : elle était dite rue Dùm-dùm pu Toùm-toùm devant Ste-Marie et St-Antoine (comme une grande partie de ce quartier) plus haut Aga-Djamici-djadèci, devant la mosquée Aga-djami, etc.

roisse St-Antoine, un terrain où ils bâtirent un hospice avec une église en bois; ils y célébrèrent les fonctions du culte, mais sans avoir charge d'âmes, conformément à un décret de la S. C. de la Propagande, du 8 avril 1737. Leur église ayant été incendiée, comme celle de St-Antoine, le 20 septembre 1762, ils obtinrent de sultan Mustafa II, par l'intervention de la cour de Vienne, un firman en vertu duquel ils rebâtirent l'hospice, sept maisons de location et leur église en pierres. Celle-ci fut bénite par Mgr Roverani, le premier dimanche de carême 1770.

La paix de Belgrade, conclue sous la médiation de la France, « confirma les privilèges des religieux de l'Ordre de la Trinité ou de la Rédemption des captifs, et stipula pour eux la liberté de reconstruire leurs églises [1]. »

En qualité « d'advocatus Ecclesiæ Romanæ [2] » le comte Ulefeld reçut pour instructions de réclamer la protection et la suzeraineté des *Trinitaires* et des *Franciscains* [3]; et, à l'avènement de l'empereur François Ier, Penkler, son ambassadeur, faisant valoir la nécessité d'y construire une tribune pour lui et sa famille, obtint l'autorisation d'agrandir l'église des Trinitaires de Péra [4].

La sécularisation de l'Ordre ayant été prononcée par la cour de Vienne, « l'église et les maisons comprises dans l'enceinte sont présentement affectées, dit Carbognano, à la résidence de l'internonce impérial et de sa nombreuse mission [5] ».

Par suite du « sened » (convention, acte obligatoire), intervenu entre Joseph II et la Porte ottomane, relativement à la sécurité de la bannière autrichienne contre les pirates barbaresques, les Trinitaires, en l'an 1781 abandonnèrent leur établissement qui passa en la possession de l'internonce impérial, lequel en fit sa résidence personnelle et celle des employés de l'internonciature, jusqu'à l'incendie de Péra, du 14 mars 1799 ; alors l'église resta

[1] Hammer, *loc. laud.*, XIV, 464.

[2] Charlemagne, dont les empereurs d'Allemagne avaient la prétention d'être les héritiers, « n'avait pas, dit Ozanam, reçu vainement le titre « d'avocat ou avoué de l'Église » qu'il couvrait de son glaive au dehors, et dont il faisait respecter les ordonnances au dedans. »

[3] Id. XV, 17.

[4] Id. XV, 90, 130.

[5] Carbognano, *loc. laud.*, é.l. de 1794, p. 66.

debout mais gravement endommagée, bien qu'elle eût été bâtie en pierres.

D'après le Père Barbiéri, Mgr Fonton, vicaire apostolique patriarcal, trouvant sa résidence de St-Georges de Galata, trop éloignée du centre de la population catholique s'employa pour obtenir de Sa Majesté Césaréenne, la concession de l'église et d'une partie du terrain ancien des Trinitaires. Le siège vicarial fut donc transféré à la T. Ste Trinité, le 25 avril 1802. D'après d'autres informations, qui d'ailleurs viennent à l'appui du rapport du P. Barbiéri, le frère de Mgr Fonton, vicaire apostolique, de 1799 à 1816, acheta, de l'Autriche, le couvent ainsi que l'église des Trinitaires, restée fermée depuis le départ de ceux-ci, sous la réserve de laisser les armes autrichiennes sur la porte d'entrée, ainsi que la tribune de l'ambassadeur ; et de conserver, à cette puissance, le *jus patronatus,* même en cas d'incendie ou de reconstruction du temple.

La Confrérie « dei sette dolori della Beatissima Virgine » fut érigée canoniquement dans cette église le 1er mai 1808.

Cependant, malgré la bonne volonté des Vicaires patriarcaux il ne fut pas possible de donner à cette église les droits curiaux ni d'en faire le siège d'une paroisse.

NN. SS. Fonton et Corresi ont été inhumés dans la Trinité, le premier sous la sixième dalle, en dehors du chœur ; la pierre funéraire a été brisée dans l'incendie de 1831 ; selon l'usage, les deux barrettes épiscopales avaient été appendues à la voûte du chœur ; mais, brûlées dans le même incendie de 1831, elles n'ont pas été remplacées. L'inscription funéraire de Mgr Corresi se trouvait dans le chœur, du côté du trône archiépiscopal, ainsi qu'une autre inscription relative à la fondation de l'église ; mais, endommagées par l'incendie de 1831, ces inscriptions ont été recouvertes d'un crépissage. Quoique ayant assez souffert du feu, les murailles et la coupole ont pu être conservées, au moyen de réparations d'une certaine importance.

Desservie jusqu'alors par le clergé diocésain, l'église de la Trinité a été cédée aux Arméniens catholiques, vers le mois d'août 1857, durant la gestion intérimaire de Mgr Mussabini, archevêque de Smyrne. Par suite d'un accord, auquel la Sublime Porte aurait tacitement consenti, les armes d'Autriche et

la tribune de l'ambassadeur y ont été conservées, bien que l'église ait passé, par le fait, sous la juridiction ottomane[1].

Les restes des deux vicaires apostoliques, inhumés dans cette église, y ont été laissés.

§ VIII.

Congrégation de St-Jean-Baptiste (Battistini).

Cette congrégation de Clercs Réguliers était originaire de Gênes : elle compta peu de ses membres à CP. Les premiers Battistini envoyés en Orient étaient destinés à la mission de Pilippopoli, en Bulgarie. Ils passèrent à CP. en 1755, et furent hébergés à St-Antoine chez les Conventuels. Mgr Roverani, qui appartenait à cet Institut et qui était d'abord Vicaire apostolique de Bulgarie, fut envoyé comme visiteur secret à CP. pour des affaires qui regardaient les Arméniens. Après avoir rempli sa mission il retourna à son poste (1766) d'où il ne tarda pas à être appelé à CP. en qualité d'Archevêque de Marcianopli, et Vicaire apostolique patriarcal, 1767. Des persécutions suscitées contre ces missionnaires par les Grecs, leur rendirent pour un temps le séjour de la Bulgarie impossible, ils se réfugièrent donc à CP. où ils reçurent encore tous les secours nécessaires des Mineurs Conventuels. La plupart d'entre eux purent retourner à leur mission ; mais quelques-uns demeurèrent à CP. On acheta pour eux, en 1771, une grande maison et un terrain assez considérable, sis à Péra, près d'une église arménienne en ruine. Mgr Fracchia, nommé Vicaire apostolique patriarcal, en 1778, était aussi de cette congrégation. Ils ont disparu de CP. sans laisser de grandes traces. Leur maison après avoir subi diverses oppositions fut enfin attribuée aux Capucins, qui s'en défirent plus tard.

[1] C'est peut-être uniquement à la présence des armes de l'Autriche sur la porte de cette église que les Arméniens catholiques ont dû de pouvoir la conserver, seule de toutes celles qu'ils possédaient, pendant le néo-schisme, anti-Hassountiste. Tous les autres édifices servant au culte, ou de bienfaisance, avaient été livrés aux néo-schismatiques. Les derniers restes de cette funeste division ont heureusement disparu.

§ IX.

Le Bagne. — St-Antoine.

A la suite des invasions des Sarrasins, et après les Croisades, un grand nombre de chrétiens restèrent prisonniers en Orient : le nombre en fut encore augmenté par la conquête turque. Les Osmanlis, race essentiellement belliqueuse, avaient pour habitude de faire chaque année quelque expédition sur les terres chrétiennes.Chaque année ils ramenaient un bon nombre de captifs, pris les armes à la main, ou emmenés par force, des contrées chrétiennes. Le nombre de ces captifs était encore augmenté par ceux que les corsaires turcs enlevaient, soit dans les îles de la mer Egée, soit sur les navires chrétiens capturés en pleine mer, soit même dans quelques descentes heureuses sur les rivages de l'Italie, de la Provence ou de l'Espagne. Nous trouvons dans les histoires locales de nombreuses plaintes au sujet de ces ravages des corsaires musulmans.

Un peu plus tard les Capitulations interdirent, il est vrai, aux Turcs de faire des captifs français ou de certaines autres nations; mais souvent aussi les Capitulations restaient lettre morte, en sorte qu'il y avait, dans toutes les villes musulmanes et surtout à CP. un grand nombre de captifs ou esclaves chrétiens.

Les uns vendus sur le marché devenaient la propriété des particuliers, et suivant l'humeur de leurs maîtres, ils étaient parfois assez bien traités; mais alors naissait pour eux le danger de se mêler plus intimement à la famille de leurs maîtres, en devenant musulmans eux aussi; les autres n'étaient pas vendus, mais ils restaient la propriété du Grand-Seigneur. On en faisait deux parts, les uns étaient distribués sur les galères, et ils étaient attachés à leurs rames jusqu'à la mort; les autres étaient appliqués aux travaux publics ; alors on les renfermait dans des bagnes. Ces bagnes étaient généralement près des arsenaux, et les esclaves en sortaient chaque jour pour aller à leurs ateliers. A CP. nous voyons un de ces bagnes auprès de l'arsenal de Qassim-pacha, un autre près de celui de Top-Kha-



OBÉLISQUE ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE

DES MÉDECINS ET PHARMACIENS DÉCÉDÉS DE L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT

né, un autre à Béchiktasch. Cependant les Turcs ne traitaient pas de la même façon tous leurs esclaves : ceux dont ils pouvaient espérer une rançon étaient mis à part : nous voyons qu'ils étaient généralement gardés aux Sept-Tours, *la prison des Gentils-hommes.*

Le régime des esclaves chrétiens était fort variable, suivant le maître auquel ils appartenaient. Ceux des bagnes et des galères étaient traités fort durement, car comme les expéditions annuelles donnaient le moyen de combler, sans frais, les vides creusés par la mort, on n'épargnait pas le travail et les mauvais traitements à ceux que l'on possédait. Ils étaient de plus très exposés à perdre la foi, car on délivrait et l'on plaçait avantageusement ceux qui se faisaient Turcs, suivant le langage du temps.

Aussi le rachat des captifs était-il, au moyen âge, une des grandes œuvres de la miséricorde chrétienne. Deux Ordres religieux, celui de N.-D. de la Merci, et celui de la T. S. Trinité y consacrèrent tous leurs efforts. D'autres encore s'y employèrent, mais sans pouvoir diminuer sensiblement le nombre de ces infortunés.

Les religieux établis dans CP. et dans les autres villes assujetties au croissant, avaient donc pour mission spéciale de s'occuper de ces esclaves chrétiens, sur les galères et dans les bagnes. Nous les voyons tous employés à ce ministère. Conventuels, Dominicains, Capucins et Jésuites rivalisent de zèle. Leur ministère était facilité par les Turcs eux-mêmes, qui laissaient à leurs esclaves une certaine liberté et qui permettaient aux religieux l'entrée des bagnes. Le bakschisch traditionnel aidait souvent à leur ouvrir les portes de ces antres. Nous allons les voir à l'œuvre.

Le bagne de Constantinople ou « arsenale fabbricato... nel porto, appresso il luogo di Pera[1], » était rempli autrefois des « esclaves *infidèles* faits sur les chrétiens, pendant la guerre[2]. » On en accusait trois à quatre mille en 1592[3], deux mille en 1664[4], trois mille du temps de M. de Girardin (1686-89) ; le

[1] *Relazioni venet.*, 3e série, III, 347.
[2] *Estat des missions de Grèce*, p. 88.
[3] *Relaz. venet.*, 3e série, II, 336.
[4] Carayon. *Rel. inéd. des missions*, 99.

P. Tarillon dit (1712) : « Il faut encore compter parmi les catholiques, quatre à cinq mille esclaves, servant sur les galères, ou enfermés dans le bagne du G.-S., et plus de vingt mille autres, répandus dans les maisons des particuliers[1]. » A la chute de Gerbi, don Alvarez, général espagnol des troupes de débarquement, y fut conduit avec les autres prisonniers[2] ; après celle de Famagouste, la peau du malheureux et héroïque Bagradino[3] y fut exposée ; le dominicain Calipio, qui y fut mis comme *espion du pape,* essaya de la dérober ; et, plus tard, elle fut rendue à Venise, et déposée, dans une urne, dans l'église des Santi Giovanni et Paolo[4].

En 1593, après la défaite de l'armée turque devant Essek, le baron de Lobkovitz, ambassadeur impérial, fut traîné à la suite de l'armée, et les gens de sa maison conduits au bagne[5]. « L'on y voit toutes sortes de nations, dit le P. Saulger, jésuite, en 1664, mais particulièrement des Français ; j'y ai vu des Parisiens, des Bretons et des Normands[6]. »

Les *Capitulations* contiennent de nombreux articles relatifs à la libération des esclaves[7] ; une confrérie, celle du *Saint-Cœur de Jésus*, avait été instituée, pour le rachat des esclaves, et le produit de certaines taxes et amendes[8] avait été affecté au même objet. Lors de la paix conclue sous la médiation de la France, M. de Villeneuve, ambassadeur de Louis XV, obtint la libération de trente prisonniers allemands, incarcérés au bagne de Constantinople[9].

On lit dans Tournefort[10], qu'il y avait, dans le bagne, deux chapelles pour les Latins, l'une appartenant au Roi de France, l'autre destinée à l'usage des Vénitiens, des Italiens, des Allemands et des Polonais. « Les missionnaires, continue le savant

[1] *Nouveaux Mémoires des Missions*, etc., p. 28.
[2] Hammer, VI, 194.
[3] Id. id. 415. Cf. *Relaz. ven.* 3e série, I, 379.
[4] Hammer, VI, 527.
[5] Hammer, VII, 67.
[6] Carayon, *loc. laud.*, 99, 236, 237.
[7] Voyez nos *Traités et capitulations de la France*, dans le *Contemporain*, 1869, passim.
[8] *Délibérations nationales*, procès-verbaux de 1717, 1719, 1725.
[9] Hammer, XIV, 467.
[10] *Voyage au Levant*, II, 5.

voyageur, y confessent, disent la messe, administrent les sacrements, et font les exhortations en pleine liberté, en donnant quelque gratification au commandant du *Bagno*. Les Grecs y avaient aussi une chapelle. » Carbognano [1], rapportant les mêmes faits, dit aussi : L'une des deux chapelles latines « appartiene ai francesi e l'altra è commune a tutte le nazioni. »

L'église grecque est la seule existant aujourd'hui (1870) ; et dans une visite que nous avons faite au bagne, en octobre 1865, on nous a montré des ruines qu'on indiquait comme étant celles d'une chapelle latine ; on ajouta que cette chapelle était dite « Saint-Pierre ou Saint-Antoine. » Ce rapport n'est consigné ici que pour n'omettre aucun élément d'information.

On lit, dans les *Muntakhibât* d'Evlia Tchelebi, que sultan Suleïman fit bâtir, dans l'arsenal, le *San-Pavla zindâni ;* ne trouverait-on pas là un indice du titre de la chapelle [2] ?

Pour ce qui est de St-Antoine, le registre des actes de baptême de Ste-Marie Drapéris mentionne, au 18 janvier 1668 : « L'ecclesia Sancti Antonii di Padua, apud captivorum carceres, vulgò die dicto *Bagno del Gran Signore,* in Cassim pacha ; » et, au 23 février 1670, « la capella di Santo Antonio di Padua, al bagno del Gran Signore. »

La *Comunità* rapporte, en 1618, que cette église ou chapelle aurait été desservie, à une certaine époque, par les Dominicains ; elle ajoute, en 1623, qu'elle était fréquentée par les Grecs, les Arméniens, et même *par les musulmans* des deux sexes, qui, affligés d'infirmités réputées incurables, venaient se recommander au saint, auprès duquel ils passaient trois jours et trois nuits ; après quoi, ils s'en retournaient guéris. « La miraculosa chiesa di Sant'Antonio [3] » courut danger d'être démolie, dit la *Comunità,* en mars 1626 : le plomb d'un *magasin* du G. S. attenant à l'église ayant été volé ; le chapelain fut chassé, et se réfugia chez l'ambassadeur de France ; et l'église

[1] *Loc. laud.*, p. 70.

[2] « Les Turcs, dit Byzantios (II, 21), appellent le bagne, j'ignore pourquoi, *prison de St-Paul.* »

[3] C'est probablement de cette église que parle Du Cange (lib. IV, 81), d'après le P. Pacifique, capucin, *in Itinerario Constantinopolitano,* « fréquentée, dit-il, par un grand nombre de Grecs, à cause des miracles que Dieu y opérait. »

fut mise sous scellé. La réouverture ayant été obtenue à prix d'argent, la desservance fut donnée aux Mineurs Observantins (15 mai 1626); le procureur comptait au chapelain 20 aspres par jour pour son entretien.

En 1632, la *Comunità* décide que le chapelain et le sacristain pourront seuls, dorénavant, passer la nuit dans l'église.

Mise de nouveau sous scellé, en février 1636, cette chapelle était encore fermée, en octobre même année; les sacrifices de la *Comunità* ne purent obtenir sa restitution au culte [1].

Selon Hammer [2], une femme du séraï, sous le règne de sultan Ibrahim, successeur de sultan Mourad IV, aurait brisé les scellés apposés sur la porte de l'église; et, après s'être baignée dans l'*aïazma,* aurait, de nouveau, fermé la porte. Irrité de cette violation de l'ordre impérial, le grand vizir Qara Moustafa [3] aurait, à cette occasion, changé l'église en mosquée [4].

De ce qui précède, il semble résulter que St-Antoine se trouvait hors du bagne mais attenant aux magasins de l'arsenal; une circulation aussi fréquente n'aurait pu être tolérée dans l'intérieur; d'autre part, les actes de Ste-Marie Drapéris constatent qu'un mariage fut célébré, en janvier 1668, « in ecclesia Sti Antonii di Padua, apud captivorum carceres, vulgo dicto Bagno del Gran Signore, in Cassim bassà; » et, en février 1670, qu'un baptême eut lieu « nella capella di Sto Antonio di Padua, al bagno del G. S. » Si le rapport de Hammer est exact, on peut être conduit à supposer, en tenant compte des indications fournies par les registres de Ste-Marie Drapéris, que le vocable St-Antoine aurait été reporté à l'une des deux chapelles du Bagne, vraisemblablement à celle qui « était commune à toutes les nations. »

D'autre part le fait du changement de St-Antoine en mosquée n'est pas rapporté dans les mémoires locaux qui constatent au contraire l'existence de cette église à une époque postérieure à celle du vizirat de Qara-Moustafa. On lit dans les mémoires des

[1] Cette date correspond à celle de la perte de Ste-Marie de Constantinople, desservie par les Dominicains (voyez chapitre I).

[2] *Loc. laud.*, X, 112.

[3] Grand-vizir de décembre 1638 au 22 mars 1643.

[4] Toutefois, la liste des mosquées de Câcim-pacha ne fournit aucune indication à cet égard. (Hammer, XVIII.)

P.P. Conventuels : « Au bagne, ou à la prison des Sept-Tours, et à l'arsenal, autrement dit « Bagno di Cassim-bassà, » il y avait une chapelle bâtie pour l'usage des latins, sous le vocable de St-Antoine de Padoue, par l'écrivain Prono, et dans laquelle les P.P. Conventuels prêchaient et célébraient les offices ; cette chapelle fut bénite par Mgr Ridolfi, le 19 mars 1664. Donnée plus tard, en 1688, aux Jésuites, par Mgr Gasparini, Mgr Bavestrelli en confia la direction aux prêtres séculiers, après la suppression des Jésuites. Elle avait été incendiée en 1720, mais reconstruite en pierres presque aussitôt.

D'après la visite que lui fit le Vicaire patriarcal, le 27 juin 1688, quand il la donna aux Jésuites, l'église de St-Antoine de Padoue, au bagne du Grand Seigneur, avait trois autels, le maître-autel, dédié à St Antoine, celui de droite à Ste Rose et celui de gauche aux âmes du Purgatoire.

A côté du grand bagne se trouvait le petit qui avait aussi son service religieux : nous voyons en effet que Mgr Ridolfi, les 13 et 22 décembre 1664, bénit deux chapelles nouvellement érigées sous le vocable de la B. Vierge Marie, dans le « piccolo bagno di Cassam pacha ».

Dans la même année 1664, les Dominicains desservaient l'église du bagne de Bechiktach, où Mgr Ridolfi avait établi sa résidence d'été, il y officia pontificalement le 11 mai 1664. Cette église avait deux cloches.

Il y avait aussi un bagne aux Sept-Tours, et nous avons vu que l'on y faisait un service religieux.

Au reste, le P. Tarillon, dans son mémoire déjà cité, donne du bagne de Qassim-pacha et de ses diverses parties une description qui nous fait bien voir comment il était constitué en 1712. « Le bagne se compose d'une grande enceinte,... au milieu de laquelle s'élèvent deux gros bâtiments, de figure presque carrée, mais de grandeur inégale : le plus grand s'appelle *le grand bagne ;* l'autre, *le petit bagne...* Dans un *quartier de chaque bagne,* on a pratiqué *une double chapelle,* dont une portion est pour les esclaves du rite franc, et l'autre pour les esclaves du rite grec et moscovite. Ces chapelles avaient, en commun, d'assez *bonnes cloches ;* il y a cinq ou six ans qu'on les leur a enlevées (1706 ?). Assez près du petit bagne, on a bâti et orné, des aumônes des fidèles, une petite église, sous le

titre de *St-Antoine,* qui est assez bien fournie des meubles d'autel nécessaires; c'est la chapelle des officiers et des malades. Les esclaves élisent, tous les ans, un écrivain ou préfet du bagne, et sous lui un sacristain, à qui tout se donne pour compte, pour le remettre dans le même état à celui qui entre en charge après lui[1]... Dans les temps de peste,... notre usage est qu'il n'y ait qu'un seul Père au bagne, pour y demeurer tout le temps que la maladie dure. Celui qui en obtient la permission du supérieur (ce qui n'arrive pas sans de fortes représentations de la part des autres), s'y dispose pendant quelques jours de retraite, et prend congé de ses frères, comme *s'il devait bientôt mourir*.... Le dernier jésuite, mort dans cet exercice de charité, est le P. Vandermans, flamand; depuis lui, personne n'a plus été frappé de cette maladie que le P. Besnier, saisi de la peste en confessant[2]. »

Selon les archives de Ste-Marie, les sacrements étaient administrés aux esclaves du bagne, de 1667 à 1751, par les réguliers de cette paroisse; et, dans leur supplique, supposée de 1682, à la *Comunità,* ces mêmes religieux se plaignaient de ce que « les Jésuites se sont introduits, *dernièrement,* dans le grand bagne, et que monseigneur leur en a donné *la cure.* » On lit cependant dans le *Mémoire* du P. Saulger, en date du 20 mars 1664 : « Parmi les travaux des Jésuites sont les galères, composées d'un bon nombre d'esclaves français ; deux de nos Pères vont, tous les dimanches, au grand bagne du Grand Seigneur... nous y allons confesser et chanter la grand'messe, avant le travail. Nous avons, *de plus,* pour mission, les *Sept-Tours,* la prison des *gentils-hommes*. Nos Pères restent auprès des malades; le soir, ils retournent au bagne, pour entretenir, plus à loisir ceux dont il faut soutenir la foi. Durant les nuits entières des veilles des grandes fêtes, passées avec ces pauvres gens pour les confessions, il faudrait voir la douleur de leur pénitence, la ferveur de leurs prières, leur soif de la parole de Dieu... Durant dix années qu'il demeura à Constantinople, le P. Bernard a pris le soin des bagnes; il y passait souvent les jours et

[1] Cf. plus haut, *Comunità di Péra-Galata*.

[2] Le nom du P. Besnier n'est pas inscrit sur la pierre des Pères Jésuites morts de peste. (Voyez notre *Compte-rendu* de 1864.)

les nuits. Ce révérend missionnaire est mort victime de son zèle évangélique; son nom figure, à l'année 1683, sur la pierre funéraire des Jésuites *morts de peste*[1]. »

D'après l'état de la chrétienté de CP., présenté au St-Siège par Mgr Teoli, archevêque de Myra, suffragant du patriarche de CP. (1653-1663), les allemands et les polonais esclaves, spécialement aux Sept-Tours où ils sont enfermés, et où se trouve une nouvelle chapelle, avaient le plus grand besoin de missionnaires de leur nation. Déjà le P. Giovanni Circhi, d'Anagni, Vicaire patriarcal (1631-1635), et de nouveau (1648-1651), avait fortement représenté à la Propagande la misère des esclaves du bagne à CP.

Dans une lettre du 23 mars 1747, au ministre des affaires étrangères, M. de Castellane cite « les Jésuites qui ont l'entrée du bagne[2]. » En temps de peste, ceux-ci s'enfermaient avec leurs ouailles, et plusieurs d'entre eux y ont trouvé une mort glorieuse : ils sont tombés sur le champ de bataille de la charité évangélique ! Remplacés, à la suppression de l'Ordre, par MM. les Lazaristes, ceux-ci ont dignement occupé au bagne, jusqu'en 1818 ou 1820, le poste de leurs prédécesseurs; à peu près vers cette époque, leur chapelle fut détruite par le feu ; on sauva des flammes le tableau qu'on voit présentement (1870), à St-Benoît, au-dessus des orgues; il représente une scène de *rachat d'esclaves ;* un évêque, assisté de deux prêtres en costume de chœur, compte au personnage, debout devant lui, le prix de la libération d'esclaves accroupis et garrottés à ses pieds.

Depuis que les Turcs ne font plus d'esclaves chrétiens, l'œuvre du bagne n'a plus la même importance que jadis. Ce n'est plus qu'une œuvre ordinaire des prisons, et même peu considérable ; car les européens des diverses nationalités étant justiciables de leurs cours nationales de justice, il ne reste guère que les condamnés raïas, peu nombreux toujours. Nous ne séparerons donc pas ce qui reste à dire des prisonniers dans l'état actuel de ce que l'histoire nous fournit des bagnes d'autrefois.

Actuellement, la desservance du bagne est dévolue aux

[1] Cf. Carayon, *loc. laud.*, p. 99, 247, 248, 252; *Estat des missions de Grèce*, en 1695 ; et mon *Compte-rendu du cimetière catholique* latin de Constantinople pour l'année 1864, p. 26.

[2] Testa, *Recueil des Traités*, II, 180.

PP. Dominicains : le révérend et zélé curé de St-Pierre, assisté d'une sœur de Charité chargée de cet office, a obtenu, de l'autorité locale, un petit emplacement qu'il a converti en chapelle ; là on entend les confessions, on dit la messe et l'on administre les sacrements ; on distribue aussi, une fois la semaine, en numéraire ou en nature, des secours aux galériens latins. Le docteur Fontana, assisté de sœur Madeleine, a créé, dans le bagne (*zindân*), un petit hôpital pour les malades latins.

Le curé de St-Pierre et les sœurs de charité ont également obtenu, du ministère de la police, l'autorisation d'établir une petite chapelle dans la prison de la préfecture de police (*zabtïé*) à Constantinople. Cette autorisation avait été retirée ; aussi les prisonniers catholiques latins étant restés dépourvus de tout secours religieux, l'ambassade de France a fait des démarches auprès du ministère de la police afin de remédier à cet état de choses : le ministère accueillant favorablement les justes observations qui lui étaient présentées, a mis dans la prison centrale de CP., sur la place de sultan Ahmed, une chambre assez grande à la disposition du curé de St-Pierre, dont la juridiction s'étend à tout CP., afin d'y célébrer la messe et d'y donner les secours religieux aux détenus catholiques-latins. La nouvelle chapelle a été inaugurée, le 30 mars 1876, par le R. P. Marengo, dominicain, curé de St-Pierre.

Sous le titre d'*œuvre des prisons* de Constantinople, il s'est formé, à cette occasion, une association, dont voici les résultats pour l'année 1869 :

Recettes :	Cotisations : piastres,	872	*Dépenses :*	Aumônes : piastres,	717
	Dons pour vêtements,	210		Achat de vêtements,	210
	Piastres. . .	1082		Piastres. . .	927

Compte-rendu moral.

Bienfaiteurs.	9
Visites aux prisonniers. . . .	48
Libération de prisonniers . . .	6
Vêtements et chaussures distribués à trente-trois prisonniers.	

Résultats pour 1891 :

Bienfaiteurs : dix ; visites : douze ; prisonniers libérés : trois ; recettes : 1,845 piastres ; dépenses : 941 piastres.

§ X.

Saint-Jean Chrysostôme [1].

Cette église, sise dans la grande rue de Péra, à gauche, en allant vers le Taqcim, presque en face de la rue Hava, fut construite par Mgr Hillereau, qui en fit l'inauguration en 1854. Sa Grandeur avait désiré l'ériger en paroisse ; mais certaines oppositions ayant été produites à la Propagande, contre l'exécution de ce projet, l'archevêque fut invité à l'ajourner. Le vaisseau de l'édifice se composait de trois nefs, dont une, celle de gauche, tronquée ; il avait plusieurs tribunes. Cette église qui, d'ailleurs, n'était portée qu'à la moitié de sa longueur projetée, ne donnait pas sur la rue, comme cela est d'usage en Orient, elle était précédée d'un corps de logis contenant la résidence de l'archevêque, le secrétariat, la chancellerie.

C'est là que Mgr Hillereau rendit son âme à Dieu ; et c'est dans cette église que ses obsèques furent célébrées. M. le chargé d'affaires de France y assistait avec une partie du personnel de l'ambassade ; la dernière absoute a été donnée par Mgr Trioche, archevêque de Babylone, de passage à Constantinople.

L'église St-Jean Chrysostôme a été détruite par le feu, dans l'incendie du 5 juin 1870 ; la toiture s'est effondrée sur le sol ; les quatre murs seuls sont restés debout ; la résidence archiépiscopale a entièrement disparu ; elle contenait une bibliothèque ecclésiastique importante, dont on a à regretter la perte. Au moment où le feu se déclarait à l'une des extrémités de Péra, et s'avançait avec une rapidité effrayante, le vicaire apostolique, Mgr Pluym, officiait à l'église du St-Esprit, dont c'était la fête patronale (le jour de la Pentecôte) ; informés du danger que courait l'archevêché, M. l'abbé Testa, vicaire général, Don Antonio Giorgiovich et le Frère passioniste attaché à la personne de Monseigneur, se portèrent en hâte sur le lieu du danger ;

[1] St Jean Chrysostôme fut élu patriarche de Constantinople en 397. Voyez sur cet illustre docteur, Montalembert, *les Moines d'Occident*, I, 121 et suiv.

par leur zèle et leur courage, ils parvinrent à sauver des flammes les saintes Espèces, une grande partie des ornements sacerdotaux et pontificaux, ainsi que les objets les plus précieux servant au culte[1].

St-Jean Chrysostôme, résidence du vicaire apostolique, était desservi par les prêtres séculiers du diocèse, au nombre de huit prêtres en tout, répartis entre cette église et celle du St-Esprit. St-Jean Chrysostôme n'avait pas d'école gratuite ; mais le Vicariat y contribuait, de différentes façons, à l'instruction d'un certain nombre d'enfants pauvres, tant chez les Frères de la Doctrine chrétienne que chez les Sœurs.

[1] Selon le rapport lu par le président du conseil municipal de Péra, dans la séance du jeudi 10 novembre 1870, l'incendie du 5 juin aurait détruit le quart de la circonscription municipale, consumé 3000 maisons, et laissé 20,000 âmes sans pain ni asile.

CHAPITRE IX.

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE DE LA LATINITÉ DE CONSTANTINOPLE.

On a vu, dans la Première Partie, que les églises et les monastères de rite latin, qui se trouvaient à CP. pendant toute la durée du Bas-Empire, étaient soumis directement à l'autorité du St Siège, qui souvent les confiait à un vicaire pontifical. Puis, lorsque les Cités italiennes fondèrent des colonies sous les murs de la ville impériale, elles y envoyèrent un clergé de leur choix, et eurent des églises nationales dans l'enceinte de leurs concessions. Nous l'avons constaté spécialement pour les Amalfitains, les Pisans, les Vénitiens et les Génois. Les Vénitiens étant les plus nombreux et les plus puissants, il semble que tous les Latins ont été pendant quelque temps soumis à l'autorité du patriarche de cette nation : Aquilée, Grado, ou Venise, suivant les époques.

Lors de la conquête Franco-Vénitienne, on établit à CP. la hiérarchie ecclésiastique, et, à la tête de l'Église latine, on constitua un patriarche. Nous avons suivi toute la série des patriarches effectifs de CP. Après la reprise de la cité par les Grecs, le patriarche avec son clergé, dût abandonner l'empire, où il n'y avait plus de place pour lui ; mais il conserva néanmoins sa juridiction. Il est cependant à remarquer, que, malgré la présence du patriarche local, le patriarche de Venise avait encore des droits sur les églises vénitiennes, et l'archevêque de Gênes sur celles de sa nation.

A partir de 1261, les Vénitiens n'eurent plus qu'une place tout à fait secondaire à CP. : les Génois y sont tout puissants,

surtout dans leur colonie de Galata. L'archevêque de Gênes garda donc sur les églises qui appartenaient à la Comunità, l'autorité qu'il possédait depuis longtemps; celles des religieux étant exemptes ne relevaient guère que de leurs supérieurs, locaux ou généraux, et du St Siège. Les choses n'y marchaient pas toujours d'elles-mêmes, aussi voyons-nous les Souverains Pontifs y envoyer des visiteurs, pour apaiser des différends ouréprimer des abus (1421, 1425).

Depuis la conquête ottomane, (1453), la ville de Gênes ayant abandonné sa colonie à son propre sort, nous ne voyons plus son chef spirituel y exercer aucune juridiction. Tout le pouvoir ecclésiastique est concentré entre les mains du patriarche qui l'exerce par un vicaire de son choix; c'était ordinairement un religieux, le plus souvent, le supérieur du couvent de St-François. Ce Vicaire patriarcal n'était point revêtu du caractère épiscopal: on redoutait même, à certains moments, comme nous l'avons vu, la nomination d'un évêque véritable.

Cependant, à la suite de la visite de l'évêque de Santorin, la S. C. de la Propagande, (en 1634), manda au patriarche d'envoyer à CP., outre le Vicaire patriarcal, (qui était alors le R. P. Guillaume Vizzanni, M. Conventuel), un évêque suffragant, qu'il devait entretenir à ses frais. D. Livio, doyen de Candie, fut choisi pour cet office, mais il ne put arriver à son poste et mourut en Crête, en 1645.

L'année d'après, la S. Congrégation, « pour mieux subvenir aux besoins des fidèles, » nomma elle-même et sans aucune ingérence du patriarche, un évêque suffragant de CP., le P. Hyacinthe Subiano, Ord. Praed., qui put prendre possession de son église. Puis après quelques années, des conflits d'attributions s'étant élevés entre lui et le Vicaire patriarcal, la S. Congrégation unit les deux titres dans la même personne, (21 novembre 1651). Depuis lors, et jusqu'en 1772, elle nomma des évêques titulaires, (ou *in partibus infidelium*), en leur attribuant le titre de Vicaire apostolique, suffragant patriarcal de Constantinople. Mais comme les Turcs, ayant envahi l'île de Crête, s'étaient emparés de tous les biens du patriarcat, et que le patriarche ne pouvait plus rien pour son suffragant, la S. Congrégation continua de le nommer elle seule. Enfin depuis 1772, elle a supprimé le titre de *suffragant patriarcal* qui n'avait plus de raison

d'être et elle nomme simplement des Vicaires apostoliques patriarcaux. Ils sont Vicaires apostoliques pour tout le district qui leur est confié, et Vicaires patriarcaux pour Constantinople. Cet archevêque jouit de la juridiction « ordinaire », d'après le décret de Benoit XIV, du 15 avril 1752. Enfin le cinq mars 1868, il a reçu le titre de « Délégué apostolique pour les Rites orientaux ».

Il est à noter encore que pendant leurs absences ou même sans être absents, quand ils le voulaient, les Vicaires patriarcaux, les évêques suffragants, et les vicaires apostoliques, se donnaient un vicaire général de leur choix, lequel administrait en vertu des pouvoirs qu'il tenait de lui.

Ces préliminaires étant posés, et ces distinctions bien faites, il nous sera plus facile de nous reconnaître au milieu de toutes les confusions de notre histoire locale [1].

Avant l'établissement régulier des Vicaires patriarcaux, nous trouvons que l'archevêque de Gênes avait son vicaire à CP. Il paraît avoir résidé à l'église de St-Michel de Galata, mais nous ne trouvons pas de traces de son administration.

En 1421 le patriarche d'Aquilée et l'archevêque de Gênes, avec d'autres évêques, sont chargés d'examiner une question relative aux lieux-saints; le jugement fut rendu le 7 janvier 1421, mais il ne semble pas que les prélats soient venus en Orient pour l'examiner.

Si l'on en croit les *Négociations* (T. I, 202.) un patriarche d'Aquilée serait venu à CP., en 1532 (?)

D'un autre côté Crusius nous dit que « *Papistæ,* in oppido Galata sive Pera, generalem antistitem totius orientis habent, cui titulus patriarchæ est (1584). »

En 1427, Fr. Francesco Spinola de Gênes, avait la mission de visiter Chypre, Chio, Péra, Caffa et autres lieux, comme nous l'avons dit ailleurs.

La « Comunità », sans fixer de date, parle d'un évêque de Nona qui aurait été envoyé à CP., comme visiteur apostolique, antérieurement à 1609. Les mémoires des Conventuels nous rapportent une lettre de la « Comunità » qui cite les procès-

[1] Cf. la première éd. p. 108 et 109. Ces préliminaires sont confirmés par le recueil officiel de la S. C. De la Propagande, *Missiones Catholicæ*, Rome 1892, p. 115, 116.

verbaux d'une visite faite à CP. par l'évêque de Tine, en 1540 et en 1583.

En 1609, l'évêque de Tine est encore choisi pour faire la visite de CP. mais en 1622, c'est l'évêque de Santorin, Fr. Pietro de Marchis O. P., qui est chargé de cette mission.

Nous aurons à citer encore plusieurs visiteurs apostoliques dans le cours de notre énumération des chefs religieux de la Latinité de CP. Nous en venons aux vicaires patriarcaux proprement dits[1].

LISTE DES CHEFS RELIGIEUX DE LA LATINITÉ DE CONSTANTINOPLE.

Vicaires Patriarcaux.

R. P. N. N. Vic. Patr. (on ne sait pas son nom) : Il reçoit une instance de la « Magnifica Comunità » qui affirme ses droits sur *huit* églises de CP., droits reconnus par l'évêque de Tine dans sa visite. En 1684, il publie un décret de Grégoire XIII qui établit la préséance des Conventuels sur les Observantins à CP.

1599. Mgr Bonaventura Secusi, da Caltagirone, in Sicilia, *ministro generale* des FF. MM. Observants, créé patriarche de CP. par Clément VIII, meurt à Catane.

1604. Fr. Cherubino da Macerata, M. O. Custode de la Marche, Vicaire patriarcal de CP. La S. C. des Évêques et Réguliers déclare que l'Ordinaire ne peut sans de graves raisons enlever aux curés la célébration des mariages et des baptêmes, etc. pour se les réserver personnellement.

1616. Le P. Fr. Jean-Baptiste Sangallo, da Monte Barocchio, Vicaire patriarcal, et Min. Prov. des FF. MM. Conv. est mis à mort dans sa prison par les Turcs. Les uns disent qu'il fut étranglé, les autres qu'il fut jeté à la mer. Une lettre de la « Comunità » à la S. C. de la Propagande, dit que le Vicaire Patriarcal fut mis en prison et condamné à mort par le grand vizir.

1618. Fr. Giuseppe de Bruni, da Venezia, M. O. gardien de

[1] La série chronologique des ordinaires de CP. est prise d'une copie manuscrite du mémoire présenté à Mgr Coressi, vic. apost. patr. de CP. par le R. P. Barbieri, en 1817. Elle est conservée dans les archives des Conventuels, et reproduite dans celles du Vicariat.



Ste Marie, Vic. Patr.. Il ordonne sous les peines canoniques au R. P. Turoli, O. P., de rendre les clefs de l'église de St-Georges, que sa communauté possédait depuis dix ans. En 1621, la « Magnifica Comunità » fait la même réclamation pour l'église St-Pierre, desservie par les Dominicains. Elle réclame au moins que l'on reconnaisse son droit de patronage. En 1622, Grégoire XV, de Bologne, établit la S. C. de la Propagande.

1622. P. Benedetto da Verona, M. O. Vic. Patr.

1626. P. M. F. Andrea Gislanti, da Firenze, min. Prov. d'Orient tenant place du Vic. Patr. au spirituel et au temporel. Il fit la visite du patriarcat, et renonça à son office.

1627. P. M. Fr. Guglielmo Foca da Perugia, M. Conventuel Prov. d'Or. Vic. patr. La S. C. du St Office déclare que l'on ne peut permettre le mariage avec des schismatiques que si la partie schismatique promet d'abjurer ses erreurs et de se faire catholique. Il se démet en 1629.

1629. P. M. Fr. Giovanni Mauri della Fratta, M. C. Prov. d'Or. Vic. Patr. Il publie les nouvelles constitutions des FF. MM. Conventuels, et se démet en 1631.

1631. P. M. Fr. Giovanni Francesco d'Anagni, Circhi, M. C. Prov. d'Or. Vic. patr. Il fait la visite du diocèse et laisse en chaque église des ordonnances, suivant les besoins. En 1633, il prescrit la tenue d'un registre des mariages, à conserver à la chancellerie. Il détermine les Fêtes de précepte à Péra. Il commande, sous peine d'excommunication, aux procureurs laïques des églises de rendre leurs comptes à la fin de chaque année au Vic. patr. selon les ordonnances antérieures. Il commence une longue lutte contre les représentants de la France et les religieux français, au sujet des prières que l'on faisait à la messe pour le roi de France.

1635. P. M. Fr. Guglielmo Vizzani da Bologna, M. C. Prov. d'Or. Vic. patr. Il établit des règles de droit relativement à l'accomplissement du devoir pascal, dans une des trois églises paroissiales. Il meurt de peste et il est inhumé aux Grands-Champs, 17 oct. 1637. Ses restes et la pierre funéraire qui les recouvrait ont été transportés en 1864, de l'ancien cimetière des Grands-Champs, à l'église de St-Antoine à Péra.

1637. P. M. Fr. Angelo Petricca da Sonnino, M. C. Com. gén. d'Or. Vic. Patr. C'est sous son administration que le patriarche

grec *Vent* tint un synode où fut décrétée l'union des Grecs aux Latins. Le patriarche fut empalé, et le Vicaire patriarcal fut obligé de prendre la fuite, en chrétienté. Il obtint de la « Magnifica Comunità » l'augmentation du subside qu'elle donnait aux Conventuels.

1641. P. M. Fr. Francesco Castogna, da Staffolo, des Marches, M. C. prov. d'Or. Vic. patr. Il mourut de peste en 1641 ; ses restes et sa pierre tumulaire ont été transférés des Grands-Champs à St-Antoine en 1864.

1641. P. Bac. Fr. Andrea Ridolfi, delle Fratte, d'Urbino, M. C. Il était secrétaire du précédent; à sa mort, il fut fait commissaire général d'Or. et vice-vicaire patriarcal; il fut après son remplacement, l'année suivante, nommé préfet apostolique de Transylvanie, puis commissaire à Vienne et à Raguse. En la même année le P. Archange des Fossés, préfet des Capucins, fut nommé, par la S. Congrégation, Vic. général.

1642. P. M. Fr. Giovanni Mercredini da Fanano, de Modène, M. C. prov. d'Or. préf. de Valachie et Moldavie. Il arriva peu après la restauration de l'église de St-François, ensuite de l'incendie de 1639. Nous avons vu ce qu'il fit pour l'aggrandir et lui procurer des ressources. Il mourut de peste et fut inhumé aux Grands-Champs.

1643. P. M. Fr. Giovanni Battista Siroli da Lugo, M. C. prov. d'Or. préfet des deux Valachies. Il s'occupa surtout de la discipline intérieure et de l'administration économique du couvent de St-François. Il se retira en Italie en 1644

1645. P. Bac. Fr. Gregorio de Magistris, d'Alatri. M. C. Comm. d'Or. pro-vic.

1646. Mgr. Hyacinthe Subiano, Ord. praed. archev. d'Edesse. Il est nommé suffragant du patriarche de CP. On lui reproche de s'être montré trop facile à laisser introduire des abus contre le cérémonial, c'est à dire à permettre les prières officielles et publiques pour le roi de France. Ce fut la source d'une infinité de discussions entre ses successeurs et les Jésuites.

1648. P. M. Fr. Giovanni Francesco Circhi, d'Anagni, pour la seconde fois. Il prescrivit sous les peines les plus sévères la fidélité aux règles canoniques relatives à l'accomplissement du devoir pascal. Il obligea les procureurs laïques des églises, à rendre compte au Vicaire patriarcal, une fois chaque année, de

leur administration financière : en plusieurs visites successives il insista sur ce point avec la plus grande énergie. Il finit par excommunier les procureurs des églises et couvents de Péra, pour irrégularité dans leur administration. A l'occasion de la guerre, il renonça à sa charge et rentra en Chrétienté.

1651. P. M. Fr. Filippo Severoli, de Faenza, M. C. prov. d'Or. Vic. patr. Les membres de la « Magnifica Comunità » se justifièrent devant lui des charges qui leur avaient été imputées par son prédécesseur ; il leur donna l'absolution des censures, et les loua même de leur administration. Cependant on raconte qu'il laissa à son successeur un mémoire par lequel il justifie son prédécesseur le P. J. F. Circhi. Du reste les Jésuites, par plusieurs mémoires, ayant établi que les procureurs de St-Benoit touchaient 26.000 aspres des revenus de leur église et ne leur en donnaient que 8.000, il les obligea à en donner au moins 14.000; quant au reste il devait être appliqué aux besoins de l'église. Il eut encore divers ennuis et comme la guerre rendait son administration plus difficile, il renonça à son office et se retira en chrétienté.

Vicaires apostoliques, suffragants patriarcaux.

1652. Mgr. Hyacinthe Subiano, O. P., du couvent de St-Pierre, le même que plus haut, réunit en sa personne les deux titres de suffragant et de Vicaire patriarcal, il reçut de Rome ses patentes et les fit lire à St Pierre le 3 août 1652 [1]. Mais il rencontra tant d'opposition qu'il se retira bientôt à Smyrne, après avoir établi son vicaire le P. Thomas de Paris, capucin.

1653. Mgr. Bonaventura Teoli, da Velletri. M. C. Arch. de Mira, Vic. Apost. suffragant patriarcal de CP. Il prit possession en 1653; après de longues discussions entre la « Magnifica Communità » et la famille Drapéris relativement à la procure de St Pierre, il établit qu'il y aurait désormais deux procureurs pour cette église, l'un toujours de la famille Drapéris, l'autre choisi par la « Magnifica Comunità ». Il renonça à la charge et rentra dans sa patrie en 1662.

[1] Archives de St Louis.

1663. Mgr. Andrea Ridolfi delle Fratte, d'Urbino, M. Conventuel évêque de Calamine, Vicaire apostolique patriarcal, suffragant de CP. Il avait été déjà, en 1641, Vic. patr. Il arriva à CP. en nov. 1663, et fut hébergé dans la maison qu'avaient les Conventuels aux Vignes de Péra. Il arrivait en des circonstances difficiles, le grand incendie de 1660 avait détruit toutes les églises, sauf St-Benoit, et toutes choses semblaient désorganisées ; de plus il fallait lutter contre la « Magnifica Comunità » fort catholique, mais tenant beaucoup à ses attributions anciennes et à son patronage sur les églises : enfin il avait à s'opposer aux prétentions exhorbitantes des ambassadeurs des puissances qui exigeaient des honneurs refusés par les lois ecclésiastiques. Heureusement c'était un homme intelligent, actif et ferme : son passage à CP. laissa de longues traces. Cependant une vie de luttes perpétuelles le fatiguait [1], il donna donc sa démission et pria le Card. Altieri de la faire accepter par le Pape. Il revint plusieurs fois à la charge, si bien qu'en 1675, on lui nomma comme successeur Mgr Piluzzi, en lui demandant de rester à son poste en attendant. Le successeur ne put pas venir, et Mgr Ridolfi dut se résigner à demeurer à CP. Il y mourut le 15 avril 1677. Voici l'épitaphe que l'on grava sur sa tombe :

D. O. M.
FRATER ANDREAS RIDOLFI.
NATURA
ADNEPOS FRACTARUM GERMEN HUMILE.
GRATIA
EPISCOPUS CALAMINE BYSANTII SUFFRAGANEUS
PATRIARCALIS
FATO
PEREGRINUS A PATRIA CIVIS MUNDI
VOTO
PAUPERTATIS ALUMNUS MINORITA CONVENTUALIS
OFFICIO
MISSIONUM PRÆFECTUS VICARIUS APOSTOLICUS

[1] Il fut obligé, à cause de la guerre de s'absenter de CP. pendant un an (1665-1666) et se réfugia à Milo. Il rentra dès que les circonstances le lui permirent.

HANC SAXEAM EPIGRAPHEM VIVENS
SIBI OBITURO CONSULTO POSUIT
UT
CHRISTOLITUS CAUSTICA PIETATE
REQUIEM AETERNAM
DEPRECETUR.
VIXIT ANNOS LXVI
DEVIXIT ANNO M D C L X X X V I I.
DIE XV APRILIS.

Il eut divers vicaires généraux parmi lesquels nous devons citer P. M. Fr. Mansueto Lombardi, M. C. qui fut (1668) envoyé en chrétienté quêter pour la reconstruction de l'église St-François; P. Nicolas de Ste-Geneviève, Jésuite, pendant l'absence du vicaire patriarcal et du vic. gén. (1665-1666); P. M. Bernardino Valentini da Pérugia, M. C. (1668-1670) etc.

1675. Mgr Vito Piluzzi da Vignanello, M. C. préfet de Moldavie et Valachie fut nommé Vicaire apostolique, suffragant patriarcal de CP. puis archevèque de Marcianopolis. Il ne put venir à CP. et mourut à Rome en 1697, au collège de la Propagande.

1677. P. M. Fr. Paris Maria Boschi de Bologne, M. C. Prov. d'Orient, Pro-vicaire patriarcal, prit possession à la mort de Mgr Ridolfi. Il ne tarda pas à partir pour la Chrétienté il fut remplacé par

1678, P.B. Fr.. Girolamo Polocaij, polonais, M. C., comm. prov. d'Or., Pro-vicaire patr. pendant quelques mois.

1678. Mgr Gasparo Gasparini da Castignano, autrefois prov. d'Or. M. C. Il fut nommé évèque, puis archevèque de Spiga, Vic. apost. patr. de CP. suffr. Il prit possession le 2 avril 1678. Il avait, de la S. Congrégation, l'ordre de s'entretenir à ses frais, le couvent de St-François ne lui devant que le logement. Il continua les luttes de ses prédécesseurs contre la « Magnifica Comunità » et les prétentions des ambassadeurs. Il parvint à établir un réglement des préséances et des droits de chacun; mais ce fut sous son administration que cessèrent les fonctions des Seigneurs Pérots de la « Magnifica Comunità » relativement aux églises. Il eut, le 5 mai 1696, la douleur de voir consumer par le feu dix mille maisons de Galata, entre autres le couvent de St-François et toutes les maisons qui en dépendaient. Puis

l'année d'après, 1697, les Turcs s'étant emparés de St-François, pour en faire une mosquée, il se trouva sans cathédrale et sans maison. Il se réfugia, comme nous l'avons vu dans une maison qu'il avait achetée rue *Dum-dum*. Il mourut en 1706.

1703. Le R. P. David de St-Charles, carme déchaussé de la congrégation d'Italie, nommé visiteur apostolique, par Clément XI, pour les missions de Constantinople et de Smyrne, par Bref du 10 février 1702, arriva à CP. et prit possession le 16 nov. 1703. Il était logé chez les FF. MM. Observantins, de Terre Sainte. Il demeura dans le Levant environ 4 ans. Il s'occupa surtout de rétablir daus tous les couvents la régularité religieuse.

1706. P. M. Fr. Raimondo Galani de Raguse, O. P. fut, à la mort de Mgr. Gasparini nommé Vicaire patriarcal par un bref du 19 Avril 1706.

1709. Mgr Raimondo Galani, O.P. fut nommé archevèque de Ancyra, consacré à Tine pendant les troubles excités dans la nation arménienne. En 1720, il renonça à sa charge.

1720. Mgr Giovanni Battista Mauri, Milanais, de Garbagnato, Min. Reformé, était vicaire apostolique à Smyrne depuis le 27 juillet 1718, quand des bulles du 18 mars 1720, le nommèrent Vicaire apostolique, suffragant patriarcal de CP. Il fut consacré dans l'église de Ste-Marie Drapéris, par son prédecesseur. C'était un homme de mérite, qui avait rempli avec honneur toutes les charges de son Ordre. L'acte le plus remarquable de son pontificat fut la publication, faite le 26 Nov. 1722, d'une lettre pastorale par laquelle, d'ordre de la S. Congrégation de la Propagande, il était défendu à tous les supérieurs de communautés demeurant dans l'empire ottoman *de faire aucune innovation dans leurs missions, sans le conseil et la permission de l'ambassadeur de France,* laquelle devait se demander par l'intermédiaire du Vicaire patriarcal *pro-tempore* de CP., le tout sous les peines de droit. Cette pastorale devait être lue une fois l'année dans chaque communauté, devant tous les religieux assemblés. Une autre mesure importante fut la division de Constantinople en paroisses. Elle fut opérée le 22 mars 1725. Il mourut de peste le 2 avril 1730, et fut inhumé aux Grands-Champs. Sa pierre funéraire a été transportée à Ste-Marie Drapéris.

1730. Mgr P. Antonio Balsarini, lecteur et bibliothécaire des archives romaines, nommé évèque de Carthagène, et Vicaire patriarcal de CP. meurt avant de se rendre à son poste.

1731. Mgr Girolamo Bona, de Raguse, du clergé séculier, d'abord évêque de Marciana et Trébigne, puis archevêque de Carthage, *in partibus*, est transféré à CP. comme Vic. Apost. suffr. Patr. Avec lui arrivent des prêtres séculiers, pour lesquels il dut prendre des mesures spéciales. Il y avait bien eu sans doute quelques ecclésiastiques séculiers, employés comme aumôniers ou comme scribes dans les chancelleries, mais ils ne comptaient pas encore. Mgr Bona en avait un plus grand nombre : il leur imposa une règle, les obligea à venir aux cas de conscience que leur faisait le P. Provincial des Conventuels, et à la retraite annuelle, qui devait se faire au lieu et au temps fixés par lui. Ils devaient aussi assister à certaines fonctions solennelles, prendre part aux processions, et accompagner l'archevêque quand ils en seraient requis. En 1742, il est, en Congrégation générale, nommé visiteur apostolique de l'Orient, pour 3 ans, les limites de son pouvoir de visiteur, comme celles de sa juridiction ordinaire sont « toutes et chacunes provinces, Terres, Cités et lieux soumis présèntement au domaine des Turcs. » On lui assigne, pour lui et son vice-vicaire patriarcal, une somme de 300 Scudi, sur le trésor papal et autant sur la Propagande. Ces pouvoirs furent prorogés pour deux ans encore. Il reçut la défense de traiter aucune question religieuse avec les patriarches schismatiques personnellement, mais seulement par le canal de l'ambassadeur de France. Il s'appliqua pendant son administration à déraciner les abus qui, toujours les mêmes, cherchent à se glisser dans le peuple levantin. En 1750, il résigne la charge de Vicaire patriarcal à son neveu, Blaise Paoli de Raguse.

Il eut pour vicaires généraux, P. M. fr. Francesco Ant. Maria Razolini d'Ajolo, treviziano, M. C. prov. d'Or. qui accomplit si bien sa charge, pendant la visite, que la S. Congrégation accorda, en cette considération 278 *Scudi romani* à St-Antoine.

L'autre Vicaire général fut P. Raffaele, Trentino, del Val di Buono, Min. Réf. curé et vice-préfet de Ste-Marie Drapéris. Il remplit ces fonctions avec louange pendant près de dix ans.

1750. Mgr Biagio Paoli de Raguse prit la place de son oncle

en qualité de Vicaire patriarcal, en mars 1750. Il fut bientôt nommé archevêque de Larisse et Vicaire apostolique, suffragant patriarcal. Il fit divers règlements pour empêcher les abus qui se produisaient dans le culte particulier, tel qu'on était souvent obligé de le faire, dans les maisons. En 1767, il renonça à ses fonctions et se retira dans sa patrie.

1765, Mgr Giuseppe Roverani da Genova, de la congrégation de St-Jean-Baptiste, (*Battistini,*) vicaire apostolique de Philippopoli, fut envoyé à CP. comme visiteur secret; quand il eut pris ses renseignements et fait son rapport à la S. Congrégation, sur le Vicaire patriarcal, la situation des Arméniens, et celle des Aleppins, il rentra dans sa mission.

1767. Mgr Roverani, fut nommé archevêque de Marcianopolis en Bulgarie et Vicaire apostolique, suffragant patriarcal de CP. Il fut sacré évêque à St Antoine par l'évêque de Chio, Mgr Bavestrelli, (tous les deux encoururent l'excommunication pour avoir omis la profession de foi dans la cérémonie, et ils en furent absous par permission du St Siège). Les Pères Réformés de Ste-Marie Drapéris demandaient une révision des limites de de leur paroisse, mais la S. Congrégation refusa, répondant : *Nihil innovetur.* Dans l'incendie du 25 septembre de cette année, il perdit sa maison de la ruelle de Venise, qui brûla en même temps que toutes celles de la paroisse Ste Marie. Il se retira d'abord chez les Pères de *Terre Sainte,* puis il alla habiter chez les Jésuites de St-Benoit, enfin il prit à loyer, aux frais de la Propagande, une maison, qui brûla encore et le laissa sans abri. Il s'occupa de régler la manière dont ses diocésains devaient remplir leurs devoirs et publia plusieurs ordonnances fort sages. En 1772, il alla faire la visite de son vicariat, et à son retour, il fut frappé par la peste et mourut saintement dans sa maison, le 2 juillet 1772. Ses funérailles furent célébrées le lendemain en présence de deux évêques Bavestrelli et Riccardini, et de tout le clergé, tant séculier que régulier. Il fut suivant la coutume des temps de peste, inhumé aux Grands-Champs. Sa pierre tombale a été transportée à l'église du St Esprit.

1772. Son chancelier, P. D. Antonio Frachia, de Gênes, de la congrégation de St.-Jean-Baptiste, fut nommé vicaire général au moment du départ de Mgr Roverani, pour sa visite, il resta pro-vicaire patriarcal pendant la vacance.

Vicaires Apostoliques patriarcaux de Constantinople.

1772. Mgr. Giovanni Battista Bauestrelli, ou Bavestrelli, de CP. était évêque de Chio, il fut nommé *Vicaire apostolique patriarcal* de CP., ou comme il dit en plusieurs documents : *Vicaire apostolique dans le patriarcat de CP.* Ce nouveau titre est remarquable puisqu'il fait disparaitre tout vestige de dépendance, même nominale, vis à vis du patriarche. Il avait été décidé quelques années auparavant par la S. Congrégation, sur la demande très fort motivée de l'ambassadeur de France et du Vicaire patriarcal d'alors, que l'on ne prendrait pour Vicaire apostolique de CP. aucun Constantinopolitain; néanmoins, sur les instances de S. E. le Card. de Bernis ambassadeur de France à Rome, qui en fut pressé par l'ambassadeur de CP. et un grand nombre de personnages notables, et malgré le désir du Pape Clément XIV qui préférait Mgr Riccardini, Mgr Bavestrelli fut nommé, avec le titre d'archevêque d'Héraclée. Le 21 Juillet 1773 le Pape Clément XIV fit publier la défense, au clergé, sous peine d'excommunication réservée, de parler ou d'écrire, pour ou contre la suppression des Jésuites. Il mourut d'apoplexie le 29 avril 1777 et fut inhumé à Ste Marie, dans la crypte, sous l'autel. L'inscription funéraire porte : « *Vicarius patriarcalis Constantinopoleos.* »

1777. P. M. Giovanni Battista Fonton, M.C. de Péra, fut élu par le clergé vicaire capitulaire, à la pluralité des voix. Il fut maintenu vicaire général par le successeur.

1778. Mgr Nicolo Pugliesi fut transféré de l'évêché de Raguse sa patrie, au Vicariat apostolique patriarcal de CP. avec le titre d'Archevêque de Thessalonique. Il prit possession le 4 juin et fut enlevé subitement par la peste le 8 juillet 1778. On l'inhuma aux Grands-Champs, et sa pierre tombale a été transportée dans l'église du St Esprit.

1778. P. Andrea da Brignano, milanais, M. Réformé, préfet de Ste-Marie Drapéris, fut nommé vicaire patriarcal intérimaire, par la S. Congrégation, le 26 septembre; mais il ne put exercer ses fonctions à cause de l'opposition des Pérotes.

1778. Mgr François Antoine Frachia, de Gênes, *Battistino,*

fut créé archevêque de Théodosiopolis où Erzeroum, en Arménie, *in partibus,* sacré à Rome le 13 février 1778; et expédié à CP. comme Vicaire apostolique patriarcal. En 1789; le 19 mai, il avait fait un décret qui donnait la préséance aux religieux sur les prêtres séculiers, la S. Congrégation le 31 juillet de la même année, annula ce décret comme contraire au droit général et aux décisions antérieures. En 1781 le roi de France Louis XVI fit promulguer une ordonnance, qui établit à quelles conditions les prêtres de rite latin peuvent jouir de la protection de la France dans tous les pays du Levant, soumis à la domination ottomane. En la même année, le 21 juillet la S. Cong. publia un décret par lequel elle reconnaissait comme valides les mariages mixtes, contractés dans ce vicariat entre catholiques et schismatiques ou hérétiques, et à plus forte raison ceux des orientaux entre eux, encore qu'ils ne fussent pas conformes au décret du Concile de Trente; mais par contre elle déclara invalides ceux des catholiques qui n'y seraient pas conformes.

1783. le 13 avril, le Vicaire apostolique entra en possession de l'église St-Georges, qui lui avait été vendue par les Capucins, avec consentement du St-Siège. En 1784-1785, s'élevèrent de graves discussions au sujet des décisions du St-Siège, relatives à l'usure et au prêt à intérêt. Le Vicaire apostolique soutint, contre les ambassadeurs, les vraies doctrines romaines. Il continua d'administrer avec sagesse malgré la difficulté des temps, et mourut en novembre 1795. Il fut inhumé dans son église St-Georges. Il avait un coadjuteur depuis 1788, et depuis 1791 il était atteint de paralysie.

Avec lui finit, à proprement parler, l'ancien régime de la Latinité à CP. En effet jusqu'alors bien qu'il y eut eu depuis longtemps, un évêque à CP., et que cet évêque fut parfois un prêtre séculier, il n'y avait pas de clergé séculier véritable : toutes les églises étaient des églises « exemptes » : tous les prêtres employés dans le ministère étaient des religieux, « Frati » ; l'archevêque lui-même devait emprunter leurs églises pour faire ses fonctions, et même, depuis la perte de St-François, il était obligé de changer souvent d'église et de promener sa mitre et sa crosse de St-Benoit à St-Pierre, et de St-Georges à St-Antoine, en passant par Ste-Marie, là où l'on consentait à le recevoir. Depuis Mgr Fracchia le Vicaire patriarcal a une église, une de-

meure à lui, indépendant de la « Magnifica Comunità » et des religieux, il se constituera peu à peu un clergé : le moment viendra où il pourra lui donner des paroisses. C'est une évolution qui s'est opérée partout dans l'Église, que l'état politique de la société avait retardée à CP. mais qui, devait, par la force même des choses, se réaliser un jour ici même. Nous en verrons les incidents au Ch. I de la III[e] partie de ce travail.

TROISIÈME PARTIE.

ÉTAT ACTUEL DE LA LATINITÉ DE CONSTANTINOPLE.

L'histoire proprement dite de la Latinité devrait se terminer avec la deuxième partie de ce travail ; mais notre but ne serait pas atteint si nous ne présentions aussi le tableau de l'état actuel de l'Église catholique latine à CP. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette troisième partie; mais comme le présent est intimement lié au passé, nous rattacherons ce que nous avons à dire aux choses que nous avons dites déjà. Nous reprendrons par conséquent l'histoire des anciennes institutions au point où nous l'avions conduite. Pour quelques unes la tradition n'a pas été interrompue, c'est-à-dire qu'aucune crise n'est venue agiter leur vie; pour d'autres, au contraire, il y a eu des changements radicaux : notre récit ne commencera donc pas pour toutes à la même date, mais nous le rendrons aussi complet qu'il nous sera possible.

CHAPITRE I.

DU GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE ET DE L'ORGANISATION PAROISSIALE DANS LE VICARIAT DE CONSTANTINOPLE.

§ I.

Du Gouvernement ecclésiastique.

Nous avons raconté ci-dessus comment Mgr Fracchia, après avoir longtemps attendu une église qui lui fut propre, avait enfin pris possession de St-Georges, le 13 avril 1783. Il s'installa dans le couvent, et continua d'administrer son église. En 1788 il obtint un coadjuteur, avec future succession, fut frappé de paralysie en 1791 et mourut en 1795.

1795. Il eut pour successeur Mgr Fr. Giulio d'Ameno, Min. Rif. de la province de Milan, ancien préfet de Ste-Marie, qui fut créé archevêque d'Arabha, et Vicaire apostolique patriarcal de CP. Comme religieux le P. Giulio Maria s'était distingué par sa régularité et son zèle. Il devenait évêque en des temps fort difficiles. La révolution française faisait pénétrer les idées nouvelles même à CP. La confrérie de Ste-Anne se reconstituait et avait la prétention de succéder aux droits réels ou supposés de la « Magnifica Comunità » di Péra, d'un autre côté la guerre qui se déclara entre la Porte et la France priva l'église d'une protection puissante : il administra avec sagesse mais sans grandes consolations. Il fut trouvé mort dans son lit le 28 février 1796 et inhumé à St-Georges.

1796. T. R. Seig. Ab. Guillaume Marquis, de Péra, élève de

la Propagande et protonotaire apostolique, fut élu vicaire général dans le patriarcat de CP. Il s'appliqua à faire observer les Fêtes de précepte. Il fut frappé d'apoplexie à Buïuk-déré, en 1817, et fut inhumé à Ste-Marie Drapéris. Il avait administré le diocèse jusqu'en 1799.

1796. Mgr Timoni, Nicolas, évêque de Chio, fut transféré au siège de CP. avec le titre d'Archevêque de Marcianopolis, par bulle du 3 juin 1796. Il n'accepta pas et resta à Chio.

1799. Mgr Giovanni Battista Fonton, de Péra, Min. Conv. fils du couvent de St-Antoine, était évêque de Syra; il fut nommé, le 16 mars 1799, archevêque de Marcianopolis, et Vicaire apostolique dans le patriarcat de CP. : il prit possession le 30 novembre de la même année, mais seulement comme administrateur, en conservant son titre d'évêque de Syra, parce que ses bulles avaient été arrêtées à cause de la captivité et de la mort de Pie VI. Il ne les reçut qu'en juin 1801. Il publia un petit catéchisme, le même qu'il avait fait imprimer à Vérone, pour son diocèse de Syra. En 1802, il transporta sa résidence et son siège cathédral, de St-Georges à l'église de la Ste-Trinité. Il régla de nouveau ce qui concerne la célébration des Fêtes de précepte, et les préséances. Il établit la paroisse de Buïuk-Déré, confiée aux Conventuels. En 1814, le 21 septembre, ayant obtenu du St-Siège un coadjuteur, il se fit accommoder une chambre à St-Antoine et s'y retira, vivant comme un simple religieux et pratiquant toutes les observances monacales. Il mourut à Buïuk-déré, le 26 août 1816, et fut inhumé dans son église cathédrale de la Ste-Trinité. Il a laissé une rente perpétuelle pour les pauvres de la paroisse de St-Antoine.

1815. Mgr Vincenzo Corresi de Chio, archevêque de Naxie, fut nommé coadjuteur du Vicaire apostolique de CP. Par une bulle du 12 octobre 1814, avec le titre d'archevêque de Sardes, il succéda au titulaire le 26 août 1816. Avec les meilleures intentions, il se trouva mêlé aux discussions des Arméniens et ne s'en tira pas toujours au gré du St-Siège. En 1833, il reçut comme coadjuteur, avec le titre d'archevêque de Pétra, Mgr Hillereau, précédemment évêque de Calédonie et Vicaire apostolique de Smyrne. Il mourut le 4 mars 1835 et fut inhumé dans l'église de la T. S. Trinité.

1835. Mgr Julien Hillereau. C'était un prêtre séculier fran-

çais, que le zèle des âmes avait amené, avec quelques compagnons, pour travailler aux missions du Levant. Il était, depuis peu de temps, vicaire apostolique de Smyrne, quand il fut appelé à CP. en qualité de coadjuteur de Mgr Coresi, auquel il succéda le 4 mars 1835.

Un grand pape, Grégoire XVI, assis alors sur le siège de St Pierre, donnait une puissante impulsion aux missions étrangères. Un esprit nouveau animait le clergé et les catholiques de France. C'était le temps des luttes pour la liberté de l'Église, le commencement des conférences de St Vincent de Paul, la première floraison de la Propagation de la Foi, la renaissance des Ordres religieux, etc. : tout s'unissait pour donner au bien une impulsion toute nouvelle et d'une grande puissance. Presque en même temps que Mgr Hillereau, arriva à Constantinople, comme préfet des prêtres de la Mission, un homme de foi, doué d'un esprit élevé et d'un grand cœur, rempli d'un zèle aussi intelligent qu'actif, M. Leleu. Ces deux hommes se comprirent, et les œuvres de charité et de zèle commencèrent à Constantinople.

D'abord, en 1839, M. Leleu, voyant que les jeunes filles catholiques n'avaient aucun moyen de s'instruire, fit venir les premières Filles de la Charité, et les établit dans l'enclos de St-Benoît. Elles ne tardèrent pas à réaliser les espérances que l'on avait fondées sur elles. En 1842, M. Leleu appela les Frères des écoles chrétiennes, et les installa dans les bâtiments mêmes de St-Benoît. En 1846, on fondait la première conférence de St Vincent de Paul, pour habituer les hommes aux ministères de la charité chrétienne, et à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Vers le même temps les Filles de la Charité ouvraient au Taqcim leur seconde maison, pour les écoles et l'hôpital français. Un peu plus tard les Frères durent quitter St-Benoît, où leurs œuvres se trouvaient trop à l'étroit : le Vicaire patriarcal les aida puissamment à s'établir ailleurs et à multiplier leurs écoles, d'abord à Galata, puis à Péra.

Mgr Hillereau n'eut pas, il est vrai, l'initiative de toutes ces œuvres, mais il eut du moins le mérite, peut-être plus grand, de les comprendre, de les adopter et de les protéger. Le clergé de la ville, sauf quelques prêtres, se tenait dans l'abstention, quand il ne laissait pas voir un éloignement non déguisé pour ces nouveautés.

Mais il avait aussi ses œuvres à lui. Dès 1844, ayant remarqué que la population continuait son mouvement vers les hauteurs de Péra et s'était répandue déjà jusqu'à Pancaldi, il eut la pensée d'y construire une église, assez vaste pour recevoir de nombreux fidèles. Il ne pouvait la confier qu'à des prêtres séculiers, c'est pourquoi, en même temps que les murailles de la future paroisse, il éleva, sur la rue, des bâtiments destinés, dans sa pensée, à devenir le séminaire patriarcal. Cette église fut consacrée en 1846. En même temps il y érigeait la nouvelle paroisse du St-Esprit.

Quelques années après, voyant que toutes les églises de Péra se trouvaient réunies ensemble, et comme accolées à l'ambassade de France, et que par suite elles laissaient sans secours religieux la plus grande partie de la population des hautes rues de Péra et du Taqcim, il acquit un terrain dans une situation remplie d'avenir et y construisit une église qu'il dédia à St-Jean-Chrysostôme, avec la pensée d'y établir sa demeure, d'en faire sa cathédrale, et même de l'ériger en paroisse. Il ne put réaliser la dernière partie de son programme, devant les oppositions qu'on lui suscita en cour de Rome ; mais il bénit l'église et s'y transféra avec tout son clergé, en 1854.

Pour toutes ces constructions Mgr Hillereau avait dépensé toutes les réserves du vicariat : elles ne suffisaient pas : il fallut donc recourir à des mesures extraordinaires. Pour cela il vendit aux Observantins de Bosnie l'ancienne église et le couvent de St-Georges, qui, des Capucins, avait passé aux Vicaires patriarcaux. Puis il prépara la vente de la récente cathédrale de la T.-Ste-Trinité, aux Arméniens catholiques ; mais cette dernière opération ne fut accomplie que par son successeur. Ces mesures suscitèrent des réclamations assez bruyantes du clergé et des fidèles. Il n'eut pas longtemps à en souffrir, il mourut subitement le 1er mars 1855. Avant de mourir, il s'était occupé activement de la création d'un cimetière catholique latin, mais il n'avait pu terminer cette affaire. Il fut inhumé dans l'église du St-Esprit qu'il avait fondée.

Voici l'épitaphe placée sur sa tombe :

HIC JACET JULIANUS MARIA F. X. HILLERAU NATIONE GALLUS, ARCHIEP. PETRENSIS VICARIUS A^PLICUS C^PNUS, PRUDENTIA CHARITATE IN

PAUPERES, MORIBUS, INGENIO, SCRIPTIS CONSPICUUS, QUI CONSTANTISSIME PER ANNOS VIGINTI C^PNAM GUBERNAVIT ECCLESIAM. SANCTI SPIRITU ET S. NOM. JESU NUNCUPATAS ECCLESIAS EREXIT, DIVERSAS MISSIONES INSTITUIT, OMNIBUS CHARUS OBIIT KAL. MART. 1855. ÆTATIS SUÆ 57 MENS. 8.

Il eut sans doute continué ses œuvres avec une nouvelle activité, sous l'influence grandissante de la France, pendant et après la guerre de Crimée. Mais on peut dire que de tous les Vicaires patriarcaux c'est lui qui a fait le plus pour le diocèse de Constantinople.

Pendant son administration, en 1848, Mgr Ferrieri fut envoyé comme nonce et ambassadeur extraordinaire du S. P. Pie IX, auprès de sultan Abdul-medjid, à la suite de la visite que ce prince lui avait fait faire précédemment. Mgr Ferrieri arriva à CP. le 16 janvier 1848 et remplit avec honneur la mission qui lui avait été confiée.

1855, 17 août. Mgr Mussabini, archevêque de Smyrne, prit l'administration du diocèse, avec le titre de pro-vicaire apostolique. Il n'eut pas le temps de faire beaucoup de choses pendant sa courte administration. Cependant ce fut lui qui acheva la vente de l'église de la T.-Ste-Trinité aux Arméniens catholiques. C'est aussi à lui que l'on doit l'érection de la paroisse de Scutari, qu'il confia aux Lazaristes. 1856.

1858, Janvier. Mgr Paolo Brunoni, précédemment vicaire apostolique d'Alep, et délégué apostolique de la Syrie : il fut transféré à Constantinople avec le titre d'Archevêque de Taron. En 1868, il fut de plus nommé délégué apostolique pour les chrétiens des Rites Orientaux.

Mgr Brunoni fut un grand bâtisseur d'églises, et c'est sous son administration que furent élevées le plus grand nombre de celles que nous y voyons. Ce n'est pas cependant qu'il ait eu la charge de toutes car celles des réguliers furent bâties en grande partie à leurs frais, mais il les encouragea toutes et les aida dans la mesure de ses forces. En 1860 les PP. Riformati construisirent l'église de Prinkipo, en 1863, les Dominicains celle de Makri-keui, en 1863, les Capucins celle de San Stefano ; en 1866, les PP. Conventuels celle de Buyuk-déré. Mais, comme nous venons de le dire ces églises devaient être desservies

par les religieux et le vicariat ne contribua que dans une faible mesure à leur élévation.

Mais il se chargea exclusivement de deux entreprises considérables, la construction de l'église de Kadi-keui, et la reconstruction de celle du St-Esprit. Le Vicaire patriarcal les mena l'une et l'autre à bonne fin, et le diocèse peut s'enorgueillir de deux belles cathédrales. Mais Mgr Brunoni avait reçu des dettes de ses deux prédécesseurs, ces constructions entreprises un peu inconsidérément, et surtout les détournements et les dilapidations des fonds commis par l'homme de confiance du vicariat, les augmentèrent si bien, que l'on se trouva en face d'un passif auquel toutes les ressources locales ne pouvaient plus suffire. Mgr Brunoni partit alors pour Rome afin d'aviser aux moyens de liquider la situation, laissant pour administrer le vicariat en son absence, un prêtre fort remarquable, son vicaire général, M. l'abbé Testa, mort depuis évêque de Phacusa. Le vicariat aux abois était sur le point de faire banqueroute, quand sur les lettres très instantes qui lui furent écrites de Constantinople, le Souverain Pontife Pie IX consentit à se charger de la dette énorme, un milion et demi, dit-on. La Propagande dut vendre un de ses palais pour se procurer une si forte somme.

Mgr Brunoni, qui était resté à Rome, fut sur ces entrefaites nommé patriarche latin d'Antioche, avec résidence à Rome, et ne revint plus dans son diocèse.

C'est pendant l'administration de Mgr Brunoni que les Sœurs de Sion prirent possession des bâtiments élevés par Mgr Hillereau en avant de l'église du St-Esprit, pour servir de séminaire. Elles y remplaçaient les Filles de la Charité, qui y avaient tenu un pensionnat, pendant quelques années. Plus tard les Sœurs de Sion achetèrent ces bâtiments et s'y installèrent définitivement.

1869. Le 23 mai, Mgnor Lavaggi, prélat domestique de Sa Sainteté, fut envoyé à CP. avec la mission spéciale de liquider la situation financière et de gouverner le diocèse au point de vue matériel, M. Testa restant chargé de l'administration spirituelle.

1869, le 3 juin. Mgr Joseph Pluym, hollandais, de l'Ordre des Passionistes, évêque de Nicopolis, *in part.* et vicaire apostolique de Bucarest, prend possession du vicariat de Constanti-

nople, en qualité d'administrateur apostolique. Il se rend au Concile du Vatican vers la fin de novembre ; mais, sur ces entrefaites, Mgr Brunoni ayant été préconisé patriarche d'Antioche, il est envoyé de nouveau à CP. comme titulaire du Vicariat patriarcal, avec le titre d'archevêque de Thyane, *in part.*

Mgr Pluym, outre les soins du vicariat avait encore à s'occuper activement, en sa qualité de délégué apostolique pour les rites orientaux, des affaires, alors extrêmement embrouillées, des Arméniens catholiques, qui s'engageaient dans un nouveau schisme. Il y consacra tous ses soins, mais ne put parvenir à empêcher la division.

Il était à peine installé dans son vicariat qu'une grande épreuve vint fondre sur la ville : l'incendie du 5 juin 1870 dévora la plus grande partie de Péra, la cathédrale de St-Jean-Chrysostôme, ainsi que le palais épiscopal, partagea le sort commun. Meubles, bibliothèque, archives, rien ne fut épargné, on a pu seulement emporter le T. S. Sacrement, et quelques-uns des ornements précieux, laissés par Mgr Hillereau. Il se réfugia chez les Sœurs de Sion, qui lui donnèrent une généreuse hospitalité.

C'est pendant son administration que furent fondées les écoles paroissiales de Pancaldi, dirigées, celle des garçons par les Frères des écoles chrétiennes, celle des filles par les Sœurs de Sion. C'est aussi dans le même intervalle de temps que l'on fit l'acquisition d'une maison voisine de l'église pour le logement du Vicaire patriarcal. C'était un saint prélat, doué de grandes vertus ; mais il ne gouverna pas longtemps le diocèse. Il fut emporté par une maladie aiguë, et fut inhumé dans la crypte de l'église du St-Esprit, le 13 janvier 1874. M. l'abbé Testa resta vicaire général administrateur du diocèse, *ad interim.*

1871. Mgr Alessandro Franchi, archevêque de Thessalonique, fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire du St-Siège, auprès de la Porte ottomane, à l'occasion des difficultés existantes, au sein de la communauté arménienne catholique. Il fut reçu avec de grands honneurs et s'occupa avec zèle de sa mission. Nous n'avons pas à en raconter toutes les péripéties, puisqu'elle n'avait pas trait à la communauté latine. Il partit en novembre de la même année. Il fut, un peu plus tard, nommé préfet de la Propagande et conserva toujours un bon souvenir de son passage à CP.

1874, 20 mars. Mgr Milani, (Fra Serafino Milani, de l'Ordre des FF. MM. de l'Observance) ancien custode de Terre Sainte, fut d'abord nommé vicaire apostolique d'Alep, archevêque de Trajanopolis, *in part.*, et délégué apostolique pour la Syrie. Il fut presque aussitôt transféré à Constantinople, et y arriva le 23 mars 1874. Reçu avec les honneurs dus à son caractère, il prit possession du diocèse ; mais il ne fit qu'y passer. Appelé à Rome par l'autorité supérieure, il quitta Constantinople, le 11 novembre, pour n'y pas revenir. Il laissait encore pour administrateur, M. l'abbé Testa, avec le titre de vicaire général du vicariat.

1874, 29 décembre. Mgr Fr. Antoine-Marie Graselli, des FF. MM. Conventuels, fut nommé archevêque de Colosses, et Vicaire apostolique patriarcal. Il prit possession le 29 décembre. Pendant son administration, il établit 1° les retraites annuelles pour le clergé ; 2° les conférences morales pour la solution des cas de conscience ; 3° l'adoration du T. S. Sacrement une fois chaque mois à Terra Santa ; 4° il décida que chaque année on rendrait à Dieu de solennelles actions de grâces le dernier jour de l'année, le matin dans les paroisses, le soir dans la cathédrale. Il s'occupa avec zèle de toutes les œuvres et remplit avec persévérance tous les devoirs d'un bon évêque. Il fut enfin appelé à Rome et chargé de fonctions importantes au collège de la Propagande.

1880. Mgr Vincenzo Vanutelli, fut choisi surtout pour apaiser le différend arménien. Il s'y appliqua de toutes ses forces et il avança beaucoup la solution de cette question. Il avait un esprit large, capable de comprendre et d'encourager le bien ; c'est lui qui accueillit dans le vicariat les Capucins français à St-Louis, les PP. Augustins de l'Assomption à Coum-capou. Il ne resta pas longtemps à Constantinople, et fut remplacé par

1883. Mgr Louis Rotelli, archevêque de Pharsale. Ce prélat très cher au cœur du Souverain Pontife Léon XIII, resta lui aussi peu de temps à Constantinople. Il y continua les œuvres de ses prédécesseurs, avec un grand dévouement, et fut appelé par le Pape à la nonciature de Paris. Au bout de quelques années, il fut élevé à la dignité cardinalice et mourut jeune encore.

1887. Mgr Auguste Bonnetti, archevêque de Palmyre, Vicaire apostolique patriarcal et délégué apostolique pour les rites

Orientaux, appartient à la congrégation des Prêtres de la Mission, ou Lazaristes. Après avoir vaillamment travaillé au bien à Salonique, il fut élevé à la dignité épiscopale, et bientôt appelé à Constantinople. Il s'est mis à l'œuvre avec courage et fait tout le bien possible dans les circonstances difficiles où se trouve l'Église.

§ II.

Organisation paroissiale.

Durant les trois premiers siècles de l'Église, le terme *paroisse* désignait, communément, le cercle de la juridiction d'un évêque, c'est-à-dire une ville, autour de laquelle se groupaient un nombre plus ou moins considérable de bourgs, de villages. Le *diocèse,* modelé sur la juridiction civile, était le siège d'un évêque ou d'un patriarche, et embrassait plusieurs paroisses : c'était la plus vaste juridiction, après celle du Souverain-Pontife. L'établissement des paroisses ne date guère que du VI[e] siècle[1].

Selon la *Comunità*[2], « Galata, depuis la conquête ottomane, n'avait jamais été divisé en *paroisses;* les diverses églises de la ville formaient une seule chrétienté, travaillant dans le même but, et se prêtant un mutuel concours. » Au reste ce n'était pas une chose bien difficile, car pendant de longues années il n'y eut pas, à proprement parler, à CP. d'autre clergé que les Frères Mineurs, avec leur couvent de St-François, et les Frères Prêcheurs, avec celui de St-Paul, et ensuite celui de St-Pierre. Ces religieux desservaient non seulement leurs propres églises, mais encore celles de la « Magnifica Comunità », à moins qu'un Prieur, pour un motif quelconque, n'en chargeât quelqu'autre prêtre, séculier ou régulier, sans que jamais ce fût une institution durable : les Franciscains et les Dominicains restaient toujours les seuls prêtres ayant charge d'âmes dans le vicariat de

[1] Voyez l'abbé Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*, p. 509 ; et aussi Chateaubriand, *Génie du Christianisme,* III, 33 ; cf. Labombe, *Hist. de la bourgeoisie de Paris*, II, 46.

[2] Lettre au général des dominicains, du 3 septembre 1611.

CP. Aussi lit-on dans les archives des Capucins que, selon le Vicaire patriarcal, le 11 avril 1647, Mgr Subiano suffragant, les églises de CP. « étaient paroisses et ne l'étaient pas ». Cependant on appelait assez fréquemment du nom de paroisses ou d'églises paroissiales, les églises des religieux ayant charge d'âmes, les Dominicains et les Conventuels, et plus tard les Riformati, en 1643. Quand il s'agit des autres religieux, par exemple des Jésuites ou des Capucins, et plus tard des Mathurins ou Trinitaires, on a bien soin de faire remarquer, qu'ils n'ont pas charge d'âmes. S'ils veulent sortir un peu de leurs attributions, on s'empresse de le leur reprocher et on porte plainte, soit au Vicaire patriarcal soit même à la S. Congrégation de la Propagande.

Tous les religieux des couvents susdits paraissent avoir exercé les fonctions curiales indifféremment, sous la direction du supérieur régulier, mais quand il y eut des évêques à CP. on ne tarda pas à vouloir régulariser les choses, et à donner à chacun des attributions précises. Nous voyons, en effet, que dans la visite qu'il fit du vicariat en 1674, Mgr Ridolfi prescrivit au P. Provincial de St-François, de soumettre à son approbation la nomination qu'il lui prescrit de faire de l'un de ses religieux, pour remplir les fonctions curiales.

Dans sa visite à St-François, du 21 janvier 1692, le Suffragant vicaire patriarcal, Mgr Gasparini, prescrit au P. Curé d'ouvrir un nouveau registre destiné à l'inscription des baptêmes, mariages et décès, selon le Rituel romain, afin que ce fût un document authentique.

Dans sa visite du même jour à St-Pierre et St-Paul, des Dominicains, il trouve que tout était en règle.

En 1682, *trois* des églises de Galata exerçaient les fonctions curiales, et la *Comunità,* citant le clergé *des trois paroisses de Galata,* informe la Propagande que Mgr le Vicaire veut enlever aux Mineurs S.-O. leur *antique paroisse,* pour l'attribuer aux Jésuites; elle ajoute qu'elle ne saurait consentir au *changement des paroisses.* Selon une lettre du cardinal Gualterio au marquis de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople, (de 1716 à 1724,) l'idée de la création d'une *paroisse française,* à Galata, aurait été « reprise » à cette époque; et le cardinal informait l'ambassadeur des difficultés

que la Propagande trouvait à la réalisation de ce projet, ne voulant pas nuire aux *anciennes paroisses* et les exposer à dépérir [1].

Cependant cet état de choses avait plus d'un inconvénient. Les religieux n'étant chargés d'aucun territoire particulier, il s'en suivait que certains catholiques étaient négligés tandis que l'on se disputait les autres. Pendant les épidémies, il arrivait que des malades étaient abandonnés : on allait visiter ceux que l'on connaissait, ou par lesquels on était demandé, les autres restaient sans secours. D'un autre côté les malades riches et leurs familles étaient sollicités et tourmentés pour choisir leur sépulture dans telle église plutôt que dans telle autre. Les Vicaires apostoliques avaient sans doute fait plusieurs fois des réglements et des recommandations pour obvier à ces inconvénients ; mais, comme le disent avec naïveté les archives de St-Pierre : « *les hommes sont plus portés à réclamer leurs droits qu'à faire leur devoir* », et l'on retombait quand même dans les abus du passé.

En vue donc de remédier aux inconvénients résultant, pour l'administration spirituelle, de l'absence de délimitation des paroisses, et « d'accord avec les illustrissimes ambassadeurs de France et de Venise, ainsi qu'avec les représentants des autres puissances catholiques, » Mgr Mauri fixa, comme suit, le 27 mars 1725, la délimitation de chacune des trois paroisses :

Nous donnons ici la traduction de la partie historique et canonique du décret de division des paroisses de CP.

« Nous avons souvent observé que beaucoup d'inconvénients naissent de l'indivision des paroisses, si bien que les catholiques étant libres de faire appel à tel curé qu'ils aimeront mieux, il sera impossible à tous d'avoir pour les âmes le soin que recommande le St Concile de Trente, puisqu'aucun ne leur appartient en particulier. Aucun curé ne peut librement exercer son zèle, puisqu'il ne connaît pas ses paroissiens, et il est im-

[1] A plusieurs reprises nous retrouvons cette pensée d'une paroisse exclusivement française. Elle a été réalisée dès 1635, à Smyrne ; la paroisse de St Polycarpe comprenait, elle comprend encore aujourd'hui, toute la population française ; mais comme cet état de choses a suscité, depuis l'origine, un grand nombre de difficultés, on comprend très bien que la S. Congrégation n'ait pas voulu tenter une nouvelle expérience.

possible d'avoir l'état des âmes, surtout dans une grande cité comme CP., le marché du monde, où arrivent des gens de tous pays : il en résulte donc un grand danger pour les âmes des chrétiens commis à notre sollicitude pastorale. Afin donc de remplir notre devoir et de décharger notre conscience, après mûre délibération, et après avoir pris le consentement de leurs Excellences les Ambassadeurs de France et de Venise et des autres représentants des nations catholiques ; pour que les curés puissent remplir leur devoir et que les catholiques, qui sont obligés de changer continuellement de domicile, ne soient pas privés de secours religieux, nous avons résolu de diviser les paroisses, non suivant les familles, mais suivant les quartiers, comme dans le reste de la chrétienté, réservant à nos successeurs de faire tous les changements que les circonstances rendront nécessaires, afin qu'aucune paroisse ne reste sans fidèles et aucun fidèle sans secours religieux. »

« *Paroisse* de St-Pierre et St-Paul, des PP. Dominicains, de Galata, comprenant les catholiques latins habitant la ville même de Constantinople et celle de Galata. »

« *Paroisse* de St-Antoine de Padoue, des PP. Mineurs conventuels, de Péra, comprenant tous les latins habitant à l'est, depuis leur hospice jusqu'à tout *Beolo* (*Bei-oghlou* ou Péra); à l'ouest, de la maison du drogman Torsia, à tout Chievaso-Khori et le haut de Tèpè-bâchi. »

« *Paroisse* de Ste-Marie-Drapéris de Péra, des PP. réformés de St-François, comprenant tout le reste, c'est-à-dire des Quatre rues, à droite, jusqu'à la rampe de l'ambassade de France; à gauche, jusqu'à la maison du drogman Torsia ; puis, jusqu'à la porte du Tekié ; et enfin, jusqu'à Tophana, Cacimpacha, le bas de Tèpè-Bachi et San-Dimitri (dit aussi Tatavla.) »

« Au R. Curé des pestiférés de l'hôpital de Bei-Oglou, appartiendront tous ceux qui seront atteints de ce mal (dont Dieu nous préserve tous !) toutes les fois qu'ils seront transportés à cet hôpital. »

« Quant aux catholiques qui, pour leur santé ou pour leur plaisir, vont s'établir pendant un temps, dans quelque endroit où il ne se trouve pas de paroisse déterminée, ils restent sous la juridiction du curé de leur domicile ordinaire. »

« Nous commandons, en vertu de la sainte obéissance, à tous

les catholiques latins de notre obédience de reconnaître leurs paroisses respectives et d'y remplir leurs devoirs, suivant les lois de l'église, surtout pour le précepte pascal et les autres sacrements paroissiaux. Nous déclarons que personne n'est exempt, ni privilégié sous ce rapport, excepté ceux qui le sont de droit, comme le sont ceux qui habitent dans les palais des Excellentissimes Seigneurs les Représentants des puissances catholiques. »

« Nous recommandons en outre la plus grande vigilance et le zèle le plus constant aux RR. PP. Curés, pour expliquer à leurs paroissiens la doctrine chrétienne et leur administrer les Sacrements. Qu'aucun d'entre eux n'ose jamais s'ingérer dans les quartiers qui ne leur appartiennent pas et qu'ils se souviennent bien qu'il leur est défendu sous les peines de droit d'entreprendre sur la juridiction des autres, etc..... »

« Donné à Péra dans notre résidence accoutumée, le 20 mars 1725.

« Fra Pier-Battista Mauri, Arch. de Carthage, vicaire Patr. CP. »

Cette division a été maintenue sans changements jusqu'au milieu de notre siècle.

Par un décret du 6 juillet 1846, Mgr Hillereau créa une quatrième *paroisse,* celle du St-Esprit, laquelle s'étend de Roumili-Hiçar, inclusivement, à l'échelle de Fondouqli, et comprend la rue conduisant de Fondouqli au cimetière grec du Taqcim, celle contournant ce cimetière, la grande rue de Péra, jusqu'à la rue Misk-Adalar, celle-ci, puis celle qui, tournant à l'hôpital alepin, suit le fond du vallon, entre Saqyz-agatch et le Madjar, jusqu'au pont du dérè de Ieni-chehir. Du côté du nord, elle s'étend jusqu'aux limites de la paroisse de Buïuk-dérè, le Maslak et Belgrade exclusivement ; à l'ouest, jusqu'à la rivière qui, venant de Belgrade, se jette dans le port d'Eïoub, passe au-dessous d'Ali-bei-Keuï ; et, de là jusqu'au dérè de Ieni-chehir, tout ce qui se trouve en dehors des limites de la paroisse de St-Pierre, comme aussi le village de Tatavla, dépendant autrefois de Ste-Marie.

Le même archevêque voulut, plus tard, ériger en *paroisse* une cinquième église, celle de St-Jean-Chrysostome : mais la réalisation de ce projet échoua par suite des observations présentées à la Propagande par la paroisse intéressée.

Jusqu'en 1840, les supérieurs de communauté étaient, en même temps, curés de la paroisse desservie par leurs missions respectives. A la suite de difficultés survenues alors entre l'archevêque et les chefs des couvents, une décision de la Propagande, de cette même année, prescrivit à ceux-ci de présenter à l'archevêque un de leurs religieux, pour remplir, dans leur église, les fonctions curiales, et recevoir, de l'ordinaire, l'investiture réglementaire.

§ III.

Circonscription paroissiale et population de Constantinople.

Les paroisses de Constantinople sont confiées les unes au clergé séculier, les autres au clergé régulier : nous les énumèrerons donc sous ces chefs. Pour évaluer le chiffre de la population catholique, nous prenons celui des baptêmes administrés dans chaque paroisse pendant les six années précédentes, 1887-1892, afin d'avoir une moyenne : puis comme la durée moyenne de la vie humaine à Constantinople est évaluée à quarante ans, nous multiplions le chiffre des naissances par quarante et nous avons ainsi le chiffre approximatif de la population catholique.

A. — *Paroisses confiées au clergé séculier.*

1° Paroisse du St-Esprit, église cathédrale, à Pancaldi.
Prêtres séculiers 9 : baptêmes en 6 ans : $\frac{614}{6} = 102,33 \times 40 = 4.093$

2° Kadi-Keui, Assomption de Notre-Dame.
Prêtres séculiers 2 : baptêmes en 6 ans : $\frac{121}{6} = 20,16 \times 40 = 806$

3° Scutari, St-Jean-Baptiste.
Prêtre Géorgien 1 : baptêmes en 6 ans : $\frac{24}{6} = 4 \times 40 = 160$

B. — *Paroisses confiées au clergé régulier.*

1° Paroisse St-Pierre, et St-Paul, Galata et Stamboul, Makri-Keui.
Prêtres, Dominicains 10 : baptêmes en 6 ans : $\frac{483}{6} = 80,5 \times 40 = 3.220$

2° Paroisse St-Antoine, Péra, Taqcim.

Prêtres FF. MM. Convent. 8 : baptêmes : $\frac{518}{6}$ = 85, 33×40 = 3.453

3° Paroisse Ste-Marie Drapéris, Péra, Tékiè.

Prêtres FF. MM. Riformati 12 : baptêmes : $\frac{1\,104}{6}$ = 184×40 = 7.360

4° Paroisse St-Louis, Ambassade de France.

Prêtres, FF. MM. Capucins 8 : baptêmes 9. Population totale y compris l'école et le séminaire 109.

5° Paroisse de Buyuk-dérè, Immaculée-Conception de N.-D.

Prêtres FF. MM. Conventuels 4 : baptêmes : $\frac{186}{6}$ = 31×40 = 1.240

6° Paroisse de San Stéfano, St Étienne premier martyr.

Prêtres, FF. MM. Capucins 4 : baptêmes : $\frac{30}{6}$ = 5×40 = 200

7° Paroisse des Iles, St-Pacifique, Prinkipo.

Prêtres, FF. MM. Riformati 1 : baptêmes : $\frac{18}{6}$ = 3×40 = 120

Récapitulation de la population.

Paroisses.	1872	1892	
St-Esprit, Cathédrale.	2 720	4 093 +	1 373
Kadi-keui, Assomption.	520	806 +	286
Scutari, St-Jean-Baptiste.	200	160 —	40
St-Pierre et St-Paul.	3 720	3 220 —	500
St-Antoine de Padoue.	4 720	3 453 —	1 267
Ste-Marie Drapéris.	8 600	7 360 —	1 240
St-Louis de France.	80	109 +	29
Byuk-dérè, Imm.-Concep. N.-D.	1 360	1 240 —	120
San Stéfano.	53	200 +	147
Prinkipo, les Iles.	90	120 +	30
	22 060	20 761 —	1 399

En somme la population latine a diminué en ces vingt ans de 1399. Certaines paroisses ont gagné, ce sont celles du St-Esprit et de Kadi-keui surtout. Les paroisses de Péra ont perdu beaucoup, elles obéissent à la même loi que nous avons notée : la population se porte en dehors de la ville et vers les hauteurs. Les pertes de la paroisse de St-Pierre, dans la ville de Galata, ont été atténuées par l'augmentation des catholiques auprès de la gare et des ateliers des chemins de fer.

CHAPITRE II.

PAROISSES DESSERVIES PAR LE CLERGÉ SÉCULIER.

Jusque vers la fin du siècle dernier, on ne voit pas dans la ville de CP. de clergé séculier proprement dit. Il s'y trouvait bien quelques prêtres séculiers, attachés à la personne des ambassadeurs, d'autres, en plus grand nombre, venus des îles de la mer Égée, pour chercher fortune ou pour rendre service, comme chapelains dans de grandes maisons : un peu plus tard on y vit arriver aussi quelques prêtres levantins élevés à Rome au collège de la Propagande ; mais ces prêtres, comme nous l'avons remarqué déjà, n'avaient ni églises à eux, ni ministère ordinaire. Ils disaient la messe, soit dans les maisons particulières, soit dans les églises des religieux.

Le premier Vicaire patriarcal qui s'en occupa officiellement fut Mgr Guillaume Bona, prêtre séculier lui-même. Nous avons vu qu'il leur imposa un règlement, les obligea à assister aux conférences de morale que leur ferait le Père Provincial des Conventuels, et à la retraite annuelle qu'il leur ferait donner, au temps et au lieu qu'il choisirait lui-même. Ils devaient aussi assister aux processions générales et accompagner l'évêque, lorsqu'ils en seraient requis. Pour toutes ces fonctions il devait leur être assigné des places particulières dans le sanctuaire. Ils n'y avaient droit cependant que quand ils étaient revêtus du costume ecclésiastique et portaient la *cotta*, « soit sur la soutane si la cérémonie se fait dans l'église, soit sous le manteau, quand elle a lieu en public. » Cette même ordonnance leur in-

terdit de faire la classe dans les maisons, sans la licence de l'ordinaire; mais alors ils ne devront pas se contenter de faire la classe, ils devront aussi faire le catéchisme aux domestiques de la famille et les instruire des principes de la foi. (Ordonnance du 4 mars 1741.)

Cet état de choses ne tarda pas à susciter quelques difficultés au sujet des préséances entre les prêtres séculiers et les religieux. Un réglement de fait s'établit avec le temps, sur une décision générale de la S. Congrégation, « que dans les fonctions communes les religieux cèdent le pas au clergé séculier. » Mais les religieux s'appuyant sur ce que, d'un côté il n'y avait pas de clergé diocésain mais seulement des prêtres étrangers, et de l'autre sur ce que, on ne pouvait pas donner le pas sur eux à des étrangers, dans les églises qui leur appartenaient, obtinrent de Mgr Fracchia une décision qui donnait la préséance aux religieux, lesquels à vrai dire formaient seuls le clergé de CP. et seuls avaient juridiction. Cette décision (du 19 mars 1780) fut déférée à Rome et la S. Congrégation, en assemblée générale, cassa le décret du Vicaire patriarcal, rendit la préséance aux prêtres séculiers et ne fit d'exception que pour le curé, dans sa propre église et pour les fonctions strictement paroissiales. (31 juillet 1780).

Peu de temps après Mgr Fracchia avait une église, celle de St-Georges, où il pouvait faire ses fonctions tout à son aise en présence de ses prêtres. Mais St-Georges n'avait jamais été et n'était encore pas paroisse et le clergé diocésain n'était pas encore constitué. Au reste la population avait depuis des années déjà émigré vers les hauteurs de Péra : l'archevèque se trouvait donc tout à fait isolé dans son église et son couvent. Aussi Mgr Fonton transféra-t-il son siège archiépiscopal dans l'église de la T. Ste-Trinité (25 avril 1802). Peu de temps après il précisa le droit de préséance du clergé séculier, établissant qu'il ne passerait avant les religieux que s'il était en corps, (c'est-à-dire au moins trois prêtres en costume choral.) Mais l'église de la T. Ste-Trinité n'était pas encore paroisse.

Mgr Hillereau ayant construit, en 1854, l'église de St-Jean-Chrysostome voulut l'ériger en paroisse pour son clergé ; mais comme elle se trouvait très rapprochée de Ste-Marie et de St-Antoine et qu'elle aurait causé un tort grave aux droits acquis,

sans qu'il y eut par ailleurs d'avantages compensateurs, il fut obligé d'y renoncer.

Mais le même prélat ayant consacré l'église du St-Esprit, le 5 juillet 1846, en fit le centre d'une paroisse, par un décret du lendemain. C'était la première paroisse séculière. Nous avons indiqué ci-dessus ses limites.

§ I.

Paroisse du St-Esprit. Prêtres séculiers.

Édifiée au faubourg de Péra, entre les rues Idjadiïè-Djedidiïé et la rue de Pancaldi vis-à-vis l'extrémité du grand cimetière arménien touchant aux terrains de l'École militaire, cette église a été bâtie en 1846, par Mgr Hillereau, qui en fit l'église métropolitaine; S.G. en fit la *consécration* le dimanche 5 juillet 1846; et la cérémonie terminée, une messe solennelle fut chantée en présence de M. le baron de Bourqueney, ambassadeur de France, entouré du personnel de l'ambassade. M. l'abbé Hillereau, grand-vicaire et parent de l'archevêque, prononça le discours d'inauguration. Cette église, composée de trois nefs, séparées l'une de l'autre par une rangée de colonnes, est la plus grande de Péra.

Des mouvements de terrain ou toute autre cause ayant mis, récemment, l'édifice en péril, des réparations considérables ont été exécutées, en 1865, par les soins de M. l'abbé Giorgiovich, prêtre diocésain. Cette réédification est constatée par l'inscription suivante, placée au fronton de l'église :

D. O. M. TEMPLUM IN SUBURBANO CRESCENTE IN DIE OPPIDANORUM NUMERO DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS ERECTUM IN FIDEI CATHOLICÆ TESTIMONIUM SPIRITUI SANCTO DICATUM A JULIANO MARIA·HILLEREAU PETRENSI ARCHIEPIS. CONST. SED. APOST. POTEST. PREFECTO VICE SACRO MDCCCXLVI, VALIDIS TERREMOTIBUS SUA MOLE FATISCENS D.N. PAULUS A COMITIBUS BRUNONI TARONENSIS ARCHIEP. CP. PRESUL JURE APOSTOLICO V. L. ADNITENTE. MAXIME. CLERO. AERE. A POPULARIBUS. CONLATO. NOVO. MOLIMINE. ELEGANTIORI FORMA. SARTUM. TECTUM. RESTITUIT. MDCCCLXV.

Au-dessous, et courant sur la frise, on lit :

JUSTITIA ET PAX ET GAUDIUM IN SPIRITU SANCTO.

La bénédiction de l'église restaurée a été faite par Mgr Brunoni, le dimanche 31 décembre 1865. Aux jours de solennité, on arbore le pavillon français à droite du fronton ; et le drapeau pontifical à gauche.

Devant l'église, et donnant sur la grande rue de Pancaldi, Mgr Hillereau avait fait construire aussi un grand corps de logis dont il fit, pendant un certain temps, la résidence archiépiscopale, et qu'il destinait à un séminaire diocésain.

Il existe sous l'église, une crypte destinée, dans le principe, à des caveaux de famille, et à gauche en entrant, on trouve une chapelle spéciale dans laquelle se voit le cénotaphe du vénéré fondateur de l'église, Mgr Hillereau. Derrière, appliquées au mur, on a placé les pierres tombales de prêtres, transférées en cet endroit par ordre de Mgr Brunoni, lors de l'exhumation des ossements des Grands-Champs, dont voici en sommaire les inscriptions :

1882. JOSEPHUS ROVERARI, VICARIUS APOSTOLICUS CONSTANTINOPOLEOS PESTE INTEREMPTUS.

1778. NICOLAUS PUGLIESI, ALUMNUS DE PROPAGANDA FIDE, VICARIUS APOSTOLICUS CONSTANTINOPOLEOS PESTE INTEREMPTUS.

Mgr Brunoni a voulu également que les restes des Jésuites, presque tous français, morts de la peste, de 1585 à 1756, et inhumés au cimetière des Grands-Champs, fussent déposés dans cette même crypte, avec la pierre funéraire qui les recouvrait. Cette pierre porte l'inscription suivante :

PATRES SOCIETATIS JESU PESTE INTEREMPTI
1585. P. LUDOVICUS CHIZZOLA.
1612. P. CAR. GOBIN.
1613. P. LUDOV. GRANGIER.
1662. P. FRANC. MARTIN.
1680. P. NIC. DE STE GENEVIÈVE.
1683. P. PETRUS BERNARD.
1686. P. NIC. VABOIS.
1696. P. HENRICUS VANDERMAN.

1719. P. Franc. Rangeart.
1726. P. Jacob. Cachod.
1728. P. Ans. Bayle.
1751. P. Marc. Charot.
1756. P. Petrus Clerget.

Les Pères Jésuites du collège de Ste-Puchérie ont fait mettre de champ cette pierre tumulaire, sur la muraille. Ils ont mis à côté une autre pierre qui rappelle la sépulture du R. P. Gloriot, aumônier de l'armée française d'Orient, disposée par les soins de Mme la Marquise de Moustier :

Ici repose, en attendant la résurrection, la dépouille mortelle du P. Joseph Gloriot, prêtre profès de la Compagnie de Jésus, né le 29 avril 1811; il entra en religion le 20 octobre 1832, et mourut, victime de son zèle et de sa charité pour les soldats de la France, le 22 mai 1855, dans l'hopital civil de Péra.

On voit aussi dans le même caveau, où elles ont été transférées à la même occasion, les deux pierres suivantes, d'anciens aumôniers de l'hôpital des pestiférés :

1815. Joannes Baptista de Portu, miss. capellanus hospitii Sti Joannis pestiferantium.
1834. D. Giorgio Rigo, di Tine, capellano dei pestiferati.

Par une faveur spéciale, et en témoignage de son estime, Mgr Pluym a bien voulu autoriser l'inhumation dans cette chapelle, d'un prêtre français, M. l'abbé Mandonnet, ancien curé de Randan, en Auvergne, décédé à l'hospice du Taqcim, le 3 novembre 1871. En notre qualité d'exécuteur testamentaire, et pour rappeler les vertus du défunt nous avons fait recouvrir sa tombe d'une pierre nécrologico-historique.

Dans la même crypte, Mgr Pluym a fait déposer les restes de Mgr Meletios, Emmanuel Stazanero, archevêque Grec-uni de Drama, décédé à CP. le 11 sept. 1872.

C'est dans l'église du St-Esprit qu'ont eu lieu, le 14 janvier 1874, les funérailles de Mgr Pluym, Vicaire apostolique patriarcal, décédé la veille dans sa résidence archiépiscopale. Tout le clergé latin, et les dignitaires ecclésiastiques de résidence ou de

passage à CP. et en communion avec le St-Siège, ainsi que toutes les congrégations et communautés religieuses d'hommes et de femmes, entourées d'un grand concours de fidèles assistaient à la cérémonie. La messe chantée par les élèves du pensionnat de N.-D. de Sion, a été suivie de l'oraison funèbre, prononcée par le R. P. Romano, S. J. supérieur du collège de Ste-Pulchérie. Les absoutes ont été données par les supérieurs des Dominicains, des Riformati, des Lazaristes et des Conventuels ; Mgr Testa vicaire général a donné la dernière. Le corps du vénérable prélat a été ensuite descendu dans la crypte et placé à côté des autres évêques ses prédécesseurs. Par une volonté spéciale, le prélat a disposé que son cœur serait conservé dans la chapelle intérieure du pensionnat de N.-D. de Sion : touchant souvenir de l'hospitalité reçue par le digne évêque dans cette pieuse maison à la suite de l'incendie de 1870 [1].

S. E. M. le Comte de Vogué, ambassadeur de France, entouré de tout le personnel de l'ambassade, assistait officiellement à la cérémonie, ainsi que MM. les Ministres d'Autriche-Hongrie et de Hollande.

L'église du St-Esprit avait été consacrée déjà à l'époque de son inauguration : mais ayant été considérablement restaurée et presque reconstruite en 1865, Mgr Graselli, à l'occasion du don d'un magnifique autel fait à sa paroisse par le curé, D. Galibert, décida d'en faire la consécration en même temps que celle du nouvel autel. Cette cérémonie eut lieu le dimanche 19 décembre 1875, tous les chefs d'Ordres y avaient été convoqués, M. de Bourgoing, ambassadeur de France y assistait aussi, avec une bonne partie de son personnel.

Les reliques de quatre saints martyrs, St Lin, pape et martyr, St Laurent, diacre et martyr, St Crispin Pomponius, soldat et martyr (dont le corps repose dans l'église et dont la fète se célèbre le quatrième dimanche après Pâques) enfin St Sébastien, soldat et martyr. Ces reliques après avoir été portées solennellement en procession ont été enfermées dans le tombeau de l'autel. L'archevêque a célébré la messe pontificale et après

[1] Voir la notice nécrologique que nous avons donnée dans le Courrier d'Orient, du 16 janvier, reproduite par les Missions catholiques du 20 janvier 1874 ; et aussi notre compte-rendu de l'administration des Cimetières latins, pour l'exercice 1873-1874.

l'évangile il a pris la parole, en grec d'abord, puis en français, pour dire que dans cette circonstance solennelle, et en présence du digne représentant de la France, il se bornerait à exprimer une pensée, et à formuler une prière : « une pensée toute de reconnaissance envers la France, cette puissante et constante protectrice du catholicisme ; une prière, celle de demander à Dieu de couvrir cette généreuse nation, qui est toujours restée la fille aînée de l'Église, et pour laquelle je résumerai tous mes vœux dans cette simple prière de tous les cœurs chrétiens : que Dieu protège la France ! »

Par Bulle du 20 janvier 1876, le Souverain Pontife a déclaré cathédrale, l'église du St-Esprit, et lui a attribué les privilèges et prérogatives ordinaires de ces églises. L'anniversaire de la Dédicace doit être célébrée suivant les canons et les rubriques par tout le clergé, séculier et régulier de la ville, le second dimanche de juillet de chaque année. Un rescrit déclare privilégié le maître-autel de la nouvelle cathédrale.

Œuvres attachées à la paroisse du St-Esprit.

A l'église du St-Esprit sont attachées deux écoles paroissiales entretenues par le vicariat patriarcal, moyennant les subsides de la Propagation de la Foi. Celle des garçons est tenue par les Frères des écoles chrétiennes. Elle compte deux cent treize élèves, tous catholiques. Celle des filles est sous la direction des Sœurs de Sion : elle compte deux cent vingt-trois élèves, aussi toutes catholiques.

Les enfants des écoles des Frères forment en même temps la maîtrise de la cathédrale : ils ont une musique instrumentale assez bien montée. Nous parlerons ultérieurement de ces écoles.

La cathédrale-paroisse du St-Esprit est desservie par des prêtres séculiers au nombre de neuf.

Elle est le siège des confréries suivantes.

1° La confrérie de N.-D. des Sept-Douleurs, établie canoniquement à la T.-Ste-Trinité en 1817, transférée plus tard à St-Jean-Chrysostome et enfin au St-Esprit. Elle compte actuellement plus de deux mille membres.

2° Une Congrégation de la T. Ste Vierge, affiliée à celle de Rome, y a aussi son centre.

3° On a récemment inauguré une œuvre excellente pour la persévérance des jeunes gens, dans l'école paroissiale des Frères.

§ II.

Kadi-keui. Paroisse de l'Assomption de N.-D.

La ville de Kadi-keui, qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Chalcédoine, n'était d'abord qu'un village où les habitants de Constantinople venaient, pendant l'été, chercher un air plus frais et des espaces plus vastes : elle est devenue peu à peu une ville ayant une population fixe considérable. Comme il s'y trouvait un certain nombre de catholiques latins, il fallut leur assurer un service religieux. Ils eurent d'abord une petite chapelle, mais enfin Mgr Brunoni résolut de leur élever une véritable église. L'ambassade de France obtint un firman impérial de Chaban 1275=1859, et la première pierre fut posée le 5 juillet, par le Vicaire apostolique patriarcal, en présence de M. le Comte de Lallemand, chargé d'affaires de France. Quelques-uns présument que c'est sur l'emplacement de l'ancienne église de Ste-Euphémie,[1] dans laquelle se tint, en 451, le Concile de Chalcédoine, présidé par les Légats du Pape St Léon le Grand. (??)

L'église actuelle, l'une des plus belles de la latinité de CP., a la forme d'une croix latine : elle contient, outre le maître-autel, six chapelles latérales. Sur l'arceau de la coupole, dominant le centre de la croisée, du côté du chœur, on lit :

ASSUMPTA EST MARIA IN CŒLUM ; sur l'arc en face : HÆC EST FIDES NOSTRA QUÆ VICIT MUNDUM ; sur celui de gauche, au-dessus de la chapelle de St-Léon, un tableau représente ce pape envoyant les légats au concile, ou confirmant ses décrets, au-dessus l'inscription suivante : PETRUS PER LEONEM LOCUTUS EST ; en face, au-dessus de la

[1] Cf Lebeau, Hist. du bas-empire, XII, 257. « M. de Nointel, dit Tournefort, assurait que les restes de Ste Euphémie se trouvaient à un mille du village actuel de Kadi-keui. » Selon Pierre Gylles, l'église de Ste-Euphémie aurait

chapelle de Ste-Euphémie, A SUPPLICIO EUPHEMIA AD CŒLUM.

Tous les autels sont en marbre et ornés de tableaux dont plusieurs ont été envoyés de Rome ; ceux des chapelles de St-Léon et de Ste-Euphémie ont été donnés par le pape PIE IX.

Œuvres existant dans la paroisse de Kadi-keui.

Sur le territoire de la paroisse se trouvent divers établissements religieux. Les Pères Capucins de la Province de Paris, qui desservaient, depuis 1882, le pensionnat des Frères, ont, en 1890, élevé, au milieu d'un vaste jardin un grand couvent dans lequel les jeunes religieux de leur province font leurs études philosophiques et théologiques, ils n'exercent aucun ministère ecclésiastique.

Les Religieux Augustins de l'Assomption ont à Fener-baghtchè, une chapelle, une grande maison qui leur sert de noviciat, une école de garçons et une de filles. Les Frères des écoles chrétiennes ont un grand pensionnat, très florissant. Les Dames de Sion un couvent et un pensionnat. Les petites sœurs de l'Assomption une école de filles à Fener-baghtchè; mais comme tous ces établissements ne dépendent pas directement de la paroisse nous en parlerons ailleurs.

Écoles. Une école de garçons a été ouverte par le vicariat et le curé dans les dépendances de l'église, en 1878 : elle compte cinquante-trois élèves, qui sont instruits par trois maîtres.

Les filles catholiques suivent les classes des Sœurs de Sion, ou celles des Sœurs de l'Assomption.

Les Confréries sont celles de la T. Ste Vierge et du Sacré-Cœur. Il s'y trouve aussi une petite Fraternité du Tiers-Ordre Franciscain dirigée par les PP. Capucins.

Une chapelle, construite et entretenue par la famille Tubini, dans le voisinage de l'échelle, reçoit chaque dimanche de nombreux fidèles.

été élevée sur les ruines d'un temple de Vénus. Il ajoute qu'elle fut ainsi nommée en l'honneur de la femme de Justin de Thrace qui la bâtit. L'ancienne église de Ste-Euphémie était reconnaissable à l'*ayasma* qu'on y vénérait. Il se trouve à Kadi-keui, une église grecque de Ste-Euphémie.

§ III.

Scutari. Paroisse de St-Jean-Baptiste.

Quoique Scutari soit essentiellement une ville turque, il s'y trouve néanmoins quelques familles catholiques, on ne pouvait donc les abandonner. Les Dominicains en furent chargés quelque temps, puis la paroisse ayant été érigée par Mgr Mussabini, en date du 31 décembre 1856, les Prêtres de la Mission, dits Lazaristes, en furent désignés curés. La paroisse oomprend toute la ville de Scutari, arrive au sud jusqu'aux confins de la paroisse de Kadi-keui, et au nord jusqu'à Candilli exclusivement où elle rencontre la paroisse de Buyuk-dérè. L'église était sise au quartier de Reis-mahallè ou Iéni-mahallé. Mais cette église ayant été brûlée, les Lazaristes ont abandonné le service qui retourna au clergé séculier.

Cependant les Filles de la Charité qui, dès 1859, avaient commencé à Scutari un internat et une école, achetèrent, en 1884, une maison et firent construire à côté une chapelle qui sert d'église aux catholiques du quartier.

Cette église est desservie par un prêtre Géorgien de Rite latin.

Les classes comptent cent quatorze enfants, douze garçons et cent deux filles. Comme elles ne sont pas une œuvre paroissiale nous en parlerons ailleurs.

Etat du clergé séculier du vicariat de Constantinople.

Vicaire Patriarcal. Illme et Revme Mgr D. Auguste Bonetti, de la Congrégation de la Mission, archevêque de Palmyre. Résidant à Pancaldi, près de la cathédrale du St-Esprit.

Vicaire général : D. Jean Genocchi.

Clergé de la Mission : vingt-six prêtres séculiers, dont trois seulement sont indigènes et appartiennent au Vicariat.

De plus sept prêtres de rites orientaux sont attachés au vicariat, sans compter les Georgiens, etc.

Séminaire. Les Capucins de la Province de Paris ont dans leur couvent de St-Louis, à Constantinople, un séminaire pour la formation d'un clergé séculier, tant pour Constantinople que pour les diocèses voisins. De plus les Lazaristes, les Georgiens, les Assomptionistes et les Résurrectionistes, ont des alumnats destinés surtout à fournir des vocations à leurs instituts.

CHAPITRE III.

PAROISSES RÉGULIÈRES, OU CONFIÉES A DES RELIGIEUX

Les religieux établis depuis le XIII[e] siècle à CP. et chargés seuls, pendant des siècles, de l'administration des sacrements, ont conservé leurs positions jusqu'à présent, sauf l'exception que nous avons indiquée au chapitre précédent. Ils les ont même augmentées en ce sens qu'ils ont établi diverses succursales, à mesure que le besoin s'en faisait sentir. Nous traiterons de ces paroisses et de leurs œuvres, selon le même ordre que précédemment, dans la seconde partie.

§ I.

Paroisses des FF. MM. Conventuels. — St-Antoine. — Buyuk-déré. etc.

Nous sommes obligés de remonter un peu haut pour parler des Pères Conventuels, que nous avons laissés au moment où ils étaient chassés de leur ancien couvent de St-François de Galata. Après la destruction de leur église et la confiscation de leurs terrains, en 1697, les religieux Conventuels se réfugièrent dans une petite maison qu'ils avaient depuis longtemps, aux vignes de Péra, sur l'emplacement même de leur église actuelle de St-Antoine. Ils y avaient déjà une petite chapelle domestique, dédiée

à St François, ils s'en servirent pour eux-mêmes, et y admirent quelques fidèles, mais ils ne pouvaient y exercer les fonctions curiales.

Ils recoururent donc aux PP. Jésuites de St-Benoît, et ils en obtinrent, en 1704, l'autorisation de se servir de leur église pour leurs fonctions curiales ; ils firent de même à Ste-Marie, avec les Pères Riformati, comme nous l'avons dit ailleurs.

Comme ils étaient sous la protection vénitienne, et que Venise était alors en guerre avec la Porte, ils restèrent longtemps sans pouvoir obtenir le firman nécessaire pour la reconstruction de leur église ; mais en 1721 le P. Général de l'Ordre décida que ses religieux seraient de nouveau placés sous la protection française, comme presque tous les établissements catholiques à cette époque. L'effet ne tarda pas à s'en faire sentir, car M. de Bonnac, ambassadeur de France, s'employa à faire concéder les autorisations prévues par les capitulations de 1453. Il fit plus, il fit accorder par la France un subside considérable pour cette construction. Commencés en 1724, le 6 mars, les travaux furent terminés le 24 juillet suivant, ce n'était, suivant l'usage, qu'un édifice en bois. L'église fut bénite le jour même, sous le vocable de St Antoine de Padoue, par Mgr Mauri. Tous les « droits parochiaux » de l'ancienne église de St-François furent transférés à celle de St-Antoine, qui n'en était que la continuation. C'est l'année suivante, 1725, que les limites des paroisses furent fixées par le même Vicaire patriarcal.

Le 20 septembre 1762, la nouvelle église et le couvent attenant, furent détruits par le feu. Les religieux furent recueillis, pour la seconde fois, chez les Pères de Terre Sainte, FF. MM. de l'Observance. L'année d'après, M. de Vergennes obtint de la Porte l'autorisation de reconstruire l'église sur la rue Dum-dum, près du palais de l'ambassade française. La nation fournit encore un subside, comme il résulte de l'inscription ci-après, rapportée par Carbognano[1], mais qui n'existe plus aujourd'hui :

D. O. M. REGNANTE LUD. XV GALLIARUM IMPERATORE HUJUS ECCLESIÆ MIN. CONVENT. PROTECTORE MUNIFICENTISSIMO SURGIT AB IGNE VENER. D. ANTONI PATAVINI TEMPLUM QUOD EXC. EQUES D. CAR.

[1] Carbognano, *loc. laud.*, p. 65.

DE VERGENNES GALLIÆ OR. RESTITUIT ZELI OFFIC. FUTURÆ ÆTATI MONUMENTUM INDUSTRIA PP. ELEEMOSIN. PIORUM SUB REGIMINE A. R. P. M. JOAN. CHRYSOSTOMI PROVINCIALIS ET PRÆFECTI ERECTUM A. D. MDCCLXIII.

Cette fois l'église et le couvent avaient été reconstruits en pierres, sur des fondements nouveaux et de forme plus élégante. L'église comprenait trois nefs, soutenues par douze colonnes en granit oriental. La dépense avait été considérable et l'Ordre avait alloué 10.000 écus (zécchini). Elle fut bénite par le R. P. Fr. Jean-Chrysostome. Mgr Biaggio Pauli, Vicaire patriarcal, en consacra les autels, le 29 octobre 1763. En 1799, cette église reçut plus d'extension et des embellissements considérables. De grandes réparations y furent faites encore en 1815; de telle sorte que les religieux se trouvèrent presque toujours dans les dettes, ou du moins dans la pauvreté la plus grande.

Le 1er septembre 1766, la S. Congrégation décida, en faveur des PP. Conventuels, que les Aleppins seraient compris dans la circonscription paroissiale de St-Antoine, comme les Latins, et soumis aux mêmes obligations.

Dans l'intervalle, l'ambassadeur de France, pour élargir et régulariser la rue qui conduit à son palais, et aussi pour construire un logement à ses cawass, prit une langue de terrain sur toute la longueur du couvent et tout le jardin qui y était attenant. Les religieux durent s'y résigner et reçurent en dédommagement une somme de 6000 livres. Le terrain occupé par les PP. Conventuels est donc extrêmement restreint, et quand la rectification de la Grande-Rue de Péra leur aura encore enlevé cinq mètres sur toute la largeur de leur église, il leur restera bien peu de chose.

Cette église qui avait coûté tant d'argent et de peines fut à son tour dévorée par les flammes, dans le grand incendie qui détruisit presque tout Péra en 1831. Le palais de France et l'église de St-Louis eurent le même sort.

Les religieux n'avaient pas encore payé toutes les dettes anciennes : ils ne pouvaient néanmoins rester sans église : ils se mirent à l'œuvre, et dès l'année suivante, 1832, ils avaient un édifice provisoire, où ils pouvaient du moins célébrer la messe et administrer leur paroisse. Quant à eux, ils avaient, pour la

troisième fois, reçu une généreuse hospitalité chez les Pères de Terre Sainte. C'est en souvenir de cette charité, que le Père Commissaire de Terre Sainte a le privilège d'officier le jour de la fête patronale de St-Antoine, 13 juin, lorsque le Vicaire patriarcal ne célèbre pas lui-même pontificalement la sainte messe.

Pour couvrir toutes leurs dépenses les religieux s'imposèrent de grandes privations, et de plus le P. Curé, Paul Sardi, et le P. M. Francesco Carboni se firent quêteurs et parcoururent l'Europe entière, pour amasser des fonds. On parvint enfin à achever le couvent et l'église dans la forme actuelle et à conserver ainsi la plus ancienne mission de l'Ordre.

Dans l'église de St-Antoine, se trouve la chapelle nationale des Ragusais, dédiée à St Blaise; cette chapelle, la plus rapprochée du chœur, à droite, est en même temps dédiée à la Ste Vierge et à St François; la fête de St Blaise y est célébrée solennellement le 3 février; pendant longtemps, cette chapelle était ornée d'un tableau, donné par les Ragusais, et représentant, dans les cieux, l'image de St Blaise dominant la ville de Raguse qu'il semblait couvrir de sa protection. Les Ragusais possédaient, dans l'église St-Antoine, un caveau national, pour les inhumations [1].

On voit aussi, dans cette église, une chapelle dédiée à St Roch, objet d'une dévotion particulière à Constantinople, contre la peste.

Lors de l'exhumation du cimetière des Grands-Champs, en 1864, les restes et les pierres funéraires, y existant, de quatre Vicaires patriarcaux de cet Ordre, les RR. PP. Vizzani, Staffulo, Mercedrini et de Mgr Ridolfi, ont été transportés dans cette église.

Voici les inscriptions gravées sur ces pierres :

1637. D. O. M.

HIC JACET REVERENDISSIMUS PATER GUILLELMUS VIZZANI A BONONIA. DOCTOR THEOL. PRÆDICATOR CELEBERRIMUS ORD. MIN. CONV. MINIS. PROVINCIÆ ORIENTIS AC VICARIUS GENERALIS PATRIARCALIS CONSTAN-

[1] « 13 décembre 1783. N. sepulta fuit in ecclesia Sti Antonii Padavini PP. MM. Conventualium, in sepulcro nationis ragusine. » (Archives de Ste-Marie.)

TINOPOLEOS LATIN. A CONGR. DE PROP. FIDE DEPUT. OBIIT 17 OCTOBRIS 41 CIRCITER ÆT. SUÆ, ANN. INCARNAT. DNI. 1637.

1641. D. O. M.

TUMULUM IN QUO QUIESCIT RMUS P. FRANCISCUS STAFFULANUS, PICENNATES ORD. MIN CONV. PROVINCIÆ ORIENTIS MINISTER. VIC. PATRIARCALIS BYSANTII AC UTRIUSQUE VALLACH. MISSION. PRÆFECTUS. OBIIT DIE 15 OCTOBRIS ÆTATIS SUÆ ANNO 40. 1641.

1648. D. O. M.

MAUSOLEUM UBI JACET RMUS P. JOANNES MERCREDINUS FANANENSIS PROVINCIÆ BON. ORDIN. MIN. CONV. PROVINCIÆ ORIENTIS MINISTER VIC. PATRIARCH. BISANTII ET UTRIUSQUE VALLACH. MISS. PRÆF. OBIIT DIE 6 OCTOBRIS ÆTATIS SUÆ ANN. 42. 1643.

1677. INSCRIPTION DE MGR RIDOLFI, déjà rapportée.

Une autre pierre tombale, recouvrant les restes des religieux conventuels morts de la peste a été également transportée à St-Antoine à la même époque : on y lit :

PP. et FF. Min. Conv. peste interempti.

1754. P. ANTONIUS BIANCHI, BRUND.
1769. P. UBALDUS ROCHI.
1778. P. M. ANTONIUS POMANI, PATAV. MIN. PROV. AC PRÆF. APOST.
1817. F. PHILIPPUS BONFILS MACER. 29 AUGUST.

L'église de St-Antoine et l'habitation des Pères Conventuels sont situées Grande-Rue de Péra, et forment le côté gauche de la rampe conduisant à l'ambassade de France.

Le supérieur porte le titre de Préfet de la mission des Mineurs Conventuels ; le sceau des actes émanés de lui porte l'image de St François, entourée de cet exergue : SIGILLUM MINISTRI PROVINCIÆ ORIENTIS MIN. CONV. »

Il est d'usage de célébrer annuellement, dans cette église, le 5 janvier, à quatre heures de l'après-midi, la cérémonie de la bénédiction de l'eau, ou du baptême de Notre-Seigneur. Un jeune enfant, choisi parmi les paroissiens, y représente St Jean-Baptiste, sous le nom de *Combaro di J.-C.* La même cérémonie

s'est établie, postérieurement, à Ste-Marie Drapéris ; elle est suivie de la bénédiction des maisons, comme le samedi-saint.

La procession du *Corpus Domini* se fait, dans cette paroisse, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu ; elle sort de l'église à cinq heures de l'après-midi, pour entrer, par les rues de Péra et de Pologne, dans l'enceinte des jardins de l'ambassade de France, où deux reposoirs sont dressés ; la procession fait une troisième station dans St-Louis, chapelle de l'ambassade, après quoi elle rentre dans l'église ; l'étendard de St Blaise ouvre la marche du cortège. Depuis quelques années le parcours de cette procession a été encore abrégé : elle sort de l'église, vient dans les jardins de France où elle trouve un reposoir, fait une station dans l'église St-Louis, et rentre à St-Antoine au chant du *Te Deum.*

Œuvres de la paroisse de St-Antoine.

1° *Écoles.* Les Pères Conventuels ont dans leur couvent une école paroissiale, sorte de maîtrise, tenue par un religieux ; on y donne l'enseignement élémentaire. La langue de l'école est l'italien, mais on y enseigne en outre le français et le grec. Le nombre des enfants qui la fréquentent s'élève à quarante ou cinquante. Ils sont en partie entretenus par la mission.

Les classes des filles sont tenues par les Sœurs italiennes de l'Immaculée-Conception d'Ivrea, en Piémont. Elles sont assistées par les religieux de St-Antoine. Le R. P. Préfet, *pro tempore* représente, en Orient, l'évêque d'Ivrea, supérieur général de ces religieuses.

2° *Hôpitaux.* L'hôpital italien, desservi par dix sœurs de l'Immaculée Conception d'Ivrea, est secouru, au spirituel, par les religieux de St-Antoine, qui y font des fonctions régulières et y assistent les malades.

Ils donnent aussi les secours spirituels, quand on les réclame, aux deux hôpitaux, Municipal et Allemand.

3° *Associations et Confréries.* Le Tiers-Ordre de St-François est établi régulièrement à St-Antoine, il y compte environ cent dix membres qui assistent régulièrement aux réunions mensuelles.

4° *L'Archiconfrérie du Cordon de St-François,* dont le centre se trouve dans la Basilique du *Sacro Convento* à As-

sise, est érigée à St-Antoine, par diplômes du 15 avril et 14 août 1724. Elle compte des membres très nombreux.

5° *Celle de St-Antoine de Padoue* y a été établie par un rescrit de Benoît XIV, en date du 15 novembre 1746.

Les religieux de St-Antoine sont au nombre de huit prêtres et quatre frères lais, de diverses provinces.

2° *Paroisse de Ste-Marie de Buyuk-dérè.*

Buyuk-dèrè est un faubourg de Constantinople, situé sur la rive droive du Bosphore de Thrace, presque à l'entrée de la mer Noire. C'est une des Stations d'été les plus fréquentées, et un des plus agréables centres d'excursions. Les ambassadeurs et beaucoup de catholiques latins avaient depuis longtemps l'habitude d'y passer les mois d'été, mais personne n'en était spécialement chargé au spirituel : il était même réglé que la juridiction des curés y suivait leurs paroissiens. Cependant il semble que les PP. de Ste-Marie y eurent une résidence et peut-être une sorte de chapelle, mais rien de bien régulier toutefois. C'est en 1807, le 12 septembre, que la S. Congrégation confia cette station aux religieux de St-Antoine, à la charge par eux d'y entretenir un religieux, auquel elle promettait de donner une pension de trente écus d'or (zecchini), qui du reste n'ont jamais été payés. Le 12 avril 1808, le Vic. patriarcal, notifia l'ordre qu'il avait reçu d'établir cette nouvelle paroisse. Le 22 juillet 1811, il attribua, par ordre de la même S. Congrégation, les droits paroissiaux à la nouvelle fondation.

Ce ne fut pas sans quelques difficultés néanmoins, car le P. Préfet de Ste-Marie, et l'internonce d'Autriche, Bon Sturmer, protestèrent contre les droits qui lui étaient attribués ; mais le Vicaire patriarcal, par un acte du 8 juillet 1815, notifia à tous les intéressés, l'érection de la nouvelle paroisse en forme canonique. Enfin, en l'année 1817, le St-Siège ordonna à l'ordinaire de fixer les limites de la paroisse : c'est ce que fit Mgr Coresi, par un décret du 5 juillet 1817. Elle va des Hiçar, ou châteaux de Roumili et d'Anadolou, jusqu'à Fanaraki de la mer Noire, y compris Belgrade. Mais on ne regardait comme paroissiens que ceux qui y avaient vraiment leur domicile, et non ceux qui y venaient seulement passer la belle saison, ou chercher un re-

fuge contre la peste : ceux-là relevaient de leurs curés respectifs. Ce fut l'occasion de nombreuses difficultés, si bien qu'en 1845 cette restriction fut levée et que les Pères Conventuels restèrent vraiment curés de tout le territoire qui leur avait été assigné.

Une paroisse ne peut pas exister sans église ; pour en construire une, le St-Siège autorisa la mission à contracter un emprunt de 12.000 écus d'or (zecchini), (1814). Un autre décret autorisa un nouvel emprunt de 3000 écus d'or, et l'on eut une église, et une habitation pour les religieux chargés de la desservir, le tout en bois et sans aucun style.

Plus tard, l'accroissement du nombre des fidèles obligea les religieux Conventuels à bâtir une nouvelle église, beaucoup plus grande que l'ancienne. La mission, pour cette construction, dut s'imposer de très lourdes charges, qui pèsent encore sur elle.

L'ancienne église en bois, qui, d'ailleurs, était une maison particulière, adaptée aussi bien que possible à sa nouvelle destination, a été abandonnée lors de la construction de l'église actuelle, bâtie en pierres avec le concours des dons des fidèles, et par firman impérial de moharrem 1282 (15 juin 1865), obtenu à la demande de l'ambassade de France. — Sur la proposition de M. le marquis de Moustier, alors ambassadeur, le gouvernement français a contribué, par un subside, à l'édification de la nouvelle église.

Mgr Brunoni a posé solennellement la première pierre le 25 juin 1865 ; et, le 8 septembre 1866, Sa Grandeur bénissait l'église et y célébrait pontificalement la première messe.

On lit, sur la façade, au-dessus de la grand'porte d'entrée, l'inscription suivante :

D. O. M. In honorem Mariæ nascentis ab origine immaculata collatitia fidelium stipe ædem hanc in ampliorem formam a solo restitutam Fratres Franciscales a conventu dedicaverunt. Anno 1866.

Le sceau de la paroisse porte l'image de la Madone, au chef de St-François. L'exergue : *Sigil. parochiæ S.-Mariæ Buyukderen, ad Bosphorum Thracium.*

Œuvres de la paroisse.

1° *Écoles.* Les Pères tiennent une école primaire de garçons où l'on enseigne le français, l'italien, l'allemand, le grec et la musique. Elle compte de soixante à soixante-dix élèves. L'école appartient à l'Autriche et est par conséquent sous la protection autrichienne.

Les Sœurs de l'immaculée Conception d'Ivrea y ont une « École nationale italienne » en face de l'église. Elle compte de cent à cent dix élèves.

2° *Associations.* Le Tiers-Ordre de St-François (50 membres). La Confrérie de St-Roch très nombreuse.

Succursales. Beicos. Pacha-baghtchè.

En face de Buyuk-dèrè, sur la côte d'Asie, au fond d'une baie magnifique et profonde, se trouve le village de Beicos. Comme il s'y rencontre quelques catholiques, le P. Provincial y envoie un des Pères de Buyuk-dèrè, qui va y dire la messe, les dimanches et fêtes, et y faire la classe quatre jours la semaine.

Tout près de Beicos, à Pacha-baghtchè, on a établi une verrerie qui occupe une trentaine de familles Styriennes, catholiques. Un Père, d'origine allemande, va chaque dimanche leur dire la messe et leur faire le catéchisme. Il leur administre au besoin tous les sacrements paroissiaux.

Pour tous ces services, les Pères Conventuels entretiennent à Buyuk-dèrè quatre Pères et deux Frères.

§ II.

Paroisses des Pères Dominicains.

I. *St-Pierre, état actuel.*

L'édifice, relevé en 1731, dura jusqu'en 1841 ; à cette époque, la vétusté de la construction, presque toute en bois, nécessita la

reconstruction de l'église sur un plan plus vaste et plus solide. M. le comte de Pontois obtint, à cet effet, le firman nécessaire ; des secours furent envoyés de France et d'ailleurs ; mais il est juste d'ajouter, d'après le *Journal de Constantinople* du temps, « que les Pères dominicains supportèrent la plus grande partie de la dépense, afin que la reconstruction de leur église ne fût pas une cause de débours extraordinaires pour leurs paroissiens. » Le roi Charles-Albert, de Sardaigne, donna 15.000 francs, et la reine Marie-Christine affecta une somme de 800 francs à la célébration, à perpétuité, d'une messe, le jour anniversaire de la mort de son royal époux, Charles Félix.

La nouvelle église, sise rue Perchembè-Bazar, vit ajouter à son nom antique des saints apôtres Pierre et Paul, celui de la *Beata Vergine del Rosario*. Elle compte, en outre du maître-autel, deux chapelles latérales, à droite et à gauche ; et comme annexe, sur la droite du vaisseau principal, une sorte d'oratoire où se trouve la chapelle de Ste-Catherine de Sienne. L'inauguration en fut faite avec grande pompe, et un jubilé de huit jours fut accordé à cette occasion. Jusqu'alors, aucune église latine n'avait été *consacrée* à Constantinople [1] ; Mgr Hillereau, vicaire apostolique, sollicita, de Rome, l'autorisation de consacrer celle-ci ; la question fut laissée à son appréciation. Cette consécration eut lieu le 19 février 1843 : Mgr Hillereau archevêque de Petra, vicaire apostolique de Constantinople, fut accueilli, par une affluence considérable de fidèles, à la porte du temple, occupée par un détachement des marins du stationnaire français *la Flèche*. Les cérémonies de la consécration terminées, M. l'ambassadeur de France, protecteur de l'église, et auquel, en qualité « d'évêque du dehors, » sont rendus les honneurs accoutumés, entrait dans l'église et assistait à la messe pontificale. A l'élévation et à la bénédiction, les honneurs militaires furent rendus par la compagnie de débarquement de *la Flèche ;* le commandement militaire et le bruit du tambour qu'on n'entend jamais dans les églises orientales, causèrent à toute l'assistance une émotion indicible ; et quand on entonna le *Domine salvum*

[1] Voyez sur la *consécration* des églises, *le Culte catholique dans ses cérémonies et ses symboles*, par l'abbé Durand, 1868, 8°, pages 438 et suiv. et plus haut § *St-François et St-Georges*.



VUE CENTRALE DE LA CHAPELLE

AVEC SES DÉPENDANCES : SALLE D'ATTENTE, A GAUCHE ; SACRISTIE, A DROITE

fac Regem, chacun se croyait transporté en France dans une église de la mère-patrie.

« Quatre archevêques ou évêques assistaient le prélat consécrateur :

« Mgr Hassoun, coadjuteur du primat, et Mgr Artin, évêque de Van, du rit arméno-catholique ;

« Mgr Mazloum, patriarche des grecs-unis d'Égypte et de Syrie, et Mgr Iacoub, évêque syrien de Damas.

« Le rit latin fut pratiqué solennellement, pendant les six jours restant de la semaine, par les diverses communautés religieuses de Péra et de Galata ; des discours furent prononcés en toutes langues : en français, en italien, en grec, en allemand et en turc. Les prêtres Lazaristes ouvrirent, le lundi, cette série de prédications par « l'éloge de St Dominique, et la démonstration du caractère propre à l'action sociale exercée par les Ordres monastiques, du XIIe au XVIIe siècle.

« Le chargé d'affaires d'Autriche assista à la cérémonie du vendredi ; le discours, prononcé en allemand, fut suivi d'une prière pour l'empereur et la famille impériale.

« Le samedi, le marquis Pareto, ministre de Sardaigne, assista à l'office divin, célébré par les PP. Dominicains ; et le discours fut suivi du *Domine salvum* pour le roi.

« Le dimanche, Mgr Hassoun, évêque d'Anazarbo, officia, selon le rit arméno-catholique ; le discours fut prononcé en langue turque.

« Le jour suivant, lundi, un service funèbre fut célébré solennellement pour le repos de l'âme des fidèles ensevelis sous l'église ; et, le même jour, les PP. Dominicains appelèrent à leur table tous les pauvres de leur paroisse ; ils les firent asseoir à leur place, et les servirent de leurs propres mains ; plusieurs négociants acceptèrent l'invitation de participer à cet acte de charité.

« La piété des fidèles, durant ces exercices, fut si grande que cent confesseurs, de rites différents, étaient occupés à recevoir, tous les jours, les confessions ; les communions s'élevaient à plus de mille par jour. »

Sur la première travée, au-dessus de l'orgue, on lit :

VERO CHRISTI CULTUI, PRÆDICATORUM ORDO. 1842.

Un peu plus loin, on lit, sur le mur, à gauche, l'inscription suivante, rappelant la date de la réédification et de la consécration de l'église :

TEMPLUM HOC NUPER REÆDIFICATUM INDULGENTIIS A SS. D. N. GREGORIO XVI IMPERTITIS LOCUPLETIUS DD. J. M. HILLEREAU, ARCH. PETRÆ SEDIS BYZANTII VIC. APOSTOLIC. SOLEMNITER CONSECRABAT XI KAL. MART. 1843.

De l'autre côté, à droite, et un peu en avant de la chapelle de l'Image miraculeuse de la Vierge, on a placé, sur les murailles, l'inscription suivante, rappelant, de son côté, la cérémonie ultérieure du couronnement solennel de cette image, peu après la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception :

A SS. D. N. PIO PP. IX DE IMMACULATO B. MARIÆ V. CONCEPTU DOGMATE PROCLAMATO DD. A. MUSSABINI ARCH. SMYRN. SEDES CONSTANT. PRO-VIC. APOSTOLICUS TRIBUS EPISCOPIS ADSTANTIBUS NEC NON GALLIARUM PRÆSULE IMAGINEM HANC B. MARIÆ V. ODIGHITRIAS A DIVO LUCA DEPICTAM AUREA INSIGNIEBAT CORONA VI ID. DECEMBRIS 1855. CONGRATULATIONIS ERGO.

L'église St-Pierre et St-Paul possède plusieurs reliques de Saints. Au-dessous de l'Hodighitrias, le premier à droite en entrant, se trouve le corps de St René, ou du moins une partie de ses ossements, provenant des catacombes. Au second autel sont les reliques de St Thomas ; à celui d'en face, celles de St Dominique. Enfin dans le maître-autel ont été placées les reliques de St Pierre et de St Paul.

Comme édifice, l'église latine de St-Pierre est l'une des plus belles de cette capitale ; elle est, d'ailleurs, l'œuvre de l'architecte Fossati, l'habile restaurateur de Ste-Sophie. En dehors du temple, dans la cour de droite, se trouve la crypte, destinée précédemment aux sépultures.

Le titre de la paroisse qui réunit dans son appellation le nom des deux Saints Apôtres, patrons des deux églises successives des Dominicains, est *Parœcia SS. Apostol. Petri et Pauli Galatæ et Bysantii, Ord. Prædic.*. Le sceau du T. R. P. Vicaire porte l'image des SS. Patrons ; celui du P. Curé de St-Pierre porte cette inscription « *Parochus SS. Apost. Petri*

et Pauli. » En 1640, le sceau du couvent avait déjà pour exergue : « † *Conv. SS. Apost. Petri et Pauli. Bysantii.* »

St-Pierre est aujourd'hui (1893) la seule paroisse latine de Galata et Constantinople ; sa juridiction s'étend sur toute la ville de Constantinople, y compris Psammatia et les Sept-Tours sur les villages des deux rives du port, jusqu'à l'extrémité d'Eïoub, et sur les navires ancrés sur les deux rives d'Europe et d'Asie, jusqu'aux Hicar, « les châteaux de Bosphore ».

Aux jours de solennité, le drapeau français est arboré à un mât de pavillon établi sur le mamelon dépendant de St-Pierre et sis à droite de la grand'porte extérieure de l'église.

On y célèbre chaque année très solennellement la Fête et la procession du T. St Sacrement et celles du St Rosaire : pour ces processions on sort ordinairement dans les rues voisines de l'église, au milieu d'une foule attentive et recueillie.

Pour la première les Dominicains ont été investis par l'église d'un privilège particulier :

St Thomas et St Bonaventure ayant été (dit-on) invités par le Pape à composer l'office de la solennité du *Corpus Domini,* ils furent introduits en présence du Souverain Pontife, pour lui soumettre leur œuvre; St Thomas reçut l'ordre de donner, le premier, lecture de son travail, et St Bonaventure fut tellement frappé de la supériorité de cette composition, qu'il renonça à lire la sienne. En mémoire de ce chef-d'œuvre, le Pape accorda, par bulle spéciale, aux Dominicains, le privilège de faire, *extérieurement,* la procession de cette fête, *sans pouvoir en être empêchés par les curés des paroisses sur le territoire desquels la procession viendrait à passer.*

La procession du St Rosaire se fait le premier dimanche d'octobre de chaque année ; il est difficile de rendre le caractère de grandeur vraiment religieuse que présente, en ce jour, la procession sortant de l'église, à l'issue de la grand'messe, chantée pontificalement par le Vicaire apostolique, et se déroulant dans les rues de Galata, au seul bruit des cloches, à la simple récitation du rosaire, par le R. P. vicaire, au milieu d'une population nombreuse et recueillie.

Les membres de la confrérie du rosaire marchent en ordre, précédés d'un étendard bleu, au chiffre de Marie, entouré de cette inscription : « *Società cattolica maltese di mutuo soc-*

corso. » A la procession de l'année 1874, ils étaient au nombre de cent trente-six, ayant tous fait la communion le matin. Les confrères portent une aube blanche avec un cordon rouge et une cappe bleu de ciel, ils tiennent en main un cierge allumé. Le massier, portant sa canne d'argent, ouvre la marche, qui est close par le recteur, portant suspendue à son cou la plaque d'argent de la confrérie, insigne de sa dignité. La confrérie uniquement composée de Maltais, se réunissait tous les dimanches à St-Pierre, où une instruction religieuse lui était faite : elle s'occupe activement d'œuvres de piété et de charité ; mais les réunions religieuses ont cessé, sauf l'assistance aux processions solennelles.

Presque en même temps que leur église, et même un peu avant, en 1838, les religieux avaient trouvé le moyen de rebâtir leur couvent, et ils l'avaient construit spacieux, solide, conforme aux exigences de la vie religieuse. Ce n'est pas que le nombre des Pères fût très considérable, ni que leurs occupations fussent fort multipliées : la population abandonnait de plus en plus Galata, pour monter vers les hauteurs de Péra, l'église de St-Pierre était de plus en plus désertée. D'un autre côté, le recrutement des religieux se faisait plus difficilement, dans le Levant encore plus qu'en chrétienté, et les prêtres se faisaient plus rares. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu, pendant des années, une sorte de sommeil religieux, à St-Pierre comme dans les autres communautés de CP.

C'est cependant à cette époque qu'on fit plusieurs changements dans le gouvernement de la maison de St-Pierre. D'abord le vicaire général de la Congrégation dominicaine d'Orient devint Préfet apostolique, et fut ainsi relié plus étroitement au St-Siège et à la S. Congrégation de la Propagande, ensuite un Préfet, plus zélé que ses prédécesseurs, établit la vie commune, et la récitation publique des heures canoniales, depuis bien longtemps tombée en désuétude : il se proposait d'y apporter de bien autres modifications, mais il ne fit que passer et ne put réaliser le programme qu'il avait conçu.

Enfin en 1852 on nomma le R. P. Giacinto Cambiaso, Préfet apostolique, et vicaire général de la Congrégation d'Orient. Cet éminent religieux, de la Province de Piémont, s'appliqua avec une constance soutenue, et une suite ininterrompue, à res-

taurer son Ordre dans le Levant et son église de St-Pierre à CP. Il y implanta toutes les œuvres que les temps modernes réclament, et sans lesquelles on ne peut faire aucun bien sérieux.

Mais sous son administration se fit une modification plus radicale encore dans la mission dominicaine. En effet, en 1857, elle fut unie à la Province de St-Pierre-Martyr, de Piémont. Le supérieur de la Mission qui était, depuis 1601, Vicaire général de la Congrégation des Frères Prêcheurs d'Orient, et ensuite Préfet apostolique de CP., devint simple vicaire provincial du Provincial de Piémont, Préfet réel ; il n'eut plus que le titre de Supérieur et pro-préfet. Il est vrai que la S. Congrégation lui a conservé personnellement ses droits et sa préséance, comme auparavant, mais le changement n'en est pas moins radical et complet. Cependant il n'enleva rien à l'énergie du R. P. Giacinto Cambiaso, et n'arrêta pas son activité. Voici les œuvres qui prirent naissance dans la mission pendant son administration.

1° *École des Frères à Galata.*

Les Frères des écoles chrétiennes appelés à CP. en 1842, comme nous le dirons plus loin, et établis d'abord à St-Benoît, chez les Lazaristes, y ouvrirent des classes qui réunirent un grand nombre d'élèves. Obligés de quitter ce premier établissement, ils errèrent en plusieurs endroits, et enfin ils vinrent demander un asile au R. P. Cambiaso, qui les reçut bien et leur donna pour faire leurs classes une partie du couvent de St-Pierre, au rez-de-chaussée. Puis comme ce local ne convenait ni aux Dominicains ni aux Frères, il leur permit de se construire une maison en planches et des classes assez vastes, dans la partie supérieure de leur jardin. Ces classes ayant été consumées par un incendie (1877), les Frères construisirent, sur le même terrain, une longue et solide maison, et des classes, malheureusement trop petites. Les Pères Dominicains, en compensation de la concession de leur terrain y trouvent l'avantage d'avoir là une école paroissiale gratuite, et une maîtrise pour le service de leur église. Le P. Curé de la paroisse s'occupe de l'école et y vient faire le catéchisme plusieurs fois la semaine

2° *École et chapelle d'Iédi-koulè.*

La paroisse de St-Pierre est officiellement appelée, paroisse de Galata et de Byzance : elle comprend dans son périmètre toute la ville de Stamboul. Les Dominicains y possédaient autrefois deux églises, qui leur furent enlevées, vers 1635, comme nous l'avons raconté. Depuis cette époque il n'aurait pas été possible d'en ouvrir d'autres ou de s'établir sur ce côté de la Corne d'Or. Il y eût fallu un firman spécial que jamais le Sultan n'aurait accordé. Il n'y avait du reste aucun besoin d'église latine en ces quartiers, car le nombre des catholiques latins égarés dans la ville, turque ou grecque, était fort petit : il ne leur était pas difficile d'ailleurs d'aller à quelque église catholique arménienne, ou de venir à St-Pierre.

Cependant après la construction des chemins de fer orientaux, quelques familles latines, presque toutes étrangères et volantes, vinrent s'établir, les unes auprès de la station de Sirkèdjy-Iskélècy, les autres, plus nombreuses, auprès des ateliers de la compagnie, à Iédi-koulè. Les Pères Dominicains leur administraient les sacrements, quand ils réclamaient leur ministère. Mais ces catholiques, peu fervents, ne recouraient pas souvent à leurs prêtres. On ne songeait donc que vaguement à leur donner des écoles et une église. Il y avait dans cette partie de la ville environ soixante familles latines. L'arrivée des Pères Assomptionnistes amena les Dominicains à s'occuper de cette partie de leur troupeau.

Ils se mirent à l'œuvre avec un grand zèle et au prix de grands sacrifices, ils réussirent. Ils ouvrirent d'abord des classes dans une maison turque, puis ils en achetèrent une plus grande et s'y installèrent, 1885. Ils construisirent ensuite une très grande salle, faisant fonction de chapelle, cette station est desservie par un religieux qui y demeure à poste fixe, et y remplit toutes les fonctions du ministère paroissial. Il y a établi une école tenue aujourd'hui par les sœurs Dominicaines de Makrikeui. L'école compte, en 1892, cent sept élèves, dont soixante-seize latins, dix-neuf grecs, deux arméniens, huit protestants, un juif. Quant au sexe il y a trente-quatre garçons, soixante-treize filles. La langue de l'école est l'italien, mais on y en-

seigne le français et l'allemand. Le programme est celui des écoles primaires élémentaires, on y ajoute pour les filles les travaux à l'aiguille et autres qui conviennent à leur sexe.

La Mission des Dominicains s'est occupée, dans ces dernières années, mais seulement d'une façon passagère, de la mission de Scutari et de celle de Prinkipo. Elle a solidement fondé celle de Makri-keui.

II. *N.-D. du St Rosaire de Makri-keui, succursale de St-Pierre de Galata.*

Le village de Makri-keui, qui s'élève probablement sur les ruines de l'ancien palais de l'Hebdomon, est surtout habité par des Grecs et des Arméniens : on y compte aussi un certain nombre de familles latines : aussi fallut-il s'en occuper, dès qu'elles y devinrent assez nombreuses. Les FF. MM. Conventuels y possédaient une maison et un terrain, ils y construisirent sans bruit une fort modeste chapelle, 1849. C'était plutôt une cabane où ils donnaient aux catholiques les secours religieux dont ils avaient besoin. Ils durent, pour certaines raisons se retirer et ils mirent en loterie tout ce qu'ils possédaient. L'église échut à un catholique latin qui offrit au Vicaire patriarcal de lui donner en échange un autre terrain, sur lequel on pourrait édifier une église un peu plus convenable. Mgr Hillereau accepta et D. Angelo Spartali, prêtre séculier, y construisit une chapelle qu'il bénit en 1853, et qu'il continua de desservir pendant longtemps.

Mais celui qui avait donné le terrain étant mort avant que les formalités du transfert eussent été faites, ses héritiers furent amenés à le mettre en vente : l'église était sur le point de tomber entre les mains d'un Turc, 1863. A cette nouvelle le R. P. M. Cambiaso, vicaire des Dominicains fut profondément ému, et sans prendre garde aux dettes dont son couvent était surchargé, sans même se donner le loisir de consulter ses supérieurs, il fit l'acquisition de la propriété. Les supérieurs et la S. Congrégation ratifièrent bientôt cet acte, et enfin Mgr Brunoni, Vicaire patriarcal, confia aux Pères Dominicains le soin d'établir là une paroisse nouvelle, qui serait une succursale

de St-Pierre. Il contribua même pour une part notable à l'acquisition, faite au nom et par l'intermédiaire de l'ambassade de France.

Cette église n'était encore que peu de chose, le R. P. Cambiaso, y fit des réparations, des agrandissements, il y ajouta un petit couvent pour la résidence des religieux, et en prit possession en 1864. Depuis on n'a pas cessé d'y faire, presque chaque année des embellissements et des augmentations notables, jusqu'en 1883. Elle était donc convenable et suffisait aux besoins des fidèles qui habitent Makri-keui.

Mais en cette année 1883, une famille latine du pays ayant inopinément reçu un héritage considérable, voulut en faire bénéficier la religion et en consacrer une partie à la construction d'une belle église à Makri-keui. La première pierre fut posée le 25 avril 1884. Des difficultés administratives ne tardèrent pas à arrêter les travaux pendant plusieurs mois; mais un Iradé impérial vint permettre officiellement la construction de l'église, le 11 février 1885, et dès le 13 avril les travaux reprenaient pour ne plus s'interrompre, jusqu'à la fin.

Au bout de trois ans l'église était achevée. C'est un beau monument de style byzantin, un des plus beaux édifices religieux de CP. et du Levant. Cette construction a encore grevé le budget de St-Pierre, mais Dieu en est glorifié et les religieux peuvent en être fiers.

L'église fut inaugurée et bénite solennellement, en présence de M. le comte de Montebello, ambassadeur de France par Mgr Charles Testa évêque de Phacusa, et vicaire général du vicariat. Le matin une dernière messe avait été dite dans l'ancienne église par D. Angelo Spartali, qui l'avait bénite et y avait dit la première, trente-quatre ans auparavant. Le lendemain une grande cérémonie était accomplie suivant le rite arménien par S. B. Mgr Azarian, patriarche de Cilicie, assisté d'un nombreux clergé de son obédience. Le surlendemain grande cérémonie grecque par Mgr Beniaminos Eusèviadis, évêque grec-uni, assisté de Mgr Michele Petkoff, évêque Bulgare-uni d'Andrinople. C'est ce dernier prélat qui consacrait les autels de l'église, le 16 juin. Il y avait longtemps que la Latinité de CP. n'avait pas vu de fêtes aussi solennelles que celles de l'inauguration de cette église, 3, 4, 5 juin 1887. Le souvenir en sera perpétué

par une inscription, qui placée d'abord sur la porte de l'église a été ensuite transportée à l'intérieur.

P. M. HYACINTHUS CAMBIASO... ANNO XI SUI PRÆSULATUS...
HEBDOMIANÆ DOMUS O. P. AUCTOR ÆDICULÆ TEMPLUM
HOC ANNO M. D. CCC. L. XXX. V. II ... PRÆSULATUS SUI XXXV
SUFFECIT.

ŒUVRES.

École des Sœurs de Makri-keui.

Une paroisse, surtout de nos jours, n'est pas complète si elle n'a pas ses écoles bien organisées. Les Pères Dominicains le comprirent vite et firent divers essais de ce côté; mais enfin, au prix de très grands sacrifices, ils firent venir de Mondovi, en Piémont, des Sœurs Dominicaines et leur confièrent les écoles de la paroisse. Il y avait eu jadis des religieuses de cet Ordre à St-Pierre de Galata, nous avons vu qu'elles recevaient des lettres du B. Raymond de Capoue. Elles avaient dû céder leur couvent aux Dominicains expulsés de St-Paul. Les nouvelles venues ne faisaient donc que renouer la chaîne des anciennes traditions.

Inaugurée le 2 août avec quinze élèves, toutes catholiques, la classe, aux vacances suivantes, en comptait quarante, de diverses conditions. Avec le temps le nombre s'en est encore accru. On a agrandi le local, multiplié les maîtresses, organisé toutes choses sur un excellent pied et on possède aujourd'hui un établissement florissant. Six maîtresses y donnent l'enseignement primaire supérieur, à quatre-vingt-huit élèves, dont vingt-deux garçons et soixante-six filles. Pour la religion trente enfants sont catholiques latins, trois arméniens, quarante-un sont de la religion grecque, et quatorze arméniens grégoriens. Les familles latines sont peu nombreuses, ce qui explique la prédominance de l'élément acatholique. La langue de l'école est le francais, mais on y enseigne aussi le grec, l'italien et l'allemand. On les forme avec soin aux travaux de leur âge et de leur sexe.

Nous avons dit comment les sœurs avaient fondé une succursale de leur école à Iédi-koulè.

§ III.

Paroisses des FF. MM. Riformati.

Les Pères de Ste-Marie ont en ce moment deux paroisses, l'ancienne, dont nous avons raconté l'origine et suivi l'histoire, et une nouvelle à Prinkipo, dans les Iles des Princes.

1° *Ste-Marie Drapéris.*

La paroisse de Ste-Marie Drapéris, si elle n'est que la troisième parmi les paroisses régulières, est cependant la première par son importance et le chiffre de sa population.

L'église construite, comme nous l'avons vu, en 1769, a subi diverses réparations plus ou moins considérables; mais en 1874, elle a été restaurée de fond en comble, agrandie et complétée. Elle forme une seule nef assez grande, avec des couloirs latéraux tenant lieu de nefs. La voûte a été décorée, avec un vrai talent, dans le genre byzantin. Elle est couverte de peintures symboliques d'anges et de saints. Le long de la corniche courent de longues bandes portant les représentations des litanies de la T. Ste Vierge. Des vitraux de couleur rappellent le souvenir de St François et de Ste Claire, celui du fond, le St-Esprit.

La nef contient six autels, à droite, en allant de la porte à l'autel, celui de Notre-Dame de *la Lettre,* en grande dévotion dans le pays, celui du Crucifix et celui de St-Léonard de Port-Maurice : à gauche en s'avançant dans le même sens, ceux de St-Roch, de St-François et de St-Joseph. Au maître-autel l'image ancienne de Ste Marie Drapéris.

Sous l'autel de St-Roch, en 1876, on a placé les reliques de St Théophile, envoyées de Rome par Mgr Leopoldo, ancien curé de la mission : la cérémonie a été présidée par Mgr Graselli, Vic. apostolique patriarcal.

Diverses inscriptions ont été placées originairement, ou rapportées dans cette église : nous allons donner celles qui peuvent avoir une certaine importance historique.

Dans le chœur, derrière le siège de l'officiant.

D.O.M. Inclyto benefactori suo excelmo D. Antonio Francisco de Brognard. Rom. Imp. Ad Portam Ottomanam internuntio. XXII junii 1769 aetat. anno liv hic condito patres hujus ecclesiae rif. S. Francisci posuere anno 1772.

Sur la muraille de droite, entre les autels latéraux :

D. O. M. S. V. Piis Petri Phil. L.B. ab Herbert Rathkeal. M. Rom. Caes. aug. ab intimis consilūs. ac lustr. fere V ad Ottomanam Portam internuntius. Olim in congressu pacis Feschin. operam suam egregio abhibuit. Postea ipse legatus Sistovii bellun cum Turcis haud omnino mirum in modum composuit. Frammata pirat. arrogantia Pont. Eux. navibus Austriacis aperuit... Obiit VII kal mart. anno a Christ. nativitate 1802.

Plus loin :

D. O. M. Hic jacet illustriss. ac reverendiss. DD. Joannes Bapta Bavestrelli olim vicarius Smyrnensis de hīc episcopus Chiensis. tandem archiepiscopus Heracleae et vicarius patriarcalis Constantinopoleos.... Obiit die xx aprilis. aetatis annorum 66 reparatae salutis 1777.

Plus loin, sur la même muraille la pierre précédemment placée dans le chœur en souvenir des services rendus à l'église par l'internonce de Brognard.

Ensuite celle qui fut consacrée à la mémoire du Baron Casimir de Hübsch, ministre de Danemark, décédé le 29 mars 1865.

A gauche, entre le deuxième et le troisième autels :

Ci-git Adélaide Sophie Joséphine Lamotte Cornisset épouse de Joseph Marie Jouannin premier drogman de l'ambassade de France décédée le V avril 1823.

Sur le pilier de la petite nef de gauche :

D. O. M. Praeclaro viro Ignatio Maria de Corral et Aguirre Hispan. regis a consiliis intimis ad reges Dan. et Suet. republicasque Batavas et Venet. et postremo ad Portam Ottom. leg. extraordinarius et conjg. Annae Julianae Victor. Dewollin baronissae de Leven posuit A. S. 1805. obierunt 1804. VII id. maii.

Derrière la seconde colonne de gauche on lit l'inscription suivante, remplaçant celle qui fut transportée antérieurement des Grands-Champs, et placée sous la porte extérieure de l'église.

PETRI BAPTISTAE MAURI. MINORIS RIF. CARTHAGINENSIS ARCHIEPISCOPI VICARII APOSTOLICI CONSTANTINOPOLITANI. VITA FUNCTI XI NOV. MDCCXXX CINERES E SEPULCHRO COMMUNI HUC TRANSLAT. AN. 1860.

En entrant dans l'église par la grand'porte, on voit sur la colonne de droite l'inscription suivante, rappelant la visite faite, en 1869, par l'empereur François-Joseph I, d'Autriche, à Ste-Marie, où il a entendu la messe, célébrée pontificalement, par Mgr Pluym, vic. apostolique patriarcal.

QUAM

D. O. M.

NUMINE SUO COMPLEVIT AEDEM HANC SACRAM HUIC E PROEMINENTIORI SUGGESTU MAJESTATE SUA ADFULSIT. IMP. REX. FRANCISCUS JOSEPHUS I, AUSTRIACUS HUNGARICUS PIUS FELIX AUGUSTUS. FAUSTO ILLI LUSTRALI ADSPERSIONE OMINANTE ET AD ARAM FACIENTE ANTONIO JOSEPHO PLUYM APOSTOLICAE SEDIS VICE SACRO LEGATO COLONIAE AUG. FREQUENTISSIMIS ORDINIBUS SUSPICIENTIBUS ADCLAMANTIBUS. III KAL. NOVEM. M D CCC LXIX HUJUS LOCI MODERATORES NE TAM AUSPICATI SINGULARISQUE EVENTUS MEMORIA EXCIDERET OPTIMO PRINCIPI TITULUM POSUERE.

Les travaux de restauration qui ont fait de Ste-Marie, pour ainsi dire, une nouvelle église, étant terminés, la bénédiction solennelle en a été faite le 6 décembre 1874, par le R. P. Théophile préfet apostolique, auquel M. l'abbé Testa, vicaire général, a voulu laisser la satisfaction d'accomplir lui-même cet acte. La cérémonie a eu pour témoins toutes les autorités ecclésiastiques de CP. et les membres de l'ambassade d'Autriche-Hongrie. L'inauguration a eu lieu le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, fête patronale de l'église.

Sur la colonne de gauche, à l'entrée de l'église, on lit l'inscription suivante, qui consacre le souvenir de cette importante restauration.

TEMPLUM. DEIPARAE. DICATUM. OLIM. ANGUSTO. LOCO. SOLO. INAEQUALI. TEMPORIBUS. SUSPICIOSIS. E. FUNDAMENTIS. INFELICI. SUCCESSU, ERECTUM. NOVISQUE. IN. DIES. ADCESSIONIBUS. DEFORMATUM. NUNC. PURGATA. VETUSTATE. LUCE. CONVENIENTIBUS. INVECTA. FORNICE. PARIETIBUSQUE. AFFABRE. VERMICULATIS. ADMODUM. R. P. THEOPHILUS. A. CASTINETANO. DITIONE. APOSTOLICA. PRAEFECTUS. PIORUM. AERE. SUBLEVATUS. LUDOVICO. SEEFELDER. ARCHITECTO. OPERIBUS. PERFICIUNDIS. PRAEPOSITO. IN DECENTIOREM FORMAM. REDEGIT. SOLEMNI. POMPA. INAUGURAVIT. DIE. IMMACULATO. CONCEPTUI. VIRGINIS. SACRO. VIII DECEMBRIS M D CCCL XX IV.

A gauche, de niveau avec la terrasse qui conduit à l'orgue, on a construit une assez grande chapelle où le service paroissial a été accompli pendant la durée des travaux. Elle est dédiée à St Pierre et sert maintenant à diverses réunions.

Cette église de Ste-Marie est restée l'église nationale des sujets de l'empereur d'Autriche-Hongrie. L'ambassadeur y a une tribune réservée; et c'est là que l'on célèbre les fêtes nationales, accompagnées des prières pour le chef de l'État.

Les Frères Mineurs Réformés y sont au nombre de dix prêtres et trois frères lais, sous le gouvernement d'un supérieur qui a le titre de Préfet apostolique. Il est nommé par la S. Congrégation, *ad beneplacitum :* autrefois il ne l'était que pour quatre ans. La mission dont il est chargé comprend avec Ste-Marie, les stations de Prinkipo, Smyrne, Tincs (deux maisons) Mételino, Magnésie, et Rhodi ; les religieux y sont envoyés par les supérieurs généraux de l'Ordre et viennent de plusieurs provinces. Plusieurs sont originaires du pays. On exerce le ministère surtout en grec, en italien et en français.

ŒUVRES DE LA PAROISSE.

1° *Ecoles*. Les religieux ont eu, de tout temps, une école attenante à leur église, et destinée à donner aux enfants l'instruction religieuse et élémentaire, en même temps qu'à assurer le service de l'église. La langue de l'enseignement est l'Italien. Elle est tenue par un Père et compte trente élèves.

Pour les filles, les religieux ont établi sur leur territoire une communauté de Sœurs Franciscaines dont la maison-mère est à

Gemona près d'Udine, en Italie. Ils y donnent l'instruction religieuse et les secours spirituels. Nous en parlerons en détail dans un chapitre suivant.

2° *Associations. Confréries.* Le Tiers-Ordre séculier de St-François est florissant dans la paroisse : il compte vingt hommes et deux cents femmes. Les réunions de chaque mois sont très exactement suivies.

Les confréries sont celles de Ste-Anne de St-Jean-Baptiste et du Sacré-Cœur.

1° La confrérie de Ste-Anne a été transférée de St-Benoît à Ste-Marie. Nous en parlons ci-dessous au ch. VI.

2° La confrérie du Sacré-Cœur de Jésus a été canoniquement érigée par décret du 12 juin 1815. Elle compte de nombreux membres.

2° *Paroisse St-Pacifique, de Prinkipo.*

Depuis qu'une partie de la population latine a pris l'habitude d'aller passer l'été aux Iles des Princes, il devenait nécessaire de lui assurer les secours religieux. Et quand plusieurs familles s'y fixèrent tout à fait il fallut y laisser un prêtre à demeure. C'était une mission indispensable.

Les Pères Dominicains en furent d'abord chargés, mais lorsque la maison qu'ils y avaient fut vendue, ils abandonnèrent en même temps la mission (1844). Le Vicaire patriarcal y envoya alors un prêtre séculier qui y resta quelques années. Enfin le 8 février 1860, Mgr Brunoni y érigea une paroisse et la confia aux FF. MM. Riformati.

L'église, consacrée à St Pacifique de S. Severino, un grand saint de l'Ordre des FF. MM. de l'Observance, fut bâtie par les soins d'un généreux bienfaiteur, sur un firman obtenu par l'ambassade de France Rebi-akher 1279=1862. Elle a été bénite par Mgr Rotelli, Vic. apostolique patriarcal, le 26 septembre 1866.

Quoique la juridiction de cette paroisse se borne à la grande île, le curé est tenu cependant d'assister spirituellement les Latins des autres îles. Deux Pères Riformati y consacrent leurs soins. La population fixe est peu nombreuse, environ cent vingt âmes.

ŒUVRES DE LA PAROISSE.

Le R. P. Préfet a établi dans cette île une école de filles tenue par les Sœurs Franciscaines de Gemona. Elles ont quatre-vingts élèves. Nous en parlerons au chapitre des écoles.

Associations et confréries. Le Tiers-Ordre de St-François.

§ IV.

Paroisses des FF. MM. Capucins.

1° *St-Louis de Péra.*

La révolution française avait supprimé les Ordres religieux et fermé les couvents. Il était donc impossible aux missionnaires du Levant d'attendre des secours de la mère-patrie ; il arriva même que plusieurs religieux, dans le commencement surtout, attirés par je ne sais quelles idées, demandèrent à rentrer en France. Ce fut pour toutes les missions une très rude épreuve.

Il en résulta d'abord une transformation dans le régime de la Mission en Grèce. Elle avait été gouvernée depuis son origine par un Custode, dépendant du P. Provincial de Paris, qui avait toute autorité pour envoyer ou rappeler ses sujets, d'après les concessions du St-Siège. Quand la Province de Paris fut dissoute, il fallut donner à la mission une autre organisation, et la soumettre directement à la S. Congrégation et aux supérieurs généraux de l'Ordre. Le P. Hubert d'Amiens, Custode, fut nommé Préfet apostolique, et conserva sur la mission la même autorité. Mais ses supérieurs français n'étaient plus là pour le fournir des sujets dont il avait besoin. Les supérieurs généraux ne manquaient pas de bonne volonté, mais l'Europe entière était bouleversée, et les Ordres religieux dans un désarroi complet. Il fallait donc attendre longtemps les remplaçants de ceux qui mouraient, et ceux qu'on lui envoyait étaient pour la plu-

part italiens. C'est ainsi que la mission, de parisienne qu'elle était, devint en fait italienne. Le P. Hubert resta cependant Préfet de la mission et supérieur de St-Louis jusqu'à sa mort, arrivée le 4 février 1813.

Il fut remplacé par le R. P. Valentin de Terni et d'autres sans interruption jusqu'en 1881. Mais comme d'un côté les œuvres françaises de la mission étaient toutes emportées par le courant révolutionnaire, comme de l'autre les religieux étaient peu nombreux, ils se bornèrent bientôt au service de l'ambassade et au petit ministère qu'ils pouvaient exercer dans leur église. Ils eurent cependant une petite école, dans laquelle ils réunirent une trentaine d'enfants, auxquels ils donnaient l'instruction élémentaire, et qui leur servaient dans les fonctions du culte religieux. La mission de St-Louis marchait donc doucement, comme du reste toutes les autres : jusque vers 1840 le catholicisme était comme endormi dans Constantinople.

Or en 1831 un grand incendie dévora une grande partie de Péra, entre autres le palais de France, St-Antoine et St-Louis. Il respecta l'église de Ste-Marie. Les PP. Capucins se réfugièrent dans une partie du couvent qui avait été épargné par les flammes, et y ouvrirent une chapelle provisoire, où ils continuèrent le ministère.

Lorsqu'ils voulurent reconstruire leur église, sur les bases mêmes de l'ancienne, ils rencontrèrent des difficultés, et une opposition formelle de la part de l'ambassade française, qui leur contestait le droit de propriété sur leur propre couvent, ou du moins sur une partie de leur terrain. Après de longues négociations leur droit fut reconnu par le Conseil dÉ'tat, la France s'engagea même à reconstruire l'église, en même temps que le palais de l'ambassade, mais à la condition que les Capucins céderaient une partie de leur terrain pour y faire les dépendances de l'ambassade. Ils avaient dû en céder déjà un peu pour la construction de la chancellerie, et s'étaient privés d'une sortie du côté de Galata ; ils se trouvaient donc ainsi fort resserrés ; mais enfin, en 1846, leur église était presque achevée. Quoique le gouvernement français eût fait les principaux frais, les Capucins y avaient néanmoins contribué pour une somme notable.

Elle fut bénite par le R. P. Mauro da Léonessa, alors Préfet,

le 1er mai 1847, en présence de M. de Bourquenay, ambassadeur, et d'une nombreuse assistance : elle n'était pas encore complètement achevée. On n'y a fait depuis d'autre addition que celle du clocher, élevé par les soins des Pères et à leurs frais.

En 1882, lorsque les PP. Capucins français eurent repris possession de leur ancienne mission, ils trouvèrent que l'église était dans un grand délabrement et songèrent dès lors à une restauration complète, c'est-à-dire à la remettre dans son état primitif. Le P. Provincial de Paris, Préfet de la mission, adressa une demande au gouvernement français. Quelques discussions s'élevèrent encore au sujet de la propriété de l'église, mais elles furent enfin résolues en faveur des religieux, et le ministre des affaires étrangères accorda aux Capucins une somme de 12,500 francs, comme il avait été demandé, tout en reconnaissant à nouveau les droits de la Mission. Les réparations furent faites avec intelligence et l'église reprit exactement la physionomie qu'elle avait en 1847.

Cette église, de médiocre grandeur, s'élève sur les bases de l'ancienne et dans les mêmes proportions : elle est agréable et de bon goût. A la différence des autres églises de Péra, qui sont dans le style byzantin ou jésuite, elle affecte plutôt la forme des basiliques romaines.

La muraille extérieure du côté du palais de l'ambassade est ornée de sculptures, pour s'harmoniser avec les autres constructions. On y lit sur une plaque de marbre l'inscription suivante :

D. O. M. SUB INV. DIVI LUDOVICI FRANCIÆ REGIS ANNO DOMINI 1846, REGNANTE LUDOVICO PHILIPPO I° AD PRÆFULGIDAM PORTAM LEGATO F. A. BARONE DE BOURQUENEY, ÆDIFICAVIT P. L. LAURECISQUE, PARISIENSIS.

Sur la façade extérieure, donnant sur la terrasse réservée, on lit, dans le triangle symbolique, *Iéhovah;* et au-dessous : D. O. M. SUB INV. DIVI LUDOVICI FRANCIÆ REGIS ANNO D. 1846.

L'intérieur est très simple : une seule nef assez large, terminée par une abside carrée, beaucoup moins large, et deux sortes d'absidioles dans lesquelles on a mis des autels. Le maître-autel est dédié à St Louis, celui du nord à la T. Ste Vierge, celui du midi à St Félix de Cantalice.

L'église n'est pas voûtée, mais couverte d'une double toiture avec charpente apparente, gracieusement ornée, dans le même style que les murailles et les colonnes. Au fond du chœur, des peintures représentent en haut le Père Éternel, à sa droite le Sauveur du monde, à sa gauche l'Annonciation de N.-D., au-dessous St Louis, patron de l'église. De chaque côté de l'autel sont deux tribunes destinées, celle du nord à l'ambassadeur, celle du sud au personnel de l'ambassade.

Sur la frise autour du chœur, court l'inscription suivante :

DOMINE SALVAM FAC REMP. D. O. M. SUB INV. DIVI LUDOVICI. AN. DOM. M D CCC XLVII. EDIFICA.

Dans la nef au-dessus des autels les noms des saints auxquels ils sont consacrés. Sur la frise, au-dessus des arcades les commandements de Dieu en langue française. Dans les angles formés par la frise et la voûte, aux quatre coins de l'église, l'image des évangélistes. Au fond, en face des autels, des invocations à St François d'Assise et à St Joseph de Léonisse.

Le maître-autel était en bois peint; mais par les soins du R. P. Pierre de Settignano, il a été remplacé par un autre en marbre, à l'aide d'un subside accordé à la mission par la France, durant l'ambassade de M. de Thouvenel.

Sous la tribune à droite en entrant, se trouve la sépulture des religieux, qui avaient le droit d'y être inhumés, par une concession souveraine, valable pour les religieux et les ambassadeurs. Elle est recouverte de l'ancienne pierre portant cette inscription :

SERIES CAPPUCCINORUM SUB HOC TUMULO SEPULTORUM AB INSTITUTIONE ILLORUM IN GRÆCIA MISSIONUM. ANNO 1625.

1642. P. ROBERTUS BELLOVACEN.

1643. P. LAURENTIUS SILVANEC.

1648. P. HONORATUS PARISIENSIS. PESTE CORREPT.

1655. P. JOANNES FRANCISCUS ANTISSIDOR. PESTE CORREPT.

1661. F. COSMAS SILVANECT. LAICUS.

1665. P. JACOBUS PARISIENSIS CUSTOS.

1671. P. THOMAS PARISIENSIS CUSTOS.

1681. P. FRANCISCUS MONTROL. PESTE CORREPTUS.

1689. P. Leo Parisinus peste corrept.

1705. P. Franciscus Parisinus peste corrept.

1712. P. Hierotheus Balserin. peste corrept.

1723. P. Ludovicus Franciscus Parisinus superior Sti Georgii peste corrept.

1723. F. Ægidius Vennetus laicus peste corrept.

1739. P. Carolus Dullens. peste corrept.

Sur les murailles on a disposé des plaques de marbre blanc qui portent le souvenir de personnes qui ont été inhumées dans l'église, ou qui se sont intéressées à son avantage.

Au nord, en partant de l'autel de la T. Ste Vierge,

1° Le nom de Mme Laurécisque, femme de l'architecte de l'église.

3° Un peu plus loin celui de son fils mort presque en même temps que sa mère, en 1847.

2° Entre les deux celle de Mgr Godefroy de la Porte, que nous avons rapportée ailleurs.

3° M. Joseph Vattier de Bourneville, drogman, mort en 1854.

De l'autre côté nous relevons les noms de

1° M. Jules de Cadalvène, mort en 1852.

2° De Sibend de St-Fériol, attaché d'ambassade, mort en 1847.

3° Nous citons tout entière l'inscription qui regarde M. Dantan, car elle offre un intérêt historique.

Ici repose
Michel Ange Dantan,
premier interprète de l'ambassade de France
près la Porte Ottomane,
né le 20 novembre 1763. décédé le 2 juin 1813
après avoir servi son pays avec le zèle le plus dévoué
pendant trente ans
dont trois passés en captivité
au chateau des Sept-Tours.
il emporta les justes regrets de sa famille,
de son gouvernement et de ses amis.

Ses enfants ont fait graver cette inscription en hommage
de leur respect pour sa mémoire.

4° Jacques Fonton, mort en 1832.

5° Nicolas Jaroszinski secrétaire, mort en 1890.

6° M. Fourchon secrétaire, mort en 1879.

7° Comte de Vaujany, baron de Châteauneuf, mort en 1522. Son neveu capucin consacre son souvenir.

8° Enfin une inscription que nous voulons reproduire tout entière, car elle est consacrée à l'auteur de ce livre.

IN MANUS TUAS, DOMINE, COMMENDO SPIRITUM MEUM, Ps. 30.

A LA MÉMOIRE
DE FRANÇOIS ALPHONSE BELIN,
CONSUL GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE INTERPRÈTE
PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE A CONSTANTINOPLE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
DÉCORÉ DE PLUSIEURS ORDRES ÉTRANGERS
DÉCÉDÉ LE 16 AVRIL 1877 DANS SA 60e ANNÉE.
SA VIE A ÉTÉ NOBLEMENT REMPLIE
PAR LES SERVICES RENDUS A L'ÉGLISE CATHOLIQUE,
A LA FRANCE, A L'ORIENT ET A LA SCIENCE.
IL LAISSE DES REGRETS INEFFAÇABLES
AU SEIN DE SA FAMILLE ET DE SES NOMBREUX AMIS.
SA VEUVE DÉSOLÉE, SELON LE VŒU DE SON MARI
A FAIT GRAVER CETTE PIERRE
AUPRÈS DES CENDRES DE SON PLUS JEUNE FILS.

Devant la porte d'entrée, on voit les deux pierres funéraires suivantes, qui, lors de la pose du maître-autel en marbre, ont été transportées du chœur en cet endroit.

D. O. M. ICI REPOSE AUPRÈS DE SES BONS PARENTS, THOMAS RUFFIN, ÉCUYER, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR ET CHEVALIER DU SAINT-SÉPULCRE, EN SON VIVANT CONSUL DE S. M. T. C. A SAINT-JEAN D'ACRE[1] ET A BAROUTH; DÉCÉDÉ A CP. LE 26 JANVIER 1825, A L'AGE DE 49 ANS. IL N'A SURVÉCU QUE D'UNE ANNÉE A SON RESPECTABLE PÈRE[2]. — J. M. JOUANNIN[3], EXÉCUTEUR DE SES VOLONTÉS, A

[1] Cf. nos *Traités et Capitulations de la France en Orient.*

[2] Ruffin, ancien secrétaire-interprète de l'ambassade, consul-général de France, et plusieurs fois chargé d'affaires, notamment durant l'expédition d'Egypte.

[3] Premier secrétaire-interprète du roi, à Paris, y décédé en 1843.

FAIT POSER CETTE PIERRE DE SOUVENIR, AU NOM DE SA SŒUR UNIQUE ROSE CÉCILE DE LESSEPS ET DE SES NIÈCES. 1825.

D. O. M. HIC JACET PETRUS DUBOUCHET D'ORGEVAL DE SAINT-ANDRÉ, REGIARUM ORDINUM EQUES, REGIS CHRISTIANISSIMI CONSUL CYDONEM MISSUS, LEGATUS IN PICTAVIA DUCIS LUDOVICI DE LA ROCHEJACQUELEIN, UBI PRO DEO, REGE ET PATRIA FORTITER MILITAVIT. LUGDUNI NATUS, 19 DIE JULII 1788, CONSTANTINOPOLI OBIIT DIE 6 OCTOBRIS 1825.

En 1881, la mission de St-Louis subit un grand changement. Nous avons vu que, fondée par le Père Joseph du Tremblay, elle avait été confiée à la Province des Capucins de Paris, et qu'ensuite, par le fait des circonstances, elle était devenue une mission italienne. Plusieurs fois les ambassadeurs s'en étaient plaint et avaient réclamé le retour à l'ancien état de choses, surtout depuis qu'ils savaient que l'Ordre s'était rétabli à Paris. Cette demande, fort légitime, n'avait pu être exaucée pendant des années; mais enfin en 1880 le P. Arsène, Provincial des Capucins de Paris, voyant ses religieux expulsés de leurs couvents, demanda et obtint des Supérieurs et du St-Siège, avec l'assentiment de la France, la concession de cette maison et le retour à l'ancien état de choses : le Provincial de Paris devait être chargé de pourvoir aux besoins de la mission, en qualité de Préfet apostolique.

Les religieux français prirent possession de leur ancienne maison le 27 mai 1881 ; la nouvelle communauté, installée par le P. Arsène, ne se composait que de trois prêtres et trois frères lais, sous la conduite du R. P. Marcel, vice-préfet.

Elle avait été accueillie avec faveur par l'ambassadeur, et par la colonie française, avec grande joie par le Vicaire apostolique patriarcal, Mgr Vanutelli, avec froideur par les autres communautés. Un des religieux italiens avait demandé à rester avec les français, mais il ne persista que quelques jours dans sa résolution et alla rejoindre ses compatriotes à S. Stéfano.

Le premier soin des nouveaux religieux fut d'établir dans la maison l'observance régulière et la récitation commune de l'office divin, avec les modifications que réclamait le petit nombre des Pères et leurs occupations multiples. Le second fut de restaurer la maison et de la rendre commode pour une commu-

nauté régulière; la Province de Paris y consacra une somme considérable, mais on y réussit très bien.

Cependant le zèle des religieux demandait un autre aliment que le petit ministère que lui fournissaient l'ambassade et l'église de St-Louis. Le Souverain Pontife pressait alors tous les prêtres de l'Orient de travailler à rapprocher l'Église orientale de l'Église romaine; or le grand moyen étant l'éducation des enfants et surtout la formation d'un clergé indigène vraiment instruit et à la hauteur de sa mission, les supérieurs de la mission, se souvenant que de tout temps la maison de St-Louis avait été une maison d'éducation, résolurent de renouer, encore sous ce rapport, les anciennes traditions au nouvel état de choses. Le Père Préfet obtint donc du St-Siège un décret autorisant l'ouverture d'une école qui serait consacrée à l'éducation des jeunes clercs, sans distinction de rites. Ce décret est daté du 16 mai 1882. On fit rapidement les appropriations nécessaires et l'École (ou Collège) apostolique orientale de St-Louis fut ouverte dès le 4 septembre 1882.

Les commencements furent difficiles et les premières années ingrates; mais peu à peu les religieux se formèrent à l'enseignement, les élèves à la discipline et l'ordre s'établit.

La Province de Paris fournissait les maîtres; les diocèses du Levant les élèves : il fallait aussi les ressources. Les maisons construites dans l'enceinte du couvent donnaient quelque revenu, la France quelques subsides, la Propagation de la Foi accorda un secours et l'œuvre marcha. Elle ne tarda pas cependant à avoir une autre ressource : quelques parents demandèrent que leurs enfants, bien que ne se destinant pas au sacerdoce, fussent admis à suivre les cours comme externes. On y consentit, après mûre délibération, et le prix de leurs mois d'école aide à entretenir les internes, dont l'éducation complète est tout à fait gratuite, quelle que soit leur origine.

Pendant que cette œuvre s'organisait, les supérieurs consentirent, sur les demandes instantes des Frères des Écoles chrétiennes, à donner des aumôniers à leur grand collège de Kadi-Keui. Cette aumônerie amena, le 11 septembre 1882, l'ouverture d'une nouvelle maison provisoire dans l'enclos des Frères. Les Pères devaient en même temps aider au ministère ecclésiastique de la paroisse.

Quelques années après, en 1885 et 1886, le R. P. Marcel s'occupa d'une autre fondation importante. Les œuvres de charité ne faisaient pas défaut à CP., mais il y manquait une communauté de Sœurs Gardes-malades. Il forma un comité, et prépara tout pour cette fondation. Il y fut grandement aidé par un ancien premier drogman de l'ambassade de France, Ministre plénipotentiaire, M. de Longeville, qui fut jusqu'au bout la cheville ouvrière de ce comité. Enfin les Sœurs Franciscaines de Calais arrivèrent à Constantinople le 15 octobre 1886. Elles furent installées dans une petite maison de la rue de la Chancellerie, qu'elles ne tardèrent pas beaucoup à quitter pour s'établir dans une autre maison plus commode et plus grande, rue Tom-Tom, qu'elles ont fini par acheter. Elles s'occupent en même temps de la lingerie, et occasionnellement de l'infirmerie de l'école.

Mais l'école prenant des développements, les supérieurs résolurent de l'agrandir, au risque même de se priver des ressources que la mission trouvait dans la location des maisons qui lui appartenaient. Le R. P. Marcel réunit toutes les ressources de la Mission, le R. P. Prosper, qui avait succédé au R. P. Arsène, en qualité de provincial, accorda un secours considérable : le gouvernement français vint à l'aide de l'œuvre, comme aussi la Propagation de la Foi. On mena activement le travail et à l'automne de 1889, la nouvelle maison fut ouverte. C'est une reconstruction presque entière de l'ancien couvent. Elle offre, de la cour, un aspect simple et sévère mais imposant par sa masse et ses lignes harmonieuses. L'intérieur est vaste, bien disposé et tout à fait accommodé à sa situation. La cour de récréation est grande et agréable.

Si la province de Paris avait fait des sacrifices pour la reconstruction de St-Louis, elle fut la première à en profiter : ses jeunes religieux, obligés par la persécution de quitter le sol français, y furent fraternellement accueillis, en décembre 1889, et y restèrent jusqu'en septembre 1890. Ils inaugurèrent le nouveau chœur, disposé au deuxième étage pour remplacer le chœur qu'ils avaient auparavant près de l'autel et qui était devenu trop petit pour le nombre des religieux.

Dans les premiers mois de cette année on acquit un vaste terrain à Kadi-keui, sur le bord de la mer, et on y éleva aussi ra-

pidement que possible une grande maison pour abriter les jeunes religieux dont nous venons de parler. Ils en prirent possession en septembre 1890.

ŒUVRES DE LA MISSION ST-LOUIS.

1° *Service de l'église*. L'église St-Louis, dite autrefois « *Paroissiale et Royale* », dans tous les actes officiels, est affectée au service de l'ambassade française, mais elle reste cependant une église publique. Le ministère s'y fait en français. On y prêche régulièrement pendant l'Avent, tous les dimanches à la messe de 10 heures ; pendant le carême, le dimanche et le mardi, de plus une retraite de dames la quatrième semaine et une retraite d'hommes la cinquième. On y prêche encore tous les jours, le mois de Marie et la neuvaine de N.-D. du Mont-Carmel : et enfin les quarante heures. Cette église est très fréquentée par la Colonie française ou parlant français : les offices s'y font suivant les usages de France et avec gravité. Les élèves de l'école, surtout ceux du séminaire, y contribuent de leur mieux.

2° *Service de l'ambassade française*. Les Capucins sont aujourd'hui, comme il y a près de trois cents ans, les aumôniers de l'ambassade française. Ils ont la juridiction paroissiale dans toute l'enceinte du palais de France et de la chancellerie. La messe officielle est fixée à 10 heures, elle est toujours très fréquentée. Pendant l'été, quand l'ambassade va à Thérapia, on va dire la messe, les dimanches et fêtes, dans la chapelle du palais.

3° *Aumônerie des Frères de Kadi-keui*. Sur la demande des Frères et avec le consentement du Vicariat, la Province a accepté l'aumônerie des Frères et de leur collège. Deux Pères et un Frère lai sont occupés à cette œuvre. Outre les instructions religieuses et les catéchismes qu'ils font au collège, ils en font aussi à l'école paroissiale. Ils remplissent en même temps les fonctions d'aumôniers dans le pensionnat des Dames de Sion.

4° *Aumônerie de l'école de St-Michel.* La mission donne encore tous les secours religieux, messes, instructions, confessions, etc., à l'école que les Frères ont fondée sous le patronage de St Michel, rue de Agha-Hammam. Le nombre des enfants catholiques y étant relativement plus considérable, on y trouve aussi plus de consolation.

5° *Aumônerie des Sœurs Franciscaines.* Ces religieuses ayant été appelées par la mission et s'occupant de l'école et de la sacristie, il est juste qu'on leur donne tous les secours religieux dont elles ont besoin. Un Père est leur confesseur, tous à tour de rôle vont leur dire la messe chaque matin. Elles ont des pensionnaires âgées, et quelques orphelines.

6° *Catéchismes.* Presque dès le commencement, les Pères se sont occupés de donner l'instruction religieuse, et de faire le catéchisme aux enfants des deux sexes qui sont élevés dans leurs familles ou dans les écoles laïques. Cette œuvre a pris un grand développement. Plusieurs fois par semaine les enfants y viennent avec assiduité et plaisir. Chaque année, le jour de l'Ascension, on fait solennellement la première communion, comme en France. Les élèves du séminaire vont en outre faire le catéchisme, plusieurs fois la semaine, dans les classes externes des Frères — à Galata, au Taqcim et à Pancaldi.

7° *Prédications.* Les Pères, outre les prédications dont nous avons parlé, sont encore demandés souvent pour des occasions extraordinaires, et surtout pour les retraites des communautés et des associations, à Constantinople, à Smyrne et ailleurs.

8° *École-Séminaires.* L'œuvre la plus importante et la plus caractéristique de la Mission c'est incontestablement l'école dont nous avons raconté le commencement et le progrès. Avec les années, encore bien peu nombreuses, elle a atteint son complet développement. Elle comprend en ce moment deux sections, le petit séminaire ou collège proprement dit, et le grand séminaire. Au petit séminaire on fait toutes les études classiques ordinaires et les élèves y font leurs humanités complètes. Plusieurs ont pu se présenter avec succès aux examens de France.

Quelques-uns ont été reçus avec honneur dans les écoles spéciales. La discipline y est forte, quoique douce et paternelle. Les externes, qui doivent toujours être moins nombreux que les pensionnaires, arrivent dès le matin et suivent tous les exercices, comme les autres. Après leur repas, qu'ils vont prendre en famille, ils rentrent à l'école jusqu'au soir.

Au grand séminaire les élèves portent la soutane et font les études ecclésiastiques ordinaires. La philosophie dure un an, la théologie quatre ans. On leur enseigne en même temps l'histoire ecclésiastique, l'écriture sainte et le droit canonique. On les forme aux cérémonies, au chant grégorien et à la musique. Quelques-uns sont déjà dans les Ordres, les autres sont tous clercs.

Un des premiers élèves de l'école, natif de Smyrne a été ordonné prêtre par son archevêque, à St-Louis ; un autre entré dans l'Ordre des Capucins, a été ordonné par le Vicaire patriarcal.

Les élèves du grand séminaire sont au nombre de douze : Latins de divers diocèses, sept ; Arméniens, trois ; Géorgiens, deux.

Les élèves internes du petit séminaire sont choisis par les évêques des divers diocèses du Levant. On avait d'abord admis ceux qui se présentaient d'eux-mêmes, sans les éprouver suffisamment, mais le recrutement fait de cette façon était fort défectueux et les déchets considérables. La règle invariable aujourd'hui est de ne les admettre que sur la présentation des évêques du Levant, et on les instruit pour eux spécialement. On les prie de bien s'assurer avant de les envoyer, s'ils ont une véritable vocation. Ils sont au nombre de trente-quatre dont vingt-deux Latins, neuf Arméniens, trois Géorgiens.

Les externes appartenant à de bonnes familles de Péra sont au nombre de vingt-trois.

9° *Associations et confréries. Confrérie de N.-D. du Mont-Carmel.* Depuis l'année 1731, la confrérie est établie dans cette église. La solennité de la fête, qui se célèbre le 16 juillet, est précédée par une neuvaine, fort suivie. Elle comprend un grand nombre de membres ; mais elle n'a pas de réunions mensuelles.

Les religieux de la mission appartiennent tous à la province de Paris, comme autrefois. Ils sont au nombre de onze prêtres, dont huit employés à St-Louis et trois à Kadi-keui, et de quatre Frères lais, dont trois à St-Louis.

2° *Paroisse de St-Stefano.*

Cette paroisse a été créée par Mgr Brunoni par un décret du 16 décembre 1863. L'église a été bâtie sur un firman impérial, émané à la demande de l'ambassade de France, Chaban, 1281= 1865. Elle a été bénite et inaugurée, le 16 juin 1867, par le R. P. Pierre de Settignano, préfet de la mission.

Cette paroisse appartient aux FF. MM. Capucins qui ont fait tous les frais de sa construction. Depuis que les Capucins de la province de Paris ont pris possession de leur ancienne mission de St-Louis, cette station dépend de la mission de Smyrne. Dans ces dernières années, le Révme Père Général de l'Ordre y a établi un noviciat international pour les missions de l'Ordre.

Les Religieux sont au nombre de cinq prêtres, cinq clercs et quatre frères lais.

ŒUVRES DE LA PAROISSE.

Les Pères tiennent une petite école dans un des bâtiments attenant à l'église. Ils doivent inaugurer bientôt une école de filles tenue par des religieuses.

C'est dans l'église grecque de ce village que les croisés Franco-Vénitiens se réunirent en arrivant à CP. et délibérèrent sur la manière dont ils opéreraient leur débarquement. « Alors descendirent à terre les comtes et les barons, et le doge de Venise ; et le parlement se tint à l'église de St-Étienne... abbaye à trois lieues de CP [1]. » Cette église (orthodoxe) a été presque entièrement réédifiée, en 1844, par la libéralité d'un fidèle.

[1] Histoire de la conquête de CP., par Villehardouin, éd. de Wailly, 1870, p. 45.

CHAPITRE IV.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES D'HOMMES. ÉCOLES DE GARÇONS.

Les communautés religieuses d'hommes, dont nous avons parlé jusqu'ici, étaient anciennes dans CP.; elles avaient été mêlées à la vie de la *Comunità :* elles avaient eu aussi, dans une certaine mesure, leur part, dans le gouvernement ecclésiastique : nous allons parler maintenant de communautés, vivant de leur vie, et ne se rattachant que d'une manière indirecte au clergé diocésain. Nous en trouverons même qui sont essentiellement laïques : c'est donc un genre de choses tout à fait à part.

Nous en parlerons suivant l'ordre de leur installation à CP.

§ I.

Les prêtres de la Mission ou Lazaristes. 1783.

Les prêtres de la Mission ont été fondés par St Vincent de Paul : ils furent appelés Lazaristes quand ils se transférèrent à la Maison St-Lazare, à Paris, faubourg St-Denis, qui leur avait été donnée par Louis XIII en 1632. St Vincent s'était occupé beaucoup, par lui-même et par ses prêtres, des chrétiens captifs chez les musulmans ; mais son attention et ses soins s'étaient dirigés surtout du côté des états barbaresques. On ne voit pas qu'ils aient fait aucune apparition à Constantinople jusqu'à la

fin du XVIII[e] siècle. Après la suppression des Pères Jésuites, en 1773, M. de Saint-Priest, ambassadeur de France, avait demandé que les Lazaristes fussent appelés à les remplacer ; mais cette Congrégation déclara par l'organe de M. Viguier [1], préfet apostolique à Alger, qu'elle n'accepterait la cession de ces établissements, qu'autant qu'ils seraient placés sous la protection de la France et libres de toutes dettes. Or les établissements des Jésuites dans le Levant étaient extrêmement obérés. Le gouvernement du roi, après maintes délibérations, consentit à amortir les dettes, et à protéger les Missionnaires. Un arrêt du roi, en date du 23 décembre 1780, donna donc aux Lazaristes St-Benoît et les autres maisons des Jésuites supprimés. On s'adressa alors à Rome pour avoir l'approbation de la Propagande ; pour diverses raisons cette approbation fut retardée jusqu'au 22 novembre 1782. M. Viguier, premier supérieur arriva enfin à Constantinople le 19 juillet 1783. Il fut aussitôt mis en possession par une ordonnance de M. de Saint-Priest.

Les Lazaristes commencèrent un ministère difficile et faisaient du bien. En 1792, après la déposition et le départ de M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France, les députés du commerce restèrent seuls chargés des intérêts de la nation : or, comme les idées nouvelles avaient pénétré dans leurs esprits, ils voulurent exiger de M. Viguier le serment constitutionnel. Celui-ci, très attaché à l'ancien régime et aux idées catholiques, refusa le serment : alors le représentant de la France, en vertu du droit ancien, confirmé par les capitulations, délégua quatre commissaires accompagnés du chancelier de l'ambassade, pour procéder à l'inventaire des objets existants dans l'église. A cette occasion la « *magnifica Comunità* », qui avait cherché à se reconstituer, protesta pour ceux de ces objets qui appartenaient à la chapelle de Ste-Anne ; il lui fut répondu que l'on n'y toucherait pas ; la « *Comunità* » fit des démarches auprès de la Porte, pour obtenir la consignation de l'église de St-Benoît, dont l'administration temporelle avait été donnée, le 17 février 1793, à un économe nommé par la Nation. La République n'ayant pas encore été reconnue par la Porte, celle-ci prit le parti d'ajourner

[1] Auteur d'un ouvrage estimable intitulé : *Éléments de la langue turque, ou Tables analytiques de la langue turque usuelle.* Constantinople, in-4°.

sa décision ; seulement elle nomma pour inspecteur le Woivode (directeur de police) de Galata, et confia la supériorité à un missionnaire, ex-Jésuite, Delenda [1], né sujet ottoman.

Le citoyen général Aubert-Dubayet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République, en 1797, confirma, provisoirement, le P. Delenda dans sa supériorité ; mais ayant vu que l'opposition aux Lazaristes masquait en réalité une opposition à la France, il nomma en qualité de supérieur-administrateur à St-Benoît, M. Renard, Lazariste, ancien supérieur de Tripoli et de Smyrne qui était venu à Constantinople pour ses affaires. C'était le 16 fructidor an V. Alors les Rayas latins, excités d'ailleurs par le premier drogman d'Angleterre, M. Dane, et par l'internonce d'Autriche, le baron d'Herbert, firent de nouvelles démarches auprès de la Porte, pour obtenir d'elle que la France fût dépossédée de St-Benoît. Le chargé d'affaires, M. Ruffin, opposa à ces prétentions une énergique et efficace résistance. Enfin la Porte ordonna au Woivode de Galata d'aller lever les scellés turcs, précédemment apposés ; et l'on remit à cette occasion, aux commissaires français une déclaration écrite portant que l'église et le couvent de St-Benoît étaient « rendus » aux ambassadeurs de la République « pour les administrer, protéger et posséder, comme par le passé [2] ».

Mais l'expédition d'Égypte ayant amené une rupture entre la France et la Porte, M. Ruffin, qui avait soutenu si efficacement les Lazaristes, fut arrêté et enfermé aux Sept-Tours. Les ennemis des Lazaristes reprirent l'avantage, et ceux-ci furent expulsés de St-Benoît et enfermés au palais de France, 20 septembre 1798. M. Renard n'en sortit que le 4 décembre. Il se retira à Buyukdérè. Le P. Delenda fut encore nommé administrateur de St-Benoît.

Pendant qu'il agissait contre les Lazaristes à Constantinople le baron d'Herbert agissait aussi à Rome pour faire attribuer à

[1] Le P. Delenda était de Santorin et son lieu d'origine ne fut peut-être pas étranger au choix qui fut fait de sa personne. Sa qualité d'ex-Jésuite permettait aux anciens religieux de St-Benoît d'espérer une réintégration dans leur église. D'autre part sa qualité de Raya était d'accord avec les prétentions de la confrérie de Ste-Anne qui cherchait alors au détriment de la France à reconstituer la « *Magnifica Comunità* » de jadis. Le P. Albini, également ex-Jésuite, accompagnait le P. Delenda.

[2] Archives de l'ambassade de France.

sa couronne la protection des catholiques du Levant ; mais le cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, résista énergiquement à cette prétention et maintint le privilège de la France.

Enfin en 1802, après la conclusion du Concordat, les Lazaristes furent reconnus propriétaires de St-Benoît et remis en possession par M. Ruffin, sorti des Sept-Tours, depuis le 25 août. Ils en ont joui paisiblement depuis lors [1].

L'église et le couvent de St-Benoît sont devenus le centre le plus actif du zèle religieux à Constantinople. Les Missionnaires outre le collège, s'y sont occupés toujours de toutes les œuvres d'enseignement, d'apostolat et de charité, établies par leurs prédécesseurs, et de celles qu'ils ont établies eux-mêmes.

Parmi les services qu'ils ont rendu à la religion nous devons signaler le secours puissant accordé aux Arméniens catholiques, pendant leur dernière persécution (1828). M. Bricet, alors préfet de la Mission les reçut à St-Benoît, leur donna pour abri les maisons dépendantes de la Mission ; et leur rendit tous les services imaginables, avec une générosité qui lui valut plus d'une fois les reproches de ses confrères et même de ses supérieurs. Les Arméniens d'alors aimaient à proclamer que si leur nation avait pu surmonter la persécution et si enfin elle avait pu se constituer en un corps indépendant, c'est en grande partie à M. Bricet qu'elle en est redevable.

L'église de St-Benoît, telle qu'on la voit aujourd'hui, ne date que de 1732, époque de sa dernière reconstruction ; la tour du beffroi ou clocher adossée sur l'avant, au flanc droit de l'église, et sur laquelle flotte le drapeau français, aux jours de solennité [2], est seule ancienne, elle paraît dater du XIII[e] siècle. Par l'effet d'une habitude traditionnelle, cette église est souvent désignée par l'un des termes suivants : « église des génois, église des jésuites, St-Benoît. » Elle a été sérieusement menacée par l'incendie qui, dans la nuit du 20 au 21 février 1865, détruisit la partie de l'enclos de St-Benoît dite la *maison de la Providence ;* elle n'a dû sa conservation qu'au zèle et aux efforts des officiers et matelots du stationnaire français *l'Ajaccio*.

[1] La propriété de l'enclos de St-Benoît a été régularisée par titres du 8 sefer 1282 — 1[er] juillet 1865.

[2] Cf. ci-dessus, *Ste-Marie des Vénitiens.*

L'église St-Benoît a été restaurée, et entièrement transformée à l'intérieur, durant l'été de 1871, sous la *supériorité* de M. Salvayre. Le tableau de l'ancienne église du bagne a été placé au-dessus de la porte d'entrée latérale, et remplacé, au-dessus du sanctuaire, par l'image de St Vincent de Paul, fondateur de la congrégation des Lazaristes.

En outre de la procession de Pâques, dont il a été parlé plus haut, les Lazaristes font intérieurement et *extra muros,* le jeudi du *Corpus Domini,* à l'issue de la grand'messe, la procession de la Fête-Dieu avec une grande pompe. La procession sort, à l'extérieur, par la porte de Notre-Dame de la Providence, et rentre dans l'enclos par celle du collège ; trois reposoirs sont dressés dans l'intérieur de l'enclos ; à la maison des sœurs, au palier du grand escalier et dans la cour du collège.

Outre les inscriptions dont nous avons parlé au chapitre de St-Benoît, on voit dans l'église, sur le pilier central, à droite avant la chaire, les inscriptions suivantes :

D. O. M.

Ci-gît Louis-Florent Leleu, visiteur et préfet apostolique des missions des Lazaristes en Turquie, en Grèce et en Perse, fondateur des établissements des Frères des Écoles Chrétiennes et des Filles de la Charité dans le Levant. décédé le 11 novembre 1846, a l'age de 46 ans.

A droite une pierre à la mémoire de

Pierre-Paul Gamba, supérieur des prêtres de la mission, décédé le 12 mars 1860, agé de 42 ans.

A gauche :

Jérusalem.

A la mémoire de la mère des pauvres.

Ci-gît

sœur Françoise-Marie Lesueur, fille de la Charité, supérieure de la maison de la Providence et fondatrice des œuvres de charité a CP., décédée le 6 avril 1863, a l'age de 64 ans.

ŒUVRES DES PRÊTRES DE LA MISSION.

Suivant l'esprit de leur saint Fondateur, les Lazaristes se sont occupés, depuis leur arrivée à Constantinople, à faire le bien sans bruit : ils ont avancé peu à peu et il est venu un moment où l'on a pu dire que toutes les œuvres de charité et de zèle avaient leur inspiration à St-Benoît.

Dès que leur sort fut fixé, en 1804, ils ouvrirent le collège dans les anciens bâtiments de St-Benoît, assez diminués par l'hôpital qu'on y avait annexé. Ils se contentèrent de cette occupation et du ministère de l'église, pendant des années. Mais en 1839, les esprits en France s'étaient tournés vers les institutions religieuses et charitables, c'était le moment où se fondaient les grandes œuvres catholiques : or il y avait alors à CP. un archevèque français, intelligent et zélé, Mgr Hillereau, et à la Mission un préfet jeune, actif et rempli de l'esprit de Dieu, M. Leleu. C'est alors que commencèrent les institutions que nous admirons maintenant dans le Levant.

Le collège de St-Benoît donnait l'enseignement à la classe supérieure de la société catholique, mais il n'y avait rien pour les femmes et rien pour les garçons du peuple, sauf les écoles paroissiales, petites et mal organisées. M. Leleu fit donc venir les Filles de la Charité, 1839 ; en 1841 il y appela les Frères des Écoles chrétiennes et les installa dans les bâtiments mêmes de St-Benoît. Avec le temps ces instituts se sont agrandis d'une façon merveilleuse et comptent de nombreuses maisons tant à CP. que dans le reste du Levant. D'autres congrégations religieuses sont venues ensuite, mais celles-là ont donné le branle après avoir ouvert la voie.

De 1846 à 1852, la Mission a créé les Conférences de St-Vincent de Paul, les Associations des Dames de charité, et des Enfants de Marie, et toutes ces œuvres de charité et de zèle qui font tant de bien dans la ville. Elle a été en un mot le foyer d'où est parti presque tout le bien qui s'est opéré à CP. parmi les catholiques. Les hérétiques eux-mêmes s'en sont ressentis car ils ont imité chez eux ce qui se faisait chez nous.

On a remarqué de plus que la première cloche qui ait été entendue à Constantinople a sonné à St-Benoît.

Nous allons énumérer les principales œuvres auxquelles s'occupent Messieurs les prêtres de la Mission.

1° *La Mission.* Dans la Maison de St-Benoît, nous devons d'abord signaler « la Mission ». Elle se compose du Supérieur régional, qui a le titre et les pouvoirs de Préfet apostolique et de Visiteur de tout le Levant. C'est de lui que relèvent, dans un très large rayon, les maisons des Lazaristes et des Filles de la Charité.

Un nombre, toujours trop petit, de missionnaires s'occupe sous sa direction du ministère ecclésiastique et des œuvres.

C'est d'abord l'église publique de St-Benoît, jadis la principale de la Latinité, elle a vu la plupart des catholiques latins émigrer vers Péra, mais elle attire encore, surtout à certains jours, une foule de fidèles, qui viennent y entendre la prédication et y recevoir les secours religieux.

Les missionnaires ont ensuite la direction spirituelle des Filles de la Charité, répandues dans la ville et le district.

Ils ont fondé et continuent de diriger les associations des Enfants de Marie, des Dames de Charité, des Conférences de St-Vincent de Paul, de la Société Tinio, de toutes les écoles et autres œuvres qui sont sous la direction des Filles de la Charité.

Une de leurs occupations encore est la traduction et l'impression en turc et en grec, des livres catholiques.

On peut dire que si d'autres qu'eux travaillent au bien, d'une façon ou de l'autre, les Lazaristes s'y emploient de toutes ces manières. Et quand on les demande, ils vont encore prêcher, en toutes les langues si multiples du pays, dans les églises ou chapelles étrangères.

2° *Collège de St-Benoît.* Ce collège, fondé en 1804, est incontestablement le plus ancien, et il fut pendant près de soixante ans le seul établissement catholique d'enseignement littéraire à CP. Il fonctionna pendant longtemps dans les anciens bâtiments restaurés et agrandis ; mais en 1840 M. Leleu, de vénérable mémoire, le voyant trop à l'étroit, à cause des autres œuvres qui venaient lui disputer sa place antique, le transféra à Bebek, dans une propriété acquise *ad hoc.* En 1843 il reçut du roi Louis-Philippe, le titre de « Collège Royal » avec un cer-

tain nombre de bourses, qui lui sont encore continuées aujourd'hui.

En 1867, aux vacances de Pâques, pour diverses raisons excellentes, et en vue d'augmenter le bien qu'il faisait déjà, le collège fut ramené de Bebek à St-Benoît, et intallé dans les nouvelles constructions élevées pour un séminaire. Ces constructions ont été depuis recommencées à nouveau sur un plan général, et le collège est maintenant un établissement parfait, dans son genre.

On y enseigne le latin, le français, le grec ancien, les sciences physiques et mathématiques, les langues vivantes et en particulier le turc et le grec. On y donne en un mot une éducation littéraire et commerciale aussi complète que le réclament les besoins du pays.

Le collège de St-Benoît a eu pour élèves presque tous les chefs des anciennes familles du pays, et un certain nombre des hommes publics de la Turquie contemporaine lui doivent, en tout ou en partie, leur éducation et leur instruction. Parmi ceux qui vivent encore on peut citer : 1° plusieurs officiers supérieurs turcs, 2° six Consuls appartenant à diverses puissances, 3° cinq drogmans ou secrétaires d'ambassades, 4° cinq Pachas, 5° un ambassadeur, 6° un ministre d'état, 7° un archevêque ou métropolitain bulgare.

Il compte en ce moment, (1er janvier 1893) dix classes et cent cinquante élèves, y compris les séminaristes, qui en suivent les cours.

Pour la nationalité on compte : Italiens dix-huit ; Français trente ; Hellènes vingt-six ; Rayas neuf ; Autrichiens dix ; Arméniens vingt-sept ; Géorgiens trois ; Albanais cinq ; Bulgares un ; Allemands sept ; Anglais six ; autres nationalités huit.

Quant à la religion : Catholiques cent deux ; Grecs orthodoxes quarante et un ; Protestants un ; Israélites quatre ; musulmans deux.

Depuis le commencement de l'année scolaire 1892-1893, les Lazaristes se sont assuré le concours des Petits Frères de Marie, au nombre de sept, qui sont chargés des petites classes de français et de quelques cours et surveillances.

Une Société amicale des anciens élèves a été fondée en 1892.

3° *Séminaire.* Une des pensées les plus chères au cœur de St Vincent de Paul fut toujours l'éducation des jeunes clercs, ou pour mieux dire la préparation de bons prêtres pour l'Église de Dieu. Comme nous l'avons fait remarquer, pendant longtemps cette œuvre ne fut pas utile à Constantinople, puisque toutes les paroisses étaient entre les mains des religieux; mais on commença à en sentir le besoin quand on eut fondé des paroisses séculières.

Le séminaire fut fondé en 1867, pendant le vicariat de Mgr Pluym, et par l'initiative de M. Devin, préfet de la Mission. Les élèvent suivent les cours du collège mais ils ne sont pas mêlés à ses élèves dans les exercices de la vie commune.

Le séminaire compte en ce moment dix-huit élèves. Depuis sa fondation, il a donné à l'Église deux prêtres séculiers; un Conventuel ; trois Capucins ; huit missionaires ; quatre étudiants en théologie; un évêque, Mgr Mladénoff, évêque de Satala, vicaire apostolique des Bulgares-unis de Macédoine; etc.

Conférence des Aspirants. Pour accoutumer leurs élèves aux œuvres de zèle les Lazaristes ont établi dans leur maison de St-Benoît une Conférence de St-Vincent de Paul, composée exclusivement d'élèves. Elle a cet avantage que les jeunes gens qui en font partie se trouvent, à leur entrée dans le monde, versés dans les conférences régulières, et ne se sentent pas isolés. Nous en parlerons à l'article des œuvres laïques de la charité chrétienne.

4° *Maison de St-Georges... Œuvre des Allemands.*

Nous avons vu comment l'église et le couvent de St-Georges, après avoir été cédés par le Vicaire patriarcal, avaient passé par des péripéties diverses. Le couvent avait servi d'hôpital, pour les Français d'abord, ensuite pour les Autrichiens. L'église avait été affectée aux Observantins Bosniaques. Mais enfin, en 1882, elle fut cédée aux Missionnaires pour y établir leurs œuvres allemandes.

Cette œuvre des Allemands, bénie d'une façon toute spéciale par le St Pontife Léon XIII, fut fondée en 1873. Elle commença petitement, avec cinq pauvres enfants : elle s'est développée avec les années. Le 24 nov. 1882, lors du transfert à St-Georges,

elle comptait une soixantaine de filles et une dizaine de garçons. Elle forme aujourd'hui deux sections distinctes, celles des Missionnaires et celle des Filles de la Charité, séparées par l'église.

ŒUVRES DES MISSIONNAIRES.

Personnel : quatre prêtres de la Mission, six frères coadjuteurs.

Mission : c'est-à-dire prédications, les dimanches et fêtes, retraites, même pour les hommes, confessions, soin des malades, etc., etc.

Classes. Il y a à St-Georges six classes avec un internat pour les orphelins et les enfants pauvres. Les internes sont au nombre de cinquante-six, les externes quarante-cinq, dont trente grecs orthodoxes.

ŒUVRES DES FILLES DE LA CHARITÉ.

Personnel : Sœurs . . . . . treize.
Orphelinat : filles . . . . . . quarante-trois.
« garçons . . . . trente.
Pensionnat de jeunes filles . quarante-cinq.
Classes externes . . . . . . quarante.

Secours aux pauvres allemands, selon les besoins et dans la mesure des ressources.

Dans ces œuvres les religions et les diverses nationalités sont mêlées ; mais il s'y fait un bien réel. Chaque année, on y compte quelques conversions, du schisme ou de l'infidélité.

§ II.

Les Pères de la Compagnie de Jésus. 1864.

Nous avons vu dans la deuxième partie de ce travail, comment les Pères Jésuites firent le bien à CP. jusqu'au jour de la suppression de la Compagnie, par le Pape Clément XIV, en 1773.

Plusieurs d'entre eux restèrent dans la ville et continuèrent d'y travailler aux œuvres du ministère ecclésiastique. Ils eurent même un moment l'espoir que, sur la demande du Tsar, ils pourraient se rétablir à St-Benoît, pendant que la France était en guerre avec la Turquie ; mais la paix se fit et ces espérances s'évanouirent. Les Pères moururent l'un après l'autre : et cependant on n'oubliait pas ceux qui avaient fait tant de bien à CP. Lorsque la Compagnie fut rétablie, il fut plusieurs fois question de l'y rappeler ; mais ce désir fut longtemps à se réaliser.

Après leur expulsion de Sicile, les PP. Jésuites de cette Province qui cherchaient un champ où déployer leur zèle, vinrent à Constantinople, et ouvrirent, le 1er décembre 1864, un externat de garçons sous le titre de « *Collegio di Sta Pulcheria* ». Le supérieur et la plupart des religieux étaient italiens, mais on leur avait adjoint, à diverses reprises, des Jésuites français.

Avec l'autorisation de la S. C. de la Propagande, Mgr Brunoni a approuvé et confirmé, par son décret du 28 mai 1867, l'établissement de la Compagnie à Constantinople, la déclarant canoniquement instituée, et accordant aux RR. Pères la faculté de vivre en communauté, d'avoir une maison religieuse avec collège et église, réservant à l'ordinaire la désignation de l'emplacement ultérieur de ce dernier édifice.

Le collège de Ste-Pulchérie, après avoir occupé divers locaux s'est enfin fixé (1891) dans un très vaste bâtiment élevé sur un terrain acquis par les Pères au point le plus élevé de Péra.

ŒUVRES DES RR. PÈRES JÉSUITES.

1° *Le Collège de Ste-Pulchérie*. On connaît le talent déployé par les PP. Jésuites dans l'éducation de la jeunesse et les succès qu'ils ont obtenu partout. A Constantinople ils se sont trouvés en présence d'une difficulté locale qui leur a fait modifier leur manière accoutumée. La population levantine n'apprécie pas une instruction qui n'est pas immédiatement utilisable, et par suite, les études classiques proprement dites n'y trouvent pas une grande faveur : il a donc fallu joindre un cours com-

mercial aux cours littéraires, et donner une place prépondérante aux langues vivantes sur le latin et le grec antique. C'est là ce que demandent la plupart des parents pour leurs enfants. Sauf cette remarque, nous pouvons dire que le collège de Ste-Pulchérie marche suivant les mêmes règles que tous les autres de la Compagnie.

Ils ont établi parmi leurs élèves les Congrégations ordinaires de la T. Ste-Vierge, et de St-Louis de Gonzague. Ces Congrégations sont présidées, sous la direction d'un Père, par un préfet élu par les confrères.

Ils ont également établi parmi leurs élèves la Congrégation instituée par le Pape Pie IX sous l'invocation de St Jean Berchmans, ayant pour but de dresser les enfants au service des offices sacrés.

2° *La mission*. Les Pères Jésuites ne sont pas seulement instituteurs, ils sont aussi missionnaires. Ils ont en cette qualité une église ouverte au public et fort fréquentée par les fidèles. Ils s'y adonnent à toutes les fonctions du ministère ecclésiastique, qui ne sont pas paroissiales. Ainsi de fréquentes prédications en diverses langues, les catéchismes, les réunions pieuses de tout genre, etc.

Ils ont fondé l'association de la Ste-Famille, si recommandée par le Pape Léon XIII, pour introduire ou maintenir dans les familles les pratiques de la vie chrétienne, spécialement celle de la prière en commun.

Enfin ils ont créé à Péra, avec l'approbation du Vicaire patriarcal, l' « association de N.-D. des Bons Livres ». Elle est formée de dames et de jeunes filles pieuses. Elle a son siège au collège même de Ste-Pulchérie, et possède une bibliothèque bien choisie, de plusieurs milliers de volumes. La contribution annuelle des membres de l'association est de soixante piastres, (15 fr.).

Un Père Jésuite est chargé de l'enseignement religieux au collège national austro-hongrois de Constantinople, établi dans les dépendances du palais d'Autriche.

Personnel. Pour toutes ces œuvres les Pères Jésuites sont au nombre de douze, deux scolastiques, et quatre coadjuteurs.

Les élèves du collège sont au nombre de quarante-deux in-

ternes, dont trente-sept latins et trois arméniens catholiques et huit schismatiques : les externes sont au nombre de soixante-quinze, dont trente-sept latins, quinze arméniens et un melchite catholique et vingt schismatiques.

3° Les Jésuites de la Province de Lyon, ayant été chargés, en 1881, de la mission d'Arménie, ont une procure à Constantinople et ordinairement un Père pour veiller à leurs intérêts.

§ III.

Les Pères Augustins de l'Assomption. 1883.

Fondés depuis une cinquantaine d'années seulement, les Pères Augustins de l'Assomption forment une des milices ecclésiastiques les plus jeunes, mais aussi les plus actives de notre temps. A la prédication, à l'enseignement, et aux autres fonctions du ministère accoutumé, ils ont joint la presse et surtout le journalisme, comme un des moyens les plus efficaces de faire le bien de nos jours. Ils ont pu se faire ainsi une place à part parmi les Ordres religieux. A leur activité, qui se trouvait à l'étroit en France, le Pape Pie IX assigna de plus les missions parmi les infidèles. Il les envoya dans la partie bulgare de l'empire ottoman : c'était en 1862.

Convaincus que pour agir sur l'islamisme, jusqu'alors inconvertissable, c'était à la tête que l'on devait s'adresser, ils désiraient vivement s'établir à Constantinople même, pour y fixer le centre de leur mission. Mgr Vanutelli, alors Vicaire apostolique patriarcal, non seulement se montrait favorable à ce projet, mais il l'encourageait vivement, et pressait le R. P. Galabert, supérieur de la mission de l'exécuter. C'est au mois d'octobre 1882 que le R. Père réalisa cette fondation.

L'emplacement choisi fut Stamboul où ne se trouvait, depuis des siècles, aucune communauté latine. Il faut reconnaître, pour être impartial envers les anciens religieux de CP., que depuis que les turcs avaient pris, pour en faire des mosquées, les églises de N.-D. du Rosaire et de St-Nicolas, il aurait été

impossible d'ouvrir une chapelle, ou d'établir une communauté dans Stamboul. Les Filles de la Charité qui l'avaient tenté au moment de la guerre de Crimée, avaient été contraintes d'abandonner la position en 1860, au moment des massacres du Liban. Le choix de cet emplacement pour la nouvelle mission causa donc beaucoup d'étonnement : on considérait comme hardie, et même imprudente, une installation dans l'intérieur de la cité musulmane.

On commença par les religieuses. Elles s'établirent dans une maison de location et ouvrirent une école et une chapelle, (décembre 1882). Avant la fin de l'année, le nombre des élèves s'élevait à quarante-deux. Bientôt quelques familles latines perdues dans Stamboul, sans prêtres, sans églises, sans sacrements de leur rite, obligés pour avoir la messe de traverser la Corne d'or ou d'aller dans les églises arméniennes, commencèrent à fréquenter la chapelle et à se grouper autour de la nouvelle communauté. Depuis ce temps-là l'école n'a fait que prospérer, elle est maintenant fort bien établie, non loin de la station de Coumcapou et compte de nombreuses élèves. Mais ce qui est le plus apprécié, c'est le dispensaire et les consultations gratuites, ce sont surtout les visites des malades à domicile. Ces visites sont toujours regardées par les familles malheureuses comme une véritable bénédiction.

Un an plus tard, en octobre 1883, le R. P. Joseph Maubon arrivait avec sept religieux. La première maison qu'avait louée le P. Galabert étant insuffisante pour la nouvelle communauté et pour les œuvres grandissantes, on chercha un nouveau local et on s'installa en plein quartier turc. Il y eut une grande explosion de colère de la part des musulmans : ils lançaient de grosses pierres à travers les vitres et leur fureur alla même jusqu'à essayer de poignarder un religieux. Celui-ci fut préservé providentiellement, car la lame de l'arme, dirigée vers le cœur, rencontra la montre, en perça la première boîte et s'arrêta sur la seconde, où était collée une petite image du fondateur de la Congrégation, le R. P. d'Alzon. Les religieux apprirent depuis que les deux assassins avaient été excités par les discours tenus dans une école voisine.

Cette tentative, jointe à des tracasseries journalières, obligea les PP. Assomptionnistes à quitter cette maison : ils s'instal-

lèrent, non loin de là, mais dans un quartier où domine l'élément chrétien. C'est là que l'œuvre s'est affermie. Les difficultés ne lui ont certainement pas manqué, et elles durent toujours,quoique avec moins de violence. Les grecs et les arméniens qui entourent les Pères, sont peut-être les plus opposés à une installation définitive de la mission. Les Pères continuent avec courage et persévérance à leur faire tout le bien possible.

ŒUVRES DE LA MISSION.

1° *École.* Ici comme partout, il faut commencer par les écoles. Les Pères ont donc ouvert une école qui est fréquentée par autant d'élèves qu'elle en peut contenir, cent à cent quinze, dont une trentaine de catholiques.

Trois fois la semaine, une classe du soir réunit une vingtaine d'adultes.

Il y a aussi dans la maison une section d'internes, plus ou moins nombreux, qui se destinent à la vie religieuse ou ecclésiastique, il y en a en ce moment douze.

Chapelle. La chapelle est fréquentée par une trentaine de familles catholiques, quelques-unes latines, les autres des divers rites orientaux. On y administre les sacrements, qui ne sont pas paroissiaux : les catéchismes s'y font régulièrement, et un petit patronage réunit chaque dimanche les enfants catholiques de cette région.

Enfin la maison de Coum-capou est le centre de la mission et c'est de là que part le développement de toutes les œuvres des Pères de l'Assomption.

2° *Maison de Fener-baghtché.* En 1886, les religieux de l'Assomption achetaient à Fener-baghtchè, sur la côte d'Asie, dans une très belle position, un terrain sur lequel se trouvait une chapelle publique, un moment desservie par un P. Capucin. Ce fut le centre d'une nouvelle mission. Non seulement les Assomptionnistes continuèrent le service de cette chapelle, mais à côté il ont construit une vaste maison dans laquelle ils ont un noviciat pour la Congrégation, qui compte trente novices, un

séminaire pour les enfants pauvres qui se destinent à la vie ecclésiastique ou religieuse, de six élèves.

En même temps ils ont ouvert une école externe pour les enfants catholiques, de vingt élèves.

Personnel des deux maisons. 1° Coum-capou, quatre prêtres, sept clercs, deux laics; 2° Fener-baghtchè, quatre prêtres, trente clercs,-1 laic.

3° *Maison des Sœurs Oblates de l'Assomption.* En même temps que les Pères, les Sœurs s'établissaient aussi à Fener-baghtchè. Elles y ont un dispensaire et une école, comme à Coum-capou.

4° *La mission en Asie Mineure.* Le Vicariat a chargé les PP. Assomptionnistes de la paroisse latine de Brousse, et de plusieurs stations apostoliques. Nous noterons seulement Cartal, où ils ont une station fixe, avec école, Ismidt, ou Nicomédie, Eski-chéir, où ils ont aussi écoles et dispensaires. Ils se bornent à visiter un certain nombre d'autres endroits où se trouvent quelques catholiques. La S. Cong. de la Propagande leur a confié ces missions.

§ IV.

Les Frères Mineurs Capucins de Paris. 1890.

A la suite des mesures prises contre les communautés religieuses, en 1880, les supérieurs songèrent à procurer à leurs jeunes gens des abris sûrs et tranquilles où ils pourraient faire leur éducation religieuse et achever leurs études théologiques. Ils ne purent trouver qu'à l'étranger ces abris dont ils avaient besoin. C'est ainsi que les Capucins de Paris, après avoir erré en différents pays, vinrent enfin se fixer à Constantinople, où les attiraient du reste puissamment les religieux de leur province, déjà établis à St-Louis.

Ils ont acquis, sur le bord de la mer, et dans une magnifique position, une grande propriété et y ont bâti un couvent, con-

forme aux traditions de leur Ordre. Ils y suivent les exercices de leur règle et se livrent à l'étude. Cependant les Pères rendent à la paroisse et aux communautés les services qui sont compatibles avec leurs occupations. Ils n'ont pas de chapelle ouverte au public.

Personnel : prêtres six, clercs trente, frères lais six, novices quatre.

§ V.

Les Frères des Écoles Chrétiennes. 1842.

L'Église catholique a toujours regardé l'instruction des enfants comme un de ses devoirs les plus sacrés. Elle a imposé aux prêtres préposés aux paroisses l'obligation d'y donner les soins les plus consciencieux, par eux-mêmes ou par des hommes de leur choix. Aussi a-t-on vu partout s'élever, à l'ombre de nos églises, des écoles de tous les degrés : universités dans les grandes villes, collèges dans les plus petites, écoles élémentaires jusque dans les plus petits villages. A Constantinople elle n'avait pas manqué à son devoir : les Jésuites et les Capucins avaient des écoles florissantes, tous les autres couvents en avaient aussi de moindres. Quand la révolution française eut, même en Turquie, bouleversé l'ordre ancien, il fallut du temps pour relever les ruines du passé et rendre florissantes les écoles nouvelles. Les Prêtres de la Mission qui remplaçaient les Jésuites à St-Benoît, avaient ouvert leur collège dès 1804, et le soutenaient au prix de grands sacrifices. Mais il manquait des écoles élémentaires pour le peuple.

Or il existe dans l'église plusieurs instituts destinés spécialement à donner aux petits enfants l'enseignement élémentaire, surtout celui du catéchisme. Parmi ces instituts le plus ancien et le plus répandu est incontestablement celui des Frères des Écoles Chrétiennes, fondé par le Bx J.-B. de la Salle. Aussi c'est à eux que M. Leleu, préfet de St-Benoît, s'adressa, quand il voulut établir à CP. des écoles pour les garçons, comme il venait d'en ouvrir pour les filles avec les Sœurs de St-Vincent de Paul.

C'est en 1842, que les Frères firent leur première apparition à CP. sous la conduite du Cher F. Urin. Ils n'étaient alors que cinq, dont un pour les offices temporels. M. Leleu les établit à St-Benoît, où ils constituèrent une communauté distincte de celle des Lazaristes, qui leur donnaient une généreuse hospitalité.

Les Frères ouvrirent quatre classes, qui furent aussitôt au complet. Les enfants catholiques de toute nationalité se pressèrent pour recevoir un enseignement catholique et français. Il n'y a pas de doute que c'est en grande partie aux classes des Frères qu'est due la diffusion de notre langue et l'influence que la France exerce dans le Levant. Avant les écoles populaires des Frères et des Sœurs, la langue italienne était celle de la majorité des catholiques, celle de tout le clergé, et aussi celle du commerce : elle perdit peu à peu du terrain et fut remplacée par la langue française. La guerre de Crimée acheva l'œuvre, en lui ouvrant les portes des grandes administrations civiles et des écoles de l'État.

Mais les classes de St-Benoît étaient bien éloignées de la plus grande partie des enfants catholiques. Les Frères durent donc, en 1848, ouvrir une école de quartier dans Péra, près du Taqcim. Cependant les Frères ne faisaient qu'un seule communauté résidant à St-Benoît.

Des raisons multiples amenèrent dans la situation des Frères un changement radical : en 1851, ils quittèrent St-Benoît pour vivre d'une vie complètement indépendante. Sans rien changer, pour le moment, à leur école du Taqcim, ils installèrent leurs classes dans une maison louée de la rue Iuksek-qaldirim, et la communauté s'établit dans la maison Jacob, aux Petits Champs : quelque temps ils résidèrent aussi dans une des maisons de St-Louis, et dans d'autres locaux de location. C'est depuis leur établissement à Péra que les Frères, ayant leur pleine indépendance, purent donner libre champ à leur zèle.

En 1854, ils transportèrent leurs classes, de la rue Iuksek-qaldirim à celle de Perchembè-basar, chez les PP. Dominicains, qui leur cédèrent d'abord une partie de leur couvent, et ensuite une de leurs maisons : ils n'y furent vraiment installés néanmoins qu'en 1857 quand, l'intendance militaire leur ayant donné les débris des barraquements de l'armée française, ils en firent

construire, sur le terrain des Dominicains, des écoles convenables, qui durèrent jusqu'en 1877.

Cette même année 1857 vit s'opérer un progrès réel dans la situation des Frères : ils louèrent dans la rue Imam, au-dessus d'Aga-djamici, une maison assez vaste où ils ouvrirent un demi-pensionnat, destiné à faire faire des études plus complètes aux enfants des familles du commerce : la communauté put aussi s'y établir. Ils fondèrent ensuite une école arménienne, sur la demande de Mgr Hassoun ; mais elle n'eut qu'une bien courte durée.

Enfin en 1863, les Frères purent sortir de l'état précaire et provisoire où ils se trouvaient depuis plus de vingt ans et ils acquirent, presque en même temps, deux immeubles, l'un rue Carnavoula pour les écoles primaires, l'autre à Kadi-keui, pour y fonder un pensionnat. Ils ne purent pas néanmoins construire immédiatement le pensionnat, mais ils en ouvrirent les cours dans de vastes bâtiments situés à Moda, et occupés aujourd'hui par les Pères Mékitaristes : ils y restèrent quatre ans.

L'incendie de 1870 qui consuma le pensionnat de la rue Imam et les écoles de la rue Carnavoula et qui ruinait absolument les Frères, fut au contraire le commencement de leur prospérité. Ils en profitèrent pour construire le collège de Kadi-keui, et avec la suite du temps, tous leurs autres établissements. Aujourd'hui ils possèdent à Constantinople cinq communautés florissantes, dont nous allons parler en détail.

1° *Kadi-keui. Collège français de St-Joseph. 1870.*

C'est en 1863 que les Frères firent l'acquisition d'une magnifique propriété, sise à Kadi-keui, rue Ligori-tchechmèci, pour y construire un collège. Leurs ressources avaient été épuisées par l'acquisition, ils ne purent donc songer à construire tout d'abord ; mais quand l'incendie de 1870 les eut dépouillés de tout, ils n'avaient plus à hésiter, il leur fallait une maison pour s'abriter eux-mêmes et pour recevoir leurs élèves. Leurs ressources n'étaient pas considérables, mais ils se décidèrent quand même à bâtir sans retard un premier corps de logis sur un plan qui pourrait être continué plus tard. Le 16 août, le curé de Kadi-keui, bénissait la première pierre de la nouvelle construction :

le 1er novembre suivant Mgr Pluym bénissait solennellement le nouveau collège : en soixante-quinze jours l'œuvre avait été menée à terme, et cela grâce au dévouement et à l'activité des Frères. Ce n'était qu'une construction provisoire, partie en bois, mais solide et capable de durer longtemps : elle dure encore après vingt-deux ans. Le but essentiel était obtenu : on pouvait recevoir les élèves.

Depuis cette époque les bâtiments se sont peu à peu accrus, on a ajouté une chapelle, deux corps de bâtiments, des hangards, des dépendances de tout genre, en un mot c'est aujourd'hui le plus grand et le mieux installé de tous les établissements d'éducation que les catholiques possèdent à CP. : il n'a aucune prétention au grandiose, mais il ne manque ni de beauté, ni de majesté. Avec le temps on le complètera en reconstruisant le corps de logis ancien et la façade principale.

Le collège est la résidence du F. Visiteur de l'Orient, et le lieu où les frères viennent faire leurs retraites, et se reposer de leurs fatigues.

Le service religieux est assuré par une convention conclue entre le P. Provincial des Capucins de Paris et le F. Visiteur. La mission de St-Louis donnera un aumônier au collège, et les Frères se chargeront de loger, non seulement l'aumônier titulaire, mais aussi les religieux qui lui seront adjoints pour former une petite communauté, jusqu'à ce qu'il en ait été arrangé autrement. Le collège des Frères à Kadi-keui, ressemble, dans la plupart des points, aux autres collèges que nous voyons en France ; sous d'autres rapports, il s'en sépare sensiblement. Il faut donner aux enfants les notions de toutes les sciences, sans lesquelles il n'y aurait pas aujourd'hui surtout d'éducation sérieuse ; il faut insister en particulier sur l'instruction religieuse au milieu d'une population où toutes les religions se coudoient, et où ce mélange constant met en grand danger la foi des catholiques ; mais à Constantinople les sciences qui ont trait à l'industrie, à l'agriculture, et à la littérature ancienne, doivent être mises de côté, comme complètement inutiles pour une génération qui ne sait s'appliquer qu'au commerce, ou bien aux diverses fonctions civiles des administrations gouvernementales ou financières. Les langues vivantes surtout sont indispensables. La situation géographique de CP. sa population mélangée

de tant de peuples, les exigences de son commerce demandent impérieusement que tous ceux qui veulent y tenir une place ou y faire leur chemin sachent plusieurs langues. Tous les élèves doivent donc, outre le français qui est la langue de l'école, apprendre le grec, le turc, l'anglais, l'allemand, etc. Il est ordinaire pour eux de se servir dans la même conversation de quatre ou cinq langues différentes. Ils le font avec une grande facilité, comme du reste tous les orientaux. Cependant les vrais amis des Frères, et ceux qui connaissent mieux les besoins du pays regrettent que dans leurs collèges et leurs écoles élémentaires, ils ne donnent pas une place plus sérieuse encore aux langues officielles du pays c'est-à-dire au grec, et surtout au turc, car leurs élèves ne peuvent, sans elles, être admis dans les administrations officielles.

Ce genre d'éducation répondant mieux aux besoins et aux goûts de la population levantine, il n'est pas étonnant que les écoles et collèges des Frères ne reçoivent un très grand nombre d'enfants. On peut même dire que les autres établissements doivent se modeler sur eux s'ils veulent avoir des élèves.

Parmi les beaux-arts, un seul est apprécié et cultivé dans ce collège, « la musique. » Beaucoup d'élèves apprennent le violon et le piano. On a formé dans le collège une *bande,* plus ou moins fournie suivant les années, mais qui obtient de vrais succès.

Personnel : Religieux trente ; Aumoniers ; les Pères Capucins de la mission de St-Louis.

Élèves internes : cent vingt-trois, dont catholiques, soixante-dix-huit ; schismatiques, vingt-cinq ; protestants, deux ; israélites, douze ; musulmans, six. Externes : cent vingt, dont catholiques, trente-deux ; schismatiques, soixante dix-sept ; protestant, un ; israélites, huit ; musulmans, deux.

Tous les élèves chrétiens suivent tous les exercices des classes et de la chapelle : les musulmans et les israélites ne suivent pas les cours de religion et ne vont point à la chapelle. Il en est de même dans tous les établissements d'éducation de CP.

2° *École gratuite paroissiale de Kadi-keui. 1878.*

Depuis plusieurs années Mgr Grasselli, vicaire patriarcal, et M. l'abbé de Negri, curé de Kadi-keui, soupiraient après une

école paroissiale, où les enfants du pays pussent apprendre leur religion et les éléments des sciences usuelles. Ils voyaient avec une grande peine ces enfants catholiques abandonnés à eux-mêmes, ou obligés de fréquenter les écoles schismatiques. Mgr Grasselli insista auprès du F. Visiteur pour obtenir des Frères, promit de leur faire un traitement suffisant, et de leur trouver un local pour les classes : à ces conditions les Frères commencèrent les classes le 21 octobre 1878. Ceux qui les tiennent appartiennent à la communauté du collège.

Personnel : Frères, trois.

Elèves, tous externes : cinquante-trois, dont catholiques, trente et un ; schismatiques, vingt-deux.

Cette école donne de bons résultats.

3°. *Écoles de Péra et Galata.*

1° *École de St-Pierre de Galata.* Lorsque les Frères durent quitter St-Benoît où leurs œuvres se trouvaient trop à l'étroit, la communauté alla s'établir à Péra, mais on conserva encore des classes à Galata. Elles étaient installées dans la rue Iuksek-qaldirim ; mais elles y étaient mal. Après quelques années, le nouveau supérieur de St-Pierre, sur la paroisse duquel elles étaient, les reçut dans le couvent même des Dominicains, au rez-de-chaussée, puis comme ce n'était commode, ni pour les Frères ni pour les religieux, il leur assigna quelques petites maisons dépendantes du couvent. Enfin, en 1857 l'intendance française donna aux Frères les bois des barraquements qui avaient servi à l'armée pendant la guerre de Crimée. On en fit des bâtiments assez grands pour contenir trois classes, sur un terrain que les Pères Dominicains leur laissèrent pour un très faible loyer. Les Frères y établirent leurs classes de Galata en 1857.

En 1870, les Dominicains ayant compassion de la pauvreté des Frères qui avaient tout perdu dans l'incendie du 5 juin, cessèrent même d'exiger tout loyer.

Le 9 février 1877, un grand désastre vint fondre sur cette maison, un jour de congé, en l'absence de tous les Frères, le feu consuma tout, sans qu'il fût possible de rien sauver. Sans perdre courage, les Frères se mirent immédiatement en mesure de ré-

tablir leurs classes, mais sur un pied meilleur et plus solide. A certaines conditions déterminées d'avance, les Pères Dominicains prêtèrent le terrain en haut de leur jardin, et les Frères y construisirent, à leurs frais, une grande et belle maison qui pouvait recevoir quatre classes et de plus une petite communauté indépendante. Ce ne fut pas sans quelques discussions parfois assez vives, même devant le tribunal du Consulat de France, et devant celui du Vicariat, que ces fondations furent achevées; mais depuis cette époque le bon accord n'a pas cessé de régner entre le couvent et l'école. Ce sont les enfants de l'école qui font le service de l'église, et ce sont les Pères qui donnent aux enfants l'instruction religieuse et tous les secours spirituels.

Les classes sont gratuites et la maison est entretenue par le Vicariat patriarcal, au moyen des allocations de la Propagation de la Foi.

Personnel : Frères, six.

Enfants : deux cent trente-huit, dont latins, cent soixante-quinze ; grecs orthodoxes, cinquante-huit ; arméniens, deux ; israélites, trois.

2° *Classes du Taqcim, rue Parmaq-capou.* Cette école représente les plus anciennes que les Frères ont eues à Péra, nous n'avons donc pas à en faire l'histoire. Dans sa forme actuelle elle ne remonte qu'à l'incendie de 1870. En allant s'établir à Kadi-keui, les Frères ne pouvaient songer à abandonner les enfants de Péra : ils ne pouvaient plus y avoir de pensionnat ; mais ils y conservèrent des classes externes. Elles sont bien établies sur un terrain qui appartient à l'institut et ne dépendent d'aucune paroisse.

Personnel : Frères 6 ; aumônier : un prêtre séculier.

Enfants : 246, dont 144 latins, 14 arméniens-catholiques, 86 grecs orthodoxes, 2 arméniens grégoriens.

3° *Classes de Pancaldi. École paroissiale du St-Esprit.* Dès que l'augmentation de la population catholique eut rendu nécessaire la construction d'une église et l'érection d'une paroisse sur les hauteurs de Pancaldi, on songea à y établir aussi des écoles pour les enfants des deux sexes. Ce ne fut cependant que Mgr Pluym qui, sur un terrain appartenant au vicariat, fit

élever des classes convenables. Les Sœurs de Sion se chargèrent d'instruire les filles, et des Frères venaient chaque jour du Taqcim faire la classe aux garçons. Les choses marchèrent ainsi pendant des années, assez peu commodément pour les uns comme pour les autres; mais enfin Mgr Vanutelli fit construire, sur le même terrain, une fort belle maison pour les classes et pour les Fréres, et abandonna toute l'ancienne aux Sœurs de N.-D. de Sion qui purent y étendre leurs œuvres.

Cette école est exclusivement catholique : elle est entretenue par le vicariat, à l'aide des allocations de la Propagation de la Foi. Les élèves font le service de la paroisse et de la cathédrale. On y donne un soin tout particulier aux cérémonies et aux chants. On y a organisé une musique instrumentale qui se fait entendre dans les grandes cérémonies et qui relève l'éclat des pompes religieuses.

Personnel : 6 Frères.

Élèves : 213, dont 172 latins et 41 arméniens, tous catholiques. C'est le clergé de la paroisse qui s'en occupe.

4° *Demi-pensionnat de Péra, rue Agha-hammam.* Les écoles gratuites étaient organisées partout dans la ville et marchaient bien : il semblait donc qu'il n'y avait plus rien à faire qu'à maintenir ce qui existait; cependant il y avait beaucoup d'enfants à Péra qui demandaient une éducation plus soignée et une instruction plus complète que celles que l'on reçoit dans les écoles populaires. D'un autre côté les parents ne pouvaient pas tous mettre leurs enfants en pension à Kadi-keui ; il fallait donc aviser. C'est en 1886, le 20 septembre, que le T. C. Frère Jonathan-Amédée ouvrit, rue Agha-hammam, le demi-pensionnat, ou externat payant, sous la protection de St Michel archange. La première année, 33 enfants suivirent les cours, depuis il a été toujours eu progressant, avec lenteur. Les classes y sont sérieuses, et les enfants qui y passent toute la journée, ont en même temps les avantages de la vie de collège et ceux de la vie de famille.

Personnel : 7 Frères ; aumôniers : les Pères Capucins de St-Louis.

Élèves : 93, dont 71 catholiques, 22 schismatiques.

De tout ce qui précède il résulte donc que les Frères, aujour-

d'hui au nombre de cinquante-cinq, ont dans leurs classes à peu près onze cents enfants (1086) auxquels ils donnent une éducation chrétienne et française : on ne peut donc nier qu'ils ne fassent ainsi un très grand bien. Ne serait-il pas possible de faire encore davantage? Comment se fait-il, par exemple, que les Frères n'aient pas une seule œuvre de persévérance pour leurs élèves? Les catholiques y sont au nombre de sept cents, il en sort en moyenne cent cinquante par an : que deviennent ces enfants, et encore une fois comment se fait-il que personne ne s'en occupe, à cet âge où ils auraient un si grand besoin d'une protection efficace? Les Frères ont à leur tête comme Visiteur un homme remarquable et qui connaît parfaitement le Levant, puisqu'il l'habite depuis plus de trente ans et qu'il y a fondé partout des maisons de son institut; je me permets de lui signaler cette lacune. Son œuvre ne sera complète que quand il l'aura comblée.

Mais en regardant en arrière et en nous rendant compte du chemin parcouru, nous ne pouvons que constater que les Frères des Écoles chrétiennes, par leur modeste et persévérante action, ont contribué largement à répandre l'instruction chrétienne et la langue française dans la ville de Constantinople, et qu'ils y tiennent une place très honorable.

§ VI.

Les Petits Frères de Marie. 1892.

Les Prêtres de la Mission ont appelé, au commencement de l'année scolaire 1892-1893, dans leur collège de St-Benoît, des religieux qui n'avaient pas encore pénétré à Constantinople : ce sont les Petits Frères de Marie. Cet Institut a pris naissance dans le diocèse de Lyon, il y a plus de cinquante ans : il a maintenant sa maison-mère à St-Genis-Laval, près de Lyon. Leurs fonctions seront de tenir les petites classes de français, et de s'occuper des plus jeunes enfants : ils ne forment pas une communauté spéciale, mais ils vivent dans le collège de St-Benoît.

Ils y sont au nombre de sept. Ils prêtent aux prêtres de la Mission un concours très actif.

RÉCAPITULATION DU CLERGÉ, SÉCULIER ET RÉGULIER.

Le Vicaire apostolique patriarcal, Mgr Auguste Bonetti, P. M., archevêque de Palmyre, délégué apostolique pour les rites orientaux.

Le Vicaire général, M. l'abbé Jean Genocchi.

Le Chancelier du Vicariat patriarcal, M. l'abbé Hollas.

Les curés des paroisses, chapelains des communautés, etc. En tout vingt-six prêtres séculiers employés dans la ville, dont trois indigènes seuls incorporés au diocèse.

Clergé régulier.

RR. PP.								
Conventuels.	Préfet-Provincial.	Prêtres	12			Lais	6
Dominicains.	Vicaire.	id.	10			id.	4
Observantins.	Commissaire.	id.	2			id.	1
Riformati.	Préfet.	id.	13			id.	3
Capucins.	Provincial de Paris. Préf.	id.	11			id.	3
id.	San Stefano	id.	4	Clercs	5	id.	4
id.	Kadi-keui (couvent)	id.	5	id.	29	id.	8
Jésuites.	Provincial de Sicile	id.	12	id.	2	id.	4
Lazaristes.	Préfet.	id.	21	id.	1	id.	12
Augustins de l'Assomption.		id.	8	id.	35	id.	3

Frères des Ecoles chrétiennes.	55.
Petits Frères de Marie.	7.

En tout : Prêtres séculiers.	26
Prêtres religieux.	98
Total des prêtres.	124

Frères clercs ou scolastiques.	72
Frères lais ou coadjuteurs.	48
Frères instituteurs.	62
	182 + 124 = 306

Le clergé, tant séculier que régulier, s'élève donc au chiffre de 306.

Écoles des garçons.

Conventuels	St-Antoine		50
It.	Buyuk-dérè		65
Riformati	Ste-Marie		30
Capucins	St-Louis	Gr. Séminaire	12
		Ec. apost. OR.	34
		Externes	23
Lazaristes	San Stefano		8
	St-Benoît	Collège	150
		Séminaire	18
Jésuites. Assomption	St-Georges	Internes	56
		Externes	45
	Ste-Pulchérie		117
	Coum-capou	Externes	115
		Internes	12
	Fener-baghtchè		32
			767
Frères des Éc. chrétiennes	Kadi-keui	Internes	123
		Externes	120
		Paroisse	53
	St-Pierre		238
	Taqcim		246
	Pancaldi		213
	St-Michel		93
			1.086
Filles de la Charité	Providence		120
	Taqcim		30
	La Paix	Orphelins	80
		Apprentis	18
	St-Georges	Orphelins	30
	Artigiana		28
	Scutari		12
			318
Dominicaines	Makri-keui		20
	Iédi-koulè		32
Franciscaines de Gémona	Prinkipo		21
SS. de l'Immaculée Conc.	Péra		25
	Buyuk-dérè		25
			123
		Total général	2.294

Ce clergé paraîtra nombreux à beaucoup de nos lecteurs français, mais il ne faut pas oublier que les catholiques latins sont perdus au milieu d'une immense multitude d'hommes de toutes les religions, qu'ils ont besoin d'être soutenus dans leurs luttes de tous les jours pour conserver leur foi, et prêtres et religieux ne sont pas trop nombreux pour maintenir et agrandir les œuvres qui existent à Constantinople.

CHAPITRE V.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES. — ÉCOLES DE FILLES.

Si la population de Constantinople compte peu de catholiques latins, ceux-ci par contre possèdent un clergé nombreux, et les œuvres d'instruction et de zèle sont florissantes parmi eux. Mais les Arméniens catholiques ont un clergé beaucoup plus nombreux encore, relativement à leur nombre. Les Grecs orthodoxes et les Arméniens grégoriens ont aussi beaucoup de prêtres, de docteurs et de moines; il est cependant un point où les catholiques l'emportent incontestablement, c'est quand il s'agit des Communautés religieuses de femmes. On peut constater que la charité s'y est donné un libre et généreux essort, que tous les besoins de l'âme et du corps ont été prévus et sont secourus par ces généreuses vierges. Elles sont, là comme partout une des plus brillantes floraisons du catholicisme. Nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer leurs œuvres et le bien qu'elles font.

Pour elles, comme pour les religieux, nous procéderons suivant la date de leur entrée à Constantinople.

§ I.

Les Filles de la Charité, ou Sœurs de St-Vincent de Paul.

Il y avait eu des religieuses de différents Ordres à Constantinople, dans les temps anciens et surtout pendant la conquête latine. Quelques monastères survécurent à l'empire franco-véni-

tien. Ainsi nous voyons des Cisterciennes du côté du Phanar, des Clarisses à Galata, des Dominicaines, probablement « *Mantellate* » à St-Pierre, et d'autres encore.

Quelques-unes survécurent même à l'empire grec: ainsi nous voyons qu'en 1535, lors de la prise de l'église St-Paul par les Arabes grenadins, on donna aux Dominicains, qui se trouvaient sans abri, le couvent de St-Pierre où vivaient encore quelques religieuses de leur Ordre. C'est la dernière mention positive que l'on rencontre de couvents de femmes. Cela se comprend aisément : il n'y avait pas assez de tranquillité pour que des religieuses cloîtrées, et vouées à la vie contemplative pussent se développer et même vivre.

Les Instituts de religieuses non cloîtrées et adonnées aux œuvres de charité sont une floraison toute récente de la grande souche catholique. Si St Vincent n'en a pas été l'inventeur, c'est lui du moins qui en a été le principal propagateur. Quoi qu'il en soit les Filles de la Charité sont les premières religieuses qui sont venues de France à Constantinople.

C'est M. Leleu qui les appela en avril 1838, comme nous l'avons vu à l'article des Prêtres de la Mission. Il fallut un grand courage aux premières Sœurs qui arrivèrent, pour aller dans les rues de Galata et de Péra, et à plus forte raison dans celles de Constantinople. Les Turcs n'étaient pas encore pénétrés par l'esprit occidental, et gardaient jalousement leurs mœurs antiques. Ainsi l'usage ne permettait pas aux femmes, même aux chrétiennes, de sortir et surtout de paraître devant les hommes, sans être strictement voilées : et ce fut un spectacle étrange et un vrai scandale que de voir ces Sœurs sortir modestement, mais sans voile, au milieu des rues les plus fréquentées. Mais quand on les eut vues à l'œuvre, accueillir avec bonté, et soigner avec une charité infatigable tous les pauvres et tous les malades qui se présentaient, sans aucune distinction de race ou de religion, l'estime publique leur fut acquise, et la liberté leur fut laissée pleine et entière. Les Filles de la Charité ont su conserver et accroître encore cette estime des premiers jours de leur arrivée. Les épidémies et les guerres y ont largement contribué, quand on les a vues ne reculer devant aucune fatigue et même aucun danger pour faire un plus grand bien.

Les œuvres des Filles de la Charité ont commencé petitement,

elles se sont accrues rapidement, et aujourd'hui elles sont nombreuses et florissantes. On compte dix Maisons de leur Institut à Constantinople, ou dans les faubourgs, et cent quarante-huit religieuses.

Nous allons d'abord énumérer les maisons suivant la date de leur fondation : nous parlerons ensuite de chacune à sa place, soit comme établissement d'éducation, soit comme établissement charitable. 1° La Providence, 8 décembre 1839. 2° Le Taqcim, 15 juin 1848. 3° Bebek, 1853. 4° N.-D. de la Paix, 19 avril 1857. 5° Hôpital municipal, 1865. 6° Tchoqour-bostan, 1869. 7° L'Artigiana, 1872. 8° St-Georges, 1873-1882. 9° Gerémia, 1881. 10° Scutari, 1883.

1° *Maison de N.-D. de la Providence, fondée le 8 décembre 1839.*

C'est le premier établissement et le berceau des Filles de la Charité à Constantinople. C'est encore la résidence de la supérieure régionale ou visitatrice.

La maison de la Providence s'élève dans l'enclos de St-Benoît sur l'emplacement de l'ancien couvent et de l'église de N.-D. de la Miséricorde, qui fut uni à celui de St-Benoît en 1449, et donné à la Congrégation du Mont-Cassin. Après la conquête musulmane les Frères Mineurs de l'Observance y trouvèrent un abri jusqu'à la construction de St-Marie Drapéris en 1583. Les premiers Capucins y furent reçus en 1585, et St-Joseph de Léonisse y fut conduit par un ange. Les Jésuites y établirent une partie de leurs œuvres, puis la confrérie de la charité et l'hôpital général. Le site avait donc toute une histoire, quand les Lazaristes y installèrent les Filles de la Charité. La vénérable Sœur Lesueur, dont la population de CP. conserve religieusement le souvenir, trouva bientôt dans son intelligente et communicative charité les ressources nécessaires à l'extension rapide des œuvres confiées à son zèle et à son expérience. On y établit successivement une école externe, un pensionnat, un orphelinat, une pharmacie et un dispensaire. La maison était fort justement nommée la Providence, car tous y venaient chercher et y trouvaient les secours dont ils avaient besoin dans leurs misères physiques et morales.

Le feu s'étant déclaré dans cette partie de l'enclos de St-Benoît, dans la nuit du 20 au 21 février 1865, la sœur Caroline (Renaut), qui, à peine revenue du Mexique, où elle avait dirigé le service des ambulances de l'armée française, avait été appelée à remplacer, comme visitatrice, la mère Lesueur, défunte, s'occupa tout d'abord des orphelines ; on fit lever et habiller, en hâte, ces jeunes filles que les Sœurs dirigèrent sur divers points, afin de les mettre en sûreté ; puis, la sœur Caroline courant à la chapelle, prit le tabernacle qu'elle emporta dans ses bras et sauva des flammes, ainsi que le tableau de la Vierge, placé aujourd'hui à l'entrée de la nouvelle maison ; ce furent les seuls objets dérobés à la fureur du feu !

Ne voulant pas que le malheur dont les Sœurs venaient d'être frappées arrêtat le cours de leurs bonnes œuvres, MM. les Lazaristes placèrent ces saintes filles, ou mieux leurs classes et leurs orphelines, dans le bâtiment qu'ils venaient de construire pour le séminaire ; quant aux Sœurs, elles se logèrent dans les combles des misérables maisons de l'enclos ; et l'on ne saurait dire quelles misères les courageuses filles de St-Vincent ont endurées dans ces pauvres réduits !

On ne peut se rappeler, sans une vive émotion, le spectacle qui s'offrit aux yeux des catholiques, quelques mois à peine après l'incendie, le jour de la Fête-Dieu ! Confiante dans sa foi, la Sœur visitatrice voulut que le premier reposoir de la procession de St-Benoît s'élevât sur les ruines, presque encore fumantes, de la *maison de la Providence !* Toutes les pauvres Sœurs, agenouillées là, demandaient à Dieu de bénir et d'exaucer leurs ferventes prières pour la restauration de cet asile de la charité ! Leur vœu a été exaucé : le gouvernement français, la colonie et le gouvernement du sultan lui-même, leur sont venus en aide ; et moins de deux ans environ après sa destruction, c'est-à-dire en avril 1857, la nouvelle *maison de la Providence* rouvrait ses portes, comme par le passé, à tous les malheureux, Toutes les anciennes œuvres y ont été rétablies (externat-ouvroir, *catéchuménat, dispensaire*), sauf l'orphelinat, porté à Tchoqour- Bostan, et dont il sera parlé plus bas.

La Maison de N.-D. de la Providence réunit un grand nombre d'œuvres différentes.

A. *Les Œuvres de la Jeunesse.* 1° Asile des garçons. 2° Asile des filles. 3° Classes des petits garçons. 4° Classes des filles. 5° Ouvroir de filles. 6° Atelier d'ouvrières. 7° Associations des Enfants de Marie. 8° Association des Enfants de Marie mariées.

B. *Les œuvres de Charité.* 1° La crèche. 2° Le dispensaire. 3° Visite des pauvres et des malades. 4° Association des Dames de Charité. 5° Association des Patronnesses de l'œuvre des enfants trouvés.

ŒUVRES DE LA JEUNESSE.

1° *Moyenne annuelle des dix dernières années.*

1° Garçons. 120.
Filles. 395.
Total 515.

2° Crèche.
Enfants recueillis. 50.
« entretenus. 109.

3° Pauvres et malades.
Secours au dispensaire. 36.050.
Secours à domicile, visites. 500.
Portions aux enfants des classes. 16.435.

4° Associations.
de Charité. 200.
de Piété. 150.
Enfants de Marie mariées. 60.

5° Sommes dépensées depuis dix ans.
par les Dames de Charité. 77.380.
par les patronnesses de la crèche. 125.766.

Pour toutes ces œuvres les Sœurs sont au nombre de trente-six.

Les Prêtres de la Mission en sont les aumôniers.

2° *Maison du Taqcim, fondée en 1853.*

L'hôpital civil et militaire du Taqcim appartient à la France et il est administré par le consulat de France. Les Sœurs y

furent appelées en 1846 par l'ambassade française. (Nous en parlerons dans un autre chapitre). Peu de temps après leur installation au Taqcim, les Sœurs adjoignirent à l'hôpital l'œuvre des écoles, celles des pauvres malades délaissés, celles des Enfants de Marie et du patronage, etc. Ces œuvres, qui sont aujourd'hui dans un état très prospère, font d'autant plus de bien qu'elles sont placées dans un quartier très populeux, et qu'il n'y a pas à proximité d'autre centre catholique pour les jeunes filles.

Personnel : vingt Sœurs; aumôniers, les Prêtres de la Mission.

ŒUVRES.

A. *Œuvres de la jeunesse.* 1° Classes de petits garçons. 2° Classes des filles. 3° Ouvroir et atelier d'ouvrières. 4° Patronage des jeunes filles. 5° Association des Enfants de Marie. — B. *Œuvres de Charité.* 1° Hôpital. 2° Dispensaire. 3° Visite des malades pauvres et délaissés. 4° Patronage des enfants pauvres des classes.

Moyenne annuelle des dix dernières années.

1° Classes et ouvroirs.
Garçons. 30.
Filles. 416.
Total. 446.

2° Enfants pauvres assistés par le patronage. 120.

3° Malades.
Soignés au dispensaire. 7.300.
Traités à l'hôpital. 604.
Visités à domicile. 150.
Secourus par l'association. 120.

4° Associations.
de Piété. Enfants de Marie. 410.
« « mariées. 50.
de Charité. 250.

5° Sommes dépensées depuis dix ans.
par l'association des pauvres malades. 87.004.
par les patronnesses des enfants pauvres des classes. 36.396.

En somme, il est passé à l'hôpital, depuis que les Sœurs y sont, dix-sept mille quatre cent soixante-quatre malades, dont douze mille deux cent trente-huit catholiques, quatre mille cinq cent soixante-dix-neuf hétérodoxes et six cent quarante-sept infidèles.

Il est passé dans les classes environ six mille enfants dont Latins deux mille, Arméniens catholiques deux mille six cents, Arméniens grégoriens huit cents, Grecs orthodoxes six cents.

3° *Maison St-Joseph de Bebek, fondée en 1853.*

Cette maison a connu des jours plus prospères. Toute réduite qu'elle est, par le malheur des temps et des circonstances, elle continue à rendre des services précieux : elle instruit la jeunesse, elle forme des ouvrières, elle visite les malades et secourt les pauvres dans la mesure de ses ressources. La chapelle sert d'église paroissiale aux Latins et aux Arméniens catholiques du voisinage. C'est le seul centre catholique de ce côté du Bosphore.

Personnel : Sœurs, cinq ; aumônier, un prêtre séculier.

ŒUVRES.

A. *Œuvres de la jeunesse.* 1° Pensionnat. 2° Orphelinat. 3° Atelier de dentelles et ouvroir. 4° Classes externes. 5° Association des Enfants de Marie. — B. *Œuvres de Charité.* 1° Un petit dispensaire. 2° Visite des pauvres et des malades.

Moyenne annuelle des dix dernières années.

1° Œuvres de la Jeunesse. Quatre-vingts élèves de diverses nationalités et religions.

2° Œuvres de Charité. Suivant les ressources et les besoins.

Conversions : Musulmam, un ; Arménien, un.

4° *Maison de N.-D. de la Paix Ouverte. 1879.*

Après la guerre de Crimée, le gouvernement impérial ottoman, raconte-t-on, voulant reconnaître les services rendus par les Sœurs de St-Vincent de Paul, dans les ambulances de l'ar-

mée, songea à leur offrir des décorations. Il fut répondu que la meilleure manière de récompenser les Filles de la Charité était de leur procurer le moyen de faire plus de bien. A la suite de cette réponse, sultan Abdul-Medjid, sur la requête de l'ambassade de France, concéda aux Sœurs, le 19 avril 1857, aux portes de Constantinople, un vaste terrain, où elles construisirent un hôpital, qui en souvenir de son origine fut appelé N.-D. de la Paix. Cette Maison, commencée avec dix malades, a vite grandi. A l'hôpital primitif, diverses œuvres sont venues s'adjoindre, et aujourd'hui c'est à la fois une des maisons les plus considérables et les plus prospères de Constantinople.

Personnel : Sœurs vingt-trois ; aumôniers : les Prêtres de la Mission.

ŒUVRES DE LA MAISON.

A. *Œuvres de la jeunesse.* 1° Orphelinat. 2° Classes. 3° Apprentis. 4° Classes externes de filles. 5° Associations des Enfants de Marie. — B. *Œuvres de Charité.* 1° Hôpital pour malades et infirmes. 2° Asile d'aliénés pour hommes. 3° Asile d'aliénées pour les femmes. 4° Division ophtalmique.

Œuvres de la jeunesse. 1° Orphelinat. C'est le seul grand orphelinat catholique de garçons à Constantinople. Il compte quatre-vingts enfants de tous pays, mais presque tous catholiques.

2° Apprentis. Les apprentis sont au nombre de dix-huit, répartis en quatre ateliers : forgerons, menuisiers, tailleurs et cordonniers. Quelques-uns aussi apprennent le jardinage.

3° Classes de filles. Commencées en 1870, elles comptent de quarante-cinq à cinquante enfants. On vient d'ériger parmi elles l'association des Enfants de Marie.

Œuvres de Charité. 1° Hôpital. Malades ou infirmes soignés annuellement : 70.

2° Asiles d'aliénés. Établissements modèles en ce genre ; aussi, soit comme installation, soit comme soins, ils jouissent dans tout le pays d'une réputation bien méritée. Cent soixante-quinze personnes de toute nation et de tout culte y ont été soignées dans l'année qui vient de s'écouler.

3° Division ophthalmique. Fondée depuis deux ans, elle est en pleine voie de prospérité. Elle a traité dans l'année cent cinquante malades.

Le personnel total de la Maison est de quatre cents personnes. Il s'y trouve une association d'Enfants de Marie : quarante-sept membres.

5° *Hôpital Municipal, fondé en 1865.*

Cet hôpital, comme l'indique son nom, appartient à la municipalité du VIe cercle. Établi en 1865, à la suite du choléra, sur les débris d'une ambulance de cholériques, et dirigé depuis sa fondation par les Filles de la Charité, il reçoit gratuitement à toute heure de la nuit comme du jour, sans aucune formalité dilatoire et sans distinction aucune de religion ni de nationalité, tous ceux qui se présentent, ou atteints de maladies aiguës, ou blessés par quelque accident.

Ce mélange de nationalités et de religions n'a offert jamais aucune difficulté pour le service. Tous ces pauvres gens sont traités de la même manière, tous sont contents et heureux, bénissant et remerciant Dieu, chacun à sa manière, des bons soins qu'ils reçoivent de la part des bonnes « Marabettes » Sœurs.

L'hôpital contient quarante lits.

Personnel : sept Sœurs ; aumôniers, les Lazaristes.

Depuis sa fondation en 1865, l'hôpital a fourni journées de malades deux cent quarante-huit mille six cent soixante-deux, et soigné, par malades et blessés, dix-sept mille cent quarante-huit.

Ces malades et blessés appartiennent à trente-deux nations différentes. Nous ne les relèverons pas toutes, nous remarquons seulement que les musulmans comptent pour neuf mille, les grecs raïas pour deux mille, les Arméniens pour mille neuf cent vingt-cinq, les Israélites pour cinq cent quatre-vingt-six, les Persans pour quatre cents, les français pour cinquante-trois, etc., etc.

6° *Maison St-Joseph de Tchoqour-Bostan. 1869.*

Cette maison a été bâtie avec les dons du gouvernement français, du haut commerce et de la charité publique, sur un ter-



CARRÉ MILITAIRE (SÉPULTURES DE LA GUERRE D'ORIENT)

VUE LATÉRALE, PARTIE DE DROITE DE LA CHAPELLE

rain concédé par S. M. I. Sultan Abdul-Aziz. Commencée en 1865, après l'incendie de la Providence, pour y transférer l'orphelinat qui existait dans cette maison depuis 1841, elle ne fut achevée qu'en 1869. C'est aujourd'hui, non seulement le plus ancien, mais aussi le plus grand et le plus bel orphelinat catholique de filles qui existe à Constantinople. Il compte plus de deux cents orphelines qui appartiennent à toutes les nations.

A l'orphelinat sont venues bientôt se joindre l'œuvre des pauvres et celle des écoles externes, etc. Tchoqour-Bostan est aujourd'hui un des principaux centres catholiques d'éducation et de charité.

Personnel : Sœurs, vingt-sept ; aumôniers, les prêtres de la Mission.

ŒUVRES.

A. *Œuvres de la jeunesse.* 1° Orphelinat, asile, ateliers de broderie, classes, ateliers de repassage, ouvroirs, atelier de fleurs artificielles, association des Enfants de Marie. 2° Pensionnat, classes et ouvroir. 3° Externat, classes, asile, ouvroir, atelier de couture, atelier de tissage, association des Enfants de Marie. — B. *Œuvres de Charité.* 1° Dispensaire. 2° Visite des pauvres et des malades. 3° Association des Dames de Charité.

1° *Œuvres de la jeunesse.* L'orphelinat et le pensionnat comptent ensemble deux cent vingt-neuf enfants. L'externat en compte à lui seul deux cent trente-six, soit en tout quatre cent soixante-cinq. Ces enfants appartiennent à douze nationalités différentes, pour la grande majorité grecques, arméniennes et italiennes, vingt-huit françaises seulement. Quant à la religion presque toutes les internes sont catholiques ; les externes schismatiques sont peu nombreuses.

Depuis le 1er janvier 1870, jusqu'au 1er janvier 1887, il est passé à l'orphelinat sept cent quinze, au pensionnat deux cent trente-huit, à l'externat six cent cinquante-deux enfants. A l'ouvroir externe cent quatorze jeunes filles. Total mille sept cent dix-neuf. On compte quelques conversions au catholicisme, malheureusement peu nombreuses.

2° *Œuvres de charité.* La principale association des Dames de charité a son centre et son siège à l'orphelinat de Tchoqour-Bostan. Elle a pour présidente ordinaire l'ambassadrice de France.

Cette association fondée en février 1847, en même temps que celle de Galata, compte dans ses rangs cent trente-six Dames appartenant à toutes les nations et aux meilleures classes de la société. Elle a d'après son compte-rendu, fait aux pauvres dans cette seule année cinq mille sept cent vingt visites, assisté cent quatre-vingt-quatre familles, envoyé dans les hopitaux douze malades, secouru et médicamenté à domicile cinq cent quatre-vingt malades, dont vingt sont morts munis des sacrements de l'Église. Elle a receuilli pour les pauvres la somme de 241.283 fr. C'est à peu près la moyenne annuelle ordinaire.

3° *Enfants de Marie :* cent cinquante; it. mariées vingt-deux.

7° *Maison de l'Artigiana, 1872.*

C'est un hospice de vieillards. En 1838, un Autrichien, M. Giacomo Anderlich, conçut l'idée d'établir, parmi les européens, artisans ou commerçants de Constantinople, une société de bienfaisance, qui prit le nom de « Associazione commerciale artigiana di pietà ». L'article premier des statuts déclarait la société purement séculière et philanthropique.

« Dès la seconde année, racontent les opposants, par les conseils de M. Leleu, préfet des Lazaristes, et avec l'appui de M. Cor, premier drogman de l'ambassade de France, deux français, bons catholiques, MM. David Glavany, et Jacques Alléon, ainsi que plusieurs membres du comité, entreprirent de donner à l'œuvre une couleur religieuse, et pour cela offrirent de bâtir, à leurs propres frais, une chapelle dans l'établissement, puis d'obtenir, pour assurer sa défense, la protection de l'ambassade de France. Ces Messieurs rencontrèrent la plus vive opposition ; ils furent même destitués par l'assemblée générale ; mais cela ne les empêcha pas de persévérer dans leur dessein, et il faut croire qu'ils finirent par l'emporter, puisque la chapelle fut bâtie, et que l'œuvre obtint la protection, non seulement de la France, mais encore de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande, et de la Belgique, dont les six dra-

peaux flottent, chacun à son tour de rôle, sur les bâtiments de l'hospice. »

En 1872, le comité en charge fit appel aux Filles de la Charité, pour avoir plus d'ordre et de régularité, tant dans le service que dans les dépenses ordinaires. Depuis lors l'œuvre a pris une marche régulière et assurée.

En 1878, les Sœurs ont joint à l'hospice un asile pour les enfants du quartier.

Personnel : Sœurs six ; aumônier : un Prêtre de la Mission.

ŒUVRES.

1° *Hospice*. Il se compose d'une série de maisonnettes à la suite les unes des autres et pouvant loger des ménages. Il abrite actuellement cinquante-six vieillards, dont trente-trois hommes et vingt-trois femmes.

2° L'*asile* compte soixante-seize enfants des deux sexes.

8° *Hôpital Gérémia. 1881.*

Il avait pour destination primitive de recevoir gratuitement les pauvres malades catholiques de Constantinople. Le manque de ressources et les circonstances ont fait modifier ce programme : Gérémia reçoit aujourd'hui toutes sortes de malades gratuits et payants, sans distinction de culte ni de nationalité.

C'est la dernière venue des œuvres catholiques de Constantinople, la plus petite, la plus pauvre aussi : et pourtant, chose merveilleuse, c'est une de celles où la charité catholique paraît triompher avec plus d'éclat.

1° Le petit hôpital a eu l'honneur d'être patronné par l'ancien comité international des ambulances de 1878, comité formé des sommités diplomatiques, commerciales et financières du pays. En 1883, une fête organisée par ce comité à l'ambassade de Russie, lui a donné 11.000 frs. En 1885, une seconde fête organisée à la légation de Hollande a donné près de 10.000.

2° Lady Dufferin, plus tard vice-reine des Indes, étant ambassadrice d'Angleterre à CP. a voulu que « la Dorcas », société de secours anglaise et protestante qu'elle dirigeait, s'entendit avec Gérémia pour les remèdes à fournir, et avec les Sœurs, pour

les distributions à faire aux pauvres. La même chose s'est continuée pendant le séjour à CP. de Lady White, qui lui a succédé.

3° Six médecins, la plupart distingués, se sont chargés, comme adjoints du Docteur principal, de faire gratuitement le service de la maison, pour les traitements, les pansements, les consultations etc. Or tous ces médecins sont grecs de religion.

Ce concours de toutes les bonnes volontés, quelles que soient les divergences de croyances, pour assurer le succès d'une œuvre de charité catholique, et faire ensemble le bien, est de bon exemple et donne lieu d'espérer encore mieux de l'avenir. Quant à l'humble hôpital, il fait le bien qui est de son ressort et rapproche les âmes en soignant le corps des malades.

Personnel : Sœurs six; aumôniers et administrateurs : les Prêtres de la Mission.

Hôpital. Consultations gratuites. Traitements ophtalmiques.

Chaque année le nombre des malades s'accroît, et surtout celui des consultations gratuites. Une construction nouvelle, servant de prolongement à l'hôpital, vient d'être faite : elle porte le nom de : « Smythe mémorial. » Ce monument est élevé, sur le terrain de l'hôpital, pour honorer la mémoire de Sir Frédérik Smythe. Les amis du défunt y ont contribué pour une somme de LT. 500.

9° *Maison de Scutari, 1883.*

Comme nous l'avons dit, en 1859, les Filles de la Charité avaient commencé à Scutari un externat et un internat, qui marchaient assez bien, lorsque, à la suite des massacres de Syrie, elles furent rappelées et employées à d'autres œuvres.

En 1883, par manière d'essai, elles ouvrirent de nouveau, dans une maison de louage, une école pour les rares catholiques du pays, qui en étaient absolument privés. L'essai ayant réussi, les Sœurs ont acheté une maison en 1884, et y ont fait construire une chapelle qui sert d'église aux catholiques du quartier.

Personnel : Sœurs quatre.

ŒUVRES.

A. *de jeunesse*. Internat. Externat. Ouvroir. Association d'Enfants de Marie. — B. *de charité*. Un petit dispensaire. Visite des pauvres malades.

Classes : cent quatorze enfants, dont douze garçons et cent deux filles.

Charité. On accueille au dispensaire tout ceux qui s'y présentent, et on visite les pauvres malades, que l'on assiste autant que les ressources le permettent.

10° *St-Georges.*

Nous ne notons ici cette maison que pour mémoire : nous en avons parlé au chapitre consacré aux Prêtres de la Mission.

Il ne faudrait pas terminer ce chapitre des Filles de la Charité sans rappeler qu'elles avaient formé un fort beau pensionnat à Pancaldi, dans les maisons qui avoisinent l'église du St-Esprit et qu'elles l'ont cédé, en pleine prospérité, aux Sœurs de Sion qui y sont maintenant encore installées.

§ II.

Les Sœurs de Notre-Dame de Sion. 1857.

Mgr Hillereau avait eu le projet, comme nous l'avons dit plus haut, d'établir un séminaire diocésain dans les bâtiments élevés par lui en avant de l'église du St-Esprit, sur la rue ; mais n'ayant pu exécuter son dessein, il dit à M. l'abbé Hillereau, son cousin et son vicaire général, quelques jours seulement avant sa mort, qu'il voulait offrir ce corps de logis aux Sœurs de St-Vincent de Paul, pour établir dans ce quartier, le pensionnat créé par elles à Galata. Les Sœurs, auxquelles cette pensée était connue, accédèrent à ce désir et louèrent ce local pour la somme annuelle de 7.000 ou 8.000 francs. Elles transportèrent donc au St-Esprit leur pensionnat, qui comptait alors quatre-vingt-dix élèves, sans parler de vingt-huit autres inscrites pour une pro-

chaine admission. Mais cette maison ne devait pas longtemps rester aux mains des Filles de la Charité : elle allait passer bientôt aux religieuses de Notre-Dame de Sion et devenir leur principal établissement dans le Levant.

L'origine de cette congrégation se rattache à la conversion célèbre qui eut lieu à Rome, dans l'église de S. Andrea delle Fratte, le 20 janvier 1842, à l'autel de la Vierge Immaculée. Celui qui en fut l'objet, depuis le R.P. Alphonse-Marie Ratisbonne, « se sentit vivement pressé, dès les premiers instants où il ouvrit les yeux à la lumière, de propager la connaissance de la vérité parmi les Israélites, et il communiqua cette pensée à son frère Théodore, missionnaire apostolique, alors sous-directeur de l'archiconfrérie de N.-D. des Victoires. » Les premières jeunes filles envoyées par leurs parents pour se faire instruire dans la foi catholique, furent placées provisoirement à l'ouvroir de la Providence dirigé avec un admirable dévouement par les sœurs de St-Vincent de Paul.

En juin 1842, le sous-directeur de l'œuvre se rendit à Rome pour demander au Saint-Père l'autorisation de se consacrer à la conversion des brebis dispersées du troupeau d'Israel; puis au mois de mai de l'année suivante, quelques pieuses chrétiennes, animées du désir de travailler à leur propre sanctification, tout en se dévouant aux œuvres d'éducation, et principalement à la régénération des Israélites, jetèrent les fondements de la congrégation. En 1845, la première maison ne suffisant plus aux développements de l'œuvre, on la transporta dans une autre plus grande et on la plaça sous le patronage de Notre-Dame de Sion, avec cette devise : « In Sion firmata sum[1]. »

Le 15 janvier 1847, le Souverain Pontife Pie IX l'érigea, à Paris, par un bref qui lui accordait de nombreuses indulgences. En 1855, la congrégation fonda des pensionnats pour les jeunes chrétiennes, des ouvroirs et des orphelinats, et des écoles pour les pauvres. Peu à peu, sans oublier sa première destination de

[1] Ce nom de N.-D de Sion n'est pas nouveau dans l'histoire ; « l'abbaye de N.-D. du Mont Sion, en la ville de Hiérusalem, de chanoines régulier de St-Augustin, dépendait immédiatement du Patriarche. Elle eut d'abord des Prieurs, le Roi Louis VII lui donna l'abbaye de St-Sanson d'Orléans. L'église du Mont-Sion était le but de la procession du St-Sépulcre, le jour de la Pentecôte. L'abbé portait mitre, croce et anneau. » (Du Cange, Familles d'outre mer, p. 827.)

la conversion des Israélites, elle devint une institution d'éducation, en France, à l'étranger, et surtout dans les Missions parmi les infidèles. Elle a pris des développements fort rapides et compte aujourd'hui de nombreuses maisons, dans toutes les parties du monde.

De même que l'œuvre avait commencé à Paris dans une maison de Sœurs de St-Vincent de Paul, ainsi devait-il en être à Constantinople. Les Sœurs de N.-D. de Sion devaient y apparaître sous les auspices de l'apôtre de la Charité. En effet, à la suite d'un voyage à CP. du R,P. Th. Ratisbonne, supérieur et fondateur de la congrégation, celui-ci sollicita et obtint de M. Étienne supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité, avec l'agrément de la S. Congrégation de la Propagande, la substitution, dans ce pensionnat, des Sœurs de N.-D. de Sion, aux Filles de la Charité. Les nouvelles religieuses arrivèrent à Galata en octobre 1857, elles furent reçues, avec grande charité, à la maison de la Providence, dirigée alors par la vénérable Sœur Lesueur, et furent bientôt mises en possession de leur maison et du pensionnat, en pleine prospérité.

Grâce à la direction sage et intelligente de la première supérieure, de M[me] Rose, et de celles qui leur ont succédé jusqu'ici, cette maison a prospéré. Le nombre des religieuses s'est accru, en même temps que celui des élèves : on a augmenté, dans une même proportion les bâtiments qui servent aux unes et aux autres, et pourtant elles se trouvent encore à l'étroit.

La Congrégation de Notre-Dame de Sion a été approuvée définitivement le 8 septembre 1863, par le Souverain Pontife, sur la proposition de la Propagande, qui pouvait le mieux apprécier ses services. Un décret du 25 juin 1856 lui avait donné une existence légale. Elle possède actuellement deux établissements à CP. : celui de Pancaldi et celui de Kadi-keui.

1° *Établissement de Pancaldi.*

Il est attenant à l'église cathédrale du St-Esprit et le sépare de la rue. La maison communique directement avec les tribunes de l'église ; aussi pendant longtemps les Sœurs et leurs jeunes filles furent-elles chargées d'exécuter les chants liturgiques dans les plus grandes cérémonies. Mgr Grasselli déchargea les

Sœurs de cette obligation et confia les chants aux enfants des écoles des Frères.

Personnel de la maison : soixante-quatre religieuses, dont trente Sœurs de chœur occupées aux classes, et trente-quatre converses employées aux services de la maison ; aumônier : un Prêtre de N.-D. de Sion.

ŒUVRES DE LA JEUNESSE.

1° *Pensionnat*. Élèves internes deux cent quatre-vingt cinq, dont soixante-treize latines, quatre arméniennes, trente-deux bulgares schismatiques, cinquante grecques orthodoxes, dix-sept arméniennes grégoriennes, vingt-deux israélites. Élèves demi-pensionnaires quatre-vingt-sept, dont cinquante-huit latines, dix-sept grecques orthodoxes, sept arméniennes grégoriennes, deux catholiques, deux israélites, trois protestantes.

2° *Orphelinat*. Les Sœurs entretiennent gratuitement dans la maison quatorze jeunes filles catholiques, qu'elles forment aux travaux du ménage, et à la couture.

3° *École gratuite, pour les enfants de la paroisse.* Dès qu'il leur a été possible, les religieuses de N.-D. de Sion ont ouvert, conformément à leurs règles, une école pour les enfants pauvres. Elle était d'abord dans les dépendances du couvent. Mgr Pluym fit construire, sur des terrains appartenant au vicariat, des écoles convenables où il établit les classes des filles et celles des garçons. Cette école paroissiale occupe quatre Sœurs, qui y viennent du couvent voisin. Elle est divisée en trois classes qui contiennent environ deux cents enfants, la plupart catholiques, latines ou arméniennes. On leur donne l'enseignement primaire, et on les forme aux travaux de leur sexe. Beaucoup de ces enfants pauvres reçoivent de la communauté des vêtements et un repas au milieu du jour.

4° *Atelier de roberie*. Cet atelier, dirigé par deux maîtresses séculières à gages, sous la surveillance d'une religieuse, reçoit une vingtaine de jeunes filles, sortant en partie de l'école, les commençantes au pair, les anciennes reçoivent un salaire proportionné à leur travail.

5° *Association des Enfants de Marie.* Cette œuvre est établie dans la maison comme couronnement de tout un système de confréries, destinées à favoriser la piété en même temps qu'à maintenir le bon esprit dans la maison. Les élèves qui sont sorties de la Maison ne cessent pas d'en faire partie, et un bon noyau d'entre elles viennent du dehors assister chaque mois aux instructions qui leur sont données, ordinairement par un religieux de la ville.

6° *Œuvre du vestiaire.* Elle a été fondée, sur l'initiative de Mgr Pluym, en 1871 ; les associées, élèves actuelles ou anciennes de l'établissement, et au nombre de deux cents, payent une piastre par mois et s'occupent de l'achat ou de la confection de vêtements pour les enfants pauvres des écoles de la paroisse, comme aussi de ceux du quartier.

ŒUVRE DE ZÈLE SPIRITUEL.

Association des Mères chrétiennes. Fondée par le R.P. Th. Ratisbonne, cette association fut érigée en archiconfrérie par bref pontifical du 11 mars 1856. Elle s'est répandue dans tout le monde catholique, et fait partout le plus grand bien. Elle a toujours son siège dans la chapelle de la Maison-mère des Sœurs de N.-D. de Sion, rue N.-D. des Champs, à Paris. Elle fut établie à CP. en 1862, dans la chapelle de Pancaldi. Les réunions s'y font régulièrement aux fêtes de l'association, conformément au manuel. Les associées sont au nombre de quatre cents.

2° *Maison de Kadi-keui.*

Sur les instances de Mgr Brunoni, une maison de Sœurs de N.-D. de Sion fut établie à Kadi-keui, pour y pourvoir aux besoins de la population catholique. Elle s'ouvrit d'abord dans les dépendances de l'église que l'on venait de construire (1863), puis elle se transféra dans une propriété plus vaste, acquise par la congrégation. Elle est placée sous l'invocation de Ste-Euphémie.

Ses commencements furent modestes et ses progrès assez lents, mais réguliers : aujourd'hui elle est connue et appréciée.

Personnel : trente et une Sœurs, dont quinze converses ; aumôniers : les Pères Capucins.

A. ŒUVRES DE JEUNESSE.

1° *Pensionnat et externat.* Le nombre des pensionnaires s'élève à cinquante-trois, dont trente et une latines, cinq arméniennes catholiques, trois grecques orthodoxes et douze israélites. Des externes au nombre de quatre-vingt-quatorze sont admises à suivre les mêmes cours, dont trente et une latines, sept arméniennes catholiques, trente-six grecques orthodoxes, dix arméniennes grégoriennes, neuf israélites, une musulmane.

2° *Orphelinat.* Six jeunes filles catholiques sont élevées dans la maison de Kadi-keui, comme dans celle de Pancaldi.

3° *Association des Enfants de Marie,* pour les pensionnaires et les anciennes élèves.

B. ŒUVRE DE ZÈLE.

Association des Mères Chrétiennes. Elle fonctionne à Kadi-keui, comme dans toutes les maisons de l'Institut. Les associées sont au nombre de quatre-vingt.

§ III.

Sœurs de Charité de l'Immaculée Conception, d'Ivrea. 1869.

Cet Institut fondé sur le modèle des Filles de la Charité, a sa maison-mère à Ivrea, en Italie. Elles ont été introduites à CP. en 1869. Elles y sont au nombre de trente et une et ont trois établissements.

1° *Hôpital Italien de Péra.* C'est un très bel établissement situé dans une agréable position, et bien tenu.

Personnel : neuf Sœurs, trois converses; aumôniers : Pères Conventuels de St-Antoine.

Pendant l'année, environ quatre cent quatre-vingts malades traités, vingt aliénés, soixante prisonniers.

2° *École italienne de Péra, Rue Agha-hammam.* Personnel : dix Sœurs, deux converses. — Élèves internes trente-cinq, externes cent quarante, asile de petits enfants quatre-vingt-quinze. Ces enfants des classes italiennes sont en très grande majorité catholique. (Vingt-trois garçons à l'asile.)

La langue de l'école est l'italien; mais on y enseigne aussi le français, le grec et les autres langues usitées dans le pays.

3° *École italienne et asile enfantin de Buyuk-déré.* Personnel : cinq Sœurs, deux converses.

A l'école italienne cent vingt élèves, dont quatre-vingt-dix catholiques. A l'asile enfantin quatre-vingts enfants, dont vingt-cinq garçons.

L'enseignement se donne aussi en italien, mais on y enseigne aussi les autres langues.

Ces religieuses sont soumises à l'autorité de l'évêque d'Ivrea, représenté à CP. par le P. Préfet de St-Antoine.

§ IV.

Couvent de Ste-Élisabeth (Sœurs du Tiers-Ordre de St-François). Paroisse de Ste-Marie.

Il y avait eu jadis une église et un couvent de religieuses de Ste-Claire, sous la direction des FF. MM. Conventuels, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de ce travail ; mais cette institution avait si bien disparu que l'on n'en peut retrouver aucune trace.

Dans le courant de ce siècle, un supérieur de Ste-Marie Drapéris essaya de constituer le Tiers-Ordre régulier à Constantinople, avec des éléments indigènes ; mais soit que le nombre des vocations n'ait pas été suffisant pour le bon fonctionnement de la maison, soit que les vocations elles-mêmes ne fussent pas assez sérieuses, on fut obligé de demander à Rome l'autorisation

de laisser les religieuses retourner dans leurs familles, et d'aliéner l'immeuble qui leur servait de couvent, et jusqu'à présent aucun couvent cloîtré n'a pu s'établir dans la ville.

Depuis, les PP. Préfets de Ste-Marie tournèrent leurs vues d'un autre côté. Désirant avoir des religieuses de leur Ordre pour les œuvres paroissiales, ils s'adressèrent à Rome, afin d'en obtenir. Leur demande n'ayant pu aboutir en ce moment, ils résolurent de fonder eux-mêmes une communauté de religieuses tertiaires indigènes. Le 22 février 1872, Mgr Pluym donna, à Ste-Marie, le costume religieux à cinq tertiaires franciscaines, et les établit en communauté, dans les dépendances du couvent; mais on ne voulait pas retomber dans le même inconvénient que la première fois, et l'on finit par obtenir, pour diriger la maison, des religieuses d'un couvent régulier. C'étaient les Sœurs Franciscaines Missionnaires, de Gémona, près Udine, en Italie.

Cette congrégation était toute nouvelle encore. Une dame du grand monde, et possédant une fortune considérable, voulait faire une œuvre capable d'aider les missionnaires à répandre les lumières de l'Évangile. Après avoir prié et consulté, elle se décida à fonder une congrégation de religieuses dont le but spécial serait d'aller dans les Missions, tant pour soigner les malades que pour instruire les enfants. Elle essaya en France, puis à Rome, enfin elle rencontra à Gémona, près Udine, dans le Frioul, un ancien couvent de religieuses clarisses, sécularisé par les révolutions : c'est là qu'elle commença sérieusement son œuvre sous la direction de quelques Pères de l'Observance.

Les commencements étaient beaux, les novices, de toute nation, étaient nombreuses, on espérait beaucoup de l'avenir. Mais les épreuves ne manquèrent pas, la fondatrice abandonna son Institut, ses amis de la première heure se tournèrent contre lui; malgré tout il prospéra et il fut bientôt encouragé par les bénédictions du St-Siège. Les religieuses portent la tunique de bure grise avec le scapulaire et la corde franciscaine : elles suivent la règle du Tiers-Ordre régulier, tempérée par des constitutions appropriées au but spécial qu'elles se proposent. Les premières, au nombre de six, arrivèrent le 15 novembre 1872, et commencèrent courageusement leur œuvre.

Actuellement elles sont établies, rue Drogmanat, dans un assemblage de maisons assez discordantes, mais qui suffisent à

leurs œuvres, tout en leur donnant le moyen de pratiquer la pauvreté et la mortification.

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires ont dans Constantinople deux établissements, et bientôt un troisième.

1° *Ste-Elisabeth, de Péra.*

Personnel : religieuses vingt, dont huit converses.

ŒUVRES DE LA MAISON.

1° *Classes paroissiales gratuites.* Élèves soixante. C'est la première et celle pour laquelle elles sont venues à CP. Elles s'y appliquent avec un soin tout spécial.

2° *Externat payant.* Élèves cent vingt. *Internat.* Élèves quarante. *Demi-pensionnat,* vingt. Ces deux dernières œuvres ont été établies sur la demande des familles de Péra, qui ne trouvaient pas dans le voisinage d'écoles catholiques. Ces classes sont prospères et grandissent chaque année.

La langue de l'école était d'abord l'italien, mais on n'a pas tardé à lui substituer le français, sans abandonner pour cela l'étude de la langue italienne. Le programme est celui des écoles françaises du même degré. Les élèves, à la fin de leurs études, se présentent aux examens de l'ambassade française. L'enseignement de la doctrine chrétienne est tout spécialement soigné comme il convient à une maison religieuse. On forme aussi les élèves aux travaux de leur sexe et à l'étude des langues vivantes.

3° Les Sœurs avaient commencé à s'occuper des malades, mais elles y ont renoncé depuis l'établissement à CP. d'une communauté de Sœurs Garde-malades.

4° Elles s'occupent aussi de l'entretien de l'église de Ste-Marie Drapéris.

Aumôniers : les PP. Riformati de Ste-Màrie Drapéris.

2° *École de Prinkipo.*

En 1883, les Sœurs ont été appelées à Prinkipo, pour y tenir les classes. Elles y sont établies en face de l'église.

Personnel : Sœurs quatre, dont une converse ; enfants soi-

xante-huit, dont dix-sept latins, sept arméniens catholiques, trois grecs orthodoxes, cinq juifs, quatre musulmans. Sur ce nombre on compte vingt et un garçons et quarante-sept filles.

ŒUVRES : toutes les œuvres paroissiales.

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires ont encore quelques autres établissements dans le Levant : Rhodes, fondé en 1873, Karagatch, près d'Andrinople en 1891. Elles doivent avoir bientôt d'autres maisons encore.

Elles sont placées sous la protection française, quoique le personnel soit recruté dans toutes les nations et compte même un assez bon nombre de religieuses indigènes. Elles s'accommodent à toutes les exigences du pays, sans rien sacrifier de leurs règles.

§ V.

Sœurs Dominicaines. 1882.

Il y avait eu jadis à CP. au moins un couvent de religieuses de l'Ordre de St-Dominique, à St-Pierre. Elles n'étaient que peu nombreuses vers 1535, lorsque les Turcs s'emparèrent de l'église de St-Paul et en chassèrent les Frères Prêcheurs. Elles cédèrent la place à leurs Pères, et désormais on n'entend plus parler de religieuses à CP. jusqu'en 1839. Mais lorsque les Pères Dominicains ayant fondé la paroisse de Makri-keui, voulurent lui donner des écoles, ils s'adressèrent à des religieuses de leur Ordre et de leur pays et appelèrent des Sœurs Dominicaines de Mondovi. Nous regrettons de ne pouvoir donner aucun renseignement sur cet Institut si méritant.

Les Sœurs du Tiers-Ordre de St-Dominique ont à CP. deux établissements.

1° *Makri-keui.* Écoles paroissiales. Personnel : cinq Sœurs, converse une, novice une. Enfants : garçons vingt, filles cinquante-huit. La majorité des enfants appartient aux cultes non catholiques.

2° *Iédi-coulé*. Elles ont dans ce quartier de Stamboul une école de la Mission. — Personnel : Sœurs trois, converse une. Enfants : garçons, trente-deux, filles soixante et une, en grande majorité catholiques.

Nous avons donné ailleurs les détails relatifs à ces établissements.

§ VI.

Sœurs Augustines Oblates de l'Assomption. 1882.

L'Institut des Sœurs Augustines Oblates de l'Assomption est uni à celui des Pères Augustins de l'Assomption. Leur établissement à CP. provient de la même pensée, nous ne pouvons donc, pour l'histoire de leur fondation, que renvoyer à ce que nous avons dit au chapitre précédent. (Ch. IV, § 3.)

Les Sœurs Oblates de l'Assomption ont dans CP. deux établissements.

1° *Coum-capou,* maison principale, école et dispensaire. 1882. — Personnel : religieuses quinze, dont deux bulgares et une arménienne ; aumôniers : les Pères Augustins de l'Assomption. — École. Quatre-vingt-quinze élèves, dont vingt-cinq latins, cinq arméniens catholiques, quarante et un grecs orthodoxes, vingt-deux arméniens grégoriens, un musulman. — Dispensaire. On y reçoit au moins deux cent cinquante malades par semaine. Les Sœurs visitent aussi les malades à domicile. Ces soins donnés aux malades font le plus grand bien.

2° *Fener-Baghtché, ou Phanaraki*. Personnel : deux religieuses. — École. Élèves vingt-deux, dont onze latins, dix arméniens catholiques.

Les Sœurs Oblates de l'Assomption ont dans le Vicariat apostolique de Constantinople six autres maisons. Partout elles s'occupent des classes et soignent les malades.

§ VII.

Sœurs Franciscaines de Calais. 1886.

Les Sœurs Franciscaines du nord de la France remontent au XIIIe siècle. Elles se dévouaient surtout au soin des malades dans les hôpitaux, et à l'éducation des enfants pauvres. Après la Révolution française, il n'en restait plus que quelques maisons, qui après avoir vécu péniblement résolurent de se réunir en une seule Congrégation. L'union fut effectuée en 1853 : alors le noviciat central fut ouvert et la maison-mère établie à Calais. Depuis cette époque l'Institut a prospéré : il a de nombreuses maisons en France, à l'étranger, et surtout au Portugal, et dans les Missions.

Parmi toutes les œuvres de charité qui existent à CP., il en manquait une : celle des garde-malades à domicile. Les Pères Capucins de St-Louis songèrent à en appeler et s'adressèrent pour cela aux supérieures de cet Institut, qui leur en envoyèrent en octobre 1886. Cette fondation, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, avait été préparée par un comité de patronage, composé de laïques intelligents et charitables. Après quelque temps de souffrance, les Sœurs Franciscaines ont pu, grâce aux sacrifices de la maison-mère, acheter une propriété convenable, rue Tom-tom, auprès de l'ambassade de France, et s'y établir.

Ces religieuses suivent la Règle du Tiers-Ordre régulier de St-François, et des Constitutions approuvées par le St-Siège. L'Institut a été depuis plusieurs années approuvé par le Souverain Pontife.

Personnel : onze Sœurs ; aumôniers : les Pères Capucins.

ŒUVRES.

1° *Le soin des malades à domicile.* Les familles ne peuvent pas toujours soigner elles-mêmes les malades qui leur sont chers, et elles ne veulent pas non plus les envoyer dans les hôpitaux, aussi le ministère des Sœurs gardes-malades est-il très apprécié. Elles vont dans toutes les familles sans distinction de nationalité ou de religion.

2° *Dames âgées ou infirmes.* Elles reçoivent dans leur maison quelques dames âgées ou infirmes. Elles peuvent y être au nombre de dix.

3° *Orphelinat.* Elles ont accepté aussi quelques enfants (douze au plus) qu'elles forment au travail manuel, tout en leur donnant une éducation simple et modeste, en rapport avec leur position future.

4° *Mission de St-Louis.* Pour s'associer aux travaux de la mission des PP. Capucins de St-Louis, elles se sont chargées de l'entretien de la lingerie du séminaire, et de celle de la sacristie et de l'église ; au besoin elles soignent les enfants malades dans l'infirmerie extérieure.

§ VIII.

Petites Sœurs des Pauvres. 1892.

Les Petites Sœurs des Pauvres sont trop connues pour qu'il soit besoin de mettre ici une notice sur leur Institut. Elles sont trop récentes à CP. pour qu'elles y aient déjà une histoire. Elles ont été appelées dans la ville par un généreux bienfaiteur et établies en deux maisons de bois à Féri-keui. Elles ont été bénies à leur arrivée par Mgr Bonetti, vicaire patriarcal, sont vues avec bienveillance par la population de toute religion et de toute nationalité. Elles ont déjà commencé leurs quêtes ordinaires, sans trop de difficultés.

Personnel : huit Sœurs, huit vieillards.

Communautés religieuses de femmes.

Filles de la Charité	Maisons	10	Sœurs	148
Sœurs N.-D. de Sion	—	2	—	95
Sœurs de l'Immaculée Concep. d'Ivrea.	—	3	—	31
Sœurs Franciscaines de Gémona. . . .	—	2	—	24
Sœurs Dominicaines de Mondovi . . .	—	2	—	11
Sœurs Oblates de l'Assomption	—	2	—	26
Sœurs Franciscaines de Calais.	—	1	—	11
Petites Sœurs des Pauvres	—	1	—	8
		23		354

Il n'y a aucune communauté de religieuses contemplatives ; toutes sont occupées aux œuvres de charité ou de zèle. Quelques-unes des sœurs sont originaires du pays, mais la plupart viennent de Chrétienté.

Comme il y a 306 prêtres ou religieux, il se trouve donc en tout dans Constantinople 306 + 356 = 662 personnes portant le costume ecclésiastique ou religieux, du rite latin.

Écoles des filles.

Filles de la Charité	N.-D. de la Providence	Externes	515
		Orphelines	40
	Taqcim	Externes	446
		Ouvrières	50
	Bebek		80
	N.-D. de la Paix		50
	St-Joseph de Tcho-qour-bostan	Orphelines	204
		Externes	236
		Pensionnaires	25
	Artigiana		50
	St-Georges	Orphelines	43
		Pensionnaires	45
		Externes	40
	Scutari		118
			1.942
SS. de N.-D. de Sion	Pancaldi	Externes	285
		Demi-pension	87
		Orphelines	14
	École paroissiale	Élèves	200
		Ouvrières	20
	Kadi-keui	Internes	53
		Externes	94
		Orphelines	6
			759
Dominicaines	Makri-keui		58
	Iédi-koulè		61
SS. Oblates de l'Assomption	Coum-capou		95
	Fener-baghtchè		22
SS. Franciscaines de Gémona	Ste-Marie	Internes	40
		Externes pay.	80
		Demi-pension	20
		Paroisses	60
	Prinkipo		80
SS. de l'Immaculée Concep.	Péra	Internes	35
		Externes	140
	Buyuk-dérè	Classes	120
		Asile	55
SS. Franciscaines de Calais		Orphelines	10
			876
		Total général	3.577

RÉCAPITULATION.

Il résulte donc du tableau ci-contre qu'il y a dans les écoles catholiques de Constantinople :

Garçons	. . . .	2.294
Filles	. . . .	3.577
	Total . . .	5.871

Sur ces cinq mille huit cent soixante et onze enfants fréquentant nos écoles, trois mille cinq cent soixante-dix-sept filles et quatre cent quarante et un garçons fréquentent les classes des Sœurs, soit en tout quatre mille dix-huit; et mille huit cent cinquante-trois seulement les classes des religieux.

Environ un tiers des enfants n'appartiennent pas à la religion catholique. Nous avons noté, quand nous l'avons su, le nombre des non-catholiques qui sont dans certaines classes.

Relativement aux congrégations, nous remarquons que les Frères des Écoles chrétiennes ont mille quatre-vingt-six élèves, les Filles de la Charité mille neuf cent quarante-deux filles et trois cent dix-huit garçons, en tout deux mille trois cent soixante enfants. Les Sœurs de N.-D. de Sion reçoivent dans leurs classes sept cent cinquante-neuf jeunes filles.

Nota. Nous ne parlons pas ici des autres écoles catholiques qui ne sont pas « Latines ». Les Arméniens ont trois collèges, un séminaire, des écoles populaires pour les garçons, et de nombreuses écoles pour les filles.

Les Pères Géorgiens et les Sœurs de la même nation ont aussi leurs écoles, etc., etc.

CHAPITRE VI.

ŒUVRES LAÏQUES DE CHARITÉ ET DE BIENFAISANCE.

La charité étant la première des vertus chrétiennes, elle ne doit pas fleurir seulement chez les prêtres ou dans les communautés religieuses d'hommes ou de femmes. Elle doit aussi se développer au milieu du monde parmi les chrétiens du siècle. La ville de Constantinople nous en fournit une preuve évidente. Les associations, ou instituts de charité n'y sont pas nouveaux : nous en avons signalé plusieurs dans son histoire, cependant ce n'est point par celles-là que nous commencerons notre énumération, mais bien par celles qu'elles ont empruntées à nos contrées occidentales.

Nous énumérerons d'abord celles qui se relient à l'apôtre de la charité, St Vincent de Paul, car elles forment le faisceau le plus considérable et le plus puissant.

§ I.

Associations charitables qui se rattachent à St Vincent de Paul.

1° *Conférences de St-Vincent de Paul.*

L'établissement des Conférences à CP. remonte assez haut. Il date de 1846, et la première pensée, comme aussi l'organisation, en sont dues à M. Boré, supérieur des Lazaristes de CP.,

mort depuis supérieur général de l'Institut des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité.

La première fut constituée le 6 mars 1846, à l'issue de la messe, et les premières élections lui donnèrent pour président M. David Glavany, pour vice-président M. de Bonnant, et pour secrétaire M. E. Boré. Le 3 mai, elle était agrégée par le conseil central de Paris, et rendue participante de toutes les faveurs spirituelles accordées par le Souverain Pontife à l'Institution.

Les premiers commencements furent remplis de zèle : ainsi, dès le mois d'avril, elle commença la publication des *Annales,* qui ne furent pas continuées. En novembre, elle fonda deux lits à l'hôpital de Péra ; mais après divers essais, les malades ne goûtant pas ce moyen de secours, on dut y renoncer. Elle établit ensuite une bibliothèque, mais après quelques années les livres furent dispersés et il n'en reste pas de trace. Elle fit divers autres essais qui ne furent pas poursuivis, soit parce qu'ils ne répondaient pas à un besoin réel, soit parce que l'esprit de suite manquait à ses membres.

Les réunions se tenaient tantôt à St-Benoît, tantôt chez le président ou chez l'un des membres. Pendant longtemps ce fut dans le couvent de St-Antoine. Aujourd'hui elle est fixée à St-Benoît. Elles étaient généralement assez suivies, mais on y constatait néanmoins de grandes irrégularités. Les Conférences elles-mêmes subirent des phases très diverses, et furent parfois sur le point de disparaître. A d'autres moments nous voyons au contraire plusieurs Conférences, une à St-Benoît, une à Pancaldi, une autre pour les allemands, sans compter celle des aspirants.

Actuellement la Conférence compte vingt-huit membres actifs ou souscripteurs. Elle a commencé, en 1872, un compte-rendu annuel de ses œuvres, le premier a été fait par M. Belin. Ses œuvres actuelles sont l'assistance des pauvres et la visite des familles. Le nombre de ces familles est régulièrement de cinquante-huit. Elle donne des aliments, des vêtements, du charbon, etc. Elle entretient des orphelins à N.-D. de la Paix et à Tchoqour-Bostan. Elle n'a pas d'autres ressources que les contributions des membres et le produit d'une quête faite après un sermon de charité pendant le carême. Elle a dépensé depuis son origine 23,000 fr.

Le bien moral qu'elle a opéré est plus considérable encore : c'est elle qui a commencé à grouper les hommes chrétiens qui avant cela ne se connaissaient pas comme tels ; elle a contribué à donner l'élan à toutes les autres œuvres catholiques. A elle appartient aussi l'initiative de la retraite des hommes, qui se prêche chaque année pendant le carême et qui fut inaugurée par M. Salvayre, en 1871.

2° *Conférence des aspirants, au collège St-Benoît.*

Elle fut fondée en 1873, et elle est formée des élèves les mieux notés du collège. En faire partie est une récompense justement appréciée. Son but est de soulager les pauvres, et d'initier les jeunes gens à la pratique de la charité.

De 1873 à 1877, elle essaya ses forces en patronant des enfants orphelins, en habillant des enfants pauvres, en faisant la classe à une quarantaine de petits enfants abandonnés, en distribuant ses petites aumônes. Enfin en 1877 elle adopta quelques familles et commença la visite régulière des pauvres. Chaque semaine elle a ses séances où l'on discute les intérêts des pauvres, chaque semaine aussi deux membres de la Conférence, à tour de rôle, vont, sous la conduite d'un directeur, visiter les familles adoptées, et porter des bons de pain, de riz, de viande, de charbon, d'habits, etc.

Le nombre des membres actifs est de trente, celui des familles assistées de douze.

Depuis son organisation définitive, elle a assisté par an soixante-dix-huit familles et dépensé environ 800 fr. par an. Les membres de la petite Conférence passent naturellement dans la grande.

3° *Société Tinio-catholique. 1871.*

Cette société, essentiellement catholique, a un double but : le maintien des pratiques religieuses tant parmi ses membres que parmi les personnes étrangères qui sont dans le rayon de son influence ; et ensuite le secours mutuel de ses membres en cas de maladies ou d'autres accidents.

Elle tient ses séances à St-Benoît, sous la direction d'un mis-

siomaire, et fait ses fêtes à l'église de la Mission. Cette excellente société a aujourd'hui soixante membres, presque tous chefs de familles nombreuses.

ASSOCIATIONS DE DAMES, DE ST-VINCENT DE PAUL.

1° *Association des Dames de charité de Péra, fondée le 18 février 1847.*

Cette association, comme toutes celles du même genre, a pour but de venir en aide aux pauvres dans toutes leurs nécessités.

Elle compte cent trente-sept Dames, sous la présidence ordinaire de Mme l'Ambassadrice de France à Constantinople. Elle assiste régulièrement cent quatre-vingt-quatre familles.

Depuis sa fondation son bilan est :

Familles assistées régulièrement.	7.122
» » extraordinairement	5.613
Malades secourus et médicaments	15.234
Visites aux pauvres et aux malades	199.250
Sommes dépensées pour les pauvres	741.000
Baptêmes en neuf ans	99
Mariages réhabilités	4

2° *Association des Dames de charité de Galata, fondée le 18 février 1847.*

Elle compte soixante-dix-sept membres et elle assiste régulièrement quatre-vingts familles.

Bilan depuis la fondation :

Familles assistées régulièrement	2.584
» » extraordinairement. . . .	2.934
Visites aux pauvres et aux malades	40.800
Portions aux enfants pauvres des classes. . .	73.842
Sommes dépensées pour les pauvres	187.000
Baptêmes en dix ans	55
Mariages réhabilités	7

3° *Association des Dames de charité du Taqcim, fondée en 1853.*

Cette association a pour but principal le soin des pauvres malades délaissés. Elle compte cent cinquante-deux Dames et secourt annuellement cent vingt malades.

Bilan depuis sa fondation :

Malades reçus et médicaments	2.430
Dépenses faites pour ces malades	177.610

4° *Association des Demoiselles Patronnesses de la crèche, fondée en 1872.*

Cette association, composée de jeunes demoiselles, a pour but de soutenir l'œuvre des enfants trouvés. Elle compte cent une patronnesses et elle entretient chaque année en moyenne cent vingt-cinq enfants.

Bilan depuis sa fondation :

Enfants recueillis	560
Dépenses faites pour leur entretien.	378.500

Si à ces chiffres de l'association des Patronnesses de la crèche, on ajoute ceux de la crèche elle-même, on arrive au chiffre de Enfants recueillis. 1.097

5° *Patronage des enfants pauvres des classes du Taqcim, fondée en 1872.*

Cette œuvre a pour but de venir en aide aux enfants pauvres qui fréquentent les classes du Taqcim, en les habillant, en les nourrissant, en leur donnant le moyen de fréquenter l'école et le catéchisme. Elle compte une cinquantaine d'associées et patronne cent vingt enfants.

Bilan depuis sa fondation :

Enfants patronnés	1.490
Dépense	44.965

Bilan général des huit associations de Charité de St-Vincent de Paul.

Enfants recueillis par la crèche.	1.097
Enfants assistés par le Patronage	1.490
Malades soignés et médicamentés	18.000
Familles assistées (cinq membres en moyenne). .	21.000
Portions aux enfants pauvres des classes. . . .	73.842
Visites aux pauvres et aux malades	242.500
Sommes dépensées (chiffre net).	fr. 1.800.000

GLOIRE A DIEU !

C'est ainsi que les prêtres de la Mission terminent le compte-rendu de leurs œuvres, envoyé au Souverain Pontife, à l'occasion de son jubilé, (c'est là que nous avons pris les chiffres que nous avons donnés,) c'est ainsi que nous terminerons nous-mêmes cet exposé de ce qui se fait pour le bien des âmes et des corps, sous l'inspiration de St Vincent de Paul.

GLOIRE A DIEU !

§ II.

Autres Associations charitables.

1° *Confrérie de Ste-Anne.*

Cette confrérie, reste d'une antique institution, fut d'abord établie dans la chapelle de la Sainte, en St-François, puis comme nous l'avons dit, transférée à St-Benoit, enfin reconstituée dans l'église de Ste-Marie Drapéris.

L'existence de cette confrérie à St-Benoit et la pratique des exercices de la confrérie, dans cette église, sont attestées par les *Mémoires* de la confrérie en date de février 1793 ; ces cérémonies, les mêmes qui, selon l'antique usage, étaient pratiquées à St-François, consistent dans le lavement des pieds, le jeudi-

saint, la procession de Pâques et la messe patronale, où l'on prononce le panégyrique de Ste Anne. L'office religieux du jeudi-saint terminé, les prieur, sous-prieur et assistant, ces deux derniers en aubes et en cape jaune, entrent dans le chœur; au même instant, un sous-diacre lit l'épître du jour; puis, un diacre, précédé de la croix et des acolytes, monte en chaire, et y lit l'évangile; au fur et à mesure de la récitation des paroles évangéliques, le prieur revêt l'aube, la ceinture, le cordon et la serviette; et, accomplissant successivement les actes que nous venons d'énumérer, lave les pieds à douze enfants; les membres de la confrérie distribuent des pains à chacun d'eux, même à l'assistance, et entonnent ensuite le *Stabat Mater*. A la porte de l'église, est suspendu un tableau portant le nom des prieur, sous-prieur et des *douze apôtres* ou conseillers; l'un des membres de la confrérie reçoit les aumônes, pour les pauvres.

On peut être porté à dire, avec quelque raison, que la cérémonie dont il vient d'être parlé, est la continuation, par le prieur de Ste-Anne, d'un usage pratiqué, antérieurement, par le podestat et le conseil des magistrats de la colonie génoise de Péra.

Le jour de Pâques, les membres de la confrérie, mais « sans cappe, » portent une châsse d'argent massif, contenant l'image du « Rédempteur ressuscité[1]. »

La confrérie, qui a aussi sa bannière, possède dans sa chapelle, à St-Benoit, à droite du maître-autel, un assez grand tableau de la Ste Vierge, peint sur toile, et enfermé dans un cadre intérieur d'argent. La tête de la Vierge, nimbée d'or et couverte d'un voile tombant sur le front, est noire; les mains de l'enfant Jésus, qu'elle tient appuyé sur son bras gauche, sont d'un ton bistré; on attribue à cette image, rapportée, dit-on, *ab antiquo*, de Trébizonde, où la confrérie aurait pris naissance, certains miracles, opérés sur les malades chez lesquels on la portait autrefois.

A gauche de l'autel, côté de l'évangile, se trouve le tableau de Ste Anne, entièrement d'argent, sauf la tête et les mains jointes, qui seules sont peintes, et d'un ton également bistré : au côté opposé de l'autel, le tableau de St Joachim est exacte-

[1] Cette procession est citée dans une plainte de la *Comunità* au Saint-Père contre Mgr de Spiga.

ment dans les mêmes conditions. Ces deux tableaux paraissent être de la même époque que celui de la Vierge.

En haut et au milieu du fronton de l'autel, se trouve encore un tableau de St Nicolas, dont la confrérie célèbre également la fête. On y voit aussi une image de St Roch, invoqué contre la peste.

La fête patronale de Ste Anne est célébrée solennellement le 26 juillet.

Le P. Tarillon, Jésuite, nous fournit sur cette confrérie et ses usages tels qu'ils existaient à St-Benoît, en 1712, les détails suivants, assez singuliers :

« Les latins de Péra, dit le Père, ont aussi, dans l'église de la mission, leur *association des Pénitents*, ou *confrérie de Ste-Anne*, établie depuis cinq à six siècles[1]. Cette confrérie a des privilèges assez singuliers : les confrères ont le droit de chanter l'évangile, avec une étole, comme les diacres[2], et de prendre du vin dans des vases, le jour de Pâques, après avoir communié[3]. Elle n'était autrefois composée que des plus notables catholiques du pays ; mais, depuis plusieurs années, les négociants français et vénitiens y sont entrés, et lui donnent un nouveau lustre :

« Cette confrérie possède un riche trésor qu'elle a toujours conservé, malgré toutes les révolutions arrivées dans cette ville : ce trésor est une épine de la couronne qui fut mise sur la tête de Jésus-Christ. Cette précieuse relique est vérifiée par les certificats et les pièces les plus authentiques, et donna lieu à la procession qui se fait, depuis longtemps, *la nuit du samedi-saint* et *le jour de Pâques ;* en voici tout l'ordre et l'arrangement : La procession sortit de notre église, vers les deux heures du matin et n'y rentra qu'à quatre. Une nombreuse troupe de violons, de hautbois,de trompettes, de cors de chasse, choisis dans les palais des ambassadeurs, marchoit à la tête, et faisoit retentir toute la ville du bruit des instruments ; tout

[1] *Loc. laud.*, V, 25 à 305.

[2] A l'une des cérémonies auxquelles j'ai assisté, c'était, comme je l'ai dit plus haut, un prêtre qui, en chaire, fit lecture de l'évangile.

[3] A la première communion, j'ai vu aussi, dans une paroisse de Péra, donner à boire de l'eau aux enfants, après la consommation des saintes espèces.

cela précédoit trois riches bannières, qui étoient environnées et éclairées par une vingtaine de torches allumées; les bannières étoient suivies de tous les confrères au nombre d'environ *deux cents,* qui marchoient deux à deux, et qui portoient tous un flambeau. Leur habillement consiste en une espèce d'aube de toile blanche et fine ; il y avoit au milieu des rangs, à une distance raisonnable, deux chœurs de musique, à la façon du pays, qui ne laisse pas d'avoir quelque chose d'harmonieux ; ils se répondoient l'un à l'autre, après avoir laissé aux instruments le temps de se répondre.

« Paraissoit ensuite un autel portatif, magnifiquement orné, entouré d'une cinquantaine de cierges et de presque autant de flambeaux; sur cet autel, s'élevoit une résurrection, dont le travail m'a paru assez beau; c'est une image de Jésus-Christ ressuscité, qui est placée dans une espèce de rotonde, dont le dessus est soutenu par plusieurs colonnes : le tout est d'argent[1]; on voyoit autour de cet autel, huit gros fanaux dorés et ornés de sculptures.

« Venoit après, le clergé, composé des cordeliers, des récollets, des trinitaires, des dominicains, tous en chapes, et des jésuites, en manteaux longs.

« Le dais, qui est d'un beau damas blanc, à grandes franges d'or, avec une magnifique crépine, étoit porté par le prieur et les trois principaux officiers de la confrérie, habillés de blanc, comme le reste des confrères. Cette relique, qui consiste en une petite branche, revêtue d'or, est enfermée dans une coupe de cristal, dont le couronnement et le pied sont de vermeil. Le dais étoit environné de quelques prêtres en dalmatique, d'un grand nombre de flambeaux, et de quatre confrères, qui portoient de grands vases d'argent, remplis d'eau de rose, dont ils arrosoient les assistants[2]. La procession étoit fermée par une vingtaine de confrères et par les principaux officiers, qui tous avoient un flambeau.

[1] Cette même Résurrection est portée encore actuellement (1872), par les confrères de Ste-Anne, dans l'enclos de St-Benoît, à la procession du jour de Pâques.

[2] J'ai encore vu cet usage pratiqué (1872), dans les églises grecques, le vendredi-saint ; en entrant dans l'église, les visiteurs sont aspergés d'eau de rose, par les personnes placées, *ad hoc,* à la porte du temple.

« Les arméniens avoient demandé avec instance que la procession se détournât, pour passer devant une de leurs églises ; on accorda cette grâce à l'évêque de cette église, qui reçut la procession, lorsqu'elle passa devant le temple ; il étoit en chape et en mitre ; plusieurs prêtres de son clergé l'accompagnoient, et étoient précédés par une cinquantaine de flambeaux. La procession s'arrêta quelques moments ; un de nos diacres chanta l'évangile du jour, et l'oraison du patron de cette église ; le prélat s'approcha ; je lui présentai la sainte-épine, et il la baisa, avec une profonde vénération... Le lendemain, *jour de Pâques,* de grand matin, ils reviennent (les confrères de Ste-Anne) faire une autre procession, le long des principales rues de Galata, avec la croix haute, et chantant des hymnes ; de tout temps, ils ont eu cette permission. Les Turcs qui se rencontrent sur leur chemin, sont les premiers à s'arrêter et à donner des marques de leur respect. »

Cette procession continua, sans doute, d'avoir lieu jusqu'en 1749, époque, on l'a vu plus haut, où les processions nocturnes furent interdites, à la demande du capitan-pacha.

Quant à la sainte relique, il résulte des renseignements dont je suis redevable à Mgr Testa, vicaire-général, camérier du Souverain-Pontife, qu'elle se trouvait à St-François, lors de l'incendie de cette église, en 1696 ; elle fut sauvée des flammes par l'un de ses aïeux ; puis, des différends étant survenus entre sa famille (Charles Testa) et la confrérie, la cause fut portée à Rome, où il fut décidé que la relique resterait aux mains de ceux qui l'avaient conquise au péril de leur vie. Cependant, le possesseur de cette relique consentit à la prêter, le vendredi-saint, pour la procession d'usage, à la condition qu'un prêtre de St-Benoît viendrait la prendre et la rapporter chaque fois. Cette condition n'ayant pas été remplie du vivant du père du vicaire-général actuel, il se refusa à la prêter désormais. Au-dessous de la relique, à côté de laquelle se trouve aussi un morceau de la vraie croix, il y a, dans un double fond du reliquaire, les documents attestant son authenticité, comme il est dit dans le rapport précédent du père Tarillon.

St-Benoît possède présentement une autre sainte épine, qu'on porte, processionnellement, dans l'église, à l'issue des ténèbres, le vendredi-saint ; elle est également présentée à la vénération

des fidèles, le jour de Pâques, après la procession de la Résurrection, par la confrérie de Ste-Anne.

Les églises de Ste-Marie, à Péra, et du Saint-Esprit, à Pancaldi, ont aussi, chacune, une relique de la sainte épine, exposée à la vénération des fidèles, le vendredi-saint, à l'issue des ténèbres.

Les grecs ont conservé l'usage de la procession le vendredi-saint; le 26 avril 1872, vendredi-saint, ancien style, je me trouvai sur le passage de la procession sortie de l'église grecque de St-Jean, à Galata [1], à six heures de l'après-midi, et se déroulant, au milieu d'un grand concours de peuple, dans les rues avoisinant l'église ; le clergé, précédé de la croix, entourée des *csefteria,* « emblèmes des chérubins, » de riches bannières et lanternes, portait, sur une espèce de dais, porté par quatre prêtres, l'image du Christ mort, reposant sur ce dais, symbole du saint tombeau. Le clergé de l'église voisine, dite *du Christ,* se porta sur le passage de la procession. — La même procession se fait, dans l'église épiscopale de Péra, dans l'enceinte du cloître, autour du temple, sans sortir au dehors.

Ces détails que nous avons donnés sur une ancienne et vénérable association ont surtout un intérêt rétrospectif et historique et nous transportent au Moyen-Age, ou du moins à l'ancien régime. La confrérie de Ste-Anne s'est conservée : elle a subi, selon les temps, différentes phases de prospérité, de décadence et de renaissance. En dernier lieu, elle se serait éteinte en 1840, pour se reconstituer, sous une nouvelle forme, le 13 décembre 1856, jour de la première réunion de la nouvelle société.

L'association de St-Jean-Baptiste, chargée, après l'extinction de celle de Ste-Anne, du soin de l'*hôpital des pestiférés de Péra,* au Taqcim, avait conservé une ombre d'existence par la perception du loyer de son ancien hôpital, loué aux sœurs de charité. Conservé scrupuleusement, puis accru, dans une proportion considérable, par le prix de la vente de ce même hôpital, faite à la France en 1862, le montant de cette location finit par former un capital important qui permit à l'ancienne société de se reconstituer à nouveau. Elle se compose, actuellement, de

[1] L'ancienne église de St-Spiridion, cédée aux Chiotes, et dont il a été parlé plus haut. (Latinité de Péra-Galata, note.)

deux sections, comptant chacune dix-huit familles, l'une pour Galata, dite plus spécialement de *Ste-Anne,* l'autre pour Péra, dite de *St-Jean-Baptiste.* Chaque section est dirigée par un syndic ou président-secrétaire, assisté d'un ou deux délégués, chargés de la distribution des secours. Au moyen de ses ressources, sagement administrées, l'œuvre pourvoit à l'entretien des orphelins du choléra, au soutien des aliénés, à l'éducation de jeunes filles placées dans les pensionnats religieux, à l'entretien de malades, dans l'hôpital du Taqcim ; de vieillards, dans l'hospice de l'*Artigiana ;* et à l'assistance de pauvres honteux. Elle a acheté, à Feri-keui, non loin du cimetière catholique latin, un terrain où l'on avait projeté de construire un hôpital; sans renoncer à ce projet, la société a fait élever, sur ce terrain,un certain nombre de maisonnettes bâties en briques, pour y donner asile, provisoirement, aux victimes de l'incendie du 5 juin 1870.

Les confréries unies de Ste-Anne et de St-Jean-Baptiste ont depuis quelques années transporté le siège de leurs réunions à l'église de Ste-Marie. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner de détails sur l'état de la confrérie depuis sa translation à Ste-Marie. Elle y continue ses cérémonies de la Semaine-Sainte et du jour de Pâques et a encore ses œuvres de charité.

2° *Association commerciale et artisane de piété.*

Fondée le 1er janvier 1838, par les latins de Péra, à l'instigation zélée et efficace de M. Giacomo Anderlich, cette association, entièrement *séculière*, possède à Pancaldi, vis-à-vis l'École impériale militaire, un hospice composé de quarante-deux petites maisons, où l'on reçoit les veuves chargées de famille, les vieillards et les infirmes hors d'état de gagner leur vie. L'association, selon les statuts, datés du 10 mars 1844, assiste toutes les infortunes, sans distinction de culte ou de nationalité ; et elle dispose d'un revenu annuel d'environ cent mille piastres. — En outre des cotisations d'admission et de chaque mois, les associés doivent faire la quête aux jours de fête, au moins une fois l'an, en faveur de l'œuvre, à la porte des églises.

L'administration de l'hospice avait été d'abord absolument

laïque et civile ; mais, pour faciliter le service et pour économiser les ressources, le conseil d'administration, après une entente avec Mgr Pluym, vicaire patriarcal, en remit la direction aux Filles de la Charité. La chapelle de l'hospice est placée sous l'invocation de N.-D. Auxiliatrice, et célèbre sa fête le 24 mai.

Pour les détails statistiques de l'hôpital de l'Artigiana, voir « les établissements dirigés par les Filles de la Charité. »

CHAPITRE VII.

LES HOPITAUX CATHOLIQUES, ANCIENS ET MODERNES.

Nous avons vu au Chap. VIII, § III, de la 2e Part. que les hôpitaux catholiques sont fort anciens à CP. Leur nombre a été encore augmenté de nos jours, à mesure que la charité chrétienne a pris de nouveaux développements. Aux hôpitaux religieux se sont venus joindre les établissements nationaux : nous ne parlerons de ces derniers qu'autant qu'ils se rattachent à notre sujet, à cause des religieuses qui les desservent.

§ I.

Hôpitaux anciens, pour la plupart disparus ou fondus en d'autres.

1° *Hôpital de St-Jean (confrérie de St-Jean-Baptiste).*

Cet hôpital, le même que celui dit, autrefois, « des Latins » ou « des Peyrotes, » et qui, aujourd'hui, n'existe plus, par suite de la vente faite à la France en 1862[1], aurait été créé par la *Comunità di Péra* vers 1669[2]. Cet hôpital fut alors géré et administré par la confrérie de St-Jean-Baptiste, issue de celle de Ste-Anne, probablement à l'époque où l'hôpital San-Giovanni fut transféré de Galata à Péra.

[1] Voyez plus bas, *Hôpital français*,

[2] Cf. procès-verbal du 13 mars 1669. *(Comunità di Péra.)*

Il reçut une nouvelle organisation en 1762 ; et, à cette date, un sieur Dantan[1] en fut le procureur ou syndic.

En 1767, il s'accrut de la partie de « l'hôpital St-Louis, » dont on fit l'acquisition[2].

Dans un Hudjet de 1174=1760, cet hôpital, dit *Afrendj odalacy,* « Chambres des Francs » se composait de sept chambres à l'étage supérieur, et de deux à l'étage du bas avec dépendances pour le service. Il fut transféré alors, du nom de Baptiste Navoni, drogman de Venise, à celui de Barthélemy Testa, drogman d'Autriche.

Dans le rachat de cet immeuble par la France, en 1862,il est désigné, dans l'acte de transfert, sous le terme de *Khastalar odacy* « les chambres des malades ». En 1793, cet hôpital était dit par la *Comunità :* « ospedale dei pestiferati, » ou « di San Giovanni, vicino al campo degli morti ». Il est désigné par les documents français du temps : « hôpital des catholiques de Péra ; hôpital St-Jean des Peyrotes ; » et par Carbognano : « ospedale degli appestati del rito latino. »

En 1817, MM. Gaspard Testa et Ange Dantan en étaient les procureurs.

Lors de l'exhumation générale du cimetière latin des Grands-Champs, à Péra, on y a trouvé des pierres funéraires portant les inscriptions suivantes :

1815. Joannis di Porta, miss. Capellanus hospitii Sti Joannis Baptistæ pestiferantium.

1834. D. Giorgio Rigo, di Tine, capellano dei pestiferanti.

Ces deux pierres ont été transportées dans la crypte de l'église du St-Esprit.

La confrérie de St-Jean-Baptiste qui, d'ailleurs, n'existait plus que de nom, depuis longtemps, s'est fusionnée, en 1856, avec celle de Ste-Anne.

[1] La famille Dantan a fourni au drogmanat français du Levant plus d'un sujet distingué.

[2] Voyez plus bas, *Hôpital français.*

2° *Hôpital St-Benoît, ou St-Louis, Hospice des Latins.*

Hôpital de St-Benoît. — La fondation de cet hôpital fut, on l'a vu plus haut, l'un des motifs mis en avant pour s'opposer au rétablissement des jésuites, dans St-Benoît, à leur seconde mission, en 1609; mais le Souverain-Pontife n'ayant pas paru accueillir ces prétextes, on en vint à une sorte de compromis : les Pères furent réinstallés dans l'*abbaye;* mais, de leur côté, ils acquiescèrent à l'établissement de l'hôpital. Les *Capitulations* de 1673 mentionnent aussi cet hôpital dans les termes ci-après, rapportés dans celles de 1740 : « On n'inquiètera pas les Français... quand ils liront l'évangile, dans leur *hôpital* de Galata. »

On lit également dans Chardin[1] « que l'ambassadeur (de France) sera reconnu protecteur de l'*hôpital* des chrétiens européens, qui est à Galata, et y pourra faire dire la messe. »

En juin 1697, les députés de la nation accordent une allocation « à dom Pelleyre, qui sert à l'hôpital de St-Louis de Galata[2], pour louage de la maison servant d'*hôpital,* et pour commencer au plus tôt, la fabrique nécessaire pour le rétablissement d'iceluy. » Il résulte de la délibération prise à cet égard, que l'hôpital St-Louis avait « esté brullé dans l'incendie généralle de Galata, durant l'année précédente, 1696. » La restauration de l'hôpital fut effectuée et terminée en 1698, *aux frais de la nation*[3]. « Un maître apothicaire de la nation française » fut attaché à l'établissement en 1704 ; et, en 1717, « un médecin chirurgien et pharmacien de la nation, fut appointé par elle. » Le local de l'hôpital se trouvait sur *la droite du grand escalier,* conduisant de l'église à la porte de l'enclos ouvrant sur la rue; parmi les redevances qu'ils acquittent encore aujourd'hui (1870), les lazaristes paient au vacouf celle « des deux maisons *servant d'hôpital.* » D'après un document de 1794, cet établissement portait alors le nom « d'hôpital de la République française. »

[1] *Loc. laud.*, I, 63.

[2] L'hôpital de St-Benoît est désigné désormais sous le nom d'*hôpital St-Louis.*

[3] *Registre des délibérations nationales.*

Dans un document, de l'an VI (1798) de la république française, cet établissement est dit : « hospice de St-Benoît de Galata. »

Pendant de longues années, l'hôpital resta à St-Benoît ; et il avait pris, à une certaine époque, une telle extension, qu'une partie même du local habité par les missionnaires était occupée par les lits des malades. En 1825, sinon plus tôt, il fut transféré dans la « casa vicariale di San Giorgio, » dont la nation acquittait annuellement le loyer,et il y resta jusqu'en octobre 1840; il fut alors transféré au *Taqcim* de Péra. Tant à St-Benoît qu'à St-Georges, l'hôpital fut administré par le second député ; le nombre des lits, qui était de *huit* en 1834, fut porté à *douze* en 1840.

§ II.

Hôpitaux nationaux catholiques.

1° *Hôpital municipal.*

Bien que cet établissement ne rentre pas directement dans le cadre de notre travail, il peut cependant y trouver place, car il est desservi par les sœurs de Charité. Fondé en 1865, par la municipalité de Péra, à l'occasion du choléra, pour tous les malades de la circonscription municipale, sans distinction de culte, ni de nationalité, il compte présentement quarante-cinq lits, sous la direction d'un médecin, M. le docteur Plessa ; les soins y sont donnés aux malades,par les sœurs de Charité. (Voir au Chap. V, § I, les détails sur cet hôpital.)

2° *Hôpital austro-hongrois. — Allemand catholique.*

L'hôpital austro-hongrois fut fondé par le gouvernement autrichien, probablement en 1836 ; mais les registres que l'on en a conservé ne remontent qu'à 1840. A cette époque il était établi dans une maison située derrière le Taqcim, à Sultan-Tchechmè. Cet hôpital, destiné principalement aux malades de la marine austro-hongroise, a été établi depuis 1854, dans l'ancien cloître,

dit « petit couvent des Capucins, » à St-Georges ; il compte trente lits ; la direction est civile, et placée sous la haute surveillance de l'ambassade impériale et royale ; les soins sont donnés aux malades par des infirmiers, sous la direction du médecin de l'ambassade austro-hongroise. Il a été uni au suivant.

3° *Hôpital allemand-catholique.*

Fondé en 1869, par la « Société allemande de bienfaisance et de secours, » rue Hammal-bâchi, vis-à-vis le palais d'Angleterre, cet hôpital comptait une vingtaine de lits, et était desservi par trois sœurs de Charité (deux allemandes, une française). Il a été détruit par l'incendie de Péra du 5 juin 1870 ! Les administrateurs, MM. Runzler (Gustave), Krebs (Antonio) et Seffelders, qui s'étaient portés sur le lieu du sinistre, pour sauver les malades, ont péri, ainsi que l'une des sœurs, victimes de leur dévouement ! Le feu ayant déjà envahi la chapelle où se trouvait le St-Sacrement, la sœur Marie, accourue de Tchoqour-Bostan au secours de ses sœurs en religion, invita la sœur Joséphine Kürth, fille de la Charité, et la sœur Flora Angélina, ursuline, présentes, à faire, à genoux, leur acte de contrition, et à communier ensuite *en viatique !* ces saintes filles consommèrent ainsi les saintes espèces ; peu après, la sœur Joséphine et les généreux administrateurs étaient enveloppés par les flammes !... ils y trouvèrent la mort !!!... Les restes de ces héros de la charité ont été pieusement recueillis, portés à St-Benoît, et transportés, après le service funèbre, célébré à Ste-Marie, au cimetière de Feri-Keui. Quant à la sœur Marie, qui, prenant dans ses bras un enfant qu'elle sauva du feu, put rentrer à l'orphelinat, elle rendait son âme à Dieu cinq jours après, au milieu de souffrances qui ne purent dompter son courage et sa résignation !

Quatre malades, les nommées Fritschelschlager (Ida), Schick et sa fille Anna, et Anna Schneider, ont péri dans les flammes.

La colonie allemande catholique a rétabli son hôpital dans la rue Emin-djami. Cet hôpital est desservi par des infirmiers laïques. Le service religieux est fait par un P. Observantin, qui réside à Ste-Marie. Il sert en même temps d'aumônier à l'ambassade austro-hongroise.

4° Hôpital français, civil et maritime, du Taqcim.

L'origine de l'hôpital que, suivant un ancien document, « on avait transporté[1] auprès des cimetières, » remonte au moins à 1719; il fut fondé, à cette époque, sous le titre « d'hôpital des Français de Péra, » et transformé, en 1724, sous celui « d'hôpital St-Louis, » ou « d'hôpital des Français de la peste, à Péra; » un autre aumônier était attaché à cet hôpital. L'aumônier du temps rapporte que, sur cinquante malades « qui y étaient entrés en 1719, il avait vu avec douleur que trois ou quatre d'entre eux seulement avaient échappé au fléau pestilentiel. » L'hôpital, qui se composait, à cette époque, d'*une seule chambre,* était entretenu sur la caisse nationale de l'échelle de Constantinople[2].

En 1720, il est augmenté de quatre chambres; « une place est réservée à l'autel, dans la galerie, non seulement pour la consolation des malades, mais aussi pour maintenir le droit de dire la messe dans l'hôpital, selon les capitulations. » Dans la même année, un directeur est adjoint aux deux députés-administrateurs.

Dès cette époque, l'aumônier avait la charge de curé, pour l'intérieur de l'hôpital, ce qui a été confirmé par décret de Mgr Mauri du 24 mars 1725.

En 1730, l'hôpital est augmenté par l'achat d'une maison contiguë; mais des réparations assez importantes ayant dû être faites en 1766, M. de Vergennes, en vue de rétablir l'équilibre dans le budget, propose, le 25 mai 1767, de vendre, pour 3,000 piastres, « à l'hôpital des catholiques de Péra, dont celui-ci n'était séparé que par un mur, » la maison enclavée dans « l'hôpital St-Louis; » la proposition fut adoptée.

[1] Suivant une note du Bureau des ingénieurs du 6e cercle, en date du 9 Niçan 1290=1874, les terrains existant au Taqcim derrière l'hôpital, faisaient partie d'un « jardin du Taqcim, » créé par sultan Mahmoud I, et sur une parcelle duquel le Vacouf aurait fait bâtir des magasins avec de nombreuses chambres, pour les *sou-ialdjan,* « inspecteurs des eaux » et les *saqqa* « porteurs d'eau » ainsi que des baraques, destinées à donner un asile spécial et provisoire aux pauvres et aux victimes des incendies : le reste aurait conservé le nom de « jardin du Taqcim. »

[2] Le titre de propriété de la partie *vacouf* de ce terrain est du 12 rebi-ewel 1279=6 septembre 1862.

L'enclos de l'hôpital s'accrut d'un nouveau terrain de deux cent quarante-six pics, dans la partie longeant l'église arméno-catholique de St-Jean Chrysostome.

Enfin, l'hôpital fut complètement transformé, le 12 octobre 1840, par la translation qui y fut faite alors, de l'hôpital français de St-Georges, à Galata.

Un médecin et un économe, sous la surveillance des députés du commerce, furent attachés à l'établissement; et ces derniers exprimèrent à M. de Bourqueney, ambassadeur, le 27 décembre 1843, le désir de voir la direction de l'hôpital confiée aux sœurs de Charité; ce vœu fut réalisé, en 1846, par la signature d'un contrat emphythéotique, passé à Constantinople, le 31 décembre 1846, entre Mme la supérieure-générale de la communauté et les députés du commerce, à Constantinople, contrat homologué plus tard par M. le supérieur-général.

En 1862, sous l'ambassade de M. de Moustier, le gouvernement français racheta, pour la somme de 84,770 francs, le terrain vendu, en 1767, à « l'hôpital St-Jean des Peyrotes, » ainsi que le propre hôpital de ceux-ci ; — l'étendue totale de ce terrain est de mille trois cent vingt pics environ, dont cinq cent vingt vacouf; ce qui porte l'étendue totale actuelle de l'emplacement de l'hôpital à cinq mille huit cent cinquante-trois pics carrés.

Sœur Thérèse (de Merlis), supérieure, munie du consentement des députés du commerce, a fait construire, vers la rue, sur le nouveau terrain acheté en 1862, et durant l'été et l'hiver de 1865, un corps de bâtiment ayant magasins dans le bas, avec habitation au-dessus. Après extinction des frais de construction, le prix de location de ces immeubles sera une source de revenu pour l'entretien de l'hôpital.

Avant la remise aux sœurs de l'administration de l'hôpital, le nombre des lits y contenus était de douze ; en 1851, il fut porté à trente-six; en 1865, il était de soixante-dix ; en 1871, le nombre des lits était le même ; en 1875, il était seulement de cinquante-sept.

Les anciens bâtiments, affectés au service hospitalier, mais dont nous ne saurions préciser la date, paraissent avoir été construits sur la partie de derrière, parallèlement à la grande rue de Péra, du côté de *Validé-tchechmé*. Les sœurs les plus anciennes

de l'hôpital se souviennent que le cabinet du médecin et le parloir étaient de ce côté. Les salles des malades étaient au-dessus, la grande porte d'entrée du même côté encore. Ce n'est qu'après la guerre de Crimée que la grande porte actuelle a commencé à être d'un usage habituel, auparavant elle était comme condamnée.

A leur œuvre principale, les sœurs en ont adjoint beaucoup d'autres, que nous avons énumérées plus haut, et qui en font un des centres les plus actifs de la charité chrétienne à CP. ; mais l'œuvre première et celle qui donne le nom à la maison c'est encore l'ancienne : « l'Hôpital français. »

Le nombre des malades traités dans l'établissement est en moyenne de six cent quatre par an. Le nombre des sœurs employées aux diverses œuvres est de vingt.

Depuis de longues années on se plaint du mauvais état et de l'étroitesse de la maison : on a fait différents projets de reconstruction, ou de déplacement : on paraît déterminé maintenant à reconstruire l'hôpital à neuf, mais sur le même emplacement. Le gouvernement français a alloué une somme considérable pour cet effet.

3° *Hôpital italien.*

La fondation de cet établissement remonte à la reprise des relations entre Gênes et l'empire ottoman. Située dans la rue Tchinar la nouvelle maison fut construite, vers 1838, surtout pour les marins sardes. Depuis sa reconstitution politique, l'Italie a donné plus d'extension à son hôpital. Mais comme l'endroit où il se trouvait était trop restreint, on l'a transféré sur une hauteur entre Péra et Galata, du côté de Fondouglou, à *Defterdar-iogouchou.* Au moyen d'une souscription nationale, et d'un subside du gouvernement on fit l'acquisition d'un terrain, et on acheva la construction d'une très belle maison, parfaitement appropriée à son but. Bâti tout en pierres et en briques, pour qu'il soit à l'abri du feu, cet hôpital peut contenir environ cent lits de malades. M. Barrera, drogman d'Italie, a été chargé de la surveillance, et l'on peut dire que le résultat obtenu est dû en grande partie à son zèle et à son dévouement.

Les Filles de la Charité étaient d'abord chargées du service

de cet hôpital : elles y ont été remplacées depuis 1869 par les Sœurs de l'Immaculée Conception d'Ivrea. Elles y sont au nombre de neuf. La colonie italienne fournit la plus grande partie de ce qui est nécessaire pour l'entretien de l'hôpital.

Plusieurs autres puissances européennes ont aussi des hôpitaux fort bien agencés, ainsi l'Angleterre et l'Allemagne ; mais nous n'avons pas à en parler, car si les catholiques peuvent y être admis comme les autres, cependant il ne s'y fait pas de service religieux, et ce ne sont pas des religieuses qui en sont chargées. Cependant les prêtres catholiques y sont admis pour soigner leurs coreligionnaires, toutes les fois qu'ils y sont appelés. On ne peut qu'applaudir à l'esprit de large tolérance qui anime les administrations de ces divers établissements.

§ III.

Hôpitaux religieux.

Comme nous l'avons fait remarquer,outre ces établissements officiels, la charité privée a ouvert, elle aussi, de très beaux hôpitaux : nous avons cité ceux : 1° de N.-D. de la Paix ; 2° de l'Artigiana ; 3° de Gérémia. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, mais il nôus faut citer encore la plus nouvelle de toutes les maisons charitables de CP.,celle des Petites Sœurs des pauvres.

4° *Hospice des Petites Sœurs des pauvres.*

Ces religieuses quoique très récentes, sont cependant connues de tout le monde : elles se sont répandues avec une merveilleuse rapidité, et sont dans toutes les parties de la terre. On les désirait depuis assez longtemps à CP. pour prendre soin des vieillards abandonnés. Un homme charitable leur a fait don d'une maison à Feri-keui, et elles sont venues s'y installer sans bruit, en novembre 1892. Elles ont été bien accueillies de toute la population et ont commencé leurs quêtes, avec pleine liberté.

Elles ont déjà huit vieillards des deux sexes.

CHAPITRE VIII.

LES CIMETIÈRES CATHOLIQUES.

Nous ne croyons pas que ce soit ici le lieu de revenir sur ce que nous avons dit ailleurs des cimetières, ces lieux du suprême repos (Kimitirion-Dormitorium), où les chrétiens attendent le jour de la résurrection, du réveil (expression si bien rendue par le terme arabe *elqyiamé* « se mettre debout »), non plus que sur l'histoire, en quelque sorte diplomatique de la mort, et les stipulations internationales, ayant pour objet d'assurer l'existence et le respect des cimetières en certaines contrées de l'Orient.

Nous nous bornerons à rappeler que l'établissement de l'islamisme apporta certaines restrictions dans les cérémonies funéraires : ainsi dans la formule à peu près générale, de l'*ahd* « pactum » souscrit, au fur et à mesure, par les chrétiens de Syrie, à *Omar-ibn-elkhattâb,* et contenant les diverses conditions, moyennant lesquelles le Kalife leur assurait la conservation de leur autonomie religieuse, on lit : « Nous ne ferons pas entendre nos chants en accompagnant nos morts... nous ne les enterrerons pas dans le voisinage des musulmans. » Ces stipulations, dans la seconde partie, quant au fond, n'avaient rien de « canonique », pourrait-on dire, elles tombèrent en désuétude avec le temps. En effet le diplôme donné au patriarche Gennadius par Mehemmed-el-fatyh, après la conquête de CP. porte entre autres privilèges : « leurs enterrements (des grecs) seront maintenus d'après les rites et les principes de l'Église grecque[1]. »

[1] Hammer, III, 4.

En principe, les cimetières chrétiens, comme ceux des musulmans, furent placés hors des villes, au Caire comme à CP., à Djedda comme à Tunis, à Tripoli, à Salonique et ailleurs[1]. Dans les premiers temps, il faut le reconnaître, l'inhumation des chrétiens donna lieu, plus d'une fois, à des faits regrettables ; et en vue sans doute de prévenir leur retour, le fait même de l'inhumation prit place au nombre des stipulations conclues entre les communes européennes et les princes musulmans d'Afrique et d'Asie.

Ainsi on lit dans un édit, donné par le sultan aioubite Melik-el-aadit, art. XXV : « *e non paghino niente per sui morti che moriscono in terra del soldano, e possano sepelirgli nella sua chiesa*[2].

L'art. II du privilège concédé à Pise, en 1230, par le roi de Tunis, porte aussi la stipulation d'un cimetière en faveur des Pisans[3].

Quatre ans plus tard la même nation signait une paix, ou trêve, de trente années avec Tunis, dans laquelle on lit : « *In quolibet fontico debet fieri ecclesia et cemeterium.* »

Dans le renouvellement, pour trente autres années, de ce dernier acte, en 1265, on lit encore : « *E debbia a loro esse facto, in ciascheduno fondacho, (id est di Affrichia e di Buggea) una ecclesia e uno cimiterio.* »

De son côté, et après la mort de St Louis, victime de la peste sur le sol africain ; Philippe le Hardi, avant de rentrer en France, passa avec le roi de la Tunisie, un traité où se trouve cet article : « *Les moines et les prêtres chrétiens pourront résider dans les états de l'émir des croyants, qui leur donnera un lieu où ils pourront bâtir des monastères, des églises et enterrer leurs morts.* »

Dans un autre acte signé entre la commune de Pise et le même état, en 1313, pour dix années, puis renouvelé égale-

[1] Si un chrétien meurt à Djedda, dit Boukhart, (Voyage en Arabie, I, 17.) il n'est pas enterré dans la ville, mais dans une des petites îles de la baie.... « A Tunis, dit d'Arvieux, le cimetière des chrétiens est à un quart de lieue de la ville, hors la porte de la marine. »

[2] Amari, *Documenti degli antichi toscani. Firenze,* 1863.

[3] Depping, II, 181. Les autres textes se suivent. Pour Alexandrie, on lit dans les *Colonie commerciali degli italiani in oriente,* II, 245. Per tuti gli europei, era riservato un cimitero attiguo alla chiesa giacobita di S. Michele.

ment pour le même nombre d'années, on lit encore : « *Selon l'ancien usage, un fondouq sera affecté exclusivement aux Pisans pour leur nation et il contiendra une église et un lieu d'inhumation*[1]. »

Ultérieurement, quand Florence eut absorbé la commune pisane et l'eut annexée à son territoire,elle voulut à son tour jouir, en Égypte, des privilèges dont Vénitiens, Génois, Pisans et autres avaient été en possession : et, à cet effet, elle envoya au Soudan une ambassade qui obtint un privilège, sous forme de firman, 825 = 1422, portant cet article : « *E quando morisse uno delli loro mercantanti, in qualunque luogo fosse, possa essere sepolto, alla chiesa de' cristiani* « *secondo l'uzanza, senza pagare alchuna cosa e senza nessuna mangiacia*[2]. »

A Byzance,comme dans les autres parties de la chrétienté,les inhumations latines se faisaient autour des églises, dans l'*atrium,* et même dans l'intérieur des temples[3]. La *délimitation de Galata* pour 1303 constate que « l'église Ste-Irène servait, *autrefois,* de sépulture aux Génois ; » et une lettre du pape Martin V, de 1427, rapporte que les Mineurs avaient un cimetière dans leurs deux églises de Constantinople et de Péra[4].

Le sol, actuellement couvert d'un plancher, de l'église St-Paul (*arab-djamici*), est encore formé de pierres tombales, antérieures, naturellement, à la transformation de l'église en mosquée[5]; et cet usage s'est conservé, presque jusqu'à nos jours, dans les diverses églises de Galata et de Péra. Toutefois, il semblerait résulter des fouilles pratiquées durant ces dernières années à Péra, qu'il y eut aussi, même à l'époque génoise, des inhumations faites en dehors des murs de la ville.

Durant la période ottomane, les inhumations eurent lieu dans l'enclos ou dans l'intérieur même des églises, sauf en temps de

[1] Amari, loc. laud., 88, 101. V. ci-dessus P. II, Ch. II, la « Magnifica Comunità di Péra. » Il semblerait résulter de ce passage que l'inhumation en ville, dans ou autour l'église, n'aurait pas été toujours de règle.

[2] Idem.

[3] Cf. l'abbé Godard, *Cours d'archéologie sacrée,* II, 213 ; Hornstein, *les Sépultures,* Paris, 1868, p. 125 et suiv. ; et enfin les *Antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny.

[4] *Storia universale delle missioni francescane,* IV, 472.

[5] Voyez *Compte-rendu* 1864-65, p. 27.

peste; et, d'après le texte de deux pierres tombales, l'une de 1561, celle du docteur Quackelbe, médecin de Busbecq, envoyé impérial à Constantinople[1], l'autre de 1585, celle des PP. Jésuites,les inhumations des victimes de la peste étaient faites au cimetière des Grands-Champs, dit de Beolo, Beaulou, Beïoghlou (Péra), devenu commun, dans certaines conditions, au moins dès 1615. C'est dans le même cimetière qu'à la suite de la perte de St-François de Galata, en 1697, on transporta les restes provenant de l'exhumation de celui de cette église : « la nation française, dit un document contemporain, fit procéder, à ses frais, à l'exhumation des os des morts qui y estoient, et les fit transporter au semetière de Beaulou[2]. »

Comme nous l'avons dit dans notre *compte-rendu* 1863-1864, la condition des inhumations latines de Péra et de Galata peut se classer en trois périodes :

Époque génoise : inhumations dans les églises, hors et non loin des murs.

Époque ottomane : inhumations seulement dans l'enclos ou dans l'intérieur des églises, sauf en temps de peste.

Cimetière des Grands-Champs réservé aux pestiférés au moins dès 1561, devenu commun au moins depuis 1615, dates des pierres tombales les plus anciennes, pour l'une et l'autre période, inscrites sur notre inventaire des sépultures de ce cimetière[3].

L'insuffisance ultérieure de ce cimetière, non moins que des raisons de piété, avaient conduit Mgr Hillereau à s'occuper de la recherche d'un autre emplacement à affecter à la même destination; et, en 1852, le gouvernement ottoman offrit l'échange du terrain des Grands-Champs contre une autre localité de la contenance d'environ quarante-quatre mille pics carrés architecte[4], sise hors la ville, sur les hauteurs de Feri-keui.Quoique ces ouvertures et les négociations qui en furent la conséquence,

[1] Cf. *Busbequii epistola prima*, Hanoviæ, 1629, p. 78. Selon le secrétaire du baile vénitien à Constantinople, la peste de cette époque aurait emporté, du mois d'août 1560 au même mois 1561, plus de 80,000 personnes à Constantinople et à Péra (*Relazioni venete*, 3e série, III, 208; *Négociations de la France dans le Levant*. II, 635.

[2] Registre des *Délibérations nationales*, procès-verbal du 18 juin 1697.

[3] *Compte-rendu* 1863-64, p. 27.

[4] Le pic architecte équivaut à soixante-quinze centimètres.

n'aient pas obtenu un résultat définitif immédiat, ce terrain, qui devait être partagé entre les catholiques et les protestants, fut assigné aux inhumations des militaires français décédés dans les hôpitaux de Péra.

Il est à remarquer qu'autrefois, lorsqu'il ne se trouvait pas dans un endroit de cimetière catholique, on inhumait dans les cimetières grecs ; les actes mortuaires de Ste-Marie Drapéris constatent que, de 1697 à 1734, diverses inhumations ont été faites, « *secondo il rito della santa romana chiesa* » dans les cimetières grecs de Belgrade, d'Arnaout-keui, de St-Dimitri (Tatavla), etc.

Plus tard des cimetières distincts furent attribués aux catholiques : à St-Dimitri (Tatavla), où les Pères Riformati eurent même une chapelle, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant : « *6 novembre 1751, N. sepultus est in sepultura catholicorum, existente in pago quod vulgo dicitur Sti Dimitri.* » Cet acte est d'ailleurs le dernier de ce genre, les morts étant ensuite transportés au cimetière de Belgrade. Dans ce lieu les Pères du même Ordre possédaient aussi une maison et une chapelle, au moins en 1735 ; il y avait aussi là, en 1753, un cimetière catholique : « *8 augusti, 1753, N. animam Deo reddidit in pago dicto Belgrado, et illic, in cemeterio fidelium sepultus est.* » On trouve une mention identique en 1811.

A Buyuk-dérè, le cimetière est cité pour la première fois en 1801 : « *6 Jul. decessit N. in Buyuk-dérè, et sepultus fuit in loco ad hunc usum destinato ;... 1816, 19 nov. in communi fidelium cemeterio, in pago Buyuk-dérè.* »

En 1786, il n'y avait pas à Thérapia, de cimetière catholique, comme l'atteste l'acte mortuaire suivant : « *1786, 26 jul. N. sepultus est in Thérapia, penès cemeterium grecorum.* »

Le bagne dont nous avons parlé plus haut, avait aussi son cimetière, comme le prouve la mention suivante, tirée des archives de Ste-Marie, sous la date de 1676 : « *Mori N. schiavo di Sciabanbey, nella sua galera, e confessato e communicato da me, fu sepolto nel cimitero solito e destinato per li schiavi cristiani di questa cita di CPli, Fr. Francesco da Francavilla, parocco di Sta Maria Draperis.* » Et plus loin : « *22 mart. 1680, passò a meglior vita l'anima di N. schiavo, da me sepolto nel bagno destinato alli poveri*

schiavi. » Il est à supposer que ce cimetière était la partie de celui des Petits-Champs,non loin de l'échelle des morts, « *meit-iskilici.* » En effet, après avoir gravi la colline à partir du « *meit-iskilici,* » dit aujourd'hui, *Azab-capou,* on trouvait à droite cette partie du cimetière des Petits-Champs, dite *Scharukluk* « la pourriture », qui servait de lieu de sépulture aux esclaves musulmans, et, il n'y a pas longtemps aux pauvres. C'est là précisément que, pendant la dernière épidémie de choléra, on a fait, malgré les défenses de l'autorité, l'inhumation d'un certain nombre de cholériques, transportés de CP. Toutefois, si l'on en croit le témoignage d'un vieillard, témoin oculaire de ce qui se passait il y a une cinquantaine d'années (1872), « les esclaves non musulmans décédés au bagne, étaient inhumés dans un seul et même endroit, sis à l'intérieur, dans la partie haute, du côté de *Khas-keui :* c'était un emplacement, dépourvu de tout signe extérieur, dans lequel, selon les lugubres besoins de la journée, on creusait une fosse plus ou moins grande, destinée à recevoir, sans distinction de religion, et sans l'assistance de leurs pasteurs, les cadavres des malheureux prisonniers. » Sans prétendre affirmer ou infirmer en rien ce rapport, il semble pourtant peu probable qu'à l'époque où le nombre des captifs était malheureusement trop grand, les cadavres des défunts fussent inhumés dans l'enceinte même du bagne : aussi et suivant une version, qui du reste ne diffère pas beaucoup de celle-ci, et vient par cela même la confirmer, on peut incliner à penser que le lieu d'inhumation des captifs, tout en se trouvant dans la même direction, était en dehors de l'arsenal, non loin de la porte donnant du côté de *Khas-keui,* sur le *Doimaz-déré.* Quant à ce qui est de la partie religieuse de l'exposé ci-dessus, et en admettant même que les choses aient pu changer depuis, les registres de Ste-Marie Drapéris attestent que de 1667 à 1751, les sacrements de baptême et de mariage étaient administrés aux esclaves du bagne, par le curé de cette paroisse, lequel administrait aussi les moribonds, et assistait aux inhumations, soit dans le cimetière du Bagne, soit même dans celui des Grands-Champs, ou enfin dans celui de St-Dimitri, à Tatavla [1].

[1] Archives de Ste-Marie Drapéris. Sur les Bagnes cons. Hammer.

Actuellement les cadavres des galériens chrétiens sont livrés à leurs propres pasteurs, pour être inhumés dans leurs cimetières respectifs.

Quoi qu'il en soit de cette revue funèbre, la nécessité d'un cimetière catholique ne s'en imposait pas moins impérieusement.

A son arrivée à Péra, Mgr Brunoni reprit les projets de son prédécesseur ; et, après entente avec les ambassades des puissances catholiques, une commission formée des délégués de chacune d'elles[1] reçut le mandat d'aviser aux moyens de constituer régulièrement le nouveau cimetière de Feri-keui, lequel cimetière fut entièrement attribué aux catholiques, l'ambassade de France ayant obtenu, en faveur de ceux-ci, la concession de la parcelle primitivement destinée aux protestants[2].

Dans sa première séance, tenue à l'archevêché, sous la présidence du Vicaire apostolique, le dimanche 20 mai 1859, la commission jeta les bases du programme qu'elle était chargée d'accomplir ; et, le 2 avril 1860, un mandement archiépiscopal faisant appel à la piété des fidèles, en faveur de l'œuvre du cimetière, fut lu dans les églises latines de la capitale. Puis, les délégués des ambassades ayant recueilli chacun les offrandes de leurs compatriotes, le total de ces dons s'éleva, au 1er janvier 1861, au chiffre de 363,544 piastres, dans lequel le gouvernement français et la colonie française de Constantinople figuraient pour 243,320 piastres[3]. En dehors de la souscription de leurs colonies respectives, les gouvernements d'Autriche, de Belgique, d'Espagne et d'Italie ont également contribué de leurs dons particuliers en faveur de l'œuvre[4].

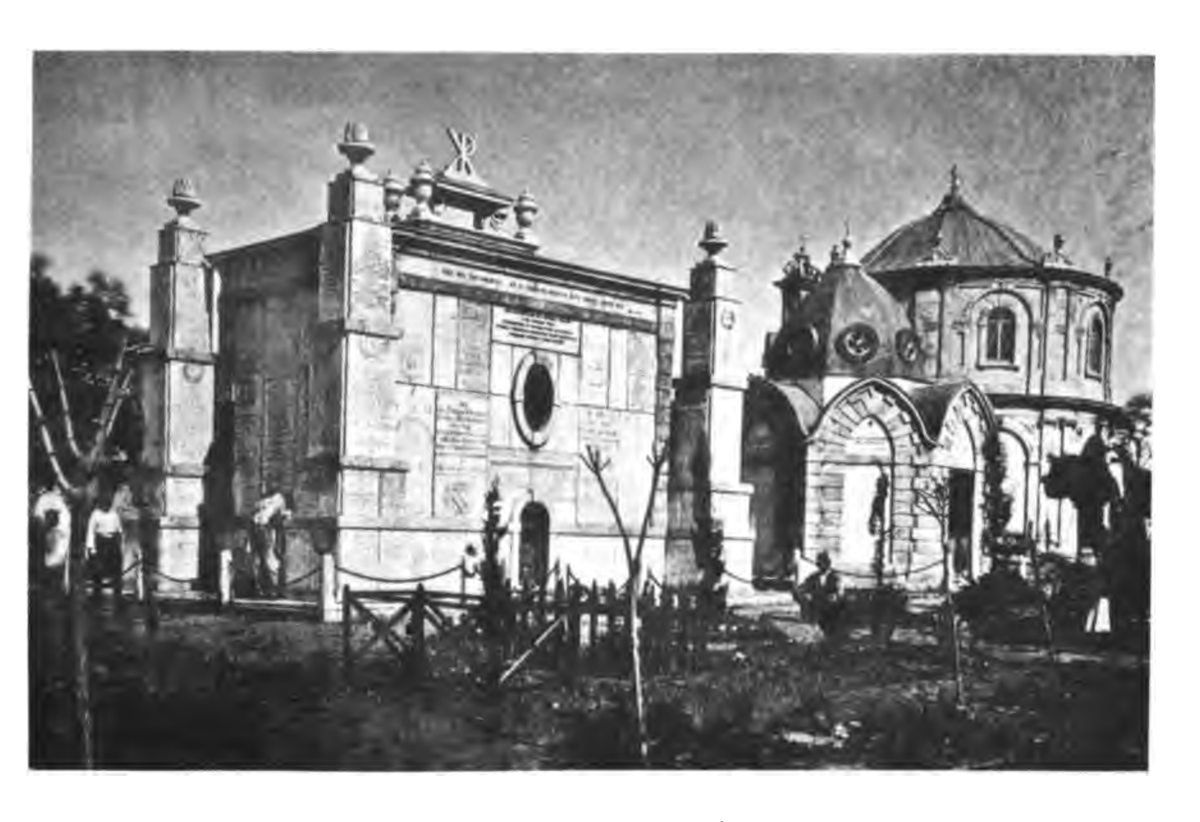
Des statuts, mûrement délibérés, furent adoptés le 18 janvier 1861 ; après quoi, un comité permanent, pris dans le sein de la commission générale, fut chargé de l'exécution des travaux et de l'administration. Ce comité se réunit régulièrement le premier vendredi de chaque mois, sous la présidence de Mgr l'archevêque, statue sur les affaires courantes, et dresse le procès-verbal de chaque séance.

[1] L'auteur du présent travail, délégué par l'ambassade de France, fut nommé secrétaire de cette commission.

[2] Les frais de transfert de ce terrain, dont le titre est du 29 chaban 1282 = 16 janvier 1866, ont été acquittés par la France.

[3] Voyez notre *Compte-rendu* 1861-62.

[4] Voyez *Comptes-rendus* 1862, 1864.



VUE DU MONUMENT COMMÉMORATIF
DES GRANDS-CHAMPS, ET DE L'OSSUAIRE GÉNÉRAL QUINQUENNAL

VUE LATÉRALE DE LA CHAPELLE, PARTIE DE GAUCHE

La commission se réunit en assemblée générale, sauf les cas extraordinaires, une fois l'an, au secrétariat du cimetière, sous la présidence de l'archevêque, le 4 novembre, premier jour de l'exercice, à l'effet d'entendre la lecture du compte-rendu des travaux du comité permanent d'administration, procéder à une sorte d'inspection générale du cimetière, et statuer sur les propositions organiques qui peuvent lui être faites. Ce compte-rendu est imprimé aux frais de l'administration[1].

Entreprenant la longue série des travaux qu'il avait à faire exécuter, le comité a poursuivi tout d'abord la construction du mur d'enceinte, puis celle d'une maison d'habitation pour l'aumônier, administrateur-délégué, du secrétariat, et enfin du logement des gardiens.

Le 23 avril 1863, Mgr Brunoni a posé solennellement la première pierre de la chapelle, appuyée au mur ouest d'enceinte; préalablement, l'ambassade avait obtenu de la Porte un firman, daté de zilqydè 1279, autorisant l'édification de cette chapelle, laquelle se compose d'une rotonde et d'une sorte d'abside pour l'autel, avec tribune de chaque côté; le tout recouvert d'un dôme au-dessus duquel s'élève le signe chrétien de la rédemption. Cette croix, en marbre blanc, a été taillée dans l'une des pierres commémoratives, placées, d'ordre du gouvernement français, dans chacun des cimetières militaires des environs de la capitale[2].

Sur l'autel figure un grand tableau de *la Vierge de Murillo,* donné par le gouvernement français au cimetière. L'image de l'Assomption de la sainte Mère de Dieu semble être ici le symbole de la douce espérance, que les âmes des fidèles reposant dans ce cimetière se seront élevées, à la suite de cette puissante *Advocata nostra,* et par son intercession, vers la céleste patrie, vers le séjour des bienheureux !

La rotonde mesure, à l'intérieur, douze pics de diamètre, et sept pics et demi du sol au sommet intérieur de la coupole[3].

[1] M. Belin, auteur de ce travail, a eu une très grande part à tout ce qui s'est fait pour le cimetière. Ses rapports annuels depuis l'origine jusqu'en 1874, ont été composés avec le plus grand soin et renferment de très précieux renseignements. Note de l'éd.

[2] Voir la planche.

[3] Le Pic (Archin ou ziva) architecte, est de vingt-quatre Parmaq « ou doigts » et correspond à soixante-quinze centimètres.

Des raisons d'économie budgétaire n'ont pas permis de pousser les travaux avec l'activité qu'on aurait pu obtenir en d'autres circonstances, et ce n'est qu'en 1872, qu'il a été pour ainsi dire terminé. M. l'abbé Giorgiovich, ancien élève de la Propagande à Rome, administrateur-délégué, a lui-même conçu le plan de cette chapelle, il en a dirigé les travaux ; la judicieuse combinaison qui a présidé à l'ornementation intérieure de l'édifice a su réunir, avec un goût d'une convenance remarquable, la grandeur du style architectural à une sévère élégance, et joindre en même temps dans le choix des emblèmes et des allégories, l'idée toujours redoutable de la mort, à celle d'une chrétienne et douce espérance !

La chapelle, nous l'avons dit, présente la forme d'une rotonde, dont le contour intérieur est divisé en huit sections ou portiques, dont quelques-uns sont figurés, les autres donnant entrée soit dans la chapelle soit dans ses dépendances.

Deux des carrés sont destinés à recevoir l'inscription des fondations pieuses faites au cimetière ; sur l'un on lit déjà la mention suivante :

1865.
MISSION MILITAIRE FRANÇAISE.
MESSE
A CÉLÉBRER ANNUELLEMENT LE 17 MAI,
POUR LE REPOS DE L'AME
DES MILITAIRES DÉFUNTS DE L'ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT.

La Mission militaire se composait alors de MM. de Lalobbe, Géraud, Vitalis, Vineaux et Favalelli. Cette fondation a été constituée avec l'autorisation préalable de M. le Ministre de la guerre.

La partie supérieure de chaque porte, vraie ou simulée, dont l'arc repose sur des colonnes teintées, d'ordre dorique, est surmontée d'un beau moulage allégorique, se composant d'une urne cinéraire, recouverte d'un linceul ; au-dessus et au centre de l'arc, se trouve une sorte de médaillon sur lequel sont gravés les textes suivants tirés de l'Ecriture Sainte:

1er *médaillon.* — HOMO, SICUT FŒNUM DIES EJUS, TANQUAM FLOS AGRI SIC EFFLOREBIT. (Psalm.)

O MORS! QUAM AMARA EST MEMORIA TUA ! (Eccli.)

2e médaillon. — MEMENTO, HOMO, QUIA PULVIS ES ET IN PULVEREM REVERTERIS. (Genesis.)

MEMOR ESTO QUONIAM MORS NON TARDAT. (Eccli.)

3e médaillon.—MILITIA EST VITA HOMINIS SUPER TERRAM. (Job.)

CURAM HABE DE BONO NOMINE : HOC ENIM MAGIS PERMANEBIT TIBI QUAM MILLE THESAURI PRETIOSI ET MAGNI. (Eccli.)

4e médaillon. — SANCTA ERGO ET SALUBRIS EST COGITATIO PRO DEFUNCTIS EXORARE, UT A PECCATIS SOLVANTUR. (Machab.)

MISEREMINI MEI, MISEREMINI MEI ! SALTEM VOS AMICI MEI, QUIA MANUS DOMINI TETIGIT ME. (Job.)

5e *médaillon.* — DE PROFUNDIS CLAMAVI AD TE, DOMINE, DOMINE ! EXAUDI VOCEM MEAM ! (Psalm.)

MISERERE MEI, DOMINE ! QUONIAM INFIRMUS SUM ! (Psalm.)

6e médaillon. — SALVUM ME FAC, PROPTER MISERICORDIAM TUAM. (Psalm.)

CUM AUTEM MORTALE HOC INDUERIT IMMORTALITATEM, TUNC FIET SERMO QUI SCRIPTUS EST : ABSORPTA EST MORS IN VICTORIA ! (St Paul.)

La clef des arcs est formée de moulures à emblèmes funéraires; chacun des portiques est séparé de l'autre par une colonne d'ordre ionien supportant les assises de la coupole. Leur chapiteau est aussi décoré d'emblèmes funèbres. Ici, pourrait-on dire, ici finit la terre avec ses douleurs et l'affreux déchirement de ses séparations cruelles!... Là commence le ciel, avec ses consolantes espérances !.. Ici on est entouré d'emblèmes offrant à l'esprit l'inéluctable fin, l'écroulement de l'humanité, le délaissement de l'âme quittant la terre, l'abandon de tout ce qui semblait constituer à jamais son bonheur, l'effroi de l'homme dans ce terrible passage de la vie au trépas ; enfin les ardentes invocations de la pauvre créature, son énergique recours à la divine miséricorde, seul bien qui ne puisse lui être ravi !... Là les allégories offertes aux regards attristés, aux cœurs éplorés, semblent faire entrevoir une faible image de la quiétude inaltérable de l'autre vie, de la félicité éternelle ! Oh ! oui, comme le dit l'Écriture, dans une des inscriptions ci-dessus : « La mort est vraiment vaincue, *absorpta est mors in victoria !* » Avec ses déchirements, ses douleurs, *dolores mortis ;* la mort n'est

qu'une nouvelle et suprême épreuve de cette vie, la dernière étape de notre pèlerinage dans cette vallée des larmes ! Bientôt, car « *Hodie mihi cras tibi,* aujourd'hui c'est moi, demain ce sera vous, » ceux qui se sont tant aimés ici-bas, séparés pour un moment, seront ensuite, par la mort, réunis à jamais, dans le sein de Dieu !...

La coupole qui s'élève avec hardiesse, et reçoit le jour par trois fenêtres, est occupée au centre par un groupe de sculptures représentant le St-Esprit, symbole de l'amour ou de la charité, planant dans l'espace au milieu d'un rayonnant soleil, entouré d'une couronne de Chérubins, et semblant assurer d'avance aux âmes pécheresses, mais repentantes, le gage du pardon, de la suprême et souveraine clémence !

A droite de la chapelle et y attenant, se trouve la sacristie ; à gauche une salle d'attente, destinée en même temps aux cas de médecine légale ; au-dessous de celle-ci se trouve un caveau de dépôt provisoire.

Par la nature même de sa situation sur la montagne,le sol du cimetière offrait des variations assez importantes de terrain, comme aussi des obstacles pour l'écoulement des eaux et la végétation ; le terrain, formé de roc, a dû être défoncé, nivelé dans toute sa superficie, recevoir une inclinaison pour l'écoulement des eaux pluviales, et finalement être sillonné par un système complet de drainage.

En même temps, et par suite de la division méthodique du cimetière, selon les dispositions des statuts, l'administration a fait pratiquer l'exhumation générale des sépultures militaires faites dans cette localité, durant la guerre d'Orient ; et les restes humains en provenant ont été déposés dans un caveau creusé dans la partie *ad hoc* sise à droite de la chapelle, côté nord, et à laquelle on a donné le nom de *carré militaire*. Sur ce caveau, la commission a fait élever un tumulus, en pierres, en forme de fortin, sur lequel on a gravé l'inscription suivante : « ARMÉE FRANÇAISE D'ORIENT. ICI REPOSENT LES RESTES DE 3,000 SOLDATS, INHUMÉS DANS CE CIMETIÈRE EN 1854-55-56. *Requiescant in pace*[1] ! »

Peu après, M. le maréchal Randon, ministre de la guerre,

[1] Voir la planche.

prescrivit à M. le lieutenant-colonel de Lalobbe, chef de la mission militaire à Constantinople, de faire procéder à l'exhumation générale des cimetières militaires français des environs de la capitale, et d'en faire opérer la translation dans le *carré militaire,* au cimetière de Feri-keui. Cette exhumation a été exécutée par les soins et sous la direction de M. l'abbé Giorgiovich, assisté de M. de Lalobbe. Six caveaux, creusés en cet endroit, ont reçu les restes de douze mille trois cent trente-neuf soldats de l'armée d'Orient; puis, faisant suite au premier tumulus, on a élevé un monument principal, et un autre tumulus de même forme que celui construit précédemment par la commission. Ces deux monuments ont été érigés, d'ordre et aux frais du ministère de la guerre, sur le plan et par les soins de M. l'abbé Giorgiovich.

Le monument principal présente à la face E la croix de la Légion d'Honneur, à l'ouest les armes impériales, et au-dessous l'inscription suivante : « A LA MÉMOIRE DES MILITAIRES FRANÇAIS DÉCÉDÉS A CONSTANTINOPLE PENDANT LA GUERRE D'ORIENT. »

Sur les trois autres faces, on lit :

Côté est : « ÉRIGÉ EN 1865, SOUS LE RÈGNE DE NAPOLÉON III, PAR ORDRE DU MARÉCHAL COMTE RANDON, MINISTRE DE LA GUERRE. »

Côté nord : « EXHUMATIONS 1864. QANLIDJA, MASLAK, LEVEND-TCHIFTLICK. »

Côté sud : « EXHUMATIONS 1864. MALTEPÉ, FIL-DAMY, PRINKIPO. »

Aux localités indiquées ici, on doit ajouter celles de Daoud-pacha et Rami-Tchiftlik, qui, avec les six précédentes, formaient le total des huit emplacements assignés pour lieux d'inhumation aux soldats français décédés.

Complétant la pieuse pensée qui a présidé à la création de ce glorieux champ de repos, l'administration a fait entourer l'espace réservé au « *Carré Militaire* » d'une chaîne en fer, courant sur des colonnettes en pierre, au nombre de trente-deux, surmontées chacune d'un fer de hallebarde.

En avant de ces ossuaires, du côté ouest de la muraille d'enceinte, la commission a fait placer les sépultures des officiers, reconnues ou indiquées par des pierres tombales; ces sépultures,

placées sur deux lignes, comptent trois tombes d'aumôniers de l'armée, et quatre-vingt-treize tombes d'officiers, ou assimilés.

Nous croyons devoir donner ici la liste complète de ces sépultures, précédées chacune de leur numéro d'ordre, en partant du nord pour se diriger vers la chapelle, avec la date du décès :

1. Leblanc (Louis), adjoint de 1re classe à l'intendance militaire, chevalier de la Légion d'Honneur; 3 octobre 1854.

2. Clavel (Félix-Eugène), capitaine d'état-major; 6 août 1854.

3. Bailly (Pierre-Hyppolite-Henri), médecin aide-major de 1re classe ; 1er octobre 1854.

4. Duméril (Louis-Eugène-Adolphe), * médecin aide-major; 19 octobre 1854[1].

5. Sillan (Charles), sous-lieutenant au 2e zouaves; 26 octobre 1855.

6. Beaucamp (Eugène-Louis), * médecin-major de 2e classe; 8 novembre 1854.

7.

8. Fourcade (Joseph-Prosper), capitaine du génie; 11 mars 1855.

9. Couë (Armand-Marie), lieutenant-colonel au 2e de ligne ; 29 janvier 1855.

10.

11. Béhué (Gabriel), officier comptable des subsistances militaires ; 14 avril 1855.

12. De Virieu (Amédée), capitaine au 14e bataillon des chasseurs à pied; 15 mai 1855.

13. Le Mauff de Kerdudal (Jules-Charles-Marius), capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'Honneur ; 20 décembre 1854.

14. Mamelet * (Charles-Henri-Pierre), médecin-major de 1re classe ; 18 mai 1855.

15. Delaporte (Louis-Benoît), capitaine du génie; 11 juillet 1855.

16. Videt * (Félix), médecin aide-major au 52e de ligne ; 19 août 1855.

[1] Les noms marqués d'un astérisque *, sont ceux des membres du service sanitaire inscrits sur l'obélisque du rond-point.

17. Mestre (Raymond) *, médecin principal; 29 juillet 1855.

18. Adrien (Henri-Albin), chef de bataillon au 49e de ligne; 29 août 1855.

19. Toussaint (Victor), chef de bataillon du génie, chevalier de la Légion d'Honneur; 6 septembre 1855.

20. Villaine (Benjamin), lieutenant au 14e de ligne; 22 septembre 1855.

21. Lardy (Pierre-Jean)*, médecin aide-major; 8 février 1856.

22. Sibille (Eugène), chef d'escadron d'artillerie, officier de la Légion d'Honneur; 17 octobre 1855.

23. Saletta (Justin), aspirant de marine; 11 novembre 1855.

24. Fretté-Damicourt (Léonor-François)*, médecin-major de 1re classe; 10 avril 1856.

25. Budan (Antoine-Étienne), lieutenant des sapeurs pompiers; 31 juillet 1856.

26. Demanet *, médecin aide-major; 14 avril 1856.

27. * L'abbé Barthélemy Menier, aumônier de l'armée; 25 juillet 1855.

28. * L'abbé Baron de Reinach (Adrien-Rodolphe), chanoine honoraire de Carcassonne, aumônier militaire; 16 mars 1856.

29. * L'abbé Desclau, aumônier de l'armée; 18 mars 1856.

30. Duparc; 18 février 1856.

31. Le Ker*, médecin aide-major; 14 mars 1856.

32. Pointignan, officier comptable; 17 mars 1856.

33. Perrin *, médecin aide-major; 28 mars 1856.

34. Fournier; 2 avril 1856.

35. Puel *, médecin-major; 4 avril 1856.

36. Pégat *, médecin-major; 20 avril 1856.

37. Brunet *, médecin aide-major; 25 avril 1856.

38.

39. Galse; 27 avril 1856.

40. Desblancs *, médecin aide-major; 24 mai 1856.

41. Bochon (Henri-Charles); 26 mai 1856.

42. Guntz (Joseph); 22 juin 1855.

43. Danin (François); 22 novembre 1855.

44. Dulac *, médecin aide-major; 11 février 1856.

45. Guiol (Alexis-Antoine); 16 février 1856.

46. N. N. officier polonais.

47. Alabernarde (Jules-Émile); 25 juillet 1855.

48. LEFAIVRE ; 16 août 1855.
49. DE BEURMAN (Eugène) ; 8 octobre 1855.
50. VOLAGE *, médecin principal ; 28 février 1856.
51. FAYET (Jacques) ; 28 avril 1855.
52. BOUREAUX (Théodore) ; 16 avril 1855.
53. FAVEL (Alexandre), médecin de la flotte ; 11 avril 1855.
54. CONTY, lieutenant ; 4 mai 1855.
55. BUCHOT (   ), capitaine ; 5 mai 1855.
56. BOULE, capitaine au 73e de ligne ; 6 mai 1855.
57. MAGNIN, sous-lieutenant au 62e de ligne ; 6 mai 1855.
58. N. ; 12 mai 1855.
59. PRÉLOY (Guillaume), médecin ; 12 mai 1855.
60. RAVENET, sergent ; 22 mai 1855.
61. ROUGET (Pierre) ; 9 juin 1855.
62. N., infirmier-major ; 12 juin 1855.
63. LAMOTHE, Vidal de Termes ; 22 juin 1855.
64. CAMBRAY (César) ; 22 juin 1855.
65. POLONENS, capitaine au 82e de ligne ; 28 juillet 1855.
66. L'HEN. ; 11 août 1855.
67. ÉVRARD (Jean-Baptiste), capitaine au 2e léger ; 16 août 1855.
68. BARBARIN ; 23 août 1855.
69. N., sergent ; 21 septembre 1855.
70. BORELLY, capitaine ; 30 septembre 1855.
71. ANTOINE, adjudant en premier ; 6 octobre 1855.
72. HOUDRY (Jean) ; 22 juin 1855.
73. GUILLOT (Louis) ; 6 octobre 1855.
74. PIENZISKI ; 12 octobre 1855.
75. N., infirmier ; 7 février 1856.
76. GIRAUD, mécanicien ; 27 février 1856.
77. WITZ (Paul-Arnaud-Auguste), capitaine au 2e régiment de zouaves ; 19 novembre 1856.
78. DEMAGNI (Louis), officier piémontais ; 11 octobre 1856.
79. ROIDOT ; 15 mai 1856.
80. LAGUERRE (Jean-Baptiste).
81. MORANDY ; 17 avril 1856.
82. BOUCHEZ (Jean-François), sergent ; 16 mai 1856.
83. RICARD ; 28 février 1856.
84. DUBOIS ; 3 mai 1856.

85. Ragu *, médecin aide-major; 4 mars 1856.
86. Miltemberger *, médecin aide-major; 6 mars 1856.
87. Bouguerol *, médecin aide-major; 8 mars 1856.
88. Valleau, lieutenant; 8 mars 1856.
89. N., officier; 13 mars 1856.
90. N.
91. N.
92. N.
93. N., médecin; 27 février 1856.
94. Savaëte, médecin aide-major; 21 février 1856.
95. Marchais; 8 septembre 1857.

Au milieu du cimetière, se dresse un obélisque, élevé d'abord, ailleurs, par les médecins de l'armée d'Orient, à la mémoire de leurs confrères décédés. La commission a fait transporter cet obélisque au rond-point du cimetière, et y a fait graver les noms de soixante-quinze médecins et pharmaciens français, représentant le funèbre contingent fourni à la guerre d'Orient par le corps médical de l'armée[1].

Ce chiffre se décompose comme il suit :

2 médecins principaux.
25 médecins majors.
38 médecins aide-majors.
4 médecins sous-aide-majors.
6 pharmaciens aide-majors.

Sur le socle de l'obélisque on lit l'inscription suivante :

†
AUX MÉDECINS
MILITAIRES FRANÇAIS
MORTS
A L'ARMÉE D'ORIENT.

Voici la liste complète des noms inscrits sur les quatre faces de cet obélisque :

[1] Voir la planche.

Médecins principaux.

MESTRE. VALAGE.

Médecins majors.

LAGÈZE. FRATINI. PEYRUSSET.
PONTIER. MICHELET. PUEL.
HANHN. MERCIER. GOULT.
MICHEL. TAVERNIER. FRETTÉ-DAMICOURT.
BERT. BRAUNWALD. PÉGAT.
MENIER. BRUMENS. MOULINIER.
BEAUCAMP. GIRARD. LECLERC.
ANCINELLE. RAMPONT.
MAMELET. FÉLIX.

Médecins aide-majors.

GÉRARD. VIDET. MASSON.
BAILLY. VILLAIN. MILTEMBERGER.
DUMAS. LARDY. BOURGUEROL.
PLASSAN. DULAC. LEKER.
STÉPHANY. SAVAËTE. PERRIN.
BRUNET. LECLÈRE. PRÉCY.
DUMÉRIL, CORDEAU. SERVIY.
FOUCAUT. FOURNIER. GUERY.
SENAUX. DESBLANCS. FORGET.
BARRE. MOLINARD. GILLIN.
ROBELIN. DARTIGAUX. DEMANET.
COUZIER. SAGNE. LAMARYLLE.
MORGUÈS. RAGU.

Médecins sous-aides.

VERNEAU. GODQUIN. SAUTIER.
JACOB.

Pharmaciens aide-majors.

FRAINEAU. GONTIER. GRANAL.
MUSARD. CLAQUART. BOUSSARD.

Cet obélisque qui, dans le principe, avait été placé dans la partie droite du cimetière, a été transporté, avec l'assistance des marins du stationnaire français, l'Ajaccio, commandé par M. de Marquessac, à la place qu'il occupe aujourd'hui, sur un terre-plein de forme circulaire, semé de gazon et planté de fleurs ; quatre bornes reliées entre elles par une chaîne, entourent le monument, posé au centre d'une corbeille en fer et reposant sur une assise de pierres de taille.

A gauche de la chapelle, et sur la même ligne que le *carré militaire,* s'élève un autre monument, non moins digne d'intérêt que les précédents, à un autre point de vue. Dès que la translation, à Feri-keui, de l'ancien cimetière de Péra fut décidée, toute inhumation fut interdite dans ce dernier, par l'autorité épiscopale, à partir du 27 avril 1859 ; et, au bout de cinq années à compter de cette date, la commission, de concert avec les autorités municipales et sanitaires, fit procéder à l'exhumation du cimetière des Grands-Champs. Avancée de quelques jours à raison des chaleurs, cette exhumation a été exécutée avec le soin, la convenance et la régularité désirables, du 29 février au 27 avril 1864, sous la direction et la surveillance de M. l'abbé Giorgiovich, qui, depuis onze années, fait preuve du zèle le plus constant et d'un dévouement inaltérable en faveur de l'œuvre du cimetière. En même temps que l'exhumation se pratiquait à l'ancien cimetière dit des Grands-Champs, la commission faisait construire, dans le nouveau, un grand caveau destiné à recevoir les ossements exhumés, dont le poids s'est élevé à la quantité considérable de vingt-deux mille oques environ [1] ! Sur ce caveau, la commission a fait exécuter, d'après les plans et sous la direction de M. l'abbé Giorgiovich, administrateur-délégué du cimetière, un grand sarcophage d'un style simple et sévère, présentant un carré plus haut et long que large, accompagné, à chacun de ses quatre angles, d'un obélisque à degrés. Le monument lui-même et les quatre obélisques sont formés et revêtus des pierres tombales, de toutes grandeurs, recueillies de l'ancien cimetière, et taillées de façon à entrer en combinaison les unes avec les autres [2]. Le surplus de ces pierres, placées sur le sol,

[1] L'oque équivaut à 2 livres 1/4 de France.

[2] Dans notre *Compte-rendu* 1863-64, nous avons donné l'inventaire sommaire des pierres tombales *trouvées* dans le cimetière des Grands-Champs, antérieurement à l'exhumation.

autour du monument, forme un pourtour, protégé par une chaîne courante, s'appuyant sur des bornes en pierre.

Trois cent sept pierres tombales ont été retirées de l'ancien cimetière des Grands-Champs ; de ces pierres

29 sans inscriptions ont été employées dans la construction ;
12 pierres ecclésiastiques, transportées dans les églises ;
258 ont été placées sur le monument ou à sa base ;
8 ont été mises aux monuments nouveaux élevés par les familles.

307

Au-dessus de la porte donnant entrée dans le caveau, figure une pierre du XIVe siècle, sur laquelle on lit une inscription latine, gravée en beaux caractères gothiques ; cette pierre provient du cimetière de St-François de Galata, et fut transportée, de là, à celui dit des Grands-Champs, en 1697, lors de l'exhumation générale faite en tout ou en partie, par les soins et aux frais « de la nation française[1] ; » elle porte l'inscription suivante :

SEPULCRUM DOMINI ANDRIOLI DE PAGANA, ET HÆREDUM SUORUM, QUI OBIIT ANNO DNI MCCCXXXV DIE XV JUNII.

Cette pierre fut trouvée, lors de l'exhumation générale du cimetière des Grands-Champs, à deux mètres environ au-dessous du niveau extérieur du sol ; et, non loin de là, on recueillit aussi un certain amas d'ossements, restes *probables* de l'exhumation de 1697, qui ont été déposés dans l'ossuaire général, sur lequel on a élevé le monument commémoratif, recouvert, nous l'avons dit, des pierres tombales retirées de l'ancien cimetière.

Ce monument offre, par le fait, un touchant symbole de la catholicité, en même temps qu'une page intéressante de l'histoire de la Latinité de Constantinople, du XIVe siècle à la moitié du XIXe. En effet, les idiomes les plus hétérogènes, tels que l'albanais, l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'arménien, le croate, le français, le grec, l'italien, le latin, le russe et le turc, sont représentés sur ce vaste sarcophage ; aussi bien que les professions

[1] Voyez ci-dessus *St-François*.

les plus diverses : clergé, diplomatie, magistrature consulaire, sciences, commerce, etc. Nationalités et carrières se trouvent ainsi confondues dans la terrible égalité de la mort, et réunies dans la douce unité de la foi [1] !....

A la partie supérieure de la face E du monument, et sous la corniche, on lit ce qui suit :

ANCIEN CIMETIÈRE DES GRANDS-CHAMPS
AU BEÏ-OGHLOU (PÉRA).
EXHUMATION ET TRANSLATION EN 1864.
PIERRES TOMBALES PROVENANT DUDIT CIMETIÈRE.
OSSUAIRE GÉNÉRAL ÉRIGÉ EN 1870.

De profundis.

Autour de la corniche, l'administration a fait graver les inscriptions suivantes :

« Dies mei transierunt et in nihilum redacti sunt omnes artus mei. » (*Job*. 16.)

« Beati mortui qui in Domino moriuntur. » (*Apocal.* 14.)

« Christus resurgens ex mortuis jam non moritur ; mors illi ultra non dominabitur. » (*Rom.* 6.)

« Non moriar, sed vivam ; narrabo opera Domini. » (*Ps.* 117.)

Sur le premier degré de l'obélisque de gauche, à l'est, au-dessus du soubassement, on remarque la pierre du XVI[e] siècle (1561) placée jadis sur la tombe de Quackelbe, mort de peste en 1561, pierre qui inaugura peut-être le cimetière des Grands-Champs, comme lieu d'inhumation des victimes de la peste ; elle porte l'inscription suivante :

WILHELMUS QUACKELBE, EN ALIAS COTURNOSSIUS, BELGA, CORTRACENUS, MEDICINÆ DOCTOR ET OMNIS PHILOSOPHIÆ PERITISSIMUS, CUM CONSTANTINOPOLI PLURIBUS ANNIS REIPUBLICÆ CHRISTIANÆ NAVASSET OPERAM, TANDEM QUOD IN PATRIAM NEGABATUR, CHRISTO DUCE, VERTIT IN CŒLUM ; OBIIT PESTE VIII ID. MAJI MDLXI.

Quackelbe avait été le médecin de Busbecq, envoyé extraor-

[1] *Compte-rendu de l'administration du cimetière cath. latin,* pour 1869, avec planche.

dinaire de Ferdinand d'Autriche, roi de Hongrie, auprès de Sultan Suléiman, et auteur de lettres et de mémoires connus sur cette capitale.

Sur ce monument on remarque encore les pierres tombales ci-après indiquées :

1661. Maximilianus VISCHER, austriacus, viennensis patricius.

1678. Josephus FIESCHI, Venetus legatus thesaurius, peste correptus.

1684. Thomas NAVONG, Ser. venet. Reipub. Interpres.

1707. Lucas JAGELSKI, Cæsareus ad Portam interpres, natus in Silesiam, denatus Bysantii, 12 decembris.

1709. Lucas BARGA, Ragusinus, pro ead. Reip. in hac urbe consul.

1715. Joannes-Baptista NAVON, interpres peritis.

1726. Joannes Forner SONNENHOLD, Sac. Cæs. Reg. Cat. Majest. linguarum orientalium secret. et ad Porta. ottom. interp. primarius.

1740. David MAGY, mercator gallus, pluries unanimi consensu, nationis suæ res gessit, 3 octobris.

1743. Raymondus Dugabé DELARIA, Galliarum imperat. a secretis et orientalium idiomat. interp. pestilenti morbo corrept. 18 august.

1768. Guillaume Gérard DEDELIO, envoyé des Belges confédérés auprès de Sultan Moutafa III.

1778. Petrus ROUSTAN, Gallus, prim. interp. pestilentia ictus.

1780. Giuseppe CRUTTA, interprete di S. M. l'Imperatore di tutte le Russie, morto di peste.

1787. François-Jacques LE BRIS, sieur DU REST, français, sous-ingén. construct. de la marine, mort de peste.

1792. Dom. Jacobus JANOWSKI, exc. Illustr. Dn. Pocki, magni Poloniæ legati, capellanus, peste corrept.

1793. Nicolas ROSTAING, 1er major du régim. des grenadiers de Sibérie, au service de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, attaché à l'ambass. extr. envoyée à la Porte ottomane, après la paix de Yassy. 7 décembre.

1794. Nicolas-Auguste MAZURIER, cap. du génie, envoyé par la Convention nationale, au service de la Porte ott. 25 messidor an II.

1801. Henri DUBOIS DE LYON, sous-comm. chanc. de France à Bukharest. 16 nivôse, an IX.

1821. Charles-Joseph DE LEDOULX, écuyer, cons. de France à Rhodes.

1834. Georgius WOOD, esq. dragoman to this english embassy, to the S. P.

1852. Daniel DUBROCA, vétérinaire de l'armée française, et fondateur de l'école vétérinaire de Constantinople. Décembre.

1856. Gustave-Adolphe BAUMGARTEN, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de France, chev. de la Légion d'honn. 6 octobre.

Parmi les pierres arméniennes placées sur ce monument, il s'en trouve une qui recouvrait la tombe d'un parent du martyr Comidas (de Carbognano), mis à mort le 5 novembre 1709, et dont les restes avaient été déposés par les soins de sa fille au cimetière de Balougly [1].

L'inscription suivante, due à l'obligeance éclairée de Mgr Giacomo Barozzi, camérier honoraire du St-Père, chancelier de l'archevêché, a été gravée, en outre, sur les deux pierres se trouvant au-dessous de celle de 1335, des deux côtés de la porte d'entrée du caveau :

MONUMENTUM HOC UNUM IN ORBE,
SUÆ IN DEFUNCTOS PIETATIS
IN RELIGIONE DECORUM IMPENSI STUDII
PERENNE TESTIMONIUM
ANTONII GIORGIOVICH SACERDOTIS
PRÆSTANTI INGENIO EXCOGITATUM
SOLERTIA CURISQUE ASSIDUIS
ABSOLUTUM EST [2].

[1] Lettres édifiantes, 1819. 19.

[2] Pour toutes ces différentes inscriptions et en général pour tout ce qui concerne le cimetière, voir nos différents comptes-rendus, et les planches ci-contre. Les Missions Catholiques ont consacré, les 8 mars 1874 et 19 février 1875, une notice sur le cimetière catholique de Feri-keui. M. l'abbé Giorgiovich, qui a été, (avec M. Belin) le grand organisateur du cimetière, fut nommé en 1872 camérier honoraire du Pape Pie IX, sur la proposition de Mgr Franchi. C'est une juste récompense des services rendus à la cause catholique à CP. Il était décoré de la Légion d'Honneur pour ses bons services en qualité d'aumônier des soldats français de l'armée d'Orient.

Entre ce monument et la chapelle, la commission a fait construire un autre ossuaire, composé de huit cellules souterraines, destiné à recevoir les ossements provenant des carrés communs, renouvelables par période quinquennale. Une sorte de lanterne, de construction octogone, s'élève au-dessus de cet ossuaire.

Bâti dans un style roman-gothique, cet édifice est octogone : la partie supérieure de chaque face terminée en ogive, contient, en outre de l'inscription historique rapportée ci-dessous, des textes tirés de l'Écriture Sainte ; puis sur la table de marbre placée au-dessous, seront gravés, au fur et à mesure, le millésime de la période d'inhumation, et en regard, le chiffre des morts, ou mieux, des restes exhumés des carrés communs, pour la même durée, et déposés dans l'ossuaire.

Au-dessus de la porte donnant entrée dans le caveau souterrain, on lit l'inscription suivante :

OSSUAIRE GÉNÉRAL.
OSSEMENTS
RELEVÉS DES CARRÉS QUINQUENNAUX.
ÉRIGÉ EN 1871.

De profundis.

Puis, sur chacune des autres faces :

Quis est homo qui vivit, et non videbit mortem ? (*Ps.* 88.)

Deficiet omnis caro simul, et homo in cinerem revertetur. (*Job,* 34.)

Iste moritur, robustus et sanus, dives et felix. (*Job,* 21.)

Verumtamen universa vanitas, omnis homo vivens. (*Ps.* 38.)

Thesaurizat, et ignorat cui congregabit ea. (*Ps.* 37.)

Quoniam in te, Domine, speravi; tu exaudies me, Deus meus ! (*Ps.* 37.)

Pretiosa in conspectu Domini, mors sanctorum ejus. (*Ps.* 115.)

A l'intérieur de la lanterne, il s'en trouve une seconde, reposant sur la partie antérieure de chacun des huit caveaux, et rejoignant, en cintre tronqué, la coupole principale, couverte en plomb et surmontée d'une croix ; une étroite galerie intermédiaire donne passage entre cette double lanterne ; dans le mur

de la partie externe, on a pratiqué, à l'intérieur, sept *loculi* par travée, destinés à tel emploi ultérieur que de besoin, soit quarante-neuf *loculi* pour les sept travées.

Une chaîne en fer, reposant sur huit bornes en pierre, entoure le monument.

Ce dernier monument constitue, pour ainsi dire, le complément organique du cimetière. Selon ses moyens de fortune, chacune des classes de la société peut y assurer pour plus ou moins de temps, autant que le permet la courte durée des choses de ce monde, le respect à la sépulture de ses morts ; les pauvres seuls paraissaient devoir être privés de cette consolation ; mais s'inspirant des enseignements de la Religion, la Commission a ambitionné l'honneur d'accomplir ce pieux devoir, et, dorénavant, les pauvres, *eux aussi*, auront la douce assurance que les restes de ceux qu'ils ont aimés, seront conservés, d'une manière toute spéciale, à leur vénération et à leurs respects.

Le gouvernement de S. M. le Sultan a fait don à la France, à titre d'annexe au « Cimetière Militaire français » d'un parcelle de onze mille huit cent douze pics, sise au nord, en dehors du mur d'enceinte, et régularisant le parallélogramme du terrain du cimetière [1].

D'après notre *Compte-rendu* de l'administration du cimetière pour l'exercice 1870-71, la mortalité dans la colonie catholico-latine de Constantinople, a été, pour la *période décennale* comprise entre 1861-62 et 1870-71, de quatre mille quatre-vingt-dix *décès*, soit mille huit-cent vingt-six pour les cinq premières années, deux mille deux cent soixante-quatre pour les secondes. Ces chiffres, combinés avec ceux donnés plus haut pour *les naissances*, fournissent des bases, on peut dire officielles, pour établir, d'une manière à peu près exacte, le *quantum* de la population latine de Constantinople [2].

Depuis la création du nouveau cimetière, le transport des corps, de l'église au champ du repos, s'effectue au moyen de corbillards. Selon l'antique usage la levée du corps se fait par

[1] Les titres de transfert de cette parcelle sont du 90 chaoual 1283 (17 mars 1866).

[2] On peut consulter, sur l'histoire des cimetières de Constantinople, nos *Comptes-rendus* annuels, de 1862 à 1871, treize fascicules.

le clergé, à la maison mortuaire[1], et le transport jusqu'à l'église est fait à bras. L'emploi des corbillards a été aussi adopté par les Grecs et par les Arméniens.

Lors de l'épidémie cholérique qui sévit avec tant de force à Constantinople, en 1865, l'autorité locale interdit toute inhumation dans les églises, comme cela avait eu lieu jusqu'à cette époque, à partir du 27 juillet de cette année. Une exception fut faite pour les sépultures existant déjà dans la crypte du St-Esprit, mais il ne fut pas permis d'en construire de nouvelles.

Cimetière de Buyuk-déré. L'église latine de cette localité possédait un terrain d'environ mille pics, sis en haut de la rue Kiriko, et qui lui avait été donné par Georges Kiriko. Cet emplacement servit de cimetière pour les Latins, depuis les dernières années du siècle passé et fut enclos de murs en 1856: mais cet emplacement, d'abord éloigné des habitations, s'en trouvant par la suite entouré de tous côtés, et le conseil de santé, lors du choléra de 1865, ayant interdit toute inhumation dans cet endroit, M. Septime Franchini gratifia la communauté latine de Buyuk-dérè d'un autre terrain, de onze mille pics environ, situé à un kilomètre du village, à l'entrée de la prairie qu'on trouve au sortir de Buyuk-dérè, sur la droite de la route qui conduit à Belgrade. Toutefois ce terrain, étant d'un accès difficile, on continua, après la disparition du choléra, d'inhumer dans l'ancien cimetière, jusqu'en 1869 ; alors la nouvelle route étant achevée, le conseil de santé renouvela l'ordre, qui fut exécuté, d'inhumer désormais en cet endroit.

Par les soins du R. P. Franconi, M. C., curé de Buyuk-dérè, on procéda, en mars 1875, à l'exhumation des ossements de l'ancien cimetière, que l'on transporta dans le nouveau. Les religieux, aidés par les aumônes des fidèles, firent enclore de murs le cimetière, bâtir une petite chapelle, et faire tous les travaux nécessaires. Sur les parois de droite et de gauche du mur d'enceinte on a placé diverses pierres tombales apportées de l'ancien cimetière, parmi lesquelles nous avons relevé les inscriptions suivantes :

[1] Voyez, sur la levée du corps, notre Mémoire sur les rites funèbres, dans e compte-rendu de 1865-1866.

I

Victor BUTET, fils d'Amédée BUTET, ancien officier de marine, et consul de S. M. très chrétienne en Égypte, né à Buyuk-dérè, le 22 juillet 1797, y décédé le 10 octobre 1799.

D. O. M. Lucie KRZANOWSKA, veuve du dernier chargé d'affaires de Pologne près la Porte ottomane, morte le 22 décembre 1833.

Comme à Péra, le transport des morts se fait au moyen d'un corbillard.

Scutari d'Asie. Un cimetière est affecté aux catholiques latins, aux grecs et aux bulgares ; sa superficie est de treize Deunums.

Kadi-keui. Depuis quelques années un cimetière a été disposé pour les catholiques de ce faubourg.

Prinkipo. Autour de l'église catholique on a réservé une place pour les inhumations des rares catholiques des Iles.

Thérapia. Il existe dans ce village, sur la hauteur, vers la partie gauche de la baie, un lieu de sépulture, spécialement affecté à la marine, et dit « Cimetière français ». Entouré de murs, il renferme peu de tombes ; à l'extrémité à droite, adossé à la muraille se trouve un petit tertre, surmonté d'une croix de marbre, recouvrant les ossements d'un certain nombre de marins français ; derrière, appliquée à la muraille, une plaque de marbre porte cette inscription :

OSSUAIRE RENFERMANT LES RESTES DES MARINS FRANÇAIS MORTS EN 1854, 1855 ET 1856, PENDANT LA GUERRE D'ORIENT, INHUMÉS D'ABORD DANS L'ANCIEN CIMETIÈRE DE THERAPIA ET DANS CELUI DE KHALKI, PUIS TRANSFÉRÉS ICI, EN 1867 ET 1868.

De profundis !

ÉPILOGUE.

CHAPITRE FINAL.

En arrivant à la fin de ce long travail, il est utile, nous semble-t-il, de chercher à nous rendre compte, par un regard d'ensemble, de l'espace parcouru et des résultats obtenus, pendant les huit cents ou les neuf cents ans qu'il embrasse.

Nous avons vu successivement les premiers essais d'impatronisation des Latins sur le territoire de l'antique Byzance : les Communes italiennes à peine constituées en républiques indépendantes y arrivent les premières, l'une après l'autre. Elles obtiennent de la faveur, de l'intérêt, ou de la faiblesse des empereurs grecs, des concessions qui vont en grandissant toujours, s'établissent à côté les unes des autres, se jalousant toujours, se combattant souvent. La politique habile des empereurs maintient entre elles la division, pour s'assurer l'empire. Ils y réussissent jusqu'à ce que leurs trahisons répétées aient exaspéré la puissante république de Venise et l'aient amenée à détourner de son but la cinquième croisade, pour venir s'emparer de Constantinople.

La Latinité s'établit alors en maîtresse à Byzance et y fonde un Empire. C'était un bien grand nom pour une bien faible puissance. Les excès de cet empire exaspèrent les Grecs, ses divisions le rendent impuissant et amènent sa chute à très brève échéance. L'empereur Baudoin s'enfuit, les Vénitiens se retirent, les Grecs demeurent les maîtres à CP. Cependant les Génois qui avaient séparé leur cause de celle de Venise obtiennent de rester, mais ce n'est plus sur la rive droite de la Corne d'Or : ils sont relégués sur le rivage de Galata et sur les

pentes du côteau de Péra. Ils s'y établissent, s'y font une ville nouvelle, soumise nominalement à Byzance, mais en réalité presque indépendante, et souvent ennemie ; ils la fortifient et l'agrandissent peu à peu. Cette domination de Galata, presque exclusivement génoise, a quelques belles pages dans son histoire. La Latinité affirme sa force par la construction de massives murailles, de vastes et belles églises, de solides édifices, et enfin de cette Tour imposante qui reste aujourd'hui, seul témoin d'une puissance disparue.

Ne sachant ni s'entendre avec les Grecs, ni les supplanter absolument, les Génois durent succomber avec eux, devant la puissance formidable des Osmanlis. La République s'effaça, elle se réservait : le conquérant trouva devant lui pour traiter des conditions de la reddition de la ville, non le podestat génois, mais bien les notables de Galata, parmi les chrétiens de rite latin. C'est aux chrétiens latins que Sultan Mehemmed accorde la capitulation, dont les conditions principales règlent encore les rapports des vainqueurs et des vaincus. Les notables se constituent en une sorte de corps qui les représentera, et le Sultan établit une chancellerie qui traitera officiellement les affaires de la chrétienté latine « Latin-Raiacy ». Suivant l'usage du temps, et la nécessité des circonstances, ces notables forment une confrérie qui se réunit auprès de la principale église, et attire peu à peu à elle toute l'autorité qu'il était possible d'avoir sous le joug des Turcs. Elle est connue sous le nom de « la Magnifica Comunità di Pera » et dure plus de deux cents ans.

Cependant elle n'avait pas assez de ressources pour entreprendre de bien grandes choses, ni assez de force pour résister aux exigences des maîtres musulmans. Ainsi elle ne put empêcher les Turcs d'enlever aux Latins leurs églises de CP. et même leurs grandes églises de St-Paul et de St-François, ni la plupart de leurs autres édifices religieux : aussi le rôle des Prieurs et des Confrères de Ste-Anne se réduisait-il le plus souvent à payer les amendes dont on frappait la chrétienté. Au reste le nombre des Latins était fort réduit, ils paraissaient même parfois sur le point de disparaître complètement. Heureusement, pour les maintenir, les églises leur restaient, avec les religieux qui les desservaient. Elles furent pendant un long intervalle, le seul centre de la vie latine ; c'est pourquoi nous avons dû don-

ner une si large place à l'histoire des églises et des religieux de Constantinople.

Mais depuis le règne de Sultan Suléiman, un autre élément entre en ligne de compte. Les Osmanlis qui avaient été jusqu'alors en guerre continuelle avec la chrétienté et qui restaient toujours armés contre l'Empire germanique, sur les terres duquel ils faisaient chaque année quelque incursion nouvelle, entrèrent en relations amicales avec la France. Depuis 1635, les Rois Très Chrétiens entretinrent presque constamment des ambassadeurs résidant auprès de la Porte ottomane. La situation de ces ambassadeurs était parfois bien précaire, ils n'osaient pas parler bien haut, quand ils faisaient des réclamations; on les menaçait parfois de les mettre aux Sept-Tours, mais cependant ils représentaient une grande puissance amie, et c'est auprès d'eux que les Latins s'habituèrent à chercher un refuge dans leurs dangers, un secours dans leurs embarras, et un appui toujours. Les ambassadeurs de France à CP., les consuls français dans les Échelles devinrent donc les protecteurs naturels de tous les chrétiens du Levant : la Porte leur reconnut ce droit, le St-Siège le consacra, et les traités le confirmèrent.

Seulement ce fut la mort de l'autonomie locale et de la puissance de la « Magnifica Comunità ». Peu à peu toutes les affaires durent passer par la chancellerie française. Cette influence ne s'établit pas sans quelque lutte. L'Empire, quand il était en paix avec la Turquie, Venise surtout, qui avait de grands intérêts à CP., réclamèrent, il fallut leur faire une part; mais on peut remarquer que c'est quand l'influence française diminue que la puissance ottomane pèse plus lourdement sur les chrétiens. Ainsi les églises de Stamboul qui avaient été conservées à la chrétienté par l'intervention de M. de Brèves, lui furent enlevées dans une crise qui obligea l'ambassadeur de France, M. de Marcheville, à disparaître; ainsi Ste-Marie Drapéris (ancienne) fut enlevée aux Observantins, quand leur maison fut devenue une possession espagnole ; ainsi St-François fut enlevé aux Conventuels quand ils en eurent fait une église vénitienne, etc.

Cette protection fut donc un bonheur pour les Latins, mais elle fut en même temps un obstacle à leur union et nuisit ainsi à leur force intrinsèque. Soutenue par le dehors, la Latinité

n'était pas « une » au dedans, elle était par là même plus faible.

On le vit mieux au XVIIe et au XVIIIe siècles. Deux Ordres religieux, dont les membres se recrutaient en France et dépendaient de supérieurs français, les PP. Jésuites et les PP. Capucins, concentrèrent presque toute la vie religieuse de Péra dans leurs églises de St-Benoît, de St-Georges et de St-Louis; cependant ces églises n'étaient point des paroisses; mais leurs prêtres étaient d'accord avec la puissance prépondérante, ils pouvaient donc agir avec plus de sécurité et faire ainsi plus de bien. La Porte elle-même leur accordait une spéciale liberté, tandis que les autres églises ne se maintenaient que par une sorte d'inertie et que leur activité se bornait, trop souvent, à des disputes entre elles ou à des tracasseries aux religieux français.

Une autre cause de faiblesse pour la Latinité était l'absence d'un chef religieux capable de commander. Les Patriarches de CP. conservaient leur titre et leur autorité nominale, mais obligés de résider à Rome, ils devaient se faire représenter à CP. par un Vicaire, le plus souvent supérieur de St-François; mais d'un côté ce Vicaire n'avait pas une grande autorité, et, sans caractère épiscopal, il manquait de prestige, d'un autre côté il ne résidait, en général, que peu de temps à CP. Ces changements fréquents, ajoutés aux autres causes, que nous avons indiquées, empêchaient leur bonne volonté d'être fructueuse. Depuis deux siècles, il est vrai, le Vicaire patriarcal est revêtu du caractère épiscopal, mais n'ayant pas un titre réel, n'ayant pas même, tout d'abord, d'église à lui, ne possédant pas de clergé qui lui appartînt directement, son autorité était plus nominale que réelle; souvent, lorsqu'il voulait la faire prévaloir, elle revêtait une apparence tracassière, en contrariant les droits des réguliers sur lesquels elle s'exerçait. Ces Vicaires patriarcaux effacés par les ambassadeurs, jalousés par la « Comunità », peu obéis par les religieux, obligés de faire mille compromis pour vivre, furent rarement les chefs réels de la Latinité, mais il leur était difficile de faire mieux. Nous avons noté les efforts de quelques-uns d'entre eux; mais nous avons constaté, qu'en somme les résultats obtenus furent maigres.

Nous ne pouvons d'ailleurs nous figurer, nous qui vivons sous un régime de liberté relative, combien il était difficile à

ceux qui nous ont précédés d'entreprendre quelque chose de sérieux. Sans doute à l'abri des Capitulations et sous la protection de la France ils pouvaient à peu près conserver leurs positions et continuer leur vie ; mais il fallait toujours appréhender quelques tracasseries nouvelles d'un pouvoir arbitraire et capricieux, des « avanies », tantôt sous un prétexte tantôt sous un autre, des amendes qui épuisaient les ressources des couvents et celles de la « Comunità ». Surtout on se heurtait à des difficultés inextricables, lorsque, après un de ces incendies, si fréquents alors, on voulait rebâtir une église. Ce n'était pas trop alors de toute la puissance et de toute l'habileté des ambassadeurs, et de toutes les ressources des Latins, pour obtenir les firmans nécessaires ; et encore tout fut parfois inutile : malgré tous les efforts le sol de plusieurs églises incendiées fut confisqué par les autorités musulmanes. On se plaint aujourd'hui de la peine que l'on éprouve pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une église ou une école ; mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de tout ce qu'il fallait dépenser jadis d'habileté et d'argent, et souvent pour n'aboutir à rien.

Ajoutez à toutes ces causes d'infériorité, la pénurie dans laquelle se trouva toujours la Latinité. Les revenus de la Comunità étaient presque nuls, ceux des églises n'étaient pas considérables. Le Vicaire patriarcal n'avait ni une maison ni une église ; il n'y avait pour faire face aux dépenses générales de la Latinité que les contributions volontaires ou forcées de ses membres, ou des chrétiens qui faisaient le commerce dans le Levant. Et encore quand toutes les nations eurent des consuls dans les Échelles, les droits se payèrent aux consuls et non plus à la chancellerie de Galata. Et pourtant il fallait faire face à de grandes nécessités ; toutes les églises de Péra ont été plusieurs fois dévorées par les flammes, et quelques-unes ont été renversées par des tremblements de terre. Les Ordres religieux firent les plus grands sacrifices pour relever leurs églises et leurs couvents, ils y furent aidés par les ambassadeurs et les chrétiens du pays, mais il fallut abandonner enfin les églises qui ne relevaient pas spécialement d'un Ordre religieux. On s'étonne même comment la bonne volonté des uns et des autres a pu résister pendant si longtemps à de si lourds sacrifices et se maintenir quand même.

Heureusement la France, en prenant la protection des chrétiens, assumait aussi la charge de leur donner un secours efficace, sous la forme de subventions pécuniaires et autres. Non seulement les religieux français, Jésuites et Capucins, étaient régulièrement subventionnés par leur gouvernement, mais aussi les autres qui n'étaient pas français, reçurent maintes fois des preuves non équivoques de la protection que leur accordait le Roi. Grâce à ces secours, grâce aux contributions des chambres de commerce, les missions purent se maintenir et le catholicisme se conserver à Constantinople jusqu'à nos jours.

Les prêtres catholiques, et leurs chefs, les Vicaires patriarcaux, auraient-ils pu faire davantage ? Auraient-ils pu, par exemple, exercer une certaine influence sur les autres chrétiens et les amener à l'unité de l'Église catholique ? Il serait injuste de dire que rien n'a été fait dans ce sens : outre les grands efforts qui furent faits au XIIIe, au XIVe siècle et même au XVe, et qui aboutirent à l'Union prononcée aux Conciles de Lyon et de Florence, il y eut d'autres travaux entrepris dans ce but. Nous avons dit comment les Arméniens catholiques ont trouvé un appui à St-Benoît, à St-Georges, à St-Pierre, comment il se trouva toujours des religieux qui se dévouèrent à cette œuvre, on ramena quelques schismatiques, mais surtout on conserva la foi dans le cœur de ceux qui étaient catholiques. Les efforts échouèrent sur la masse, elle est restée aussi attachée à son autonomie et à ses idées que jadis, mais le catholicisme n'a pas reculé ; malgré toutes ces causes de faiblesse, il est demeuré dans les mêmes positions qu'il occupait au moment de la conquête ottomane.

Notre tâche ne serait pas complètement achevée si, après avoir raconté l'histoire du passé, nous n'envisagions pas aussi la situation présente de la Latinité. Elle peut se considérer sous deux aspects, dans le peuple qui la compose, et dans les chefs qui la gouvernent.

Les colonies latines sont nombreuses à Constantinople, mais le seul lien qui les unit c'est l'Église catholique ; or nous voyons que cette Église s'est constituée avec une grande force et qu'elle a affirmé son unité. Ses chefs spirituels ont actuellement une autorité plus grande et mieux reconnue de leurs fidèles ; ils sont soutenus avec plus d'énergie par la Cour romaine, et de-

venus plus forts, ils peuvent essayer davantage. Dans ce siècle l'Église latine a eu quelques « Évêques » vraiment remarquables; je n'en citerai qu'un : la longue administration de Mgr Hillereau, par exemple, laissera des traces durables et des institutions utiles ; il a organisé le diocèse et lui a donné toutes les œuvres nécessaires.

Ce n'est pas, remarquons-le bien, que les Vicaires apostoliques patriarcaux d'aujourd'hui puissent beaucoup faire par eux-mêmes. Les mêmes causes qui ont empêché l'action de leurs prédécesseurs entravent aussi la leur. La plus grande partie du clergé qui dessert les églises ne leur appartient pas directement; je n'en veux pour preuve que ce fait : sur cent vingt-quatre prêtres latins qui sont à CP. il n'y a que vingt-six prêtres séculiers,et encore sur ces vingt-six il n'y en a que trois qui soient indigènes et appartiennent au diocèse ; les autres viennent de l'étranger ou des îles. Quant aux quatre-vingt-dix-huit prêtres réguliers, ils sont des auxiliaires utiles et puissants, mais ils ont leurs supérieurs et c'est de cette autorité qu'ils attendent leur direction. Ne nous étonnons donc pas si l'initiative du bien est venue surtout de ce côté; ils ont pour eux le nombre, la position acquise, la force de la tradition. Les évêques l'ont compris, et avec une sagesse qui les honore, bien loin de se montrer tracassiers à l'égard des religieux, ils ont été généralement bienveillants, et ils ont reçu avec reconnaissance une aide dont ils ne pouvaient se passer.

Du reste la position de ces Vicaires apostoliques est singulière ; bien que revêtus du caractère épiscopal et d'une autorité « ordinaire », bien que reconnus comme prélats par leurs fidèles, et même respectés en cette qualité par les infidèles, ils n'ont cependant aucune place dans la hiérarchie civile et ne peuvent avoir aucune relation directe avec le pouvoir officiel. C'est par l'entremise des Ambassadeurs que doivent passer toutes leurs communications et leurs demandes. Cela les met donc dans une position dépendante et inférieure, à certains égards, tout en garantissant mieux la liberté de leur action. Ajoutez à cela que par suite de circonstances malheureuses le Vicariat n'a presque aucune ressource fixe. Il est vrai que d'un côté la S. C. de la Propagande, d'un autre les diverses œuvres catholiques, et enfin le Gouvernement français viennent à son

aide ; mais ce n'en est pas moins une existence précaire et mal assurée. Malgré tout le Vicariat jouit d'une grande considération et il exerce sur les fidèles une sérieuse influence.

Le clergé qui donne à l'évêque un concours cordial et actif, manque de cohésion. Jusqu'ici il n'y avait pas à CP. de séminaire proprement dit, on ne conçoit même pas très bien comment on aurait pu songer à former un clergé indigène séculier, puisque l'on n'aurait pas eu d'occupation à lui donner ; mais à présent qu'il y a des paroisses séculières le besoin d'un clergé local se fait sentir, et par suite, celui d'un séminaire pour le former. On ne peut songer à envoyer à Rome tous les sujets dont on a besoin et l'on ne peut se contenter des prêtres venus du dehors avec de la bonne volonté sans doute, mais ne possédant pas toujours toutes les qualités de science et de caractère, nécessaires au bien à notre époque. C'est pourquoi, sans songer à établir un séminaire pour eux seuls, les Vicaires patriarcaux ont encouragé les séminaires de St-Benoît et de St-Louis. Espérons que ces établissements donneront au diocèse des prêtres instruits et pieux capables de faire du bien aux âmes.

Quant aux religieux curés, on ne peut nier qu'ils ne s'occupent avec conscience de leurs fonctions curiales : ils tiennent à leurs paroissiens et leur administrent exactement les sacrements, seulement la même cause qui a neutralisé leurs efforts dans le passé pèse sur eux encore aujourd'hui. La difficulté de se recruter que les noviciats religieux éprouvent et le manque de choix dans les sujets qui composent les missions, rendent leur ministère moins effectif.Les supérieurs majeurs ne peuvent faire davantage, les supérieurs locaux utilisent de leur mieux les sujets qu'on leur donne, mais ils avouent, les uns et les autres, qu'ils désireraient vivement quelque chose de mieux encore. Quelques religieux ont fait de grands progrès en ce sens, espérons que les autres ne resteront point en arrière.

Il faut cependant reconnaître, pour être juste, que le clergé n'a pas perdu son temps, depuis quelques années. Les œuvres se sont multipliées d'une façon merveilleuse,et le « diocèse » de Constantinople ne le cède à aucun diocèse du monde, ni pour le nombre des prêtres, ni pour celui des religieux, ni pour les écoles, les hôpitaux et les institutions de charité. On peut dire, comme nous l'avons remarqué, qu'il y a eu depuis cinquante ans

à CP. une floraison catholique merveilleuse. Partie des Lazaristes et de St-Benoît, elle se continue toujours ; tous les prêtres séculiers ou réguliers rivalisent de zèle et d'efforts.

Les écoles élémentaires reçoivent une population innombrable, les collèges de garçons et de filles sont nombreux et bien fréquentés ; les enfants reçoivent partout une instruction en rapport avec les exigences du temps et les nécessités de leur avenir. On peut donc dire, en résumé, que ceux qui gouvernent ont fait leur devoir et l'ont fait largement, et qu'ils tiennent bien leur place à la tête de la Latinité.

Mais si du clergé nous en venons au peuple, comment pourrons-nous l'apprécier ? Impossible de le juger en un seul bloc. Il se compose en effet de deux parts sans cohésion entre elles, les « Raias » ou chrétiens indigènes, et les étrangers, conservant leur nationalité propre, Français, Italiens, Autrichiens, Anglais, Hellènes, etc. C'est là pour l'Église catholique une autre cause de faiblesse et d'infériorité. Les Raias eux-mêmes ne sont pas *uns*, quelques-uns en effet appartiennent à d'anciennes familles galatiotes ou pérotes, ou même viennent originairement des îles grecques, mais depuis de longues années sont fixés à CP., les autres viennent en ville seulement pour chercher le moyen d'amasser de l'argent, sans avoir la pensée de s'y fixer. Les premiers forment seuls la population sérieuse sur laquelle on peut compter. C'est sur ces chrétiens fixés dans le pays, comme dans leur patrie, que l'on peut s'appuyer pour le bien. Quant à la population levantine flottante, si nombreuse dans toutes les villes, il faut bien s'en occuper, mais il ne faut pas s'attendre à recevoir d'elle une aide bien efficace. L'important est que l'on puisse la préserver des mauvaises influences.

Restent donc les européens proprement dits ; mais parmi ceux-là il faut encore faire une distinction essentielle ; les uns sont fixés dans le pays depuis longtemps, parfois depuis plusieurs générations, ceux-là sont assimilables aux pérotes vrais, et forment avec eux la meilleure partie de la population. Les autres viennent en Orient pour leurs affaires ; parmi eux il s'en trouve de fort bons, qui ont apporté avec eux les idées religieuses et les habitudes des œuvres de l'Occident, ceux-là ont été pour la Latinité un puissant secours, ils lui ont même imprimé une impulsion, dont on a dit que les levantins peuvent

difficilement avoir l'initiative. Mais parmi les étrangers beaucoup n'ont que de mauvais principes et des habitudes déplorables ; ils ont importé dans le Levant les idées d'irréligion ou tout au moins d'indifférence qu'ils avaient dans leur patrie, et malheureusement ils sont trop écoutés par les gens du pays. Il faudrait donc savoir éliminer les mauvais éléments et grouper les bons ; mais ici le sentiment de la nationalité, si beau et si noble en lui-même, devient un obstacle. Chaque nation n'est pas assez nombreuse pour avoir ses œuvres à elle seule, et chacune craint de se mêler aux autres. Il faudrait que le clergé fît plus d'efforts pour amener la fusion des esprits, au moins sur le terrain de la religion et de la charité.

Les ambassades étrangères, officiellement d'accord, sont naturellement jalouses de l'influence que les autres peuvent avoir. Quelques-unes ont montré peu de bienveillance pour le privilège que les traités accordent à la France de protéger les Latins ; elles ont même gêné son action autant qu'il leur a été possible et se sont appliquées à le détruire, soit par une action directe, soit en agissant indirectement auprès de la Porte. Malgré cela cette protection est encore nécessaire et elle se maintient. Les ambassadeurs français se succèdent, les gouvernements se remplacent, mais les traditions restent ; on comprend à Paris comme à CP. que le rôle de protectrice de la Religion catholique que la France remplit dans le Levant est le meilleur fondement de son influence. On y persiste donc toujours. On comprend aussi à Rome, malgré certaines tendances contraires, que cette protection de la France est non seulement utile, mais encore nécessaire ; aussi les Papes et le Pape actuel, plus vigoureusement encore que ses prédécesseurs, l'ont maintenue toujours. Je n'en veux pour preuve que les instructions que la S. C. de la Propagande a récemment adressées aux évêques et aux missionnaires qui dépendent d'elle. On désirerait seulement que cette protection fût plus effective, tout en reconnaissant que les missionnaires eux-mêmes rendent quelquefois son exercice bien difficile.

Ceux qui ne font que passer dans le Levant, ou même ceux qui tout en y résidant ne cherchent pas à se rendre compte de la réalité, se demandent ce que fait l'Église et quelle est sa position dans les âmes. A cette question nous pouvons répondre

avec franchise : l'Église se maintient, elle maintient parmi ses enfants les croyances, les traditions et les pratiques chrétiennes. Ce n'est pas à dire assurément que tous les catholiques de CP. soient fervents, hélas ! plusieurs se laissent entraîner par les exemples et les doctrines qui viennent de l'Occident, mais la masse reste fidèle. L'Église fait même quelques conquêtes, et plusieurs qui sont venus chercher la fortune ont emporté la foi. Les prêtres, il est vrai, se plaignent d'une certaine diminution de ferveur chez leurs paroissiens, mais où trouve-t-on aujourd'hui des prêtres qui ne se plaignent pas ? On reproche aux chrétiens du pays leur manque d'initiative pour le bien et l'on dit que c'est du dehors qu'a dû venir l'impulsion pour les œuvres ; mais n'ont-ils pas le droit de répondre qu'ils ont eu du moins le mérite de comprendre cette impulsion et de la suivre ? Ils ajoutent qu'il nous est facile à présent de parler des œuvres, puisque nous en avons la liberté ; mais que pendant des siècles ils ont soutenu des combats incessants et d'autant plus méritoires qu'ils étaient inconnus des hommes, et qu'ils ne pouvaient aboutir à aucun autre résultat que de maintenir à la chrétienté une vie précaire. Ils y ont réussi à force de sacrifices : avouons qu'ils ont fait une bonne œuvre.

On nous adressera encore une question : l'Église catholique exerce-t-elle une grande influence dans le pays ? A-t-elle contribué à préparer l'union des esprits et des cœurs ? A cette question nous pouvons répondre que son influence est sensible, beaucoup plus grande que ne le ferait supposer le petit nombre de ses adhérents. Indépendamment des nationalités, les catholiques tiennent une grande place à Constantinople, par leurs écoles et par leurs œuvres. Ils ont maintenu dans l'union les Arméniens, au milieu de toutes les persécutions dont cette nation a été l'objet, ils l'ont guidée au milieu des tentatives de schisme. Quant aux schismatiques, grecs orthodoxes ou arméniens grégoriens, nous ne pouvons pas dire que nous faisons parmi eux des conquêtes sensibles ; cependant nous recevons beaucoup de leurs enfants dans nos écoles : ils y apprennent à nous connaître, à nous estimer et même à nous aimer ; mais on ne leur demande pas le sacrifice de leur religion, et généralement ils sortent de nos écoles avec la même foi qu'ils y avaient apportée ; avons-nous perdu notre temps avec eux, au point de

vue religieux ? Non certes ; ils ont perdu leurs préjugés, ils connaissent notre foi. S'ils n'ont pas fait encore le pas décisif qui les amènera à l'unité complète, ils ont au moins diminué la distance qui nous séparait : un jour viendra sans doute où tous se réuniront dans la même foi comme ils ont été unis dans la même vie.

Les Églises orientales elles-mêmes ont profité de la présence de l'Église latine. Elles s'en sont rapprochées en plusieurs points et lui ont emprunté diverses pratiques. De plus l'émulation les a portées à faire pour leurs écoles et pour leurs œuvres ce qu'elles voyaient chez nous ; de ce côté encore nous avons fait un bien, indirect mais réel. Je ne parle pas évidemment des musulmans inattaquables à Constantinople, comme ailleurs. En somme la Latinité tient sa place comme religion et elle remplit toujours son rôle comme représentant de la civilisation occidentale.

Ce n'est pas néanmoins une situation dont nous puissions nous contenter absolument ; nous avons d'autres désirs, et nous entretenons d'autres espérances. Il faudrait que la Latinité pût prendre hautement la première place dans notre société et y exercer l'influence à laquelle lui donne droit la possession complète de la vérité ; elle réaliserait ainsi tout le bien que lui permettent les ressources dont elle dispose et les sacrifices qu'elle impose à ses prêtres et à ses religieux. Mais comment amener ce résultat ? Nous avons tout ce qui est nécessaire comme œuvres de préservation et de charité, nous pouvons instruire nos fidèles et les armer suffisamment contre l'erreur ; mais sommes-nous armés suffisamment pour la conquête ? et n'oublions-nous pas qu'une religion qui ne fait pas de prosélytes nouveaux est une religion destinée à disparaître ?

Il faudrait donc aborder résolument ces hautes et difficiles questions, mais comment y réussir ?

Au XVIe siècle, même au XVIIe la division entre les chrétiens orientaux et les Latins était moins tranchée. Les Grecs orthodoxes et les Arméniens grégoriens ne craignaient pas de fréquenter nos églises, ils nous invitaient à officier et à prêcher dans les leurs. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : surtout depuis la proclamation de l'indépendance de la Grèce, la religion est devenue comme le palladium de la nationalité et toute in-

cursion sur ce terrain est considérée comme une attaque aux plus nobles sentiments patriotiques. Devenir catholiques leur paraîtrait abandonner la patrie hellénique ou les espérances nationales de l'Arménie. Il faut donc, pour se rencontrer amicalement, et exercer sur eux une influence sérieuse, trouver un terrain neutre. Mais lequel? Peut-être serait-ce celui de la science.

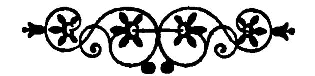
Les orientaux ne craignent pas d'envoyer leurs enfants à nos petites écoles et à nos collèges, on y ébauche un rapprochement : ne serait-il pas possible de le compléter en ouvrant une école d'enseignement supérieur, ou bien en s'adressant par la voie de la presse périodique aux intelligences plus cultivées ? Ne pourrait-on pas leur montrer ainsi que leurs préjugés ne sont pas fondés et qu'ils seront encore plus forts, comme Grecs ou Arméniens, en s'unissant plus intimement à leurs frères, les catholiques? Ne pourrait-on pas leur faire voir que la reconnaissance de la Suprématie pontificale, loin de leur ôter de leur liberté, donnerait un nouveau fondement à leur dignité et à leur indépendance nationale ? Y a-t-il d'autres moyens d'amener ce résultat ? Nous ne pouvons croire que la parole du Christ soit fallacieuse et nous espérons, suivant sa promesse, qu'un jour viendra où il n'y aura plus qu'*un seul bercail et un seul pasteur*.

Nous savons que ces pensées occupent sérieusement l'esprit du grand Pontife qui préside aux destinées de l'Église, tel est son désir hautement manifesté en mainte occasion. Nous attendons avec confiance les mesures qu'il prendra pour amener ce résultat et nous les seconderons avec toute la bonne volonté et l'énergie dont nous sommes capables. C'est l'ambition des catholiques latins du Levant et celui qui a contribué à faire paraître ce travail sera heureux s'il peut ajouter une page glorieuse à l'Histoire de la Latinité de Constantinople.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIEME PARTIE.







Montreuil-sur-Mer. — Imp. N.-D. des Prés. — Ern. Duquat, directeur.



Montreuil-sur-Mer — Imp. N.-D. des Prés. — Ern. Duquat, **directeur.**

